La politique de germanisation en Lorraine annexée (1870-1914) : cultures et enjeux identitaires

Lionel Metzler

▶ **To cite this version:**

Lionel Metzler. La politique de germanisation en Lorraine annexée (1870-1914) : cultures et enjeux identitaires. Histoire. Université Paul Verlaine - Metz, 2007. Français. NNT : 2007METZ021L . tel-01752805

HAL Id: tel-01752805
https://hal.univ-lorraine.fr/tel-01752805

Submitted on 29 Mar 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4
Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10
http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php
http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm

LA POLITIQUE DE GERMANISATION EN LORRAINE ANNEXÉE (1870-1914).

CULTURE ET ENJEUX IDENTITAIRES.

EXCLU DU PRÊT

UNIVERSITE Paul Verlaine - METZ
S.C.D.
N° Inv.
Cote
Loc.

TOME I

Thèse de doctorat
Soutenue par

Lionel METZLER

Sous la direction de

M. Alfred WAHL

Université de Metz
U.F.R. des Sciences Humaines et des Arts
2007

BU METZ : Saulcy
0400085250

LA POLITIQUE DE GERMANISATION EN LORRAINE ANNEXÉE (1870-1914).

CULTURE ET ENJEUX IDENTITAIRES.

TOME I

Thèse de doctorat
Soutenue par

Lionel METZLER

Sous la direction de

M. Alfred WAHL

Université de Metz
U.F.R. des Sciences Humaines et des Arts
2007

REMERCIEMENTS:

Tous mes remerciements à mon directeur, M. Alfred WAHL, qui a suivi avec bienveillance l'élaboration de ce travail et n'a jamais cessé de me témoigner sa confiance.

Toute ma gratitude également à ceux qui m'ont soutenu pendant ces nombreuses années et surtout à mon épouse et mes deux enfants, dont la patience a été mise à rude épreuve et qui ont tant sacrifié pour que puisse se terminer ce travail.

Liste des abréviations.

ADBR: Archives départementales du Bas-Rhin.
ADM: Archives départementales de Moselle.
ADMM: Archives départementales de Meurthe-et-Moselle.
AMM: Archives municipales de Metz.
AMSg: Archives municipales de Sarreguemines.
AMStA: Archives municipales de St Avold.
AMTh: Archives municipales de Thionville.
BArch: Bundesarchiv-Berlin.
GStAPK: Geheimes Staatsarchiv Preussischer Kulturbesitz-Potsdam.
PAAA: Politisches Archiv des Auswärtigen Amt-Berlin.
St. Ber. Rt.: *Stenographische Berichte über die Verhandlungen des deutschen Reichstags.*

INTRODUCTION.

On ne peut évoquer l'annexion de l'Alsace et de la Moselle au *Reich*, entre 1870 et 1918, sans penser à la « germanisation » (« *Germanisierung* » ou « *Germanisation* ») à la « déromanisation » (« *Entwelschung* »), à la lutte contre les « tendances germanophobes » (« *deutschfeindliche Tendenzen* ») ou à la défense de « la chose allemande » (« *die deutsche Sache* »). Autant de termes employés par la langue administrative, les périodiques et les livres de l'époque, qui cherchent à rendre compte d'un processus abhorré ou exalté, condamné ou préconisé. Hormis les jugements contradictoires qu'ils ont suscités en fonction des personnes ou des périodes considérées, ces mots apparemment porteurs d'un sens très précis, se révèlent en plus polysémiques. Dès que l'on tente de dépasser leur caractère quasi-incantatoire, longtemps évoqué dans un contexte national passionnel, on est en fait bien en peine de définir ce qu'ils signifient concrètement. Ils ont pu qualifier à la fois des politiques (déclinées en objectifs), un processus culturel et/ou un (des) résultat(s), si bien que les acteurs ou les observateurs de cette histoire ont pu parler simultanément de réussite ou d'échec. Chacun de ces jugements de valeurs apparemment contradictoires pouvait d'ailleurs s'appuyer sur des faits parfaitement établis. Les uns et les autres ont ainsi retenu des séries d'événements, de situations ou d'endroits qui étaient, soit emblématiques de leur point de vue, soit interprétés selon leur propre grille de lecture.

Autant de marqueurs identitaires ou « lieux de mémoire », au sens large du terme[1], qui prouvent au moins une chose, c'est que la situation nouvelle, consécutive à l'annexion, était devenue fort complexe en Alsace-Lorraine. C'est de cette complexité dont il sera question.

Une politique culturelle poursuivie pendant plusieurs décennies déclenche forcément un processus d'acculturation des populations[2]. Celle-ci s'accompagne en général de mouvements contradictoires, parfois violents, symptomatiques d'une société profondément ébranlée et en recherche d'un nouvel équilibre[3]. Le déroulement du processus et les résultats de cette politique culturelle ne sont, de ce fait, que rarement conformes aux espérances et aux objectifs de ses initiateurs, ce qui ne manque jamais de réjouir leurs détracteurs. Que dire alors de ceux qui, une ou deux générations plus tard, jugent le travail de leurs prédécesseurs ou adversaires à l'aune de leurs propres attentes, surtout lorsqu'il s'agit de sentiment et d'identité nationale, sentiment dont la nature s'est à cette époque profondément et rapidement transformée.

Parler de « germanisation », c'est donc nécessairement parler des attentes, parfois contradictoires, des conquérants, en fonction de leur vécu, des représentations qu'ils se faisaient d'eux-mêmes (de la façon dont ils percevaient et se représentaient leur « germanité ») et de ceux qu'ils avaient annexés. C'est aussi analyser les choix et les

---

[1] Comme les a définis Pierre NORA, dans « Entre Mémoire et Histoire. La problématique des lieux », *in* Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1997 (1re édition : 1984-1992), 4719 p., pp. 23-43.

[2] Sur cette notion, se référer à l'article de Denys CUCHE, « Nouveaux regards sur la culture : l'évolution d'une notion en anthropologie », *in* Nicolas JOURNET (coordinateur), *La culture. De l'universel au particulier*, Paris, édition Sciences Humaines, 2002, 370 p., pp. 203-212, dans lequel le rapport entre culture et acculturation est ainsi défini: « L'acculturation – l'adoption par un groupe d'éléments de culture différente – n'est pas un phénomène occasionnel, secondaire ni récent dans les sociétés humaines. C'est un phénomène universel et constitutif des cultures. Il n'y a pas par conséquent, d'un côté des cultures "pures" et de l'autre les cultures "métisses". Toutes sont à des degrés divers des "mixtes". ». Voir également l'ouvrage plus théorique et prospectif de l'anthropologue Jacques DEMORGON, *Complexité des cultures et de l'interculturel*, Paris, Economica, 2000, 332 p.

[3] Serge GRUZINSKI, *La colonisation de l'imaginaire. Sociétés indigènes et occidentalisation dans le Mexique espagnol*, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque des histoires, 1988, 376 p., et, du même auteur, *La pensée métisse*, Paris, Fayard, 1999, 345 p.

actions concrètes qu'ils ont finalement entreprises en fonction de ces objectifs. Ces décisions étaient forcément le résultat d'un compromis qui pouvait être régulièrement remis en cause, en fonction des hommes au pouvoir, de l'évolution des idées des contemporains et de la situation en Alsace-Lorraine, en Allemagne et ailleurs en Europe ou dans le monde. C'est enfin bien sûr analyser les conséquences de cette politique culturelle à visée identitaire. Celles-ci seront envisagées à travers les pratiques et productions culturelles qu'elle a générées directement ou indirectement. Enfin, sans avoir la volonté d'être exhaustif ni de porter un jugement sur le « degré » de germanisation ou de germanité de la société, les conséquences de cette politique seront aussi envisagées dans leurs effets sur les populations de Lorraine annexée, en prenant en compte le fait que ces effets ont eux-mêmes parfois été à l'origine de nouveaux objectifs politiques à atteindre. Dans ce cadre, le fait associatif sera privilégié, parce qu'à cette époque de la mise en place de la culture dite de masse, cette forme de sociabilité prenait un essor remarquable et se trouvait précisément à la conjonction de deux volontés, celle de l'expression culturelle des populations et celle de la volonté d'encadrement de l'Etat.

Germanisation.

Plutôt que de se poser la question de la réussite ou de l'échec de la germanisation, ce qu'on ne peut envisager qu'avec une très grande circonspection[1], ce travail se propose

[1] A moins que l'on ne cherche à légitimer l'appartenance de la Moselle à l'une ou l'autre des deux entités nationales « concurrentes » que furent l'Allemagne et la France. Ce type de débat, particulièrement virulent pendant l'entre-deux guerres semblait devoir s'éteindre avec la pacification des relations franco-allemandes et le travail dépassionné d'historiens à partir des années 1960-1970. Parmi ces derniers, le vaste travail de synthèse de François ROTH sur la partie lorraine du *Reichsland* (François ROTH, *La Lorraine annexée. Etude sur la Présidence de Lorraine dans l'Empire allemand (1870-1918)*, Sainte-Ruffine, 1976, 765 p.) reste aujourd'hui encore la référence incontournable pour tout chercheur qui travaille sur cette période. Dans les mêmes années, les travaux de Hans-Ulrich WEHLER explorèrent notamment la question de la place de l'Alsace-Lorraine dans l'évolution de la vie politique allemande (par exemple: Hans-Ulrich WEHLER, « Das

donc avant tout d'aborder le problème de la germanisation en tant que politique volontaire de la part de l'Etat allemand. Bien sûr, poser la question de sa réussite ou de son échec implique nécessairement qu'il y ait bien eu une telle politique et il est indéniable que des actes tangibles, nombreux et de natures diverses ont participé clairement de cette volonté. Un des exemples les plus caractéristiques concerne la détermination des autorités du *Reichsland Elsass-Lothringen* (la Terre d'Empire d'Alsace-Lorraine) à faire prévaloir la langue allemande sur la langue française, dans la sphère publique[1].

Mais, cette germanisation a-t-elle vraiment existé en tant que politique cohérente ayant des buts précis et définis à atteindre dans le temps ? En d'autres termes qu'entendait-on par « être allemand », quels « gages » de « germanité » auraient dû donner les Lorrains, ainsi que leurs voisins Alsaciens, pour obtenir le droit d'être considérés comme pleinement allemands, si tant est que l'objectif ait bien été celui-ci ? A chaque fois qu'il fut question de changer les institutions de la Terre d'Empire, les dirigeants politiques, chancelier du *Reich* et Statthalter d'Alsace-Lorraine en tête, arguaient toujours du fait que ces gages n'étaient pas suffisants pour que le territoire puisse devenir un Etat comme un autre dans le cadre de l'Etat fédéral. Bismarck s'exprima à plusieurs reprises sur la question. En 1879 notamment, à la veille des débats sur la constitution à donner à la Terre d'Empire, le

---

Reichsland Elsass-Lothringen 1870-1879 », *in* Helmut BÖHME (dir.), *Probleme der Reichsgründungszeit 1848-1879*, Köln/Berlin, 1968, pp. 431-447 ; Hans-Ulrich WEHLER, *Krisenherde des Kaiserreichs. Studien zur deutschen Sozial- und Verfassungsgeschichte*, Göttingen, 1979, pp. 23-69 (« Das *Reichsland* Elsass-Lothringen von 1870 bis 1918 ») et pp. 70-88 (« Der Fall Zabern von 1913/1914 als Verfassungskrise des Wilhelminischen Reiches »). D'autres historiens ont depuis continué à embrasser le même point de vue, comme Thomas NIPPERDEY (Thomas NIPPERDEY, *Deutsche Geschichte 1800-1918*, Tome II : *1866-1918. Machtstaat vor der Demokratie*, München, Verlag C.H. Beck, 1993 (2e édition), 948 p.). Pourtant, certaines publications allemandes, surtout à partir des années 1980, tendent à réactiver quelques vieux démons. Deux études d'Alfred WAHL font bien le point sur cette question historiographique sensible: Alfred WAHL, « Les historiens allemands et l'Alsace », *Saisons d'Alsace*, 128, 1995, pp. 117-122 ; Alfred WAHL, « La *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins* et l'histoire du Reichsland », *in* Michel GRUNEWALD (dir.), *Le problème de l'Alsace-Lorraine vu par les périodiques (1871-1914)/ Die Elsass-lothringische Frage im Spiegel der Zeitschriften (1871-1914)*, Bern, Peter Lang, 1998, pp. 463-472.

[1] Sur les modulations de cette politique, qui seront par ailleurs reprises dans ses grandes lignes, dans ce travail, voir Paul LÉVY, *Histoire linguistique d'Alsace et de Lorraine*, Tome II: *De la Révolution française à 1918*, Paris, éd. des Belles Lettres, 1929 (rééd., Paris, éd. Manucius, 2004), 563 p. Bien qu'ancien, cet ouvrage très documenté reste la référence en la matière. Voir aussi François ROTH, *La Lorraine annexée*, *op. cit.* Pour l'évolution de l'emploi de l'allemand comme langue officielle dans la Présidence de Lorraine, voir la carte en Annexe 2.

chancelier se servit de cet argument pour écarter les revendications des autonomistes et introduire le régime du Statthaltérat[1]. Au cours des débats ultérieurs, des discours identiques à celui-ci furent réitérés. C'est ainsi que le chancelier Hohenlohe refusa d'abolir le très controversé « paragraphe de la dictature »[2], lors de la séance de discussions au *Reichstag*, le 22 février 1900[3]. C'est de la même manière que, lors des débats longs et houleux qui précédèrent l'adoption d'une nouvelle constitution pour le *Reichsland* en 1911, le *Statthalter* Wedel déclarait vouloir obtenir « des garanties de la population »[4], avant de pouvoir lui octroyer plus d'autonomie. Pour autant, aucune de ces prises de parole officielles ne précisait ce qu'il fallait entendre par ces gages. Il était souvent question de loyauté ou de fidélité au *Reich*. Mais quelle signification donner à ces expressions, lorsque l'on sait que les sociaux-démocrates allemands étaient eux-mêmes considérés comme « hostiles à l'Empire » (« *Reichsfeindlich* »), selon la terminologie officielle ? Faut-il considérer que le fait d'être non seulement « *Reichsfeindlich* », mais en plus « *deutschfeindlich* » (hostile à l'Allemagne, dans le sens, hostile à l'appartenance au peuple allemand) pouvait être considéré comme plus grave ? Pour certaines personnalités du gouvernement allemand, cela ne faisait aucun doute, il n'est par exemple qu'à lire les rapports du ministre de la Guerre, von Gossler, pour en être convaincu[5]. Pour d'autres, à l'inverse, comme le comte von Villers-Grignoncourt, la germanisation était considérée

---

[1] Sur le régime du Statthaltérat et les questions institutionnelles, voir la première partie de ce travail. Sur les discussions entre Bismarck et les autonomistes, ainsi que sur le débat constitutionnel, voir ce qu'en ont dit les députés alsaciens-lorrains, le chancelier et les principaux représentants du gouvernement, lors des débats au Reichstag. Voir notamment les propositions faites par Schneegans (*St. Ber. Rt.*, t.56, pp. 556-566 à comparer avec les termes de la loi du 4 juillet 1879).

[2] La disposition légale ainsi familièrement dénommée par la population et l'administration, était en fait un ensemble de lois provenant du droit français et préservé par les autorités allemandes, qui donnait au *Statthalter* tout pouvoir pour restaurer l'ordre public menacé (manifestations, associations et journaux pouvaient à ce titre être interdits). Ce paragraphe de la dictature fut finalement supprimé par l'empereur en 1902.

[3] Barch R43/168c. Sur ces discussions au *Reichstag*, voir en particulier le discours du chancelier Hohenlohe, ancien *Statthalter* d'Alsace-Lorraine (1885-1894).

[4] Discours de Wedel au *Landesausschuss*, cité dans *Le Lorrain*, 28 janvier 1910.

[5] Barch R43/192. Voir par exemple ses lettres au Statthalter (3 février 1897) et au chancelier (14 septembre 1897).

comme achevée dans bon nombre de cercles de la Présidence de Lorraine[1], puisque la population y parlait allemand et que les associations qui s'y développaient prenaient pour modèle celles venues de Vieille-Allemagne[2]. Les objectifs et les résultats attendus auprès des populations pouvaient donc varier considérablement au sein même des sphères dirigeantes allemandes. Entre être fidèle à un Etat ou à un régime politique et/ou participer à (ou de la) culture germanique ou « allemande », la diversité des points de vue était donc sensible.

De plus, ajoutant encore à la confusion, pour les responsables de la politique en Alsace-Lorraine, comme le chancelier Hohenlohe, ancien Statthalter d'Alsace-Lorraine, le problème n'était pas forcément à poser en ces termes. Ainsi, au cours de son allocution au *Reichstag*, le 22 février 1900, Hohenlohe affirmait que, selon lui, la population de la Terre d'Empire était sans conteste, dans sa majorité « d'orientation allemande et loyale » et que seule « une minorité nourrit encore une opinion anti-allemande »[3]. Pour autant, il se refusait à lever le paragraphe de la dictature, arguant d'abord du fait que « l'Alsace-Lorraine est une terre [ou « pays »] frontière. Nos voisins [les Français] sont susceptibles », avant de terminer son discours sous les « bravo ! » de la droite de l'assemblée, en proclamant haut et fort qu'il fallait garder en main tous les moyens, pour pouvoir assurer, au besoin, la sécurité de « notre possession » (l'Alsace-Lorraine était juridiquement définie comme étant la « possession » de l'ensemble des Etats allemands), d'autant que « nous n'avons pas acquis l'Alsace-Lorraine par référendum, mais par la force des armes et que nous voulons garder ce pays que nous avons recouvré. C'est notre droit ! ». La place particulière de l'Alsace-Lorraine à la frontière française et surtout, la

[1] Les cercles sont l'équivalent des arrondissements français. Voir la carte de ces subdivisions administratives en Annexe 1.

[2] Le comte fut directeur de cercle (cette fonction succéda à celle de sous-préfet) de Boulay, Thionville, puis Metz-campagne, de 1886 à 1908. Son père avait occupé diverses fonctions au service du roi de Prusse (commissaire civil à Nanccy en 1870-1871, il fut aussi *Regierungspraesident* à Coblence et à Francfort-sur-Oder) et appartenait à une famille qui connaissait bien la région, puisqu'elle était possessionnée à la fois en Prusse rhénane et en Lorraine.

[3] Barch R43/168c, *op. cit.*

façon dont l'annexion avait été réalisée et toujours justifiée par les autorités, pesaient donc aussi très lourd dans la gestion de la politique du *Reichsland.* Ici, plus question d'avancer des arguments concernant d'éventuelles « garanties » à donner par la population, puisqu'elles étaient jugées suffisantes par le chancelier.

La question était davantage liée au statut particulier de la Terre d'Empire et notamment à son rôle essentiel dans la défense du territoire allemand, ce que d'aucuns, et Bismarck le premier, appelèrent sa fonction de « glacis ». Les raisons officielles toujours avancées pour légitimer l'annexion jouèrent donc un rôle essentiel dans les décisions que les autorités allemandes furent amenées à prendre en Alsace-Lorraine. Dans le fond, pour revenir au discours d'Hohenlohe, le problème n'était pas de faire de bons Allemands mais bien plutôt de tenir la région. Cette conception, déjà défendue du temps de Bismarck, le fut jusqu'à la déclaration de guerre en 1914. Elle permettait de justifier la politique suivie en Alsace-Lorraine, vis-à-vis de l'opinion, tant en Allemagne qu'à l'étranger. Son fondement ne s'appuyait pas sur la souveraineté des populations, mais bien sur la force des armes et du droit international. Elle posait du coup avec plus d'acuité encore le problème de savoir quels buts « la » germanisation souhaitait finalement atteindre. Plus généralement, elle met aussi en évidence les contradictions, qu'elles soient synchroniques ou non, des positions des responsables politiques et administratifs en poste, tant sur la conception que sur les moyens à mettre en œuvre, les buts et même l'analyse des résultats obtenus. En d'autres termes, si la germanisation a bien existé en tant que pratique, on est en droit de se poser la question de savoir s'il y a bien eu « une » politique concertée et cohérente tout au long de la période, puisque celle-ci dépendait des représentations que les uns et les autres se faisaient de ce qu'était la « germanité » et de ce que devaient être ou devenir les Lorrains de souche par rapport à cet idéal identitaire.

Les quelques exemples qui viennent d'être évoqués tendraient donc à montrer que la germanisation n'a pas été une action politique préconçue et appliquée de manière linéaire. Elle fut scandée par des temps d'accélérations et de pauses[1]. Mais au-delà de ces rythmes qui rendent compte de la germanisation, en tant que pratique, ne faudrait-il pas également envisager l'éventualité de « changements de cours ». Autrement dit, n'y aurait-il pas eu plusieurs politiques de germanisation successives, tendant à réaliser des buts différents[2]? La question sera bien sûr envisagée.

De manière plus générale, l'ensemble de ces variations fut très souvent lié au fait que le sort et la politique intérieure de l'Alsace-Lorraine étaient fixés plus ou moins directement par les instances gouvernementales centrales du *Reich*, sans qu'un pouvoir local n'arrive réellement à les contrebalancer. La Terre d'Empire fut donc très souvent le terrain d'enjeux qui la dépassait. De fait, le Statthalter possédait bien quelques marges de manœuvre, mais il n'était qu'un haut fonctionnaire inféodé à la chancellerie. A l'inverse des autres Etats allemands, il n'y avait pas, en Alsace-Lorraine, de souverain et de responsables politiques intermédiaires qui pouvaient faire écran à la volonté politique de Berlin et aux enjeux qui y mettaient aux prises responsables politiques ou administratifs. D'ailleurs, le gouvernement ou les responsables politiques des assemblées à l'échelon national, qui avaient pour fonction d'établir la législation fédérale, étaient aussi en partie chargés de celle qui devait s'appliquer en l'Alsace-Lorraine. Certes, concernant la lourde

---

[1] François ROTH a décrit les différents moments d'accélération, avec leur cortège de mesures. François ROTH, *La Lorraine annexée...*, *op. cit.*

[2] Le terme de « changement de cours » est repris d'une expression des observateurs de la vie politique allemande de l'époque pour qualifier la volonté, affirmée par les chanceliers, de changer de politique. Elle a depuis été validée par les historiens de l'Allemagne. Elle est également employée, et c'est ici tout son intérêt, par les chercheurs travaillant sur les politiques successives de germanisation des territoires polonais (voir les récents travaux de recherche de Thomas SERRIER, *Entre Allemagne et Pologne, Nations et identités frontalières, 1848-1914*, Paris, Belin, coll. Histoire et société – Europes Centrales, 2002, 351 p.). Pour ces territoires, la reconnaissance de plusieurs politiques successives de germanisation s'est imposée dans l'historiographie depuis longtemps. Car, s'il est avéré qu'il y eut bien des différences entre les gestions autrichienne et prussienne des territoires peuplés de Polonais, il est aujourd'hui aussi bien démontré que la germanisation s'exerça aussi différemment dans le temps, pour chacune des deux puissances concernées.

entreprise de la législation locale, la dépendance de la Terre d'Empire vis-à-vis du pouvoir central s'amenuisa au cours du temps, grâce à des délégations de pouvoir données à une assemblée locale, mais en dernière instance, c'était toujours Berlin qui tranchait[1]. Les débats intenses qui animaient les cercles du pouvoir au niveau fédéral, avaient ainsi des répercussions directes sur l'Alsace-Lorraine. Les controverses existant en Allemagne sur des sujets aussi sensibles que les concepts de nation et de peuple[2] ne pouvaient manquer d'avoir un impact direct sur ce qu'on entendait par être allemand et donc sur la direction que devait suivre la politique dans le *Reichsland.* Le débat était même d'autant plus vif que, faut-il le rappeler, en 1870, l'Etat allemand était encore à construire et la nouvelle « germanité », non plus celle de la nation rêvée par les précurseurs du mouvement national, mais celle d'un Etat réel, restait à encore à façonner.

Par ailleurs, les politiques de germanisation suivies par la Prusse à l'encontre de ses minorités nationales danoise et surtout polonaise, ne manquèrent pas d'alimenter des débats au sein du gouvernement allemand et des milieux dirigeants en Alsace-Lorraine. Il est frappant de relever la concomitance de certains projets prussiens avec ceux des autorités responsables pour la Terre d'Empire. L'expérience de la gestion des problèmes

---

[1] Dans la période qui précéda la mise en place du Statthaltérat, cette dépendance était totale, puisque l'Empereur, seul jusqu'en 1874, puis avec le Bundesrat et le Reichstag, avaient été chargés de légiférer pour l'Alsace-Lorraine. A partir de 1874 et surtout de 1879, le travail législatif d'intérêt local fut transféré au *Landessauschuss* ou Délégation, assemblée de notables locaux, qui ne furent désignés au suffrage universel qu'à partir de 1911.

[2] Les césures chronologiques majeures de l'histoire de l'idée de nation et des développements du nationalisme allemand se retrouvent dans les évolutions de la politique suivie en Alsace-Lorraine. Sur ces grandes phases chronologiques et les thématiques générales, voir notamment l'ouvrage de synthèse de Otto DANN, *Nation und Nationalismus in Deutschland 1790-1990*, München, C.H. Beck, 1996 (3e édition revue et corrigée ; 1re édition : 1993), 438 p. Voir aussi Thomas NIPPERDEY, *Deutsche Geschichte 1800-1918*, Tome II : *1866-1918. Machtstaat vor der Demokratie*, München, Verlag C.H. Beck, 1993 (2e édition), 948 p., et Theodor SCHIEDER, *Das Deutsche Kaiserreich von 1871 als Nationalstaat*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1992, 112 p. La comparaison entre ce qui se passait en Allemagne et ailleurs, notamment en Europe Centrale ou en France, permet de compléter cette vision d'ensemble. Les études et ouvrages de synthèse sont nombreux. On pourra notamment se référer à Bernard MICHEL, *Nations et nationalismes en Europe centrale. XIXe –XXe siècle*, Paris, Aubier, collection historique, 1995, 321 p., Theodor SCHIEDER (réédition d'un florilège de publications de cet auteur, par Otto DANN et Hans-Ulrich WEHLER), *Nationalismus und Nationalstaat. Studien zum nationalen Problem im modernen Europa*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1991, 379 p. (ouvrage qui complète celui de Theodor SCHIEDER, cité dans la même note), ou encore Hagen SCHULZE, *Etat et nation dans l'histoire de l'Europe*, Paris, Seuil, 1996, 400 p.

polonais inspira très souvent les autorités d'Alsace-Lorraine. Un exemple caractéristique de cet impact très direct date des années 1885-1887. A cette époque, le baron Hans von Hammerstein, président de Lorraine (1883-1901), préconisait, pour sa circonscription administrative, la mise en place d'une politique de colonisation agraire en faisant appel à de Vieux-Allemands[1]. Le but poursuivi et avoué était de procéder à la germanisation d'un territoire alors secoué par la dernière grande vague protestataire[2]. Or, en 1885, le président du gouvernement de Bromberg, Christoph Tiedemann, avait adressé à Bismarck un mémoire, intitulé *Au sujet de certaines mesures souhaitables pour la germanisation de la province de Posnanie*. Ce rapport, qui préconisait plusieurs solutions en la matière, insistait en particulier sur la nécessité de développer, en Posnanie, une politique de colonisation des terres par des Allemands. Cette idée fut validée par Bismarck en 1886[3]. C'est elle qui inspira directement la proposition du président Hammerstein.

En outre, il n'y a rien d'étonnant à ce que la politique prussienne ait fortement influencé la gestion de l'Alsace-Lorraine, ou que certains hommes politiques aient été tentés d'expliquer la situation de la Terre d'Empire en prenant pour modèle le cas polonais, puisque le chancelier était aussi chef du gouvernement prussien et que le ministre de la Guerre du royaume de Prusse officiait également directement, au nom de l'Empire, pour l'Alsace-Lorraine, véritable marche militaire au rôle stratégique majeur. En outre, afin de diriger l'Alsace-Lorraine, le gouvernement allemand fit aussi très souvent appel à des

---

[1] Cité par Alfred WAHL, « L'immigration allemande en Alsace-Lorraine entre 1871 et 1918 », *Recherches Germaniques*, Strasbourg, 1973, pp. 202-217, p.203. Ce projet ne fut du reste pas appliqué. Pour plus de détails, voir le *Nachlass* Hammerstein au *Bundesarchiv*.

[2] La Protestation était le nom que l'on avait donné au mouvement politique qui était né de la « protestation » que les députés alsaciens et mosellans avaient lue à l'Assemblée de Bordeaux le 17 février 1871, afin de contester l'annexion. Ce texte fondateur fut celui que les députés d'Alsace-Lorraine, élus en 1874, lurent au *Reichstag*, renouvelant ainsi la geste de la protestation de Bordeaux. Les quatre députés lorrains refusèrent même de siéger jusqu'à la fin de la législature (1874-1877). Aux élections de février 1887, le vote protestataire rappelait celui de 1871 et dépassait celui de 1874. Ce fut la dernière fois que cette expression politique se manifesta de la sorte. C'est dans ce contexte de grande tension qu'Hammerstein proposa son projet de colonisation agraire. Pour le détail de ces scrutins, voir les précisions et analyses de François ROTH, *La Lorraine annexée*, *op. ci.*, p. 177 et pp. 202-204.

[3] Thomas SERRIER, *Entre Allemagne et Pologne, Nations et identités frontalières, 1848-1914*, *op. cit.*, pp. 75-76.

fonctionnaires prussiens. Pas moins de six des onze présidents de Lorraine sortirent des rangs de la noblesse prussienne. Certains firent même des carrières politiques remarquées à Berlin et en Prusse, comme Robert Viktor von Puttkamer, qui en même temps qu'il gravissait les échelons d'un cursus administratif classique, en exerçant successivement les fonctions de président de district à Gumbinnen en Prusse Orientale (1871-1874) et à Metz (1875-1877), puis de président supérieur en Silésie (1877-1879), entamait une carrière politique comme député conservateur au *Reichstag* (1873-1891) et finit par exercer ses talents dans le cadre gouvernemental, notamment comme ministre des Cultes et ministre de l'Intérieur de Prusse, entre 1879 et 1888[1]. L'autre personnalité politique berlinoise influente qui avait aussi présidé, mais plus brièvement, aux destinées des Lorrains (1872-1873), était Botho zu Eulenburg. Favori de Guillaume II, il encouragea et inspira en partie la façon dont celui-ci gouverna l'Empire[2]. Enfin, le parcours de Julius Adalbert von Flottwell, président de Lorraine de 1880 à 1883, bien que moins prestigieux, n'en était pas moins caractéristique. Il avait été *Regierungspresident* à Marienwerder en Prusse Occidentale (1875-1879), et surtout, il avait été choisi à deux reprises pour diriger le gouvernement de deux Etats allemands qui s'étaient placés sous la coupe de la Prusse, au moment du processus d'unification du *Reich.* Ses qualités en tant que premier *Landesdirektor* prussien de la principauté de Waldeck-Pyrmont (1868-1872)[3] et que *Staatsminister* de la principauté de Lippe-Detmold (1872-1875)[4] faisaient de lui un candidat idéal pour lier davantage la destinée de la Terre d'Empire à celle de la Prusse. Ces parcours croisés ne manquèrent pas d'influencer la gestion de la Lorraine annexée et ne pouvaient que renforcer le lien avec les instances gouvernementales fédérales ou

[1] Mis à l'écart par Guillaume II, il se retrouva à la tête de la Présidence supérieure de Poméranie de 1891-1899, région dans laquelle il possédait son fief de Karzin.
[2] Pour les détails de ce parcours, voir Christian BAECHLER, *Guillaume II d'Allemagne*, Paris, Fayard, 2003, 534 p. Il fut aussi à l'origine de la nomination de bien des ministres et en particulier du chancelier Bülow.
[3] Principauté indépendante de droit qui avait signé une convention militaire avec la Prusse dès 1862 et qui, par le traité de 1868, était administrée par la Prusse.
[4] Principauté ayant passée elle aussi une convention militaire avec la Prusse en 1867.

prussiennes. Ils avaient aussi parfois pour effet de faire rebondir les dissensions qui existaient entre les personnels politiques et administratifs de Berlin, en Alsace-Lorraine.

Ainsi, les hésitations et les contradictions de la politique de germanisation ne furent-elles bien souvent que les reflets de l'ensemble de ces débats ou de ces querelles d'hommes et d'idées qui se déroulaient en grande partie au-delà des frontières du *Reichsland.*

Enfin, si pour la plupart des Allemands, quel que soit leur Etat d'origine, la question de la « germanité » pouvait se poser, elle n'avait pas forcément d'implication aussi décisive que pour les Alsaciens-Lorrains. Pour les premiers cette question d'identité était un donné préalable, lié à l'existence de l'Etat, quel que fût le sens que chacun ait pu lui attribuer personnellement. Pour les seconds, ce n'était pas le cas. Un Alsacien ou un Lorrain devait « se » germaniser, encore aurait-il été bien en peine de savoir ce qu'il lui fallait faire, puisque les points de vue divergeaient. D'autre part, les « garanties » demandées aux populations annexées étaient collectives. Qu'entendre par là ? S'il est déjà difficile de juger de l'intégration d'un individu, qu'en est-il alors de l'intégration d'un collectif[1] ? De plus, faut-il le rappeler, pour les autochtones, face à ces exhortations à une sorte de « conversion » nationale[2] aux objectifs mal définis, il existait aussi un contre-modèle puissant, celui de l'Etat français, pour lequel, la « francisation » n'avait pas été un

[1] A ce titre, il est intéressant de comparer ces problèmes identificatoires avec celui de populations immigrées dans une société d'accueil, à ceci près que ceux à qui il était ici demandé de s'intégrer étaient les populations autochtones. Voir à ce sujet la réflexion très stimulante de Gérard NOIRIEL, *Etat, nation et immigration*, Paris, Gallimard, 2005 (1re éd. : Belin, 2001), 587 p. Voir notamment sa mise au point sur le lien national comme lien social ou encore ses considérations sur les problèmes d'identité et d'identification dans une société. Sur la question de la constitution d'identités collectives communautaires dans une société d'accueil, voir aussi l'article de Jacqueline COSTA-LASCOUX, « L'ethnicisation du lien social dans les banlieues françaises », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 17, n°2, 2001, notamment pp. 123-138.

[2] Des travaux récents ont exploré de façon beaucoup plus systématique que par le passé le parallèle qui pouvait être fait entre religion et politique aux XIXe et XXe siècle. Un bel exemple de ce type de recherche est celui d'Emilio GENTILE, *Les religions de la politique entre démocratie et totalitarismes*, Paris, Seuil, 2005, 301 p. Plus controversés, mais très stimulants, les ouvrages plus généraux du philosophe Marcel GAUCHET, comme *Le désenchantement du monde : une histoire politique de la religion*, Paris, Gallimard, 1985, 557 p. ou *La condition politique*, Paris, Gallimard, 2005, 557 p.

préalable à l'intégration au sein de la nation. Et pour cause, au moment de la constitution de ce que Pierre Nora a nommé la « mémoire-nation », c'est-à-dire la troisième et la plus importante des phases de la construction de l'identification nationale[1] (dont l'« émergence massive » remonte aux années 1820-1840[2]), la Lorraine, dans son ensemble, avait déjà été étroitement associée à la phase précédente du processus d'identification nationale français et ne participa pas, en outre, à l'élaboration parallèle de celui de la nation allemande[3]. Par ailleurs, loin d'accepter l'annexion, la République considéra toujours la « question d'Alsace-Lorraine » comme ouverte. Ce positionnement ne pouvait qu'encourager les Lorrains réfractaires à l'adoption d'une nouvelle identité, à se référer à la France. Certes, la revendication du retour des « Provinces perdues », qui était encore centrale dans la vie politique française des années 1880[4], perdit de son actualité par la suite. Mais elle resta

---

[1] Pierre NORA, « La nation mémoire », *in* Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1997 (1re édition : 1984-1992), 4719 p., pp. 2207-2216, en particulier pp. 2208-2209. Pierre NORA distingue cinq phases très fortement liées à la chronologie politique de l'histoire de France. Il distingue la mémoire royale, la mémoire-Etat, la mémoire nationale (« se décrétant pendant la Révolution, se concevant sous la Restauration pour s'établir sous la monarchie de Juillet », p. 2209), la mémoire citoyenne (« mémoire de masse (...) qui s'éprouve dans le membre fantôme de l'Alsace », p. 2209) puis la mémoire patrimoine contemporaine. Enfin, pour qualifier la singularité de l'identité et de la culture française, Pierre ROSANVALLON a aussi pu parler de « sacre du citoyen », montrant à quel point l'intégration à la collectivité nationale était passée très tôt par le politique. Pierre ROSANVALLON, *Le sacre du citoyen : histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1992, 490 p.

[2] Pierre NORA, *op. cit.*, p. 2214. La partie sur *La Nation* montre combien cette émergence a justement été « massive ».

[3] Il n'est pas possible d'étudier ici dans le détail cette problématique. Il faudrait revenir par exemple sur la très classique analyse du vécu politique des populations lorraines, lors de l'époque révolutionnaire et napoléonienne (et notamment de l'enthousiasme des départements lorrains dans la levée de 1791 et dans leur attitude face à la conscription et à l'armée de manière générale. Voir Annie CRÉPIN, *La conscription en débat ou le triple apprentissage de la nation, de la citoyenneté, de la république (1798-1889)*, Arras, Artois Presses Université, 1998, 257 p., en particuliers, pp. 108, 113-114, 124-125). On peut aussi rappeler que le mouvement national allemand se structura autour d'associations (gymnastique de Friedrich Ludwig Jahn et *Kriegervereine* en particulier) en opposition à la France, à partir de l'époque napoléonienne. Or, ce mouvement ne prit pas corps en Lorraine. Enfin, lors de la révolution de 1848, il ne fut jamais question d'envoi de députés lorrains à Francfort, à l'inverse de ce qui se passa par exemple pour les germanophones les duchés danois. D'autre part, Christine GUIONNET dans *L'apprentissage de la politique moderne. Les élections municipales sous la monarchie de Juillet*, Paris, éd. L'Harmattan, 1997, 328 p., reprenant et discutant la thèse de Maurice AGULHON sur la politisation progressive des campagnes, notamment sous la monarchie de Juillet (Pour les propositions de ce dernier, reprises depuis dans d'autres ouvrages et articles : Maurice AGULHON et Maryvonne BODIGUEL, *Les associations au village*, Le Paradou, Acte Sud, Hubert Nyssen éditeur, 1981, 107 p.), montre combien les élections municipales furent un facteur essentiel dans la construction de la citoyenneté et de l'identité nationale française, en particulier dans les campagnes.

[4] Il suffit pour s'en persuader d'évoquer l'action et l'engouement que souleva le général Boulanger (« le général Revanche ») dans une partie de l'opinion française. La constitution de la *Ligue des Patriotes* de Déroulède en 1882, ainsi que la mise en place des bataillons scolaires à partir de 1881, alors officiellement soutenue par le pouvoir républicain, furent autant d'autres signes que les annexés pouvaient interpréter

profondément inscrite dans l'opinion publique[1] et à chaque crise entre la France et l'Allemagne, dans les premières années du XX[e] siècle, elle réapparaissait. La politique de germanisation devait donc aussi tenir compte de la puissance de ce concurrent et c'est paradoxalement la peur de l'influence de cet adversaire qui donna à la politique de germanisation ses quelques rares mais fortes constantes.

Populations, « petites patries » et identités.

Au lieu d'être un modèle d'identification possible pour les populations de Lorraine annexée, la pratique germanisatrice de l'Etat allemand, les conditions dans lesquelles s'étaient déroulées l'annexion et la mise en place du statut particulier de la Terre d'Empire furent donc autant de freins à une possible et rapide adhésion à l'identité nationale allemande[2].

---

comme des manifestations d'intérêt à leur endroit. Pour comprendre l'imbrication de ces questions dans la société française des années 1880, voir Pierre ARNAUD (dir.), *Les athlètes de la République. Gymnastique, sport et idéologie républicaine, 1870-1914*, Toulouse, Privat, 1987, 423 p. et du même auteur, *Le militaire, l'écolier, le gymnaste : naissance de l'éducation physique en France, 1869-1889*, Presses Universitaires de Lyon, 1991, 273 p.

[1] Voir Laurence TURETTI, *Les Français et le territoire national 1870-1914. Place et importance des provinces perdues dans ces représentations*, thèse de doctorat, dir. Alfred WAHL, Université de Metz, 2003, 456 p. Le rôle de l'école dans cette transmission fut important (Jean-François CHANET, *L'école républicaine et les petites patries*, Paris, Aubier, 1996, 426 p.). L'étude des manuels scolaires en est une des facettes les mieux étudiée. Voir notamment Mona OZOUF, « L'Alsace-Lorraine mode d'emploi. La question d'Alsace-Lorraine dans le Manuel général, 1871-1918 », *in* Mona OZOUF, *L'école de la France. Essais sur la Révolution, l'utopie et l'enseignement*, Paris, Gallimard, 1984, 415 p., pp. 214-230. Le très classique et répandu manuel scolaire de G. BRUNO, *Le tour de la France par deux enfants*, Paris, Belin, 1877, en offre un exemple caractéristique (voir Jacques et Mona OZOUF, « *Le Tour de la France par deux enfants.* Le petit livre rouge de la République », *in* Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1997 (1[re] édition : 1984-1992), 4719 p., pp. 277-301 ; sur ce type de manuel scolaire en Europe à la même époque, voir la comparaison intéressante réalisée par Patrick CABANEL, « Le tour de la nation par le livre : *Le Tour de la France par deux enfants, Cuore, Le Merveilleux Voyage de Niels Holgersson à travers la Suède* », *in* Michel BERTRAND, Patrick CABANEL, Bertrand de LAFARGUE (dir.), *La fabrique des nations. Figures de l'Etat-nation dans l'Europe du XIX[e] siècle*, Paris, Les éditions de Paris, 2003, 399 p., pp. 323-361).

[2] Au sujet de l'identité nationale et de sa constitution, voir entre autres Anne-Marie THIESSE, *La création des identités nationales. Europe XVIII[e]-XX[e] siècle*, Paris, éditions du Seuil, 1999, 307 p. Pour l'Allemagne, sur le rapport entre nation, peuple, *Volkstum*, culture et identité nationale allemande, voir l'article très

Mais, on ne peut limiter la question de l'identification des populations à un simple rapport vertical qui ferait des hautes sphères de l'Etat une sorte de dispensateur de l'identité des populations. La germanisation a nécessairement interagi avec des réalités et des représentations identitaires infranationales. Un certain nombre d'études très récentes ont approfondi la thématique du rapport entre identité locale, régionale et nationale en montrant qu'il n'y avait pas forcément dichotomie[1]. Au contraire, l'Etat s'en servit bien souvent pour renforcer le sentiment d'appartenance des populations à une grande patrie et

---

stimulant de Wolgang KASCHUBA, « Identité, altérité et mythe ethnique », *Ethnologie Française*, XXVII, 1997, 4, *Allemagne. L'interrogation*, pp. 499-515. Cet auteur étudie plus particulièrement le « paradigme ethnique » dans sa constitution et sa popularisation au XIX[e] siècle, en Allemagne. Il analyse la part essentielle que prit celui-ci dans l'édification de l' « identité nationale ». Plus généralement, de nombreux ouvrages de sociologie et d'ethnologie ont aussi renouvelé les approches sur les identités, comme celui de Joël CANDAU, *Mémoire et identité*, Paris, PUF, 1998, 225 p. Quant à Hélène CHAUCHAT et Annick DURAND-DELVIGNE (dir.), *De l'identité du sujet au lien social. L'étude des processus identitaires*, P.U.F., coll. Sociologie d'aujourd'hui, Paris, 1999, 298 p., elles font le point sur les apports de la recherche dans les sciences humaines et proposent une définition de l'identité: « L'identité est une construction dont le sujet tire *permanence et singularité* [en italique dans le texte] (...). L'identité est donc au cœur de l'individualité. (...) Mais l'identité du sujet est aussi un *rapport au monde*, une certaine manière d'être et de se situer par rapport à l'environnement, et particulièrement par rapport aux autres, individus et groupes. L'identité du sujet constitue, au sens où elle l'établit, une manière d'exister dans l'environnement social. C'est ce qui règle sa manière de penser et d'agir. (...) il n'y a pas d'individualité qui se construise en dehors de l'ordre social, pas d'individualité qui ne soit rapport à ce monde. C'est en ce sens que l'on peut dire que *l'identité est et ne peut être que sociale.* » (*op. cit.* pp. 7-8). Dans cette perspective, les travaux sur l'identité sociale mettent l'accent sur le rapport intime existant entre les dimensions individuelle et collective.

[1] Le débat sur le régionalisme avait été renouvelé dans les années 1970 et les sciences humaines s'en saisirent comme terrain de réflexion. Philippe VIGIER « Régions et régionalisme en France au XIX[e] siècle », *in* Christian GRAS et Georges LIVET (dir.), *Régions et régionalisme en France du XVIII[e] siècle à nos jours*, Paris, PUF, 1977, 594 p., pp. 161-175 évoquait la multiplicité des attitudes que pouvait cacher l'étiquette de « régionalisme ». Mais, c'est surtout dans les années 1980 que les historiens s'attachèrent à redéfinir le lien existant entre le national et le local. L'article de Maurice AGULHON, « Conscience nationale et conscience régionale en France de 1815 à nos jours », *in Histoire vagabonde*, T. II, *Idéologies et politique dans la France du XIX[e] siècle*, Paris, Gallimard, 1988, 306 p. (1[re] parution, *in Federalism. History and current signification of a form of government*, La Haye, éditions Martinus Nijhoff, 1981), pp. 144-174, est l'un des plus caractéristiques de cette relecture, faisant du développement du « régional » non plus forcément le témoin d'un repli identitaire face au développement de la nation, mais au contraire le révélateur d'une intégration à celle-ci. Plus récemment, le sujet a été approfondi. Trois études en font le point, celle de Thierry GASNIER, « Le local. Une et indivisible », *in* Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1997 (1[res] éd. 1984-1992), 4719 p., pp. 3423-3477, celle d'Anne-Marie THIESSE, *Ils apprenaient la France : l'exaltation de la région dans le discours patriotique*, Paris, édition de la Maison des Sciences de l'Homme, 1997, 130 p. et un travail de recherche, ouvrant de nouvelles perspectives, celui de Stéphane GERSON, *The pride of place : local memories and political culture in nineteenth century. France*, Ithaca/London, Cornell University Press, 2003, 324 p. (un article du même auteur donne par ailleurs les grandes lignes de son travail : Stéphane GERSON, « L'Etat français et le culte malaisé des souvenirs locaux, 1830-1870 », *Revue d'histoire du XIX[e] siècle*, 2004, 29, pp. 13-29). Dans un certain nombre de domaines plus précis, d'autres ouvrages avaient aussi revisité cette articulation existant entre le local et le national, qu'il s'agisse, par exemple, de la politique de l'institution scolaire, bien décryptée par Jean François CHANET, *L'école républicaine et les petites patries*, Paris, Aubier, 1996, 426 p. ou de la littérature régionaliste, dans Anne-Marie THIESSE, *Ecrire la France : le mouvement littéraire régionaliste de langue française entre la Belle-Epoque et la Libération*, Paris, PUF, 1991, 314 p.

les notables locaux s'en saisirent eux aussi pour inscrire et légitimer leur action dans un cadre plus large[1]. Depuis la monarchie de Juillet, en France, le pouvoir central avait stimulé les recherches historiques ou patrimoniales locales dans lesquelles s'investissaient les élites[2]. Loin d'être une forme de passéisme, ces études, qui se développèrent à travers le réseau des sociétés savantes, accompagnèrent même, dans certains cas, la modernisation de l'Etat[3]. La Moselle d'avant l'annexion ne resta pas en dehors de ce processus, puisqu'une *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Moselle* (1858-1887)[4] vint prêter main forte à la plus ancienne *Académie Royale* de Metz, afin de stimuler la (re)découverte et la mise en valeur du patrimoine local. Le mouvement n'était d'ailleurs pas propre à la France. Il s'étendait à l'ensemble de l'Europe, notamment dans sa partie occidentale. Théodore de Puymaigre, figure de l'érudition mosellane de l'époque, illustre combien le fait de recueillir des chants et traditions populaires n'était pas forcément synonyme de repli frileux sur sa région et sur le passé. Ses lettres échangées avec le poète Alphonse de Lamartine, qui fut aussi l'un des acteurs de la révolution de 1848, en témoignent, tout comme sa correspondance avec d'autres érudits « folkloristes » européens[5]. Rien d'étonnant donc à ce qu'autour de ces particularismes en voie d'affirmation se soient organisées des manifestations populaires, glorifiant à la fois le passé local, la nation et bien souvent aussi la modernité[6]. Le cas de l'exposition universelle de Metz en 1861 fut

---

[1] Sur ce dernier thème, en plus des références générales précédentes, les articles de Philippe HAMMAN sur l'utilisation du patriotisme par les milieux patronaux sont très éclairants. Voir par exemple Philippe HAMMAN, « Une entreprise de mobilisation patriotique : la production de la faïencerie de Sarreguemines », *Genèses*, 47, juin 2002, pp. 140-161.

[2] Voir l'ouvrage de référence, Jean-Pierre CHALINE, *Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France XIX^e-XX^e siècle*, Paris, éd. du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 1995, 270 p.

[3] Voir en particulier Françoise BERCÉ, « Arcisse de Caumont et les sociétés savantes », *in* Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1997 (1re édition : 1984-1992), 4719 p., pp. 1545-1573. Voir également Anne-Marie THIESSE, *Ils apprenaient la France...op. cit.* et Stéphane GERSON, *The pride...op. cit.*

[4] Jeanne-Marie DEMAROLLE , « Patrimoine et société savante. L'exemple de la *Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle*, 1858-1870 », in François-Yves LE MOIGNE (dir.), *Patrimoine et culture en Lorraine*, Metz, Serpenoise/Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine, 1980, pp. 15-29.

[5] Pour sa correspondance avec Lamartine, une partie au moins des lettres est conservée, voir ADM 12J 99.

[6] Stéphane GERSON, *op. cit.* propose l'exemple des défilés historiques organisés dans les villes. Pratique nouvelle dans la première moitié du XIX^e siècle, elle mettait précisément en scène le passé local, mais

caractéristique de ce type de manifestation[1]. La revue messine *l'Austrasie* (1837-1923)[2] et la *Société d'Archéologie Lorraine* de Nancy (fondée en 1848) s'essayèrent même à la structuration d'une identité régionale, dépassant le cadre départemental, mais la concurrence des deux anciennes capitales de l'espace lorrain demeurait forte[3]. Cette difficulté à rassembler un territoire autrefois divisé s'accentua avec l'annexion, du fait de l'instauration d'une frontière d'Etat. Paradoxalement, cette nouvelle limite nationale eut aussi tendance à gommer les anciennes rivalités. Effectivement, après 1870, les élites locales francophones désertèrent massivement la partie annexée de la Lorraine et essayèrent de réorganiser, au moins dans les premières années, leurs réseaux, du côté français[4], unifiant symboliquement l'espace lorrain sous les auspices de la France. L'identité locale « mosellane » continuait donc à être structurée, mais de l'extérieur, et l'on verra toutes les difficultés que la médiatisation de celle-ci suscita du fait de l'existence de la frontière. Un des objectifs de ce travail est de montrer toute la peine que les autorités allemandes éprouvèrent à reconstituer, à partir des années 1880, une « nouvelle » identité locale capable de servir leur propre cause nationale. Il fallait pour cela réussir à mobiliser une nouvelle génération de notables résidant dans les territoires annexés, tant il est vrai que, et cela a été clairement établi par le schéma de la désormais traditionnelle théorie de la

---

l'associait très souvent à des moments d'exaltation patriotique nationale, voire à une glorification de la modernité. La vague des grandes expositions organisées à partir du XIX[e] siècle se prêta aussi à des manifestations de ce type.

[1] Sur cette exposition et celles qui suivirent au temps de l'annexion de part et d'autre de la frontière en Lorraine, voir Christiane PIGNON-FELLER, « Les fêtes de l'art et de l'industrie...lieux d'échanges entre Metz et Nancy », in *Metz...Nancy/Nancy...Metz, une histoire de frontière 1861/1909*, catalogue de l'exposition tenue aux musées de Metz et Nancy, Metz, éd. Serpenoise, 1999, 208 p., pp. 55-76. Pour un descriptif plus précis du déroulement de ces festivités, voir par exemple Albert COLLIGNON, « L'exposition universelle de Metz en 1861 », *Le Pays Lorrain et le Pays Messin*, 1909, pp. 143-164.

[2] François-Yves LE MOIGNE, « "L'Austrasie" ou les avatars d'une revue régionale, 1837-1923 », in François-Yves LE MOIGNE, *Patrimoine et culture en Lorraine*, Metz, Serpenoise/Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine, 1980, pp. 483-503.

[3] Cette question de la rivalité des deux grandes villes, avant 1870, a notamment été abordée par Pierre BARRAL, *L'esprit lorrain, cet accent singulier du patriotisme français*, Nancy, P.U.N., 1989, 192 p.

[4] Jeanne-Marie DEMAROLLE, « Patrimoine et société savante... », *op. cit.* La *Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle* continua par exemple à exercer ses activités, mais à partir de Briey, c'est-à-dire dans l'ancien département de la Moselle resté français.

« *nation-building* »[1], la nationalisation des masses ne se limita pas à une simple imposition par le haut. Elle supposait également une certaine adhésion volontaire de la base et notamment des élites locales qui étaient, en fait, à la fois la cheville ouvrière de la pénétration du sentiment national dans les sociétés européennes[2] et celles qui suscitèrent le renouveau d'intérêt pour les études locales.

Le défi à relever par les autorités allemandes était d'autant plus difficile, que la nouvelle identité de la *Lothringen* n'allait pas de soi. Certes, dans l'émergence d'une telle conscience, Metz et l'ancien département de la Moselle avaient été, dès avant l'annexion, en concurrence avec Nancy et les trois autres départements lorrains. Les raisons historiques avaient joué un grand rôle dans cette distinction. Cependant, cette rivalité avait aussi été structurante pour l'espace lorrain[3]. Les territoires annexés n'avaient pas connu, jusqu'alors, de destin séparé de ceux qui étaient restés français, et les anciennes entités historiques dont Metz et Nancy avaient été les capitales principales, avaient été très étroitement entremêlées, sans que les départements n'en aient repris la configuration.

D'autre part, depuis l'annexion, la Présidence de Lorraine composait avec l'Alsace une toute nouvelle entité régionale, la Terre d'Empire. Or, en Alsace, plus qu'en Lorraine encore[4], les élites locales avaient elles aussi travaillé à l'affirmation d'une identité

---

[1] Outre les ouvrages désormais classiques d'Eric John HOBSBAWM et Terence Osborn RANGER (dir.), *L'invention de la tradition*, Paris, éditions Amsterdam, 2006 (1re éd. en anglais, 1983), 370 p., d'Eric John HOBSBAWM, *Nations et nationalisme depuis 1780. Programme, mythe, réalité*, Paris, Gallimard, 1992 (1re éd. en anglais, 1990), 254p., de Benedict ANDERSON, *L'imaginaire national. Réflexion sur l'origine et l'essor du nationalisme*, La découverte 2002 (1re éd. en anglais, 1991, sous le titre *Imagined Communities*), 212 p., d'Ernest GELLNER, *Nations et nationalisme*, Paris, Payot, 1989 (1re éd. en anglais, 1983), 208 p. et d'Anne-Marie THIESSE, *La création des identités nationales*, *op. cit.*, voir par exemple la série d'études récentes consacrée à cette thématique dans Michel BERTRAND, Patrick CABANEL et Bertrand de LAFARGUE (dir.), *La fabrique des nations. Figures de l'Etat-nation dans l'Europe du XIXe siècle*, Paris, Les éditions de Paris, 2003, 399 p.

[2] Le rôle majeur de la bourgeoisie et des élites locales a été mis en évidence par l'étude très éclairante de Miroslaw HROCH, *Die Vorkämpfer der nationalen Bewegung bei den kleinen Völkern Europas*, Prague, Acta Universitatis, Carolinae Philosophica et Historica, 1969. Ce rôle a depuis été analysé pour la constitution des sentiments nationaux dans les différents Etats européens.

[3] Sur les spécificités mosellanes, dès avant 1870, et sur l'« esprit lorrain », dans son ensemble, Pierre BARRAL, *L'esprit lorrain...*, *op. cit.*

[4] L'Alsace, par sa situation historique et culturelle particulière dans le cadre de l'Etat français, avait eu l'occasion de développer une identité régionale plus affirmée et depuis plus longtemps que sa voisine lorraine.

régionale avant de passer sous souveraineté allemande, identité qui se renforça d'autant plus après 1870 que, contrairement à sa voisine, cette « région » avait été annexée par l'Allemagne dans sa presque totalité. Certes, la structuration de l'identité alsacienne continua, elle aussi, à se construire en partie par le biais de réseaux de francophiles notoires résidant aussi bien en France qu'en Alsace, là n'est pas le débat. L'essentiel ici réside dans le fait que l'identité centrale de la Terre d'Empire devint plus alsacienne que lorraine. Il n'est qu'à lire les publications, articles de journaux et rapports officiels à Berlin, pour constater que, très souvent, le terme « Alsace » était utilisé à la place de celui d'« Alsace-Lorraine ». Cette confusion communément admise entrait en contradiction avec les anciennes solidarités identitaires qui avaient été revisitées, par les élites locales, au moins depuis l'époque de la monarchie de Juillet. Pour la Présidence de Lorraine, ce tiraillement entre les anciennes solidarités et la nouvelle ne devait pas faciliter l'émergence d'une nouvelle identité, surtout que celle issue du traité de Francfort ne pouvait être qu'associée à celle du nouvel Etat auquel elle avait été annexée.

Par ailleurs, la Lorraine annexée était également fortement divisée et tiraillée de manière interne. Celle-ci, bien qu'héritière en grande partie de l'ancien département de la Moselle, n'en reprenait pourtant pas le tracé dans son intégralité. Au sud lui furent rattachées des communes, autour de Château-Salins et de Sarrebourg, qui avaient jusque-là évolué dans le cadre de l'ancien département de la Meurthe et qui avaient eu Nancy pour chef-lieu. Inversement, la partie occidentale de la Moselle fut laissée à la France et rattachée au département limitrophe qui avait été amputé. La nouvelle circonscription territoriale ainsi créée prit le nom, lourd de symbole, de Meurthe-**et**-Moselle. L'ancien cadre départemental, qui était peu à peu devenu familier aux populations et commençait à

devenir le support territorial d'une identification[1], ne fut donc pas préservé par les autorités allemandes.

D'autres problèmes nuisaient encore à la cohérence de la nouvelle *Lothringen*. L'affaiblissement de la légitimité du tracé de ce territoire renforça en partie l'attraction que l'Alsace exerçait sur les parties orientales de l'espace lorrain, en particulier dans les « pays » autour de Sarrebourg et de Bitche. Les liens anciens qui reliaient ces derniers à leurs voisins alsaciens avaient du reste été renouvelés et confortés tout au long du XIX^{e} siècle, notamment par la construction de lignes de chemin de fer[2]. Quant aux populations rurales de l'ancien espace frontalier entre France et Etats allemands, courant du Warndt au pays de Bitche, elles n'avaient jamais cessé d'entretenir des relations avec leurs voisines germanophones, comme l'atteste le nombre de mariages qui avaient lieu de part et d'autre de la frontière[3]. Du reste les spécificités de « pays » n'étaient pas forcément liées à la ruralité. Ainsi, le monde des mineurs de charbon fut-il aussi à l'origine d'une structuration identitaire, sur laquelle se penchent aujourd'hui les historiens ou les linguistes qui s'intéressent par exemple au « *Berschmannssprooch* » (« langue du mineur »)[4]. Enfin, toujours concernant la disparité de l'espace ainsi constitué, et comme le démontrent déjà en partie les deux précédents exemples, il convient aussi de relever un dernier facteur capable

---

[1] Ce processus est mis en évidence pour l'ensemble du territoire français, dans Thierry GASNIER, « Le local. Une et indivisible », *in* Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1997 (1res éd. 1984-1992), 4719 p., pp. 3423-3477.

[2] François-Yves LE MOIGNE (dir.), *Histoire de Sarrebourg*, Metz, éd. Serpenoise, 1988 (éd. revue et corrigée ; 1re éd. 1981), 418 p., pp. 195-290. Sarrebourg attirait par exemple beaucoup d'Alsaciens au moment de ses foires. Ce mouvement se trouva renforcé par l'ouverture de la ligne de chemin de fer Nancy-Strasbourg, durant le Second Empire.

[3] Caractéristiques de cette situation étaient les villages appartenant, sous l'Ancien Régime, à l'ancienne paroisse de Walschbronn (encore 14 villages à la Révolution), mais qui relevaient (déjà) de trois entités politiques différentes, celle du duché de Lorraine, celle du Landgraviat de Hesse-Darmstadt et, pour quelques censes et moulins, celle du duché de Deux-Ponts. La paroisse finit par se scinder, mais entre 1815 et 1870, les habitants, qui résidaient désormais de part et d'autres de la frontière franco-bavaroise, continuèrent à se marier entre eux et à entretenir un réseau de solidarités familiales. Le dépouillement des registres de l'état-civil des communes de cette ancienne paroisse montre combien ces solidarités perdurèrent. Le cas de la seule commune de Walschbronn et de ses réseaux familiaux a même été étudié de manière plus systématique par des généalogistes : Joseph CONRAD, Norbert SCHNEIDER, *Les familles de Walschbronn : de 1686 à 1902*, 2 tomes, s.l., Cercle généalogique du pays de Bitche, 2002, 530 p. et 1068 p.

[4] Le point sur cette identité, sa mémoire et les acteurs de la mise en valeur de ce patrimoine identitaire : Pascal FLAUS, « Pour une mémoire du bassin houiller », *in* Philippe MARTIN et François ROTH (dir.), *Mémoire et lieux de mémoire en Lorraine*, Sarreguemines, édition Pierron, 2003, 357 p., pp. 327-338.

de structurer des espaces identitaires, celui de la pratique linguistique. Il existait effectivement, dans la Présidence de Lorraine, une partition très nette de l'espace entre deux aires de langue distinctes, l'une romane, l'autre germanique[1]. Bien que celles-ci n'aient jamais été à l'origine d'une frontière politique, elles étaient autrement plus signifiantes que pour l'Alsace, puisque près de 40% de la population, y compris la ville de Metz, chef-lieu de l'ancien département de la Moselle, appartenait au domaine francophone[2]. Or, la limite des langues était elle aussi susceptible de devenir un marqueur de différenciation identitaire majeur[3]. L'affirmation des nationalités en Europe[4], à cette époque, s'appuya fortement sur ce type de critère et le transforma souvent en véritable lieu de mémoire, afin de justifier ses revendications[5]. La place que les uns et les autres attribuèrent à l'usage des langues en Lorraine annexée contribua-t-elle aussi à l'apparition d'une telle césure nationalitaire ? Autrement dit, le facteur linguistique eut-il tendance à battre en brèche le principe d'identité lié à un territoire ? Le positionnement des autorités sur cette question était ambigu, pourtant, cette question linguistique était au cœur d'une définition possible de la germanité et du projet national allemand. Les tergiversations sur ce sujet sensible renvoient bien entendu aux débats sur le discours de justification de l'annexion, mais aussi à ceux concernant la définition de la nation allemande toute entière,

---

[1] Le tracé de la frontière se faisait, sauf exception, sans espace de transition bilingue. Toutefois, les avancées de la scolarisation avaient peu à peu fait progresser la connaissance de la langue française, notamment sous le Second Empire. C'est surtout dans les espaces urbains que la connaissance des deux langues était relativement répandue.

[2] Toutefois, cette césure très nette était tempérée par le fait que la langue française (ou certaines de ses formes romanes) avait été, bien avant l'intégration au royaume de France, et bien plus tôt qu'en Alsace, la langue du pouvoir, même pour les germanophones. Cet état de fait se vérifiait tant pour les duchés que pour les Evêchés. Paul LÉVY, *Histoire linguistique d'Alsace et de Lorraine*, Tome II: *De la Révolution française à 1918*, Paris, éd. des Belles Lettres, 1929 (rééd., Paris, éd. Manucius, 2004), 563 p.

[3] Pour l'Alsace et la partie de la Lorraine qui fut annexée, Stephen L. HARP, montre comment, dans les années 1860, le facteur linguistique prit une importance de plus en plus grande dans la définition de l'appartenance à la nation, tant du côté français que du côté allemand. Stephen L. HARP, *Learning to be loyal. Primary schooling as nation building in Alsace and Lorraine (1850-1940)*, Northern Illinoy University Press, 1998, 292 p., p. X., pp. 31-43.

[4] Voir par exemple Bernard MICHEL, *Nations et nationalismes en Europe Centrale...*, *op. cit.*

[5] Miroslaw HROCH, , « *The social interpretation of linguistic demands in european national movements* », *in* HAUPT Heinz-Gerhardt, MÜLLER Michael G. et WOOLF Stuart (dir.), *Regional and National Identities in Europe in the XIXth and XXth Centuries,* The Hague, Kluwer Law International, 1998, 528 p., pp. 67-96 et Anne-Marie THIESSE, *La création des identités nationales. Europe XVIII^e^-XX^e^ siècle*, Paris, Seuil, 1999, 307 p., chapitre II : « Une nation, une langue », pp. 67-81.

puisqu'en Alsace-Lorraine, être germanophone ne suffisait pas pour faire d'une personne un sujet allemand de plein droit, comme ailleurs dans l'Empire. Cette spécificité renvoyait à nouveau à la définition problématique de la nation allemande et dépassait aussi largement le simple cadre de l'Alsace-Lorraine.

Voilà pourquoi la définition d'une nouvelle entité politique, à la fois régionale (l'Alsace-Lorraine) et infrarégionale (la « Lorraine »), sans passé commun, si ce n'est finalement celui d'avoir été français, était une gageure. Essayer de susciter parmi les élites et la population, la volonté de construire une nouvelle identité fut l'un des buts et l'une des difficultés de l'administration allemande, tant il est vrai que la mise en valeur des identités régionales participait de la création d'un sentiment national.

A ces fractures de l'espace lorrain et aux dissensions identitaires qu'elles ne manquèrent pas de susciter, l'annexion apporta également une nouvelle distinction, celle qui opposa les « indigènes » (« *Einheimische* »)[1] aux « immigrés » (« *Ausgewanderte* ») aussi appelés « Vieux-Allemands » (« *Altdeutsche* »), ceux que les Lorrains appelaient également plus familièrement les « *Bei uns* »[2], voire les « Prussiens ». A partir des années

[1] Ainsi nommés en vertu du droit allemand. Dans tout l'Empire, les populations natives d'un Etat possédaient ce statut. Les autres « Allemands » (ceux qui étaient, de droit, définis comme des *Reichsangehörige*, c'est-à-dire des sujets de l'Empire) qui résidaient dans un Etat sans qu'ils en aient été originaires, étaient définis par leur « nationalité » d'origine, en fait leur « *Staatsangehörigkeit* » (c'est-à-dire leur appartenance à un des Etats allemands de l'Empire ; en Alsace-Lorraine, les habitants possédèrent, à partir de la loi du 28 janvier 1873, une « *Landesangehörigkeit* », car la Terre d'Empire n'était pas définie comme un Etat), et non pas par leur « nationalité » au sens « ethnique » ou culturel du terme. Voir Karsten MERTENS, *Das neue deutsche Staatsangehörigkeit. Eine Verfassungsrechtliche Untersuchung*, Berlin, Tenea, p. 60. Toujours selon le droit allemand, les sujets de l'Empire qui n'étaient pas originaires de l'Etat ou du territoire dans lequel ils habitaient étaient qualifiés d'habitants « de l'intérieur », c'est-à-dire des « *Inländer* » (l'expression est encore utilisée en Moselle, mais pour qualifier les Français non originaires du département de la Moselle. On parle de « Français de l'intérieur »). Sur ces aspects, la constitution de l'Empire allemand était on ne peut plus explicite (texte officiel du 16 avril 1871, *II. Reichsgesetzgebung*, §3 : « *Für ganz Deutschland besteht ein gemeinsames Indigenat mit der Wirkung, das der Angehörige (Unterthan, Staatsbürger) eines jeden Bundesstaates in jedem anderen Bundesstaate als* ***Inländer*** *zu behandeln und demgemäss zum festen Wohnsitz (...)und zum Genusse aller sonstigen bürgerlichen Rechte unter denselben Voraussetzungen wie der* ***Einheimische*** *zuzulassen (...)* ».

[2] Littéralement les « chez-nous ». *Le Lorrain* employait fréquemment ce surnom. L'expression était également utilisée dans les régions rhénanes qui avaient été annexées par la Prusse après 1815. Elle stigmatisait les Vieux Prussiens qui ne cessaient de comparer la situation de « chez eux » (en disant « *Bei*

1880, les flux migratoires en provenance de « Vieille Allemagne » devinrent de plus en plus importants[1]. La présence parfois massive de ces nouveaux arrivants, essentiellement dans les villes et les secteurs industrialisés ou en voie de l'être, contribua aussi à la germanisation de la Présidence de Lorraine. Leur venue, souhaitée par les responsables allemands, devait favoriser la cause allemande de deux manières différentes. D'une part, comme Allemands, ils devaient servir d'exemples aux populations locales, de façon à ce que celles-ci finissent par se comporter comme de « bons » Allemands. De fait, les associations allemandes étaient, surtout dans les premières décennies de l'annexion, l'objet d'une surveillance particulièrement attentive[2]. Elles se devaient d'être en tous points exemplaires, de façon à forcer l'admiration et le respect des Lorrains. D'autre part, le simple fait que des Vieux-Allemands résident en Alsace-Lorraine rendait, a fortiori, la Lorraine plus allemande. Lorsque les immigrés étaient présents en grand nombre, les manifestations d'attachement à l'Allemagne ne pouvaient, a priori, qu'être renforcées. Au demeurant, cette présence permettait aussi à l'administration de justifier le basculement de communes autrefois majoritairement francophones dans la zone germanophone, ce qui avait pour conséquence de faire de l'allemand la seule langue officielle, tant à l'école que pour les actes publics, comme cela fut le cas pour les communes minières du Pays Haut.

Au-delà de ce rôle germanisateur attribué par l'administration aux Vieux-Allemands, il reste aussi à envisager les problèmes d'identifications auxquels furent confrontés ces nouveaux arrivants. Comme dans un processus d'immigration classique, les personnes qui arrivaient en Lorraine annexée s'installaient dans une région qui leur était étrangère et souvent hostile. Ils eurent donc tendance à se regrouper très rapidement en

---

uns ...») à celle des territoires rhénans. Cette expression sous-entendait que les Vieux Prussiens n'étaient pas « chez eux » en Rhénanie.

[1] Sur les mouvements de populations en Moselle, Pierre BRASME, *La population de la Moselle 1815-1914*, thèse de doctorat sous la direction d'Alfred WAHL, Université de Metz, 1997, 679 p.

[2] Voir notamment Lionel METZLER, « Les Kriegervereine en Lorraine annexée de 1874 à 1914 », in DESMARS Bernard, Alfred WAHL (présentation par), *Les associations en Lorraine (de 1871 à nos jours)*, Actes d'une table ronde à l'Université de Metz (décembre 1998), Metz, Centre de recherche Histoire et Civilisation de l'Université de Metz, 2000, 195 p., pp. 19-37.

associations. C'est là que, très souvent, ils se découvrirent aussi Allemands et non plus simplement Bavarois, Prussiens ou Badois[1]. Le fait que l'Allemagne était un nouvel Etat renforça cette fonction intégrative des associations. Il serait possible, du coup, de parler d'un processus de germanisation parallèle à celui des Alsaciens-Lorrains, un processus qui concerna les « Allemands » des autres régions du *Reich*, qui étaient présents en Alsace-Lorraine. Si l'on considère la question sous cet angle, comment s'étonner alors que les Lorrains ne furent que très modestement attirés par des associations d'immigrés, dans les deux premières décennies de l'annexion, et qu'ils furent aussi longtemps peu réceptifs aux festivités, rites et traditions dont elles étaient porteuses. L'arrivée massive de ces immigrés a-t-elle vraiment favorisé la germanisation ? N'a-t-elle pas plutôt provoqué une « dissimilation » fondatrice dans les relations entre les indigènes et les Vieux Allemands ? Ce type de processus de différenciation entre des « Nous » et des « Eux »[2] a été bien mis en évidence par Thomas Serrier[3], dans le cas des rapports entre Polonais et Allemands, suite à la politique de germanisation poursuivie par la Prusse. Il définit la dissimilation comme un « mouvement de retour sur soi, en sens inverse d'assimilation », mécanisme qui n'exclut pas, bien au contraire, la possibilité de transfert[4], puisque se distinguer de l'autre

---

[1] Le même phénomène a été observé pour l'immigration italienne, au cours de la même période, en Moselle, par Marie-Louise ANTENUCCI, *L'immigration en Moselle (1870-1940). L'exemple des Italiens*, thèse de doctorat, dir. Alfred WAHL, Université de Metz, 2000, 576 p. Sur la problématique relative au rôle des réseaux associatifs, voir aussi Marianne AMAR et Pierre MILZA, « Le réseau associatif, facteur d'intégration », in *Problèmes politiques et sociaux*, n°909, ainsi que Jacqueline COSTA-LASCOUX (dir.), « République et particularismes », février 2005, Paris, La Documentation Française, février 2005, 119 p. En ce qui concerne l'exemple italien, on peut aussi se référer à Pierre MILZA, *Voyage en Ritalie*, Paris, Plon, 1993, 532 p. Pour des développements plus généraux sur la même problématique, voir encore Gérard NOIRIEL, *Etat, nation et immigration*, Paris, Gallimard, 2005 (1re éd. : Belin, 2001), 587 p.

[2] Pour reprendre une terminologie très utilisée par les sciences sociales, notamment l'anthropologie et la psychologie sociale. Voir par exemple l'ouvrage collectif de Jean-Claude DESCHAMPS, Juan-Francisco MORALES, Dario PAEZ et Stephen WORCHEL, *L'identité sociale. La construction de l'individu dans les relations entre groupes*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1999, 269 p., en particulier pp. 43-66.

[3] Thomas SERRIER, *Entre Allemagne et Pologne, Nations et identités frontalières, 1848-1914*, Paris, Belin, coll. Histoire et société – Europes Centrales, 2002, 351 p.

[4] Sur la notion de transfert culturel, voir les propositions énoncées par Michel ESPAGNE et Michael WERNER, « Deutsch-französischer Kulturtransfer als Forschungsgegenstand. Eine Problemskizze », *in* Michel ESPAGNE et Michael WERNER (textes réunis et présentés par), *Transferts. Les relations interculturelles dans l'espace franco-allemand (XVIIIe-XIXe siècle)*, Paris, éd. Recherche sur les Civilisations, 1988, pp. 11-34.

implique souvent d'avoir recours à un « mimétisme inversé »[1]. L'auteur met aussi en évidence le fait que « l'approfondissement de l'intégration interne [des populations allemandes de Posnanie] aggravait la dissimilation externe de la population polonaise et accentuait la perception de la crise »[2]. En d'autres termes, le fait que les Allemands aient pu se percevoir comme tels et qu'ils l'aient affirmé de plus en plus (il s'agit de la « germanisation » des populations allemandes dont il a été question précédemment) a accentué la dissimilation progressive des Polonais, qui de leur côté construisaient un contre-modèle intégrateur. L'absence d'une politique claire à l'égard des Polonais, autrement dit les changements de cours de celle-ci, ne firent que renforcer ce processus au cours du temps. La Lorraine annexée peut-elle être comparée terme à terme avec ce qui se passait en Posnanie ? Le fait qu'une grande partie de la population lorraine ait maîtrisé l'allemand n'a-t-il pas au contraire favorisé, une fois les premières années passées, une intégration réciproque des germanophones, « indigènes » et « immigrés » ?

Les relations particulièrement complexes des identités entre elles et dans leurs rapports aux territoires annexés constituèrent donc un enjeu particulièrement important pour les autorités allemandes. Elles en tinrent compte, mais elles ne furent pas toujours en capacité d'en mesurer l'impact ou les conséquences à long terme. La déconstruction et la reconstruction de représentations identitaires nationales permettront de mettre en évidence l'articulation complexe et parfois ambiguë des niveaux locaux, régionaux et nationaux.

[1] Les citations sont de Thomas SERRIER, *op. cit.*, p. 24.
[2] *Ibid.*, p.111.

Activités culturelles, représentations identitaires et sociabilités.

La culture[1] et plus particulièrement l'activité culturelle de la société civile, organisée par le biais des espaces de sociabilité institutionnalisés n'ayant pas de caractère obligatoire, se situe à l'articulation des questionnements posés par ce travail. Ces espaces, seront étudiés avant tout en tant que groupes de personnes ou espaces de manifestations ou de production culturelle, si tant est qu'ils aient eu une visée identitaire ou, pour effet, un processus d'identification intéressant la question de la germanisation. Ils seront donc peu étudiés en tant que lieu au sens géographique du terme. Bien évidemment, la signification d'une manifestation se déroulant en milieu urbain ou villageois, au café, au théâtre, dans le salon d'un hôtel ou encore dans la rue, peut prêter à des analyses différentes. Mais, la spécificité de chacun de ces lieux est ou serait susceptible d'être l'objet d'études en soi[2] et

[1] Celle que les anthropologues et les historiens (sur l'appropriation par les historiens de cette définition large de la culture, voir Pascal ORY, *L'histoire culturelle*, Paris, PUF, 2004, 128 p., pp. 7-8) définissent comme étant l'ensemble des pratiques et des représentations partagées par un groupe humain. Le recueil d'articles coordonné par Nicolas JOURNET, *La culture. De l'universel au particulier*, édition Sciences Humaines, 2002, 370, fait le point sur les questions et les problématiques touchant à la culture dans le domaine des sciences humaines. En ce qui concerne l'histoire culturelle, il convient de relever le profond renouvellement d'intérêt, d'approches et de problématiques qu'elle a suscité, ces dernières années, parmi les historiens. Plus qu'une simple histoire de la culture en soi, elle tend à investir tous les domaines de la recherche historique, pour lesquels elle représente une nouvelle approche possible. Cette tendance « culturaliste » reconnaît « l'intérêt des objets culturels comme des nœuds particulièrement serrés de représentations, comme des matrices à partir desquelles pouvait se reconstruire et s'interpréter l'ensemble d'une société donnée. En somme, un centre de gravité a été trouvé autour de la notion de représentation » (extrait de la présentation du groupe de travail « Histoire culturelle », sous la direction d'Emmanuelle LOYER et Laurent MARTIN, créé en 2001, sur le site de Sciences Politiques, 19/09/2006). Pascal ORY (*op. cit.*, p.7-28) détaille l'objet de ce champ de recherche et le définit comme une « histoire sociale des représentations » (p.13). C'est dans cette perspective que se place ce travail de thèse. En France, c'est notamment à travers les séminaires d'histoire culturelle, proposés à partir de 1989, par Jean-Pierre RIOUX et Jean-François SIRINELLI, qu'ont été élaborés les questions et les outils propres à alimenter cette nouvelle tendance de la recherche en histoire contemporaine. Les ouvrages parus sous leurs auspices sont nombreux. Un premier bilan en guise de perspective pour les recherches à venir, a été publié dans Jean-Pierre RIOUX et Jean-François SIRINELLI, *Pour une histoire culturelle*, Paris, Seuil, 1997, 456 p. Le débat se poursuit, notamment dans les groupes de réflexions et séminaires proposés par l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et celui de Sciences Politiques. Il existe aussi en Allemagne, notamment à l'université Humboldt de Berlin où, depuis la publication de Martina KESSEL et Christoph CONRAD (dir.), *Kultur und Geschichte: Neue Einblicke in eine alte Beziehung*, Ditzingen, Reclam Verlag, 1998, 392 p., une partie de son site Internet appelle à la poursuite des échanges (http://hsozkult.geschichte.hu-berlin.de/rezensionen/type=revsymp). Plus récemment, des ouvrages de synthèse on été publiés comme celui de Denys CUCHE, *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2001, 122 p., celui de Philippe POIRRIER, *Les enjeux de l'histoire culturelle*, Paris, Seuil, 2004, 435 p., ou encore celui déjà cité de Pascal ORY.

[2] Comme celle de Jean-Pierre HIRSCH qui touche à certains des questionnements de cette thèse, mais envisage l'histoire des débits de boisson comme un tout. Jean-Pierre HIRSCH, *Les débits de boissons dans*

ne rentre pas, en tant que tel, dans la problématique de ce travail. D'autre part, outre l'intérêt qui sera porté aux personnes, les « productions » culturelles de ces groupes, que celles-ci soient pérennes et matérielles ou qu'elles ne le soient pas, qu'il s'agisse d'écrits, de discours, d'édifices ou de fêtes, toutes pourront être analysées, afin de rendre compte de la façon dont la législation de l'Etat tenta de les canaliser et d'influer sur ces modes de représentations identitaires[1]. Quelles mesures les responsables politiques et administratifs prirent-ils afin de promouvoir l'identité nationale du *Reich* ? Jusqu'à quel point et à quels moments tentèrent-ils de bannir, autant que faire se pouvait, la plupart des références à celle de la France ? Bref, quel ensemble de stratégies opératoires le gouvernement allemand mit-il en œuvre de façon à modifier la représentation que les indigènes pouvaient avoir de leur propre identité, afin que cette représentation devienne compatible avec, voire conforme à celle(s) que les autorités souhaitaient ?

Bien sûr, la plupart des « lieux » qui seront ici abordés pour répondre à cette question sont loin de représenter la totalité des espaces de sociabilité. Ne seront par exemple pas pris en compte les lieux de socialisation qui s'imposent aux individus, que ces lieux soient informels, comme les communautés villageoises et familiales par exemple, ou

---

les petites villes d'Alsace de 1844 à 1914, thèse de doctorat, Université de Metz, Alfred WAHL (dir.), 2003, 1161 p.

[1] A ce sujet, Hélène CHAUCHAT et Annick DURAND-DELVIGNE (*De l'identité..., op. cit.*) complètent leur définition de l'identité, précédemment évoquée (en s'appuyant sur M. ZAVALLONI et C. LOUIS-GUERIN, *Identité sociale et conscience. Introduction à l'égo-écologie*, Montréal-Toulouse, Presses Universitaires de Montréal – Privat, 1984) : « l'identité sociale, ainsi appréhendée, n'est pas une réplique plus ou moins fidèle de l'environnement social du sujet (appelé aussi « matrice sociale » par l'auteur) bien qu'elle en soit issue, mais une *représentation de cet environnement*(...) », par environnement social, les auteurs entendent les « différents groupes auxquels ils se réfèrent, groupes d'appartenance mais aussi de non-appartenance (groupes d'opposition) » (Hélène CHAUCHAT et Annick DURAND-DELVIGNE (dir.), *op. cit*, p.10). La place des représentations collectives dans la construction des identités a notamment été défendue, pour l'histoire culturelle, par Roger CHARTIER, « Le monde comme représentation », *Annales ESC*, novembre-décembre 1989, pp. 1505-1520. Travailler sur l'identité signifie donc prendre en considération la « matrice sociale » des sujets étudiés et essayer de décrypter les représentations qu'ils s'en faisaient, plutôt que d'essayer de reconstruire une « réalité » plus objectivée, qui n'était pas forcément perçue comme telle par au moins une partie des acteurs contemporains. Cette difficulté à travailler sur les problèmes d'identité n'est pas propre aux chercheurs d'aujourd'hui. Les fonctionnaires allemands de l'époque s'y trouvèrent aussi confrontés, opposant aux représentations des indigènes, leurs propres représentations de l'identité de ces mêmes indigènes.

formels à caractère contraignant, pour tout ou partie de la population. Pour les premiers, la documentation à rassembler est trop éparse et les études de ce genre sont fort peu nombreuses. Dans certains cas toutefois, lorsqu'il est possible de les approcher aisément, grâce à des témoignages contemporains, il en sera fait mention. Pour les seconds, notamment l'école et l'armée, ils ne sont pas non plus au centre de cette étude. Certes, ces deux types de lieu furent déterminants dans le processus d'intériorisation de normes sociales et culturelles, mais ils ne présentent pas le double avantage des lieux qui font l'objet de notre étude[1]. Effectivement, ces derniers possèdent d'abord l'intérêt d'avoir été formels et donc d'avoir laissé de nombreuses traces écrites. D'autre part, comme il ne s'agissait pas d'espaces « contraignants » organisés de manière directe par l'Etat, l'adhésion à ce type de sociabilité était libre ; bien sûr, elle pouvait être conditionnée par des exigences sociales ou des stratégies personnelles, mais c'est justement là tout l'intérêt de l'étude de ce type de lieu: participer à telle ou telle forme de sociabilité s'inscrivait dans une démarche volontaire d'adhésion. La somme de ces engagements personnels permet d'avoir aujourd'hui un aperçu des types d'activités ou d'idées que les habitants ont pu vouloir (ou étaient prêts à) défendre, et ce, en dehors des sphères de sociabilité informelles. Il ne faut pas non plus surdéterminer l'interprétation de ces choix. Ils dépendaient des formes d'associations existant à une époque donnée et pouvaient être limités par le nombre restreint de celles qui existaient au sein d'une localité. Adhérer à une association d'anciens soldats, au début du XX^{e} siècle, n'avait pas forcément le même sens pour un habitant de Metz et pour celui d'un petit village en milieu rural. Pour le premier, l'éventail des

[1] Pour l'école, voir l'étude intéressante réalisée par l'américain Stephen L. HARP, *Learning to be loyal. Primary schooling as nation building in Alsace and Lorraine (1850-1940)*, Northern Illinoy University Press, 1998, 292 p. Pour l'armée, il n'y a pas d'étude générale de l'impact du service militaire sur les populations du *Reichsland*. Il faut se référer à des études générales sur ces questions, du côté allemand et français. Néanmoins, l'impact de la culture militaire sur la société civile pourra être abordé par le biais du réseau très dense des « associations d'anciens soldats », les *Kriegervereine*. Voir Lionel METZLER, « Les *Kriegervereine* en Lorraine annexée de 1874 à 1914 », *in* Bernard DESMARS, Alfred WAHL (présentation par), *Les associations en Lorraine (de 1871 à nos jours)*, Actes d'une table ronde à l'Université de Metz (décembre 1998), Metz, Centre de recherche Histoire et Civilisation de l'Université de Metz, 2000, 195 p., pp. 19-37.

possibilités d'adhésion était tel qu'entrer dans *Kriegerverein*[1] relevait d'un acte souvent plus militant que pour le second, pour qui l'alternative à cette forme de sociabilité masculine était limitée, voire nulle, à moins qu'il n'existe, comme souvent, une association catholique.

Bien entendu, cette façon de procéder pose le problème de savoir ce que pensait le reste de la population, c'est-à-dire ceux qui ne s'engageaient pas dans les milieux associatifs, par choix ou par méconnaissance, à moins qu'ils n'aient préféré avoir recours à des formes de sociabilité informelles de type traditionnel, ce qui fut souvent le cas de communes rurales aux populations relativement stables. De fait, l'essentiel de cette étude fera la part belle aux villes, grandes et petites, voire aux « bourgs » (du gros village à la petite ville), c'est-à-dire aux « pôles structurants » de l'espace mosellan[2], tant par leurs fonctions administratives, politiques, économiques ou culturelles, que pour leur capacité éventuelle à susciter la création d'une identité de « pays »[3]. Du reste, le mouvement associatif s'était aussi implanté dans de nombreuses petites communes rurales, dans la deuxième moitié de la période de l'annexion, à l'instar de ce qui se passait alors en France et en Allemagne[4]. Cette extension du mouvement associatif, révélatrice de la pénétration

---

[1] Littéralement « association de guerriers ». Forme de sociabilité patriotique, à caractère militaire, dont il sera question dans ce travail.

[2] Pour la définition des bourgs et de l'importance de ces pôles structurants sur l'espace rural, voir par exemple l'ouvrage de synthèse de Jean-Marc MORICEAU (dir.), *Les campagnes dans les évolutions sociales et politiques en Europe. Des années 1830 à la fin des années 1920*, Paris, CNED/SEDES, 2006, 266 p., p.20 ou encore Fernand BRAUDEL, *L'identité de la France*, vol. 1, Paris, Arthaud, 1986, p.141.

[3] Voir le travail d'Annie BLETON-RUGET, « "Pays" et nom de pays. L'invention de la Bresse louhannaise (XIX^{e}-XX^{e} siècles) », *Ruralia* [en ligne], 2001-08 – Varia, 18 p. L'auteur montre comment les structures administratives issues de la Révolution ont été utilisées par les élites du chef-lieu, auxquelles se sont peu à peu joint celles des milieux ruraux environnants, pour créer un « pays ». D'abord cadre de revendications dans le domaine politique et économique (passage d'une ligne de chemin de fer dans le cas étudié), le pays devient aussi le lieu de la formation d'une identité collective que l'on cherche à rendre légitime par l'étude de ses caractères particuliers et par la diffusion auprès des populations du territoire concerné, par exemple, lors des discours de campagne électorale ou dans le cadre des manifestations des comices agricoles.

[4] Voir Maurice AGULHON et Maryvonne BODIGUEL, *Les associations au village*, Actes Sud, Le Paradou, 1981 ; voir aussi pour la Lorraine les actes de la table ronde de décembre 1998, présentés par Alfred WAHL et Bernard DESMARS, *Les associations en Lorraine (de 1871 à nos jours)*, Metz, Centre de recherche Histoire et Civilisation de l'Université de Metz, 2000, 195 p. qui ouvrent des pistes de réflexion pour la région et notamment pour la Moselle (voir, entre autres, l'introduction d'Alfred WAHL, pp. 5-8).

des modèles urbains vers les campagnes[1] et de la diffusion de modèles idéologiques ou culturels nationaux (ou régionaux) ne s'est toutefois pas généralisée. Et si l'absence d'associations dans de nombreuses communes ou le manque de documentation à leur sujet n'a parfois pas pu être comblé, l'exemplarité de certains cas tentera de pallier ce défaut. Par ailleurs, puisque cette étude vise aussi à comprendre l'articulation existant entre le local, le régional et le national, il a paru intéressant de privilégier le plus possible les associations constituant des réseaux, plutôt que celles qui s'inscrivent uniquement dans un cadre strictement local.

L'intérêt particulier accordé au milieu associatif s'explique aussi par le fait qu'il rencontra précisément à cette époque, un succès jusqu'alors inconnu, qui accompagna le processus de démocratisation et de massification de la culture[2], ce qui offrit aussi un nouvel espace de médiatisation des valeurs identitaires. Si dans un premier temps, l'Etat allemand chercha à garder la mainmise sur le mouvement associatif (jusque dans les années 1890, selon les situations), par la suite, il continua à légiférer mais libéralisa progressivement (des années 1890 aux premières années du XX^{e} siècle), puis

[1] Posant bien sûr le problème des modalités et de la précocité ou non de cette diffusion. La question a été particulièrement discutée en ce qui concerne l'intégration des ruraux à la vie politique française et le sentiment d'appartenance nationale de ces mêmes populations. L'historien américain Eugen WEBER (dans *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale*, Paris, Fayard, 1983 (1re éd. en anglais, 1976), 844 p., ou encore *Les imaginaires et la politique au XIX^{e} siècle* (extraits de *Ma France*), Paris, Fayard, 1991) a vu dans les campagne un milieu « sauvage » et clos, très tardivement acculturé et s'intégrant progressivement à la nation entre 1870 et 1914, alors que Maurice AGULHON (notamment dans *La République au village. Les population du Var de la Révolution à la Seconde République*, Paris, Plon, 1970, 543 p., mais aussi plus récemment et en réponse à Eugen WEBER, avec « Présentation », dans *La politisation des campagnes au XIX^{e} siècle, France, Italie, Espagne, Portugal*, Rome, Ecole Française de Rome, 2000, pp. 1-11) et Pierre BARRAL (« Depuis quand les paysans français se sentent-ils français ? », dans *Ruralia*, 1998 (3), pp. 7-21) réfutent cette acculturation tardive et démontrent que ce mouvement s'est fait bien plus tôt, plus progressivement et à des rythmes différents selon les régions.

[2] Voir la synthèse proposée par Jean-Pierre RIOUX et Jean-François SIRINELLI (dir.), *Histoire culturelle de la France*, T. III, Antoine de BAECQUE et Françoise MÉLONIO, *Lumières et liberté. Les XVIII^{e} et XIX^{e} siècles*, Paris, Seuil, 2005 (1re éd. 1998), 467 p., T. IV, Jean-Pierre RIOUX et Jean-François SIRINELLI, *Le temps des masses. Le XX^{e} siècle*, Paris, Seuil, 2005 (1re éd. 1998), 505 p., ainsi que Dominique KALIFA, *La culture de masse en France, 1860-1930*, Paris, La Découverte, 2001, 122 p.

considérablement son attitude (loi de 1908 sur les associations[1]), laissant se développer des initiatives parfois contraires à ses intérêts[2]. Cette attitude fut semblable à celle qui s'appliqua en Alsace-Lorraine, bien qu'il y ait eu un léger retard par rapport au reste de l'Allemagne. Au cours de la première phase, l'Etat censeur s'évertua à interdire toute forme de manifestation publique hostile à son endroit, notamment lorsqu'il s'agissait de contester l'appartenance à l'Allemagne. Durant la seconde phase puis la troisième, l'Etat s'essaya à une autre stratégie. Ne pouvant plus ou ne souhaitant pas (l'influence majeure du vote des libéraux dans cette législation joua un rôle de premier ordre) empêcher la diversité des expressions, les forces favorables au gouvernement en place décidèrent d'utiliser certains réseaux associatifs à leur avantage en les transformant en véritables relais de leurs idées. Ce faisant, elles entrèrent en concurrence avec d'autres forces politiques et religieuses ayant vocation à diffuser leur représentation de la société.

En tout état de cause, l'enjeu associatif était perçu comme central par les autorités du *Reich*. Il l'était plus encore dans les territoires disputés du point de vue identitaire, comme la Terre d'Empire. Ces formes de sociabilité se devaient alors d'assurer, aux yeux de l'Etat, la poursuite de l'œuvre entreprise par l'école et l'armée. Leurs succès plus ou moins importants devinrent même au fil du temps des signes de progrès ou de recul pour la cause identitaire allemande, d'où les crispations d'avant-guerre, avec une double tentation de la part des autorités, celle de revenir à une politique plus répressive ou moins permissive en ce qui concerne les réseaux de sociabilité notoirement francophiles, comme le Souvenir Français, et celle de mobiliser le plus possible les dirigeants locaux ou régionaux des

---

[1] *Reichsgesetzblatt*, loi du 19 avril 1908, p.151. Les dispositions générales de cette loi sont toujours en vigueur aujourd'hui, en Alsace et en Moselle.

[2] Sur la périodisation générale de l'attitude de l'Etat en Lorraine annexée, voir les études rassemblées lors d'une table ronde organisée par Alfred WAHL (Bernard DESMARS, Alfred WAHL (présentation par), *Les associations...*, *op. cit.*, voir en particulier Alfred WAHL, « introduction », pp. 5-8). Cette évolution est similaire à celle qui eut cours dans le reste de l'Allemagne et en France, à quelques années près. Voir Maurice AGULHON et Maryvonne BODIGUEL, *Les associations au village*, Le Paradou, Acte Sud, Hubert Nyssen éditeur, 1981, 107 p., ainsi que Claire ANDRIEU, Gilles LE BÉGUEC et Danielle TARTAKOWSKY (dir.), *Associations et champ politique. La loi de 1901 à l'épreuve du siècle*, Paris, Publication de la Sorbonne, 2001, 723 p.

associations proches des milieux gouvernementaux, afin d'établir un rapport de force avec les groupes concurrents. Bref, dans les années qui précédèrent 1914, la constitution progressive de réseaux associatifs de masse, structurés au niveau local et régional, permettait aux uns et aux autres de mobiliser (ou d'avoir au moins l'impression de pouvoir le faire) des segments de population, qui jusqu'au début des années 1870 étaient souvent restés en dehors du champ d'influence direct des élites. Les problématiques identitaires semblent avoir pénétré plus largement le milieu des petites gens. Les manifestations de masse qui se multiplièrent dans la partie lorraine du *Reichsland* confirment cette première impression.

Situés à la charnière entre expression organisée des populations et volonté d'encadrement de l'Etat, les lieux de sociabilité, en tant qu'espaces de médiation culturelle à visée identitaire, constituent donc un observatoire particulièrement pertinent pour étudier la complexité de ce que fut (furent) la (les) politique(s) de germanisation et leur impact sur les problèmes d'identification des populations résidant en Lorraine annexée entre 1870 et 1918[1]. Pour une meilleure compréhension de cette politique et de son impact, d'autres aspects de la politique de germanisation, en général, seront aussi évoqués, car il s'agit bien, au final, de cerner les grands moments de la volonté politique qui anima les autorités allemandes en charge de la gestion de la Terre d'Empire. Enfin, si le temps de la Grande Guerre peut être considéré, sur un certain nombre de points, comme l'aboutissement de cette volonté, son étude reste plus délicate du fait de la forte contrainte qui s'abattit alors sur les populations. L'Etat de guerre radicalisa considérablement les positions et ne laissa

[1] C'est du reste aussi l'avis de Jean-Claude CHAMBOREDON, qui dans son compte rendu dans les *Annales ESC*, janvier-février 1984, pp. 52-58, au sujet de l'ouvrage de Maurice AGULHON et Maryvonne BODIGUEL, *Les associations au village*, *op. cit.*, émettait l'avis que l'un des points les plus intéressants de ce livre était de faire apparaître que « l'étude des associations est plus féconde quand elles sont prises comme des médiations spécifiques dans des processus de diffusion ou dans des mécanismes de mobilisation » que lorsqu'elles « sont étudiées, de manière substantialiste, comme la manifestation d'une « vertu associative » » que l'on pourrait être tenté d'opposer artificiellement aux formes de sociabilité traditionnelles.

plus de place aux modes d'expression opposés à ceux du gouvernement militaire. Ce dernier entendait germaniser définitivement, et par la contrainte, l'ensemble des populations et du territoire annexés. Ce changement d'attitude des autorités, l'impossibilité de voir s'épanouir d'autres formes de sociabilité que celles qui étaient favorables à l'Etat ou s'en faisaient, à l'occasion, les zélés propagateurs, l'influence de la guerre sur les populations et les évolutions politiques internes en Allemagne, font aussi de cette période autre chose qu'un simple aboutissement de cette politique. C'est pourquoi, afin de limiter le cadre déjà vaste de cette étude, le temps de la guerre ne sera pas traité.

1re PARTIE:

LE TEMPS DE BISMARCK : DES CHOIX DÉCISIFS QUI ENGAGERENT L'AVENIR (1870-1879)

Ou

« Das Trennen muss vorhergehen, dann wächst das Binden von selbst. »
(« La séparation [de l'Alsace-Lorraine et de la France] doit d'abord avoir lieu, alors le lien [avec l'Allemagne] grandira de lui-même. »),

Bismarck, juillet 1889[1].

[1] BArch R43/147. Annotation de Bismarck en marge d'un mémoire manuscrit, daté du 19 juin 1887 et intitulé *Elsass-Lothringen den Elsass-Lothringern ?*. Destiné à la publication, cet opuscule avait été envoyé à la chancellerie, le 2 juillet 1887, par son auteur, REICHARD, membre de la chambre de commerce de Strasbourg. La remarque du chancelier était une réponse à la proposition de cet homme, qui voyait dans l'« incorporation [« *Einverleibung* »] de l'Alsace-Lorraine à la Prusse », le seul moyen efficace d'accélérer son intégration à l'Allemagne.

La période qui s'écoula de 1870 à 1879 fut décisive. Elle insuffla ses tendances de fond à la politique allemande vis-à-vis de la Terre d'Empire et posa les bases de la relation complexe qui se tissa entre les annexés et leurs nouveaux compatriotes. Ces neuf années de transition et d'observation prirent fin en 1879. A cette date, Bismarck octroyait à la Terre d'Empire une constitution nouvelle qui introduisait l'institution du Statthaltérat et pérennisait, en grande partie, les premières bases statutaires du *Reichsland*. C'est la même année que les historiens retiennent généralement pour parler d'une « seconde fondation » de l'Etat allemand. La première phase de l'unité du nouveau *Reich* s'achevait. Au moment où Bismarck perdait l'appui de la fraction libérale qui l'avait soutenu jusque-là, la Terre d'Empire se séparait de manière concomitante de l'institution de la Présidence supérieure et de celui qui l'avait personnifiée pendant huit ans, Eduard von Moeller. Avec le départ de ce dernier s'achevait la période de ce qu'il était alors convenu d'appeler, dans les sphères du pouvoir, le « *Provisorium* » pour l'Alsace-Lorraine[1]. Mais son départ était aussi motivé par le changement de cap des alliances politiques à Berlin: Moeller et ses tendances libérales indisposaient Bismarck. Le Statthalter qui allait le remplacer se devait à la fois de personnifier le retour à une politique plus conservatrice, en même temps qu'il devait marquer l'entrée de l'Alsace-Lorraine dans ses nouveaux habits constitutionnels, avec une volonté de fixer plus durablement le sort qui désormais serait celui des populations annexées. Cette réaffirmation de l'appartenance définitive de la Terre d'Empire à l'Allemagne allait encourager son dernier grand sursaut protestataire dans la deuxième partie des années 1880. Curieusement, fait qui n'est pas non plus à négliger dans le durcissement des rapports entre les différents protagonistes présents dans la Présidence de

[1] Ce terme de « *Provisorium* », en attendant un « *Definitivum* », c'est-à-dire un statut définitif pour l'Alsace-Lorraine, est utilisé dès les premiers rapports de la commission en charge de la préparation de la loi sur la préparation de l'annexion, au moment où avaient lieu, par ailleurs, les dernières tractations pour finaliser la paix entre la France et l'Allemagne. Voir par exemple le rapport n°133 de ladite commission, dans les *St. Ber. Rt.*, t. 25, pp. 353-354.

Lorraine, 1879 marqua aussi la victoire du régime républicain en France. C'est seulement à cette date que les différents organes de pouvoir de l'Etat français passèrent en totalité aux mains des Républicains. Leur installation durable aux commandes du pays leur permit de développer officiellement et plus largement les grands symboles que sont la Marseillaise, la devise « Liberté, Egalité, Fraternité » et le 14 juillet[1], exemples emblématiques, mais aussi les plus marquants pour les annexés, pour qui ils demeurèrent longtemps, avec le drapeau tricolore, un marqueur identitaire important.

Cette première période correspond donc à l'établissement de deux nouveaux régimes dont l'un était en voie de finaliser une construction nationale. Dans cette phase de construction, la place attribuée à l'Alsace-Lorraine par l'Allemagne, mais aussi par la France, fut décisive dans ce que fut la germanisation. Le véritable choc des représentations identitaires qui eut lieu en 1870 perdura jusqu'en 1879, sans grand renouvellement de thématique, un peu comme si les uns et les autres avaient attendu que les deux grands Etats qui se faisaient face se soient définis de manière plus pérenne. C'est de cette forme d'attentisme qu'il sera ici question, attentisme lourd de conséquences puisqu'il fut à l'origine de la cristallisation plus ou moins forte, jusqu'en 1914, des rapports entre populations et de représentations identitaires qui marquèrent les territoires annexés en général et la Présidence de Lorraine en particulier.

[1] Voir les articles réalisés à ce sujet dans Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1997 (1res éd. 1984-1992), 4719 p., dont ceux hjhde Mona OZOUF, « Liberté, Egalité, Fraternité », pp. 4353-4388, Michel VOVELLE, « La Marseillaise. La guerre ou la paix », pp. 107-152, et Christian AMALVI, « Le 14 juillet. Du *Dies Irae* à *Jour de fête* », pp. 383-423. Autant de symboles qui ont parfois fait l'objet d'âpres discussions à l'Assemblée et dans l'opinion, mais qui furent finalement et respectivement adoptés en 1870, 1879 et 1880.

A) La légitimation de l'annexion : le choix décisif de Bismarck.

La façon dont Bismarck légitima officiellement le déplacement de la frontière franco-allemande et l'annexion est un des points cruciaux qui justifia, de 1870 à la Première Guerre mondiale, les fondements de la politique de germanisation en Alsace-Lorraine[1]. Jamais ses successeurs à la chancellerie, pas plus que les représentants de l'administration impériale dans le *Reichsland*, ne démentirent totalement cette conception première. Au contraire, et bien que certains objectifs fixés par le premier chef du gouvernement du *Reich* aient pu être abandonnés ou transformés, son argumentation sur la légitimation de l'annexion resta, quant à elle, inchangée.

En fait, la longévité de ce discours s'explique en partie par le fait qu'il répondait à un double enjeu. S'il fut l'une des pierres angulaires de l'action politique menée en Alsace-Lorraine, il était aussi et vraisemblablement surtout censé justifier le nouveau tracé de la frontière franco-allemande. C'est ce second aspect qui alimenta la querelle sur le sens à donner aux mots nation et Etat. La controverse célèbre qui opposa Fustel de Coulanges à Mommsen[2] illustre à quel point ce discours justifiant la nouvelle délimitation des territoires nationaux pouvait être sensible. Il l'était d'autant plus qu'il pouvait déterminer le cours des relations internationales. Car l'objet de son propos prétendait moins convaincre la France

---

[1] Lionel METZLER, « La légitimation de la frontière franco-allemande : le discours officiel allemand de 1870 à 1918 », *in* Jeanne-Marie DEMAROLLE (dir.), *Frontières (?) en Europe occidentale et médiane de l'Antiquité à l'an 2000*, Actes du Colloque de l'Association Interuniversitaire de l'Est (décembre 1999), Metz, Centre de Recherche Histoire et Civilisation de l'Université de Metz, 2001, 617 p., pp. 283-305.

[2] On aurait aussi pu citer Renan et Strauss. Sur l'ensemble de ces controverses, notamment entre les historiens français et allemands, voir le point de Wolfgang HAUBRICHS, « Der Krieg und die Professoren. Sprachhistorische und Sprachpolitische Argumentation in der Auseinandersetzung um Elsass-Lothringen zwischen 1870 und 1918 », *in* Roland MARTI (dir.), *Sprachenpolitik in Grenzregionen / Politique linguistique dans les régions frontalières*, Saarbrücken, éd. de la *Kommission für saarländische Landesgeschichte und Volksforschung*, 29, 1996, pp. 213-249.

que rassurer les puissances européennes qui s'inquiétaient alors de la puissance du nouvel Etat allemand[1]. Dès l'annonce de l'annexion de l'Alsace-Lorraine, au début de la guerre, en août 1870, Bismarck affirmait haut et fort que l'unité nationale était désormais achevée, et que le nouvel Etat ainsi constitué ne visait aucunement à rassembler, sous le même gouvernement, l'ensemble des populations de langue allemande. Le seul argument légitimant invoqué par les autorités allemandes était celui de la nécessaire sécurisation de la frontière face à la France. Ce discours qui se voulait rassurant vis-à-vis de ses partenaires européens était caractéristique de la *Realpolitik* suivie par Bismarck[2]. Un de ses paradoxes, et non des moindres, réside dans le fait qu'il pouvait entrer en contradiction avec les conceptions défendues par les historiens et publicistes d'Outre-Rhin contemporains, qui défendaient généralement l'idée de nation-culture. De fait, dans les années 1880, la conception de l'annexion, ainsi fixée, se trouva bientôt malmenée en Allemagne même, par les tenants d'un nationalisme d'inspiration ethnique plus radical. Mais, dans les années 1870, cette contestation interne était encore faible. Le temps était encore à l'« *affirmativer Reichspatriotismus* »[3].

Reste à comprendre l'articulation des idées qui cherchèrent à légitimer le déplacement d'une frontière dont la sanctuarisation, d'un point de vue national, était déjà très avancée. Reste aussi à évaluer l'impact de ce discours dans la partie lorraine du *Reichsland*, tant sur les politiques suivies par l'administration, que sur la façon de réagir des populations en présence.

---

[1] C'était un point essentiel de la politique internationale de Bismarck. Voir l'analyse très documentée de Lothar GALL, *Bismarck*, Paris, Fayard, 1984, 845 p., pp. 462-478. L'auteur y montre aussi comment les puissances européennes s'inquiétèrent des appétits territoriaux du nouvel Etat allemand et comment Bismarck y répondit en arguant du besoin futur de sécurité du Reich, face à un voisin agressif.

[2] Lothar GALL, *op. cit.*

[3] Pour la définition de ce concept, voir Otto DANN, *Nation und Nationalismus in Deutschland, 1770-1990*, Münich, Beck, 1996 (3e éd. revue et corrigée ; 1re éd. 1993), 438 p., p. 186-188 : « La fondation du Reich, espérée depuis longtemps et réalisée avec une telle réussite, fut saluée par la grande majorité de la population allemande. Il en résulta un *affirmativer Reichspatriotismus* [en italique dans le texte original, en allemand]. Les associations de masse (...) de chant, de gymnastique et de tir souscrivirent spontanément à cet événement, reconnaissant le Reich, dominé par la Prusse, comme étant leur Etat national ». Otto DANN met bien en perspective l'apparition dans les années 1880, d'un « nouveau mouvement national », qui suggérait que l'Empire n'était pas un Etat national « fini », contrairement à ce qu'affirmait Bismarck.

1) La gestation de l'annexion.

Dès leurs premiers succès militaires face à la France durant l'été 1870, les autorités allemandes avaient envisagé et préparèrent activement l'annexion de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine[1]. L'idée même de ce projet n'était pas nouvelle[2]. Elle était très intimement liée à la genèse du mouvement national allemand et à la question de la définition d'un Etat qui pourrait en constituer le réceptacle, problème qui se posa de façon particulièrement aiguë après la disparition du Saint Empire romain germanique en 1806. Il n'est pas question ici de reconstituer l'histoire de ces pérégrinations[3], mais de relever un double aspect constitutif de ce moment de l'histoire allemande qui finit par nourrir l'idée d'annexion.

Le premier réside dans le fait que le mouvement national s'unifia dans son hostilité au régime napoléonien[4], épisode qui donna corps à l'image du Français comme « ennemi héréditaire »[5]. Ce stéréotype s'ancra et persista dans l'opinion publique allemande, qu'elle

---

[1] Sur ce point, voir François ROTH, *La Lorraine annexée. Etude sur la Présidence de Lorraine dans l'Empire allemand (1870-1918)*, Sainte-Ruffine, impr. Maisonneuve, 1976, 765 p., pp. 20-22 et François ROTH, *La guerre de 1870*, Paris, Fayard, 1990, 778 p., en particulier pp. 174-176.

[2] Sur l'ensemble de cette question relative aux courants annexionnistes, voir Alfred WAHL, « Les courants annexionnistes en Allemagne et « l'Alsace-Lorraine » (1813-déc. 1870) », *in* Fernand L'HUILLIER (dir.), *L'Alsace en 1870-1871*, Gap, Ophrys, 1971, 381 p., pp. 185-210. Voir également la série d'articles consacrée à ce problème à la fin des années 1960 en Allemagne, notamment à travers les débats dans la *Historische Zeitschrift*: Walter LIPGENS, « Bismarck, die öffentliche Meinung und die Annexion von Elsass und Lothringen », *Historische Zeitschrift*, 1964, pp. 31-112; du même auteur, « Bismarck und die Frage der Annexion 1870. Eine Erwiderung », *Historische Zeitschrift*, 1968, pp. 586-617; Lothar GALL, « Zur Frage der Annexion von Elsass und Lothringen 1870 », *Historische Zeitschrift*, 1968, pp. 265-326; Eberhard KOLB, « Bismarck und das Aufkommen der Annexionsforderung 1870 », *Historische Zeitschrift*, 1969, pp. 318-356; Josef BECKER, « Baden, Bismarck und die Annexion von Elsass-Lothringen », *Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins*, 1967, pp. 1-38.

[3] Pour les détails de cette genèse, voir les développements dans Otto DAHN, *op. cit.* ou ceux de Thomas NIPPERDEY, *Deutsche Geschichte 1800-1918*, Tome I : *1800-1866. Bürgerwelt und starcker Staat*, München, Verlag C.H. Beck, 1993 (6e édition revue et corrigée), 838 p.

[4] Otto DAHN, *op. cit.*, pp. 65-87.

[5] Sur la caractérisation de la naissance et de l'entretien de cette « légende » de l'ennemi héréditaire, Heinz-Otto SIEBURG, « Die Erbfeindlegende. Historische Grundlagen der deutsch-französischen Beziehungen », *in* Gustav Adolf LEHMANN et Ruth STIEHL, *Fontes et Commentationes/Supplementband, I, Antike und Universalgeschichte. Festschrift für Hans Erich Stier zum 70. Geburtstag am 25. Mai 1972*, Münster, Verlag Aschendorff, 1972, 464 p., pp. 323-345. Voir également l'ouvrage de Michael JEISMANN, *Das Vaterland der Feinde. Studien zum nationalen Feindbegriff und Selbstverständnis in Deutschland und Frankreich*

ait été conservatrice ou démocrate[1]. Il eut l'occasion de se réactiver à plusieurs reprises et s'enracina, du coup, encore plus durablement; il resurgit surtout, et avec force, au cours de trois crises internationales. En 1840, tout d'abord, suite au risque de guerre provoqué par la question dite d'Orient, il s'exprima surtout après les bruyantes manifestations françaises qui réclamaient le retour aux frontières nationales dites « naturelles », sur le Rhin. Puis, il réapparut en 1859, au moment du conflit franco-autrichien et de la naissance du *National Verein*. A partir de 1866, enfin, les relations houleuses entre le souverain français et les Hohenzollern[2] ne firent que le stimuler. Cette représentation, qui s'établit dans la durée, faisait de la France un Etat perpétuellement menaçant à l'encontre de la nation allemande et contre lequel il était nécessaire de se prémunir.

Le second aspect à retenir rejoignait le premier. Les tenants du mouvement national se concevaient majoritairement, comme le montre du reste le choix des révolutionnaires de 1848, comme les héritiers de l'ancien Empire défunt. Ce choix de la *Reichsnation*, comme référence historique légitimant la construction d'un Etat à venir, posait bien entendu le problème des frontières qu'il fallait lui attribuer. Dans le cadre de l'hostilité entretenue à l'égard de la France et de la menace que celle-ci avait représentée, à plusieurs reprises, au cours des dernières décennies, la question de la poussée séculaire de cet Etat voisin au détriment de la frontière occidentale du *Reich* devint un objet d'études et de discussions particulièrement sensibles. Très tôt dans le XIX[e] siècle, la presse, mais aussi les premiers manuels d'histoire « nationale » rédigés dans les Etats allemands s'en firent l'écho[3]. Tous

---

1792-1918, Stuttgart, Klett-Cota, 1992, 414 p. Sur la question des stéréotypes nationaux de manière plus générale, voir Jean-Noël JEANNENEY (dir.), *Une idée fausse est un fait vrai. Les stéréotypes nationaux en Europe*, Paris, Odile Jacob, 2000, 232 p.

[1] Hans FENSKE, « Eine westliche Grenzfrage ? Das Rheinland, Elsass und Lothringen in der deutschen öffentlichen Meinung 1851 bis 1866 », in Raymond POIDEVIN et Heinz-Otto SIEBURG (dir.), *Aspect des relations franco-allemandes à l'époque du Second Empire, 1851-1866*, Actes du colloque d'Otzenhausen, Metz, Centre de recherches de l'Université de Metz, 1982, 174 p., pp. 137-160.

[2] Concernant cet aspect de la question, en plus du travail d'Otto-Heinz SIEBURG, *op. cit.*, il est aussi possible de faire référence à Hans FENSKE, *Eine westliche Grenzfrage ?..., op. cit.*

[3] Sur l'émergence des histoires nationales en Europe au début du XIX[e] siècle, la conception d'une continuité séculaire de la nation, le fait que cette dernière n'annexe jamais de territoires, mais résiste à l'invasion et

mettaient en évidence la profondeur historique de cet argument en le faisant remonter à Louis XIV, et le plus souvent même au début du XIV[e] siècle. Il n'est qu'à lire, à titre d'exemple, le petit livre alors très répandu de Friedrich Kohlrausch, *Die Deutsche Geschichte für Schule und Haus*, dans son édition de 1851[1], lorsqu'il évoque les conséquences des traités successifs et en particulier de ceux de 1648, qui officialisaient la réunion des Trois-Évêchés et la progression décisive de la présence française en Alsace, en 1648: « Par ces paix, la plus grande partie des avant-postes de l'Allemagne du sud tomba aux mains de l'ennemi héréditaire »[2]. Plus connu peut-être, l'aphorisme que l'on prête à l'historien Leopold von Ranke était tout aussi révélateur, quoique plus tardif, de la force de cette représentation de l'histoire nationale, avant l'annexion; il est censé avoir été prononcé au cours d'un échange de vues avec Adolphe Thiers, à Vienne, juste après l'échec des premiers pourparlers de paix avec l'État-major allemand. A la question de l'homme politique qui interrogeait l'historien pour savoir contre qui combattait encore l'Allemagne, ce dernier lui aurait répondu : « contre Louis XIV »[3]. Que cet échange de vue ait bien eu lieu en ces termes est difficilement vérifiable, par contre le fait qu'il ait été médiatisé à cette époque, avec le succès qu'on lui connaît, montre combien ce thème était devenu récurrent dès avant la fondation du II[e] *Reich*[4]. C'est lui qui donna finalement naissance, dans l'opinion publique à la légitimité éventuelle d'une « ré-union »

---

défend la terre de ses ancêtres comme unité primordiale, voir Anne-Marie THIESSE, *La création des identités nationales. Europe XVIII[e]-XX[e] siècle*, Paris, éditions du Seuil, 1999, 307 p., en particulier pp. 131-155

[1] 13[e] édition publiée à Leipzig.

[2] Tome II, p.108.

[3] Cité dans Andreas VENZKE, « Millionen von Funken wirbelten in die Luft », *Damals*, septembre 2001, pp. 58-63, article traitant du siège de Strasbourg pendant le conflit franco-allemand de 1870-1871.

[4] Ce thème de l'histoire nationale continua plus que jamais à être illustré, après 1870. A titre de comparaison, par rapport au manuel évoqué à la page précédente, on peut par exemple citer la carte 21b, intitulée « *Vorschreiten Frankreichs nach Osten* », dans le très classique « Putzger » de 1903 (Alfred BALDAMUS et Ernst SCHWABE, *F. W. Putzagers Historischer Schul-Atlas zur alten, mittleren und neuen Geschichte*, Bielefeld/Leipzig, Verlag von Velhagen & Klasing, 1903, XVI p., 234 cartes). Sur l'ensemble de la question du mouvement annexionniste dans l'opinion publique allemande, voir aussi Hans FENSKE, *op. cit.*

(« *Wiedervereinigung* »), à l'Allemagne, de l'Alsace puis de la Lorraine, considérées comme d'anciennes « Terres d'Empires »[1] qui avaient été perdues.

Les hommes politiques se saisirent à leur tour, avec plus d'intérêt, de ces représentations historiques, au point que, dans une lettre datée du 21 février 1859, adressée à Moltke, le prince Frédéric Charles de Prusse demandait même à ce que l'État-major envisageât « de détruire l'œuvre des chambres de réunion[2] et de séparer l'Alsace et la Lorraine de la France [« *das Elsass und Lothringen von Frankreich zu trennen* »] »[3] et ce, au cas où la guerre contre la France, que l'on croyait alors imminente, devait se concrétiser. L'idée de l'annexion éventuelle de l'Alsace et de la Lorraine s'était donc transformée en un objectif politique tangible. Elle le paraissait d'autant plus qu'en 1866, Bismarck sembla se rapprocher considérablement des positions du mouvement national. Au moment où les Français engageaient avec les Hollandais des pourparlers au sujet de la possible annexion du Luxembourg, Bismarck proposa l'accord du « *Schutz- und Trutzbündnisse* » aux Etats du Sud de l'Allemagne. Cette alliance ne pouvait que conforter

---

[1] Le terme, parfois employé dans les journaux et les manuels d'histoire avant l'annexion, donna vraisemblablement l'idée de la dénomination qui fut finalement choisie pour qualifier les territoires annexés. La résonance qu'il avait acquise dans l'opinion publique ne pouvait que légitimer ce choix. C'est aussi pour cette raison que certains acteurs de la vie politique allemande continuèrent à utiliser le pluriel pour qualifier la Terre d'Empire. Il fut ainsi employé régulièrement lors des débats au *Reichstag* entre 1870 et 1879, même si les députés lui préféraient généralement le singulier. Dans la réunion du gouvernement de Prusse du 15 mars 1871, Bismarck avait évoqué la question et expliquait: « *Auch ist der Begriff einer Provinz Elsass-Lothringen (...) nicht historisch begründet, weshalb korrekter von zwei Reichsländern zu sprechen ist* » (Jürgen KOCKA et Wolfgang NEUGEBAUER (dir.), *Die Protokolle des Preussischen Staatsministeriums*, Hildesheim, Zürich, New-York, éd. Olms Weidemann, coll. *Acta Borussica. Neue Folge*, t. VI: 1867-1878, 2004, 504 p., 292, p.233). L'usage persista plus avant dans le temps, puisqu'un ouvrage de F. PETERS, consacré aux belles-lettres d'Alsace-Lorraine s'intitulait par exemple, en 1884, *Übergangszeiten in den Reichslanden, Bellestristische Skizze* (publié à Baden-Baden, 124 p.). De même, le ministre de la Guerre de Prusse lui-même, Heinrich von Gossler l'employait de préférence au terme au singulier (par exemple dans sa lettre du 14 septembre 1897 au chancelier. Barch R43/192). Ce pluriel était aussi utilisé plus communément en Alsace-Lorraine, comme l'attestent certaines cartes postales, intitulées « *Gruss aus den Reichslanden* » (un exemplaire typique, datant de 1902 et produite à Metz, est présentée sur le site Internet d'un collectionneur (Wolfgang SPEH), *www.zollgeschichte.de*).

[2] Les « chambres de réunion » dont il est question sont celles qui furent instaurées par Louis XIV, afin de justifier les « réunions » de territoires au royaume de France. Le travail des magistrats consistait à retrouver des actes anciens permettant d'étayer une éventuelle suzeraineté du roi, afin d'étendre les possessions françaises. La chambre de réunion de Metz fut créée en 1679. Elle fut active en ce qui concerne l'espace lorrain, mais fut aussi saisie pour d'autres terres d'Empire avoisinantes, comme le duché de Deux-Ponts par exemple.

[3] Helmuth MOLTKE (von), *Moltkes Militärische Werke,* T.I, *Militärische Korrespondenz*, Berlin, Mittler, 1892, pp. 35-39.

l'opinion dans ses représentations concernant la France et accréditer le fait que le dirigeant de la toute nouvelle fédération d'Allemagne du Nord était prêt, lui aussi, à mettre fin à la menace française, par une action militaire[1].

2) L'annexion, une question de sécurité.

Ainsi, le fait que, dès le 27 juillet 1870, la presse berlinoise ait évoqué la possibilité d'une annexion de l'Alsace ne doit pas surprendre[2], pas plus que la position de l'état-major allemand, qui se prononça en faveur de cette éventualité, dès les premiers combats. La revendication de la partie lorraine semble avoir été un peu plus tardive. Bismarck la suggéra apparemment pour la première fois le 7 août et le fait fut considéré comme définitivement acquis le 17 août. A cette date, Maurice Busch, un familier de Bismarck, pouvait écrire dans son journal : « Il n'y a plus de doute, nous garderons en cas de victoire définitive l'Alsace et Metz et ses environs »[3].

Très rapidement, les territoires français convoités furent traités différemment de ceux qui étaient occupés à titre temporaire. Le 14 août était créé un *Gouvernement Général de l'Alsace* et dès le 26 août, alors que Metz et Strasbourg n'avaient toujours pas capitulé, une ordonnance du roi de Prusse réunissait les départements alsaciens et les arrondissements lorrains de Château-Salins, Metz, Sarrebourg, Sarreguemines et

---

[1] C'est du temps de cette affaire que l'on peut dater le passage d'une politique « *gross-preussisch* » à une politique plus « *nationaldeutsch* » (Thomas NIPPERDEY, *Deutsche Geschichte 1800-1918*, Tome II : *1866-1918- Machtstaat vor der Demokratie*, München, Verlag C.H. Beck, 1993 (2e édition), 948 p., p.13). Sur cet aspect de la politique de Bismarck, voir aussi les éclairages de Lothar GALL, *Bismarck*, Paris, Fayard, 1984, 845 p., pp. 359-393.

[2] Sur les prises de position et l'orientation de la presse allemande, voir en particulier G. KORNER, *Die norddeutsche Publizistik und die Annexionsfrage im Jahre 1870*, Hannover, 1907, 95 p., ainsi que K. G. FABER, *Die Nationalpolitische Publizistik Deutschlands von 1866 bis 1871*, Köln, 1967, 680 p.

[3] L'ensemble de ces informations est tiré de François Roth, *La guerre de 70*, *op. cit.*, pp. 175-176.

Thionville pour former la première ébauche de ce qui allait devenir l'Alsace-Lorraine. Dès cet instant, les autorités allemandes s'évertuèrent à rendre irréversible ce déplacement de frontière. A cet effet, elles commencèrent à organiser, sur le terrain, l'annexion définitive de ces territoires[1]. Cette préparation s'accompagna d'un discours visant à justifier cette prise de possession, au regard des opinions et des gouvernements européens. Pour l'essentiel, il était composé d'une combinaison de quatre types d'arguments[2], dont le discours de Rudolf von Delbrück, président de l'Office de la chancellerie fédérale et ministre d'Etat, offrait une synthèse saisissante. Prononcé le 24 novembre 1870, à l'occasion de la session d'ouverture du *Reichstag*, il stipulait que « les conditions auxquelles les gouvernements alliés étaient prêts à faire la paix, ont déjà été portées à la connaissance du public. Elles doivent être proportionnées à la grandeur des sacrifices que cette guerre entreprise sans aucun motif, mais avec l'approbation de la nation française toute entière, a imposés à notre patrie ; elles doivent, avant toutes choses, et pour prévenir la continuation de cette politique de conquête que, depuis des siècles, tous les gouvernements français ont pratiquée, donner à l'Allemagne une frontière défensive, en annulant, partiellement du moins, les résultats des guerres malheureuses que l'Allemagne, au temps de sa division, a dû faire par la volonté de la France »[3].

En premier lieu, les autorités allemandes appuyèrent donc leur revendication sur le droit de préemption que tout pays vainqueur pouvait légitimement exercer à la fin d'une guerre, à l'exemple de ce qui s'était passé en 1866 en faveur de la Prusse[4]. Cet argument paraissait d'autant plus justifié aux yeux de l'opinion internationale, que le pays vaincu

---

[1] François ROTH, *La Lorraine annexée*, *op. cit.*, pp. 20-22.

[2] L'essentiel de cette argumentation fondatrice est tirée des journaux officiels allemands parus à cette époque: *Moniteur officiel du gouvernement général de Lorraine et du préfet de la Meurthe*, Nancy, 8 septembre 1870 - 28 mars 1871; *Moniteur officiel du gouvernement général à Reims*, 2 novembre 1870 - 31 mars 1871; *Strassburger Zeitung und amtliche Nachrichten für das Generalgouvernement Elsass*, 1er septembre - 20 octobre 1870.

[3] ADM 1AL27/2. *Moniteur officiel du Gouvernement général à Reims*, 3 décembre 1870.

[4] Dans la guerre l'opposant à l'Autriche et à ses alliés, la Prusse annexa les duchés danois, le royaume de Hanovre, l'électorat de Hesse-Cassel, et le duché de Nassau.

avait été à l'origine des hostilités. Ce constat servit par ailleurs d'argument aux autorités allemandes pour montrer à quel point la France restait une menace pour l'ordre européen. Le rappel de son instabilité politique intérieure et de ses appétits de conquêtes, depuis 1789, confortait cette impression. Les faits ainsi présentés permettaient à l'état-major allemand de revendiquer une modification de la frontière de 1815 en sa faveur, tout en affirmant souhaiter le retour à un plus grand équilibre en Europe. L'annexion de l'Alsace-Lorraine était donc conçue comme une sanction contre la France, légitimée par l'usage du droit de la guerre.

Dans le droit fil de cette interprétation, elle était aussi présentée comme une action défensive permettant d'assurer efficacement la protection de la frontière du nouveau *Reich*. Ce faisant, les dirigeants allemands s'adressaient tant au concert des Etats européens qu'à leur propre opinion publique, qui était, on l'a vu, sensible à cette argumentation. Elle l'était d'ailleurs d'autant plus que cette légitimation entrait en résonance avec la thématique de la revanche sur les siècles passés à l'égard de l'« ennemi héréditaire »[1]. L'importance conférée par l'état-major allemand à la place de Metz en particulier, tant au moment des préliminaires de paix que durant l'annexion, montre d'ailleurs que cet argument ne fut pas qu'un discours de circonstance[2]. Par contre, s'il était considéré comme valable par les militaires, il s'avérait difficile à défendre auprès des populations concernées. Bismarck lui-même ne semble pas avoir partagé, au moins *a posteriori*, l'intransigeance de l'état-major et du roi de Prusse relative à l'annexion de Metz et de sa campagne environnante[3].

---

[1] Ce thème fut employé de façon récurrente dans les articles des journaux officiels (ADM 1AL27 *op. cit.*) et dans ceux des organes de presse nationaux-libéraux, de l'ensemble de l'Allemagne. D'autres, par contre, moins nombreux et parfois inquiétés, comme les démocrates de gauche ou les socialistes, refusèrent de développer ce genre de considérations (G. KORNER, *Die norddeutsche Publizistik und die Annexionsfrage...*, *op. cit.*)

[2] Aspect qui sera développé plus avant dans ce travail. Voir par exemple le discours de Bismarck devant le Reichstag, le 2 mai 1871. Barch R101/1674 : comptes rendus de séances du Reichstag, pp. 517-518.

[3] C'est en tout cas la position qu'il exprima devant le *Reichstag* en 1887 au moment du vote sur le septennat militaire (à ce sujet, François Roth, *La guerre de 70*, *op. cit.*, pp. 471-472). Le chancelier évoquait la difficulté d'assimiler la région francophone en question. Sur la position de Bismarck et ses fluctuations, en

Enfin, pour en terminer avec ces considérations de type stratégique et sécuritaire, il est tout à fait remarquable de noter qu'en s'emparant de l'Alsace-Lorraine, l'Empire faisait de ce territoire le seul espace de contact qu'il entretenait avec la France, espace, qui plus est, dirigé non pas par l'un des Etats allemands, mais par leur ensemble, c'est-à-dire par les organes fédéraux du *Reich*. Comment mieux illustrer cette fonction de glacis protecteur de l'Allemagne qui était ainsi attribuée à ce qui s'appelait désormais le *Reichsland* ! D'ailleurs, encore en 1889, Bismarck écrivait au sujet de l'état d'esprit des populations en Alsace-Lorraine que, si celui-ci ne lui était pas indifférent, c'est parce que « nous avons besoin des forteresses et de leurs glacis »[1].

3) Des arguments confortant ce choix avant tout militaire.

Le caractère essentiel de ces aspects militaires ne doit pas non plus faire oublier le rappel constant des arguments d'ordre historique qui étaient censés conforter ce changement de frontière. En fondant un Etat allemand se référant à l'ancien *Reich*, Bismarck se plaçait *de facto* dans une perspective de restauration d'une tradition remontant au Moyen-Âge. Cette filiation, lui permettait de construire un Etat « par le haut », selon l'expression consacrée, tout en s'appuyant sur une partie importante de l'opinion et du

---

fonction des objectifs politiques qu'ils poursuivait, voir aussi Lothar GALL, *Bismarck*, Paris, Fayard, 1984, 845 p. pp. 458-460.

[1] « *Wir brauchen die Festungen und deren Glacis* ». BArch R43/147. Annotation manuscrite de Bismarck sur une lettre de Reichard, de la chambre de commerce de Strasbourg. 2 juillet 1889. Cette permanence du point de vue de Bismarck est à souligner. Comme le rappelle Lothar GALL, *Bismarck*, *op. cit.*, p. 462, si le chancelier ne ménagea pas la France, c'est qu'il pensait que, quoi qu'il ait pu faire, il ne s'en serait pas fait un allié. Dans ses conditions, dès le 21 août 1870, au début de la guerre avec la France, il affirmait déjà au comte Bernstorff : « La seule politique juste consiste à neutraliser quelque peu au moins l'ennemi dont on ne peut pas se faire un ami véritable et à prendre plus de garanties contre lui; pour cela, il ne nous suffit pas de démanteler celles de ses forteresses qui nous menacent, il nous faut tout simplement annexer quelques unes d'entre elles » (extrait de Otto von BISMARCK, *Die gesammelten Werke*, Berlin, Friedrichsruher Ausgabe, 19 vol., 1924-1935, vol. 6b, p.455).

mouvement national allemand. En rendant l'Allemagne dépositaire de cette histoire, il ouvrait aussi la possibilité à ses dirigeants de revendiquer des droits dits historiques sur d'anciennes terres relevant de son ancienne mouvance et abandonnées du temps de sa « division », ce que Delbrück et la presse de l'époque ne manquèrent pas de relever[1]. A ce titre, et bien que cette notion de droit historique soit très relative, chacun faisant référence à la période de l'histoire lui étant la plus favorable, l'annexion de l'Alsace-Lorraine était présentée comme un juste « retour » au sein de l'Empire[2]. Le nom de *Reichsland* donné aux territoires « recouvrés » était une fois de plus significatif de la valeur symbolique qui lui était attribuée. Cette appellation officielle, donnée une fois l'annexion acquise, montre aussi que cette forme de justification s'adressait surtout à l'opinion publique nationale allemande, plus qu'à celle des autres pays.

Néanmoins, la simple évocation de ce type de justification témoignait de la difficulté à définir ce que devait être l'Etat national allemand et sa frontière, ainsi que la place que l'Alsace-Lorraine devait y tenir. Effectivement, et bien que Bismarck estimât que l'Etat allemand fût « saturé », c'est-à-dire qu'il n'était plus question de l'agrandir, en concédant que celui-ci pût avoir des droits historiques sur certains territoires, il laissait malgré tout ouvert le problème des frontières définitives de l'Allemagne.

En outre, dans le cas précis de l'Alsace-Lorraine, la justification historique proposée ne réglait pas le problème du tracé de la frontière. Certes, les territoires annexés avaient tous appartenu au Saint Empire à un moment ou à un autre de leur histoire, mais la limite tracée entre la France et l'Allemagne, surtout dans sa partie lorraine, n'avait jusque-

---

[1] ADM 1AL27 et 28 *op. cit.* Notons que, dans ces discours, au *Reich* affaibli et progressivement dépossédé, faisait pièce une France fustigée pour sa « rapacité » et ses exactions permanentes. Parmi les thèmes préférés mettant en scène ces relations, la mise à sac du Palatinat et celui de la prise de l'Alsace par Louis XIV étaient les plus répandus. Par contre, les tiraillements internes à l'Empire qui mirent à mal sa frontière occidentale n'étaient jamais cités. Au début des temps modernes, la Suisse (1499), les Pays-Bas (1548) et le duché de Lorraine (1542) obtinrent en tout ou partie satisfaction sur la revendication de leurs droits à l'indépendance, sans que la France n'en récupère un bénéfice territorial.

[2] Sur l'ensemble de ce type de discours, typique de celui des histoires nationales se mettant en place depuis le début du XIX[e] siècle, voir Anne-Marie THIESSE, *La création des identités nationales*, *op. cit.*

là jamais existé. Il s'agissait d'une nouvelle frontière, d'une frontière inventée, conséquence de la conquête de territoires, et non pas d'une frontière correspondant à une revendication nationale précise, d'un point de vue historique. Il semblerait que pour de nombreux militaires et princes fondateurs de l'Empire, l'Etat ait encore été conçu comme une mosaïque de territoires sur laquelle s'exerçait la souveraineté d'un dynaste. Cette position faisait fi de l'idée démocratique de nation dans laquelle la souveraineté et la légitimité de l'Etat passaient au moins en partie par la population et l'identification de celle-ci à un territoire, ou plutôt à une imbrication de territoires allant de l'échelon local à l'échelon national. Cette minoration de l'impact de la politisation des populations et du rôle que pouvait jouer l'existence d'un sentiment national, porta à conséquences sur les difficultés que conçut l'Etat allemand à intégrer ses nouveaux « sujets ». Cette cécité relative s'explique entre autres par la vision très conservatrice de Bismarck sur ces questions[1]. Le refus du recours à d'éventuels référendums pour légitimer la création de l'Etat allemand[2] ou pour valider l'annexion furent caractéristiques de cette position. Ce type de décisions devait rester l'apanage des princes. En ce sens, comme l'indique Otto Dann[3], l'Etat national demeurait inachevé pour une fraction de la population allemande, puisque « le principe de base, d'un point de vue national, de la souveraineté populaire ne s'était pas réalisé en lui ». Ainsi les socio-démocrates estimaient-ils que la mise en œuvre de ce principe serait susceptible, au moins en théorie, de modifier les frontières de l'Etat allemand et donc de remettre en cause l'annexion. Cette idée resta d'actualité, pour ce parti, jusqu'en 1914.

---

[1] Bismarck minora tout autant la capacité du sentiment national polonais à gagner les populations rurales, trompé par le fait que Cachoubes, Mazuriens, Lituaniens et Hauts-Silésiens étaient pour la plupart devenus de « bons Prussiens » au cours de la première moitié du siècle. En s'appuyant sur les couches populaires, surtout dans les milieux ruraux, il pensait, à terme, pouvoir contenir et faire disparaître le sentiment national porté par les élites polonaises. Voir les analyses de Thomas SERRIER, *Entre Allemagne et Pologne, Nations et identités frontalières, 1848-1914*, Paris, Belin, coll. Histoire et société – Europes Centrales, 2002, 351 p., p.70.

[2] Comme cela avait été pratiqué au fur et à mesure de la réalisation de l'unité italienne entre 1859 et 1870.

[3] Otto DANN, *Nation und Nationalismus in Deutschland, 1770-1990*, Münich, C.H. Beck, 1996, 3e édition revue et corrigée (1ère édition, 1993), 438 p., pp. 175-176 en particulier.

Si les arguments historiques posaient problème et si ceux faisant appel à la légitimité « populaire » étaient rejetés, pouvait-il être question d'envisager une justification culturelle linguistique ? Assurément, la majeure partie des Alsaciens et des Lorrains était germanophone. Toutefois, dans ce cas précis également, la frontière politique du nouvel Etat allemand ne coïncidait pas sur toute sa longueur à la frontière linguistique. Elle englobait, en sus, des populations francophones. Plus d'un tiers des Lorrains annexés et en particulier les habitants de la ville de Metz, faisaient partie de cette aire de langue romane, sans parler du fait que, parmi les habitants de la zone thioise, la langue française avait parfois fait des progrès substantiels. D'un point de vue culturel également, la frontière n'avait donc rien de national, au sens où on l'entendait dans les discours des tenants d'une nation-culture. A terme, pourtant, les autorités de tutelle de l'Alsace-Lorraine pensaient pouvoir réussir à germaniser linguistiquement les populations allophones : « Nous les garderons parce que nous en avons besoin et nous les assimilerons parce que nous sommes assez puissants pour cela »[1]. Cependant, là encore, pour Bismarck, il s'agissait de rassurer ses partenaires européens sur ses intentions. Le *Reich* n'avait donc ni l'intention de restaurer l'ancien Empire dans ses limites historiques, ni l'ambition de rassembler, dans un Etat, l'ensemble des germanophones. Tout au plus convenait-il de rappeler que ce type de justification était susceptible de renforcer l'argument central concernant la sécurité du *Reich* et la stabilité en Europe. Pour autant, ces signaux étaient perçus très différemment par les partisans du mouvement national allemand. Ce faisant, Bismarck et l'état-major créaient un précédent lourd de conséquences pour l'avenir. Ils donnaient en partie crédit aux assertions de ceux qui espéraient encore pouvoir réunir dans le même Etat toutes les populations de langue allemande. En ce sens également, l'« inachèvement » de l'Etat

[1] *Amtliche Nachrichten*, 20 septembre 1870. Cité dans François ROTH, *La Lorraine annexée*, *op. cit.*

national allemand était patent pour un certain nombre de compatriotes de Bismarck. Il était même susceptible de remettre en cause, de l'intérieur, la légitimité des frontières du *Reich.*

En outre, la question était d'autant plus délicate qu'elle touchait aussi aux intérêts du voisin habsbourgeois, au détriment duquel la solution allemande venait de se résoudre. Le chancelier souhaitait ménager cet allié potentiel. A cet effet, il eut été dangereux de soutenir les groupes de germanophones d'Autriche-Hongrie qui furent tentés de revendiquer leur « *Heim ins Reich* », au nom de leur culture allemande[1]. Enfin, de manière plus générale, comment ne pas évoquer aussi la relation complexe que le nouveau *Reich* entretenait avec la couronne habsbourgeoise au sujet de l'héritage et des droits historiques impériaux[2]. Autant de raisons qui poussèrent également les autorités allemandes à ne pas se servir trop ouvertement des thèmes chers au mouvement national allemand pour justifier la formation du nouvel Etat fédéral. Le conservateur qu'était Bismarck lui préféra une légitimation officielle s'appuyant sur les droits historiques des princes et des villes souverains qui étaient en droit de passer une alliance entre eux[3]. C'est partant de ce droit que Bismarck imagina la solution au problème que posait l'annexion de l'Alsace-Lorraine. Le *Reichsland* n'étant pas un membre constitutif du nouvel empire fédéral, sa création se justifiait par la seule volonté des princes et des villes qui étaient à la source de toute légitimité. La solution de la propriété commune à l'ensemble des membres de la fédération notifiait ainsi la réalité de l'union qui venait d'être créée.

Au sortir de la guerre de 1870, le discours sur la légitimité de la nouvelle frontière entre la France et l'Allemagne semblait donc obéir à un certain nombre de principes à caractère parfois contradictoire, parfois complémentaire. Comment en effet justifier

---

[1] Depuis l'unité allemande et le compromis austro-hongrois de 1867, qui reconnaissait une égalité des droits culturels aux différents «*Volksstämme* » (article 19) de l'Empire des Habsbourg, certains germanophones, parmi lesquels Georg von Schönerer du parti allemand libéral furent tentés par cette solution.

[2] Le problème de la justification de l'existence de l'Etat habsbourgeois, au moment de la création de l'Allemagne est exposé dans Helmut RUMPEL, « Die österreichische Sicht auf Bismarck. Eine Frage auf Leben und Tod », *Damals*, février 2003, pp. 24-29.

[3] C'est la justification figurant dans la constitution allemande, celle qui faisait par ailleurs, et selon la formule consacrée, un Etat construit « par le haut ».

l'absence de coïncidence entre frontière politique et frontière linguistique, si l'on accepte que seul le critère de nation-culture ait pu présider à la délimitation des Etats ? Comment expliquer la constitution d'une entité aussi peu historique que la « Lorraine », telle qu'elle a existé dans le cadre du *Reichsland*, si d'autres critères que les droits historiques n'avaient pas été pris en compte ? Le discours servant à justifier l'établissement d'une nouvelle frontière entre France et Allemagne semble avoir consisté en un subtil assemblage d'intérêts et de conceptions de la nation sinon contradictoires, du moins composites, susceptibles de rassurer, de légitimer ou d'emporter l'adhésion des gouvernements étrangers et des partenaires politiques de Bismarck en Allemagne même. Cette ambivalence qui se voulait fédératrice reflétait aussi les débats qui animaient l'opinion publique allemande sur ce qu'il fallait entendre par Etat national. Elle allait peser sur la politique de germanisation et sur les populations concernées au premier chef par ces atermoiements, les Alsaciens-Lorrains.

Si cette situation montre aussi combien les frontières entre les conceptions de nation-culture et d'Etat-nation étaient bien plus poreuses qu'il n'y paraissait et qu'elles restaient bien souvent très théoriques, il convient de retenir qu'au final, la seule logique qui ait véritablement procédé à la constitution de cette nouvelle frontière fut celle de l'ancienne et traditionnelle préemption de territoires sur un voisin vaincu, décidée par le fait de princes souverains, dans le but d'assurer militairement la défense de l'Etat[1]. C'est au demeurant le seul argument qui fut officiellement pris en compte pour légitimer le droit à l'annexion, les autres ne venant que l'appuyer. Il n'avait pas été question de fixer une frontière nationale au sens culturel ou historique du terme.

D'ailleurs, la terminologie officielle de l'époque, choisie pour caractériser l'annexion, s'en faisait parfaitement l'écho. La loi officialisant la nouvelle situation des

[1] Barch R101/1674. L'intervention de Bismarck, dans la 28e session parlementaire du 2 mai 1871, concernant la discussion sur la loi visant à annexer l'Alsace-Lorraine, ne laissait aucun doute à ce sujet.

territoires s'intitulait « Loi concernant l'union [« *Vereinigung* »] de l'Alsace et la Lorraine avec l'Empire Allemand » et n'utilisait pas le mot de « ré-union » [« *Wiedervereinigung* »][1]. Pour trouver un terme approchant de cette vision plus nationaliste, il fallait chercher dans la rubrique « *Motive* », accompagnant traditionnellement un projet de loi présenté devant la chambre des députés. C'est dans cet opuscule à usage interne, qui servait à expliquer le pourquoi de la loi et de sa rédaction, auprès des instances législatrices, que figure un discours très proche de celui de Delbrück dans lequel on trouve l'expression « *wiedergewonnene Gebiete* » (« régions recouvrées »)[2], sorte de gage donné à l'opinion publique nationale et à ses députés[3]. Le texte de loi précité n'évoquait, lui, que les « *abgetretenen Gebiete Elsass und Lothringen* » (« régions cédées »)[4]. Cette prudence officielle était déjà présente dans les propos du prince Frédéric Charles en 1859, lorsque celui-ci parlait de « séparer » (« *trennen* ») ces territoires de la France[5]. On la retrouve encore le 18 février 1874, lorsque les députés d'Alsace-Lorraine, par la voix de Teutsch, vinrent protester contre leur « annexion »[6], devant le *Reichstag*. Au

---

[1] Barch R101/3556. Projet de loi relatif à l'officialisation de la « Vereinigung » de l'Alsace-Lorraine.

[2] Barch R101/3556. « *Motive* », Chapitre I, p.6. Ce document était destiné au *Reichstag* et à la commission chargée d'étudier la question et d'éclairer la décision de l'Empereur de ses conseils.

[3] Comme dans la presse nationale de l'époque, les députés manifestèrent moins de retenue dans leur enthousiasme, notamment au cours des débats sur l'annexion, devant le Reichstag. Voir par exemple la réaction du député Lamey (Barch R101/1674, 39e session parlementaire du 20 mai 1871), estimant que la guerre avait « *die Lande wieder dem deutschen Vaterlande heimgebracht* » et que personne n'aurait un jour pensé que « *dieses Land wieder dem deutschen Volke zugeführt wird* ».

[4] Barch R101/3556. Projet de loi, *op. cit.*

[5] Helmuth MOLTKE (von), *Moltkes Militärische Werke,* T.I, *Militärische Korrespondenz*, Berlin, Mittler, 1892, pp. 35-39.

[6] En droit allemand, le terme « annexion », bien qu'il ait pu être employé par certains députés lors des discussions concernant le statut à conférer à l'Alsace-Lorraine, était généralement utilisé dans un sens bien précis. Le rapport préliminaire de la commission préparant la « *Vereinigung* » de l'Alsace-Lorraine, précisait que la façon dont cette dernière devait avoir lieu n'était pas encore fixée et que plusieurs solutions s'avéraient praticables, à savoir, l' « *Union* » avec un autre Etat, la fondation d'une nouvelle entité territoriale constitutive du Bund (« *Bundesgebiet* »), la constitution d'un « *Reichsland* », dont le statut serait à définir ou encore une « Annexion » (*St. Ber. Rt.*, t.25, p.354). Cette dernière solution aurait consisté à incorporer les territoires en question à un ou plusieurs Etats constitutifs du *Bund*. Ainsi, la Prusse avait-elle « annexé » le royaume de Hannovre en 1866. Afin de distinguer le sort de ces territoires de celui de l'Alsace-Lorraine, qui elle n'avait pas été intégrée à un Etat, mais au *Bund*, de nombreux hommes politiques allemands préféraient ne pas employer le terme d'annexion dans ce cas précis. Très vite cependant, ce mot fut utilisé par les opposants à la politique du gouvernement dans le *Reichsland*, et notamment par les socialistes, des libéraux de gauche ou des partisans du Zentrum, relayant ainsi l'utilisation qui en était faite par les annexés eux-mêmes. Dans ce cas, il servait à dénoncer le sort des annexés, dont l'incorporation au *Reich* n'avait pas été souhaitée et/ou qui n'avaient pas obtenu un statut d'Etat égal à celui des autres. Les *Stenographische*

cours de ce débat, la formulation officielle retenue par le président de séance dans la motion qui fut mise aux voix fut celle d'« *Einverleibung* » (« incorporation »)[1], expression elle aussi très prisée par les représentants du pouvoir et dont Bismarck faisait lui aussi usage[2].

Au-delà du choix des mots, il reste à comprendre comment les autorités articulèrent une politique de germanisation s'appuyant sur ce discours de légitimation officiel et ses sous-entendus attenants, bien plus destinés à satisfaire les opinions nationales et internationales, qu'à convaincre les intéressés les plus directement concernés, les annexés.

4) Une première politique de germanisation : la théorie du palimpseste.

Au final, Bismarck ne contredisait donc pas ceux qui pensaient que les Alsaciens et les Mosellans possédaient, pour la plus grande partie d'entre eux, un lien « ethnique » (ils étaient considérés comme constituant des « tribus » [« *Volksstämme* »] allemandes au même titre, par exemple, que les Saxons ou les Bavarois), culturel (Bismarck les qualifiait

---

Berichte über die Verhandlungen des deutschen Reichstags, concernant les discussions relatives à l'Alsace-Lorraine entre 1871 et 1879 sont particulièrement éloquents à cet égard. Du reste, en Alsace-Lorraine, même les indigènes tenants de la germanisation employaient le terme d'« annexion » pour qualifier la situation dans laquelle se trouvait alors l'Alsace-Lorraine (voir par exemple Barch R43/150. Le 21 décembre 1893, A. Jacot, curé de Fèves très connu pour ses positions très avancées en matière de patriotisme allemand, envoyait un opuscule au bureau de la chancellerie, intitulé *En pays annexé. Le 3 septembre 1893*, dans lequel il disait : « Votre Auguste maître a su, pacifique conquérant, gagner les cœurs lorrains que la grande armée allemande avait rattaché à l'unité primordiale. Le *Reichsland* s'est donné à son Empereur, il ne se reprendra plus (...) Le Lorrain est généralement froid, réservé, frondeur même. Aux entrées de Napoléon III, sous l'occupation française, l'accueil fut froid, officiel. Dans les premières années de l'annexion, la même note ressortait dans les cérémonie officielles et l'Empereur Guillaume Ier n'avait pu rompre la glace »). Il arrivait parfois aussi que des membres du gouvernement allemand eux-mêmes l'utilisent. Bismarck fut de ceux-là, en témoigne son discours devant le Reichstag, en date du 3 mars 1874 (*St. Ber. Rt.*, t.35, 12e séance, p.208 et p.210).

[1] Barch R101/3357. Compte rendu de séance du *Reichstag* (p.102).

[2] Par exemple, lors de la séance au *Reichstag* du 2 mai 1871, dans son intervention dans la discussion concernant la loi de la « Vereinigung » de l'Alsace-Lorraine. Barch R101/1674, *op. cit.*

par exemple de « population d'origine allemande »)[1] ou même historique. Par contre ces seules qualités n'étaient pas suffisantes, à ses yeux, pour en faire de bons Allemands, dans le sens de citoyen/sujet ayant le sentiment ou la volonté d'appartenir à l'Etat allemand. Tout Allemand de culture n'avait pas vocation à devenir un Allemand, dans le sens membre du *Reich*. En ce sens le qualificatif de « *deutsch* » ne recouvrait pas celui de « *reichdeutsch* » et Bismarck ne reconnaissait pas l'idée de nation culturelle allemande comme un concept opératoire suffisant pour fonder un Etat. Pour lui, au contraire, ces deux éléments étaient si distincts l'un de l'autre qu'il concevait que les annexés, tout « allemands » qu'ils aient pu être, seraient difficiles à transformer en « allemands du *Reich* », puisqu'ils avaient déjà développé un fort attachement vis-à-vis d'un autre Etat, qui n'était pas membre du *Bund* constitué sous les auspices de la Prusse. Cette certitude trouva à s'exprimer, avec force, à de nombreuses occasions, tant chez Bismarck que parmi ses amis conservateurs[2]. L'intégration des annexés était d'ailleurs considérée comme d'autant plus difficile à réaliser que, selon la vision bismarckienne, la France était un rival que l'on pourrait presque qualifier d'absolu et avec lequel nulle alliance n'était envisageable. Or, malgré cette posture, le chancelier estimait que l'intégration des Alsaciens et des Lorrains était réalisable, notamment pour les générations qui grandiraient sous régime allemand[3]. Il

---

[1] Le fait d'être une « *urdeutsche Bevölkerung* » ne représentait cependant pas, aux yeux de Bismarck, une qualité suffisante pour légitimer l'annexion, comme cela a déjà été démontré. Sur la question de l'invention et de l'histoire de la notion de *Volksstämme*, ainsi que sur la théorie des quatre « S » de Wilhelm Heinrich von RIEHL (« *Stamm* », « *Sprache* », « *Sitte* » et « *Siedlung* », c'est-à-dire les relations existant entre « tribu », « langue », « coutume » et « habitat », étudiées dans *Die Deutsche Arbeit* de 1861), voir la seconde partie de l'ouvrage d'Hermann BAUSINGER, *Volkskunde ou l'ethnologie allemande*, Paris, édition de la Maison des Sciences de l'Homme, 1993, 343 p. Sur la manière de concevoir les peuples et leur relation à la culture, en Allemagne et à l'époque de Bismarck, voir Céline TRAUTMANN-WALLER (dir.), *Quand Berlin pensait les peuples. Anthropologie, ethnologie et psychologie (1850-1890)*, Paris, C.N.R.S. éditions, 2004, 248 p.

[2] Voir les références déjà citées dans les notes précédentes ou encore ces remarques adressées aux députés le 2 mai 1871, une semaine avant la conclusion définitive du traité de Francfort : « *Es ist nicht meine Aufgabe hier die Gründe zu untersuchen, die es möglich machten, dass eine urdeutsche Bevölkerung einem Lande mit fremder Sprache und mit nicht immer wohlwollender und schonender Regierung in diesem Masse anhänglich machen konnte* » (*St. Ber. Rt.*, t.23, 28e séance, 2 mai 1871, p. 519).

[3] Voir partie précédente ou encore *St. Ber. Rt., op. cit.*, p. 519 : « *Ich glaube (...), dass es uns mit deutscher Geduld und deutschem wohlwollen gelingen wird, den Landsmann dort zu gewinnen – vielleicht in kürzerer Zeit, als man jetzt erwartet. Es werden aber immer Elemente zurückbleiben, die mit ihrer ganzen persönlichen Vergangenheit in Frankreich wurzeln und die zu alt sind, um sich davon loszureissen* ».

croyait en la force de l'action de l'Etat et du temps qui passe. C'est aussi ce faisceau d'idées qui l'amenait à penser que les francophones, tout comme d'autres groupes allophones du *Reich*, ne seraient pas moins intégrables que les germanophones.

Du coup, la principale caractéristique de la politique de « germanisation » engagée par Bismarck consista à rompre le lien identitaire, ou pour être plus précis, le fort sentiment d'appartenance[1] que les annexés avaient tissé avec la France, consécutivement aux « deux siècles » de présence française[2]. Bien que cette politique ait été qualifiée de germanisation par de nombreux contemporains et par les annexés eux-mêmes, il convient de signaler que dans les neuf premières années de l'annexion, le gouvernement de Berlin, ses représentants sur place, à Strasbourg et à Metz notamment, ainsi que les députés au *Reichstag* ne firent généralement pas usage de ce terme. Dans la logique de l'époque, il s'agissait de ce que d'aucuns qualifiaient plutôt d'«*Entfranzösierung* », c'est-à-dire de « défrancisation », ou encore, selon une terminologie plus courante et plus significative d'« *Entwelschung* » ou « *Entwälschung* », mot que l'on peut traduire littéralement par « déromanisation » ou « défrancisation »[3]. Dans ce sens précis d'attachement à une patrie,

---

[1] Le terme « appartenance » est ici utilisé dans le sens où l'ont défini Martina AVANZA et Gilles LAFERTÉ, dans « Dépasser la « construction des identités » ? Identification, image sociale, appartenance », *Genèses*, 61, décembre 2005, pp. 134-152. Dans le cadre de leur réflexion, au sein du séminaire « Du local au national, histoire sociale des appartenances » (dans le Laboratoire de sciences sociales ENS-EHESS), ils ont défini l'appartenance comme suit : « L'appartenance relève de la participation des individus à la chose collective, au groupe, qu'il soit politique, syndical, familial (...). L'appartenance n'est pas une prescription externe à l'individu (...). Il s'agit d'une autodéfinition de soi ou encore d'un travail d'appropriation des identifications et images diffusées au sein d'institutions sociales auxquelles l'individu participe » (p.144). Dans ce même article, les auteurs définissent les deux autres composantes qui visent à la création d'identités. Il s'agit des concepts d'identification (dans le sens strict d' « attribution catégorielle », attribuée par une administration et définie par les travaux de Gérard NOIRIEL) et d' « image sociale », à savoir une production discursive, la plupart du temps élitiste, contribuant à produire des images identitaires, susceptibles d'être intériorisées de façon à créer un sentiment d'appartenance.

[2] Cette évaluation communément admise, consistait à considérer la « perte » de Strasbourg, en 1681, comme date emblématique.

[3] Bien que l'adjectif « welsch » ou « wälsch », ait été construit à partir du mot latin *Volcae*, désignant un peuple celte (Gerhard WAHRIG, *Deutsches Wörterbuch*, Gütersloh, Bertelsmann Lexicon Verlag, 1986, 1493 p.), il signifie « roman » voire, selon le contexte, « italien », « français », et plus rarement « espagnol » ou « rhéto-roman ». Il peut aussi être employé pour qualifier quelque chose, et notamment des influences culturelles, en provenance de pays de langue romane, voire de l'étranger en général. Historiquement l'emploi de « *welsch* » employé dans le sens « italien », connu son heure de gloire du XVI[e] au XVIII[e] siècle. A partir de 1800 et surtout à partir de l'époque napoléonienne, le terme fut employé dans le langage courant à la place de « français ». Dans le langage écrit, il était employé dans le cas où l'on souhaitait accentuer une opposition

à un Etat, ce « gratter le vernis français » pouvait s'adresser tant aux germanophones qu'aux francophones, car il ne s'agissait pas spécifiquement d'une défrancisation culturelle au sens linguistique du terme. Du reste, ce que la France avait pu entreprendre pour faire progresser sa langue nationale, nulle raison que l'Allemagne ne puisse le réaliser à son tour. En ce sens, l'idée que Bismarck se faisait du sentiment d'appartenance à un Etat était bien plus proche de celui que professaient Renan ou Fustel de Coulanges, contrairement à ce que l'on a parfois pu en dire. Très concrètement, tout ce pan de la politique de germanisation visa en particulier à faire disparaître ou à faire taire tous les médias et tous les « entrepreneurs »[1] qui véhiculaient ou laissaient se perpétuer un sentiment d'attachement à la France, de façon à ce que puisse se développer progressivement, par le contact et la vie commune au sein de l'Allemagne, un nouveau sentiment identitaire de type national allemand.

Mais, en reconnaissant explicitement la germanité culturelle et « ethnique » originelle des populations, ce choix politique de l' « *Entwelschung* » pouvait aussi être interprétée comme une reconnaissance de l'existence d'une essence culturelle allemande irréductible, qui serait à même de fonder, parmi les populations, le sentiment d'appartenance à venir, à l'Etat allemand. Pour les adeptes de la nation romantique à base culturelle, « gratter le vernis » signifiait donc bien plus que pour les conservateurs. Pour eux, il s'agissait de restaurer une continuité, que l'on qualifie aujourd'hui d'imaginée, celle de la communauté nationale culturelle allemande. En d'autres mots, pour de nombreux Vieux-Allemands et notamment un certain nombre de fonctionnaires actifs dans le *Reichsland*, l'objectif assigné pouvait aussi viser à restaurer le lien historique et culturel

---

à ce qui était qualifié de « *deutsch* » (Jacob et Wilhelm GRIMM, *Deutsches Wörterbuch*, Leipzig, S. Hirzel, 1854-1960, tome XXVII, 1922, colonnes 1327-1401. Voir la version électronique de ce dictionnaire, mise en ligne et actualisée en 2003, dans le cadre d'un projet de recherche de l'Université de Trèves, à l'adresse http://germazope.uni-trier.de/Projects/DWB).

[1] Ce terme d'entrepreneurs de constructions identitaires est notamment utilisé par Emmanuelle SAADA, « Les territoires de l'identité. Etre juif à Arbreville », *Genèses*, 11, 1993, pp. 111-136. Il est aussi repris par Martina AVANZA et Gilles LAFERTÉ, *op. cit.*, p.136.

distendu par le travail d'acculturation de la France. Le cas échéant, certains n'hésitèrent pas à l'inventer, dans le droit fil de ce que l'on nomme actuellement l' « invention de la tradition ». Cependant, sans aller aussi loin, et en se conformant simplement à la politique définie par Bismarck, la politique *d'Entwelschung* contenait bien un versant qui comptait s'appuyer sur certaines des particularités culturelles « germaniques » des populations. A priori, cette donnée de la situation ne pouvait, à terme, que faciliter l'intégration ultérieure des annexés à leur nouvelle patrie. Bismarck ne voulait pas s'en priver. On retrouve bien là aussi les ambiguïtés du discours fondant l'annexion de l'Alsace-Lorraine.

Enfin, si la politique de germanisation consista essentiellement en une défrancisation à double versant, elle devait aussi s'accompagner, comme partout ailleurs en Allemagne, d'une action publique encourageant le développement d'un sentiment d'appartenance patriotique à l'égard du nouvel Etat qui venait de naître, le *Reich*. Il s'agissait principalement pour le gouvernement de dominer l'espace public, en imposant par exemple ses symboles et ses institutions. Mais en Alsace-Lorraine, cette affirmation se doublait également d'un refus de voir son autorité publiquement remise en cause par des groupes ou des manifestations ne reconnaissant pas ce qu'il était alors convenu d'appeler les faits accomplis, c'est-à-dire l'annexion définitive au *Reich*. D'autre part, de manière concommitante, il s'agissait aussi, plus qu'ailleurs en Allemagne, d'encourager non seulement les associations et manifestations qui n'affichaient pas, au moins publiquement, leur désapprobation vis-à-vis de leur nouvelle appartenance, mais aussi de favoriser l'éclosion et la publicité de celles qui étaient tenantes du *Reichspatriotismus*. Toutefois, ce dernier pan, nationalement plus militant, de la politique de germanisation ne connut pas, à cette époque, les développements qui virent le jour plus tard, au cours de l'annexion. Autrement dit, si l'administration considéra ces organisations d'un œil très favorable, et si certains directeurs de cercle suscitèrent parfois localement leur création, l'intérêt pour

l'encadrement et le déploiement plus systématique de mouvements associatifs favorables au patriotisme allemand n'intéressa véritablement le gouvernement qu'à partir de la fin des années 1880. En tout état de cause, cet aspect de la politique de germanisation, plus ou moins active selon les périodes, afficha toujours le même but: proposer aux populations annexées un nouveau modèle d'identification de type national, capable de contrecarrer et de remplacer celui qui était véhiculé par les francophiles.

C'est sous ces trois aspects que se développa la politique de germanisation de l'administration bismarckienne: effacer, retrouver, restaurer voire instaurer. C'est cette conception qui donna naissance à l'image ou à la théorie du palimpseste. Cette analogie, issue de la perspective nationale allemande, concevait effectivement l'Alsace-Lorraine comme un parchemin, dont le texte original, bien que masqué par des écrits plus récents, se laisserait lire à nouveau après un long et patient travail. En d'autres termes, sous la réécriture française, le mode de vie allemand et plus généralement la germanité culturelle « originelle » des habitants du *Reichsland* auraient été préservés, les autorités allemandes se faisant fort de les faire réapparaître et de les restaurer. C'est en tout cas ce que put affirmer, le 12 octobre 1871, le président de la nouvelle cour d'appel impériale de Colmar, au moment de l'inauguration dudit bâtiment[1].

Ces trois aspects de la politique de germanisation étaient conformes aux représentations que les Allemands s'étaient faits de l'Alsace, voire de la Lorraine, avant l'annexion. Ils comptaient en partie sur une rapide transformation de la situation et de l'état d'esprit des populations à leur égard.

---

[1] *Reden bei der feierlichen Erröffnung des Kaiserlischen Appellations-Gericht in Colmar am 12. October 1871*, Colmar, 1871, p.12. Les contemporains et les historiens qui se sont intéressés à la question semblent s'accorder sur le fait que c'est à cette date que fut employée pour la première fois cette comparaison. Voir Ernst ERNSTHAUSEN (von), *Errinerungen eines preussischen Beamten*, Bielefeld/Leipzig, 1894, p.301 et Günter RIEDERER, *Feiern im Reichsland*, Trier, Kliomedia, coll. « Trierer Historische Forschungen », T.57, 2004, 529 p., pp. 342-343.

B) « Das Trennen muss vohergehen...» (*« La séparation [de l'Alsace-Lorraine et de la France] doit d'abord avoir lieu... »).*

Dans les premières années de l'annexion, les nouvelles autorités se préoccupèrent principalement de la normalisation institutionnelle et de la pacification progressive de la région dont elles avaient la charge. D'emblée, tout en préservant le cadre législatif issu du droit français, elles s'assignèrent pour objectif prioritaire de mettre fin aux liens qui avaient unis les Lorrains à leurs anciens compatriotes. Cette exhortation, répétée à l'envie par les représentants du *Reich* en Alsace-Lorraine, prenait tout son sens dans l'expression de Bismark précédemment citée : « *Das Trennen muss vorhergehen...* ». Elle précisait qu'une séparation de la France était nécessaire afin que puisse s'établir un lien nouveau avec l'Allemagne. Cette opération de « séparation », déjà évoquée avant l'annexion par Frédéric Charles de Prusse, était la pièce centrale de la politique de cette première germanisation. Cette défrancisation était surtout construite sur une conception politique de la définition de l'identité, c'est-à-dire du sentiment d'appartenance qu'avaient développé les Alsaciens-Lorrains à l'égard de la France, en tant qu'Etat. Le responsable de la direction des affaires d'Alsace-Lorraine à la chancellerie, Herzog, ne clamait-il pas le 16 juin 1873 que l'objectif à atteindre dans les plus brefs délais était de donner le droit de vote aux annexés pour les élections aux assemblées de cercle et de Présidence et surtout à celles du *Reichstag.* Pour lui, aucun doute, malgré l'inévitable protestation qui ne manquerait pas de s'exprimer lors des premiers scrutins, ce « serait le meilleur moyen de promouvoir le « rattachement des esprits » [« *den geistigen Anschluss* »] du pays à l'Allemagne »[1] et donc de faciliter le développement d'un nouveau sentiment d'appartenance.

[1] *St. Ber. Rt.*, t.32, 53e séance, p.1164.

Cette séparation qui devait donc être progressive était toutefois construite sur le mode de l'exclusivisme, dans le sens où la construction d'un lien avec l'Allemagne nécessitait la rupture préalable et totale de celui qui avait été noué avec la France. C'est cette même affirmation d'exclusive que l'on retrouve aussi dans les termes de la loi de 1873 qui avalisait l'annexion. Cette dernière indiquait effectivement que l'Alsace et la Présidence de Lorraine « étaient unies pour toujours au *Reich* allemand »[1]. De même, et plus significativement encore, on la retrouve dans les propos tenus par Bismarck en réponse à ceux des députés alsaciens-lorrains de tendance autonomiste qui considéraient l'Alsace-Lorraine comme « point de cristallisation » de l'amitié franco-allemande et comme pont ou symbole d'un rapprochement possible entre les deux peuples. La réplique à ce discours, tenu en 1879, au moment de la discussion sur la constitution à donner à l'Alsace-Lorraine, fut très sèche et recueillit l'approbation bruyante de l'assemblée : « cet amour partagé, messieurs, nous ne pouvons l'accepter »[2].

Enfin, si l'ensemble des discours tenus par les milieux gouvernementaux prônait une défrancisation à visée avant tout politique et non pas culturelle, la nature exacte du lien qu'il s'agissait de défaire n'en restait pas moins plus complexe à déterminer et la plupart des orateurs se gardaient bien d'aller au-delà de définitions très générales. Les prises de position officielles n'étaient d'ailleurs pas sans rappeler la tonalité et les thématiques de celles des nationalistes les plus convaincus, qui appuyèrent largement cette vision des choses[3], tant il est vrai que les questions d'identité nationale recoupent à la fois les champs du politique et du culturel.

---

[1] « *mit dem Deutschen Reiche für immer vereinigt* ». Barch R101/3556. Article 1 de la loi de 1873, relative à l'officialisation de la « *Vereinigung* » de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne.

[2] Sur ces propos, voir l'échange de vues entre Kablé et Bismarck, *St. Ber. Rt.*, t.56, 24e séance, 21 mars 1879, pp. 562-564.

[3] Voir notamment les positions des nationaux libéraux au *Reichstag* ou dans leurs organes de presse, par exemple au moment du vote de la loi sur l'incorporation de l'Alsace-Lorraine au Reich. On peut citer, par exemple, les positions du député August Lamey (1816-1896), rapporteur pour la commission qui avait statué sur la loi précitée, ancien ministre d'Etat du grand duché de Bade (1860-1866) et rédacteur régulier d'articles dans le journal *Mannheimer Verkündiger* entre 1869 et 1877. Lors de la 39e séance parlementaire du 20 mai

Durant la première décennie de l'annexion, la priorité de l'administration allemande consista avant tout à maîtriser les manifestations sporadiques d'attachement à la France qui, une fois passé l'étourdissement de la fin de la guerre et de la nouvelle situation juridique des trois anciens départements, ne manquèrent pas de voir le jour. Son second travail fut d'instaurer progressivement un nouvel état de droit, dans lequel les médiateurs institutionnels de la diffusion du sentiment d'appartenance français pourraient être contenus et le plus possible tenus à l'écart de l'espace public, à défaut de pouvoir être supprimés d'un trait de plume. Car, il faut le rappeler, jamais l'administration, ni les hommes politiques du reste, ne perdirent de vue que l'objectif consistait, à plus ou moins long terme, à pacifier et sécuriser la région (c'était l'objectif prioritaire des militaires et de Bismarck), voire pour beaucoup d'autres à l'assimiler. Et comme les Alsaciens et les Lorrains étaient considérés comme étant de souche germanique, il ne pouvait être question de les maltraiter, sans se trouver en butte à l'hostilité d'une part importante de la classe politique allemande[1], ce qui réduisait d'autant les marges de manœuvre de l'administration dans la région, plus encline que dans les régions polonophones à temporiser son action.

1871, il commenta longuement et avec effusion le « *für immer* », à propos duquel il ne tarissait pas d'éloge, usant d'accents patriotiques très prononcés en se réjouissant de ce « retour » définitif à la mère patrie allemande, lui qui avait si longtemps regardé l'Alsace avec le « *tiefe Gefühl des Bedauerns, dass dieses alte deutsche Lande, dass noch seine deutsche Sprache in ausgedehnter Weise erhalten hat, einem fremden Volke gehörte* ». ADM 1AL1: *St. Ber. Rt.*, 39e séance, pp. 813-814.

[1] La position des députés allemands lors de débats au *Reichstag* montre à quel point l'argument « ethnique » pouvait être sensible. Pour les catholiques et de nombreux libéraux, la germanité des populations devaient leur assurer l'octroi, le plus rapidement possible, des mêmes « libertés » et de manière générale des mêmes droits que les autres Allemands. Ces positions tendaient même à affirmer que si les Alsaciens et les Lorrains demeuraient aussi rétifs vis-à-vis de la « cause allemande », c'était précisément parce qu'ils n'avaient pas accès au même droits que leurs compatriotes. Les débats sur l'octroi d'une constitution pour l'Alsace-Lorraine furent particulièrement évocateurs en la matière. Néanmoins, notamment après l'arrivée en 1874 des députés Alsaciens-Lorrains à la chambre basse, les hommes politiques furent plus modérés dans leur position, prenant davantage conscience de l'hostilité de l'opinion du *Reichsland* à leur égard.

1) Le problème des manifestations d'attachement à la France.

Une fois le principe de l'annexion acquis, la première tâche de Bismarck et de l'administration consista donc à effacer définitivement toutes les traces de l'expression de la souveraineté de l'Etat français dans la région. Il s'agissait en premier lieu de « défranciser » tout ce qui relevait du domaine institutionnel et des compétences de l'Etat et de rendre effective l'union institutionnelle des territoires annexés à l'Allemagne. Cette opération menée par la chancellerie, et plus particulièrement par la division d'Alsace-Lorraine (*Abteilung Elsass-Lothringen)* qui avait été constituée en son sein[1], devait aboutir, le 1er janvier 1874, à l'introduction de la constitution allemande en Alsace-Lorraine. Pour autant, l'état d'exception et le régime provisoire et transitoire, que d'aucuns appelèrent aussi la période de la dictature, ne devaient prendre fin que progressivement, avec le développement et l'instauration d'institutions qui furent finalement fixées par la loi du 4 juillet 1879.

Au cours de cet établissement progressif de la souveraineté allemande et malgré les espérances initiales des députés allemands, voulant voir dans les Alsaciens et les Lorrains des frères retrouvés, les tensions entre les annexés et leurs nouvelles autorités de tutelle furent particulièrement vives. A chaque étape du renforcement de l'intégration juridique des territoires annexés à l'Allemagne et à chaque élection dépassant le cadre de la commune, les manifestations d'hostilité au gouvernement en place, manifestations plus ou moins spontanées et plus ou moins virulentes, se multipliaient. Elles se déroulaient selon des modalités très diverses, mais toutes affichaient le même refus de l'annexion et se caractérisaient par l'exhibition de symboles marquant l'attachement à la France. Pour

[1] Dirigée par Rudolf von Delbrück, jusqu'à sa démission en 1876 et la fin consécutive de ladite division. Le ministre était notamment secondé par Karl Herzog, qui dirigea après 1876, l'office autonome de la chancellerie pour l'Alsace-Lorraine (*Reichskanzleramt für Elsass-Lothringen*) qui avait remplacé la défunte division.

l'essentiel, elles reprenaient les signes et les accents des fêtes civiques du Second Empire, cherchant à perpétuer l'héritage napoléonien qui avait si bien su mettre en scène l'idée de souveraineté populaire mêlée au sentiment national français. On ne saurait du reste s'en étonner, puisque la République elle-même puisa dans cet héritage si fécond[1]. Dans certains cas, comme par exemple dans le cercle de Château-Salins, les membres les plus en vue du mouvement protestataire personnifièrent, parfois très tardivement encore, cet héritage qui aurait pu apparaître comme politiquement ambivalent. Voilà pourquoi, à côté du très en vue Alfred Lamy, député et ami d'Antoine qui fédéra autour de lui la protestation dans les années 1880[2], figurait, en deuxième position, sur la liste des personnalités dangereuses, à expulser de Lorraine, en 1887, Louis Albert Mesny, rentier de Vic-sur-Seille, chef du parti bonapartiste avant 1870 et républicain gambettiste affiché depuis l'annexion[3]. Rien d'étonnant donc à ce que le caractère bonapartiste ait transparu sans équivoque, lors des manifestations d'attachement à la France, dans les années 1870. Rien d'étonnant non plus à ce que les symboles les plus utilisés n'aient pas été, à proprement parler napoléoniens, mais avant tout typiquement français, voire républicains. Il s'agissait en fait surtout du drapeau tricolore ou de la Marseillaise, chant révolutionnaire et séditieux par excellence, qui sans avoir encore à l'époque, le statut d'hymne national, était d'autant plus populaire parmi les Alsaciens-Lorrains qu'il avait été écrit à Strasbourg.

---

[1] Sur la valeur intégrative de ces symboles et leur reprise par les républicains, voir Sudhir HAZAREESINGH, « L'opposition républicaine aux fêtes civiques du Second Empire : fête, anti-fête et souveraineté », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 2003, 26-27, pp. 149-171. Voir également Olivier IHL, *La fête républicaine*, Paris, Gallimard, 1996, 440 p., qui analyse l'importance de la fête en tant que processus intégrateur sous la III^e République. Enfin, sur l'expression du patriotisme des Français avant et après la guerre de 1870 ainsi que sur les modalités de sa continuité malgré le changement de régime politique, voir aussi l'ouvrage de synthèse de Jean-Jacques BECKER et Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, *La France, la nation, la guerre : 1850-1920*, Paris, SEDES, 1995, 387 p.

[2] Voir par exemple les multiples mentions au sujet de Lamy et Antoine, dans François Roth, *La Lorraine annexée*, *op. cit.*Voir également, François ROTH, « Antoine, député protestataire de Metz », *Annales de l'Est*, 1966, pp. 361-397.

[3] ADM 2AL96. Le dossier « Expulsion d'indigènes », ouvert en avril 1887, contient un rapport du directeur de cercle de Château-Salins qui cite les deux seules personnalités à expulser de sa circonscription. Il faisait de Mesny, âgé de 64 ans, le « gambettiste le plus en vue, qui ne peut être pire », de par sa grande influence et sa germanophobie.

Ces manifestations nous sont généralement révélées par le biais de deux sources: les journaux et les rapports de police, les seconds provenant bien souvent de faits relatés par les premiers. Elles avaient généralement lieu au cours de fêtes privées ou publiques, tant il est vrai que dans des situations de type conflictuel, les frontières entre ces deux types de festivités pouvaient parfois s'estomper[1]. Le cas de l'incident de Sierck-les-Bains, au cours de l'été 1877, était à ce sujet tout à fait exemplaire. Au cours d'un mariage, des rubans tricolores avaient été distribués et exhibés sur les costumes des participants. Ayant pris connaissance de ces faits, le commissaire de police local, absent au moment de la cérémonie, diligenta une enquête dans les jours qui suivirent. Les organisateurs de la noce lui répondirent que ces signes n'avaient aucune signification politique. La couleur rouge des bouts d'étoffe en question aurait même était choisie, selon eux, à dessein, puisqu'elle tirait sur le rose et ne pouvait donc être confondue avec celle plus sombre du drapeau français ! De plus, comme d'autres l'avaient fait avant eux lors de telles cérémonies de mariage, ils arguèrent aussi du fait que ces couleurs étaient l'expression d'une tradition populaire locale. Ce faisant, ils reprenaient et détournaient en fait à leur compte le discours des autorités encourageant la préservation des us et coutumes des populations autochtones, en vue de développer le particularisme, que Bismarck et bien d'autres appelaient de leurs voeux[2]. L'affaire, évoquée en haut lieu, dans les bureaux de la Présidence supérieure, fut classée sans suite, bien que le commissaire de police n'ait pas été dupe de la manoeuvre. Il le faisait d'ailleurs remarquer dans son rapport, indiquant que la noce avait accueilli de nombreux Français et que les familles des mariés étaient connues de ses services pour leurs sentiments germanophobes (« *deutschfeindlich gesinnt* »)[3]. Ce type de manifestation n'était

---

[1] Sur cette question, voir notamment Hermann BAUSINGER, « Anmerkungen zum Verhältnis von öffentlicher und privater Festkultur », *in* Dieter DÜDING, Peter FRIEDMANN, Paul MÜNCH (dir.), *Öffentliche Festkultur. Politische Feste in Deutschland von der Aufklärung bis zum Ersten Weltkrieg*, Reinbeck bei Hamburg, Rowohlts, 1988, 412 p., pp. 390-404.

[2] Sur la question du particularisme, voir la partie suivante.

[3] ADBR 87AL623. Rapport du commissaire de police Heiler au directeur de cercle de Thionville, 13 septembre 1877.

du reste pas isolée. D'autres cas nombreux du même genre avaient été signalés en Alsace-Lorraine, et ce jusqu'en 1885. La plupart d'entre eux furent enregistrés à Strasbourg, c'est dire la surveillance dont ce type de manifestation faisait l'objet[1].

Afin de mieux saisir le contexte dans lequel se déroula cette manifestation, il est utile de rappeler que l'année précédente, dans la même petite ville, avait éclaté une autre affaire qui avait fait bien plus de remous encore, mais qui montre combien la frontière entre fêtes privées et publiques pouvait parfois être ténue, les unes et les autres ayant pour fonction de réactiver périodiquement les sentiments francophiles des populations. A l'occasion du lundi de Pentecôte, le 5 juin 1876, la société musicale luxembourgeoise *Mansfeld* avait fait le déplacement dans la petite cité des bords de la Moselle et participa au défilé officiel organisé à cette occasion, « bannière en tête, aux couleurs luxembourgeoises », comme le remarquait le journaliste du très francophile *Courrier de la Moselle*[2]. Le même article précisait encore : « quelques chants nationaux qui ont été bien appréciés furent entonnés par cette même société ». Il précisait aussi qu'il y avait longtemps qu' « une vraie fête de famille » n'avait pas eu lieu[3]. Le discours très elliptique de l'auteur de ces lignes le mettait certes à l'abri de toute action judiciaire à son encontre, mais les autorités et les lecteurs avertis de ce quotidien en comprenaient parfaitement, sinon le contenu précis, au moins l'intention.

Le ton employé et les précisions données par le rapport du commissaire de police, pour décrire ces faits, furent, on l'aura compris, bien différents. Le représentant de

---

[1] A titre de comparaison, on peut citer le cas du mariage de Hochfelden en 1872, dont le cas a été particulièrement bien étudié par Günter RIEDERER, *Feiern im Reichsland*, Trier, Kliomedia, coll. « Trierer Historische Forschungen », T.57, 2004, 529 p., pp. 9-11. Le même auteur fait références à d'autres cas de mariages pendant lesquels des rubans tricolores furent portés et ce au moins jusqu'en 1885, date à laquelle ils cessent d'être référencés à Strasbourg.

[2] Dont le siège avait été transféré à Nancy, dès juin 1871. Sur ce journal de tendance gambettiste, finalement interdit d'entrée en Alsace-Lorraine en 1885, voir François ROTH, *Le temps des journaux. Presse et cultures nationales en Lorraine mosellane 1860-1940*, Nancy-Metz, P.U.N.-Serpenoise, 1983, 275 p., pp. 22-23.

[3] Article du *Courier de la Moselle* du 10 juin 1876. Voir ADM 2AL102, dossier « Incident de Sierck » : l'ensemble des pièces rapportées au sujet de cette affaire s'y trouvent réunies et en particulier les rapports de police.

l'autorité relevait d'abord, de manière explicite, que les couleurs luxembourgeoises dont il était question étaient le bleu-blanc-rouge et qu'elles avaient fini par exciter au plus haut point la population qui assistait à cette manifestation, tant et si bien que cette dernière se termina, en pleine rue, sous les cris de « Vive la France ! » et de « A bas la Prusse ! ». La fête qui clôtura cette journée fut placée sous le même signe et pour le fonctionnaire qui en faisait la description, elle n'avait rien eu d'une « vraie fête de famille » ! On notera d'ailleurs au passage l'emploi du terme « fête de famille », pour qualifier cette fête publique, ce qui corrobore une fois de plus, mais d'une manière différente, la remarque précédente concernant les rapports étroits entre fête publique et privée. Pour le journaliste, comme pour de nombreux observateurs de l'époque, l'esprit « de famille » qui s'était réaffirmé excluait ceux qui étaient considérés comme n'en faisant pas partie, à savoir les Vieux-Allemands.

Ce procédé qui contribuait à refonder le lien national qui unissait les Lorrains à la France était d'un emploi très fréquent. Il était même souvent, voire notamment, employé au cours de fêtes religieuses catholiques qui scandaient alors la vie de la majeure partie des indigènes[1]. Cette affirmation identitaire religieuse concomittante n'avait en fait rien d'étonnant : le clergé, en butte au développement de la politique très agressive du *Kulturkampf* dans le *Reichsland*, comme dans le reste de l'Allemagne, ne se faisait pas prier pour clamer son soutien aux populations[2]. Comme ailleurs en Europe et dans le

[1] Günter RIEDERER, *op. cit.* Voir par exemple le cas des fêtes religieuses et en particulier les mécanismes d'intégration et d'exclusion employés lors du *Messti* (fête patronale traditionnelle pratiquée en Alsace et dans certaines paroisses de l'Est mosellan) en général et de celui de Guebwiller (Alsace), en particulier, en 1885, pp. 163-190.

[2] L'alliance gouvernementale des conservateurs avec les nationaux-libéraux, jusqu'en 1879, joua un rôle déterminant. Si après cette date et le départ du président supérieur, Moeller, le retour à des relations moins tendues entre le pouvoir et les catholiques commmença à s'établir, il fallut attendre la seconde moitié des années 1880, pour que le *Kulturkampf*, en tant que politique active contre les catholiques, soit abandonné.

Reich, la dimension confessionnelle rejoignait et confortait l'objectif politique à visée identitaire nationale qui marquait des cérémonies comme celles de Sierck[1].

Enfin, il reste encore à relever un dernier aspect important qui donna à cette fête une tournure « familiale »: il s'agit de l'utilisation de « quelques chants nationaux », comme les appelle le journaliste du *Courrier*[2]. Parmi ceux-ci, le commissaire de police avait surtout relevé la Marseillaise. Mais, il y en avait aussi de nombreux autres. Autant de chants tirés du répertoire français, qui joués ou chantés par les associations et repris par les participants, lors du défilé, se transformaient en véritables emblèmes nationaux[3]. La forte impression que suscita l'exécution de ces morceaux de musique était d'ailleurs d'autant plus marquée, qu'elle rappelait, comme l'indiquait le journaliste, le temps et l'ambiance révolus des fêtes orphéoniques franco-luxembourgeoises qui avaient eu lieu à Sierck, dans les années 1860.

Car, il est nécessaire de le rappeler, cette dernière décennie du Second Empire avait été celle du fort développement des orphéons en Moselle[4]. Près de 62 sociétés avaient alors vu le jour et avaient animé les festivités de très nombreux bourgs et villes de Moselle, se déplaçant aussi parfois lors de concours et de rencontres, très appréciés des populations. Sierck avait également eu son orphéon avant l'annexion, et comme dans la plupart des

---

[1] Cette thématique a du reste était très largement abordée et reprise par de nombreux historiens. François ROTH, *La Lorraine annexée*, *op. cit.*, en trace un tableau général. Pour une vision plus centrée sur le clergé lorrain, voir le point dans Brigitte FAVROT, *Le gouvernement allemand et le clergé catholique lorrain de 1890 à 1914*, Metz, Centre de recherches Relations internationales de l'Université de Metz, 1980, 284 p. Même si l'objet de cet ouvrage concerne la période postérieure, elle fait utilement le point sur la première partie de l'annexion. Voir enfin, à titre de comparaison, pour l'ensemble de l'Allemagne, Erwin GATZ, « Kirchliche Personalpolitik und Nationalitätenprobleme im wilhelmischen Deutschland », *Archivum Histoire Pontificale*, 1980, 18, pp. 353-381.

[2] *Le Courrier de la Moselle,op. cit.*

[3] Sur cette question du lien de la musique et du chant avec les cultures nationales en général, voir Didier FRANCFORT, *Le chant des nations. Musiques et cultures en Europe, 1870-1914*, Paris, Hachette, 2004, 462p.

[4] Les 62 sociétés orphéoniques avaient vu le jour en Moselle entre 1854 et 1870, la plupart d'entre elles entre 1863 et 1870. Sur le développement de ces associations sous le Second Empire, en Moselle, voir Jean-Daniel BOUTON, *L'orphéonisme en Moselle au XIX^e siècle (1854-1870)*, mémoire de maîtrise, Bernard DESMARS (dir.), Université de Metz, 2000, 2 tomes, 148p. et 107p. Pour une vision d'ensemble du développement de ces associations, voir Philippe GUMPLOWICZ, *Les travaux d'Orphée : 150 ans de vie musicale amateur en France : harmonies, chorales, fanfares*, Paris, Aubier, 1987, 307 p.

communes de Moselle, il avait disparu du paysage associatif, ainsi que les festivités qui lui étaient liées[1]. Ces sociétés eurent d'autant plus de mal à survivre à l'annexion, qu'elles avaient été étroitement associées aux festivités publiques et patriotiques du temps du Second Empire[2]. Le grand concert organisé, le 24 juillet 1859, par les deux associations Sainte-Cécile de Metz et Nancy, dans le chef-lieu du département de la Moselle, en collaboration avec les quatre musiques de la garnison, au profit des blessés de l'armée d'Italie en témoignent[3]. Comment ne pas relever également le grand festival choral de Thionville, le 24 juillet 1864, qui rassembla les orphéons et musiques de pompiers de la vallée de la Moselle et du Luxembourg, ainsi que les orchestres militaires français, à une époque où l'intérêt de la France pour la destinée future du Grand-Duché devenait de plus en plus marqué ? Enfin, pour ne citer que les manifestations les plus grandioses, on pourrait encore rappeler le grand festival organisé par le Comité de l'Orphéon à Metz, au moment de l'exposition universelle de 1861, ou encore celui organisé par Nancy pour le bicentenaire retentissant du rattachement de la Lorraine à la France du 14 au 17 juillet 1866, manifestation à laquelle assistèrent les époux impériaux et pour laquelle furent conviés des orphéons et des sociétés de tir de toute la Lorraine, en présence (selon les sources les plus élogieuses) de près de 200 000 Lorrains[4]. Mais, cette association étroite des formes de sociabilité orphéoniques avec les représentants des autorités et les notables des villes ou du département s'illustrait aussi dans le cadre de fêtes de bienfaisance locales très nombreuses qui étaient alors organisées. Dans les villes de garnison, l'armée s'y

[1] Sur l'extinction de ce mode de sociabilité, voir notamment le bilan des associations restantes réalisé au cours de l'enquête des mois de septembre et octobre 1885, par les autorités allemandes (ADM 3AL410/1). Pour plus de précisions, voir la partie touchant à la vie associative.

[2] Cet aspect patriotique n'était du reste pas propre à la Lorraine. Pour l'ensemble de la France, voir les remarques de Sudhir HAZAREESINGH, *op. cit*, Ce dernier illustre également combien ces associations avaient pu jouer un rôle fédérateur dans le cadre des villages.

[3] Les exemples cités sont tirés du *Courrier de la Moselle* (voir Jean-Daniel BOUTON, *L'orphéonisme en Moselle...*, *op.cit.*, pp. 1-36). Dans le même esprit, on pourrait par exemple citer le concert en faveur des orphelines organisé par les deux mêmes associations, avec les musiques régimentaires, le 5 août 1860, sur l'Esplanade.

[4] Sur ces deux manifestations, voir Albert COLLIGNON, « L'exposition universelle de Metz en 1861 », *Le Pays Lorrain et le Pays Messin*, 1909, pp. 143-164 et Henri LEPAGE dans l'*Annuaire départemental de la Meurthe* de 1867, évoquant « l'anniversaire séculaire de la Réunion de la Lorraine à la France ».

trouvait très souvent associée[1]. Ces associations, expression de l'affirmation d'une forme d'identité locale constituaient donc bien des maillons d'une chaîne intégratrice à l'échelle d'autres territoires, départementaux, régionaux et surtout nationaux.

En outre, ces groupes avaient été constitués sur le modèle des sociétés de chants et de musique français, tant du point de vue de l'organisation que de l'emploi quasi exclusif du français dans les répertoires, même dans le secteur germanophone de la Moselle[2]. Leur rôle dans la propagation du français semble d'ailleurs avoir recoupé les préoccupations des recteurs et inspecteurs de la fin du Second Empire, qui avaient fait de la propagation des chants français, à l'école et dans les églises, une priorité[3]. Cela paraît d'autant plus évident que 30% au moins de ces associations naquirent sous les auspices de l'école, les instituteurs ayant été encouragés par leur hiérarchie, à partir de 1863, à développer l'enseignement musical en dehors des heures de classe[4].

Rien d'étonnant donc à ce que les orphéons n'aient que très peu survécu à l'annexion. Cela l'était d'autant moins que l'influence des associations de chant allemandes, très liées au mouvement national allemand depuis le début du XIX^{e} siècle[5],

---

[1] Par exemple la fête à l'Esplanade, avec le concours des 3^{e} et 7^{e} régiment d'artillerie, au profit des inondés, le 1er août 1856 (*Le Courrier de la Moselle*).

[2] Jean-Daniel BOUTON, *op. cit.*, annexes, 107 p. Dans ce tome, toutes les manifestations orphéoniques avec le détail des chants et des morceaux joués ont été répertoriées. La langue et le répertoire allemand ne sont quasiment pas employés, à l'exception d'un ou deux chants, à l'occasion de certaines manifestations, en particulier le fameux « *Eintracht* » de Mozart, souvent chanté à l'unisson.

[3] Stephen L. HARP, *Learning to be loyal. Primary schooling as nation building in Alsace and Lorraine (1850-1940)*, De Kalb, Northern Illinoy University Press, 1998, 292 p. Dans cet ouvrage, l'auteur insiste notamment sur le rôle des recteurs de Nancy et des inspecteurs en charge des affaires mosellanes, ainsi que sur les décisions de leurs collègues alsaciens, dans la politique de propagation de la langue française. A partir du milieu des années 1850, la progression de celle-ci devait être encouragée par l'utilisation de la traduction en français des chants religieux et des chants populaires enseignés aux enfants dans les écoles (voir en particulier p.39-40 et 112). D'autre part, en Moselle, l'effort porta aussi sur le catéchisme, surtout à partir de 1865, ce qui suscita des tensions parfois vives avec le clergé. Dans ce secteur particulièrement sensible, l'inspecteur notait, non sans satisfaction, que plus de la moitié des enfants des arrondissements de Sarreguemines et Thionville maîtrisaient leur catéchisme en français en 1869 (ADM 2T279-280).

[4] Voir Jean-Daniel BOUTON, *op. cit.* , pp. 27-30.

[5] Voir les ouvrages généraux sur la nation et le nationalisme allemand. Voir aussi les nombreuses publications de Dietmar KLENKE, en particulier son article sur l'époque précédent l'Empire, « Ein « Schwur für's deutsche Vaterland ». Zum Nationalismus der deutschen Sängerbewegung zwischen Paulskirchenparlament und Reichsgründung », *in* Michael EPKENHANS, Martin KOTTKAMP, Lothar SNYDERS (dir.), *Liberalismus, Parlamentarismus uns Demokratie. Festschrift für Manfred Botzenhart zum 60. Geburtstag*, Göttingen, Cuvillier Verlag, 1994, pp. 67-107, ainsi que son ouvrage synthétique sur la

était restée inexistante auprès des Mosellans. Le seul cas de *Liedertafel* avéré en Moselle avait été celui de Metz, mais ses membres étaient tous des immigrés allemands. Encore faut-il signaler que ces derniers mirent presque dix ans à obtenir une autorisation préfectorale leur permettant officiellement d'exister et d'exercer le chant en allemand[1].

Voilà donc pourquoi, lorsque la société luxembourgeoise entonna à Sierck, en secteur germanophone, des « chants nationaux », dont une partie était tirée du répertoire orphéonique français, elle provoqua l'effervescence que l'on a décrite. Pour un temps, ces chants avaient ressuscité l'ambiance des fêtes et des concours orphéoniques de l'époque française. Elle avait aussi permis l'expression d'un sentiment de communauté renouvelé qui continuait à perpétuer les signes et symboles nationaux intégrateurs développés pendant le Second Empire.

Il suffit pour s'en persuader de citer un dernier exemple de festivité publique au cours duquel, quasi systématiquement, le souvenir de la France et de Napoléon ne manquait pas d'être évoqué. Il s'agissait de la fête du 15 août. Cette journée, traditionnellement dévolue au culte marial par les autorités catholiques, était aussi devenue le jour de la saint Napoléon, sous le Premier Empire. Après avoir poursuivi son existence comme anti-fête au temps de la monarchie restaurée, elle avait retrouvé un caractère officiel sous Napoléon III et était devenue fête nationale[2]. La popularité qu'avait acquise cet événement et le fait que le 14 juillet ne prit le relais, qu'en 1880, fit que le 15 août resta, au cours de cette première période de l'annexion, un des temps forts de la protestation. Ce faisant, cette journée avait en quelque sorte partiellement retrouvée son

---

question, *Der singende « deutsche Mann ». Gesangvereine und deutsches Nationalbewusstsein von Napoleon bis Hitler*, Münster/New-York/München/Berlin, Waxmann, 1998, 250 p.

[1] Jean-Daniel BOUTON, *op. cit.*, p.82. La *Teutonia*, première association de ce genre à vouloir prendre corps en Moselle, ne put voir le jour en 1857. Ce n'est qu'en 1866 qu'une autorisation ministérielle fut accordée à la société chorale *Concordia*, dirigée par Zorn, le même auquel neuf ans plus tôt il avait été répondu par la négative.

[2] Sur l'ensemble de cette problématique, voir l'article très stimulant de Sudhir HAZAREESINGH, « L'opposition républicaine aux fêtes civiques du Second Empire : fête, anti-fête et souveraineté », *op. cit.*, ainsi que son ouvrage, *The Saint-Napoleon. Celebrations of Sovreignty in Nineteenth-Century France*, Cambridge/London, Harvard University Press, 2004, 307 p.

statut d'anti-fête. La célébration annuelle du culte marial, sur l'actuelle place Saint-Jacques, à Metz, à deux pas de la cathédrale, en témoigna[1]. Il n'est pas jusqu'aux livres de prières du diocèse de Metz qui précisaient encore, jusqu'en 1894, que le 15 août était une journée de prières d'intercession pour la France[2]!

L'originalité de cette fête résidait dans son ambivalence. Bien qu'il ne s'agissait officiellement que d'une célébration annuelle à caractère religieux, elle donnait souvent lieu à des manifestations plus ou moins ouvertes d'attachement à la France. Or, comme elle se déroulait régulièrement, sur l'ensemble du territoire lorrain, elle avait très vite acquis une valeur de symbole à caractère commémoratif. Voilà pourquoi cette fête du 15 août restait particulièrement surveillée par les autorités allemandes, car elle pouvait donner lieu, à tout moment, à des débordements plus ou moins coordonnés, dans l'ensemble du *Reichsland.* Ce fut d'ailleurs à l'occasion d'une de ces journées qu'un des rares épisodes de manifestation particulièrement violente se déroula en Lorraine. C'est dire l'intensité de l'émotion que pouvait procurer ce type de festivités, lorsqu'elles se proposaient de mettre en scène plus ouvertement le sentiment d'attachement des populations à la France. L'excitation de la foule pouvait alors gagner en intensité et échapper au contrôle des autorités de police allemandes. La rareté de ces mouvements d'humeur plus violents étonna d'ailleurs les autorités qui s'attendaient à tout instant à devoir y faire face, voire à être obligées de s'organiser pour faire front à un mouvement d'insurrection larvé ou plus ou moins généralisé. Les positions des députés du *Reichstag* et les rapports des membres de la chancellerie responsables des affaires pour l'Alsace-Lorraine se faisaient parfois l'écho de ces peurs. Si en 1871, lors des premières discussions à l'assemblée, les uns et les

[1] De multiples témoignages existent à ce sujet et les journaux francophiles s'en faisaient régulièrement l'écho. Voir par exemple l'ouvrage écrit à partir des papiers de l'évêque de Metz: Félix KLEIN, *L'évêque de Metz. Vie de Monseigneur Dupont des Loges, 1884-1886*, Paris, Poussielgue Ch., 1889, 500 p. Sur l'épiscopat de cet évêque, voir aussi dans René SCHNEIDER, « Il y a cent ans...L'épiscopat de Mgr Dupont des Loges (1842-1886) », *Eglise de Metz*, mars 1987, pp. 82-89.

[2] ADBR 27AL539. La lettre du président de Lorraine, Hammerstein, faisant part de cette découverte au Ministère d'Alsace-Lorraine, le 11 septembre 1894, mit fin à cette mention.

autres faisaient référence à des « troubles » (« *Unruhe* ») régnant dans les territoires annexés, nombreux étaient ceux qui estimaient qu'ils n'étaient que conjoncturels et cesseraient une fois terminée la période de transition[1]. En 1872 par contre, quelques mois avant la fin du délai octroyé pour l'option, le libéral Bamberger employait le terme d' « état de guerre larvé », insistant sur la difficulté et la nécessité d'une politique plus ferme d'« *Assimilierung* »[2]. Quant aux représentants du gouvernement, ils justifiaient régulièrement la persistance d'une législation d'exception dans les territoires annexés en évoquant les possibles remous d'une population qui n'était pas acquise à la cause allemande[3]. Cette inquiétude des autorités était encore perceptible dans les dossiers conservés au ministère des Affaires étrangères à Berlin. Rédigés quelques années plus tard, en 1887, à l'occasion d'une enquête cherchant à évaluer la réalité de préparatifs insurrectionnels généralisés à l'ensemble de l'Alsace-Lorraine, ils nous renseignent également sur les indices qui, depuis les débuts de l'annexion, avaient pu mener à une telle conclusion[4].

Très concrètement, la seule fois où la situation échappa aux autorités civiles, ce fut précisément un 15 août, dans la petite ville de garnison de Saint-Avold. Ce soir-là de l'année 1874, 300 à 400 personnes s'étaient réunies sur la place du marché en emportant

---

[1] Voir par exemple les propos du député Techow, le 25 mai 1871 (*St. Ber. Rt.*, t.24, 40e séance, p.853) ou encore celles de Windhorst (par exemple *St. Ber. Rt.*, t.24, 39e séance, p.825), pour qui les troubles s'interrompraient une fois que cesseraient les tergiversations gouvernementales concernant les institutions à donner au *Land*, et une fois que lui seraient accordés les mêmes droits qu'aux autres Etats allemands.

[2] *St. Ber. Rt.*, t.28, 10e séance, p.118.

[3] Voir par exemple les positions de Herzog, mais aussi de Puttkamer et de certains autres députés dans la première discussion sur la possible abolition du paragraphe dit de la dictature (*St. Ber. Rt.*, t.35, 12e séance, pp. 195-223).

[4] Au sujet de tels préparatifs insurrectionnels, destinés à déstabiliser ou renverser le gouvernement allemand par une « révolution » qui précipiterait l'intervention de l'armée française, voir les dossiers classés « secret » au PAAA R2987-2989 (« Angebliche Vorbereitungen zu einer Insurrection in Elsass-Lothringen (16.08.1887-25.04.1888; 26.04.1888-31.12.1893; 1.0.1.1894-sans date) »), qui évoquent le climat permanent de suspiscion des autorités allemandes vis-à-vis des Alsaciens-Lorrains, jusqu'en 1894. C'est une lettre de l'ambassade allemande de Rome, du 14 août 1887, qui s'appuyait elle-même sur le témoignage d'un informateur italien (le chevalier Louis Narni, de la famille comtale des San Vito), qui avait mis en émoi le Ministère. Elle provoqua des recherches et des rapports sur des activités parfois anciennes qui s'étaient développées en Alsace-Lorraine et qui étaient susceptibles d'avoir eu, pour objectif, la déstabilisation des autorités allemandes.

avec elles des bougies qui étaient, comme le voulait la tradition d'alors, déposées sur les bords de la fontaine édifiée en l'honneur du saint patron de la ville. Au cours de ce rassemblement, des cris se mirent soudain à fuser, en français : « vive la France ! », « vive l'empereur ! », « vive Napoléon ! ». Les policiers, qui étaient présents, finirent par intervenir pour mettre fin à l'agitation grandissante de la foule, demandant à ce que ce rassemblement se disperse dans le calme. Or, malgré l'intervention du maire, qui demanda aussi à ses administrés de bien vouloir regagner leur domicile, personne n'obtempéra. La situation dégénéra alors rapidement. La foule électrisée s'en prit finalement aux fonctionnaires de police et ceux-ci ne durent leur salut qu'à l'intervention musclée de l'armée qui se chargea de rétablir l'ordre[1]. Ce cas resta sans égal en Lorraine annexée, pour la violence de son déroulement. Il n'en demeurait cependant pas moins représentatif de l'état d'esprit ambiant, de la tension manifeste existant entre les autorités allemandes et leurs nouveaux administrés, ainsi que de la difficulté à effacer rapidement l'attachement des populations à leur ancienne identité nationale.

Au-delà de ces manifestations qui ont laissé des traces écrites[2], il est impossible de quantifier avec exactitude l'ensemble des fêtes, notamment celles qui restaient du domaine familial, qui utilisèrent plus ou moins ouvertement ces symboles, marqueurs de l'identité nationale française. Il n'était toutefois pas nécessaire de les multiplier outre mesure, puisque leur simple répétition avait suffi à l'administration allemande pour se convaincre qu'il existait toujours un fort attachement de la population à la France. « Tous sont unis dans la conviction d'être Français (...) très peu nous sont favorables y compris leurs élus, ils ne sont pas fanatiques dans l'intérêt des communes ». Cette remarque désabusée,

[1] ADBR 87AL623. Voir en particulier les rapports du commissaire de police et ceux du *Kreisdirektor* de Forbach au président supérieur.

[2] Il convient de rappeler que de nombreux rapports archivés au niveau des directions de cercles n'ont par exemple pas été conservés (pour celles qui l'ont été: ADM 11Z à 18Z). Or, depuis les ordonnances du 20 septembre 1873 et du 28 août 1875, les pouvoirs des directeurs avaient été notablement étendus, par rapport à ceux que possédaient les sous-préfets français, notamment en matière communale. Ils s'exerçaient en particulier dans le domaine de la surveillance des réunions publiques en collaboration avec le commissaire de cercle.

caractéristique de l'époque, émanait d'un rapport adressé par Spiecker, directeur de cercle de Forbach, au président de Lorraine. Il était consécutif à l'inauguration du monument érigé en souvenir de la guerre de 1870, le 25 août 1872. Le maire de Forbach, Audebert, présidait à cette manifestation qui regroupa, selon les témoins oculaires, une foule de quelques milliers de personnes[1]. Le discours enflammé qui y fut tenu, magnifiant l'honneur et le sens du sacrifice des soldats français lors des combats autour de Forbach, confirmait s'il en était besoin, l'impression laissée par le directeur de cercle. La fin toute proche du délai d'option, qui allait provoquer le départ de milliers de Lorrains, donnait à cette inauguration une force toute particulière, faisant de cette manifestation une sorte de baroud d'honneur. Elle ne fut du reste pas unique en son genre, puisque deux autres avaient aussi eu lieu, dans une ambiance similaire de ferveur patriotique, l'une à Thionville au cimetière Saint-François et l'autre à Metz, au cimetière militaire de Chambière, sous la houlette des personnalités protestataires les plus éminentes de la ville et des environs. La manifestation messine du 7 septembre 1871 connut même un destin moins éphémère, puisque l'évêque de Metz, le très francophile Dupont des Loges, transforma en 1883 la messe basse qui avait lieu ce jour-là en la cathédrale de Metz, en un service solennel, par fondation perpétuelle, suivi d'un rassemblement annuel au monument de Chambière, en l'honneur des soldats français morts au combat[2].

De la même manière, par le truchement de la presse régionale francophile, la diffusion régulière de ce type d'informations auprès de la population, même celle qui ne manifestait pas ouvertement ses sentiments patriotiques, continuait à jouer un rôle intégrateur majeur qui jouait en faveur de la nation française. L'un des témoignages allemands qui exprime le mieux cette inquiétude est celui du directeur de cercle de

---

[1] Pour plus de détails sur cette affaire et le rôle joué par les premiers magistrats de la ville de Forbach pendant l'annexion, voir Henri Wilmin, « les maires de Forbach de 1789 à 1945 », *Les Cahiers Lorrains*, juin 1992, pp. 107-134.

[2] François-Yves LE MOIGNE, « Les francs-tireurs de Metz et la Société des Vétérans de 1870 », *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, 1974, pp. 57-87.

Sarreguemines, le baron von Kramer. Il s'agit d'un rapport qui fut envoyé le 22 septembre 1885, suite à une enquête diligentée par le président de Lorraine sur le réseau associatif lorrain[1]. S'il relevait que la population n'avait jamais cessé, depuis le début de l'annexion, de manifester publiquement sa francophilie par le port ou l'affichage des trois couleurs françaises et d'autres symboles[2], il notait que l'on ne pouvait pas qualifier ces exhibitions comme pouvant « s'apparenter sérieusement au service de l'ennemi, et en ce sens, je les tiens pour non dangereuses ». Mais, et c'est là l'essentiel, il relevait que depuis des années, ces associations et ces manifestations en tant que supports de « lieux d'entretiens [traduction littérale de « *Pflegerstätte* »] des souvenirs [on ne peut s'empêcher de faire un rapprochement avec ce que nous appelons aujourd'hui les lieux de mémoire], de la langue, des coutumes, des façons de voir et des habitudes françaises (...) doivent en plus être destinées à ce que la presse française puisse à chaque fois montrer ces mêmes éléments comme étant des signes tangibles de l'appartenance à l'ancienne patrie, [ce faisant] elles entravent une adhésion sans réserve [des Lorrains] aux aspirations allemandes et conservent le sentiment d'appartenance à la France ». Ce témoignage explique clairement, en quelques mots, le rôle que pouvait tenir la presse, aux yeux de l'administration allemande. Il pose aussi la question de la difficulté à lutter légalement contre un tel mode de diffusion du sentiment d'appartenance nationale, dans une partie de l'espace lorrain dans laquelle, pourtant, comme le disait le directeur de cercle, « la langue allemande est comprise par tous, ce à quoi ne peut prétendre le français ».

C'est donc à travers cet ensemble de manifestations privées ou publiques, plus ou moins spectaculaires, que se renouvelait régulièrement le sentiment d'appartenance à la

[1] ADM 3AL410/1.
[2] Symboles vestimentaires ou musicaux qui prirent une place de plus en plus importante dans les années 1880. Voir les développements de la partie suivante.

France des Lorrains[1]. On comprend la réprobation qu'elles suscitaient parmi les milieux Vieux-Allemands, qui par le processus inverse, étaient eux, exclus de ces « fêtes de famille », les Lorrains ayant, selon le directeur de cercle de Sarreguemines, « tendance à tenir les éléments immigrés allemands aussi loin que possible, [et] de n'inviter ces derniers qu'à certaines occasions comme « hôtes » »[2]. Comment mettre fin à ce mode de reproduction et de validation d'un sentiment identitaire, alors qu'il pouvait dans certains cas ne pas aboutir à des actes répréhensibles et condamnables par la loi ? Car, si les cas les mieux documentés concernaient des faits ayant donné lieu à des rapports de police, la plupart du temps, ils ne pouvaient que difficilement être sanctionnés. Fallait-il enfermer tous les participants à une noce parce qu'ils avaient arboré des bandes tricolores sur leurs costumes ? Pouvait-on raisonnablement empêcher les populations de se rassembler le 15 août, sans déclencher rapidement des émeutes généralisées ? Enfin, devait-on interdire et pouvait-on empêcher l'utilisation de chants ou de musiques tirés du répertoire français dans les secteurs germanophones et/ou francophones, puisque ceux-ci avaient pour effet de galvaniser les populations, comme on l'a vu dans le cas de Sierck ? Leur valeur intégrative n'échappait à personne et ce dernier point posait bien entendu la question de la différence ou de la frontière censée exister entre la part culturelle et la part politique de l'identité. Dans cette perspective, une réflexion sur la question de la défrancisation ne pouvait faire l'économie d'une prise en considération et d'une redéfinition de la place occupée par la culture française, puisque celle-ci était utilisée comme porte-drapeau de la patrie perdue, notamment dans les secteurs de la Lorraine germanophone.

---

[1] Les sociologues parlent de la « dialectique de la manifestation », démontrant que la reconnaissance et l'officialisation d'un groupe ou d'un mouvement « trouve son accomplissement dans la *manifestation* [en italique dans le texte original], acte (...) par lequel le groupe pratique, virtuel, ignoré, nié, refoulé, se rend visible, manifeste, pour les autres groupes et *pour lui-même*, et atteste son existence en tant que groupe connu et reconnu (...). Le monde social est aussi représentation et volonté, et exister socialement, c'est aussi être perçu, et perçu comme distinct ». Pierre BOURDIEU, « L'identité et la représentation », *in* Pierre BOURDIEU, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, 2001, pp. 282-292, p.287 (cet article est la réédition remaniée de « L'identité et la représentation : Eléments pour une réflexion critique sur l'idée de Région », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 35, novembre 1980, pp. 63-72)

[2] ADM 3AL410/1. Rapport du directeur de cercle de Sarreguemines au président de Lorraine, *op. cit.*

2) La mise en place progressive d'un nouveau cadre légal et administratif capable de répondre aux impératifs du maintien de l'ordre public.

Concrètement donc, la nouvelle administration allemande se trouvait face à un double défi. La priorité consistait avant tout à rétablir l'ordre public. Mais il lui fallait aussi circonscrire un nouvel espace public des opinions, défini par le droit, dans lequel les Lorrains allaient pouvoir s'exprimer, sans que ne soit remise en cause la nouvelle souveraineté établie par le traité de Francfort.

Dans les toutes premières années de l'annexion, les autorités furent donc essentiellement accaparées par la nécessité de rétablir l'ordre public, tâche qu'elles menèrent conjointement à la nécessaire réorganisation administrative des territoires nouvellement acquis. Les modalités du rattachement administratif du *Reichsland* ou de sa seule partie lorraine ont déjà été étudiées par le menu[1]. Les hésitations et la progressive mise en place du statut très particulier de la Terre d'Empire ne font pas l'objet de ce travail ; par contre, les choix opérés au cours de cette courte période ont parfois eu une influence décisive sur la conception et le déroulement de la politique de germanisation qui allait suivre. Il convient donc d'en rappeler les grandes lignes et de les mettre en perspective.

Au plus tard au mois de février 1871, après les élections françaises diligentées par les autorités allemandes et le vote unanime des Alsaciens-Lorrains en faveur des candidats

[1] Notamment dans François ROTH, *La Lorraine annexée*, *op. cit.*, pp. 20-28, 47-91, qui s'appuie en particulier sur une bibliographie considérable consacrée au statut juridique du *Reichsland* (outre des manuels d'histoire générale du droit allemand, il faudrait citer les articles de R. SCHWANDER et F. JAFFE, « Die reichsländischen Regierungen und die Verfassung », *in Das Reichsland Elsass-Lothringen 1871-1918*, T.II, *Verfassung und Verwaltung von Elsass-Lothringen*, 1re partie, Frankfurt/Main, 1936, 436 p., pp. 1-135, ceux de R. REDSLOB, « Le régime politique de l'Alsace-Lorraine sous la domination allemande », *Revue de droit public et de sciences politiques*, 1921, pp. 5-63, et le classique Hans Ulrich WEHLER, « Elsass-Lothringen von 1870 bis 1918. Das Reichsland als politischstaatsrechtliches Problem des zweiten deutschen Kaiserreichs », *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, 109, 1961, pp. 133-199).

de la protestation[1], la sensibilité identitaire nationale des populations ne pouvait plus faire de doute pour le chancelier. Son discours sur la légitimation officielle du changement de souveraineté avait d'ailleurs pris cette donnée importante en considération, puisqu'elle se nourissait principalement d'une optique militaire et sécuritaire. Or, dans le souci de rendre cet objectif effectif, Bismarck et l'État-major ne perdirent jamais de vue qu'une des exigences nécessaires à cette fin était que régnât l'ordre public dans la région. Ce leitmotiv récurrent, devait se réactiver, auprès des autorités militaires, à chaque période où la guerre devenait menaçante. Le risque imminent de conflit européen, au printemps de l'année 1878 par exemple, suite au traité de San Stefano, signé au bénéfice de la Russie, le 3 mars 1878, inquiéta fortement Bismarck. Cette crise se résorba finalement quatre mois plus tard sous la conduite du chancelier, mais l'issue pacifique qu'elle finit par emprunter avait été longue à se dessiner. Voilà pourquoi le 28 mars 1878, dans une lettre à Moeller, il ordonnait que la surveillance du trafic des étrangers amenés à s'arrêter dans les places-fortes de Metz, Strasbourg et Thionville soit fortement renforcée et que les militaires français de passage (généralement des enfants du pays en visite dans leurs familles) qui ne se seraient pas déclarés à la commandanture de la garnison, dans les 24 heures suivant leur arrivée, devraient être expulsés, voire même arrêtés[2]. Cette fébrilité passagère devait se réactiver bien plus fortement encore dans la seconde partie des années 1880, ainsi qu'à partir de 1905, au moment où les relations avec la France s'étaient fortement dégradées.

Cette préoccupation, voire cette obsession de la sécurité, devait mettre à mal la politique de conciliation menée à plusieurs reprises par les autorités civiles, sur place. Au début de l'annexion, néanmoins, cette hantise du maintien de l'ordre fut tempérée par

---

[1] Voir l'article de Bernard DESMARS sur les députés lorrains élus à cette occasion, « Les députés mosellans du 8 février 1871 », *in* Jean EL GAMMAL, *Dictionnaire des parlementaires lorrains de la III^e^ République*, Metz, Serpenoise, 2006, 422 p., pp. 17-36.

[2] Lettre citée par Hélène BARBEY-SAY, *Le voyage de France en Allemagne de 1871 à 1914. Voyages et voyageurs français dans l'Empire Germanique*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1994, 412 p. (ADBR AL69 402).

l'espérance que, dans un futur plus ou moins proche, les annexés finiraient par devenir de « bons Allemands ».

Afin de conduire au mieux la période de transition qui s'ouvrait, les autorités d'occupation, puis le nouvel Etat allemand appelèrent généralement en Lorraine de hauts fonctionnaires prussiens qui possédaient souvent une expérience d'administration dans les provinces occidentales ou orientales de la Prusse. Leur pratique de la gestion de populations parfois rétives à l'administration prussienne, pour des raisons historiques, religieuses ou « nationales », et, dans le cas des provinces rhénanes, l'expérience de la gestion de territoires soumis à des règles de droit à la fois français et prussien, faisait a priori de ces hommes des fonctionnaires plus aptes que d'autres à exercer de telles fonctions. Outre le cas des présidents de district, déjà illustré précédemment, il serait tout aussi loisible de constater la même prédominance des éléments prussiens pour les directeurs de cercle lorrains: six des huit premiers successeurs des sous-préfets étaient originaires de cet Etat allemand[1]. En fait, les recompositions territoriales importantes de l'espace allemand, au XIX^{e} siècle, avaient provoqué l'accumulation d'un savoir-faire dans le domaine de la gestion administrative d'ensembles territoriaux, dont il avait fallu rendre les droits compatibles. Cette expérience était double. Elle avait d'une part touché les Etats princiers autour desquels s'étaient agrégés, au fur et à mesure, des territoires aux statuts très variés, comme dans l'affaire des duchés danois, après la guerre de 1866. Mais, cette expérience collective s'était aussi développée à travers la volonté de rapprochement qui anima ces Etats après 1806 et qui se concrétisa en particulier lors de la création de la Confédération d'Allemagne du Nord, véritable préfiguration du *Reich*. Par le nombre de territoires qu'elle annexa et le rôle moteur qu'elle joua dans l'unité allemande, la Prusse fut sans conteste l'Etat qui avait accumulé le plus d'expérience en ce domaine et c'est tout

[1] François ROTH, *La Lorraine annexée*, *op. cit.*, p.49, trace le portrait de trois d'entre eux, des Prussiens rhénans nommés à Thionville, Metz-campagne, et Sarrebourg. Il s'agissait respectivement de Siegfried, de Schmidt et du baron von der Goltz.

naturellement que de nombreux observateurs et acteurs de la vie politique allemande lui proposèrent même d'incorporer l'Alsace-Lorraine et d'en faire une province prussienne. Si tel ne fut pas le sort qui fut finalement réservé aux territoires annexés, rien d'étonnant pourtant à ce qu'une part importante du personnel administratif qui prit en main leur destin ait été d'origine prussienne et que nombre de cadres réglementaires qui s'imposèrent à eux le se soient inspirés de modèles provenant du même Etat.

Ce fut donc armés d'une certaine expérience que les fonctionnaires allemands prirent en charge les destinées de ce nouveau territoire. Les structures administratives mises en place et calquées sur celles du modèle prussien étaient somme toute plutôt « légères »[1]. Après la formation officielle du *Reichsland* et son intégration officielle à l'Empire, le 9 juin 1871, les lois des 23 et 30 décembre de la même année avalisaient une situation de fait qui avait été en partie testée depuis la fin du gouvernement militaire, au mois de septembre. La préfecture ou département dit de Lorraine devenait un district ou « *Bezirk* » appartenant à la « Présidence supérieure » d'Alsace-Lorraine. La division en huit « cercles » (« *Kreise* »), qui avaient remplacé les cinq arrondissements dès l'ordonnance du 12 mars 1871[2], fut également avalisée. Si la taille de ces circonscriptions avait été réduite dans le but de pouvoir mieux encadrer les populations, il faut toutefois rappeler que pour chacune d'entre elles, seule une quinzaine de fonctionnaires suffisait à diriger de 40 000 à 60 000 personnes. Chaque directeur de cercle était épaulé dans son travail par son assesseur et quelques secrétaires, et pour chacun des cantons de sa circonscription (trois ou quatre), il était aussi secondé par le commissaire de police en poste, véritable courroie de transmission et dernier représentant de l'autorité impériale avant l'échelon communal. D'autre part, pour une ville comme Metz, dirigée non pas par

[1] Pour reprendre une expression de François ROTH, *La Lorraine annexée*, *op. cit.*, p.49. Voir le très détaillé état des lieux fait dans cet ouvrage pp. 23-27 et pp. 47-53.
[2] *Amtsblatt für den Bezirk Lothringen*, 1871, p.87. C'est par ce même texte que l'appellation de sous-préfet fut abandonnée au profit de celle de directeur de cercle.

un directeur de cercle, mais par un directeur de police, 47 agents suffisaient à maintenir l'ordre sur l'ensemble de la population[1]. Même en ajoutant les très emblématiques *Kreis-Schulinspektoren* (c'est-à-dire les « inspecteurs scolaires de cercle »)[2], dont les fonctions furent définies par la loi du 23 décembre 1871, au même titre que celles du président supérieur, des *Bezirkpräsidente* et des directeurs de cercle et/ou de police, l'ensemble des effectifs était somme toute très réduit pour une région manifestement si peu encline à accepter rapidement le changement de souveraineté nationale qui lui avait été imposé. Ils firent mentir les propos du comte Henckel von Donnersmarck, premier « *Praefect des Mosel-Departement* »[3], qui, au moment où se dessinait la capitulation de la place forte de Metz, le 21 octobre 1870, s'était fortement inquiété de la lourdeur du dispositif policier qu'il faudrait mettre en place pour maîtriser l'ardeur patriotique du chef-lieu du département[4]. Ce « comportement calme de la population », malgré les manifestations sporadiques d'attachement à la France qui continuèrent à se dérouler, ne cessa d'alimenter les notes de police et les commentaires rédigés par les directeurs de cercle, au point qu'il figurait en bonne place dans un rapport gouvernemental annuel du 15 mai 1873, destiné à faire part au *Reichstag* de l'avancement du travail administratif préparatoire à l'introduction de la constitution du *Reich* en l'Alsace-Lorraine[5].

Les conséquences à tirer de cette attitude de la population variaient fortement d'un parti à l'autre. Les tenants de la politique gouvernementale en tiraient argument pour

---

[1] C'est autour de ce chiffre que se stabilisa le nombre d'agents qui exerça ses fonctions sur Metz. Ces données datent de janvier 1872. ADM 3AL389.

[2] La définition des attributions de ces fonctionnaires dans la même loi que celle concernant les autres agents de l'Etat, montre à quel point la politique scolaire occupa une place importante dans les préoccupations du gouvernement allemand. Sur la politique de germanisation de l'école et le rôle effectif des inspecteurs dans l'institution scolaire, voir Stephen L. HARP, *Learning to be loyal. Primary schooling as nation building in Alsace and Lorraine (1850-1940)*, De Kalb, Northern Illinoy University Press, 1998, 292 p.

[3] Ce riche Silésien, qui avait vécu durant de longues années à Paris, avait été nommé par l'empereur à ce poste le 26 août 1870. Il y resta jusqu'à son rappel par Bismarck, le 14 janvier 1871.

[4] ADBR 69AL262. Lettre de Henckel von Donnersmarck au commissaire civil pour l'Alsace-Lorraine.

[5] « Jahresbericht über die Gesetzgebung sowie die Einrichtung und den Gang der Verwaltung in Elsass-Lothringen für 1872/1873 », *Deutscher Reichtag*, T.33, Anlage 38, pp. 168-178. Ce type de rapport annuel était destiné au Reichstag, qui avait accepté de déléguer ses pouvoirs au gouvernement et à la haute autorité de l'Empereur, à condition de recevoir chaque année un rapport de la situation d'avancement du travail de rattachement de l'Alsace-Lorraine au Reich.

montrer l'efficacité de leur politique de maintien de l'ordre et militaient pour un *statu quo* des dispositions légales, qui offraient au gouvernement toute latitude pour contenir les poussées de mécontentement plus ou moins violentes, qui étaient susceptibles d'éclater à tout moment. Toutes les interventions des défenseurs et des responsables de la politique suivie par Bismarck, devant le *Reichstag*, qu'il s'agisse d'Herzog, de Delbrück, de Puttkamer ou du chancelier lui-même, défendaient ce point de vue et ne souhaitaient pas précipiter l'octroi définitif d'un statut particulier au *Reichsland.* Ces derniers arguaient toujours du fait que la sécurité du *Reich* en dépendait. Pour les autres partis au contraire, ce calme indiquait que la situation d'exception régnant en Alsace-Lorraine devait prendre fin le plus rapidement possible, qu'il s'agisse d'octroyer à l'Alsace-Lorraine un statut d'Etat, des « libertés » plus grandes, ou la possibilité de s'autodéterminer[1]. Bien sûr, les premières élections au *Reichstag* en 1874 et l'hostilité des premiers députés Alsaciens-Lorrains à participer à la vie politique allemande déçurent un certain nombre de représentants de la chambre, qui regardèrent avec plus de méfiance l'évolution de la situation dans ces territoires. Si la politique gouvernementale pouvait être incriminée dans cette attitude globalement réfractaire à l'Allemagne, l'absence de sympathie manifestée par les annexés pour les représentants de partis allemands qui s'étaient opposés à cette politique, ne pouvait qu'inviter la classe politique allemande à reconsidérer au moins en partie ses positions à l'égard de ce nouveau territoire[2].

[1] Voir les positions des députés du Centre, des libéraux de gauche ou des socio-démocrates, au cours des débats qui précédèrent l'introduction de la constitution allemande en Alsace-Lorraine. Ils sont en général de véritables discours-programmes, reprenant aussi pour l'Alsace-Lorraine ce qu'ils souhaiteraient voir appliquer pour l'ensemble du Reich. Le discours de Reichensperger, du 17 juin 1873, qui proposait le retour à la confiance par l'introduction nécessaire de libertés (religieuse, de la presse et de l'école) peut être considéré comme caractéristique. *St. Ber. Rt.*, t.32, 54^{e} séance, pp. 1190-1198.

[2] L'accueil des députés Alsaciens-Lorrains au Reichstag, consécutif à la lecture du texte de la protestation, ainsi que les demandes successives concernant la demande d'abolition du paragraphe de la dictature, permettent de mesurer cette attitude et son évolution dans le temps.

En tout état de cause, ce qu'il convient de retenir de ces débats, c'est que la ligne gouvernementale ne cessa d'avoir pour objectif principal le maintien de l'ordre public dans les territoires annexés et qu'elle se donna les moyens politiques de l'assurer. En réalité, en sus des institutions administratives ordinaires, précédemment citées, elle n'hésita pas à s'appuyer sur quelques outils plus spécifiques.

En premier lieu, le gouvernement, qui avait besoin de temps pour réussir l'œuvre d'intégration réglementaire et législative de l'Alsace-Lorraine, n'hésita pas à faire tenir à l'Empereur ainsi qu'à l'armée, une place exceptionnelle dans la gestion de la situation consécutive au conflit franco-allemand. Par la même loi qui entérinait officiellement l'incorporation de l'Alsace et de la Lorraine, le 9 juin 1871, le *Reichstag* avait accepté de se dessaisir de toute possibilité d'intervenir dans les affaires de ces territoires, au profit de l'Empereur et du *Bundesrat*[1]. La seule condition qu'il avait exigée en retour, était de limiter cet abandon de pouvoir dans le temps et d'être tenu annuellement au courant de la situation des territoires annexés, par des comptes rendus que devaient lui présenter le gouvernement. Le pouvoir hors norme qui avait été ainsi confié au souverain allemand, justifia l'appellation courante de « dictature » qui fut attribuée à ce régime de transition. Cette situation devait s'achever, comme prévu, avec l'introduction de la constitution impériale en Alsace-Lorraine, le 1er janvier 1874[2].

Durant cette période, et dans le prolongement de l'état de siège et du gouvernement général exercé par les militaires jusqu'en septembre 1871, l'armée, bien que n'exerçant plus directement le pouvoir, continua à occuper une place prépondérante, notamment dans le domaine du maintien de l'ordre et de la justice. C'est ainsi que toute menace ou atteinte

---

[1] *Reichsgesetzblatt*, 1871, pp. 212-213. La *Staatsgewalt* était confiée à l'Empereur et l'approbation des lois introduites durant cette période devait passer par le Bundesrat.

[2] Sur ces pouvoirs ainsi que sur le débat entourant l'ensemble de cette question, voir en particulier *Reichsgesetzblatt*, 1871, pp. 212-213 et 1872, p.208. *St. Ber. Rt.*, t.24, essentiellement pp. 836-847, ainsi que t.29, pp. 863-886, 957-962 et 1118. Les débats à l'assemblée furent houleux. Le *Reichstag* accepta de se désaisir de ses prérogatives, mais il fallut un second vote pour qu'il consentît à proroger le délai initial d'une année, jusqu'au 1er janvier 1874 (loi du 20 juin 1872.).

supposée à la sécurité de l'Etat, tombait sous le coup de tribunaux militaires. Ce ne fut donc que très progressivement que les militaires remirent aux mains des autorités civiles, les pouvoirs exceptionnels qui leur avaient été conférés. La Cour martiale de Metz, compétente pour la partie lorraine du *Reichsland*, cessa finalement de fonctionner le 12 juillet 1873, un semestre avant l'introduction de la constitution du *Reich*. Les autorités gouvernementales qui avaient décidé de mettre fin à cette institution, jugée désormais inutile, n'avaient pourtant pas omis de préserver le tribunal militaire de Strasbourg, dont les attributions s'étendaient désormais à l'ensemble de la Terre d'Empire. Mais les fonctions de cette ultime juridiction spéciale avaient été réduites au jugement des seuls « crimes et délits politiques », et ce n'est pas sans satisfaction que le rapport du Ministère pouvait noter, en avril 1874, qu'aucune affaire n'y avait été traitée depuis la fermeture de celui de Metz[1]. L'essentiel des pouvoirs judiciaires était donc revenu aux mains des civils, au bout des trois premières années de présence allemande. L'armée garda cependant toujours une place à part dans les institutions définitives du *Reichsland*. Dans un premier temps, le haut représentant de l'Empereur sur place, détint jusqu'à la mort du Statthalter Manteuffel (1879-1885), la double fonction de chef des autorités civiles et militaires. Même après cette date, si le dédoublement de l'autorité diminua le pouvoir du Statthalter, il ne devait pas pour autant affaiblir le poids et le rôle que les militaires pouvaient être amenés à jouer sur place. La fin de l'unité de commandement rendit seulement le pouvoir militaire plus indépendant et par certains égards, concurrent.

Comme toutes ces dispositions de gouvernement n'étaient pas destinées à durer, elles furent progressivement doublées par de nouveaux acteurs et de nouvelles dispostions légales et réglementaires, de façon à ce qu'une administration civile allemande régulière puisse peu à peu prendre les rênes du pouvoir et les assumer. Une fois la paix signée, le 20

[1] *Gesetzblatt*, 1873, p.163, ainsi que « 3. Übersicht über die Gesetzgebung und den Gang der Verwaltung in Elsass-Lothringen für 1873 », *St. Ber. Rt.*, t.37, 1874, pp. 189-202. La fin du *Kriegergericht* de Strasbourg fut finalement ordonnée le 21 décembre 1881 par le chancelier (Barch R43/146a).

mai 1871, l'incorporation officielle réalisée, le 9 juin 1871, et le test des premières élections (municipales) passé, durant l'été, l'administration militaire directe, consécutive à la guerre, avait donc pris fin. Le premier signe d'un retour à une administration civile de paix devait consister en l'introduction du droit civil allemand, le 1er octobre. Toutefois, dans l'attente de la mise sur pied d'un nouveau statut à donner aux territoires annexés, et dans la tradition allemande très pragmatique d'une législation en partie commune et en partie propre à chaque Etat constitutif de la fédération, il fut aussi décidé de garder intact un certain nombre d'éléments issus du droit français et plus particulièrement du code pénal[1]. Sans entrer dans le maquis des lois concernant des domaines aussi divers que la pêche, le code forestier ou encore le vol, on retiendra que toutes les dispositions pénales concernant l'école, la police de la presse, le droit de réunion et celui des associations furent dans un premier temps préservées. En choisissant la voie de la continuité dans ces domaines particulièrement sensibles, les autorités entendaient garder la haute main, en attendant que la situation s'apaise. Les outils de médiation essentiels, publics ou privés, qui avaient donné corps à un espace public, paraissaient suffisamment bien encadrés par la loi, pour permettre au gouvernement d'agir efficacement contre tout débordement éventuel. De plus, en préservant ces lois, l'Etat pouvait se prémunir des critiques visant à le faire passer pour plus oppresseur que son prédecesseur français, tout en évitant que, dans la confusion du moment, ne s'ajoute aux problèmes du jour, celui de la nécessité de surveiller l'application de nouvelles lois inconnues des populations dans des domaines particulièrement sensibles.

Outre ces premières dispositions légales et réglementaires, la division d'Alsace-Lorraine devait aussi s'occuper de remplacer l'administration militaire par une civile. Les

[1] ADM 1AL15/1.*Gesetzblatt für Elsass-Lothringen*, article II de la loi du 31 août 1871, concernant l'introduction du « *Gesetzbuch für das Deutsche Reich* ». Voir aussi ADM 3AL1 (dossier concernant l'introduction des lois allemandes en général et du code pénal de la Confédération de l'Allemagne du Nord, entre 1870 et 1878).

dispositions les plus importantes prises à cet égard furent sans nul doute celles de décembre 1871, évoquées précédemment. Leur objet principal avait été de fixer le rôle et l'étendue des fonctions des représentants temporaires du pouvoir civil sur place. C'est ce régime qui, ainsi défini, devint, en outre, la matrice sur laquelle devait se calquer les institutions définitives qui furent mises en place pour les territoires annexés au 1er octobre 1879.

Toutefois, si la plupart des articles de ces textes législatifs ne firent pas l'objet de critiques particulièrement virulentes, il en est un qui ne cessa de susciter la polémique jusqu'à sa suppression en 1902. Il s'agissait de l'article X de la loi du 30 décembre 1871, plus connu sous le nom de « paragraphe de la dictature ». Inspiré et sous-tendu par des textes de la législation française antérieure, il permettait au représentant civil de l'Empereur à Strasbourg, qu'il s'agisse du président supérieur ou de celui qui lui succéda, le Statthalter, de prendre « toutes les mesures » qu'il jugerait nécessaire d'employer pour rétablir l'ordre « en cas de danger pour la sécurité publique ». Cet article lui permettait notamment de mettre à sa disposition tous les moyens militaires qu'il aurait pu juger nécessaires à la réalisation de cet objectif. Il le laissait aussi libre de faire des « perquisitions de jour et de nuit dans le domicile des citoyens » et « d'interdire les publications et les réunions qu'elle [l'autorité] juge de nature à exciter ou à entretenir le désordre », et cela, grâce à une loi française datée du 9 août 1849, ce que les autorités allemandes ne manquaient jamais de relever, chaque fois qu'il leur était reproché d'exercer un pouvoir discrétionnaire exorbitant sur les annexés[1]. En ce sens, et bien que le régime transitoire, couramment appelé « dictature » par ses détracteurs, ait pris fin, la préservation du « paragraphe de la dictature » faisait dire à ses opposants que la dictature se poursuivait.

[1] La réponse donnée par Puttkamer au cours des débats parlementaires sur l'éventualité d'une abolition de l'article X, le 3 mars 1874, était tout à fait caractéristique de ce type de point de vue. Il notait que c'était la France qui était à l'origine de cette loi et qui la pratiquait, ajoutant même que cette dernière devait être appliquée avec d'autant moins de souplesse que, dans ce pays, c'étaient les militaires qui possédaient ce pouvoir. *St. Ber. Rt.*, t.35, 3 mars 1874, pp. 195-219.

Lorsque du 3 au 6 mars 1874, un petit groupe de députés, parmi lesquels les Alsaciens-Lorrains qui avaient décidé de continuer à siéger à l'Assemblée, proposa de mettre fin à ce régime, Herzog, le responsable de la division pour l'Alsace-Lorraine à l'office de la chancellerie, justifia la nécessité de le faire perdurer. Il leur répondit, que le gouvernement souhaitait le conserver puisqu'il permettait d'envisager avec sérénité la fin des pouvoirs spéciaux attribués à l'armée, tout en autorisant l'administration civile à employer des pouvoirs discrétionnaires, équivalents à ceux normalement exercés part les militaires en cas d'état de siège. D'autre part, pour le président de la division traitant des affaires de l'Alsace-Lorraine, cette alternative devait participer heureusement à la normalisation de la situation : elle permettait à l'ensemble de la population de ne pas supporter le poids des agissements de quelques individus considérés comme peu « responsables », tout en assurant, le cas échéant, la sécurité du *Reich*, véritable pierre angulaire de la politique gouvernementale dans la région.

3) Le temps de la dictature: rétablissement de l'ordre public et défrancisation de l'espace social (1870-1874).

Il faut dire qu'au moment où Herzog s'adressait aux députés, la situation en Alsace-Lorraine avait recommencé à devenir plus agitée, comme au moment de chaque nouvelle échéance politique qui renforçait le cours irréversible de l'annexion. Paradoxalement, ce constat n'était pas contradictoire avec l'affirmation simultanée que la population restait étonnemment calme. Le député alsacien Winterer avait trouvé un qualificatif à cette « agitation permanente » qui s'était fortement réactivée au moment des élections au *Reichstag* : à la force de la « main de fer », il disait que les populations opposaient « une

protestation calme, pacifique, mais festive »[1]. Il s'agissait bien évidemment de qualifier notamment l'ensemble des manifestations à caractère plus ou moins inopinées qu'il nous a déjà été donné de décrire.

Dans la réalité, on peut dégager plusieurs temps distincts dans cette agitation de la population en Lorraine annexée et dans la réaction des autorités allemandes. La sortie de la « dictature » et le passage officiel à la normalisation en 1874 fut sans conteste un cap essentiel. Durant la période précédant cette date, outre la mise en adéquation du droit existant en Alsace-Lorraine avec celui du reste de l'Allemagne, les autorités travaillèrent d'abord à faire disparaître tous les signes rappelant l'ancienne souveraineté étatique de la France et à empêcher toute forme de débordement susceptible de remettre en cause la nouvelle situation de droit établie par le traité de Francfort. En d'autres termes, elles s'appliquèrent essentiellement à défranciser progressivement l'« espace social » et à empêcher autant que faire se pouvait de le voir se tranformer en « espace public » des opinions, susceptible de menacer l'ordre public et donc la sécurité de l'Etat[2]. Ce double souci d'affirmation de la souveraineté d'un Etat n'était bien entendu pas spécifique à la politique de l'Allemagne en Alsace-Lorraine, pas plus qu'elle ne visait à la seule réduction de la manifestation d'une opinion profrançaise dans l'espace social. De manière générale, les signes de souveraineté étatique passés et/ou concurrents disparaissaient de l'espace social au profit de ceux qui prenaient le pouvoir. Les grandes transformations qui affectèrent l'espace germanique après 1806 furent, par exemple, l'occasion d'une multiplication de ce type de prises de possession symboliques. Quant à la politique de compression des opinions, exercée par les Etats et notamment, à partir de la seconde moitié du XIX^{e} siècle, leur volonté de voir l'opinion publique se cantonner à un espace public

[1] *St. Ber. Rt.*, t.35, 3 mars 1874, pp. 195-219.
[2] Sur la distinction entre « espace social » et « espace public », ainsi que sur les aspects développés à ce sujet, voir Dominique REYNIÉ, *Le triomphe de l'opinion publique. L'espace public français du XVI^{e} au XX^{e} siècle*, Paris, Odile Jacob, 1998, 357 p.

situé en dehors de tout espace social, elle n'était là non plus pas propre à la politique suivie par l'Allemagne pour contrer l'expression d'une opinion revendiquant son attachement à la France. La politique visant à assurer la sécurité de l'Etat, en France tout comme en Allemagne, cherchait à canaliser l'expression des opinions hors de l'espace social et non plus forcément à l'interdire, notamment dans le cas d'expressions politiques hostiles au régime en place (en Allemagne, ce que les autorités gouvernementales appelaient les partis « hostiles au *Reich* », à savoir, les socialistes, le Centre et les partis politiques représentant des minorités nationales). L'interdiction de la manifestation de son opinion dans l'espace social allié à une tolérance plus ou moins grande quant à la liberté de son expression dans un espace public bien circonscrit par les autorités pouvait ainsi participer au maintien effectif de l'ordre public. Les Etats européens de la fin du XIX^{e} siècle furent constamment à la recherche de cet équilibre. La législation sans précédent de la IIII^{e} République sur les libertés relevait aussi de cette logique et de l'évolution progressive des relations que les Etats entretenaient avec leur(s) opinion(s) publique(s)[1].

Comme ailleurs et à d'autres époques, l'Etat allemand fit donc disparaître de l'espace social tous les signes de l'exercice d'une souveraineté passée et concurrente. Dans l'esprit des conservateurs allemands de l'époque, il s'agissait de réitérer une opération somme toute habituelle pour l'espace germanique, espace qui avait connu, notamment au moment de l'époque napoléonienne, une profonde modification des frontières étatiques, modification qui s'accompagna de translations de souveraineté très nombreuses[2]. Le

[1] Voir la thèse de Dominique REYNIÉ, *op. cit.*

[2] Les Etats qui survécurent à ces transformations accrurent leurs possessions par la « réunion » de territoires aux statuts les plus divers qui ne tinrent pas forcément compte de distinctions d'ordre religieux ou linguistique des populations. Le cas du royaume de Wurtemberg a été particulièrement bien étudié, tout récemment (voir Markus DEWALD (dir.), *Der Festzug der Württemberger von 1841*, Ostfieldern/Stuttgart, Thorbecke, 2005, 135 p.; pour des aspects plus généraux, Helmuth ENGISCH, *Das Königreich Württemberg*, Stuttgart, Theiss, 2006, 160p.). Ses acquisitions, définitivement validées en 1806, ont parfois provoqué quelques mécontentements auprès de certains nouveaux sujets, mais globalement elles furent accueillies avec calme et résignation. Le remplacement des anciens symboles (armoiries et parfois couleurs) de souveraineté dynastiques par ceux des rois de Wurtemberg ne suscita pas d'émotion particulière, parmi la population. La

processus qui se déclencha en Alsace-Lorraine était donc habituel et il va sans dire que les drapeaux, inscriptions françaises et autres symboles présents sur les bâtiments publics furent supprimés très rapidement[1]. Mais, en juillet et en août 1871, au moment des élections municipales, première consultation organisée sous le régime allemand, il fallut également préciser aux maires, nouvellement nommés, qu'ils ne devaient désormais plus ceindre l'écharpe tricolore ! Cette affaire fut, comme souvent dans de tels cas, révélée par un journal allemand, et devait provoquer, au mois d'octobre, une enquête de la part du président supérieur auprès des directeurs de cercle[2]. Là encore, comme dans le cas des mariages précédemment cité, nombreux furent les premiers magistrats à s'étonner de cette mesure, arguant du fait que ces bandes tricolores relevaient du domaine de la tradition[3] ! Pour autant, et contrairement à ce qui se passa dans le cas des mariages et autres manifestations privées ou publiques, cet interdit touchant aux symboles portés par les représentants de l'autorité semble avoir été relativement bien respecté, puisqu'il ne semble plus y avoir eu d'affaire d'ampleur significative à ce sujet. En outre, si les autorités allemandes agirent avec une relative fermeté, en la matière, le comte Bismarck-Bohlen, qui dirigeait le gouvernement général d'Alsace-Lorraine (l'administration militaire du *Reichsland* ne cessa qu'au mois de septembre), déclarait encore le 22 août 1871, non sans ambiguïté, au sujet de l'exhibition d'insignes tricolores par des individus en général, que « même si le port de rubans et de cocardes peut être considéré comme un petit jeu inoffensif, il ne doit pas être toléré »[4].

---

grande fête dynastique qui rassembla anciens et nouveaux sujets des grands ducs, le 28 septembre 1841, est généralement considérée par les historiens, comme la marque de la réussite de ce processus d'intégration.

[1] Sur les modalités concrètes de cette suppression et du remplacement de ces insignes et inscriptions: ADM 3AL2.

[2] ADBR 16D57.

[3] Cette affaire a été particulièrement bien étudiée par Günter RIEDERER, *Feiern im Reichsland*, Trier, Kliomedia, coll. « Trierer Historische Forschungen », T.57, 2004, 529 p., pp. 286-287.

[4] Günter RIEDERER, *op. cit.*, p.285-286. ADBHR 3AL1/1133. Lettre du gouverneur général au préfet de Colmar, le 22 août 1871.

De manière plus générale, et de façon plus ponctuelle, des dispositions furent aussi prises afin que toute personne dépositaire d'une partie, même réduite, de l'autorité publique ou religieuse, n'arbore plus de vêtement ou de symboles, pouvant rappeler la souveraineté française. C'est ainsi que les Suisses des églises durent eux aussi abandonner cocardes et écharpes tricolores, les derniers cas de ce genre n'ayant été réglés qu'en 1887[1]. Plus significativement peut-être, d'autres symboles furent également supprimés. Ainsi, les employés municipaux de la ville de Thionville furent-ils sommés, en 1872, d'abandonner leurs casquettes, parce qu'elles étaient identiques aux modèles portés par l'armée française. Or, comme il n'existait pas d'archétype allemand de ce type de couvre-chef, les autorités allemandes prescrirent d'utiliser des modèles utilisés par la police prussienne[2]. Mais ce choix, édicté pour des raisons pratiques, n'était pas forcément très judicieux eu égard aux sentiments qui animaient alors les annexés à l'encontre des Prussiens. On pourrait ici multiplier ces exemples à l'envi, en les étendant même à d'autres parties de la population, et à des périodes plus tardives. C'est ainsi que l'arrêté du président supérieur, datant du 9 juin 1876, interdit sur l'ensemble du territoire de la Terre d'Empire, le port d'uniformes scolaires français, sous peine d'expulsion immédiate. Cette disposition, qui intéressait au premier chef les parents ayant envoyé leurs enfants suivre leur scolarité en France, visait là encore à éviter que des symboles de la souveraineté française ne puissent circuler en territoire allemand, mais aussi, plus accessoirement, à ce que l'envie d'envoyer ses enfants étudier en France ne connaisse encore plus de succès auprès des indigènes[3].

Dans l'ensemble, ce type de politique de défrancisation des symboles ayant droit de cité dans l'espace public rejoignait la politique visant à interdire le port ou l'exhibition de

[1] ADM 29J 591. Dossier concernant le costume des Suisses et l'« interdiction des chapeaux aux couleurs françaises » (1887).
[2] Exemple cité dans François ROTH (dir.), *Histoire de Thionville*, Metz, éd. Gérard Klopp-Serpenoise, 309p., p.192. Pour l'ensemble des dispositions, concernant l'ensemble des « uniformes des employés de l'Etat, des départements et des communes », de 1872 à 1919, voir les dispositions appliquées par le directeur de cercle de Boulay (ADM 11Z 6).
[3] Sur la question scolaire très liée au *Kulturkampf*, voir un peu plus loin, dans la même partie, les développements sur l'affaire Rapp.

symboles français dans les lieux publics, dont il a déjà été question. Techniquement, ces dispositions reprenaient les termes des lois promulguées par nombre d'Etats européens au XIX[e] siècle et s'appuyait, en Alsace-Lorraine, sur des dispositions préexistantes au régime allemand, qui furent du reste, et par ailleurs, préservées pour l'essentiel, par la III[e] République. Effectivement, à partir du moment où l'Etat était passé d'une censure des opinions (où l'opinion pouvait être considérée comme délit en soi, en raison de son contenu) à une police des opinions[1], l'approche du délit d'opinion avait été en partie renouvelée. Ce fut donc dans ce cadre que s'imposa un nouveau principe, celui par lequel l'emploi d'un emblème sur la voie publique était considéré comme une publication d'opinion, qui, parce qu'elle incitait au ralliement, était aussi considérée (et punissable) comme une action politique. La loi du 9 novembre 1815 qui avait mis en place ce système, en France, s'appliquait au port de tout drapeau autre que le blanc et interdisait le port des cocardes et « tous autres insignes de ralliement défendus ou même non autorisés par le roi ». Ce texte fut confirmé par le pouvoir royal à plusieurs reprises et fut adopté, dans son esprit, par le pouvoir républicain et impérial (sur la base du décret du 11 août 1848) et avait donc force de loi dans les territoires annexés[2].

Cette prise de possession par défrancisation symbolique de l'espace social s'appuya donc à la fois sur des lois françaises préexistantes et sur un certain nombre de décrets ou prescriptions plus ponctuelles, qui permettaient d'ajuster l'ancienne législation à la nouvelle réalité institutionnelle de la région. Elle s'accompagna également de mesures visant à défranciser l'espace public des opinions, en utilisant les mêmes moyens légaux, en vertu desquels l'Etat pouvait avertir, censurer, punir, voire même le cas échéant suspendre

---

[1] Sur cette distinction, voir en particulier Dominique REYNIÉ, *Le triomphe de l'opinion publique. L'espace public français du XVI[e] au XX[e] siècle*, Paris, Odile Jacob, 1998, 357 p., pp. 304-308.

[2] *Ibid.*, pp. 311-312. Décret qui punissait tout enlèvement ou dégradation des « signes de l'autorité du gouvernement républicain », ainsi que « le port public de tous signes extérieurs de ralliement non autorisés par la loi ou les règlements de police » et « l'exposition dans des lieux ou réunions publics, la distribution ou la mise en vente de tous signes ou symboles propres à propager l'esprit de rébellion ou à troubler la paix publique ».

momentanément ou définitivement l'activité d'entrepreneurs de médiation des opinions, qu'il s'agisse notamment des journaux ou des associations. Sous le coup de cette menace ou de ces sanctions, et dans l'attente de jours plus favorables, ces médiateurs entrèrent en sommeil ou disparurent plus ou moins rapidement de l'espace public, à moins qu'ils ne se soient décidés à opter pour une certaine forme d'autocensure, sous peine d'être condamnés.

Le cas de la presse anciennement mosellane, entreprise alors au cœur de l'espace public des opinions, a été tout à fait emblématique de la façon dont les autorités allemandes ont joué des dispositions légales existantes pour atténuer la violence des propos que les journalistes n'auraient pas manqué d'exprimer, à l'instar de ceux qui étaient diffusés par leurs collègues français. Dans l'ensemble, les titres mosellans survécurent à l'annexion et ne s'éteignirent qu'au cours des années 1880. Seul le *Petit Glaneur* de Sarreguemines, qui avait repris sa publication, dès le mois d'octobre 1870, s'arrêta d'exister, exactement deux ans plus tard, au moment où le délai d'option prenait fin. Ce journal d'arrondissement tomba en fait sous les coups de la concurrence de la *Gazette de Sarreguemines* ou *Saargemünder Zeitung*, dont la création, en 1871, fut sollicitée et soutenue financièrement par le directeur de cercle de Sarreguemines, Erwin Maurer[1].

Pour les grands titres, la difficulté consista surtout à trouver un nouveau ton susceptible de convenir à la fois aux autorités et à leurs lecteurs. *Le Vœu National, Echo du pays messin*, catholique et légitimiste, dont le gérant et rédacteur en chef était Victor Vaillant, et les actionnaires principaux des familles très en vue comme les de Wendel, de Gargan, de Coëtlosquet et de l'Espée, fut celui qui évita le plus les polémiques avec les autorités, même au temps du *Kulturkampf*. Tourné vers la France pour l'essentiel de ses informations, il se gardait toutefois de manifester trop ouvertement son patriotisme[2]. Il en

[1] ADM 1AL34/1-4. Voir aussi l'analyse de François ROTH, *Le temps des journaux. Presse et cultures nationales en Lorraine mosellane 1860-1940*, Nancy-Metz, P.U.N.-Serpenoise, 1983, 275 p., p.85, ainsi que ADBR 65AL126 et ADBR 87AL3720.

[2] ADM 1AL47/1-15. Voir l'analyse de François ROTH, *Le temps des journaux...*, *op. cit.*, pp. 23-24.

allait tout autrement du *Moniteur de la Moselle*, dont la propriété et la direction étaient assumées par Virgile Didiot, et pour lequel, le ton républicain, anticlérical et protestataire ne laissait pas d'irriter l'administration, ce qui ne l'empêcha pas de paraître jusqu'à son interdiction en 1887[1]. Quant au dernier des trois grands titres mosellans, *Le Courrier de la Moselle* (1828-1885), lui aussi républicain, mais de tendance gambettiste, il décida de transférer sa rédaction et son impression sur Nancy, en juin 1871, opération au cours de laquelle son nom originel ne fut gardé qu'en sous-titre, puisqu'il devint dès lors *Le Courrier de Meurthe-et-Moselle* [2]. Son directeur-gérant d'alors, E. Réau, adopta quant à lui un ton plus mesuré dans ses commentaires, mais la décision qu'il prit de s'installer à l'étranger lui porta rapidement préjudice, puisqu'il fut, à partir du 1er mars 1874, inclus dans la liste des journaux étrangers et soumis comme tel à la censure, ce qui retardait son arrivée chez le lecteur d'au moins 48 heures et l'obligea à cesser la vente au numéro, pour devenir un journal d'abonnés, à la diffusion certes constante, mais plus restreinte[3]. Ces exemples nous montrent bien comment les autorités allemandes procédèrent pour contenir le ton de la presse d'opinion de tendance française, sans pour autant l'interdire, au moins dans un premier temps. La simple menace ou les mesures discriminatoires prises à l'encontre de la presse imprimée à l'étranger y suffisaient.

Encore faudrait-il préciser ce que l'on entendait par l'« étranger », puisque les journaux allemands qui n'étaient pas imprimés en Alsace-Lorraine étaient eux aussi susceptibles de tomber sous le coup des mêmes dispositions que ceux venus de France. C'est en tout cas dans ce sens que fut interprétée la loi sur la presse alors en vigueur. Cette interprétation ne manquait d'ailleurs pas d'un certain piquant, puisqu'elle permettait aux députés alsaciens, lors des débats au *Reichstag*, de qualifier la presse allemande

[1] ADM 1AL44/1-18. Voir l'analyse de François ROTH, *Le temps des journaux...*, *op. cit.*, pp. 24-25.
[2] ADM 1AL40/1-18. Voir l'analyse de François ROTH, *Le temps des journaux...*, *op. cit.*, pp. 22-23.
[3] Le nombre d'abonnés passa de 292 en 1874 à 1231 en 1875 (1233 en 1883). François ROTH, *op. cit.*, pp. 22-23.

d'« étrangère »[1]. La presse allemande ainsi visée et interdite de diffusion dans la Terre d'Empire était en réalité avant tout catholique, *Kulturkampf* oblige. Les principaux titres à avoir été interdits provenaient d'une part de Prusse, comme la *Germania* de Berlin, organe du Centre, ou le *Bonner Deutsche Reichszeitung* des provinces prussiennes rhénanes catholiques[2]. Ils étaient aussi, d'autre part, originaires de Bavière, qu'il s'agisse d'organes paraissant dans le Palatinat voisin, le *Christlischer Pilger* (véritable émanation de l'épiscopat) et le *Rheinpfalz* de Spire, ou d'autres journaux publiés à Münich. Le plus redouté d'entre eux était peut-être *Das Bayerische Vaterland*[3]. Ce dernier était effectivement considéré comme particulièrement dangereux par les autorités gouvernementales allemandes, puisque son fondateur, Johann Baptist Sigl, était un catholique et un patriote bavarois qui s'opposait au Centre et dont les écrits étaient particulièrement virulents à l'encontre du « joug prussien » et de tout ce qui était « *Saupreuss* ». Au début de la guerre de 1870, il n'avait pas hésité à exprimer le vœu que la France l'emporte contre la Prusse, Etat qui était qualifé d'« Etat brigand », eu égard aux multiples annexions qui avaient déjà été prononcées en sa faveur. Une fois votée la loi d'Empire sur la presse (7 mai 1874), qui supprimait les dispositions législatives propres aux différents Etats, Sigl fut même condamné à deux reprises, une fois à dix mois de prison pour insulte au chancelier, en 1875, et une autre fois à trois mois, pour avoir dénié le titre d'empereur à Guillaume I[er], en 1877[4]. Le ton de ce journal avait de quoi éveiller quelques

[1] En l'opposant à une presse dite de l'« intérieur ». Voir notamment la première intervention de Guerber, le 3 mars 1874, dans la discussion relative à l'abolition du paragraphe de la dictature. *St. Ber. Rt.*, t.35, 3 mars 1874, pp. 195-219.

[2] Dont le destin et l'attitude durant le *Kulturkampf* ont été retracés par Toni FELDENKIRCHEN, *Die Bonner Deutsche Reichszeitung im Kulturkampf; eine Beitrag zur preussisch-deutschen Geschichte im 19. Jahrhundert*, Köln, Kleikamp, 1960, 173 p.

[3] Pour ne citer que les plus caractéristiques, ou en tout cas ceux qui étaient jugés comme tels par les députés alsaciens-lorrains, de tendance catholique. *St. Ber. Rt.*, t.35, 3 mars 1874, pp. 195-219.

[4] Sur les références concernant ce journal, voir l'article de Paul HOSER, « Das Bayerische Vaterland », *in Historisches Lexikon Bayerns*, URL: http://www.historisches-lexikon-bayerns.de/artikel/artikel_44688 (30.01.2007) (Paul HOSER s'est particulièrement intéressé à la presse munichoise, il est notamment l'auteur de *Die politischen, wirtschaftlichen und sozialen Hintergründe der Münchner Tagespresse. Methoden der Pressebeeinflussung*, Frankfurt/Main, Bern, New-York, Paris, Peter Lang, coll. *Europaïsche Hochschulschriftenreihe*, T.447, 1990, 1213 p.)

intérêts auprès de nombreux annexés et le simple fait qu'il puisse paraître sans être inquiété avait de quoi faire rêver les protestataires sur les possibilités que leur offrirait la fin du régime français de la presse. Profitant des débats sur le vote de la loi d'Empire sur la presse, les député alsaciens tentèrent bien de s'appuyer sur la majorité de l'assemblée, qui s'était opposée à la volonté bismarckienne de restreindre la liberté des journaux, pour obtenir l'extension de ces nouvelles dispositions à la Terre d'Empire et faire voter la fin du paragraphe de la dictature. Mais, si l'ensemble des libéraux rejeta les paragraphes proposant d'interdire toute critique à l'égard de l'ordre social établi, du service militaire et des institutions d'Etat, aucune majorité ne devait soutenir le point de vue des Alsaciens-Lorrains[1]. Au final, et excepté pour le camp des conservateurs proches de Bismarck, la nécessité de la défense contre le socialisme, le catholicisme, voire certaines formes de séparatisme « allemand » parut toujours bien moins dangereuse, que le risque d'ablation de certaines libertés ou que le séparatisme « français » très massif des Alsaciens-Lorrains et les vélléités de la France de vouloir s'y réimplanter. En un mot, si la loi sur la presse resta si longtemps inchangée en Alsace-Lorraine, ce fut aussi parce que Bismarck pouvait toujours compter sur le sentiment de menace que la France faisait courir à la nation allemande. Tout comme de nombreux Allemands s'étaient retrouvés derrière le chancelier au moment de la guerre de 1870, la menace des intérêts du *Reich* pouvait jouer en faveur d'un certain conservatisme. Cette situation faisait de l'Alsace-Lorraine un des territoires

[1] Sur ces questions de censure, Bismarck revint à la charge un an et demi après, mais avec un texte de portée plus générale, puisqu'il ne s'agissait plus de quelques articles liés à la loi sur la presse, mais d'amendements au code pénal. Il y proposait notamment que les ecclésiastiques soient soumis à un devoir de réserve plus strict (§130a) et surtout que toute personne soit punie si elle « excitait publiquement les unes contre les autres les différentes classes de la société d'une manière qui mettait en péril la paix générale, ou quiconque s'en prenait de la manière générale aux institutions du mariage, de la famille ou de la propriété par des discours ou des écrits » (*St. Ber. Rt.*, t.44, annexe 54, 25 novembre 1875, p.157 et p.170, §130). Là encore, cette proposition ouvertement antisocialiste, qui avait pour but de souder la majorité et d'en faire une sorte de ligne de fracture entre les deux tendances du camp libéral, échoua. Les nationaux-libéraux et les autres partis craignant trop de voir ce texte être appliqué de façon moins restrictive, ils le refusèrent, comme le précédent. Sur toutes ces questions, voir Lothar GALL, *Bismarck*, Paris, Fayard, 1984, 845 p., p.567-568, et les *St. Ber. Rt.*, t.35, 3 et 6 mars 1874, pp. 195-225 (demande d'abolition du paragraphe de la dictature et de l'extension de la loi sur la presse à la Terre d'Empire), ainsi que t.37, annexe 23, pp. 135-142 (proposition de loi sur la presse du 11 février 1874), et dans les t.35 et 36, l'ensemble des débats qui dura du 20 février au 25 mai.

allemands pour lequel les lois restèrent souvent plus proches de l'idée que se faisait Bismarck de l'Etat. Sa dépendance directe par rapport au pouvoir central conservateur, non contrebalancée par un pouvoir local, devait laisser les territoires annexés à l'écart (au moins momentané) de nombreuses réformes institutionnelles, accentuant bien souvent le sentiment des populations d'être si ce n'est des étrangers, au moins des citoyens de second rang.

Pour terminer cette rapide analyse de la situation et en revenir à la presse mosellane, il convient encore de souligner que la vulnérabilité de ces médias importants de l'espace public des opinions était d'autant plus grande que leur survie dépendait avant tout des moyens financiers dont ils pouvaient disposer. L'absence de subventions publiques, une série de méventes éventuelles liées à la censure (délais d'acheminement rallongés et retrait de certains numéros de la vente), de possibles condamnations, une autocensure trop prononcée par rapport aux attentes du lecteur, autant de facteurs qui pouvaient avoir raison de ces médias, qui étaient aussi des entreprises économiques. De la même manière, d'autres lieux de cet espace public des opinions, dont la survie dépendait aussi de leurs recettes financières, étaient eux également susceptibles de connaître le même type de difficultés ou de disparaître. Que l'on pense notamment à ces endroits très courus qu'étaient alors les cafés ou cabarets, dans lesquels se déroulaient des spectacles, qui étaient souvent en prise directe avec les réalités politiques du moment, et qui fermèrent leurs portes pour ces raisons. *L'Alcazar du Heaume*, créé en 1873, dans le *Café du Heaume* tenu par Pierson, à Metz, avait été pendant un très court laps de temps, un des lieux les plus à la mode de la bonne société messine, en particulier pour ses représentations théâtrales en français. Il fut néanmoins rapidement la victime de la surveillance de l'administration allemande et de l'impossibilité, dans les conditions d'autocensure qui lui étaient imposées, d'attirer un public suffisant. A ces difficultés, il ne faut pas non plus oublier d'ajouter que

le départ des optants n'avait fait que rendre plus difficile l'existence sur le long terme de tels établissements à vocation culturelle. Au final, Pierson dut se résoudre à mettre la clé sous la porte. La salle fut vidée et le matériel vendu le 27 juillet 1875[1].

Cette première germanisation tenta donc moins d'interdire totalement l'expression des opinions que de les circonscrire dans de nouvelles limites, de façon à les rendre formellement le moins possible hostiles au régime en place afin de les voir disparaître plus ou moins rapidement, sans être obligé d'intervenir directement. L'objectif politique ne fut donc pas celui de la compression totale, mais bien celui de la définition d'un nouvel espace public des opinions possibles. En réalité, pour Herzog, le responsable de la chancellerie pour l'Alsace-Lorraine, le facteur majeur de la pacification de la situation et la condition *sine qua non* du maintien de la paix publique et donc de la sécurité de l'Etat passait, non pas par l'interdiction de l'expression de la protestation, mais au contraire par la possibilité de la manifester, mais uniquement dans le cadre d'un nouvel espace public des opinions clairement défini, et surtout, c'était là l'objectif central de l'action du gouvernement, de cantonner l'expression des opinions dans cet espace, afin d'empêcher par ailleurs tout débordement dans l'espace social, espace de tous les dangers pour l'Etat.

A vrai dire, au cours de ces quatre premières années, le gouvernement eut surtout à faire face soit à des actes isolés soit à quelques grandes manifestations très encadrées par les notables locaux. Dans le premier cas, les affaires qui furent relevées par les autorités allèrent en décroissant après avoir atteint un pic dans les mois précédant l'option. Le cas des 11 jugements prononcés par le tribunal de Sarrebourg, pour le seul mois de juin 1872 l'atteste. L'agitation grandissante des habitants provoqua de nombreuses petites manifestations de personnes isolées, qui furent condamnées pour avoir provoqué de graves « désordres » en portant publiquement des uniformes militaires français, ainsi qu'en

[1] Pour des détails sur cette époque de la vie culturelle messine, voir en particulier le témoignage de Jean-Julien BARBÉ, *Le théâtre à Metz. Notes et souvenirs*, Paris, L. Geisler, 1908, 41 p., p.35.

exhibant des insignes de grades, des képis ou encore des casquettes très typées de gardes forestiers[1]. Bref, il s'agissait d'un cas d'espèce classique touchant à la manifestation de son identité par le port de symboles. A cet égard, on remarquera aussi que les revendications nationales passaient très fortement par l'affichage de signes issus de l'armée, institution nationale par excellence et qui avait tant participée à l'élaboration des fêtes du temps de Napoléon[2]. Dans la région de Forbach, ces actes prirent même un tour bien plus violent, puisque des trains furent régulièrement l'objet de jets de pierres, allant jusqu'à blesser des cheminots, le 10 juillet 1871 ainsi que le 1er mai 1872. Le maire de Stiring, rendu responsable du second incident finit par interdire aux ouvriers de l'usine de se rendre à la gare, sous peine d'être renvoyés, mais il n'en indiquait pas moins aux autorités qu'il lui était déjà arrivé de voir passer un train duquel des voyageurs avaient tendu des poings en criant « *Lumpenfranzosen* »[3]. Au cours de l'été 1872, les tensions continuèrent à s'exprimer de manière tout aussi violente, puisque trois Forbachois et trois Stiringeois furent même condamnés à quatre semaines de prison pour avoir frappé ou injurié des Prussiens[4]

Outre ces actes « isolés », le gouvernement eut aussi à faire face, sans les interdire pour autant, à des manifestations d'ampleurs, organisées, encadrées et soutenues par les notables indigènes restés sur place, qu'il s'agisse de représentants des pouvoirs publics locaux, d'ecclésiatiques, ou des élites économiques[5]. Toutes les grandes cérémonies de deuil, déjà évoquées, de Metz, Thionville ou Forbach, furent organisées par leurs soins,

---

[1] Il s'agit des actes consignés par le tribunal de simple police de Sarrebourg. François-Yves LE MOIGNE (dir.), *Histoire de Sarrebourg*, Metz, éd. Serpenoise, 1988 (éd. revue et corrigée ; 1re éd. 1981), 418 p., p.241.

[2] Sur ces caractéristiques, voir les remarques dans la partie précédente.

[3] Ce qui, selon les circonstances, peut se traduire aussi diversement que « va-nu-pieds de Français », « crapules de Français » ou même « salauds de Français ».

[4] Sur l'ensemble de ces actes de violence et d'autres encore qui eurent lieu durant la même période, voir Henri WILMIN, « Forbach sous le deuxième *Reich* (1870-1918) », *Mémoire de l'Académie Nationale de Metz*, 1993, pp. 157-182, pp. 163-164.

[5] C'est ainsi que Dornès, directeur des usines de Sarralbe, finança largement l'érection du monument aux morts de Forbach, qui fut inauguré le 25 août 1872.

avec de grands concours de foules, au moment où le délai d'option touchait à sa fin. Ces grandes manifestations, qui firent une très forte impression, on l'a vu, sur les directeurs de cercle et présidents de district, avaient aussi été remarquées à Berlin. Au mois de juin 1873, Herzog notait d'ailleurs que si le calme semblait revenu, les passions soulevées par le départ des optants et les manifestations qui les avaient accompagnées n'étaient vraisemblablement pas retombées[1].

Afin d'éviter que ces mouvements ne reprennent de l'ampleur ou qu'ils ne se répètent sous une forme ou une autre dans l'espace social, ainsi que dans le but plus général de pacifier les territoires annexés, le gouvernement allemand se proposait non pas d'interdire ce mouvement de protestation, mais de le transporter dans les urnes. Ce fut dans cette optique qu'avaient déjà été organisées les premières élections municipales de l'été 1871. Ce fut avec des attentes similaires que furent organisées les élections qui devaient désigner les représentants de cercle et de district, au cours de l'été 1873, ainsi que celles visant à désigner les députés qui entreraient au *Reichstag* au mois de février 1874. Pleinement conscient du fort ressentiment que ne manquerait pas d'exprimer la population au cours de ces consultations, Herzog n'en demeurait pas moins convaincu que l'exercice recouvré du droit de vote, notamment pour désigner des élus à l'échelon national, « sera le meilleur moyen de faire progresser l'*Anschluss* spirituel du pays à l'Allemagne ». Il s'en expliquait en estimant que les Alsaciens-Lorrains comprendraient très vite que « fronder dans le *Reichstag* ne serait pas seulement sans objet, mais pourrait aussi être dommageable aux intérêts du pays »[2]. Quant à savoir à quel moment les Alsaciens-Lorrains se verraient concéder le droit d'obtenir une constitution qui leur serait propre, voire de pouvoir constituer un Etat allemand comme un autre, le même Herzog répondait, non sans une

[1] *St. Ber. Rt.*, t.32, 16 juin 1873, pp. 1164-1175.
[2] *Ibidem.*

certaine ironie, par rapport au diagnostic qu'il venait de poser, que cela serait possible si les Alsaciens-Lorrains désignaient leurs représentants aux cercles et au district « avec mesure », et si les députés au *Reichstag* s'avéraient être, « non pas seulement des amis neutres, mais de chaleureux partisans de la « chose allemande » [« *die deutsche Sache* », selon l'expression consacrée] »[1]. Mais, avant d'atteindre ce que l'on peut considérer comme étant finalement l'ultime objectif de la politique de germanisation, et comme le disait par ailleurs Bismarck, « La séparation [de l'Alsace-Lorraine et de la France] doit d'abord avoir lieu,... ». Et donc, plus modestement, la défrancisation devait d'abord consister à canaliser l'expression des opinions hors de l'espace social et à les diriger vers un nouvel espace public des opinions, encadré par une presse surveillée et trouvant à se réaliser principalement dans le cadre d'élections.

4) Sortir de la dictature en préservant l'ordre public dans l'espace social: une politique visant à définir un nouvel espace public des opinions.

On comprend mieux du coup l'enjeu de ces élections, ainsi que le comportement du corps électoral et des hommes politiques élus dans ce contexte. Le taux d'abstention dans certaines circonscriptions[2] et surtout les démissions nombreuses et parfois répétées de certains représentants de cercle et d'élus au conseil général lorrain[3], ainsi que le retour aux

[1] *St. Ber. Rt.*, t.32, 18 juin 1873, pp. 1206-1220. Ce faisant, il répondait à une apostrophe du député Windhorst, dans le cadre du débat parlementaire visant à introduire la constitution allemande en Alsace-Lorraine. Pour beaucoup de députés, cette date, mettant fin au régime d'exception, aurait dû être synonyme de l'octroi définitif d'un statut pour l'Alsace-Lorraine. Le gouvernement s'y refusa, arguant précisément du fait que la situation n'était pas encore suffisamment sûre.

[2] En moyenne, le scrutin de l'été attira pourtant près de 40% des électeurs, mais pour les cantons pour lesquels il y eut jusqu'à cinq passages aux urnes, les pourcentages furent de plus en plus faibles.

[3] 19 élus sur trente, au conseil général et 43 conseillers de cercle refusèrent en fait de prêter le serment que les autorités allemandes leur imposèrent, après les élections, pour leur entrée en fonction.

urnes des électeurs qui nécessita parfois l'organisation de cinq scrutins (malgré ces élections répétées, les trois cantons urbains de Metz n'envoyèrent d'ailleurs jamais personne jusqu'en 1879), montrèrent à quel point les électeurs et les élus étaient conscients de l'enjeu du scrutin en lui-même et se refusèrent parfois obstinément à accepter le nouvel espace politique que leur avait dessiné la nouvelle administration. Il n'est pas non plus anodin de remarquer que, outre le cas messin, le refus de prêter le serment se manifesta plus fortement en secteur germanophone que dans les zones de parler francophone[1]. Cette forte réticence, plus marquée pour les territoires lorrains que pour ceux de leurs voisins alsaciens, fut également observable dans un tout autre contexte, au moment de la mise en place des tribunaux de commerce. Il fut là aussi extrêmement difficile de pourvoir les sièges de ces institutions, Metz ayant également conquis la palme du territoire le plus fermement protestataire, puisqu'elle fut la dernière pour laquelle l'opération finit par avoir lieu[2]. En tout état de cause, les Lorrains qui y prirent part ne manquèrent pas de faire remarquer haut et fort, pour se justifier, que s'ils avaient finalement accepté ces postes, ce n'était que pour défendre les intérêts locaux de leurs concitoyens, face aux nouvelles autorités.

Mais, si ces notables se trouvèrent finalement prêts à accepter de jouer le jeu institutionnel, parce qu'il se déroulait au sein même de la Présidence, il en alla tout autrement pour les premières élections au *Reichstag*, scrutin pour lequel l'enjeu était éminemment plus politique. Les quatre députés lorrains qui furent désignés au *Reichstag*, par le biais du suffrage universel, adoptèrent en fait une attitude de protestation bien plus radicale, que l'on pourrait qualifier d'intégrale. Contrairement à ce qu'avait espéré le

---

[1] Sur la question de ces élections, voir François ROTH, *La Lorraine annexée...*, *op. cit.*, p.174-175. Voir aussi les explications embarassées des représentants du gouvernement au Reichstag, lors de la publication du troisième rapport sur l'Alsace-Lorraine pour l'année 1873, dans *St. Ber. Rt.*, t.37, pp. 189-202 et t.36, pp. 1149-1162.

[2] *St. Ber. Rt.*, *ibid.* Là aussi les représentants du gouvernement ne manquèrent pas d'être embarassés par cette situation.

gouvernement, et comme les députés concernés l'avaient annoncé à leurs électeurs dans leur programme, qui tenait en deux mots, « protestation et abstention », une fois lu le renouvellement de la protestation, que les députés alsaciens-lorrains avaient prononcé en 1871 à l'Assemblée Nationale réunie à Bordeaux, ils se retirèrent sans plus jamais siéger jusqu'à la fin de la législature, afin de bien montrer qu'ils n'étaient pas disposés à accepter le nouvel espace public qui leur était attribué.

Ce fut précisément au cours de ces quelques mois entourant cette période électorale, que les manifestations inopinées d'attachement à la France, précédemment décrites, celles que Winterer avait appelé la « protestation calme, pacifique mais festive » (3 mars 1874)[1], apparurent aux yeux des autorités comme formant un véritable « système d'« apparitions extra-ordinaires qui provoque une grande agitation politique dans les masses populaires, et qui rend nécessaire des interventions policières contre ces attroupements, et parfois même l'utilisation des forces militaires » (avril 1874)[2]. Si dans le même temps, et dans le même rapport, la situation policière était qualifiée de « satisfaisante » et si les autorités pouvaient noter avec la même satisfaction, que depuis le mois de mars 1873, le paragraphe de la dictature n'avait plus été utilisé, il n'en demeurait pas moins vrai que les populations continuaient plus que jamais à se manifester dans l'espace social et à refuser parallèlement l'espace public des opinions politiques par lequel elles auraient dû pouvoir manifester leur mécontentement. Pour autant, la situation n'avait rien d'alarmant pour les autorités, qui faisaient par ailleurs montre d'une compréhension relative, puisque dans le même temps, l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires nécessaires à l'incorporation définitive de l'Alsace-Lorraine au *Reich* avait été entériné, sans que des débordements de type insurrectionnel n'aient eu lieu. Certes, les nouvelles lois heurtant les positions religieuses ou nationales des annexés avaient été

[1] Voir la note relative à cette intervention du député alsacien, dans cette même partie.
[2] « Übersicht über die Gesetzgebung und den Gang der Verwaltung in Elsass-Lothringen für 1873 », *St. Ber. Rt.*, t.37, pp. 189-202.

violemment prises à partie et avaient parfois donné lieu à des réactions très fortes, mais la situation n'avait au final pas abouti à déstabiliser la détermination du gouvernement, qu'il s'agisse de la réintroduction de la loi sur le divorce, des dispositions successives concernant les congrégations ou les écoles, ou encore de la définition de la nationalité des Alsaciens-Lorrains, des décrets et des lois relatives à la langue officielle ou scolaire, ainsi que de l'introduction du service militaire obligatoire. Au final, au moment où la constitution allemande était introduite en Alsace-Lorraine et où se terminait le régime dit de la dictature, le gouvernement estimait que les manifestations des Alsaciens-Lorrains ne nécessitaient pas la promulgation de nouvelles lois et que la politique préventive pratiquée jusque-là finirait par avoir raison de l'agitation ambiante. Comme signe de sa bonne volonté et dans un souci d'apaisement, suite aux difficultés nées des élections, ce fut d'ailleurs à ce moment, le 29 octobre 1874, que l'empereur promulgua une ordonnance mettant en place une nouvelle institution consultative, le *Landesausschuss* ou Délégation. Cette assemblée de 30 députés, élue par les conseillers généraux des trois présidences, était chargée de donner son avis sur les lois relatives à la Terre d'Empire qui étaient ensuite discutées au *Reichstag* et au Bundesrat. Mais si cette création se présentait comme un gage donné à l'opinion, le rôle effectif de cette assemblée était en réalité des plus maigres.

Ce fut aussi à partir du moment où la période de la dictature prit fin que la question des associations commença aussi à préoccuper l'administration centrale à Berlin et que les premières décisions générales relatives à leur encadrement pour l'ensemble de l'Alsace-Lorraine virent le jour. Le risque de voir le mouvement de la protestation prendre corps et s'organiser sous cette forme existait. En 1873-1874, en Alsace, le cas de l'affaire Rapp,

bien que touchant à la défense des intérêts catholiques dans le cadre du *Kulturkampf*, montra que la chose était envisageable[1].

Autour de ce prêtre catholique, vicaire général auprès de l'évêque de Strasbourg, et avec l'aide de quelques notables alsaciens[2], avait effectivement été mise sur pied, une association de ce type, la *Verein zur Wahrung Katholiker Interessen* (*association pour la sauvegarde des intérêts catholiques*). Son but était de soutenir les familles qui tombaient sous le coup de la loi de l'obligation scolaire, introduite par les Allemands, et qui refusaient pourtant d'envoyer leurs enfants à l'école, dans le cas où celle-ci n'était pas catholique. L'action de soutien consistait à rassembler des fonds pour payer tout ou partie des amendes punissant les parents ayant soustrait leurs enfants à la loi, en leur permettant de ne pas s'y soumettre. Or, l'introduction des nouvelles dispositions scolaires de type libéral avait fait l'objet d'une bataille particulièrement acharnée entre les représentants de l'administration d'une part, et ceux du clergé catholique et des protestataires indigènes d'autre part, puisque ce qui était en jeu relevait d'une double transmission identitaire, à la fois religieuse et nationale[3]. Dans cette guerre scolaire sans merci, Rapp se décida

---

[1] Alfred WAHL relate l'affaire dans *Confession et comportement dans les campagnes d'Alsace et de Bade 1871-1939. Catholiques, protestants et juifs, dynamisme économique et social, vie de relation et attitude politique*, Strasbourg, éd. Coprur, 1980, 1269 p. Si l'affaire concernait exclusivement la défense des intérêts du catholicisme, les autorités allemandes s'inquiétaient toujours de la collusion possible entre intérêts protestataires et catholiques.

[2] Dont l'architecte Petité, membre du conseil municipal de Strasbourg, par exemple.

[3] L'ensemble de cette thématique des enjeux identitaires religieux et nationaux de l'école sont abondamment traités dans Stephen L. HARP, *Learning to be loyal. Primary schooling as nation building in Alsace and Lorraine (1850-1940)*, De Kalb, Northern Illinoy University Press, 1998, 292 p. Toute une partie est d'ailleurs consacrée à la politique libérale menée par Moeller et intitulée "Le *Kulturkampf comme germanisation* » (pp. 66-77). L'auteur y met particulièrement bien en évidence le fait que la politique scolaire fut un élément essentiel du Kulturkampf en Alsace-Lorraine. Il aborde en particulier le cas des fermetures d'écoles privées en 1871-1872, pour non respect des programmes d'enseignement imposés par les autorités et montre surtout comment la loi de février 1873 permit de recommencer l'opération à plus grande échelle, en remplaçant certaines dispositions de la loi Falloux. Désormais, chaque école privée devait obtenir une autorisation du président supérieur pour pouvoir exister. De plus, il était aussi stipulé que toutes devaient suivre le programme fixé par le gouvernement, obtenir que leurs enseignants soient habilités par une certification gouvernementale et respecter les dispositions concernant l'enseignement de la langue allemande. Bref, par cette loi, l'Etat se donnait les moyens de contrôler l'ensemble du système scolaire, qu'il relève du public ou du privé. Ce fut dans ce contexte, au début de l'année 1874, que près de 400 membres des congrégations enseignantes ne furent plus autorisés à enseigner et que de nombreuses écoles confessionnelles se virent dans l'obligation de fermer leurs portes, notamment dans les petites communes, pour laisser la

notamment à soutenir financièrement les parents de l'école catholique de Berg et de Thal (aujourd'hui Thal-Drulingen), en Alsace bossue, qui avaient contrevenu à l'obligation de mener leurs enfants dans la seule école restante du village, celle des protestants, qui était devenue *de facto*, une école dite mixte ou simultanée[1]. Plus grave encore, étant donné le succès de l'opération et le soutien que lui apportèrent le clergé, les notables et les élus protestataires[2], la création des premiers comités locaux destinés à reproduire l'opération sur l'ensemble du territoire du *Reichsland* était déjà planifiée.

Si la menace de la création d'un réseau associatif catholique, voire protestataire, capable de mobiliser à ce point les populations constituait une menace réelle pour le gouvernement, ce dernier possédait aussi les moyens légaux de réagir avec la plus grande fermeté. D'ailleurs, le vicaire général Rapp, après avoir été accusé « d'être en relation avec un comité français » dont le but était d'emmener le plus d'enfants possible faire leurs études en France[3], fut condamné à l'exil, en vertu du paragraphe de la dictature, puisqu'il

---

place à des écoles dites mixtes. Ce fut précisément à ce moment de la guerre scolaire qui s'engageait entre l'Eglise catholique et l'Etat que l'association de Rapp vit le jour.

[1] Sur la question des écoles « mixtes » en Lorraine et la vision qu'en avait l'Eglise catholique, pendant l'annexion, voir en particulier ADM 29J 479 (séparation confesionnelle dans les écoles et notamment cas de l'école mixte de Baerenthal).

[2] Le cas de Rapp fut par exemple défendu avec passion, tout comme le droit de libre association, par le député Guerber, au Reichstag. *St. Ber. Rt.*, t.35, séance du 3 mars 1874, pp. 195-203.

[3] *Ibidem*, ces propos sont ceux tenus par Herzog. Et de fait, de nombreux Alsaciens-Lorrains firent effectivement la démarche de façon à ce que leurs enfants aient une éducation française et/ou catholique. Ils furent souvent aiguillés par des membres du clergé dans leurs démarches. Le mémoire de maîtrise de Martine FONTAINE, *Les élèves du collège catholique de la Malgrange à Jarville 1839-1914*, maîtrise sous la direction de François ROTH, Université de Nancy, 1976, 209 p., met particulièrement bien en évidence ce cheminement. Il cite notamment des extraits de correspondances conservées aux archives de cette école, dont une lettre du curé de Château-Salins qui recommande, en 1876, un élève au supérieur de cette institution privée en ces termes :« Je voudrais que tous les jeunes hommes de cette paroisse prennent le chemin de votre établissement : ma paroisse y gagnerait beaucoup », ou encore le témoignage de ce chef de famille de Thionville écrivant en 1874: « Nous tenons essentiellement pour toute notre famille à une éducation chrétienne et solide et nous voyant tout à coup privés de ressources sous ce rapport dans notre malheureux pays (...) ». L'auteur de cette étude montre par exemple combien les flux d'Alsaciens-Lorrains furent importants dans cet établissement, ils firent passer l'établissement de 150 élèves en 1869 à 284 en 1872. Reprenant à son compte un autre travail de maîtrise réalisé sur les élèves du lycée de Nancy, par Ch. REY l'auteur montre également que le pic maximum d'Alsaciens-Lorrains fut atteint en 1876, avec 56 élèves, avant d'amorcer une stabilisation autour de 40 par an jusqu'en 1890. L'administration allemande fit elle-même des relevés de ces enfants, au niveau des directions de cercle. Les chiffres ont été par exemple conservés pour la circonscription de Boulay, entre 1875 et 1911 (ADM 11Z 170. Fréquentation d'écoles étrangères par des élèves soumis à l'obligation scolaire).

avait mis en cause la « sécurité de l'Etat », par sa façon d'en appeler à la désobéissance civile et par le fait d'avoir été convaincu d'intelligence avec l'ennemi.

Cette affaire qui fit grand bruit, jusque dans les cercles du pouvoir berlinois fut peut-être à l'origine de l'intérêt qui porta alors le chancelier à se pencher sur la réalité du tissu associatif de la région et à légiférer à ce sujet, de façon à établir la vie associative renaissante du *Reichsland* sur un modèle qui serait le plus conforme possible aux attentes de l'administration. Ce fut donc la lettre de Bismarck datant du 15 décembre 1874 qui relança l'intérêt de la Présidence supérieure pour ce sujet. Cette demande d'information était par ailleurs accompagnée d'un décret à appliquer immédiatement, qui stipulait que toute association de la Terre d'Empire serait immédiatement interdite si elle continuait à entretenir un lien organique avec l'une de ses homologues située hors du territoire allemand[1]. Ce faisant, Bismarck poursuivait sa politique de défrancisation, car il ne faut pas oublier qu'à l'époque, pour l'équipe gouvernementale alors en place, l'essentiel de l'agitation à juguler en Alsace-Lorraine relevait surtout d'actions dirigées de l'étranger et qui, pilotées par quelques individualités décidées, réussissaient à mettre régulièrement en émoi une part importante de la population[2].

Cette mise au point était du reste consécutive à l'affaire Rapp qui avait précisément révélé des connections possibles entre le réseau associatif indigène et la France, et qui avait montré qu'après une période de relative atonie, la vie associative locale commençait à reprendre des couleurs. Bismarck avait bien compris le rôle de relais qu'avaient pu jouer les associations entre les pouvoirs locaux, régionaux et nationaux, sous le Second Empire, ainsi que les liens identitaires qui s'étaient tissés à ces mêmes niveaux. D'ailleurs, la force

[1] ADM 3AL410/1. Décret du chancelier, lettre de celui-ci au président supérieur, et demande d'information de ce dernier aux présidents, les 15 et 22 décembre 1874.

[2] Cet avis, maintes fois répété, se vérifie par exemple dans les propos d'Herzog et de Bismarck, dans leurs interventions face aux députés alsaciens qui demandaient l'abolition du paragraphe de la dictature et qui demandaient à revoir l'attitude du gouvernement allemand dans l'affaire Rapp. *St. Ber. Rt.*, t.35, séance du 3 mars 1874, pp. 195-219.

du milieu associatif allemand et son rôle dans le mouvement national et l'unité qui en avait résulté ne pouvaient qu'amener Bismarck à prendre très au sérieux la capacité de ce type de réseau et de ses dirigeants à compter dans l'espace public des opinions. Voilà pourquoi le chancelier avait donné ses instructions au président supérieur et lui demandait de lui faire parvenir une note d'information relative aux instructions particulières avec lesquelles les préfets français avaient encadré la vie associative et le droit de réunion avant 1870, de façon à être éclairé sur les possibilités dont l'administration aurait pu être amenée à réagir face au réveil du mouvement associatif indigène[1].

En tout état de cause, au moment où Bismarck faisait sa demande, la situation existante en Lorraine n'avait pas, au moins à ce moment, de quoi inquiéter encore le gouvernement. Les rapports faisant état de la situation de la vie associative à cette époque, bien que n'embrassant pas toujours l'ensemble du territoire ou la totalité des types d'associations existantes, permettent de s'en faire une idée. Le premier d'entre eux fut réalisé, pour le président de Lorraine, par le directeur de police de la ville de Metz, au mois de mars 1876[2]. Seul le chef-lieu de la Présidence semble avoir eu un tissu associatif suffisamment étendu et difficile à appréhender pour que l'administration ait demandé, dans un premier temps, à en avoir une liste la plus complète possible. Le relevé en question comportait en fait deux sous-parties, l'une intitulée « associations françaises », l'autre « associations allemandes ». Cette classification établie par le directeur de police séparait de la sorte, d'une part les sociétés fondées et/ou dirigées par des Lorrains d'origine, dont toutes, sauf une, portaient un nom français[3], et d'autre part, celles qui avaient été fondées

[1] qui lui-même répercutait cette demande auprès des trois présidents. ADM 3AL410/1. Voir l'ensemble des papiers déjà cités.
[2] ADM 3AL410/1. Liste des associations de Metz, 4 mars 1876.
[3] L'exception était une confrérie, annexe de l'*Œuvre des Allemands*, dirigée par l'abbé Dellès et qui s'adressait notamment aux ouvriers d'origine allemande ou à ceux s'exprimant dans cette langue. Elle s'appelait *Ignatius Bruderschaft*.

par des immigrés[1], et qui portaient toutes des noms exclusivement allemands. Les premières étaient au nombre de 40 et les secondes, déjà de 29, ce qui au regard de la population allemande de l'époque, confirmait ce que certains observateurs lorrains purent plus tard relever sur la propension des immigrés à se regrouper au sein d'associations[2].

Parmi les associations « françaises », près des deux-tiers (c'est-à-dire 26) étaient en fait des confréries ou des œuvres d'obédience catholique (20) ou israélite (6), c'est dire le poids de ces formes de sociabilité traditionnelle, soutenues par les grandes religions[3]. Par la suite, considérées comme membres à part entière de l'institution, soit catholique, soit israélite, ces formes de sociabilité ne furent souvent plus comptabilisées ou traitées comme « associations » par les autorités. Elles furent très vite uniquement appréhendées dans le cadre des rapports généraux que l'Etat entretenait avec les religions, alors que le reste du milieu associatif continua à être traité et surveillé, à part, par un service particulier de la

[1] A priori seulement, parce qu'il n'a pas toujours été possible de vérifier, par un croisement avec d'autres sources, si tel avait bien été le cas, pour toutes ces associations, sans exception.

[2] Le cas des associations allemandes sera analysé un peu plus loin, dans la partie faisant le point sur les progrès de ce milieu associatif dans la Présidence de Lorraine.

[3] Aucune d'entre elles n'était protestante. Pour en trouver, il faut se tourner vers les associations dites « allemandes », comme l'*Evangelischer Jünglingsverein*. Il faut rappeler que la communauté huguenote messine avait été profondément affectée par l'annexion, puisque nombre de ses membres avait choisi de partir pour la France (Christian WOLFF, « Les protestants des départements annexés ayant opté pour la France », *in* André ENCREVÉ et Michel RICHARD (actes réunis par), *Les protestants dans les début de la Troisième République (1871-1885)*, Actes du colloque de la Société d'Histoire du Protestantisme Français (3-6 octobre 1978), Paris, éd. S.H.P.F., 1979, 751 p., pp. 545-566) et qu'en contre-partie, les immigrés, et parmi eux les membres de l'administration allemande, souvent très actifs dans les instances représentatives du protestantisme messin, étaient venus renforcer considérablement les rangs de cette famille religieuse, tout en lui donnant rapidement un caractère nettement allemand. Si ce n'est qu'en 1885 que le « parti allemand » imposa ses hommes aux élections du conseil presbytéral, une pétition des réformés d'origine messine, datée du 18 mars 1886, donnait toute la mesure de cette transformation radicale: « Nos droits sont menacés ainsi que notre existence (...). Il faut nous incliner et céder la place; les immigrés sont 8000, nous sommes 500 » (ADBR 133AL49). Sur ces questions, voir dans Jeanne-Marie DEMAROLLE et Alfred WAHL (actes présentés par), *Centenaire des paroisses protestantes messines*, Actes de la journée d'étude du 4 juin 1994, *Les Cahiers Lorrains*, Metz, Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine et Centre de Recherche Histoire et Civilisation de l'Université de Metz, 1995, 120 p., l'intervention de Bernardine KIRCHMANN-POGORZELSKI, « La montée du protestantisme en Lorraine annexée (1870-1914) », pp. 91-100, ainsi que celle de François ROTH, « Les églises protestantes et les pouvoirs publics (1871-1918), pp. 131-144. Voir également François ROTH, « La renaissance du protestantisme durant l'annexion à l'Empire allemand », *in* François-Yves LE MOIGNE et Gérard MICHAUX (actes réunis par), *Protestants messins et mosellans. XVI^e-XX^e siècles*, Actes du colloque de Metz (15-16 novembre 1985), Metz, éd. Serpenoise et Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine, 1988, 277 p., pp. 245-263.

police de la Présidence. Par ailleurs, outre deux sociétés de secours mutuels[1], il existait encore officiellement à Metz une douzaine d'associations. Beaucoup parmi ces dernières étaient les représentantes de formes déjà bien établies de sociabilités de type bourgeois, constituant un véritable réseau au sein duquel s'organisèrent en fait, après l'annexion, les cadres du mouvement de la protestation.

Parmi elles, on comptait d'abord cinq sociétés savantes: l'*Académie de Metz*, la plus ancienne et la plus prestigieuse de toutes, qui resta le point de rencontre privilégié des élites cultivées francophones et francophiles de la Lorraine annexée[2]; la *Société des Sciences médicales du département de la Moselle* et la *Société d'Histoire Naturelle*, qui n'avaient apparemment plus qu'une existence théorique[3]; la *Société d'Horticulture*; la *Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle*, dont le siège avait en fait été déplacé à Briey, et qui, si elle ne mourut officiellement qu'en 1887, venait de publier son dernier annuaire[4]. En plus de ces sociétés savantes, Metz possédait aussi deux cercles de type

---

[1] En plus des points déjà abordés sur cette question, on peut aussi noter qu'il existait, sur le territoire de la Présidence de Lorraine, quelques rares sociétés de ce type, en partie subventionnées par l'Etat, comme à Boulay par exemple (ADM 3AL410/1. Courrier du directeur de cercle au président, le 27 mai 1874).

[2] Laurent TRICHIES, *l'Académie de Metz et ses Mémoires pendant l'annexion (1871-1918)*, mémoire de maîtrise, LE MOIGNE François-Yves (dir.),Metz, Université de Metz, 1988, 122 p.

[3] Bien que relevées comme officiellement existantes, par l'administration allemande, ces deux sociétés semblent avoir mis fin à leur existence réelle, dès 1871 (Stéphanie DALBIN, « Les départs des médecins en France », *in* Jean LAZARE (dir.), *Histoire de la médecine en Moselle de 1800 à 1950*, Metz, Société des sciences médicales de la Moselle, 416 p., pp. 180-186).

[4] Il y aurait beaucoup à dire sur la disparition de cette société, qui à elle seule montre combien cette forme de sociabilité était le produit d'une interface entre le national d'une part et le local ou le régional de l'autre, ou en d'autres termes, qu'un tel type d'association était difficilement envisageable sans l'un des deux acteurs. Dans l'*Annuaire* de 1873-1874, pp. 2-3, pour la séance du 13 mars 1873, le secrétaire faisait état de la difficulté de la société à survivre, du fait du départ de la plupart de ses membres actifs vers la France (dont son président, de Bouteiller, ancien adjoint au maire de Metz et député) ou hors de la ville de Metz. A vrai dire, lors de cette séance le constat était sans appel, la S.A.H.M. n'avait plus du tout de bureau ! Quelques notables, qui appartenaient aussi à d'autres sociétés savantes mosellanes, comme Charles Abel, par ailleurs avocat à Metz et élu au poste de député au Reichstag, essayèrent de relever le défi. Mais, si les quelques membres présents lors de cette séance affirmèrent vouloir poursuivre leur « mission qui est tout à la fois celle de la science et du patriotisme », leur trop petit nombre, l'indisponibilité chronique de certains d'entre eux, leur difficulté à recruter de nouveaux adhérents (par cooptation) et leurs problèmes à trouver les moyens financiers suffisants pour leur publication annuelle, autant d'aléas qu'ils ne réussirent plus à surmonter, très rapidement. La complexité de la situation n'échappait à personne et la société fut en fait surtout victime de son propre mode de fonctionnement, car en tant que sociabilité bourgeoise, accueillant en son sein des notables locaux et des fonctionnaires issus d'autres horizons et visant à faire se rencontrer identité régionale et nationale, elle se trouvait face à un dilemne insoluble. Ayant décidé de continuer à avoir pour objet l'étude d'un territoire majoritairement devenu allemand, mais étant tout aussi résolue à défendre des positions francophiles, elle ne pouvait que se refuser à négocier avec les nouvelles autorités en place et à ouvrir ses

traditionnel, dans lesquels les membres aimaient à se retrouver pour deviser: le *Cercle de la Réunion* et le *Cercle Littéraire et de Commerce*, qui sous une l'apparence d'un anodin cabinet de lecture, avait en réalité regroupé les républicains de Metz, à partir du mois de mai 1870, date de sa fondation, et était en fait devenu, depuis l'annexion, à la fois le lieu de discussion de la bourgeoisie avancée et le centre névralgique de la protestation politique[1]. Enfin, complétant ce dispositif de sociétés bourgeoises messines, il existait aussi deux associations sportives, les seules de toute la Moselle, la *Société de Tir de Metz* et la *Société des régates messines*, toutes les deux créées en 1861[2].

Par contre, de la bonne douzaine de sociétés musicales messines qui, pour la plupart étaient nées sous le Second Empire, qu'elles soient de type orphéonique ou pas, qu'elles s'adressent à un public élitiste ou plus populaire, toutes avaient disparu à cette date[3]. La seule exception à cette règle a peut-être été le *Liedertafel*, encore que la société portant ce nom n'ait jamais revendiqué une date de création antérieure à celle de l'annexion et qu'il est donc possible de douter de la filiation de celle-ci avec sa devancière éventuelle qui portait le même nom[4]. Néanmoins, si les deux associations n'en avaient été

---

portes aux Allemands, alors que le président de Lorraine tenta quelques approches, notamment en manifestant son intérêt pour les travaux de la société (correspondance au sujet de la découverte des sépultures de Lezey par exemple). Mais d'un autre côté, étant donnée la situation, les membres fonctionnaires et les soutiens qu'elle aurait pu espérer d'une administration départementale soucieuse de promouvoir une articulation entre intérêts locaux et nationaux, lui manquaient cruellement, puisqu'elle ne s'occupait plus d'un territoire français et que cette forme de sociabilité dépassait le seul intérêt pour l'histoire locale ou départementale.

[1] ADM 3AL446. Ce fut dans ce cercle notamment que furent investis les candidats à l'élection pour le *Reichstag* de 1874. Ce rôle fédérateur, face à l'épisode de l'annexion peut d'ailleurs se mesurer au fait que, ce fut avec l'assentiment de cette bourgeoisie de gauche et notamment celui du premier d'entre eux, l'avocat Humbert, adjoint au maire de la ville de Metz, que fut nommé, comme candidat à la protestation pour l'un des quatre sièges à pourvoir au Reichstag, le très légitimiste Dupont des Loges. Voir les développements sur cette question dans François ROTH, *La Lorraine annexée*, *op. cit.*, pp. 176-177.

[2] Sur la *Société de Tir*, les conditions de sa naissance et sa composition, voir François-Yves LE MOIGNE, « Les francs-tireurs de Metz et la *Société des vétérans* de 1870 », *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, 1974, pp. 57-87.

[3] Pour avoir une idée des sociétés musicales existant à Metz avant l'annexion, qu'elles soient ou non orphéoniques, voir la liste qui en a été dressée (accompagnée des dates d'autorisations préfectorales) par Jean-Daniel BOUTON, *L'orphéonisme en Moselle au XIXe siècle (1854-1870)*, mémoire de maîtrise, dir. Bernard DESMARS, Université de Metz, 2000, 2e tome, 107p., p.38.

[4] Officiellement, sa date de création par l'obtention d'une autorisation présidentielle, remontait au 6 mars 1872 et non pas à la période française. C'est en tout cas ce qu'indiquaient les documents officiels établis par le directeur de police de Metz (ADM 3AL410/1. Rapport du 23 avril 1887, adressé au président de Lorraine).

qu'une, rien d'étonnant à ce qu'elle ait passé le cap de l'annexion et se soit retouvée fichée comme association « allemande », puisque la première des deux avait été composée exclusivement d'Allemands et qu'elle s'était constituée sur le modèle des sociétés d'Outre-Rhin[1]. Toujours est-il que, si des anciennes sociétés de musique, aucune n'avait subsisté, il faut quand même remarquer que depuis l'annexion, trois nouvelles associations musicales « françaises », et en réalité très francophiles[2], avaient vu le jour entre 1871 et 1874 : le *Cercle choral des Amis*, le *Cercle Musical* et l'*Union Musicale*. Or, si aucune des trois ne s'était déclarée comme étant une renaissance d'une association d'avant-guerre, on ne peut tout de même pas négliger le fait qu'elles naquirent sous les auspices des animateurs des anciennes sociétés orphéoniques et des dirigeants de l'ancienne école de musique de l'époque française. Le cas du *Cercle Choral des Amis* était à ce titre tout à fait exemplaire, puisque sa direction, puis sa présidence d'honneur, échut à Hyppolite Jean François Dalmont (1799-1877), l'un des piliers du mouvement orphéonique de la ville et l'un des fondateurs de l'école de musique de Metz (alors succursale du conservatoire de Paris), ainsi que son bibliothécaire et son conservateur jusqu'à sa mort[3]. Quoi qu'il en soit, si l'on étend notre vision de la vie associative à l'ensemble de la Présidence de Lorraine, ces trois créations associatives furent de véritables exceptions.

Car, en réalité, sur l'ensemble du territoire de la Présidence de Lorraine, le choc de l'annexion avait enterré la plupart des associations locales ayant eu pour vocation de diffuser le sentiment identitaire national parmi la population. Après 1870, les notables et élites indigènes, de petite ou de grande extraction, cessèrent, pour l'essentiel, de prendre en main ce type de sociabilité, véritables courroies de transmission entre identités locales,

---

[1] Association de tradition allemande, dont il a déjà été question. Il s'agissait de l'unique société de ce genre qui avait demandé et finalement obtenu une autorisation préfectorale, du temps du second Empire.

[2] Au moins pour les deux premières d'entre elles, celles pour lesquelles il a été possible de retracer partiellement l'histoire et les avatars.

[3] ADM 3AL429. Dans le dossier consacré au *Cercle choral des Amis*, voir en particulier l'article du *Moniteur de la Moselle*, du 29 novembre 1877, retraçant la vie de Dalmont.

régionales et nationales. Si certains quittèrent le pays, d'autres continuèrent à habiter leur commune, mais ne s'investirent plus dans ces véritables entreprises identitaires. Le cas des plus modestes de ces « entrepreneurs », notamment dans le cadre de la musique orphéonique, à savoir, les instituteurs, continuèrent bien souvent à tenir leur classe, mais sans plus s'investir, au moins jusqu'en 1879, dans ce type d'activités connexes. De plus, contrairement à ce qui s'était passé dans d'autres régions ou départements français, il n'existait pas alors de réseau associatif structuré au sein d'une fédération qui aurait pu, après l'annexion, se reconstituer pour essayer d'insuffler une nouvelle vie à ces associations. Au contraire, la très éphémère *Association des Sociétés musicales du département*, organisée autour de la société chorale de l'*Orphéon* de Metz, en 1867, fut au total un cuisant échec, puisque les quelques 11 sociétés participantes n'avaient pas réussi à travailler ensemble et s'étaient séparées en 1869. A vrai dire, son fonctionnement avait été dès le début très contesté, puisqu'elle avait été organisée sous la direction du préfet, qui en avait en outre nommé le comité directeur, en raison du poids politiquement, culturellement et identitairement très sensible de cette institution[1]. Au total, l'anéantissement de ce véritable réseau qu'avait été la musique orphéonique et, de manière générale, la disparition des sociétés musicales de tout type, qui avaient existé avant l'annexion, ne peut que frapper les esprits par son ampleur. Sur plus de 62 associations de ce genre existant en Moselle[2], une seule se releva de ses cendres, encore s'agissait-il de la *Société philharmonique* de Thionville, située dans la troisième plus grande ville de la Présidence par sa population civile. Née officiellement en décembre 1867, elle était entrée en sommeil au moment de la

[1] AMM 2R33 et ADM 1T118.

[2] Il faudrait toutefois retirer de ce nombre les cinq associations de l'arrondissement de Briey et compter en plus celles existant dans les territoires meurthois annexés à la Moselle en 1871. Pour la liste des associations orphéoniques et de musique du département de la Moselle sous le second Empire, voir Jean-Daniel BOUTON, *L'orphéonisme en Moselle*, *op. cit.*

guerre et avait finit par reprendre ses activités en 1875 sous la direction du très francophile Albrecht et avec le soutien d'une municipalité de même tendance[1].

De manière générale, avant 1879, sur l'ensemble de la Présidence de Lorraine, le milieu associatif avait fortement accusé le coup de l'annexion. Ses principaux organisateurs ayant préféré se retirer d'entreprises désormais suspectées de devoir participer à l'érection d'un nouvel espace public des opinions et à la construction d'une nouvelle identité nationale, il ne subsistait plus que de rares groupes structurés officiellement reconnus, dans lesquels les Lorrains continuèrent à s'investir. Ne survécurent finalement, outre les quelques traditionnels lieux de sociabilités savantes et/ou bourgeoises de Metz (déjà mentionnés) et de Sarreguemines (la seconde plus grande ville de la Présidence par sa population civile avait préservé son *Cercle littéraire*, qui rassemblait des notables francophiles de la ville), que les deux sociétés sportives messines précédemment citées et la société philarmonique thionvilloise, toutes trois ressuscitées après l'annexion[2].

Afin de compléter ce tableau, il convient encore d'évoquer les cinq (seules) nouvelles associations qui virent le jour sous administration allemande, avant 1879. Toutes furent organisées sur le modèle orphéonique, toutes furent elles aussi de véritables chantres de la promotion de l'identité française, notamment par le choix des chants en français qui y était retenus et toutes naquirent dans les deux plus grandes villes de la Présidence de Lorraine, ou dans ses environs très proches. Les trois sociétés messines dont il a déjà été question en firent partie. Elles furent toutes créées entre 1871 et 1874[3]. S'y ajoutèrent l'*Instrumental Gesellschaft der Firma Utzschneider & Cie*, de Sarreguemines, autorisée le

[1] AMTh 3R1/C (sociétés musicales et concerts). L'organiste ALBRECHT annonçait au maire de la ville, dans une lettre du 15 juillet 1875, la reprise de l'activité de la philharmonie et lui demandait de pouvoir bénéficier des mêmes avantages matériels que la municipalité leur avait octroyé, « avant la guerre ».

[2] ADM 3AL410/1. La *Société de Tir*, dès le 27 mai 1871, la *Société des Régates messines*, le 19 septembre 1874 et la philharmonie thionvilloise, le 15 juillet 1875, comme cela a déjà été signalé.

[3] *Ibid.* Le *Cercle Musical messin* naquit dès le 29 novembre 1871, le *Cercle Choral des Amis*, le 13 novembre 1873, quant à l'*Union Musicale*, dont l'existence légale était acquise au mois d'avril 1875, il n'a pas été possible d'en déterminer la date d'autorisation, faute de documents précis à son sujet.

26 août 1875, qui fut l'œuvre du très francophile directeur de cette usine, Paul de Geiger, ainsi que la *Philarmonische Gesellschaft* du Sablon, créée le 24 août 1876 et qui fut dirigée pendant un temps par l'ancien instituteur Nicolas Houpert, plus connu pour être devenu l'une des plumes les plus en vue et le rédacteur du journal catholique francophile *Le Lorrain*, qui vit le jour en 1883.

Ainsi, lorsqu'au mois de décembre 1874, Bismarck vint s'enquérir auprès du président supérieur, de la façon pratique avec laquelle les préfets français avaient géré le milieu associatif, la situation était alors on ne peut plus calme. Les dispositions légales françaises, qui étaient à la base du régime associatif et du droit de réunion, dans la région, ne furent donc pas touchées, mais simplement rappelées[1]. Cette préservation conduisit même, jusqu'en 1880, les autorités lorraines à s'intéresser aux évolutions du droit en matière d'association et de réunion, pratiqué en France, et à en garder trace, pour mémoire[2].

En fait, la seule grande affaire qui préoccupa la Présidence jusqu'en 1879, fut la campagne de « dénomination allemande », qui suivit l'enquête de la chancellerie et qui fut imposée par décret de la Présidence supérieure. Seule mesure à avoir été imposée, à l'époque, à l'ensemble du *Reichsland*[3], elle consista uniquement à « défranciser » les noms de sociétés et d'associations de la région de langue allemande (y compris les associations dont le siège était en zone francophone, mais dont l'action s'étendait à des secteurs

---

[1] ADM 3AL410/1. Les textes en vigueur jusqu'au milieu des années 1880 étaient rassemblés, à titre indicatif, dans une pochette concernant les associations en général et dont le premier acte date du mois de mai 1874. Il s'agit des articles 291, 292, 293 et 294 du Code Pénal, des articles 1à 5 de la loi du 10 avril 1834, de l'article 13 du décret sur les clubs du 28 juillet 1848 (article interdisant les sociétés secrètes et précisant les condamnations encourues par les contrevenants), des articles 1, 2 et 3 du décret du 25 mars 1852 et enfin de la loi du 6 juin 1868 relative aux réunions publiques.

[2] ADM 3AL410/1. Nouvelles lois sur le droit de réunion (article de *La Presse* du 18 septembre 1879) et sur la distinction entre association et congrégation (extrait de *La République Française*, n°3201, 1er septembre 1880).

[3] ADM 3AL410/1. Lettre du président supérieur au président de Lorraine, le 4 avril 1875. En Lorraine, ce décret fut la seule mesure concrète qui fut prise suite à l'enquête réalisée par Bismarck. Durant toute cette période, la seule autre intervention du président supérieur, qui fut faite dans le contexte de la guerre que le gouvernement allemand avait entrepris à l'encontre du mouvement socialiste, consista à préciser, le 9 février 1876, qu'il ne fallait « pas tolérer d'associations ou de réunions socialistes ».

germanophones), qui étaient amenées à « être en relation avec les autorités ». Ce sous-entendu impliquait en réalité un certain nombre d'éléments, que le président supérieur devait préciser par la suite[1] : la mesure ne s'appliquait pas qu'aux sociétés dépendantes de fonds publics, comme les comices agricoles ou les sociétés de secours mutuel, elle s'étendait en fait à toutes celles qui avaient besoin d'organiser des manifestations publiques, actions qui supposaient l'obtention d'une autorisation administrative et donc une « relation avec les autorités ». Le président supérieur allait même jusqu'à indiquer les sociétés qui étaient plus particulièrement visées par ce décret, à savoir, les sociétés musicales et de gymnastique, c'est-à-dire celles qui étaient devenues en Alsace-Lorraine, comme en Allemagne par le passé, et comme dans les régions de fortes minorités nationales en Prusse ou ailleurs en Europe Centrale, des associations médiatrices importantes de l'identité nationale[2]. En fait, pour la partie lorraine du *Reichsland*, seules les sociétés de musique indigènes précédemment évoquées étaient concernées par cette note qui visait les associations tenantes de la défense de l'identité française, susceptibles de propager leurs idées dans l'espace social par leurs manifestations. La mention concernant les sociétés de gymnastes défendant les mêmes idées était destinée, quant à elle, exclusivement l'Alsace. Effectivement, depuis les années 1860 déjà, et pour la première fois en France, une tradition gymnique y avait grandi et comptait en 1870 au moins une douzaine de sociétés (soit la moitié de celles existant alors sur le territoire français). Ces groupes s'étaient même fédérés, en 1866, au sein de l'*Association des gymnastes alsaciens*. Celle-ci avait survécu à l'annexion, jusqu'en 1887, date à laquelle elle fut finalement dissoute, en raison de ses menées plus ou moins ouvertement anti-allemandes[3].

---

[1] ADM 3AL410/1. Lettre adressée au président de Lorraine, le 13 mars 1876, en réponse au rapport que ce dernier lui avait fait, sur les résultats de la campagne de dénomination allemande entreprise pour la Lorraine.

[2] Voir par exemple l'ouvrage de Bernard MICHEL, *Nations et nationalismes en Europe Centrale. XIX^e^ –XX^e^ siècle*, Paris, Aubier, collection historique, 1995, 321 pp. 155-179

[3] Jean-Clause RICHEZ, « Les origines du mouvement gymnique dans la France de l'Est: culture du corps et culture politique », *in* Alfred WAHL (dir.), *Des jeux et des sports*, Actes du colloque de Metz, 26-28 septembre 1985, Metz, Centre de Recherche Histoire et Civilisation de l'Université de Metz, 1986, pp. 65-79,

Dans cette affaire de dénomination allemande, au final, les cas qui firent le plus l'objet de débats furent ceux des comices agricoles et des sociétés de secours mutuel. Cette présence répétée dans les rapports envoyés par les directeurs de cercle n'était en fait pas anodine. En fait, il faut garder à l'esprit que le décret émanant des bureaux de la Présidence supérieure avait été suggéré par le pouvoir central à Berlin, qui menait alors une politique à visée plus générale applicable à l'ensemble des régions à minorités nationales. Effectivement, au même moment étaient également prises des dispositions tout à fait similaires à l'encontre des régions polonophones de Prusse. Or, dans ces régions, les autorités allemandes n'étaient pas sans savoir que ce fut à travers les comices agricoles que la nouvelle génération de défenseurs de l'identité nationale polonaise, issue des classes moyennes, avait, à partir des années 1860, fait œuvre de prosélytisme pour gagner les populations rurales à leur programme national. Voilà pourquoi, connaissant par ailleurs l'idée de Bismarck qui voyait dans les masses paysannes polonaises un allié potentiel dans son combat contre le mouvement national polonais (qui avait pendant longtemps été porté par la grande noblesse), le gouvernement avait réagi vivement à l'encontre de ces vecteurs du sentiment national polonais dans les campagnes[1]. Voilà aussi la raison pour laquelle, connaissant l'opinion très francophile des élites en place en Lorraine, les membres de l'administration s'étaient eux aussi penchés, avec grand intérêt, sur la question de ces comices, mais exclusivement dans les zones germanophones et mixtes, comme le notifiait clairement le décret. Après enquête et approbation du président supérieur, le président de Lorraine adopta finalement une position mesurée, qui permettait de conserver momentanément l'usage du français. Son objectif politique déclaré consistait à éviter le

---

ainsi que Stéphane GODIN, « Les sociétés de gymnastique catholiques en Alsace au temps du Reichsland (1870-1914) », *Stadion. Internationale Zeitschrift für Geschichte des Sport*, 17, 1991, pp. 121-128.

[1] Sur l'analyse de la situation concernant les comices agricoles polonais, et les réactions de l'administration et des Polonais, voir les développements très précis de Richard BLANKE, *Prussian Polish in the German Empire (1871-1900)*, New-York, Columbia University Press, coll. « East european monographs », n° LXXXVI, 1981, 268 p., pp. 5-6 et p.23.

départ des animateurs de ces groupes, qui ne paraissaient pas menacer le pouvoir et qui pouvaient au contraire s'avérer être de solides alliés par la suite, surtout que, et c'était un point essentiel, contrairement à la problématique de la question nationale polonaise, les populations rurales des cantons visés par le décret étaient certes lorraines, mais aussi en très large majorité de langue allemande. Cette politique de temporisation devait être suivie le temps que la nouvelle génération de notables, qui ne manquerait pas de parler allemand, prenne les commandes de ce type d'associations[1].

Cette campagne de défrancisation du nom s'accompagna également d'autres petites modifications très concrètes, attenantes à cette décision. C'est ainsi que les en-têtes de courrier associatif adressé à l'administration devaient désormais porter la dénomination allemande de l'association et que pour produire leurs programmes festifs et le cas échéant, leurs rubans, médailles et autres insignes, les groupes concernés se devaient d'utiliser exclusivement la langue officielle du *Reich*. La seule association qui refusa de se conformer à ces mesures et ce, au grand dam du directeur de cercle de Sarreguemines et du président de Lorraine, ce fut le *Cercle Littéraire*, qui ne répondit pas aux injonctions de l'administration, s'en tenant au fait que, puisqu'il n'avait pas de liens particuliers avec l'administration et qu'il ne dépendait pas de ses subventions, il pouvait continuer à conserver son ancienne dénomination. Ceci étant, le directeur de cercle de Sarreguemines préféra ne pas forcer la main aux 22 membres de ce cercle, de façon à ne pas en faire des victimes emblématiques de l'administration allemande, ce qui n'aurait pas manqué de revivifier, selon lui, une société qu'il jugeait plutôt moribonde[2].

---

[1] ADM 3AL410/1. En particulier, courrier du 13 mars 1876 du président de Lorraine au président supérieur, expliquant sa position temporisatrice pour ce type de société et le gain politique escompté, qui serait à n'en pas douter plus important que l'application pure et simple du décret. Voir aussi la lettre du directeur de cercle de Boulay, du 23 février 1876, concernant la situation particulière du comice de Boulay, et qui semble avoir fortement motivé la position du président.

[2] ADM 3AL410/1. Lettres du directeur de cercle de Sarreguemines au président de Lorraine, d'avril 1875 et de mars 1876.

En s'attaquant à l'aspect linguistique de la dénomination, des programmes et des inscriptions, cette campagne de défrancisation suivait en fait deux objectifs, clairement affichés par le président supérieur[1]. Le premier était tout simplement de s'attaquer aux associations francophiles et en particulier à celles de chant et de gymnastique, qui, dans la zone germanophone, se servaient clairement de la langue française comme d'un drapeau. En introduisant cette obligation au moins formelle de noms allemands à des sociétés nées avant l'annexion, pour la zone germanophone (pour celles nées après, le président supérieur rappelait la règle générale qui était de n'autoriser qu'un seul nom, en allemand, en zone germanophone ou mixte, et de permettre une double dénomination pour la zone francophone), le président poursuivait bien une politique de défrancisation, dans le sens d'une politique visant à faire disparaître de l'espace public et de l'espace social toute mention qui pourrait avoir l'effet d'un signe de ralliement ou de reconnaissance. Il avait bien entendu à l'esprit les manifestations du type de celle de Sierck-les-Bains, ou les articles de journaux qui, rien qu'en signalant l'apparition de telle ou telle association en la citant par son nom, en français, pouvait avoir l'impression de faire un pied de nez à l'administration, ce qui ne manquait du reste vraisemblablement pas d'agacer celle-ci. Il suffit pour s'en convaincre de relever l'irritation que provoqua régulièrement chez le directeur de cercle de Sarreguemines, la prétention du *Cercle Littéraire* à garder son nom. Dans sa lettre, le président supérieur indiquait d'ailleurs que « même si, de par ce fait [la campagne de dénomination allemande], le réussite immédiate ne sera pas de viser à faire disparaître les noms français, il est cependant escompté, que les noms allemands passeront de plus en plus dans l'usage courant, voire même parmi les membres (germanophones) de ces associations, et qu'au fil du temps le résultat attendu sera finalement atteint ». L'objectif qui était ici poursuivi était aussi de défranciser les germanophones, de façon à leur faire recouvrer leur totale germanité. Au-delà du grattage du palimpseste, il fallait

[1] ADM 3AL410/1. Lettre du 3 mars 1876.

donc « restaurer » au sens de remettre au jour et en même temps réécrire à neuf, la culture allemande parmi les populations germanophones de Lorraine. On ne peut s'empêcher de rapprocher cette préoccupation de celle du même Moeller qui, dans le cadre de la politique scolaire, consista à se battre contre la « francisation » (« *Französierung* ») des « Allemands » (les Lorrains germanophones), qui avait pu se développer en Lorraine sous la souveraineté française, notamment dans les villages proches de la frontière linguistique, dans lesquels les préfets avaient fait le choix de nommer de préférence des instituteurs ne parlant que le français depuis les années 1850. C'est en tout cas en employant ce terme fort de mise en garde contre la francisation des germanophones, que le président supérieur avait par exemple justifié, auprès du maire de la commune de Hombourg-Kédange, la réintroduction nécessaire de l'allemand dans son école, alors que depuis une trentaine d'année les jeunes générations avaient de plus en plus pris l'habitude de s'exprimer en français[1].

Au final donc la politique engagée par Bismarck et ses représentants au gouvernement en Terre d'Empire, avait essentiellement consisté à circonscrire un nouvel espace public des opinions et à faire émerger un espace social le plus défrancisé possible, dans lequel, par la force du quotidien et du côtoiement de cette nouvelle réalité, les habitants finiraient par nouer de nouvelles relations identitaires. Mais s'il était possible de définir sur le papier, la forme que devait prendre ce nouvel espace public des opinions, il fut par contre bien difficile d'y amener les Lorrains à s'y exprimer, tant par la voie

[1] ADBR AL34 1513. Lettre du maire à Kühlwetter, le 20 juillet 1871, avis du président de Lorraine, le 4 décembre 1871 et décision de Möller, nouveau président supérieur, le13 décembre 1871. Le président supérieur accéda toutefois très momentanément au vœu du maire qui souhaitait voir reporter la décision de germaniser complètement l'enseignement. Ce faisant, plus que de répondre positivement au premeir magistrat de la commune, l'administration devait alors surtout s'incliner face au manque d'instituteurs sachant parler correctement l'allemand. Sur toutes ces questions scolaires, voir Stephen L. HARP, *Learning to be loyal*, *op. cit.*, et en particulier p. 62.

politique que par celle des associations, et de contrecarrer légalement la subtilité langagière d'une presse qui, tout en s'en tenant au respect des lois, multipliait les clins d'œil aux lecteurs avisés. De même, si par la force des choses, les nouvelles règles formelles imposant l'interdiction de l'emploi de certains symboles (qu'il s'agisse de dénomination, de drapeaux ou de costumes par exemple) furent respectées de manière formelle, sur la façade des lieux publics et de manière générale dans les espaces institutionnalisés et légalement définis, tels que les associations, l'espace social ne cessa pourtant pas d'être le théâtre de manifestations impromptues et non encadrées au cours desquelles les symboles interdits resurgissaient avec d'autant plus de vigueur.

Cette forme de protestation qui fut à la fois celle du refus et de la désobéissance civile de masse, caractérisée par une atonie de la vie associative et culturelle quasi complète des Lorrains, fut celle qui prédomina jusqu'en 1879. Elle fut une réaction au discours allemand qui tentait d'assigner aux Lorrains une nouvelle identité. Interprété dans ce sens, le peu de dynamisme associatif, ne fut pas le simple reflet du départ des élites, dans le cadre de l'option, ou le résultat d'un attentisme stérile ou servile, voire d'un atavisme quelconque de la population lorraine, c'était avant tout une façon de manifester sa protestation. Cette passivité généralement non-violente peut être considérée comme une stratégie rationnelle de résistance, du type de celles que les ethnologues ont pu par ailleurs mettre en évidence dans le cadre de certaines sociétés coloniales, et qui étaient souvent qualifiées, autrefois, de « fatalistes » ou de « résignées », par les pays dominants[1].

La remise en cause systématique de l'espace public dans lequel le *Reich* tentait d'inscrire l'expression des opinions et le refus de se plier *a contrario* aux injonctions de

[1] Sur cette forme de stratégie, longtemps perçue comme une attitude « fataliste » de la population, voir le travail de Gerd SPITTLER, *Herrschaft über Bauern. Die Ausbreitung staatlicher Herrschaft und einer islamisch-urbanen Kultur in Gobir (Niger)*, Frankfurt/Main, 1978, 190 p. Il y analyse les formes de la résistance et de la protestation d'une société rurale postcoloniale d'Afrique occidentale face aux exigences de l'Etat légal jugé non légitime. Pour le groupe de paysans en question, surmonter et contrer la domination de l'Etat ne se traduisait pas par des attaques frontales et violentes contre l'ordre instauré par celui-ci, mais par un refus d'obéir.

l'Etat qui exigeait que l'espace social soit libéré de toute forme d'expression et de revendication politique et identitaire non-conforme aux volontés de l'Etat, était en fait une façon on ne peut plus claire de refuser la reconnaissance de la légitimité du pouvoir légalement exercé par l'Etat allemand en Alsace-Lorraine, une façon on ne plus franche de contester la situation avalisée par le traité de Francfort. On verra d'ailleurs que les autorités allemandes ne manquèrent pas de considérer les Lorrains comme étant, de ce fait et de loin, les plus rétifs à leur nouveau sort, et comment elles envisagèrent même d'en tenir compte en leur organisant un destin à part de celui des Alsaciens. En fait, cette configuration répond à des schémas de sociologie politique bien étudiés depuis Max Weber[1], qui démontrent combien il est nécessaire, pour les gouvernés, de croire en la légitimité de ceux qui possèdent le pouvoir légal et combien les gouvernants doivent s'efforcer d'entretenir et de susciter cette croyance. Face au refus de la population d'effacer le « vernis français », mais bien plutôt de le revendiquer en manifestant le plus possible sa fidélité à d'anciens modes de représentation, de façon à inscrire la Lorraine dans un espace symbolique de légitimité qui n'était pas celui du *Reich*, le gouvernement allemand allait aussi répondre autrement que par cette injonction à la défrancisation. Il se devait, pour assurer la pérennité de sa conquête, d'employer d'autres arguments pour légitimer l'annexion, aux yeux des annexés. Le versant plus actif de la politique allemande pour y parvenir devait s'y employer, de façon à faire apparaître comme légitime l'incorporation au *Reich*.

Prenant son mal en patience, et estimant nécessaire cet épisode de contestation, l'administration et le gouvernement s'appliquèrent à éviter de jeter inutilement de l'huile sur le feu en reconnaissant bien volontiers la difficulté pour leurs nouveaux « frères » d'effacer de leur mémoire le souvenir de « 200 ans de présence française ». S'ils

[1] Christian GIORDANO, « La pensée ethnologique de Max Weber », *Ethnologie française*, XXVII, 1997, 4, « Allemagne. L'interrogation », pp. 465-478 montre combien les travaux de Max WEBER sur les bases et les fondements de la domination politique nourrissent encore aujourd'hui des réflexions intéressantes.

exercèrent parfois leurs sanctions de façon brutale, ils n'en traitèrent généralement pas moins avec une modération relative les débordements qui avaient lieu régulièrement. Au cours de la courte période qui dura de 1877-1879, ils eurent même quelques raisons d'espérer. Effectivement, l'épuisement progressif de l'audience de certains médias culturels expatriés et/ou français, la disparition durable de très nombreuses associations médiatrices de l'identité française qui avaient existé sous le régime français, l'absence de créations de nouveaux groupes francophiles de ce genre, ainsi que la tendance à la décrue des manifestations spontanées qui avaient tant secoué l'opinion publique, semblaient être de bon augure. Par ailleurs, de nombreuses équipes municipales, confrontées à la gestion des intérêts de leurs concitoyens, furent elles aussi amenées à adopter une attitude politique plus souple face aux exigences des autorités, même si elles ne reniaient pas leurs positions avant tout protestataires. Le cas de la ville de Sarrebourg a été particulièrement bien étudié et montre comment les élus sarrebourgeois opérèrent ce virage pragmatique en 1876-1877[1]. De la même manière, les nouvelles élections au *Reichstag*, de janvier 1877 et de l'été 1878, avaient sonné le glas de la forme la plus intégrale de la protestation politique. Les candidats protestataires étaient certes restés très largement majoritaires, mais ils avaient perdu des voix au profit de candidats de l'administration et des premiers autonomistes. D'ailleurs, la percée de ces derniers en Alsace, en 1877, et les avancées politiques offertes par une réforme du statut du *Landesausschuss*, le 2 mai de la même année, semblaient avoir fait bouger les lignes. Peut-être même que l'élection du seul député lorrain autonomiste, en 1878, le notaire Lorette avait été, sinon la conséquence directe du vote de cette loi, au moins vraisemblement une réaction de l'opinion face à

[1] François-Yves LE MOIGNE (dir.), *Histoire de Sarrebourg*, *op.cit.*, pp. 235-250 et en particulier pp. 246-249. Le cas de l'attitude du conseil municipal face à l'armée fut tout à fait caractéristique de ce changement. Alors que, jusqu'en 1876, il s'était toujours férocement opposé à l'installation de nouvelles garnisons dans la ville, afin d'éviter une présence allemande accrue, il fit volte-face lorsque l'armée menaça de se retirer totalement et de se replier sur Phalsbourg. Les pourparlers qui s'engagèrent alors mirent fin à l'attitude d'opposition systématique à laquelle s'était jusque-là cantonné le conseil et permirent à Sarrebourg de devenir une ville de garnison d'importance et de connaître une très forte croissance dans les vingt années qui suivirent (*ibid.*, p.262).

l'inactivité politique de type protestataire de son rival, le député sortant et avocat Charles Abel[1]. En tout état de cause, la réforme du statut de la Délégation, permit à cette assemblée de remplacer le *Reichstag* pour son activité législative intéressant les territoires alsaciens et lorrains. Certes, son action restait limitée, puisque le *Bundesrat* pouvait s'opposer à ses décisions et qu'elle ne pouvait toucher aux affaires relevant de la prééminence de la souveraineté allemande, comme les questions linguistiques. Mais le pas qui avait été fait vers une possibilité d'autonomie plus grande n'avait pas été sans impact sur l'opinion publique, même si cette dernière ne suivait pas forcément les mêmes buts que ceux que s'étaient fixés par ailleurs les autorités.

Enfin, en 1879, lorsque les quatre députés autonomistes, les Alsaciens Auguste Schneegans, Achille Rack, Jean North et le Lorrain Eugène Lorette, soutenus par 70 députés du *Reichstag*, demandèrent l'octroi d'un statut autonome définitif à l'Alsace-Lorraine, Bismarck, qui avait encouragé cette initiative qui devait mettre un terme au statut transitoire de la Terre d'Empire, présenta l'événement comme une double victoire. D'une part, s'il accéda à la demande de transfert des pouvoirs des bureaux de la chancellerie, qui exerçaient leur pouvoir sur l'Alsace-Lorraine, vers Strasbourg, l'essentiel de l'architecture institutionnelle qui avait été peu à peu élaborée et qui réglait les rapports entre les territoires annexés et l'Empire, ne fut pas remise en cause, mais au contraire confirmée[2].

---

[1] En 1877, les quatre nouveaux députés protestataires quittèrent leur attitude d'abstention et en 1878, à la surprise de l'administration elle-même, Lorette, personnage pourtant médiocre, leur enleva un siège. De manière générale, les électeurs semblaient vouloir souhaiter un retour de leur députés à une participation plus active: outre la mise à l'écart d'Abel, des électeurs indigènes apportèrent aussi, mais de façon encore très limitée, leur soutien à des candidats de l'administration, comme les directeurs de cercle von der Goltz, pour la circonscription de Sarreguemines-Forbach (soutenu par l'industriel Adt, de Forbach) et von Freyberg, pour les circonscriptions de Metz et Sarrebourg, qui avait réussi à obtenir le soutien d'un collectif de maires indigènes (sur ces détails, voir François ROTH, *La Lorraine annexée*, *op. cit.*, pp. 178-179). La réforme du statut de la Délégation qui avait eu lieu entre les élections de 1877 et celles de 1878, avait pu être perçue comme une victoire des cinq premiers députés autonomistes alsaciens élus en 1877, ou comme une politique de conciliation à l'attitude moins protestataire du *Reichsland.*

[2] Sur l'ensemble de la question institutionnelle et sur les références nécessaires à sa bonne compréhension, voir François ROTH, *op. cit.*, p.62-65. Le président supérieur fut remplacé par un Statthalter, ou gouverneur, qui était à la fois lieutenant impérial de la Terre d'Empire et le chancelier responsable pour l'Alsace-Lorraine. Si cette innovation dégageait le chancelier du *Reich* de la responsibilité constitutionnelle qu'il exerçait jusque-là sur les territoires annexés, cela n'empêchait pas ce dernier d'intervenir directement dans

En d'autres termes, Bismarck avait vidé l'essentiel de la proposition constitutionnelle des autonomistes, qui consistait en fait à ériger un nouvel Etat au sein de la fédération, et il le fit en affirmant qu'il n'avait pu leur accorder que ce qui était compatible avec la « sécurité de la Terre d'Empire » et la « sécurité militaire du *Reich* ». D'autre part, et il faudrait peut-être dire surtout, cette demande de constitution marqua pour le chancelier une victoire au sens où, selon lui, de leur propre initiative, des députés alsaciens-lorrains avaient pour la première fois, exprimé un besoin d'autonomie politique, quelles qu'en aient été les motivations. Bismarck y voyait un signe d'ouverture manifeste, signe qu'il jugeait bien tardif, mais qui serait susceptible de faire entrer les territoires annexés dans une ère nouvelle, celle du développement d'un « sain » particularisme et d'une acceptation progressive du nouveau cadre national dans lequel vivaient désormais les Alsaciens-Lorrains.

Tous ces signes pouvaient donc être interprétés comme un début de normalisation de la situation. La pacification en cours de l'espace social et le passage progressif de l'expression des opinions vers un espace public institutionnalisé et contrôlé par l'Etat semblaient en passe d'être acceptés et ce, même si l'expression politique des indigènes demeurait encore clairement hostile aux faits accomplis. La stabilisation de la région était donc en cours et si le parcours qui devait mener à l'acceptation de la légitimité de la nouvelle souveraineté étatique promettait encore d'être long, les premiers môles d'une société germanisée, qui avaient été établis par l'administration, commençaient aussi à prendre forme et à s'ancrer dans le quotidien des Lorrains.

---

les affaires du pays, puisque dans la pratique, toute décision aussi minime soit-elle devait lui être soumise. De plus, dans le but de mettre fin aux différends existant entre l'administration berlinoise et celle qui se trouvait à Strasbourg, l'office d'Alsace-Lorraine fut supprimé et la totalité des responsables administratifs furent amenés à exercer leur pouvoir à partir de la capitale du *Reichsland*, dans le cadre du Ministère d'Alsace-Lorraine dirigé par un secrétaire d'Etat (*Staatssekretär*). Encore convient-il de préciser que ce ministère n'était pas, comme dans un régime parlementaire, responsable devant l'assemblée, puisque ses membres étaient nommés par l'Empereur, comme en Prusse. Enfin, le Landesausschuss fut confirmé dans ses prérogatives et passa de 30 à 58 membres, dont 19 pour la Lorraine.

C) « ...Dann wächst das Binden von selbst » (« *...alors le lien [avec l'Allemagne] grandira de lui-même.* ») ?

Complétant cette politique de « défrancisation », la chancellerie se lança également dans une politique volontariste qui tenta de redéfinir un nouvel espace identitaire régional susceptible de s'intégrer à celui du nouvel Etat auquel la Terre d'Empire appartenait désormais. Pour ce faire, l'Etat privilégia, dès les toutes premières années de l'annexion, la piste de la création d'un identité alsacienne-lorraine construite autour de l'Alsace et de son particularisme. Ce faisant, il confirmait la place éminente que l'Alsace avait jusque-là occupée dans l'imaginaire national allemand en formation et *a contrario*, le peu d'espace qu'y occupait la Lorraine. De plus, le choix de cette construction identitaire laissait également la porte ouverte à une éventuelle séparation des deux territoires, tout en préservant l'unité de celui qui était considéré comme central. Cette stratégie permettait donc de concilier deux faits contradictoires, celui d'envisager la Lorraine comme un territoire dont les particularités se laisseraient plus difficilement intégrer à l'imaginaire collectif allemand et celui d'essayer de résorber cette difficulté en niant les parts dérangeantes de cette spécificité pour n'en faire qu'un appendice de l'Alsace. L'entreprise était d'autant plus osée qu'il s'agissait de convaincre les populations indigènes de la justesse de cette nouvelle assignation identitaire.

Ainsi, si la question de la pertinence de la préservation d'une entité politique unique rassemblant l'Alsace et la Lorraine resta toujours ouverte, le choix de la nouvelle identité régionale ou de la nouvelle communauté imaginée à « instaurer » ou à « restaurer » fut très clairement définie par les autorités dès les premières années de l'annexion. Et si

Bismarck et Möller restèrent fidèles à une conception culturelle étatique libérale non interventionniste dans le domaine de la formation des sociabilités de notables médiatrices de la vie culturelle, ils n'en furent par ailleurs pas moins aussi très interventionnistes et soucieux d'imposer une nouvelle lecture de l'histoire, de la géographie et du folklore de la région, notamment à travers ce formidable outil d'éducation populaire qu'était devenue l'école primaire obligatoire. Il était donc manifeste que si le « lien » devait « grandir de lui-même », Bismarck n'en oublia pas pour autant de faire tresser ce même lien.

1) Le chancelier, le particularisme alsacien, la Lorraine et le Reich.

Dès le début de l'annexion, Bismarck s'intéressa à la question de savoir comment son administration allait pouvoir réutiliser à son profit des éléments empruntés aux discours des tenants de la mise en valeur ou de la constitution de l'identité régionale des territoires annexés, de façon à faciliter l'intégration des populations indigènes dans le cadre d'un *Reich* fédéral. Le chancelier évoquait plus précisément la nécessité de développer ou de réveiller le « particularisme » des annexés. Dans un discours devant le *Reichstag* du 25 mai 1871 demeuré célèbre, notamment parce qu'il fut souvent repris par ses détracteurs pour dénoncer son manque d'engagement dans ce sens, Bismarck déclara : « Les Alsaciens ont conservé (...) une part importante d'un particularisme de bonne facture allemande et ceci constitue le socle sur lequel, à mon avis, nous commencerons à asseoir les fondations; renforcer avant tout ce particularisme, (...) tel est maintenant notre travail. Plus les habitants de l'Alsace se sentiront alsaciens, plus ils rejetteront la francité [*das Franzosentum*]. S'ils se perçoivent avant tout et entièrement comme Alsaciens, alors ils

seront trop logiques pour ne pas se percevoir en même temps comme Allemands »[1]. A travers ce véritable discours-programme, qui devait convaincre les députés de la légitimité de l'instauration d'un *Reichsland* et du bien-fondé du régime de transition qu'il proposait, Bismarck n'avait pas même négligé de préciser qu'il tenait pour plus facile le fait que « les Alsaciens s'assimilent par la dénomination d'"Allemands", [plutôt] que par celle de "Prussiens" »[2].

Par cette déclaration, le chancelier indiquait clairement l'autre pan de la politique qu'il comptait développer dans les territoires annexés, celui de la mise en évidence de tout ce qui rapprochait les annexés des autres Allemands, de façon à faciliter leur assimilation progressive, une fois que le souvenir de la France se serait effacé. Cette politique d'intégration nationale qui supposait un retour sur les origines, n'était pas propre à l'Alsace-Lorraine et à l'Allemagne. Ce processus typique des Etats nationaux de l'époque, autrement qualifié de « *nation building* », devait s'illustrer tout particulièrement à travers la langue, la géographie, l'histoire et le folklore et être médiatisé par tous les moyens possibles[3]. Au début de l'annexion, l'école fut le vecteur principal de cette volonté étatique. C'est dans ce cadre que fut diffusée la représentation nationale allemande des territoires annexés.

Or, si pour l'Alsace le discours sur ce que devait révéler le grattage du palimpseste était déjà bien rôdé et pouvait s'appuyer sur les travaux d'érudits s'intéressant à l'héritage culturel germanique et la spécificité de l'Alsace, il n'y avait par contre rien de tel pour la partie lorraine de la Terre d'Empire. Aucun cénacle de personnalités ou de publicistes germanophones autochtones, marchant dans les pas des frères Grimm à l'égal d'Auguste

---

[1] *St. Ber. Rt.*, t.24, 43e séance, p.922.

[2] *Ibid.* Bismarck se lança, à cette occasion, dans une explication sur les connotations attachées à l'utilisation des mots « prussien » et « allemand », dans la langue française, insistant sur le côté péjoratif réservé à l'emploi du premier.

[3] Voir notamment Anne-Marie THIESSE, *La création des identités nationales. Europe XVIIIe-XXe siècle*, Paris, éditions du Seuil, 1999, 307 p. Pour des références plus complètes sur cette question, voir l'exposé de la problématique dans la première partie.

Stöber, et aucune revue ne se faisant l'écho d'une spécificité culturelle rattachée au monde germanique[1]. Cette absence d'un discours préconstruit opératoire et spécifique à cette partie du *Reichsland*, sur lequel les autorités allemandes auraient pu s'appuyer, posa très vite problème. Au cours de la première décennie de l'annexion, et jusque dans la deuxième moitié des années 1880, la position des autorités allemandes oscilla entre la négation d'une spécificité lorraine, considérée ou présentée comme étant vouée à devenir un appendice de l'Alsace, et une inquiétude, moins souvent exprimée, qui reconnaissait l'existence d'une spécificité lorraine irréductible (par rapport à celle de l'Alsace) et qui la craignait, puisqu'elle ne s'appuyait pas sur un particularisme préexistant « de bonne facture allemande ». Cette attitude et cette perception de la partie lorraine du *Reichsland* pendant cette première partie de l'annexion perdurèrent en partie jusqu'à la fin de l'annexion et ne furent pas sans conséquence sur les représentations identitaires de la région auprès des populations locales et des autres Allemands du *Reich*. Elles jouèrent ainsi un rôle majeur dans la relation complexe qui lia la Lorraine à sa voisine alsacienne et explique aussi en partie pourquoi le terme d'Alsace était souvent préféré à celui d'Alsace-Lorraine dans le discours des autorités allemandes, ainsi que dans celui de nombreux observateurs

[1] En Alsace, le célèbre publiciste et folkloriste Auguste Stöber (1808-1884), professeur au lycée, mais aussi, dans la deuxième partie de sa vie, directeur de la bibliothèque de Mulhouse et du musée de la ville, ainsi que membre du conseil scientifique travaillant à la fondation du Germanisches Museum de Nüremberg, s'était notamment attelé, dans la lignée des frères Grimm et avec l'aide de son frère Adolphe, à la collecte et à la publication de contes et de légendes d'Alsace en langue allemande (entre autres dans *Die Sagen des Elsasses*, St Gall, 1851-1852). Il fut aussi à l'origine de la fondation de la revue *Erwinia* (1838-1839), avec laquelle il se proposait, en relation avec des écrivains alsaciens, allemands et suisses, de préserver le fond culturel germanique de l'Alsace, contre la progression du français. La seconde revue qu'il fonda en 1850, l'*Alsatia* ou *Jahrbuch für elsässische Geschichte, Sage, Altertumskunde, Sitte, Sprache und Kunst*, connut un destin plus heureux, et lorsqu'elle disparut définitivement, après sa mort, elle devint la modèle d'un nouvel annuaire, possédant le même programme, le *Jahrbuch für Geschichte, Sprache, und Literatur Elsass-Lothringens*. Mais, cette publication avait été fondée dans un tout autre contexte, puisque l'Alsace venait d'être annexée et que ce furent avant tout de Vieux-Allemands, comme l'universitaire Ernst Martin, qui prirent en main sa destinée, et ce, bien qu'ils aient été secondés par quelques Alsaciens, dont Adolphe Stöber. Sur ces aspects, voir Lionel METZLER, « le *Jahrbuch für Geschichte, Sprache, und Literatur Elsass-Lothringens* et le problème d'Alsace-Lorraine de 1884 à 1914 », *in* Michel GRUNEWALD (études réunies par), *Le problème de l'Alsace-Lorraine vu par les périodiques (1871-1914). Die elsass-lothringische Frage im Spiegelder Zeitschriften (1871-1914)*, Bern, Berlin, Frankfurt/Main, New-york, Paris, Wien, Peter Lang, 1998, pp. 395-412. Voir également la biographie familiale consacrée aux deux frères et à leur père, de Marie-Louise WITT et Pierre ERNY, *Les Stöber: poètes et premiers folkloristes de l'Alsace*, Colmar, J. Do Bentzinger, 2002, 239 p.

extérieurs à la Terre d'Empire. Ainsi, plutôt que de voir dans la partie lorraine un territoire sans « personnalité » ou sans « caractère » qui lui serait propre, ne faudrait-il pas plutôt voir un espace pour lequel, le discours sur les particularités régionales, développé par les élites locales, n'était pas entré par le passé et n'entra pas, au moins pendant les premières années de l'annexion, en résonance avec celui du nouvel Etat national auquel il appartenait ? En réalité, malgré quelques approches isolées qui existèrent ici et là, la prise en compte de la possibilité du développement d'un particularisme lorrain sous les auspices de l'Allemagne ne fut réellement tenté qu'après la dernière grande crise politique protestataire de la seconde moitié des années 1880.

Cette double perception, ou cette hésitation entre un discours visant à intégrer la partie lorraine à l'Alsace dans un tout qui serait LA Terre d'Empire (« *das Reichsland* »), et l'alternative qui serait de reconnaître une spécificité à la Lorraine dans le cadre de ce que certains appelaient aussi parfois LES Terres d'Empire (« *die Reichslände* ») était décelable dans les discours des hommes politiques et des autorités, dès les lendemains de l'annexion. La plupart du temps, et à l'identique de ce qu'avait pu dire Bismarck, le 25 mai 1871[1], les discours sur la germanité passée, contemporaine ou à venir du *Reichsland* se limitaient en réalité à l'évocation de l'Alsace. Le particularisme « de bonne facture allemande », les considérations sur l'« assimilation » possible des « Alsaciens », ou encore les envolées lyriques sur le passé des territoires impériaux arrachés par Louis XIV à l'Empire, et même dans une certaine mesure, les considérations sur la germanité culturelle de l'ensemble des annexés (alors que près d'un tiers au moins des Mosellans étaient francophones « d'origine », et qu'un certain nombre d'autres venait de « basculer » dans la francophonie,

[1] *St. Ber. Rt.*, t.24, p.922.

dans la vallée de la Moselle ou aux abords de la frontière linguistique notamment[1]), l'essentiel du discours se rapportait à la réalité alsacienne telle qu'elle était perçue par les autorités allemandes[2].

Au moment des débats au *Reichstag* entre 1871 et 1874, les rares mentions explicites de la partie lorraine du *Reichsland* n'intervenaient par contre et généralement que dans les moments où il était question de souligner des difficultés ou des hésitations quant à l'avenir à donner aux territoires annexés. Ainsi, le 20 mai 1871, l'historien et député national-libéral Heinrich von Treitschke[3], partisan de la création d'un Etat national centralisé, faisait part à ses collègues d'un courrier qu'il disait avoir reçu d'« un des Alsaciens, les plus en vue et les mieux informés » du moment. Cet homme lui aurait écrit que « notre plus grande crainte est que nous soyons traités sur le même pied que les « *welschen Lothringer* »[4] », tout en lui disant son espoir de voir le gouvernement se décider à appliquer un traitement différencié à l'Alsace de « sang allemand » et aux Lorrains, qualifiés de « récalcitrants » (« *widerhaarig* »). Aux premiers la « douceur » d'une autorité allemande bienveillante, aux seconds, la nécessaire « dureté » qu'il fallait employer afin de les ramener à de meilleurs sentiments! Au final, pour Treitschke, la bonne solution aurait été de préserver la division en trois départements indépendants les uns des autres et relevant tous directement de Berlin. Il recommandait un découpage qui tiendrait compte de la différence des opinions publiques en préconisant la création d'une

[1] Selon les rapports alarmés de l'administration allemande consécutifs à l'enquête sur la frontière linguistique, en 1872. Ainsi, la ville de Thionville se trouvait-elle francophone pour près des trois-quarts de sa population, alors qu'elle se trouvait en secteur germanophone. Voir François ROTH (dir.), *Histoire de Thionville*, Metz, éd. Gérard Klopp-Serpenoise, 309 p.

[2] Encore faut-il ajouter que les discours sur l'Alsace n'étaient bien sûr pas uniquement orientés dans ce sens, puisqu'ils faisaient aussi le constat du fort attachement des Alsaciens à la France.

[3] (1834-1896). Rédacteur des *Preussische Jahrbücher* et historiographe officiel de la Prusse. Il évolua vers le conservatisme et se rapprocha de Bismarck.

[4] Sur le sens et la connotation du mot « *welsch* », qui désigne les peuples latins en général et les Français en particulier, voir les précisions dans la problématique générale.

« *Welsch-Lothringen* » (« Lorraine romane »), d'une « *Deutsch-Lothringen* » (« Lorraine allemande ») et d'une « *Deutsch-Elsass* » (« Alsace allemande »)[1].

De tels propos n'étaient pas isolés. Deux jours après ce discours, Wilhelm Karl von Kardorff, l'un des fondateurs du *Freie Konsevative Partei*, qui soutenait l'action du chancelier, se ralliait par exemple à l'analyse et à la solution de von Treitschke[2]. Si la proposition de ce dernier ne fut finalement pas retenue, le descriptif de la situation sur place et de la distinction entre Lorrains et Alsaciens continua à se faire sur un mode similaire, bien que de manière moins excessive dans la forme. Même des opposants à la politique bismarckienne, comme le catholique rhénan August Reichensperger, l'un des membres fondateurs du Centre, très connu pour avoir été l'un des grands artisans de la reconstruction de la cathédrale de Cologne dans les années 1840, notait, avec délice, les contradictions des annonces gouvernementales concernant l'état d'esprit des Alsaciens-Lorrains. Il remarquait d'abord que les proclamations initiales, affirmant que l'approbation chaleureuse de la « réunion au *Reich* allemand », par la majorité des Alsaciens, ne pouvait faire de doute, avait fait place à des déclarations d'un tout autre style. Désormais, elles relevaient toutes que les « aspirations françaises » avaient de profondes racines. Pour Reichensperger, dont la position polémique était aussi à lire dans une perspective politique nationale, si tant est que les Alsaciens aient jamais changé d'avis, l'absence de libertés religieuses n'avait pas dû être étrangère à ce changement d'attitude si soudain[3]. Toutefois, l'analyse qu'il portait sur la situation en Lorraine était sans appel. Il considérait en effet, comme le gouvernement, que les choses n'y avaient jamais changé depuis l'origine de la présence allemande, affirmant, sans que personne ne s'en soit alors ému le moins du

[1] *St. Ber. Rt.*, t.24, 39e séance, p. 817.
[2] *Ibid.*, p.844.
[3] Sur cet aspect de la place de la religion et de son impact sur l'hostilité des Alsaciens-Lorrains vis-à-vis de l'Allemagne, Bismarck lui-même, dans la logique du *Kulturkampf*, affirmait la difficulté qu'il y avait, pour un gouvernement « *akatholisch* » de gouverner des sujets catholiques. Ce faisant, il prenait pour exemple l'Irlande, qu'il disait être comparable à l'Alsace et encore plus à la Lorraine. *Ibid.*, t.31, 33e séance, p.681. La mise à l'écart de Moeller, très libéral dans sa conception du traitement de la religion devait marquer un retour à plus de conciliation avec les catholiques, sous l'égide du Statthalter Manteuffel.

monde au sein de l'assemblée, qu'elle serait très difficile à intégrer, du simple fait qu'elle était « de manière prédominante, un pays français »[1].

Enfin, en 1879 encore, au moment où les quatre députés autonomistes alsaciens-lorrains demandaient à ce que soit octroyée une constitution à la Terre d'Empire, et alors que Bismarck se félicitait de cette première expression d'un « sain » particularisme de type allemand qu'il appelait de ses vœux depuis les débuts de l'annexion, il ne put toutefois s'empêcher, dans le même temps, d'ouvrir les débats en posant d'emblée une question qu'il estimait ouverte, à savoir celle de l'unité institutionnelle du *Reichsland.* Il se demandait s'il « avait été bon et utile » de faire de l'Alsace et de la Lorraine, un seul *Land* géré par une unique administration: « Il est posible que l'Alsace, à elle seule et séparée [de la partie lorraine de la Terre d'Empire], pourrait se consolider plus vite et plus fortement, que si elle reste couplée avec l'élément hétérogène que constitue la Lorraine »[2]. Le tollé que provoqua cette déclaration en Lorraine et l'unité qu'observèrent les députés alsaciens-lorrains sur cette question provoquèrent finalement l'abandon d'une telle suggestion. En fait, dans l'affaire, moins que d'avoir eu peur d'être séparés de leurs voisins alsaciens, les Lorrains avaient surtout éprouvé la crainte de se retrouver dans l'obligation d'être intégrés à un Etat allemand voisin, qu'il s'agisse de la Prusse ou de la Bavière[3]. Cette crainte et le projet de séparer les deux entités territoriales qui avaient été annexées ne disparut jamais

---

[1] *Ibid.*,t.32, 55e séance, p.1208.

[2] Pour l'ensemble de ces citations, *St. Ber.*, t.58, 21 mars 1879, pp. 562-566.

[3] Et dont les députés lorrains Lorette et Bezanson se firent l'écho, lors de la séance du 27 mars suivant (*St. Ber.*, t.58, pp. 650-671). Pour appuyer leur demande de ne pas être séparés, ils présentèrent une déclaration signée par tous les députés alsaciens-lorrains au Reichstag. Politiquement, cette solution permettait plus sûrement à la Terre d'Empire de préserver sa non-incorporation à un autre Etat allemand et d'accroître par la suite son statut d'autonomie. Les Lorrains avaient bien compris le danger. Robert von Puttkamer, qui avait été président de Lorraine (1875-1877), ne dit pas autre chose lorsqu'il prit la parole suite à l'intervention des députés Lorette et Bezanson, puisqu'il déclara que la Lorraine n'avait pas les moyens, notamment financiers, de devenir un Etat autonome. De ce point de vue, Puttkamer estimait que la solution institutionnelle la plus pratique était de préserver le lien existant entre la Lorraine et sa voisine, plus « prospère ». De manière générale, au moment de ces débats resurgirent de nombreuses propositions, qui avaient déjà été faites au début de l'annexion, à savoir celle d'intégrer les trois présidences, en un seul bloc ou en les séparant, à un ou d'autres Etats allemands, ou encore celle de voir les territoires devenir un *Kronprinzland* gouverné par le successeur au trône impérial (solution notamment défendue par le président supérieur d'Alsace-Lorraine, Möller).

complètement et à chaque fois qu'une crise grave les affecta, ce type de proposition refaisait surface. Il en fut d'ailleurs question jusquà la fin de l'annexion, puisqu'en 1917, cette solution avait été à nouveau sérieusement envisagée. Mais la guerre, qui avait été à l'origine de cette proposition, fut aussi responsable de son ajournement.

2) Le choix de la promotion d'un particularisme alsacien-lorrain centré sur l'Alsace.

Si le statut institutionnel commun fut finalement retenu, il n'en demeurait pas moins vrai que la question de l'hétérogénéité de la Terre d'Empire continua à rester posée. Si les Vieux-Allemands ne manquaient jamais de rappeler les liens qui rattachaient la Lorraine par son histoire et par sa culture à l'Allemagne, les dessous du palimpseste lorrain se révélèrent en réalité bien difficile à déchiffrer et à restaurer. L'« invention » du lien national existant entre Lorrains et Allemands se révéla très difficile à construire, faute d'appui parmi les élites restées sur place. Comme dans toutes les autres nations en constitution à l'époque, l'histoire, la géographie, le folklore et la langue furent les points sur lesquels l'administration allemande essaya de s'appuyer pour « révéler » ou « restaurer » le lien national supposé exister entre les Lorrains et les Allemands. Or, comme les autorités allemandes ne possédaient pas d'alliés indigènes pour participer à la mise en place d'un particularisme identitaire à visée intégratrice nationale, elles allumèrent donc des contre-feux capables de générer ce nouveau lien, contre-feux inspirés des politiques culturelles classiques de nombre d'Etats européens d'alors, comme la France[1].

[1] « L'Etat instituteur, cherchant à gouverner les esprits par les mots et les formes, est un Etat volontariste. Mais ce volontarisme culturel se limite en fait à l'école, à quelques grandes institutions et au souci patrimonial. » *in* Antoine de BAECQUE et Françoise MÉLONIO, *Lumières et liberté. Les dix-huitième et*

C'est-à-dire qu'ils développèrent une politique culturelle certes volontariste, mais finalement limitée, qui s'appuya essentiellement sur l'école rendue obligatoire, véritable outil au service de la construction des identités nationales[1], quelques institutions d'Etat (essentiellement l'Université de Strasbourg) et une politique de mise en valeur et de recension du patrimoine[2].

En sus de cette politique institutionnelle, et comme dans le cadre de la politique visant à encourager la presse de langue allemande, elle aussi susceptible de rattacher les Lorrains au nouvel univers mental de leur nouvelle patrie, les autorités encouragèrent également quelques rares entreprises privées d'envergure, lancées par quelques Vieux-Allemands soucieux de développer parmi les leurs, ainsi que parmi les indigènes, un amour de leur (parfois nouvelle) petite patrie qui serait susceptible de se fondre avec celui de la grande. Cependant, de manière générale, comme dans le cas de la bienveillance dont les autorités firent part lors de l'émergence d'une opinion publique pro-allemande par le truchement d'associations patriotiques, l'Etat resta relativement discret, préférant laisser ce domaine aux initiatives privées. Cette politique libérale était à la fois conjoncturelle, étant donnée l'orientation politique du président supérieur, mais elle répondait aussi à un héritage du passé, pour lequel ce mode de sociabilité, qui intéressait essentiellement les milieux les plus en vue d'une région[3], milieux que l'administration tentait de rallier à sa cause, devait resté relativement libre de toute intrusion étatique. En tout état de cause, une idée force émergea de cette première politique culturelle à visée identitaire, celle de la volonté de créer une identité de pays unitaire pour l'ensemble de la Terre d'Empire,

---

dix-neuvième siècles, T.III de RIOUX Jean-Pierre et SIRINELLI Jean-François (dir.), *Histoire culturelle de la France*, Paris, éd. du Seuil, 2005 (1re éd. 1998), 499 p., p.284.

[1] Voir la démonstration de Stephen HARP, *op. cit.*

[2] Il faudrait ajouter à ces éléments le service militaire pour les garçons.

[3] Le parallèle avec la politique culturelle de la France d'alors ne peut qu'être souligné. Voir Antoine de BAECQUE et Françoise MÉLONIO, *op. cit.*, pp. 284-298.

centrée sur l'Alsace et soucieuse d'estomper le plus possible l'héritage lorrain qui semblait alors beaucoup plus problématique.

En ce qui concerne l'école et l'Université de Strasbourg, qui ne seront pas ici développés[1], rappelons néanmoins à quel point ces institutions étaient non seulement liées à la mise en valeur et à la constitution d'une identité nationale, mais qu'elles furent aussi, dès le début, conçues pour permettre l'émergence de ce particularisme cher à Bismarck. Dans le cas de la fondation de l'« Université d'Empire » de Strasbourg, envisagée dès le mois d'août 1870, alors que la guerre était à peine commencée[2], nul doute quant à la raison principale qui sous-tendait sa création. Les discours prononcés lors de son inauguration, le 1er mai 1872, ne pouvaient être plus clairs : « la marche frontière occidentale du *Reich* recouvrée après de glorieux combats [doit maintenant] aussi [être liée] fermement et durablement à la patrie par le lien de la connaissance et de la science »[3]. Dans le même temps, il s'agissait aussi de manière explicite de rendre leur germanité à l'ensemble de ces « camarades de souche allemande »[4].

Bien plus clairement encore, dans le cadre de l'institution scolaire, outre le fait que les hauts responsables qui prirent la direction des affaires du *Reichsland* virent toujours dans l'école le meilleur moyen de germaniser les populations[5], ils cherchèrent aussi

---

[1] Sur l'école, voir Stephen HARP, *op. cit.*. Sur l'Université de Strasourg, voir en particulier Niels WILCKEN, *Architektur im Grenzraum. Das öffentliche Bauwesen in Elsass-Lothringen 1871-1918*, Saarbrücken, Institut für Landeskunde im Saarland, 2000, 384 p., p.56. De manière plus générale sur l'Université de Strasbourg et sa place dans la politique allemande, voir le dernier ouvrage cité précédemment dans cette même note, pp. 54-69, ainsi que Stéphane JONAS, *Strasbourg, capitale du Reichsland Alsace-Lorraine et sa nouvelle Université*, Strasbourg, Oberlin, 1995, 280 p.

[2] Dans l'euphorie patriotique des premières victoires, la fondation de cette Université était déjà prônée avec force par les milieux universitaires allemands, et dès le début de l'année 1871, les politiques se saisirent de la question. Sur ces aspects, voir par exemple Niels WILCKEN, *op. cit.*, p.54-55.

[3] *Einweihung der Strassburger Universität am 1. Mai 1872. Officieller Festbericht*, Strasbourg, 1872, p. 3, cité dans Niels WILCKEN, *op. cit.*, p.56.

[4] « *deutsche Stammesgenossen* », voir citation dans *Einweihung der..., op. cit.*, p. 91.

[5] ADBR AL105 2078: lettre de Kühlwetter à Mühler, *Kultusminister* prussien, le 13 octobre 1871. Le premier administrateur civil pour la Terre d'Empire faisait part à Mühler du fait que l'école primaire était et devait être un élément essentiel de la politique allemande, n'hésitant pas à affirmer: « C'est par l'école que cette région doit être germanisée », en pensant à l'enseignement de la langue, de la culture, de l'histoire et de la géographie allemandes, ainsi que celui de la loyauté à la famille impériale et de l'amour pour l'Allemagne. (Extraits cités dans Stephen HARP, *op. cit.*, pp50-51). Pour plus de précision sur ces premiers temps de l'administration scolaire allemande, avant l'arrivée du libéral Moeller, voir en particulier, François

toujours à promouvoir de façon concomitante, un particularisme régional capable de s'inscrire dans cette dynamique. Les nouvelles dispositions réglementaires pour l'Alsace-Lorraine, inscrites dans le *Normallehrplan* d'octobre 1872, par ailleurs fortement inspirées de celles des *Allgemeine Bestimmungen* de Prusse, publiées un mois plus tôt, ne pouvaient être plus claires en la matière[1]. La publication d'un premier manuel spécifique aux classes supérieures de l'école primaire en Alsace-Lorraine fut réalisée dès 1874, sous la conduite du conseiller scolaire Hermann Schollenbruch[2]. Pour les classes moyennes, il furent disponibles en 1875, quant aux ouvrages spécialement publiés pour les écoles catholiques et protestantes, il fallut attendre l'impulsion de l'administration Manteuffel, qui contrairement à son prédecesseur libéral, tenta de se concilier à nouveau les autorités religieuses catholiques de la terre d'Empire.

Néanmoins, lorsque l'on observe de plus près ces manuels, ainsi que les instructions successives qui furent édictées à partir de 1872, un constat s'impose. Non seulement le lien existant entre *Heimat* [mot que l'on peut traduire par « petite patrie » ou encore « pays natal »[3], quelle que soit sa taille] et *Vaterland* [patrie] était particulièrement mis en exergue[4], répondant bien à cette politique du particularisme prôné par Bismarck et

---

IGERSHEIM, « La politique scolaire allemande en Alsace-Lorraine (1870-1871) », *Recherches Germaniques*, 5, 1975, pp. 245-253.

[1] Et dans lesquelles, par ailleurs, la place de la religion avait été réduite, *Kulturkampf* oblige. Stephen HARP, *op. Cit.*, p. 76

[2] Hermann Schollenbruch, *Lesebuch für die Oberklassen der Elementarschulen in Elsass-Lothringen*, Strasbourg, 1874.

[3] C'est en tout cas le terme que lui préfère Bernard MICHEL, *Nations et nationalismes en Europe centrale XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Aubier, 1995, 323 p., p.70. Sur le sens de ce mot et sa place dans l'histoire allemande, Celia APPLEGATE, *A Nation of Provincials: the German Idea of Heimat*, Berkeley, Los Angeles, Oxford, University of California Press, 1990, 273 p., ainsi que Rüdiger GÖRNER, *Heimat im Wort: die Problematik eines Begriffs im 19. und 20. Jahrhundert*, Acte du symposium d'octobre 1990, Institute of Germanic Studies de l'Université de Londres, München, Judicium, 1992, 154 p.

[4] Le discours de Niegetiet, directeur de l'école normale de Metz, prononcé devant ses élèves à l'occasion de la fête de l'empereur, le 22 mars 1876, ne disait pas autre chose (le discours a été traduit et reproduit dans la *Gazette de Lorraine*). Traçant le portrait de ce qu'il considérait comme étant l'idéal de l'instituteur patriote, il affirmait: « l'instituteur patriote doit avant tout et sur toutes choses savoir au juste en quoi consiste un vrai et sincère patriotisme. (...) Il faut qu'il sache que la patrie est tout d'abord le sol sur lequel a reposé notre berceau, le lieu qui a été témoin des jeux de notre enfance (...). En procédant ainsi, l'instituteur allemand se montrera vraiment patriote ; il prendra sa terre natale pour point de départ, et il accordera à tout le reste de la grande patrie allemande les avantages dus à une civilisation avancée (...). Le patriotique instituteur alsacien-lorrain doit en outre puiser dans l'histoire cette conviction que dans son essence intime, la plus grande partie

cher aux Etats constitutifs du *Reich* allemand[1], mais en plus, il s'agissait de construire une identité alsacienne-lorraine centrée sur l'Alsace. Ainsi, dans le programme scolaire défini en octobre 1872 pour les sections moyennes, l'étude de la géographie commençait par l'étude du lieu d'habitation des enfants. Il s'étendait ensuite aux environs proches, au cercle, aux districts (de Lorraine, de Basse- et de Haute-Alsace) et enfin à l'Alsace-Lorraine[2]. Dans les programmes de 1880, les instructions étaient bien plus précises et indiquaient à quel point, après l'étude du village ou de la ville de l'enfant, ainsi que la présentation de ses environs (en tout trois points de programme), l'étude des cercles alsaciens (précisés dans 12 points de programme sur 20) était largement prédominante comparativement à celle de la Présidence de Lorraine (un unique point du programme (le 19e) pour l'ensemble des cercles, juste avant l'étude finale récapitulative consacrée à l'Alsace-Lorraine)[3]. La volonté de réduire le plus possible la place de la Lorraine dans l'enseignement répondait au malaise politique que ne manquait pas de soulever le cas lorrain. La revendication tardive de ce territoire par les nationalistes allemands et le peu de travaux historiques, folkloriques et linguistiques émanant des élites vieilles-allemandes ou lorraines, ne firent que renforcer cette tendance à vouloir intégrer la Présidence dans une identité alsacienne-lorraine très largement construite sur une base alsacienne. En évitant de mettre en exergue la partie lorraine de la Terre d'Empire, on limitait aussi la possibilité de faire référence aux travaux qui avaient par le passé commencé à être le substrat d'une identité régionale intimement intégrée à l'identité nationale française et qui continuaient à avoir cours parmi les notables des sociétés savantes. Par cette politique d'évitement, qui

---

du pays reconquis revient et appartient à l'Allemagne et par mille racines se rattache tellement à l'antique mère-patrie que même une séparation de trois cents ans n'a pu lui enlever entièrement la langue allemande, les mœurs allemandes et même le cachet germanique qui lui a été d'abord imprimé ».

[1] Sur la question générale de ce lien entre *Heimat* et nation dans l'ensemble de l'Allemagne, voir Celia APPLEGATE, *A nation of provincials: the German idea of Heimat*, *op. cit.* Pour les aspects touchant à l'Alsace-Lorraine, voir en particulier Stephen HARP, *op.cit.*, pp. 114-123.

[2] Voir l'analyse du *Lehrplan*, dans Stephen HARP, *op.cit.*, p.115.

[3] Pour le détail de ce programme, voir Eduard FÖRSTER, *Der Normal-Lehrplan für die Elementar-Schulen in Elsass-Lothringen. In Dispositionen und Umrissen erläutert*, Strasbourg, 1880, pp. 63-64.

permettait aux instituteurs de ne pas trop entrer en résonance avec ce que pouvaient diffuser ces associations et en se servant de l'école pour diffuser son modèle identitaire, l'Allemagne comptait sur le temps et la force de l'institution scolaire pour isoler les tenants de l'ancienne patrie.

Le programme d'histoire du même niveau corroborait aussi très nettement cette tendance. Il se servait également de la petite patrie comme d'une porte d'entrée explicative de l'histoire, et comme d'un support permettant de développer, selon le programme de 1872, l'« amour de la patrie et de la maison régnante ». Mais, là aussi, les pages d'histoire majeures retenues pour l'histoire de l'Alsace-Lorraine, en 1872, insistaient fortement sur les années qui précédaient la date fatidique, pour l'Alsace, de 1648, laissant notamment de côté le détail des conquêtes de Louis XIV dans le grand Est français actuel et préférant insister sur la date phare de 1870. De la même manière, le *Lehrplan* de 1880 se faisait plus précis sur les parties historiques à traiter: en réalité, parmi les 26 lectures proposées, jamais la question de la Lorraine n'était évoquée directement, à l'exception des trois dernières concernant la guerre franco-allemande de 1870-1871 et l'annexion qui en découla[1] ! Dans certains cas, la Lorraine pouvait apparaître de manière plus ou moins incidente, comme dans le sujet relatif à la Guerre des paysans, au moment de la Réforme (bataille de Saverne dans laquelle le duc de Lorraine eut un rôle décisif). Par contre « l'Alsace au temps des Romains », « les tribus alémaniques », « l'évêque Werner de Strasbourg », « l'Alsace sous les Hohenstaufen », « la persécution des juifs en Alsace », « les Suédois en Alsace » étaient par exemple autant de sujets qu'il fallait traiter pour l'ensemble des enfants de la Terre d'Empire et dans lesquels chacun devait être amené à se retrouver. A aucun moment la Lorraine n'apparaissait dans l'énoncé explicite des thèmes. Même l'enseignement de l'histoire des tribus franques, par exemple, n'était pas envisagé, peut-être parce que cet héritage germanique plus spécifique à la Lorraine de parler francique, avait été depuis

[1] Eduard FÖRSTER, pp. 69-70.

longtemps déjà, intégré à l'histoire nationale française ou que cet enseignement risquait de faire apparaître plus distinctement la division linguistique de la Présidence.

Enfin, lorsque dans la section supérieure la reprise de pans d'histoire régionale permettait aux enfants de comprendre l'histoire allemande, l'absence d'exemples lorrains spécifiques était à nouveau patent, et ce, même si, par exemple, dans le cadre de la Guerre de Trente ans, il était bien évidemment possible de s'appuyer sur des exemples tirés de cette partie du territoire du *Reichsland*[1]. Il fallut attendre le début du XX[e] siècle pour que quelques éléments de ce type soient finalement pris en compte dans le cours des programmes des sections moyennes et supérieures de l'école primaire[2].

Cette absence de mise en évidence d'éléments de l'histoire lorraine au bénéfice de la constitution d'une identité régionale alsacienne-lorraine centrée sur l'Alsace, fut une constante de la politique envisagée et soutenue par les autorités allemandes jusqu'en 1888 au moins, date à laquelle fut fondée, sous la direction et les auspices du président de Lorraine, von Hammerstein, la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*. Cette société savante devait effectivement tenter d'ouvrir de nouvelles perspectives, puisqu'elle se donna pour objectif de mobiliser notables et chercheurs en tout genre, autour d'un nouveau projet centré exclusivement sur la partie lorraine du *Reichsland*, dans le but de favoriser, à terme, l'émergence de nouveaux éléments susceptibles d'être intégrés à la culture nationale identitaire allemande. De la même façon, cette initiative devait permettre

---

[1] Eduard FÖRSTER, *Der Normal-Lehrplan für die Elementar-Schulen in Elsass-Lothringen. In Dispositionen und Umrissen erläutert*, Strasbourg, 1888, pp. 70-71.

[2] Notamment à travers les manuels scolaires de WILMOUTH, SCHMITT, CHARLOT et KELLER (pour ce dernier, uniquement pour le premier des deux manuels), *Lesebuch für Mittelklassen* et *Lesebuch für Oberklassen*, pour lesquels il était précisé sur la page de garde « élaboré par des hommes de l'institution scolaire lorrains » et dont MOUTIER, directeur d'école au Sablon, pouvait dire dans son compte rendu de lecture adressé au conseil de l'enseignement de Strasbourg, le 27 février 1901, que ce manuel faisait la connection entre le « *Heimat* et la Lorraine en particulier, avec l'Empire allemand et les différentes périodes de son histoire ». ADBR AL105 2128 (cité dans Stephe HARP, *op.cit.*, p.127).

de ne plus laisser, aux seules associations de notables exclusivement francophiles, le soin de travailler sur ces sujets très sensibles.

Effectivement, jusqu'à cette date, la situation telle qu'elle existait en Lorraine, n'était, on l'a vu, pas particulièrement favorable au développement d'un particularisme lorrain susceptible de s'ouvrir à de nouveaux collaborateurs venus de Vieille Allemagne. De par leur mode de recrutement par cooptation, les associations traditionnelles qui regroupaient les notables indigènes restèrent fermées à toutes les approches allemandes visant à ouvrir les rangs des sociétaires à des immigrés. La *Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle* s'éteignit plutôt que d'avoir à le faire, faute d'avoir pu renouveler le nombre de ses membres actifs. Les rares signes d'intérêt que lui manifestèrent, dans les premières années les présidents de Lorraine, ne furent jamais suivis d'effets[1]. L'institution plus ancienne et plus solidement implantée qu'était l'Académie de Metz fut peut-être plus emblématique encore de cet hermétisme. Tout en poursuivant son existence tout au long de l'annexion, elle ne brisa qu'une seule fois la règle implicite qu'elle s'était donnée de ne pas accueillir en son sein de Vieux-Allemands et ce, au début du XX^{e} siècle, en faveur de l'archiviste Wolfram. Encore faudrait-il préciser qu'il maîtrisait la langue française et que le mode de recrutement de l'Académie ne lui permettait pas, seul, de pouvoir coopter un nouveau membre vieil-allemand au sein de cette compagnie. Ce traitement d'exception ne devait donc pas bouleverser la composition de cette institution et avait malgré tout permis d'honorer une personnalité qui avait été un des fervents défenseurs de la renaissance des études historiques en Lorraine, lorsque cessa d'exister la *Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle*, à la fin des années 1880[2].

D'autre part, et cet élément devait jouer longtemps en défaveur d'une intégration plus rapide de la partie lorraine du *Reichsland* à l'Allemagne, l'ancienne capitale de la

---

[1] Voir dans la partie précédente, la note citant les lettres du président à la Société.
[2] Laurent TRICHIES, *L'Acaédmie de Metz...*, *op. cit.*

Moselle, devenue chef-lieu de la Présidence de Lorraine, était en secteur francophone et ce fut à partir de cette ville (sans même parler de Nancy) que les premières bases d'un sentiment d'identité régionale s'étaient élaborées et qu'elles continuaient à l'être[1]. Car, faut-il le préciser, l'essentiel des groupes institutionnalisés constituant la sociabilité bourgeoise, qu'elle ait été savante ou non, se trouvait concentré dans l'ancien chef-lieu du département de la Moselle. Or, dans cette ville, les notables qui fréquentaient ces cercles n'étaient, à de rares exceptions près, pas du tout germanophones, ce qui ne pouvait que retarder le moment où les notables indigènes et immigrés seraient susceptibles de travailler ensemble. Certes, Bismarck ayant perçu le problème et n'ayant pas pu s'appuyer, comme il l'aurait au moins formellement souhaité au début de l'annexion, sur des hauts fonctionnaires d'origine indigène, avait toujours veillé à ce que la plupart des Vieux-Allemands amenés à résider dans la partie lorraine du *Reichsland* soient bilingues, de façon à ce qu'ils ne soient pas coupés des réalités sociales de la région. Mais cette qualité ne fut pas suffisante pour faciliter la constitution de groupes mixtes d'origines vieille-allemande et indigène. Du reste, durant cette première partie de l'annexion, même les notables autochtones qui se trouvaient en zone germanophone ne furent pas enclins à s'inscrire dans cette dynamique de côtoiement et de construction d'une identité locale à partager.

Et pourtant, ce ne fut pas faute d'essayer, puisqu'à Sarreguemines, la seconde plus grande ville de la Présidence par sa population civile, et la première pour la part de ses habitants maîtrisant la langue allemande (notables y compris), une expérience allant dans ce sens fut soutenue par les autorités en place. Certes, il a déjà été dit que, dès cette époque, de nombreuses associations allemandes, témoins de la ferveur du *Reichpatriotismus* de nombreux Vieux-Allemands, avaient clairement émis le vœu d'inscrire leur patriotisme dans le cadre de leur nouvelle région d'adoption et ce, en appelant leurs nouveaux compatriotes à les rejoindre. Mais ces appels, restés dans un

[1] Sur cette question, voir la problématique introductive de la thèse.

premier temps sans réponses, ne pouvaient être comparés à l'expérience qui se développa sous la houlette de Richard Stieve, à partir de la ville de Saverne, et qui finit par gagner l'est-mosellan. Il s'agissait en fait de regrouper, au sein d'une même association, les indigènes et les immigrés, dans des sections établies dans le plus grand nombre possible de communes du *Reichsland*, mais dont le principal centre d'intérêt ne serait pas de se consacrer, ni au préalable, ni exclusivement à l'édification et à l'entretien d'un sentiment identitaire national, mais de partir de la mise en valeur du patrimoine de la petite patrie alsacienne-lorraine, pour lequel, a priori, tout un chacun serait susceptible de communier, afin de pouvoir l'inscrire dans un second temps, dans un sentiment identitaire plus vaste, celui de la grande patrie. En d'autres termes, il s'agissait de reprendre le modèle déjà éprouvé des cercles de sociabilité de type régionaliste, afin de l'orienter vers d'autres fins nationales. Si les associations à visée culturelle identitaire nationale, précédemment évoquées, éveillèrent la sympathie et suscitèrent la bienveillance du gouvernement allemand, ce dernier projet rejoignait bien plus la façon dont Bismarck souhaitait favoriser l'intégration de la Terre d'Empire au *Reich*, à savoir faire émerger ou renforcer un sentiment particulariste alsacien-lorrain de la même nature que celui enseigné dans le cadre de la politique scolaire. Voilà pourquoi cette initiative, qui n'émanait pas à l'origine des autorités elles-mêmes, fut encouragée et soutenue par celles-ci. Cette fédération de sections qui naquit dès le 15 décembre 1872 n'était autre que le *Club Vosgien* ou *Vogesenclub*.

Comme dans le cas du soutien gouvernemental à certains journaux locaux d'orientation allemande, ce fut au directeur de cercle, qu'il revint d'être la cheville ouvrière de la création de la première section de ce club en Lorraine annexée. A Sarreguemines, ce fut ce fonctionnaire, en l'occurrence, le baron von der Goltz, qui provoqua et dirigea la naissance de ce groupe, le 11 décembre 1872. Ce faisant, il répondait à l'appel lancé par Richard Stieve, juge au tribunal de Saverne, qui avait fondé le

31 octobre précédent, la première association de ce genre. Les buts que se proposait de poursuivre ce club s'inspiraient largement de ceux des sociétés qui s'étaient implantées dans le massif alpin, au sein de divers Etats européens, dans les mêmes années. Il s'agissait en fait de réunir des personnes, généralement des notables locaux, adeptes de la randonnée et soucieux de l'aménagement touristique ainsi que de la mise en valeur du patrimoine de leur « petite patrie ». Comme neuf autres sections, qui avaient ainsi vu le jour dans le sillage de celle de Saverne, Sarreguemines devait participer à l'assemblée constitutive du club qui eut lieu à Strasbourg, le 15 décembre de la même année. Von der Goltz, très sensible à l'initiative de Stieve et désireux d'y voir l'amorce d'une association capable de fédérer les notables alsaciens, lorrains et vieux-allemands, s'empressa de favoriser la création d'une telle section en Lorraine. Peut-être le directeur de cercle fut-il même sollicité de façon à ce qu'au moins une association lorraine soit présente parmi les sections constitutives du club, de manière à ce que ce dernier apparaisse comme étant la première grande association alsacienne-lorraine. Le fait que la réunion inaugurale de la section de Sarreguemines eut lieu seulement quatre jours avant la constitution officielle du club, à Strasbourg, peut effectivement plaider en faveur de cette précipitation. Le fait que ce premier groupe de notables décida de se séparer, ce jour-là, sans s'être constitué définitivement en association, alors même que ses représentants participèrent à la réunion plénière de Strasbourg, juste après, pourrait aussi être révélateur de la rapidité avec laquelle le projet avait vu le jour[1]. De plus, si l'impulsion de cette création provenait sans conteste du directeur de cercle[2], à aucun moment par la suite, il ne s'engagea et ne prit de responsabilités au sein de l'association, ce qui montre bien que l'intérêt personnel de von

[1] Sur l'histoire générale du *Club Vosgien*, voir Joseph Louis HUCK, *Les Vosges et le Club Vosgien, autour d'un centenaire, 1872-1972*, Strasbourg, Club Vosgien, 1972, 336 p. Sur l'histoire de la section de Sarreguemines, André MEYER, *Histoire du Club Vosgien de Sarreguemines 1872-2000*, Sarreguemines, Imprimerie Sarregueminoise, 1999, 207p.

[2] Voir André MEYER, *op.cit.*, p.17 et p.31. Voir notamment l'article du *Saargemünder Zeitung* du 14 décembre 1872 relatant l'événement.

der Goltz pour ce type de sociabilité n'était pas nécessairement des plus fortes, et/ou qu'il comptait peut-être ne pas interférer dans le fonctionnement de ce type de sociabilité, qui, pour attirer à elle des indigènes, ne devait pas paraître trop liée à l'administration allemande.

En réalité, et contrairement à l'espérance des fondateurs, les Lorrains boudèrent cette nouvelle association durant cette période de l'histoire du *Reichsland* et de manière générale, si des indigènes finirent par intégrer cette section, cette dernière devait toujours rester dirigée par une équipe d'immigrés. Le premier comité qui dirigea les 41 Vieux-Allemands formant le groupe initial, fut confirmé dans ses fonctions le 13 mai 1873[1]. Il était tout à fait caractéristique des nouveaux notables venus s'installer en Alsace-Lorraine et désireux de participer à la mise en valeur de leur région d'adoption. Le président n'était autre que le prêtre Jacob Franz Scheuffgen, directeur du collège de la ville, le secrétaire, le juge de paix Roffhack et le trésorier, Költze, architecte des chemins de fer. Jusqu'à la fin de l'annexion, ce furent des fonctionnaires vieux-allemands qui occupèrent la plupart du temps ces fonctions.

De plus, et là aussi contrairement à ce qui était également espéré, cette section qui se voulait pionnière pour la Lorraine et qui devait préfigurer une implantation plus large de cette première forme d'association alsacienne-lorraine, n'eut que peu de succès sur le territoire de la Présidence de Metz. Au début de 1886, sur 3113 membres seuls 351 avaient leur domicile en Lorraine. D'ailleurs, comparée aux 28 groupes alsaciens, les quatre (et bientôt six avec Sarrebourg) sections lorraines étaient très minoritaires dans le club. De plus, excepté un petit groupe de 34 personnes qui s'était constitué à Metz, tous les autres étaient situés sur les contreforts des Vosges, à Sarreguemines, Bitche, Phalsbourg et Abreschviller, montrant combien le projet avait eu du mal à mobiliser l'ensemble des

[1] Après la mise en place du premier comité du Club Vosgien et l'organisation définitive des statuts de l'association et de ses sections, le 4 mai à Strasbourg. *Sarrgemünder Zeitung*, 13 mai 1873. Voir André MEYER, *op. cit.*, p.17.

territoires lorrains et combien l'attraction exercée par l'Alsace et les liens tissés avec elle pouvaient être importants dans la partie la plus orientale de la Lorraine. Encore faudrait-il noter que ce tropisme était dans ce cas le fait des Vieux-Allemands. S'il est possible que ceux-ci aient reproduit une orientation des populations indigènes, il est tout aussi intéressant de remarquer que cette attraction semblait également répondre ou entrer en résonance avec la perception que les immigrés et l'administration allemande se faisaient de la Terre d'Empire, dans laquelle l'Alsace occupait sans conteste la part primordiale. D'ailleurs, comment ne pas évoquer les nombreux fonctionnaires allemands qui, après avoir commencé leur carrière en Lorraine, ne rêvaient que de pouvoir obtenir un poste en Alsace ou de s'y retirer, parce qu'elle était, entre autres, le seul territoire du *Reichsland* à être alors perçu comme « typique » par sa culture et son patrimoine, au sens où l'archétype représentatif de la Terre d'Empire avait été construit autour de celui de l'Alsace[1].

Cette vision très alsacienne de l'Alsace-Lorraine continua à s'imposer au-delà des premières années de l'annexion. Jusque dans les années 1880, les programmes scolaires ne furent pas les seuls à diffuser cette vision des choses. En 1884, une nouvelle société savante, l'*Historisch-literarische Zweigverein des Vogesenclubs*, conçue comme une section indépendante du *Club Vosgien* et initiée par deux universitaires vieux-allemands de Strasbourg, devait voir le jour et se donner pour objectif de promouvoir la « connaissance de l'histoire, de la langue et de la littérature de l'Alsace-Lorraine », tant auprès des

[1] Il est d'ailleurs tout à fait caractéristique de constater que pour la Lorraine, les bâtiments dits de style régional étaient en réalité très souvent des constructions typiquement alsaciennes. L'ouvrage de Niels WILCKEN, *op.cit.*, ainsi que celui de Christiane PIGNON-FELLER, *Metz 1848-1918. Les métamorphoses d'une ville*, Metz, éd. Serpenoise, 2005, 631 p., fourmillent d'exemples de ce type. Parmi tant d'autres, on pourrait citer la maison à colombages située rue Châtillon à Metz ou l'église néoromane de Saint-Louis-lès-Bitche, qui s'inspira notamment de l'église Sainte-Foi de Sélestat et de Saint-Pierre-et-Paul de Rosheim. De manière générale, l'emploi du néoroman rhénan dans l'architecture sacrée lorraine tranchait fortement par rapport au style régional « réel » des églises, des villages des villes et fut à plusieurs reprises pris à partie par les défenseurs du « bon goût », qui étaient généralement aussi des francophiles notoires. Les charges de l'*Académie de Metz* et celles du *Lorrain* contre la construction du nouveau temple à Metz sont restées parmi les plus célèbres du genre (voir par exemple *Mémoires de l'Académie de Metz*, 1905-1906, p.9).

indigènes que des immigrés[1]. Le fait qu'August Schricker ait fait partie du bureau de cette nouvelle société était tout à fait révélateur de l'importance qu'elle revêtait aux yeux des autorités. Effectivement, cette personnalité qui avait été secrétaire du *Club Vosgien* de 1873 à 1876 et membre du sénat de l'Université de Strasbourg avait surtout été un agent politique de Bismarck, attaché au service du président supérieur d'Alsace-Lorraine dès 1871. Outre son rôle très actif dans le soutien à l'action des autonomistes, il fut surtout le responsable du *Literarisches Büro* de Strasbourg, véritable service de la propagande gouvernementale chargé de nourrir en informations les journaux favorables au gouvernement[2].

L'activité principale de cette société savante résidait en réalité dans la rédaction d'un annuaire, le *Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Literatur Elsass-Lothringens*. Les deux universitaires à l'origine de cette publication, Ernst Martin, professeur et responsable du séminaire de philologie allemande et Wilhelm Wiegand, ancien assistant en histoire à l'Université et directeur des archives de Basse-Alsace, n'étaient pas des novices dans l'édition. Ils avaient effectivement été à l'origine des *Strassburger Studie*, revue scientifique éphémère (trois numéros, 1881/1883, 1884, 1888), préfigurant le *Jahrbuch* par ses objectifs, à l'exception près qu'elle ne s'était attachée qu'à l'étude de l'Alsace. Les difficultés qu'ils éprouvèrent à trouver un public et le fait qu'au même moment, le *Club Vosgien* cherchait à publier une revue de qualité ayant une autre envergure que celle de son organe de liaison interne, amenèrent les uns et les autres à trouver un terrain d'entente sur

---

[1] Sur cette société savante et sa revue annuelle, voir Lionel METZLER, « le *Jahrbuch für Geschichte, Sprache, und Literatur Elsass-Lothringens* et le problème d'Alsace-Lorraine de 1884 à 1914 », *in* GRUNEWALD Michel (études réunies par), *Le problème de l'Alsace-Lorraine vu par les périodiques (1871-1914). Die elsass-lothringische Frage im Spiegelder Zeitschriften (1871-1914)*, Bern, Berlin, Frankfurt/Main, New-york, Paris, Wien, Peter Lang, 1998, pp. 395-412.

[2] Sur son parcours, voir François IGERSHEIM, *L'Alsace des notables (1871-1914). La bourgeoisie et le peuple alsacien*, Strasbourg, Budderflade, 1980, 318p., voir également Lionel METZLER, *op.cit.* Il convient également de rappeler le parcours intéressant de l'homme, puisqu'avant d'être nommé en Alsace-Lorraine, il avait beaucoup travaillé à l'unité allemande en Bavière, aux côtés de Chlodwig von Hohenlohe (le futur Statthalter d'Alsace-Lorraine à partir de 1885), puis à Stuttgart, comme directeur de la *Schwäbische Volkszeitung*, à partir de 1869.

la mise en place d'une revue de qualité qui s'adresserait à l'ensemble des notables de la Terre d'Empire et qui pourrait disposer d'un véritable vivier d'abonnés potentiels par l'intermédiaire des adhérents au *Club Vosgien* (l'abonnement au *Jahrbuch* n'était pas obligatoire et les finances du club et de la société savante restèrent toujours séparées). Dès le début, près d'un tiers des membres du club, c'est-à-dire plus de 900 personnes, versèrent une cotisation supplémentaire qui leur permettait de recevoir l'annuaire[1]. Parmi eux, 12,4% résidaient en Lorraine en 1886, ce qui correspondait approximativement à la proportion du nombre d'adhérents au *Club Vosgien* issus de cette Présidence.

Enfin, si le territoire visé par ces études était bien celui de l'ensemble du *Reichsland*, l'Alsace en constituait en réalité le cœur. Les efforts que cette société savante développa pour recruter des collaborateurs alsaciens connut certes un certain succès, puisqu'un tiers du comité en étaient, cependant aucun Lorrain n'entra dans les instances dirigeantes ou ne participa aux décisions qui y étaient prises. De plus, les études publiées, à l'instar de ce qui était enseigné dans les salles de classe, ne concernaient pratiquement que l'Alsace. Le dépouillement des articles des cinq premières années le démontre amplement, et une fois l'implantation de la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine* concrétisée, c'est-à-dire après 1888, le *Jahrbuch* cessa rapidement de publier sur la partie lorraine du *Reichsland*[2]. Les rares articles qui furent toutefois écrits concernèrent la partie germanophone de la Présidence, à l'exception de l'un d'entre eux, publié dans le premier numéro et qui faisait de Metz, au XVI[e] siècle, une ville où la « langue du peuple » (« *Volkssprache* ») germanique était très largement majoritaire[3] ! Faut-il voir dans cette affirmation la méconnaissance de l'histoire de la ville de Metz (et/ou la conviction au fait

[1] Pour ces informations, voir les annuaires et les comptes rendus de réunions (analyse dans Lionel METZLER, *op.cit.*). En 1885, le *Zweigverein* constitué au sein du club pour publier l'annuaire comptait 910 adhérents et en 1889, 959.

[2] Pour plus de précision sur les thématiques des articles, voir Lionel METZLER, *ibid.*

[3] Ernst MARTIN, « Volksprache von Metz », *Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Literatur Elsass-Lothringens*, 1, 1885.

que la frontière linguistique ait pu s'être déplacée plus fortement au moment de la Guerre de Trente ans) ou la volonté de montrer combien l'annexion était légitime, puisque Metz elle-même, chef-lieu de la Présidence de Lorraine était devenue, par la magie des écritures, une ville à l'égale de celles de l'espace lorrain germanophone des débuts de l'annexion, à savoir un espace peu à peu conquis par le français, par le biais des élites urbaines, alors que le « peuple », réceptacle et gardien de la « culture » dite populaire avait résisté aux assauts de la déculturation. Cette position, bien que scientifiquement inexacte pour Metz n'avait cependant rien d'étonnant dans la manière dont le postulat était posé, puisqu'Ernst Martin, auteur de cet article et directeur du *Jahrbuch* était un chantre fervent d'August Stöber et des frères Grimm, dont la démarche culturelle de collecte des chants et traditions populaires avait justement visé à la sauvegarde de la culture populaire, si possible avant qu'elle ne disparaisse. Ernst Martin participa donc bien à sa façon à la restauration et ici même à l' « invention » d'une tradition, susceptible de rattacher l'espace lorrain à l'aire culturelle germanique.

Si l'on ajoute enfin à l'ensemble de ces considérations les quelques articles historiques qui paraissaient régulièrement dans la presse gouvernementale locale, francophone ou germanophone (qui puisait souvent ces chroniques auprès du *Literarisches Büro* déjà évoqué) et qui mettaient l'accent sur les liens étroits ayant pu exister entre l'espace lorrain et le *Reich*, on peut sans conteste affirmer que l'objectif des autorités allemandes consista bien à construire une nouvelle identité régionale, dont le socle serait celui du particularisme alsacien. Dans cette construction, la Lorraine ne tenait que peu de place, même si elle n'était pas totalement oubliée, puisque certains exemples, tirés principalement des études linguistiques et historiques, servaient le discours des tenants d'une appartenance de la Lorraine à l'aire culturelle germanique ou au *Reich*. En ce sens, il s'agissait bien de faire vivre, auprès des populations locales, l'idée selon laquelle

l'annexion était en réalité une « réunification » ou un « retour » à la patrie originelle. Toutefois, l'absence d'un milieu de notables indigènes capable de porter ces idées, l'absence d'une réflexion préalable à l'annexion, plus poussée sur ces questions tant de la part des autochtones que des Vieux-Allemands, le fait que l'essentiel de l'espace lorrain (au sens large du terme, dans son appelation actuelle) ait été composé de francophones et qu'il soit resté français, faisaient du développement d'un éventuel particularisme lorrain indépendant de celui de l'alsacien, un risque plus qu'une chance. C'est ce danger qu'il fallait combattre en intégrant la partie lorraine de la Terre d'Empire à l'Alsace majoritaire. C'est sur ce lien que les annexés avaient eux-mêmes souhaité garder, mais pour d'autres raisons, que Bismarck tenta de s'appuyer pour rédéfinir un espace régional capable de s'intégrer à terme au sein de la grande patrie.

3) Favoriser l'émergence de groupes médiateurs de l'expression culturelle allemande : la germanisation identitaire par l'exemple au temps de l'« Affirmativer Reichpatriotismus »[1].

Dans le même temps où s'élaborait cette politique de redéfinition d'une identité régionale, le gouvernement allemand s'empressa de promouvoir, en Terre d'Empire, comme ailleurs dans l'Empire, tous les signes et toutes les initiatives susceptibles de

[1] Pour la définition de ce concept, voir Otto DANN, *Nation und Nationalismus in Deutschland, 1770-1990*, Münich, Beck, 1996 (3e éd. revue et corrigée ; 1re éd. 1993), 438 p., p. 186-188 : « *Die (...) Reichsgründung wurde von der grossen Mehrheit der deutschen Bevölkerung begrüsst. Es entstand ein* affirmativer Reichspatriotismus [en italique dans le texte original]. *Die Massenvereine der bürgerlich geprägten Nation, die Sänger, Turner, und Schützen, gingen spontan auf das Ereignis ein (...). In der Bildung von Kriegervereinen fand der neue Reichspatriotismus einen sichtbaren Ausdruck* ». Otto DANN indique qu'à partir des années 1880, cette forme de patriotisme fut de plus en plus aux prises avec le « *neue nationale Bewegung* » qui suggérait que l'Empire n'était pas un Etat national « fini », contrairement à ce qu'affirmait Bismarck.

favoriser l'émergence d'un « *Reichpatriotismus* » intégrateur, qui serait à même de générer la naissance d'un « vivre-ensemble » commun à tous les habitants du nouvel Etat allemand. Cette « germanisation »[1], véritable projet politique s'attachant à promouvoir un processus d'identification à une identité nationale étatique allemande[2], qualifiée de « *reichdeutsch* », construite autour de l'idée de *Reich* (et non pas de nation au sens où l'entendaient par exemple les tenants du nationalisme culturel), devait toucher l'ensemble des Etats allemands qui avaient pris part à la construction de l'Empire[3]. En ce sens, ce processus de « germanisation » n'était donc pas propre aux territoires annexés, mais il y

[1] A ce sujet, voir la partie introductive de la thèse. Rappelons ici que le terme de « *Germanisierung* » (tout comme celui d'annexion par ailleurs), était d'un emploi très discuté à l'époque, notamment au début de l'annexion. Jusque-là, son emploi avait été réservé pour qualifier une politique visant à imposer la langue allemande à des populations allophones (l'usage s'était répandu dans le cadre de la germanisation des populations polonaises). Les hommes politiques de gauche, comme le journaliste au *Frankfurter Zeitung* et député du *Deutsche Volkspartei*, Leopold Sonnemann, connu pour s'être opposé à l'annexion de l'Alsace-Lorraine, n'hésitait pas à employer le terme pour qualifier la politique appliquée par Bismarck en Alsace-Lorraine, comme les Alsaciens-Lorrains pouvaient alors le faire (voir par exemple ses positions critiques sur l'introduction des programmes scolaires ou sur la traduction des noms de communes et de rues, dans *St. Ber. Ret.*, 33e session, 16 mai 1873, pp. 683-684). Par contre, de l'autre côté de l'échiquier libéral, parmi les alliés de Bismarck, Ludwig Bamberger trouvait l'emploi de ce terme particulièrement scandaleux, estimant que Sonnemann parlait comme un Français, « *denn ich kann mir sonst garnicht erklären, dass ein deutscher Abgeordneter hier von Germanisierung des Elsasses spricht* » (*ibid.*, p.686), partant du principe que l'Alsace (on notera, comme toujours, l'absence de la partie lorraine dans cette assertion), ne pouvait être germanisée puisqu'elle était allemande de culture. Ces subtilités langagières n'étaient toutefois pas toujours de mise, puisque Kühlwetter, premier responsable civil de la Terre d'Empire, n'hésitait pas à employer le mot dans le cadre de la politique scolaire qu'il développait (ADBR AL105 2078: lettre de Kühlwetter à Mühler, *Kultusminister* prussien, le 13 octobre 1871: « C'est par l'école que cette région doit être germanisée » (citation tirée de Stephen HARP, *op. cit.*, pp50-51). Si dans les dix premières années, ce terme resta dans l'ensemble rarement employé par l'administration allemande, avec le temps, il devint d'usage bien plus courant, jusque dans les bureaux de la chancellerie et fut notamment utilisé par les tenants d'un nationalisme de type intégral, qui se développa à partir des années 1880-1890.

[2] Sur ce processus d'identification généré par les Etats nationaux, voir en particulier les travaux de Gérard NOIRIEL, comme par exemple, *La tyrannie du national*, Paris, Calmann-Lévy, 1991, ou encore « Surveiller des déplacements ou identifier des personnes ? Contribution à l'histoire du passeport en France de la première à la Troisième République », *Genèses*, 30, pp. 77-100. Voir aussi le point sur le concept d'identification dans Martina AVANZA et Gilles LAFERTÉ, « Dépasser la « construction des identités » ? Identification, image sociale, appartenance », *Genèses*, 61, décembre 2005, pp. 134-152.

[3] En ce sens, précisons à nouveau que le projet « national » du *Reich* bismarckien était bien plus proche qu'on ne l'a souvent dit du modèle français. Comme le relevait Etienne FRANÇOIS, le « compromis bismarckien (...) concilie l'idée de la nation comme héritage culturel (...) et l'idée de nation comme projet civique et politique à construire: très différent en cela de l'Allemagne rêvée par Arndt ou Hoffmann von Fallersleben, le *Reich* bismarckien a des frontières en net décalage par rapport à celles de la « germanité » puisqu'il exclut près de dix millions de germanophones (...) et qu'il inclut à l'inverse des populations « allogènes » (...) qui représentent 10% de sa population. Or ces minorités, quelles que soient leurs réticences à se déclarer allemandes, n'en jouissent pas moins des mêmes droits civiques et politiques que les Allemands de l'empire qui se définissent comme tels. Ce primat du principe « civique » sur le principe « ethnique » ne signifie-t-il pas, en fin de compte que, par-delà les polémiques (...) le prétendu « modèle allemand » de la nation serait en réalité bien plus proche qu'on ne l'a dit du « modèle français » ? » (Etienne FRANÇOIS, « Bismarck et la naissance de l'Allemagne », *L'Histoire*, n° spécial « L'explosion des nationalismes », juillet-août 1996, pp. 40-45).

connut des développements particuliers et fut vécu très différemment par les populations locales, étant entendu que celles-ci avaient participé à l'émergence ou à la consolidation d'un sentiment identitaire national, contre lequel s'était précisément érigé le *Reich*. Néanmoins, et cela a déjà été évoqué dans la façon dont était conçue la construction du *Reich* et la légitimation de l'annexion, il ne faudrait pas pour autant occulter la dimension culturelle de ce projet national, l'Etat ayant fait de l'allemand sa seule langue officielle[1] et se désignant lui-même comme étant « allemand »[2]. Ainsi, si dans les autres Etats constitutifs du *Reich*, il avait été possible de transcender (non sans mal parfois) les sentiments d'appartenance identitaire régionaux ou étatiques initiaux, sans les faire disparaître pour autant, de façon à les faire communier dans une « germanité » politique commune, construite autour d'une dimension culturelle fédératrice, il en allait tout autrement pour la plupart des populations allophones et/ou pour lesquelles une autre construction identitaire nationale était ou avait été engagée[3]. Or, pour la Terre d'Empire et

---

[1] L'allemand devint officiellement « *amtliche Geschäftssprache* » pour l'ensemble de l'administration par la loi du 31 mars 1872 (*Reichgesetzblatt*, 1872, p. 159). Des dispositions dérogatoires furent prises pour les régions francophones.

[2] Cette désignation, qui avait en fait été entérinée en 1867, lors de la création de la Confédération d'Allemagne du Nord (véritable préfiguration du Reich), ainsi que le choix de la langue allemande comme seule langue officielle, n'avait rien d'anecdotique. Les députés polonais s'insurgèrent même contre cette décision, puisqu'elle faisait des populations qu'ils représentaient non plus simplement des sujets du roi de Prusse, mais aussi des Allemands. Le député KANTAK devait notamment s'exprimer à ce sujet, devant l'assemblée de la Confédération, le 18 mars 1867: « La Prusse adhère avec tous ses territoires en tant qu'Etat allemand à une confédération allemande ayant comme objectif le bien commun des Allemands. Nous appartenons à l'Etat prussien, supportons ses charges en tant que citoyens prussiens, jouissons de ses droits, soit ; jamais pourtant, Messieurs, mis à part la querelle de mots entre « Polonais prussiens » et « Prussiens polonais », jamais personne n'a eu l'idée de nous considérer comme Allemands, comme une partie du peuple allemand. » (cité dans MÜLLER Michael G., SCHÖNEMANN Bernd, WAWRYKOWA (dir.), *Die « Polen-Debatte » in der Frankfurter Pauluskirche*, Francfort/Main, Georg Eckert Institut, 1991, 53 p., p.41).

[3] Voir la note précédente. Le cas des Danois relevait de la même problématique. Sur ces sujets, outre les ouvrages déjà cités, voir aussi Oswald HAUSER, *Staatliche Einheit und regionale Vielfalt in Preussen: der Aufbau der Verwaltung in Schleswig-Holstein nach 1867*, Neumünster, Wachholtz, 1967, 122 p., ainsi qu'un article du même auteur, comparant la situation des Polonais et des Danois: Oswald HAUSER, « Polen und Dänen im Deutschen Reich », *in* Theodor SCHIEDER et Ernst DEUERLEIN (dir.), *Reichsgründung 1870/1871. Tatsachen – Kontroversen – Interpretationen*, Stuttgart, 1970). Voir également un ouvrage général qui aborde la question des populations allophones du *Reich* (y compris les Cachoubes, les Mazures et les Sorabes), la politique linguistique de germanisation qui leur fut appliquée et le rapport qu'elles entretenaient avec la langue allemande: Peter POLENZ (von), *Deutsche Sprachgeschichte vom Spätmittelalter bis zur Gegenwart*, T. III, XIXe und XXe Jahrhundert, Berlin, New-York, De Gruyter, 1999, 757p. Sur la question du rapport des Cachoubes et des Mazures à un sentiment d'identité nationale, voir par exemple les articles de Leszet BELZYT, « Zur Frage des nationalen Bewusstseins der Mazuren im XIX. und XX. Jahrhundert (auf der Basis stattistischen Angaben) », *Zeitschrift für Ostmitteleuropa Forschung*, 1996,

en particulier dans la Présidence de Lorraine, le sentiment identitaire national préexistant était considéré, par le gouvernement de Bismarck, comme incompatible avec celui du *Reich* naissant et devait donc d'abord être effacé ou s'effacer totalement (il s'agissait du processus de « défrancisation » dont il a déjà été question). Dans l'attente de l'émergence d'un nouveau sentiment identitaire particulariste compatible avec celui de l'Etat allemand, le gouvernement jugea donc utile d'inscrire d'ores et déjà, dans les lieux publics, la marque de sa présence exclusive et de favoriser, dans l'espace social et dans l'espace public, la formation de groupes porteurs et diffuseurs du tout nouveau « patriotisme d'Empire ».

a) Les domaines d'intervention de l'Etat.

Si comme dans le cadre de la politique ayant pour but de favoriser l'émergence d'un particularisme de « bonne facture allemande », l'Etat encouragea et sollicita parfois fortement certaines initiatives privées, il ne s'agit pas d'oublier et de rappeler très brièvement, qu'il n'hésita pas non plus à développer par ailleurs une politique de type volontariste, dans le cadre de ses compétences. L'école, dont nous avons déjà évoqué la place cruciale dans le processus de dévelopement d'une forme de particularisme, joua aussi un rôle majeur dans l'affirmation d'un discours intégrateur au *Reich*[1], à l'égal de ce qui

---

45 (1), pp. 35-71 et de A. SANGUIN et A. PUK, « Entre disparition et renaissance : les Kachoubes de la Poméranie polonaise », *Espace, Populations, Sociétés*, 1994 (3), pp. 331-339.

[1] Ce rôle et la volonté de réserver à l'Etat le contrôle de l'institution scolaire, n'était du reste pas spécifique à ce qui se passait en Alsace-Lorraine, puisque dans le même temps où les lois scolaires étaient votées et appliquées dans les territoires annexés, l'Etat prussien promulguait des textes identiques et tout aussi marqués par le sceau du *Kulturkampf* (lois sur les congrégations enseignantes, puis sur les inspecteurs, en 1872). Au moment de la préparation de ces textes de loi, en novembre 1871, Bismarck affirmait qu'il fallait « placer l'école sous la seule autorité de l'Etat » (cité dans Adelheid CONSTABEL, *Die Vorgeschichte des Kulturkampfes*, Berlin, Rütten & Löning, 368 p., 1957, p.137). Mais si ces dispositions touchèrent directement aux intérêts de l'Eglise, elles servirent aussi et avant tout à un durcissement de la politique de Bismarck à l'égard des populations polonaises. Le chancelier, qui s'exprimait dans un compte rendu, le 27 novembre 1871, notait l'importance de la «*Germanisierungsaufgabe der Elementarschulen* » (*ibid.*, p.143). D'ailleurs, accompagnant cette loi concernant les inspections scolaires, toute une série d'autres dispositions

pouvait se passer au même moment dans d'autres Etats nationaux, comme en France. Par l'intermédiaire de l'apprentissage de chants allemands, patriotiques ou non, des lectures proposées, des cours d'histoire et de géographie, tout le programme convergeait à forger de futurs sujets de l'empereur et de l'Empire[1]. L'introduction exclusive de la langue allemande en secteur germanophone participa de cette même politique et si celle-ci devait provoquer un flux de pétitions innombrables de la part des maires et des parents d'élèves, il leur fut toujours, au final, répondu par la négative, à moins que momentanément, pour des raisons matérielles, l'administration n'ait pas été en mesure de déléguer un instituteur capable d'enseigner dans la langue de Goethe[2]. Ce combat auprès des germanophones était considéré comme d'autant plus essentiel pour les autorités, que la langue était considérée comme étant bien plus qu'un simple moyen de communication. Comme le disait d'ailleurs fort bien Niegetiet, le directeur de l'école normale de Metz, en 1876: « la langue allemande est une fois là pour éveiller et nourrir le patriotisme allemand, et plus on apprend à la connaître et à l'aimer, plus on s'attache à notre manière d'être »[3]. Dans le secteur francophone par contre, l'administration ne fit qu'introduire des heures hebdomadaires de langue allemande, heures qui augmentaient progressivement au fur et à mesure que les élèves passaient de classe en classe. Mais, ces dispositions n'empêchaient pas les petits Lorrains francophones d'apprendre, comme leurs camarades situés de l'autre côté de la

---

promulguées en 1872-1873 réduisirent l'emploi du polonais dans les écoles, selon les niveaux, les disciplines et les régions prussiennes.

[1] Stephen HARP, *op. cit.* Voir aussi par exemple, le discours de l'abbé Niegetiet, directeur de l'école normale de Metz, le 22 mars 1876, jour de la fête de l'empereur (discours reproduit et traduit en français dans *La Gazette de Lorraine*). S'adressant à ses élèves rassemblés, il brossait d'abord le tableau de « l'idée d'un instituteur patriote tel que mon idéal le comporte », affirmant par ailleurs: « ce n'est pas à moi qu'il appartient de faire ressortir dans tous les sens, au point de vue de l'éducation patriotique des générations futures, l'importance de l'école, mais dût-on m'accuser d'orgueil pédagogique, il me faut constater que l'école ne le cède en puissance et en influence sociale à aucune autre institution publique », qu'il s'agisse de « nos lois », de « nos armées » ou encore de la manière dont « nos fonctionnaires » mettent « tout leur zèle à remplir leurs fonctions ». Enumérant enfin l'ensemble des matières enseignées, il dépeignait aussi en quelques mots toutes les possibilités offertes aux instituteurs pour faire passer l'amour de la patrie à leurs enfants, ne négligeant pas même le calcul dans ses propos, bien que pour lui l'essentiel ait résidé dans l'enseignement de la langue allemande, de l'histoire, de la géographie et du chant.

[2] *Ibid.*, p.92-93.

[3] Discours de Niegetiet devant les élèves de l'école normale, le 22 mars 1876, cité dans la note précédente.

frontière linguistique, sur la base des mêmes programmes, les chants patriotiques allemands et tout ce qui devait contribuer, à terme, à faire de ces enfants de bons citoyens ou sujets allemands, au même titre que les autres. On remarquera d'ailleurs que, durant ces premières années de l'annexion, si l'administration n'avait pas les moyens de faire plus, le fait que les Lorrains de la zone francophone aient pu parler le français ne semble pas avoir non plus soulevé de problèmes majeurs et la politique linguistique suivie par l'administration resta relativement respectueuse de cet état de fait jusque vers le milieu des années 1880, période à laquelle le discours officiel changea alors quelque peu de ton.

Sans entrer plus avant dans le détail de cette facette institutionnelle de la politique de germanisation, retenons encore un dernier point sur lequel il nous sera loisible de revenir, dans le cadre du mouvement associatif des *Kriegervereine*. Il s'agit bien entendu de l'institution militaire qui joua, elle aussi, un rôle important dans la politique de germanisation des jeunes gens des territoires annexés. En introduisant, dès 1872, le service militaire, Bismarck et les hauts responsables du *Reich* étaient, et furent toujours par la suite, particulièrement attentifs au rôle déterminant que celui-ci pouvait jouer en matière de germanisation[1]. D'ailleurs, contrairement à ce qui se passait pour les autres territoires de l'Empire, les jeunes recrues n'effectuèrent jamais leur service militaire en Terre d'Empire, jusqu'en 1902, date à laquelle, les autorités compétentes estimèrent que la situation s'était suffisamment normalisée pour que près du quart des jeunes gens qui en étaient originaires puissent espérer désormais effectuer leur service « au pays »[2]. Encore faut-il préciser que cette mesure ne fut pas proposée, à l'origine, dans le but d'améliorer le sort des recrus indigènes: la lettre de motivation du ministre de la Guerre au chancelier indiquait qu'il

[1] Barch R43/168c. Encore en 1906, dans un courrier du 1er février, cet aspect des choses était discuté en haut lieu, entre le ministre de la Guerre et le chancelier, qui parlait du rôle essentiel du service militaire dans la « Germanisierung » de la population.

[2] Barch R43/168c. Lettre du 18 septembre 1902. Sur cette décision et les discussions à ce sujet, entre le chancelier, le ministre de la Guerre et l'empereur, voir l'échange épistolaire du 18 septembre 1902 au 4 mars 1903, dans ce même dossier.

s'agissait avant tout de répondre à la requête de familles vieilles-allemandes qui étaient de plus en plus nombreuses à se plaindre du traitement discriminatoire qui leur était réservé par rapport à leurs concitoyens du reste de l'Allemagne. Jusqu'à cette date donc, les jeunes Alsaciens-Lorrains partaient tous dans les autres Etats allemands pour y effectuer, avec d'autres Vieux-Allemands, leur service militaire.

Outre cette politique institutionnelle, dont il convenait de rappeler quelques fondements, puisqu'elle toucha tous les annexés qui n'avaient pas opté, le gouvernement essaya aussi de soutenir l'action de groupes de Vieux-Allemands qui, par leur exemple, seraient susceptibles, à plus ou moins long terme, de créer auprès des Lorrains un mouvement d'adhésion volontaire à la « chose allemande ».

Le plus urgent pour les autorités fut tout d'abord de favoriser l'émergence, dans l'espace public, de médias capables d'apporter la contradiction aux organes de presse locaux, dans le domaine de l'information. L'enjeu était immédiat, mais il s'inscrivait surtout dans le long terme, puisqu'il s'agissait de faire le maximum pour que l'impact de la politique d'encadrement scolaire et militaire engagée par l'Etat ne demeure pas sans écho, une fois terminé le temps de ces obligations. La politique visant à imposer, à la presse francophile, un cadre dans lequel évoluer, ne suffisait effectivement pas à faire, de ces organes, des chantres de la nation allemande. Elle ne pouvait pas non plus leur imposer l'orientation géographique des préoccupations de leurs articles et une redéfinition de leur manière d'analyser les événements, selon une grille d'interprétation restée toute française. Voilà pourquoi, le préfet (puis président) de Lorraine, soutenu par les directeurs de cercle, suscita, dès 1871, la mise en place d'organes de presse germanophones ou francophones d'orientation « allemande », sans pour autant les prendre directement sous sa coupe. L'importance, aux yeux de l'administration, de cette politique qui devait aboutir à

l'émergence d'une presse gouvernementale pour chacun des cercles de Lorraine annexée, devait d'ailleurs se mesurer au rapport très circonstancié que le préfet adressait à Kühlwetter, dès le 29 juin 1871, à peine trois semaines après la fin du régime d'occupation militaire et le vote du statut de Terre d'Empire attribué aux territoires annexés[1]. Pour autant, malgré la rapidité et l'insistance avec laquelle cette politique fut développée et malgré la valeur que l'administration accorda à la mise en place de ces organes de presse, jamais elle ne souhaita les diriger directement. Elle préféra leur octroyer le label de *Kreisblätter* (ou « feuilles de cercle »), de façon à pouvoir les subventionner en puisant dans les ressources de divers fonds publics, dont ceux du *Literarisches Bureau*[2].

Le cas de Thionville était tout à fait caractéristique de cette politique très incitative qui marqua le début de l'annexion. Pour ce cercle, ce fut un imprimeur badois, Fidélio Hollinger, qui fut sollicité par le préfet de Lorraine pour venir installer une imprimerie et fonder, dès 1871, un journal bilingue hebdomadaire, le *Diedenhofener Bote – Le Messager de Thionville*, dont le nom définitif devint en fait rapidement la *Diedenhofener Zeitung - Gazette de Thionville*, puis, à partir de 1879, *Der Mosel und Nied Zeitung - La Gazette de la Moselle et de la Nied* [3]. Cette feuille, dont la chronique locale couvrait à la fois le territoire du cercle de Thionville et de Boulay[4], diffusait aussi quelques articles plus généraux, dont le contenu était repris de bureaux de presse ou d'agences de plus grande envergure, ainsi que de l'incontournable *Literarisches Bureau*. Hollinger qui était à la fois l'imprimeur, le gérant et le journaliste, était aussi chargé de publier, moyennant

[1] Sur l'ensemble de cette presse de cercle d'orientation allemande, voir François ROTH, *Le temps des journaux*, *op. cit.*, pp. 17-19 et pp. 84-88.

[2] ADBR AL65/14. En 1872 et 1873, par exemple, le Bureau littéraire attribua à ces « feuilles de cercle » une subvention annuelle de 5000 Francs. Sur le rôle de cette institution gouvernementale de propagande, voir la partie précédente.

[3] Pour l'ensemble des titres qui seront ici évoqués, voir François ROTH, *op.cit.* Pour la *Gazette de Thionville*, voir aussi ADM 1AL32bis/1-4.

[4] Rappelons que Boulay venait tout juste d'être promue chef-lieu de cercle, le 12 mars 1871, et qu'elle n'avait pas été auparavant à la tête d'une sous-préfecture. Cette situation nouvelle, le fait que la ville était de taille modeste et qu'elle ne possédait pas d'imprimerie, incita l'administration à préférer un regroupement de la presse de cercle à Thionville. Boulay connut bien une éphémère publication bilingue en 1872 et 1873, avec le *Kreis- und Anzeigeblatt für Bolchen*, mais elle s'avéra peu viable et fut à nouveau regroupée sous le titre de la *Gazette de Thionville* (ADM 1AL31/1-2).

subventions, les annonces légales que les autorités avaient à faire paraître. Ce mode de financement lui permettait de supporter une partie des charges qui lui incombaient pour la publication du journal, mais en contrepartie, il était aussi étroitement surveillé par le directeur de cercle, dont il devait, le cas échéant, publier quelques articles de commande.

Ce système s'était généralisé à l'ensemble des cercles de la Présidence, aux mêmes dates et sous des formes plus ou moins comparables. A Sarreguemines, sur les instances du très dynamique directeur de cercle von der Goltz, ce fut Erwin Maurer, un imprimeur originaire de Sankt Wendel, en Prusse rhénane toute proche, qui vint s'installer et publier la *Saargemünder Zeitung*, dès le 1er avril 1871[1]. L'homme, à la fois rédacteur, imprimeur et éditeur utilisait, par ailleurs, les services d'un journaliste professionnel. Fonctionnant de la même manière que son homologue de Thionville, il touchait quelques 1200 marks de subventions de la part du gouvernement. Son concurrent local, *Le Petit Glaneur*, qui datait de l'époque française, se retrouva rapidement dans une situation critique. Ne bénéficiant pas de la manne financière des autorités et ayant perdu certains de ses lecteurs et de ses soutiens, il disparut le 1er octobre 1872, au moment où les optants qui avaient choisi l'exil finissaient de quitter la Terre d'Empire.

Erwin Maurer se lança aussi, à partir du 4 juillet 1872, dans une édition de son journal qui serait propre à Forbach et qui en deviendrait officiellement le *Kreisblatt*. Mais, cette entreprise prit fin au bout d'une année, l'imprimeur préférant garder, par commodité, un journal commun aux deux cercles, comme dans le cas de Thionville et Boulay[2]. Toutefois, à partir de 1880, un autre imprimeur immigré, Wilhelm Butz, releva finalement

[1] ADM 1AL 34/1-4 (1871-1874) et 74/1-52 (1879-1910), pour les collections conservées aux ADM.
[2] La question de Forbach rejoignait celle de Boulay, déjà évoquée dans une note précédente, dans la mesure où ces deux villes n'avaient jamais été des chefs-lieux d'arrondissement et qu'elles venaient de devenir les centres de deux nouveaux cercles.

le défi pour la ville de Forbach. Encouragé par le directeur de cercle, il obtint à son tour le label de *Kreisblatt* pour la *Forbacher Zeitung*[1].

Pour les cercles de Sarreboug et Château-Salins, il exista aussi, dès 1871, un journal de cercle du même type que pour les autres, les *Nouvelles officielles pour l'arrondissement de Château-Salins* (journal bilingue, à l'existence éphémère, comme pour Boulay ; il ne parut que jusqu'en 1872)[2] et le *Saarburger Anzeiger* (puis *Zeitung*), qui devint le *Kreisblatt* pour les deux cercles dès 1872. Ce journal bilingue ne se distinguait de ses semblables que par le fait que l'imprimeur était indigène, il s'agissait de Chatelain (et plus tard de la veuve Morin). Cependant, la rédaction fut toujours assurée par des Allemands immigrés et la ligne était elle aussi de tendance on ne peut plus gouvernementale.

Enfin pour la ville de Metz, le cas était plus complexe, étant entendu que l'entreprise devait y être de plus grande taille et qu'il lui fallait aussi rayonner sur l'ensemble du district, ce qui sous-entendait qu'elle entrait, en plus, en concurrence directe avec ses rivaux francophones et francophiles déjà évoqués[3]. Néanmoins, les modalités qui devaient aboutir à la création de cet organe de presse d'orientation allemande, furent relativement similaires à celles de autres *Kreisblätter*. Après avoir pensé à un entrepreneur parisien qui finit par rompre son contrat au mois d'août 1871, le président de Lorraine appela à son service deux éditeurs de Stuttgart, Wilhelm Gross et Karl Grüninger. Dès le 19 septembre 1871, il leur confia le soin de reprendre une imprimerie, de manière à ce qu'ils puissent éditer un journal bilingue, sur Metz. Comme pour les autres journaux de cercle, des subventions gouvernementales leur furent allouées en échange de la publication des annonces officielles. Très vite, *La Gazette de Lorraine allemande – Zeitung für Deutsch-Lothringen* fut cependant séparée en deux titres distincts, l'un de langue française,

[1] ADM 1AL 66/1-45.
[2] ADM 1AL 32/1-2.
[3] François ROTH, *Le temps des journaux...*, *op.cit.*, pp. 17-18 et 75-83.

la *Gazette de Lorraine* et l'autre de langue allemande, qui devint en 1878 le *Lothringer Zeitung*[1]. Le premier était destiné à concurrencer les autres journaux francophones et était du coup nécessairement de ton très différent de son équivalent en langue allemande, qui lui, s'adressait à un public immigré. Dans le premier, les nouvelles de France y étaient majoritaires, mais leur présentation était naturellement orientée dans un autre sens national. De tendance libérale, dans les années 1870, ce journal chercha à promouvoir, mais sans succès, les prises de position des autonomistes, dans la filiation de celles de Schneegans et de Lorette. Son caractère parfois trop pro-allemand devait cependant lasser de nombre de ses lecteurs francophones, ce qui explique qu'il n'ait connu qu'un succès limité. De plus, ce journal ne réservait qu'une part réduite aux chroniques locales, ce qui joua aussi en sa défaveur.

De son côté, par contre, le *Lothringer Zeitung* était, quant à elle, plus ouvertement et plus nettement partisane de la défense des intérêt nationaux allemands. Comme elle était en même temps très attachée à se faire l'écho de la vie culturelle et associative allemande de Metz, rien d'étonnant à ce que son lectorat ait surtout été composé des milieux immigrés de la ville et de la Présidence. Mais, ce journal n'était pas le seul à s'adresser aux Vieux-Allemands, puisque dès le mois d'octobre 1871, le *Metzer Zeitung*, lui aussi très proche des positions gouvernementales, mais de ton beaucoup plus libre, naquit à Metz sous la direction des frères Lang. Ce dernier-né ne pouvait toutefois pas vraiment être comparé aux précédents, puisqu'il s'agissait d'une entreprise privée qui n'avait pas été suscitée par l'administration et qui entendait rester libre, comme certaines de ses positions devaient souvent le prouver. Néanmoins, avec ses 1800 exemplaires, soit le double du tirage de son homologue para-officiel, il demeurait encore fragile et l'administration lui

[1] ADM 1AL36/1-82 et ADM 1AL50/1-94.

versa bien souvent des subventions déguisées, en échange de l'achat de plusieurs centaines de ses numéros[1].

Au final donc, la création de ces journaux de cercle fut une entreprise que l'administration s'appliqua à mener le plus rapidement possible et qu'elle soutint du mieux qu'elle put, de façon à faire entendre la voix de l'Etat dans l'espace public des opinions. Si leur tirage demeura longtemps limité, généralement de 250 à 500 exemplaires seulement, pour les journaux de cercle qui n'étaient pas domiciliés dans le chef-lieu de district[2], ils possédaient toutefois l'avantage non négligeable, pour l'administration, d'être, en dehors du cas particulier de la ville de Metz, des organes de diffusion de l'information locale, sans réels concurrents à ce niveau. A ce titre, ils représentaient donc des contre-feux officieux à la presse d'opinion francophone et francophile héritée de la période française, et ce, même si leur cercle de lecteurs se limitait alors généralement à des abonnés institutionnels et aux Vieux-Allemands. De toute façon, à cette époque, les conditions de leur création montraient aussi combien il eut été difficile pour une presse d'opinion, d'orientation allemande, de pouvoir survivre dans la Présidence de Lorraine, sans l'appui décidé de l'administration. Cette priorité donnée à la mise sur pied d'un courant d'opinion favorable à la fois au gouvernement et au *Reich* fut entretenue sans relâche pendant une bonne vingtaine d'année. Puis, au cours des années 1890 et surtout au moment où la loi d'Empire sur la presse fut introduite en Lorraine annexée, l'offre se libéralisa davantage et nombre des anciens journaux de cercle prirent davantage leur liberté par rapport aux positions gouvernementales.

---

[1] Dans les premières années de sa parution, il reçut à plusieurs reprises 5000 Thalers « à charge pour sa rédaction de mettre chaque jour 850 exemplaires à la libre disposition des autorités » (cité dans François ROTH, *op. cit.*, pp. 81).

[2] François ROTH, *Le temps des journaux*, *op. cit.*, pp. 18-19.

b) Le développement de la vie associative allemande.

L'administration resta par contre plus en retrait en ce qui concerne l'émergence d'une vie associative qu'elle qualifia d'emblée, tout comme le firent du reste les indigènes, d'« allemande ». Ce qualificatif s'attachait à décrire une double réalité. D'une part, les associations étaient allemandes par leurs membres, au sens où, pendant les dix premières années de l'annexion, ils étaient tous, à quelques exceptions près des Vieux-Allemands. D'autre part, elles l'étaient également par les modèles qui les avaient inspirées et qui avaient été importés par ces mêmes immigrés.

Dans les premières années de l'annexion, ces associations se multiplièrent rapidement dans toutes les villes du district et même parfois dans certains bourgs et villages de moindre importance, dans lesquels les nouveaux venus cherchaient à se retrouver dans le cadre de cercles de sociabilité leur rappelant leurs Etats d'origine. En ce sens, ces associations entretenaient un rapport très particulier avec la société indigène dans laquelle elles s'inscrivaient. Effectivement, elles étaient à la fois des lieux de sociabilité caractéristiques de ceux que pouvait former, à la même époque et de manière plus générale, tout immigré (au sens large du terme, et non pas dans le sens restrictif de « Vieil-Allemand », employé dans ce travail) arrivant dans un pays étranger, mais elles étaient également considérées par les autorités, elles aussi composées d'immigrés, comme des modèles à suivre par les populations locales. Vu sous cet angle, on comprend mieux pourquoi, en dehors même des considérations liées à la période de la protestation, il pouvait paraître incongru à des indigènes d'aller s'inscrire dans ces formes de sociabilité constituées par et pour des étrangers et pourquoi la mixité de ces formes associatives mit un certain temps à apparaître[1].

[1] Pour des considérations générales sur les sociabilités des groupes immigrés dans les pays d'accueil et leurs rapports aux populations autochtones, voir Gérard NOIRIEL, *Le creuset français. Histoire de l'immigration (XIXe –XXe siècles)*, Paris, Seuil, coll. « l'univers historique », 1998, par exemple pp. 323-330.

Faire le point, avec précision, sur le nombre d'associations allemandes qui virent le jour au cours de ces premières années de l'annexion est assez malaisé. Pour Metz, la liste des associations établie au mois de mars 1876 par le directeur de police est un bon moyen d'approcher la vitalité de la communauté vieille-allemande[1]. Par contre, pour les autres cercles, la question ne préoccupa réellement les autorités qu'à partir de l'automne 1885, date à laquelle le président de Lorraine, sur demande du secrétaire d'Etat Hoffmann[2], devait demander à ses directeurs de cercle de recenser l'ensemble des associations ayant pour vocation de faire de la musique, du chant, de la gymnastique et des fêtes[3]. Une autre série de rapports, établis un an et demi plus tard, au cours du printemps 1887, permet de compléter les données des premières enquêtes[4]. Enfin, pour les *Kriegervereine*, associations patriotiques de type paramilitaire, il existe également des informations plus nombreuses et plus précises, puisque l'administration les avait plus particulièrement surveillées, dès leur origine en Lorraine, à Hayange, en 1873[5].

Au final, trois aspects caractérisèrent l'éclosion de ces formes de sociabilités nouvelles, propres aux populations immigrées de la Présidence de Lorraine: la grande vitalité avec laquelle se développa ce phénomène associatif, sa forte implantation en dehors du milieu traditionnel des notables et la place très importante jouée par les associations issues du mouvement de l'« *affirmativer Reichspatriotismus* ».

Sur la grande vitalité de la vie associative de la communauté vieille-allemande en Lorraine, déjà évoquée, il convient peut-être de rappeler qu'au moment du premier

---

[1] ADM 3AL410/1. Liste établie le 4 mars 1876.

[2] Karl Hoffmann (1827-1910), puis von Hoffmann, à partir de 1882. Il fut secrétaire d'Etat en Alsace-Lorraine de 1880 à 1887.

[3] ADM 3AL410/1. Lettre du secrétaire d'Etat au président, le 3 août 1885, et demande de rapport aux directeurs de cercle, le 8 du même mois. Les réponses s'échelonnèrent jusqu'au mois de novembre.

[4] ADM 3AL410/1. Lettre du secrétaire d'Etat Hoffmann au président de Lorraine, du 22 février 1887 et nouveaux rapports d'enquêtes s'échelonnant jusqu'au mois de mai 1887.

[5] ADM 3AL410/1 et 2, 3AL411/1, 3AL453/1 et 2. Voir en particulier la première liste datant du 4 mars 1882, ainsi que l'état établi par les directeurs de cercle en décembre 1893 - janvier 1894, sur lequel sont reportées toutes les dates autorisant ces associations à exister, autrement dit leurs dates de naissance officielle, aux yeux de l'administration. (ADM 3AL4111/1).

comptage du nombre d'associations existant à Metz au début de l'année 1876, il y en avait en tout et pour tout 40 qualifiées de « françaises ». Une fois retirées les 26 qui appartenaient au réseau associatif religieux et les deux qui étaient des associations de secours mutuels, il restait en fait 12 autres associations, dont l'essentiel s'adressait aux notables de la ville, soit cinq sociétés savantes, deux cercles, deux associations sportives et trois nouvelles associations chorales, qui ont déjà été présentées. Par contre, du côté des sociétés « allemandes », il y avait déjà 29 associations, dont il faudrait là aussi retrancher les six sociétés cultuelles et de secours, ainsi que quatre autres à caractère professionnel, deux émanations directes de l'armée[1] et une association uniquement constituée dans le but d'organiser des élections[2]. Au final, au début de l'année 1876, dans la capitale du district, les Vieux-Allemands comptaient 17 associations du même type que les 12, qualifiées par les autorités de « française ». D'autre part, si l'on compare pour les années 1870, le nombre de créations de sociétés par les indigènes, c'est-à-dire trois, aux 17 qui furent fondées par les immigrés, le contraste de dynamisme était saisissant. A cela rien d'étonnant toutefois, puisqu'au recensement de 1880, la ville comptait tout de même près de 14000 civils vieux-allemands (sans parler des 10500 militaires), pour près de 42500 habitants (53 000 avec les militaires)[3].

Ce développement extrêmement rapide et la relative vitalité de la vie associative dans la communauté vieille-allemande, comparativement à celle constatée pour les Lorrains, était aussi perceptible pour l'ensemble du territoire de la Présidence, puisque durant la même période, les rapports de 1885 et 1887 faisaient état d'au moins 22 autres

[1] Une association de sous-officiers et une autre de chants militaires, toutes les deux issues des garnisons bavaroises de la ville et composées exclusivement de militaires d'active.
[2] La *Metzer Wahl-Verein*, forme associative typique de cette époque et qui était alors constituée dans le but de faciliter les discussions politiques des notables dans un cadre bien défini. Même si cette association peut être rapprochée du rôle que tenaient les deux cercles « français » de Metz, il n'en possédait pas la pérennité.
[3] Tous les chiffres concernant les populations de Metz et des autres communes de Lorraine annexée sont tirés des résultats du recensement du 1er décembre 1880, dont les résultats ont été publiés par le *Statistisches Bureau des kaiserlischen Ministeriums für Elsass-Lothringen*, dans le 21e tome de ses *Statistische Mittheilungen über Elsass-Lothringen* intitulé *Die Ergebnisse der Volkserzählung in Elsass-Lothringen vom 1. Dezember 1880*, Strasbourg, R. Schultz & Cie Berger-Levrault Nachfolger, 1883, CXXIV et 274 p.

sociétés qui avaient été créées[1]. Lorsque l'on sait que dans le même temps, il ne restait en tout et pour tout que quatre associations « françaises » (dont deux créations), à Sarreguemines, à Thionville et au Sablon, dans la périphérie immédiate de la ville de Metz, les Vieux-Allemands apparaissaient effectivement comme extrêmement prolifiques en la matière. Ce constat était d'autant plus remarquable que les communautés d'immigrés n'étaient pas encore très nombreuses sur le territoire du district. D'ailleurs, à y regarder de plus près, les villes accueillant les plus grandes communautés vieilles-allemandes de la région furent logiquement celles pour lesquelles, en général, le développement associatif fut le plus spectaculaire. Rien d'étonnant donc à ce que ce soit Sarreguemines et Forbach qui profitèrent le plus de cette vague de créations, ainsi que les communes de Montigny et du Sablon réunies[2], communes situées dans la périphérie immédiate de la ville de Metz. Ces trois pôles urbains constituaient effectivement les endroits pour lesquels, après le chef-lieu de district, il y avait le plus de population civile immigrée, soit près de 2200 personnes dans le cas de chacune des deux premières villes, et près de 1650 pour les deux dernières communes réunies, soit près du quart de la population pour Sarreguemines et plus du tiers pour les deux autres cas. Dix des 22 associations virent le jour dans ces villes[3], et si l'on laisse de côté le cas très particulier des *Kriegervereine*, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir un peu plus loin, cela portait même le rapport à sept sur onze.

En dehors de ces trois grands pôles qui avaient vu la création de trois ou quatre associations, deux petites villes de garnison devaient en voir naître deux, il s'agit de Sarrebourg et de Saint-Avold. Si pour la première, il y avait quand même 390 civils vieux-allemands (et 700 militaires), pour la seconde, il n'y en avait que 160 (et 560 militaires),

[1] Cette estimation correspondant à un minimum, puisqu'il est plus que probable que certaines associations aient déjà pu disparaître entre la première décennie de l'annexion et 1885, comme cela semble par exemple avoir été le cas pour l'association *Montagskränzchen* de Metz, qui figurait sur la liste de 1876 et pas sur celle de 1885.

[2] Ces deux communes se jouxtant, le recrutement associatif avait lieu sur les deux bans. L'une des associations portait même officiellement le nom de *Männer Gesang Verein Montigny* tout en ayant son siège au Sablon.

[3] Quatre à Sarreguemines, et trois dans les deux autres cas.

mais dans les deux cas, la forte présence de commerçants et d'employés, qu'il soient liés à l'administration d'Etat ou non, avait eu un effet porteur manifeste[1]. La composition socio-professionnelle des membres du *Kriegerverein* de Saint-Avold dans les années qui suivirent sa création en 1875[2] et celle de l'association de chant *Concordia* de la même ville, née en octobre 1878[3], attestent de cette importance. La plupart des adhérents étaient en fait des commerçants (marchand de bois, libraire, boucher, cafetier ou horloger, par exemple), des employés (en particulier des postes ou des chemins de fer, mais il y avait aussi des « comptables » ou des « secrétaires ») ainsi que de nombreux fonctionnaires, souvent attachés au service de la garnison (« inspecteurs de garnison », membres des services de l'intendance, mais il y avait aussi des employés de la perception, des gardes forestiers et des instituteurs). Quelques-uns occupaient une position sociale plus élevée que les autres et appartenaient dans ce cas très souvent au bureau, à moins que ne leur soit réservée une place en tant que membres d'honneur (médecin ou notaire par exemple), mais cela n'empêchait pas non plus le recrutement de quelques personnes, là aussi relativement peu nombreuses, d'origine plus modestes, puisque parmi eux il y avait aussi quelques très rares « mécaniciens » ou « travailleurs ». Bref, un peu comme dans le cas des orphéons d'avant la guerre et comme pour les cinq associations « françaises », qui s'étaient nouvellement formées depuis 1870, le recrutement associatif s'était diversifié et étendu à d'autres couches de la société. Or, et c'était là une des particularités du mouvement associatif allemand, ce fut essentiellement sur ce type de sociabilité, pris en charge par des notables et ouvert à ces couches sociales intermédiaires en pleine expansion, si caractéristiques de l'évolution de la société issue de la Révolution industrielle, que furent

[1] AMStA 3AL37 (*Protokollbuch* du *Kriegerverein* de Saint-Avold) et ADM 3AL468/3284 (dossier de la Présidence de Lorraine pour l'association *Concordia* de la même ville).
[2] AMStA *op.cit.*Reconstituée à partir de la liste des adhérents mise à jour lors de chaque réunion, dans le *Protokollbuch*. Il s'agissait en tout de 52 membres s'étant inscrits du 23 octobre 1875, date de sa création à la fin de l'année 1879.
[3] ADM 3AL468/3284. Liste des 44 membres du 21 octobre 1878.

construits ces réseaux associatifs. Dans le même temps, l'arrêt brutal de ce type de recrutement parmi les populations indigènes, lié à l'effondrement de l'orphéonisme, ainsi que le repli sur des formes de sociabilité de type traditionnel recrutant parmi les notables (sans parler des autres formes d'associations religieuses) montrent à quel point le choc de l'annexion avait été grand et combien aussi les progrès des formes de sociabilité plus ouvertes avaient été profondément liées au développement de l'idée de nation.

Les huit dernières associations qui se développèrent encore ici où là, dans telle ou telle communauté immigrée de la Présidence de Lorraine confortent ces premières indications concernant la vitalité, mais aussi le type de recrutement du réseau de sociabilité qui s'implantait dans le district de Lorraine. En fait, pour les communes dans lesquelles il n'y eut qu'une seule forme de sociabilité qui devait s'imposer, le nombre de Vieux-Allemands habitants la commune n'était pas décisif. Ainsi, Audun-le-Tiche, petite ville du cercle de Thionville, située non loin de la frontière avec la France, ne comptait-elle que 47 immigrés, femmes et enfants compris, et pourtant elle possédait son association de chant allemand, le *Gesang-Verein Deutsch-Oth*, dès le 25 février 1874. Dans le même temps, Thionville, troisième plus grande ville du département, siège d'une direction de cercle, accueillant une garnison de 2000 hommes et quelques 800 autres immigrés, ne développa qu'une seule et unique association, un *Kriegerverein*. De la même manière Ars-sur-Moselle, avec ses 1300 Vieux-Allemands ne fut le théâtre que d'une seule naissance d'association, celle d'un club de rencontre réservé à la petite bourgeoisie de cette commune très industrieuse. Par contre, à Petite-Rosselle (770), Stiring-Wendel (800), ou encore Moyeuvre-Grande (540), villes dans lesquelles la population vieille-allemande était pourtant, en nombre, la plus importante de Lorraine après les communes précédemment citées, aucune association ne vit le jour. Il faut dire que pour toutes ces villes industrielles, la plupart des immigrés étaient issus du monde ouvrier. Or, à l'époque, ces derniers étaient

encore relativement peu actifs dans la création de ces formes de sociabilité. Il manquait à ces communes une impulsion venant de personnes un peu plus aisées socialement. Il suffisait d'ailleurs parfois de fort peu, puisque dans le cas très particulier d'Hayange, ville de 620 immigrés, les personnes qui portèrent le premier *Kriegerverein* de Lorraine sur les fonds baptismaux, le 27 mars 1874, étaient un menuisier, un cordonnier, mais aussi deux mineurs[1], démontrant combien les nouvelles formes de sociabilité commençaient à pénétrer même les milieux les plus populaires.

Néanmoins, dans le cas particulier de la ville de Metz, si ces caractéristiques concernant le développement de formes de sociabilités plus ouvertes étaient également très prégnantes, comme pour l'association gymnique (le *Metzer Männer-Turnverein*), le *Kriegerverein*, ou encore dans le cas très particulier de l'association de chant allemand de tendance sociale-démocrate *Typographia*, de nombreux groupes demeuraient aussi réservés à la bonne société de la ville et des environs. Il en allait ainsi du groupe des amoureux du théâtre, la *Liebhabertheatergesellschaft « Thalia »*, de l'association de chant de la *Gewerbe und Fortbildungsverein*, du cercle de notables dénommé *Bürgeverein*, véritable pendant des deux cercles francophones de la ville, ou encore de la nouvelle loge maçonnique allemande qui avait remplacé son homologue française, qui avait, quant à elle préféré diparaître et dont les membres avaient refusé de s'associer de quelque manière que ce soit aux travaux du nouveau groupe[2].

[1] ADM 3AL410/1. Lettre du bureau de l'association au directeur de cercle, demandant l'autorisation, à la quarantaine de membres qu'ils étaient, de pouvoir se constituer officiellement en association.
[2] Pierre BARRAL, « La Franc-Maçonnerie en Lorraine au XIX° et au XX° siècle », *Annales de l'Est.*, 1970, pp. 1-22.

c) «*Affirmativer Reichspatriotismus* » et *Kriegervereine.*

La dernière caractéristique de ces formes de sociabilité allemandes était sans conteste liée au fait que la plupart de ces créations étaient issues du mouvement de l'« *affirmativer Reichpatriotismus* » qui s'était développé en Allemagne depuis l'unification du pays et qui se manifestait par l'éclosion massive de nouvelles associations de chant, de gymnastique et de tir et surtout par la vague de créations de *Kriegervereine.* Or ce fut précisément cette même vague qui toucha la Présidence de Lorraine, puisque parmi les 22 nouvelles associations qui se créèrent sur l'ensemble du territoire en dehors de la ville de Metz, seules deux ne faisaient pas partie explicitement de ce type d'association, la *Casino-Gesellschaft* d'Ars-sur-Moselle, dont il a déjà été question, et le cas un peu limite de l'association de chasse et de tir de Sarrebourg, la *Jagd und Schiessverein,* réservée aux fonctionnaires et employés qui composaient le haut du pavé de ce petit chef-lieu de cercle dynamique[1]. En dehors de ces deux exceptions, toutes les autres pouvaient être considérées comme typiques de cette vague patriotique. Parmi celles-ci, une association de gymnastique et surtout huit de chant, aux noms parfois très évocateurs comme le *Deutsche Liedertafel* de Forbach ou encore le *Liederkranz* de Sarreguemines, qui affirmaient toutes dans leurs statuts, vouloir développer l'« entretien du chant allemand ».

Enfin, peut-être encore plus caractéristique de ce mouvement de création de type patriotique, 11 *Kriegervereine* avaient aussi vu le jour en Lorraine (12 si l'on compte en plus celui de la ville de Metz). En fait, à l'exception de l'association de chant allemand qui s'était créée à Audun-le-Tiche, pour toutes les autres communes du district qui avaient vu la naissance d'une unique association allemande, le choix des immigrés s'était automatiquement porté sur la formation d'un *Kriegerverein.* D'autre part, pour toutes les

[1] Encore qu'il soit possible de rattacher cette association aux sociétés de tir patriotiques qui se développaient alors dans le reste de l'Allemagne.

villes dans lesquelles il y avait eu la naissance de deux, trois ou quatre associations, au moins l'une d'entre elles était aussi une société de ce type, ce qui faisait qu'à l'exception d'Audun-le-Tiche, chaque communauté d'immigrés de la Présidence qui avait participé à la création d'au moins une association, avait choisi de le faire sous cette forme ; ceci confirme largement l'engouement que ces associations connurent par ailleurs dans le reste de l'Allemagne. Autre point important de cette forme de sociabilité, en 1879, chaque chef-lieu de cercle possédait son propre groupe, même la bourgade de Château-Salins (à partir du 14 avril 1879)[1], dans laquelle seulement 44 Vieux-Allemands résidaient, en avait une, ce qui en faisait sur ce point également, une association très représentative du développement du sentiment patriotique allemand dans le district.

D'autre part, et on comprend mieux pourquoi les autorités surveillèrent de très près l'évolution de cette forme de sociabilité, depuis 1873, les nouveaux groupes qui naissaient avaient la possibilité d'adhérer (et étaient encouragées à le faire, par les autorités) au *Deutscher Kriegerbund*[2] et donc à se structurer en un véritable réseau associatif entretenant des liens importants entre eux. Bref, cette forme de sociabilité tendait à créer un véritable maillage local susceptible, comme dans le cas de l'orphéonisme mosellan d'autrefois, de participer à la création de l'imbrication des identités locales, régionale et nationale, même si dans ce cas, l'imbrication identitaire prenait plutôt le chemin inverse de celui qu'il empruntait habituellement pour des populations indigènes, s'appuyant sur le sentiment national des immigrés pour mieux les intégrer dans leur région et leur ville d'accueil et leur

[1] ADM 3AL 429. Dossier « *Kriegerverein* Château-Salins ».

[2] Fédération qui se voulait nationale, mais qui était en réalité prussienne et qui ne réussit pas à rassembler autour d'elle les *Kriegervereine* de l'ensemble des Etats allemands. Sur l'ensemble de cette question liée au mouvement des *Kriegervereine* en Lorraine, voir Lionel METZLER, « Les *Kriegervereine* en Lorraine annexée de 1874 à 1914 », *in* Bernard DESMARS, Alfred WAHL (présentation par), *Les associations en Lorraine (de 1871 à nos jours)*, Actes d'une table ronde à l'Université de Metz (décembre 1998), Metz, Centre de recherche Histoire et Civilisation de l'Université de Metz, 2000, 195 p., pp. 19-37. Sur les considérations plus générales touchant à cette forme de sociabilité en Allemagne, voir Thomas ROHKRÄMER, *Der Militarismus der « kleinen Leute ». Die Kriegervereine im Deutschen Kaiserreich 1871-1914*, München, éditions R. Oldenbourg, *Beiträge zur Militärgeschichte* publié par le *Militärgeschichtlichen Forschungsamt*, tome 29, 1990, 301p.

permettre de se les approprier symboliquement. D'ailleurs, à partir de 1877, autour du premier *Kriegerverein* de Metz fut organisé le 35ème district de cette fédération, district qui portait le nom de « Lorraine », et qui avait pour vocation de rassembler l'ensemble des *Kriegervereine* de la Présidence (même si cet objectif ne fut jamais atteint, pour des raisons qui seront évoquées plus loin). Mais, en encourageant la formation de cette structure fédérale, le but poursuivi par l'administration était aussi et surtout de pouvoir mieux surveiller ce type d'associations paramilitaires très populaires, dont certaines avaient eu tendance, dans le reste du *Reich*, à développer des idées proches de celles des sociaux-démocrates[1].

Cette surveillance était d'autant plus accentuée par les autorités que ces associations étaient aussi, depuis la fin des guerres napoléoniennes, à l'origine du culte du souvenir des guerres et qu'à ce titre, elles participaient activement à l'érection, à l'entretien et aux festivités entourant les monuments aux morts, qui jouaient alors un rôle particulièrement actif dans la construction du sentiment national des populations. C'est ainsi que l'administration pouvait exiger des *Kriegervereine* d'expulser certains de leurs membres jugés nationalement douteux ou dont la réputation pouvait entacher l'honneur du *Reich*. Elle profitait souvent de demandes officielles (subventions, autorisations pour pouvoir posséder un drapeau), pour faire une enquête sur la totalité des membres de l'association. Une fois celle-ci réalisée, les fonctionnaires du cercle entraient alors en contact avec le bureau de l'association et leur exposaient le résultat de leurs investigations, en cas de problème. A Saint-Avold, par exemple, le 4 novembre 1881, le directeur de cercle pouvait écrire au président de Lorraine, combien il était satisfait puisque, lorsqu'il avait fait cette démarche auprès des responsables de l'association, celle-ci avait déjà exclu un dénommé Cosar, employé dans une étude de notaire, « à cause de ses manifestations ouvertes de haine à l'égard des Allemands » et que le dénommé Weber, ancien curé qui

[1] Voir l'étude de Thomas ROHKRÄMER, *op. cit.*

avait été démis de ses fonctions pour cause d'« actions immorales », avait été chassé de l'association dès que le directeur avait mis le bureau au courant de ce qu'il avait fait par le passé[1]. Or, en Lorraine, cette surveillance était d'autant plus active que ces associations étaient non seulement chargées de perpétuer le souvenir des guerres et de leur importance dans la construction de la nation, mais que dans la région et notamment autour de Metz, on se trouvait sur le champ de bataille le plus important de la guerre de 1870, qui soit resté sur le territoire allemand. A ce titre, les environs de la place forte étaient non seulement devenus une véritable nécropole pour les particuliers, mais aussi, pour les différents corps d'armée de toute l'Allemagne, un haut-lieu de la mémoire des combats qui s'étaient déroulés dans la France entière. A côté des cimetières se construisirent donc aussi, dès le début de l'annexion, de très nombreux monuments commémoratifs de telle ou telle passe d'armes, ou de tel ou tel événement important, dont chacune des unités de l'armée souhaitait entretenir le souvenir. Ce véritable culte militaire qui se développa, avait aussi été relayé par deux fois déjà par l'empereur Guillaume I^{er}, qui, lors de chacun de ses voyages à Metz, en 1877 et en 1879, ne manqua jamais de se rendre sur les lieux des combats, afin de rendre hommage aux soldats morts pour la patrie. De ce fait, la Lorraine et les environs de Metz eurent tendance à se développer comme un véritable lieu de mémoire de la nation allemande, où chaque année les familles et les unités de l'armée venaient rendre hommage aux défunts. Voilà pourquoi, étant donné ce contexte, les autorités, qui étaient généralement très attentives concernant cette forme de sociabilité, l'étaient encore plus pour la Lorraine.

D'ailleurs, contrairement à la constitution des autres associations, celle des *Kriegervereine* avait fait, dès les origines, l'objet du soin tout particulier des bureaux de la Présidence de Lorraine. Effectivement, lors de la procédure habituelle de demande de création pour quelque association que ce soit, l'administration recevait un courrier de la

[1] ADM 3AL468/3299.

part du premier comité et pour obtenir l'autorisation de police, il suffisait de produire la liste des membres inscrits, de déclarer la composition du comité et de déposer les statuts, de manière à ce que ceux-ci soient validés. L'administration se réservait ainsi le droit de vérifier que des étrangers ne puissent être inscrits sur ces listes ou à ce que certains passages des statuts soient éventuellement modifiés, pour répondre aux normes fixées par les autorités. C'est ainsi que les associations devaient impérativement notifier, dans leurs statuts, qu'elles ne poursuivaient pas de buts politiques et religieux et qu'elles s'engageaient à ne pas faire, de leurs réunions, des cercles de discussion concernant ces sujets. Le non-respect de ces dispositions pouvait bien sûr entraîner, selon la loi, la dissolution immédiate de l'association. Or, au-delà de ces simples considérations de police et de réglementation générale touchant au droit associatif en général, les *Kriegervereine* furent dès le début soumis à des règles spécifiques.

La façon dont la demande de la première association de ce type fut accueillie et traitée fut à ce titre tout à fait révélatrice. Effectivement, lorsque le 27 mars 1874, le directeur de cercle de Thionville reçut un courrier de quelques personnes d'Hayange émettant le souhait de pouvoir se constituer, avec une quarantaine de personnes, en *Kriegerverein*[1], en lui demandant si leurs statuts étaient conformes à la législation, il transmit immédiatement cette demande au président de Lorraine, afin d'obtenir son avis sur le sujet. Or, au lieu de suivre le cheminement habituel réservé à toutes les autres associations, ce courrier fit l'objet d'un traitement tout particulier. Effectivement, le président de Lorraine envoya aussitôt une demande d'information à ce sujet au service de l'Intérieur du gouvernement royal de Prusse, résidant à Trèves, afin de savoir quelle attitude adopter et quelle réglementation appliquer. Dès le 8 avril suivant, le président de district recevait les consignes de son collègue prussien et les textes en vigueur qui encadraient de manière très stricte la vie et les manifestations de ces groupes depuis 1842.

[1] ADM 3AL410/1. Lettre émanant du bureau de l'association, composé de quatre personnes.

Ils allaient jusqu'à préciser la manière dont devaient s'organiser leurs manifestations officielles et notamment, celle qui était considérée comme l'une des plus importantes, c'est-à-dire l'enterrement d'un de leurs membres, qui était calqué sur celui des honneurs rendus à des militaires. De la même manière, la forme que devait avoir leurs drapeaux et le fait que seules les plus hautes autorités pouvaient leur déléguer le droit d'en porter un (en Alsace-Lorraine ce fut l'Empereur lui-même qui fut désigné pour donner cette autorisation) montraient aussi combien ces associations représentaient un point extrêmement sensible pour les autorités[1]. En fait, ces groupes paramilitaires et patriotes personnifiaient en partie l'armée, l'Etat et la nation au sein de la société civile et à ce titre, il était normal qu'ils fassent l'objet d'un contrôle particulièrement important[2]. D'ailleurs, jusqu'au moment où une organisation régionale fut mise sur pied, l'administration civile fut appelée à intervenir à maintes reprises pour statuer sur le sort de ces associations. Qu'il s'agisse de réglementations concernant leurs cérémonies, leur tenue vestimentaire ou leur

[1] ADM 3AL410/1. Lettre du 8 avril 1874 et copie du *Cabinetsordre* du 22 février 1842 concernant la « formation de *Kriegervereine* ». Les services de l'Intérieur précisaient par exemple la réglementation très stricte concernant le drapeau, qu'il s'agisse de sa composition (place des couleurs et l'aigle prussienne) et de ses décorations éventuelles (rubans et autres insignes), ou de son obtention, qui devait se faire uniquement par le biais des hautes autorités (en principe, en Alsace-Lorraine, c'est l'empereur qui autorisait un groupe à pouvoir porter les couleurs du Reich). Et puis, le texte de 1842 réglementait aussi avec une très grande précision le déroulement de la cérémonie d'enterrement des « *Kameraden* », cérémonie très militaire et qui était un des temps forts de la vie associative. Le texte réglementaire allait jusqu'à préciser la manière dont devait être organisé la procession qui avait lieu à cette occasion, précisant même le nombre de *Krieger* qui devait accompagner le cercueil, en fonction du grade du décédé (les *Kriegervereine* reprenaient toute une partie de l'organisation de l'armée, et en particulier ses grades). Mais cette obsession concernant le problème des insignes, des décorations, des drapeaux et des costumes proches de ceux de l'armée, ainsi que la nécessité d'obtenir l'autorisation pour les porter de la part des autorités n'était pas propre à l'Allemagne, comme l'ont très bien démontré dans leurs études récentes Jakob VOGEL, *Nationen im Gleichschritt : der Kult der « Nation in Waffen » in Deutschland und Frankreich, 1871-1914*, Kritische Studien zur Geschichtswissenschaft, n°118, Göttingen, 1997, 404 p., Odile ROYNETTE, « Les casernes de Boulanger: pédagogie nationale et républicaine dans l'espace public septentrional », *Revue du Nord*, 85, 2003, pp. 379-392, Odile ROYNETTE, *« Bon pour le service »: l'expérience de la caserne en France à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Belin, 2000, 458 p., ou encore Annie CREPIN, *La conscription en débat ou le triple apprentissage de la nation, de la citoyenneté, de la République (1789-1889)*, Arras, Artois Presses Université, 1998, 257p.

[2] La question du lien entre nation et armée, ainsi que la sanctuarisation de cette dernière, tant en France qu'en Allemagne, ont fait l'objet de recherches relativement récentes et d'un renouvellement des connaissances à ce sujet, tant du côté français que du côté allemand. Voir la note précédente pour les principaux ouvrages traitant de la question.

« moralité »[1], les autorités intervinrent régulièrement en essayant de rester aussi proches que possible du modèle prussien, car c'est bien sur ce modèle que furent désormais constituées toutes ces associations[2]. Effectivement, suite à la réponse des services de l'administration royale de Trèves, lorsque le président de Lorraine signifia au président supérieur qu'il souhaitait appliquer cette réglementation dans son district, pour Hayange et pour tous les autres *Kriegervereine* qui allaient désormais voir le jour, le Ministère d'Alsace-Lorraine lui répondit qu'il lui laissait toute latitude dans cette affaire.

Enfin, il convient d'ajouter un dernier point, et non des moindres, concernant cette forme de sociabilité. Il semble bien que ce soit à travers ce type de groupes que les premiers Lorrains acceptèrent de côtoyer des Vieux-Allemands au sein d'une même association, faisant de ce réseau associatif un enjeu majeur et une sorte de témoin de la pénétration du sentiment d'appartenance identitaire des Lorrains au *Reich*. Le premier exemple sûr qui a pu être relevé, concerna en fait la zone francophone du district de la Présidence et des personnes issues du milieu rural, ce qui peut sembler a priori paradoxal, mais qui ne l'était peut-être pas autant qu'on pourrait l'imaginer. Tout d'abord, il était tout à fait envisageable que des personnes des milieux ruraux aient été moins touchées que celles des milieux urbains par la dynamique de la diffusion du sentiment national français. D'autre part, il n'était pas non plus exclu que des francophones aient pu être sensibles à une forme de patriotisme à l'égard du *Reich* ou qu'ils aient pu concevoir une forme d'attachement à la personne du monarque ou à l'idée de monarchie, incarnée par la

[1] Des enquêtes de police étaient en particulier réalisées au moment de la création d'un *Kriegerverein* ou de la demande d'un drapeau. En général, elles étaient diligentées par le directeur de cercle auprès du commissaire de police. Dans les papiers de la Présidence, le résultat de ces enquêtes était souvent très bref, indiquant, par exemple, dans le cas de Saint-Avold (le 12 octobre 1875), qu'il n'y avait rien à redire sur les membres et la constitution de cette association (ADM 3AL412.) Parfois, comme pour la création du groupe de Longeville-Moulins, l'enquête (2 mars 1885) était jointe au dossier (ADM 3AL441).

[2] Un exemple d'adaptation locale fut l'emploi de l'aigle impériale en lieu et place de l'aigle de Prusse. Car, si cette disposition était récusée par le gouvernement de Trèves, il se justifiait en Lorraine, puisque, comme le remarquait le président de Lorraine, les membres Vieux-Allemands du *Kriegerverein* d'Hayange provenaient « de tous les contingents allemands » et pas seulement de l'armée prussienne. ADM 3AL410/1. Lettre de justificatif du président de Lorraine au président supérieur, le 24 avril 1874.

dynastie des Hohenzollern, comme avaient par exemple pu le développer des populations de langue polonaise, telles que les Cachoubes ou les Mazures[1]. De manière plus certaine par contre, et à l'exception des environs de la ville Metz, aucune communauté de plus de 120 Vieux-Allemands ne s'était encore installée en zone francophone, et à Château-Salins, si les tenants de la protestation furent ici comme ailleurs très actifs, les rapports entre immigrés et indigènes ne connurent pas les tensions parfois violentes qu'avait provoquées l'arrivée massive de populations nouvelles dans certains autres secteurs. Enfin, si les milieux urbains restèrent à l'époque fermés aux appels des Vieux-Allemands, les 14 agriculteurs qui fréquentaient les quatre gardes-forestiers et les 19 fonctionnaires et employés allemands (dont 12 faisaient partie des services de la perception) ne pouvaient pas manquer d'être sensibles au fait de pouvoir côtoyer des « messieurs » importants, représentants de l'Etat, sorte de promotion sociale qui pouvait leur ouvrir certaines portes. D'ailleurs, cinq ans plus tard, l'un des 16 Lorrains (parmi les 26 membres en tout) du *Kriegerverein* de Louvigny ne résumait-il pas lui-même, avec une verve quelque peu maladroite, le sentiment de ces hommes qui s'étaient engagés sous cette bannière, en s'adressant au président de Lorraine pour se plaindre d'un dénommé Jacques Jullière ? Le plaignant, s'adressant en français aux services de la Présidence (alors qu'il y avait des Vieux-Allemands dans l'association) demandait à ce qu'il soit mis fin aux moqueries de l'individu en question et qu'il cesse d'insulter les membres de l'« Union militaire », « par tout le pays » en les traitant de « frapouilles (sic) (...) afin que nous membre (sic) nous continuions à marcher dans la voix de l'économie et du progret (sic) »[2].

---

[1] Sur la problématique des Cachoubes et des Mazures, voir A.SANGUIN et A.PUK, « Entre disparition et renaissance... », *op. cit.*, et Leszet BELZYT, « Zur Frage des nationalen Bewusstseins der Mazuren... », *op. cit.*, mais aussi Morgane LABBÉ, « Dénombrer les nationalités en Prusse au XIX[e] siècle : entre pratique d'administration locale et connaissance statistique de la population », *Annales de Démographie Historique*, Paris, 2003, n°1 « Politique des recensements », pp. 39-60. Richard BLANKE, *op. cit.* Cette idée

[2] ADM 3AL441. Dossier du Kriegerverein de Louvigny, lettre du 12 juillet 1884 qui suivait de peu la demande de création de l'association (15 juin 1884) et le dépôt des statuts qui étaient rédigés en français et en allemand.

Tout en laissant faire des entrepreneurs privés issus de la communauté immigrée et en s'appuyant sur le mouvement de l'« *affirmativer Reichspatriotismus* », l'Etat ne resta donc pas sans intervenir et même fermement dans certains cas, de manière à solliciter la création d'un maillage médiatique local très serré qui puisse diffuser ses informations, mais aussi sa façon de concevoir l'Etat national allemand. De plus, si le président de Lorraine et les directeurs de cercle autorisaient avec bienveillance toutes les formes de sociabilité allemandes nouvelles qui voyaient le jour en Lorraine, il en est une que les autorités accueillirent avec tout autant d'intérêt, mais qu'ils encadrèrent avec une certaine rigueur, de par le caractère extrêmement sensible qu'elle possédait dans sa forme et dans le message qu'elle se proposait de diffuser. Cette attention toute particulière qui fut accordée aux journaux et aux *Kriegervereine*, montraient combien l'Etat souhaitait pouvoir maîtriser, même indirectement une partie au moins de l'espace public des opinions et de l'espace social de chacun des cercles et surtout, au début, de chacun de ses chefs-lieux, de façon à ce que ces relais entrent en résonance avec le discours identitaire diffusé par ailleurs à tous les Lorrains, dans le cadre de l'institution scolaire et de celle du service militaire. Et si durant la première décennie, les Lorrains semblèrent rester totalement hermétiques à ce discours identitaire national, porté par des immigrés (au sens Vieux-Allemands mais aussi au sens plus général du terme) et par une vague de patriotisme victorieux, qui s'était précisément construit au détriment des annexés, les autorités allemandes conservaient quelques espoirs de voir les Lorrains les rejoindre sur ce terrain, puisqu'à partir de la fin des années 1870, non seulement la protestation intégrale avait pris fin, mais en plus, dans le sillage de l'autonomiste Lorette (dont le credo politique ne devait pas trouver suite, mais à l'époque, nul n'aurait pu le prévoir), la posture des annexés semblait changer. Et il n'est pas jusqu'à ce *Kriegerverein* de Château-Salins qui, en 1879,

pouvait laisser espérer, aux plus optimistes des observateurs allemands, que l'idée nationale allemande pourrait finalement gagner les esprits en Lorraine.

En attendant de pouvoir germaniser les Lorrains, c'est-à-dire de les convaincre de s'identifier à des Allemands du *Reich*, les autorités plantaient donc quelques jalons et/ou quelques contre-feux institutionnalisés, face aux manifestations de ressentiment des Lorrains qui avaient cours, encore pour l'essentiel, en dehors de cet espace balisé par les nouvelles autorités et dans lequel se refusaient encore d'entrer la plupart des Lorrains.

Ce faisant, et dans le même temps, les autorités avaient aussi travaillé à favoriser l'intégration nationale de tous les Vieux-Allemands d'origines diverses, de façon à ce qu'ils se sentent appartenir à une seule et même communauté nationale. En leur donnant une presse, en leur donnant des drapeaux attribués par l'empereur et aux couleurs du *Reich*, dans les *Kriegervereine*[1] (et non pas attribués par les monarques ou représentants des Etats et aux couleurs de ces mêmes Etats, comme c'était le cas dans le reste de l'Allemagne, pour le motif que les membres des associations d'Alsace-Lorraine étaient, au départ, tous des immigrés qui provenaient de régions très différentes du *Reich*, ce qui montre à quel point ces associations et cette communauté vieille-allemande s'était construite en opposition à celle des indigènes) et en leur proposant un espace dans lequel les symboles étaient *Reichdeutsch*, de manière exclusive, c'est-à-dire sans qu'ils soient accompagnés de symboles régionaux[2], le gouvernement avait facilité la constitution d'un « nous », commun à tous ces Vieux-Allemands. Ce processus ressemblait du reste fortement à celui

[1] ADM 3AL410/1. Lettre du président de Lorraine du 24 avril 1874, qui justifiait le choix des couleurs allemandes sur le drapeau des *Kriegervereine*. Voir le commentaire de ce courrier dans ce même chapitre, dans la partie consacrée au développement de cette forme de sociabilité.

[2] Puisque la seule spécificité nationale commune que se reconnaissaient alors les populations annexées étaient d'avoir été françaises et qu'en droit, la Terre étant d'Empire, elle ne pouvait donc pas posséder les attributs, couleurs, symboles et drapeaux conférés aux seuls Etats souverains.

communément repéré dans d'autres communautés d'immigrés, comme celle des « Italiens », qui en quittant leur pays d'origine et en arrivant dans un pays d'accueil finissaient généralement par faire primer leur appartenance nationale, ou par construire ce sentiment face à l'altérité des indigènes, au détriment de leurs racines régionales[1]. Toutefois, à la différence de ce processus intégratif, ce « nous » était d'autant plus nécessaire à faire émerger, qu'une des craintes majeures des autorités était précisément de voir ces nouveaux venus se « franciser » au contact des indigènes, tout comme certains Vieux-Allemands avaient pu se « poloniser » dans les régions à forte majorité polonaise de la Prusse. Donc, contrairement au modèle classique d'intégration des groupes d'immigrés dans une société d'accueil, l'objectif des autorités fut d'encourager la création puis la persistance de ce « nous », un « nous » qui avait aussi été construit en opposition à un « eux ». Or ce processus de construction identitaire en miroir, vivement encouragé par les autorités, devait avoir des répercussions dans la difficulté que le gouvernement allemand éprouva par la suite à faire fusionner dans un sentiment identitaire commun, ces deux communautés qui s'étaient ainsi formées. Le problème s'avéra d'autant plus difficile à résoudre que le fondement identitaire de chacune des deux communautés en question s'appuyait sur un événement fondateur commun, mais dont le sens et l'impact étaient totalement divergents et dont l'entretien du souvenir ne pouvait que raviver régulièrement la césure existante entre les deux populations. Il s'agissait de la guerre de 1870-1871.

Voilà donc comment le gouvernement allemand décida de s'occuper du palimpseste lorrain. L'enjeu était bien de faire disparaître totalement tout ce qui pouvait rappeler le temps de la souveraineté française, de façon à faire cesser tout le processus

[1] Voir pour la même époque le cas tout à fait typique des « Calabrais », « Piémontains » et « Vénitiens », qui en arrivant dans les pays d'accueil finissaient par devenir « Italiens ». Ces questions ont été abondamment illustrées dans Marie-Louise ANTENUCCI, *L'immigration en Moselle (1870-1940). L'exemple des Italiens*, thèse de doctorat, dir. Alfred WAHL, Université de Metz, 2000, 576 p.

d'identification nationale qui s'était mis en place jusque-là. En attendant cette séparation, que Bismarck appelait de ses vœux, le gouvernement travailla à la mise sur pied d'une politique culturelle identitaire qui s'appuyait alors sur le particularisme alsacien et sur tous les éléments culturels susceptibles de rattacher l'espace annexé au nouveau *Reich*, utilisant en cela des moyens somme toute classiquement employés par les Etats nationaux pour réussir l'intégration de leurs concitoyens. Mais, l'enclenchement d'un tel processus de redéfinition de l'identification des populations fut en réalité d'autant plus difficile à mettre en œuvre que la définition de la nouvelle nation s'était faite à l'encontre de l'ancienne patrie des annexés. De plus, il ne s'agissait pas simplement de prêter aux régions annexées des traits de caractères « typiquement » allemands et d'intégrer ainsi un territoire dans la mouvance du *Reich*, pour la simple raison que, notamment pour l'Alsace, ce territoire était entré dans la geste nationale qui préluda à la création de l'Etat allemand. Encore fallait-il faire valoir ces vues auprès des annexés. Il y avait loin du mythe de la « terre » allemande définie Outre-Rhin, à la réalité vécue de la population sur place. En d'autres termes, l'attribution identitaire définie par les autorités et issue d'un long processus de genèse nationale, entrait en contradiction avec la définition que la plus grande partie de la société civile indigène se donnait d'elle-même. C'est-à-dire que l'Etat, animé par ses représentants sur place et avec les moyens institutionnels puissants dont il disposait, était entré en conflit avec les notables indigènes, qui eux bénéficiaient à l'époque de l'avantage d'être en phase avec la vision que les populations avaient de leur identité. Or, cet enjeu d'autorité était majeur pour l'Etat, puisque de l'issue de ce conflit dépendait la légitimité à gouverner que lui reconnaîtrait ou non la population locale. Voilà pourquoi, à partir du Statthalter Manteuffel, la politique de conciliation avec les notables indigènes devint une des priorités de la politique gouvernementale[1], voilà pourquoi aussi, à partir de la deuxième moitié des

[1] Barch R43/178. Dans un rapport envoyé à l'Empereur et dont la copie se trouve archivé à la chancellerie, Manteuffel décrivait la situation qu'il avait trouvé en arrivant dans le *Reichsland*. Il posait également le

années 1880, le baron de Hammerstein en Lorraine essaya de développer la même approche dans son district, en soutenant une politique visant à exploiter, au profit de la cause nationale, la naissance du particularisme lorrain, véritable alternative possible à la difficulté des autorités allemandes à faire naître parmi les populations un sentiment d'appartenance régionale, construit autour de l'Alsace. En se plaçant volontairement sur le même terrain que les notables lorrains, le président pensait pouvoir trouver un terrain d'entente avec eux.

Ce temps de l' « a*ffirmativer Reichspatriotismus* » et de ses vertus supposées sur la société civile en Alsace-Lorraine s'acheva au début des années 1880. Le mythe de l'*Entwelschung* rapide d'une population supposée allemande s'achevait alors que grandissait une forme de nationalisme plus revendicatif et plus ombrageux. De même, du côté français, un nationalisme similaire, contemporain de la consolidation du régime républicain ne porta pas les deux pays au dialogue. Les tensions nationalistes de ces années 1880 et la consolidation des deux régimes amenèrent les populations annexées à se réorganiser et à manifester, comme les nationaux des deux pays, mais plus encore que ceux-ci, leur attachement à l'ancienne mère patrie, enclenchant un véritable processus de dissimilation.

---

problème de la politique de germanisation et indiquait le chemin qui permettrait, selon lui, de la réussir: « Même ceux qui se rallient au gouvernement n'ont qu'une confiance relative en la solidité de ces relations et n'ont pas encore pu se résoudre à mettre tous leurs oeufs dans le même panier, parce qu'ils ont encore à l'esprit la possibilité d'une réunification avec la France. Afin d'obtenir un rattachement rapide et définitif des esprits à l'Allemagne, une nouvelle victoire contre la France serait nécessaire. Dans les circonstances actuelles, pour atteindre ces buts, il convient d'entretenir le sentiment d'autonomie de l'Alsace-Lorraine, de s'occuper du développement économique et du bien-être matériel et de faire que ces intérêts qui gravitaient jusque-là vers la France soit attirés vers l'Allemagne et les cercles d'intérêts allemands ».

2e PARTIE:

INTÉGRATION, DISSIMILATION ET RENOUVELLEMENT DE LA PROTESTATION DANS LE PARTICULARISME LORRAIN (1879-1891).

Au cours de ces quelques années, après avoir été longuement secouée par toute une série de manifestations, la Présidence de Lorraine sembla revenir au calme. Le nombre des associations d'immigrés continua à s'étoffer et les pratiques de ces premiers réseaux de sociabilité commençèrent à occuper plus largement l'espace social, manifestant ainsi avec de plus en plus de force l'affirmation d'une présence vieille-allemande en Lorraine. De plus, loin de ne se composer que d'immigrés, ces sociétés s'ouvrirent également peu à peu aux premiers indigènes, facilitant ainsi à la fois, l'intégration des nouveaux venus dans leur régions d'adoption et en même temps, celle des indigènes dans des formes de sociabilité vieilles-allemandes.

Néanmoins, ce fut aussi au cours de cette période que naquirent et se manifestèrent d'abord discrètement, puis de plus en plus ostensiblement, de nouvelles associations indigènes de caractère francophile. Or, à partir de 1885, leur réussite et la place grandissante qu'elles occupaient dans l'espace social, les incitèrent à se tranformer en un véritable réseau, qui faisait de plus en plus pièce à celui des Vieux-Allemands en se référant à d'autres symboles identitaires nationaux. Cette tendance à la dissimilation se confirma lors du vote protestataire de 1887. Elle poussa les autorités à réagir fermement contre ce mouvemement et à proposer de nouvelles mesures pour endiguer ce renouvellement de francophilie.

A) Des réseaux associatifs concurrents qui s'affirment : entre intégration et dissimilation.

1) Les associations vieilles-allemandes: une vitalité qui se confirme et une intégration qui se dessine (1879-1887).

a) La confirmation du dynamisme de la vie associative vieille-allemande.

Le mouvement de constitution d'associations dans la communauté vieille-allemande, tel qu'il a été précédemment décrit continua sur sa lancée, après 1879. Les deux enquêtes de 1885 et 1887 concernant l'existence et la constitution des associations de musique, de chant, de gymnastique et de celles qui avaient des buts de type « festif » furent très révélatrices de cette évolution[1]. Ce furent surtout les plus gros pôles de concentration de populations immigrées qui furent les plus actifs. A Metz, il y eut au moins 11 nouvelles créations (sept de chant, trois de sport et une de musique) et même plus vraisemblablement 12[2]. Toutefois, celles-ci ne s'ajoutaient pas à celles qui avaient existé en 1876, puisque nombre d'entre elles avaient déjà disparu. Ainsi quatre associations de chant sur cinq s'étaient déjà éteintes entre 1876 et 1887[3]. Néanmoins, si l'on compare le nombre de

[1] ADM 3AL410/1. Voir le tableau des associations de la Présidence, en 1887 (Annexe 6).
[2] ADM 3AL410/1, rapport du directeur de police, du 23 avril 1887. Il existe un doute sur l'origine des membres d'une société de chant religieux, même si tout les désigne a priori comme étant des Vieux-Allemands.
[3] Une des quatre avait été refondée en 1882 et les trois dernières avaient totalement disparu, notamment la *Topographia* de « caractère social-démocrate » qui, bien qu'elle existât encore en 1885, avait fini par disparaître en 1887.

Kriegervereine, d'associations sportives, de musique et de chant entre ces deux dates[1], il était quand même passé de huit à 16 (ou 15 si l'on retient l'hypothèse la plus basse). De plus, il ne faut pas non plus oublier qu'une association comme le *Kriegerverein* de la ville était d'une taille imposante, puisqu'il ne regroupait pas moins de 681 adhérents en 1886. De manière similaire, mais moins spectaculaire, les quatre grandes communautés vieilles-allemandes de Sarreguemines, Forbach, Montigny-Sablon et Thionville avaient elles aussi continué sur leur lancée, la dernière ayant même rattrapé son retard. A l'exception de Forbach qui comptait cinq associations, chacune des villes précitées en possédait six. Quant à Ars-sur-Moselle, si prospère encore au début des années 1870, l'effondrement de l'activité industrielle consécutif à la récession économique des années 1880, avait forcé au départ de très nombreux Vieux-Allemands[2] et l'éclosion de nouvelles associations en avait beaucoup pâti. Néanmoins, deux nouvelles sociétés, on ne put plus typiques, avaient vu le jour, l'une était un *Kriegerverein*, l'autre un groupe s'étant donné pour but l'« entretien du chant allemand »[3].

En tout, sur l'ensemble de la Présidence, chef-lieu y compris, il existait désormais 78 associations de Vieux-Allemands recensées, soit près d'une cinquantaine de plus qu'en 1879[4]. Parmi elles, les fonctionnaires avaient décompté un peu plus d'un tiers de *Kriegervereine* (27 exactement) et autant d'associations de chant. Le petit tiers restant était

---

[1] Seules associations que répertorient les listes de 1885 et 1887 pour Metz (et ce,même si les consignes officielles demandaient aussi de lister les associations chargées d'organiser des fêtes), alors qu'en 1876, le recensement était on l'a vu beaucoup plus large, puisqu'il y avait aussi, par exemple, les cercles, une association carnavalesque, une autre de théâtre ou encore les francs-maçons, ce qui faisait alors, 16 associations en tout.

[2] La population vieille-allemande présente à Ars-sur-Moselle était à l'époque essentiellement liée à son activité industrielle. Or, la récession de 1884 avait durement touché les *Forges Lorraines* qui furent contraintes de débaucher quelque 650 ouvriers et la société *Karcher et Westermann*, durement affectée elle aussi par cette première crise fit même faillite en 1888. En 1892, sur les 2000 emplois industriels de 1871, il n'en restait plus que 300. Pour toutes ces informations, voir François ROTH, *La Lorraine annexée*, *op. cit.*, pp. 282-284.

[3] Groupe qui était né de la scission d'une association qui se voulait au départ commune aux indigènes et aux immigrés.

[4] A celles-ci, il faudrait aussi ajouter cinq autres associations d'orientation allemande, pour lesquelles plus d'un tiers des membres étaient des indigènes.

constitué de 12 sociétés de sport, sept du type cercle de rencontre[1] et cinq de musique instrumentale. La plupart d'entre elles se trouvaient en réalité fortement concentrées autour des quatre grands centres de population vieille-allemande déjà évoqués, c'est-à-dire autour des quatre plus grands pôles urbains du district, qui étaient non seulement des centres de service importants et parfois aussi des villes de garnison importantes, mais qui étaient en plus des villes déjà marquées par la révolution industrielle ou qui dominaient une périphérie qui l'était plus encore. Il en allait ainsi pour Montigny-lès-Metz, le Sablon, Ars-sur-Moselle, Novéant (la gare frontière) et Maizières, dans les environs de Metz, ou encore pour la vallée de la Fensch (Hayange, Nilvange et Algrange essentiellement à l'époque), Moyeuvre-Grande, dans la vallée de l'Orne, et Hettange-Grande, à proximité de Thionville et enfin pour Petite-Rosselle qui jouxtait la ville de Forbach. Pour Sarreguemines, rien de tel, puisque la ville ne possédait pas de communes périphériques peuplées d'un nombre significatif de Vieux-Allemands. En dehors de ces très gros pôles, cinq petites villes plus isolées possédaient encore plus de deux associations, il s'agissait de Sarrebourg, la plus dynamique, avec ses quatre sociétés vieilles-allemandes, mais qui était un foyer très isolé, ainsi que de quatre petites villes situées entre le sillon mosellan et le secteur de Forbach, à savoir Hombourg-Kédange, Boulay, Bouzonville et Saint-Avold, qui comprenaient chacune deux associations. Ailleurs, il existait encore ici ou là une association allemande, c'est-à-dire dans la plupart des cas, un *Kriegerverein*. Au final, si la vitalité de ces associations était importante, elle se limitait encore toutefois à quelques villes, grandes ou petites, dans lesquelles s'étaient installées des communautés vieilles-allemandes de plus de 200 habitants et qui se situaient dans les secteurs les plus dynamiques du district, ou au moins dans ceux pour lesquels une activité administrative et/ou militaire avait nécessité l'installation de ces immigrés. En secteur francophone, en dehors, bien sûr, de la couronne

[1] Dont deux associations à thème, l'une faite pour les « amoureux du théâtre » à Sarrebourg et l'autre, la *GeselligerBürger-Verein Sablon*, dont l'objectif était de préparer des rencontres en famille, autour de spectacles divers (concerts, pièces de théâtre et autres).

urbaine de Metz, les communautés vieilles-allemandes étaient par contre très rares, tout comme leurs associations. Il n'y avait guère que trois communautés vieilles-allemandes qui développèrent chacune un *Kriegerverein*. Il s'agissait de celle d'Avricourt, constituée autour de l'imposante gare frontière, de celle naissante de Dieuze, autour de la garnison qui commençait à peine à s'implanter et de celle de Château-Salins, qui resta toujours très modeste (44 personnes en 1880 et 137 en 1905), bien que cette ville ait été le chef-lieu de la direction de cercle.

b) Un fonctionnement en réseau : l'exemple du *Kriegerverein* de Saint-Avold.

Néanmoins, tout comme les associations orphéoniques d'avant l'annexion et tout comme des associations de chant ou des *Kriegervereine* l'avaient déjà fait dans d'autres Etats allemands, par exemple, ces groupes ne restèrent pas isolés les uns des autres. Ils fonctionnaient en réseau et cela d'autant plus facilement que les immigrés s'étaient installés dans des communes qui possédaient toutes des gares[1]. A ce sujet, il est d'ailleurs remarquable de constater que les associations vieilles-allemandes (tout autant que celles des indigènes), qui se développèrent sous forme de réseau, se soient installées, à de très rares exceptions près, et pendant toute la période de l'annexion, dans des localités qui possédaient une gare. De plus, pour les *Kriegervereine*, il est tout aussi remarquable de constater combien les employés des chemin de fer étaient très bien représentés dans cette forme de sociabilité et combien souvent ils furent aussi à l'origine de celles-ci.

La vie du *Kriegerverein* de Saint-Avold illustre parfaitement ce que furent les débuts du fonctionnement en réseau de la vie associative vieille-allemande pour la

[1] Sur la constitution du réseau orphéonique et le rôle des gares dans la diffusion du mouvement et sa constitution en un véritable réseau intégré, voir Philippe GUMPLOWICZ, *Les travaux d'Orphée : 150 ans de vie musicale amateur...*, *op. cit.*

Présidence de Lorraine[1]. Tout commença en septembre 1875, autour d'un petit groupe de 15 personnes, apparemment toutes vieilles-allemandes[2]. Pour les dix pour lesquels il a été possible de retrouver la profession, il s'agissait, de manière très classique, de quelques petits entrepreneurs (commerçants et artisans essentiellement[3]) et de deux fonctionnaires (un inspecteur des ponts-et-chaussées et un garde-forestier). Comme pour les quatre autres *Kriegervereine* qui l'avaient précédé dans le district, à savoir Hayange, Metz, Thionville et Forbach, l'impulsion de la création était venue de quelques immigrés qui s'étaient installés dans la commune et n'avait pas été le fruit d'une politique associative ou gouvernementale volontaire. L'initiative avait donc été locale. Néanmoins, dès le 3 février 1876, au cours d'une assemblée générale de l'association, le président du *Kriegerverein* voisin de Forbach, Böhm, vint tenir une conférence à Saint-Avold, afin de mettre les membres au courant de ce qu'était le *Deutscher Kriegerbund* et de les inciter à rejoindre cette fédération, pour éviter de rester isolés. Deux jours plus tard, ce fut avec enthousiasme que les adhérents de Saint-Avold décidèrent de se rallier à cette idée et de s'abonner à la revue de l'organisation, *Die Deutsche Kriegerbund.* Toutefois, dans le même élan, ils demandaient aussi, comme le leur avait proposé Böhm, que soit constitué un *Bundesbezirck Elsass-Lothringen*, c'est-à-dire un district associatif qui engloberait toutes les associations existantes en Alsace-Lorraine au sein d'une fédération régionale. Au final, et en attendant de pouvoir se mettre d'accord sur les modalités d'une fédération régionale

[1] AMStA 3AL37. Ce cas est exceptionnellement bien documenté, puisque les procès-verbaux faisant état de la vie de l'association ont été retrouvés et préservés aux archives municipales de Saint-Avold. Si la série n'est malheureusement pas complète (il y manque les années de 1888 à 1891, 1892 ne commence qu'en septembre et après 1912, toute trace de procès-verbal a disparu, bien que l'association ait continué à exister), ces documents nous renseignent sur le quotidien de ce type d'association. Pour un aperçu d'ensemble de la vie de cette association, voir Lionel METZLER, « Les *Kriegervereine* en Lorraine annexée et à saint-Avold de 1874 à 1914 », *Cahiers Lorrains*, Metz, septembre 2004, pp. 234-249.

[2] AMStA 3AL37. Assemblée générale du 23 octobre 1875. Sur l'ensemble des membres, la nationalité de six d'entre eux seulement a été retrouvée. Tous étaient des Vieux-Allemands.

[3] Deux aubergistes et un brasseur (leur intérêt pour ce type de sociabilité n'était pas dépourvu d'enjeux économiques, comme l'a démontré Jean-Pierre HIRSCH, *Les débits de boissons dans les petites villes d'Alsace de 1844 à 1914*, thèse de doctorat, Alfred WAHL (dir.), Université de Metz, 2003, 1161 p), deux horlogers, un cordonnier, un entrepreneur en bâtiment, un couvreur et un boucher.

de ce type, les délégués des cinq premiers *Kriegervereine* de la Présidence décidèrent de créer un district de Lorraine, le 34e du *Kriegerbund*[1].

Au cours des quatre premières années, cette structure fédérative ne devait pas jouer de grand rôle sur le vécu quotidien des membres de l'association de Saint-Avold. Certes, le journal de la fédération nationale et les réunions régulières des délégués du 34e district (et occasionnellement les réunions nationales) créaient un lien entre tous ces groupes et donnaient une certaine unité à cette forme associative et à ses pratiques, qu'il s'agisse par exemple des discussions autour de la mise sur pied d'une caisse de maladie au niveau du district, pour les « camarades » malades[2], ou qu'il s'agisse de participer financièrement au jubilé des 70 ans de l'empereur, en envoyant cinq Marks au siège de la fédération nationale[3]. Le simple fait de participer à cette fédération à la fois régionale et nationale jouait bien entendu un rôle dans l'intégration des membres au sein d'entités identitaires plus larges que celles de la simple localité. Néanmoins, jusqu'en 1879, le *Kriegerverein* de Saint-Avold resta centré sur lui-même pour ses activités. En plus de mettre à disposition de ses sociétaires une petite bibliothèque constituée de revues (avec abonnement) et de livres, il avait pour fonction essentielle de permettre aux camarades de passer quelques bons après-midi ou des soirées, entre eux, autour d'une bière (il arrivait souvent de commander un petit tonneau à cette occasion), dans l'arrière-salle de l'auberge qui avait été choisie pour local associatif[4]. Parmi ces rencontres, la fête de Noël prenait un caractère un peu plus

---

[1] Sur ces questions générales concernant les *Kriegervereine*, en plus de l'article précédemment cité, voir aussi Lionel METZLER, « Les *Kriegervereine* en Lorraine annexée de 1874 à 1914 », *in* DESMARS Bernard, Alfred WAHL (présentation par), *Les associations en Lorraine (de 1871 à nos jours)*, Actes d'une table ronde à l'Université de Metz (décembre 1998), Metz, Centre de recherche Histoire et Civilisation de l'Université de Metz, 2000, 195 p., pp. 19-37.

[2] Discussions particulièrement animées de décembre 1878 à mars 1879. Rappelons que les *Kriegervereine* s'étaient aussi donné une fonction sociale, afin de pallier l'inexistence d'une sécurité sociale généralisée. D'autres caisses furent aussi organisées, par exemple pour les veuves et les orphelins des « camarades ». Le *Kriegerbund* possédait même des orphelinats.

[3] AMStA 3AL37. Réunion du 16 décembre 1876.

[4] Ces pratiques étaient le quotidien de ces associations. Lors de la réunion du 11 novembre 1881, par exemple, le « camarade » Metz apporta un tonneau de 50 litres de bière pour la « discussion du soir ».

festif, mais restait encore une simple soirée entre camarades[1]. Même la fête de l'anniversaire de l'empereur n'était pas encore instituée de manière régulière dans le cadre associatif, puisque sur les quatre premières années, seule 1878 fut l'occasion d'une réunion particulière à cet effet. Il faut dire qu'à l'époque encore, ces festivités restaient surtout l'apanage des fonctionnaires[2] ou des militaires et que seules les villes de garnison connaissaient de grandes manifestations publiques à cette occasion[3]. Cela se vérifiait d'ailleurs du côté des autorités catholiques puisque, si 1878 marqua aussi pour l'Eglise le début des circulaires concernant des services d'action de grâce pour l'Empereur, le 7 mars 1888, soit dix ans plus tard, à la lettre émanant des bureaux du Statthalter, demandant à l'évêque de Metz de bien vouloir célébrer, dans les églises de son diocèse, le jour anniversaire de l'Empereur, le prélat opposa une fin de non recevoir, montrant à quel point ces festivités eurent du mal à s'imposer en Lorraine. Pour ce faire, il argua du fait que même pour les hautes personnalités catholiques cela ne se faisait pas régulièrement et qu'a fortiori, cela ne pouvait donc pas se concevoir pour un souverain protestant, terminant même sa lettre par des mots sans équivoque: « on ne pourrait voir dans un acte pareil que l'effet d'un enthousiasme personnel en faveur de l'Empereur allemand »[4].

Or donc, à partir de 1879 précisément, l'association quitta son isolement et commença à participer à des festivités collectives organisées avec d'autres groupes

---

[1] Néanmoins, à partir de 1878, il fut décidé de garder les décorations de Noël pour l'année suivante.

[2] Friedrich ARMIN, *40 Jahre Elsass-Lothringen. Betrachtungen und Errinerungen eines Verwaltungsbeamten*, Berlin, Schwetschke und Sohn, 1912, 298p., p.199.

[3] Sur l'organisation de ces festivités, voir Günter RIEDERER, *Feiern im Reichsland, op. cit.*, pp. 56-75 et en particulier, p.59. L'auteur mentionne comment l'organisation de cette fête était méticuleusement agencée par des circulaires en provenance de Berlin et comment elles étaient redistribuées vers les directeurs de cercle, afin qu'ils organisent un banquet réservé aux personnalités de leur circonsciption, dont les maires, et aux fonctionnaires. Pour les villes de garnison, les instructions étaient tout aussi strictes. Mais là, les festivités étaient bien plus marquées, puisque de la veille au soir au lendemain, le banquet s'accompagnait aussi de parades accompagnées de musique militaire dans la ville, avant que plus tard ne se généralisent les retraites au flambeau. Ce ne fut que peu à peu que, même dans la communauté immigrée, le jour anniversaire de l'empereur devait devenir la fête nationale.

[4] ADM 29J 584. Ces services anniversaires furent finalement célébrés à partir de 1895. En plus de ce courrier, figurent dans ce dossier les circulaires concernant les services d'action de grâce en faveur de l'Empereur de 1878 à 1911, ainsi que les services funèbres, anniversaires et discours officiels en faveur de la famille impériale et des soldats français et allemands de la guerre de 1870 (1871-1912). Figurent aussi dans ce dossier les prières en faveur des troupes allemandes combattant en Afrique.

constitués de Vieux-Allemands. La première d'entre elles, qui créa un véritable déclic pour Saint-Avold, fut la participation au baptême du drapeau du *Kriegerverein* de Sarreguemines, brièvement relaté lors de la réunion du 13 mars 1879[1]. Ce type de cérémonie était l'une des plus importantes de la vie d'une association de ce genre et le culte qui était alors rendu au drapeau était l'équivalent de celui qui était pratiqué dans l'armée. Comme c'était l'empereur lui-même qui autorisait un groupe à recevoir ce qui était considéré comme un honneur, le prestige de l'association récipiendaire en était rehaussé d'autant[2]. Afin de faire partager cet honneur, les autres associations étaient invitées à participer aux festivités qui marquaient cet événement, ce qui ne laissait pas d'impressionner les participants et ne faisait qu'accroître leur envie d'organiser eux-mêmes une telle cérémonie. Cette émulation qui se renouvelait lors de chacune de ces cérémonies et ce partage d'impressions fortes se faisaient au cours de fêtes marquées du sceau du *Reichpatriotismus*. Il ne faut pas oublier que c'était l'empereur lui-même qui attribuait le drapeau et que ce dernier était aux couleurs du *Reich*, ce qui participa fortement à l'émergence et à la constitution d'une communauté vieille-allemande en Terre d'Empire, soudée autour de symboles communs. Cette forme d'intégration nationale au sein de ce groupe d'immigrés était aussi une forme de « germanisation », au sens où les uns et les autres abandonnaient à ces occasions leur identité d'origine bavaroise, prussienne, saxonne pour adhérer à une communauté nationale incarnée dans un Etat, le *Reich*.

---

[1] AMStA 3AL37.

[2] A titre de comparaison, il faut préciser que l'importance des drapeaux, signes et emblèmes n'était pas propre à l'Allemagne. En 1881, par exemple, la III[e] République reprenait à son compte la loi du 9 novembre 1815, loi qui n'avait pas cessé d'être réactualisée par les régimes qui se succédèrent en France, et qui interdisait, à l'origine, de porter un autre drapeau que le blanc et de dégrader ce même emblème. Pour compléter ces dispositions générales, un arrêté du préfet de Paris du 7 janvier 1894 précisait un peu plus le sort qui devait être réservé aux drapeaux: « Art.1[er]. – Sont interdits dans le ressort de la préfecture de police l'exposition et le port de drapeaux, soit sur la voie publique, soit dans les édifices, emplacements et locaux librement ouverts au public. Art.2. – Sont exemptés de cette mesure les drapeaux aux couleurs nationales françaises ou étrangères, et ceux servant d'insignes aux sociétés autorisées ou approuvées ». Pour l'ensemble de cette problématique, voir Dominique REYNIÉ, *op. cit.*, pp. 311-312 et p.317.

Pour se donner une idée de ce que pouvaient être les festivités organisées pour la cérémonie de la remise du drapeau et voir combien et comment fonctionnait désormais le réseau de sociabilité des immigrés, il suffit de relire les cinq pages de compte rendu enthousiastes, écrites par le secrétaire de l'association de Saint-Avold, qui relate dans le détail, tout ce qui avait pu se passer les 20 et 21 mai de l'année 1882, date à laquelle le *Kriegerverein* put enfin, à son tour, recevoir son propre drapeau[1]. Le train des festivités commença le samedi soir au local de l'association, par une « réunion festive avec musique », pour l'ensemble des adhérents. Ce ne fut que le lendemain que la fête prit un tour public. Effectivement, le dimanche matin, à partir de 6 heures, les *Krieger* se mirent à parcourir les rues de la ville en défilant sur le mode de la cérémonie du « *Reveille* », cérémonie généralement réservée à l'armée et qui consistait, lors de journées de fêtes importantes (notamment le jour anniversaire de l'empereur), à réveiller la ville par des roulements de tambours ou des sonneries de trompettes. Puis, de 10H30 à 11H30, les « camarades » se rendirent à la gare, en fait dans son restaurant, afin de recevoir leurs invités autour d'un verre de bienvenue. Ils y réceptionnèrent, en tout, les représentants de 11 associations, avec lesquels, une fois la petite réception d'accueil achevée, ils défilèrent dans toute la ville, au son de la musique. Le président du *Kriegerverein* avait pris la tête du cortège, avec une « ribambelle (...) de petits guerriers et de petites guerrières », portant le drapeau (non déployé) qui allait faire l'objet de la cérémonie. Après avoir arpenté la rue principale de Saint-Avold, qui avait été décorée pour l'occasion, ils arrivèrent sur la place du marché, qui avait elle aussi été spécialement aménagée. Les y attendaient, sur une tribune, « en plus d'une grande foule de spectateurs », le directeur de cercle Albrecht, les officiers du 13^{e} régiment de dragons, stationné à Saint-Avold, le maire, Wohlhüter, deux membres du conseil municipal, le président du 34^{e} district du *Deutscherkriegerbund*, Heim et l'association des sous-officiers du même 13^{e} régiment (qui s'appelait *Mars-la-Tour*, en

[1] AMStA 3AL37. Voir aussi la photo : Annexe 3.

souvenir de la bataille du même nom, au cours de laquelle s'était illustré le 13e régiment de dragon)[1]. Sur le côté se trouvait encore une tribune spéciale réservée aux femmes des adhérents du *Kriegerverein* de Saint-Avold. Le point d'orgue de ce rassemblement pouvait alors commencer. Au nom de l'empereur, qui trônait en buste sur la tribune principale, le directeur de cercle procéda enfin à l'inauguration du drapeau. Ce fut alors que retentirent les trois traditionnels « *Hoch* » au *Kaiser* et l'hymne national, avant que ne soit déployé, aux yeux de tous, le drapeau à l'aigle impériale, portant les armoiries de la ville[2]. S'ensuivirent alors deux grands banquets, l'un pour les simples participants, l'autre avec les membres du bureau et tous les officiels, officiers et sous-officiers de la garnison y compris. Au cours de ce repas les toasts à l'empereur, portés par les uns et les autres, donnèrent à chaque fois l'occasion aux participants de manifester leur attachement au souverain, à sa famille et au *Reich*. On n'oublia pas même de rédiger une dépêche pour le Statthalter et l'empereur, en remerciement et en preuve de fidélité. A la fin de l'après-midi, les invités et les familles des *Krieger* se rendirent encore à un repas et à un concert qui avaient lieu dans les jardins de l'un des membres du *Kriegerverein*, l'aubergiste Högerl. La soirée se poursuivit par un feu d'artifice et se termina, au local associatif, chez l'aubergiste Hartmann, par un bal au cours duquel furent vidés les derniers verres de la journée, à la gloire de l'association et de l'empereur. Le lendemain matin, les derniers invités repartaient par le train, mais pas sans avoir été invités à participer à un « *Frühschoppen* » traditionnel, à la bière, accompagné de musique.

Voilà donc le type de festivités auquel participa régulièrement, à partir de 1879, le *Kriegerverein* de Saint-Avold. Le tour de la vie associative devait en être transformé. D'ailleurs, l'année 1879 fut remarquable à plus d'un titre, puisque ce fut aussi à ce moment

[1] ADM 3AL468/3296. Cette association s'adressait aux sous-officiers du 13e regiment de dragon du Schleswig-Holstein et se réunissait chez Högerl, aubergiste qui accueillait aussi les manifestations du *Kriegerverein* (et dont il était membre).
[2] Pour un descriptif du drapeau, voir ADM 3AL468/3299.

que l'association eut l'occasion de participer, pour la première fois de son existence, à une grande manifestation publique officielle, la *Kaiserparade*. Celle-ci se déroula le 24 septembre, dans le cadre de l'accueil de l'empereur à Metz. Ce rassemblement de masse fut particulièrement impressionnant pour les membres participants. Organisé à grands renforts d'associations vieilles-allemandes et de défilés militaires, il permettait à chacun des présents de voir passer physiquement l'empereur.

De plus, ce fut cette même année que le *Kriegerverein* de Saint-Avold commença aussi à entretenir des relations avec une association toute nouvelle, qui s'était créée l'année précédente, la *Concordia*, groupe typique du mouvement de l'« *affirmativer Reichpatriotismus* » qui entendait « entretenir le chant allemand »[1]. Effectivement, à partir du 2 septembre 1879, jour anniversaire de la bataille de Sedan, l'une des dates choisies pour fêter la nation en Allemagne[2] et pour Saint-Avold, celle adoptée pour fêter annuellement la date anniversaire de la fondation du groupe, les deux associations s'étaient rejointes, à l'invitation de la plus ancienne, afin que puissent s'établir des relations suivies entre elles deux. D'ailleurs, dès la fin de l'année, la *Concordia* et le *Kriegerverein* se retrouvèrent à nouveau, mais devant l'arbre de Noël cette fois, pour faire la fête dignement et ensemble, avec force concours de chants allemands. Du coup, l'organisation de la fête de la saint Sylvestre prit un peu plus d'ampleur et pour la première fois fut aussi organisée une tombola.

Toujours dans ce cadre local, mais à partir du mois de mars 1882, le *Kriegerverein* se mit aussi à participer au défilé aux flambeaux et au repas organisés par l'armée à l'occasion de l'anniversaire de l'empereur, le tout, en collaboration avec la municipalité.

---

[1] ADM 3AL468/3284.

[2] Aucune fête nationale n'avait été définie pour l'ensemble du Reich. Le jour anniversaire de la bataille de Sedan avait été choisie par un certain nombre d'Etats allemands.En Alsace-Lorraine, la bataille de Sedan ne fut jamais fêtée officiellement, dans le but de ne pas réveiller de souvenirs, particulièrement douloureux auprès des indigènes. A ce sujet, voir Fritz SCHELLACK, *Nationalfeiertage in Deutschland 1871 bis 1945*, Frankfurt am Main, Bern, New-York, Paris, Peter Lang, 1990, 424 p.

Ce fut à partir de cette date que l'événement devint réellement la fête locale publique annuelle de tous les Vieux-Allemands de la ville: l'armée avait effectivement associé à cette manifestation et à sa préparation, les pouvoirs publics locaux et les représentants de la communauté vieille-allemande de la ville, par le biais de ses associations. Mais, Saint-Avold ne fut pas la seule ville de Lorraine à avoir connu ces festivités d'un genre nouveau. Manteuffel notait le 6 mai 1882, dans son rapport à l'empereur sur la situation de l'opinion publique en Terre d'Empire, que ce fut précisément en 1882 que cette manifestation sortit pour la première des grandes villes et des cercles confidentiels auxquels elle s'était jusque-là confinée[1].

D'autre part, si les fêtes d'inauguration de drapeau continuèrent à avoir lieu, à partir de 1883, dans le but d'entretenir les liens tissés entre les membres de ce réseau associatif, le *Kriegerverein* de Saint-Avold commença aussi à recevoir régulièrement des invitations à des fêtes d'un nouveau genre, moins solennelles, mais tout aussi patriotiques et bien arrosées. La première repérée dans les procès-verbaux du *Kriegerverein* de Saint-Avold fut celle de Strasbourg, qui pour ses dix ans d'existence décida de marquer le coup en faisant de sa fête anniversaire annuelle, une grande cérémonie à laquelle furent invités de nombreux *Kriegervereine*. Cette tradition devint très vite une véritable institution, et le *Kriegerverein* de Saint-Avold ne manqua pas de faire sienne cette idée en organisant sa propre « *Stiftungsfest* », le 23 août 1885. Y participèrent 11 *Kriegervereine*, tous de Lorraine (Metz, Forbach, Algrange, Boulay, Moyeuvre-Grande, Ars, Devant-les-Ponts, Dieuze, Château-Salins et Thionville), sauf un de Prusse voisine, celui de Völkligen, ainsi que l'association *Mars-la-Tour* des sous-officiers de la ville. La société de chant de Saint-

[1] BArch R43/178. Il notait qu'un peu partout et pour la première fois, dans les petites villes, des repas avaient rassemblé de nombreuses personnes et même des indigènes. Il citait notamment le cas de celle de Château-Salins « un village totalement francophone », au cours de laquelle un habitant s'était présenté en uniforme de lieutenant de réserve bavarois. Il concluait son rapport en saluant le fait cette fête soit en train d'être adoptée en Terre d'Empire. Dans son rapport de l'année suivante, le 29 avril 1883, le Statthalter notait que cette manifestation s'était généralisée dans tout le *Reichsland*.

Avold, la *Concordia*, avait aussi été invitée, mais elle n'avait pas pu se joindre aux festivités. De manière générale, pour ce genre de fête, les *Kriegervereine* s'invitaient donc entre eux, sur l'ensemble de l'espace du district, mais ils n'hésitaient pas non plus à associer à leurs festivités toutes les autres formes de sociabilité locales avec lesquelles ils entretenaient des relations régulières. Cette façon de procéder était commune à l'ensemble des manifestations qui se déroulaient sur le territoire de la Présidence de Lorraine. Ainsi, pour l'inauguration du drapeau du *Kriegerverein* d'Ars-sur-Moselle, au mois d'octobre 1883, en plus de la présence de nombreux groupes, membres du 34e district du *Deutscher Kriegerbund*, il y avait aussi l'association de chant de la localité[1].

A partir de 1885, d'autres formes de sorties furent aussi proposées pour entretenir cette forme de sociabilité immigrée interassociative. Certaines étaient d'ordre très ponctuel, comme cette excursion au Niederwald, avec un train spécialement affrété pour l'occasion par le *Kriegerverein* de Sarrebruck, au mois de juillet 1885. Plus généralement, à partir de 1886, les très régulières et typiques « fêtes de l'été » ou « fêtes en forêt » (« *Waldfest* »)[2], jusqu'alors organisées pour les membres du groupe et ses sympathisants, s'ouvrirent à la participation d'autres associations locales ou des environs généralement proches, qu'il s'agisse d'autres *Kriegervereine* ou d'associations d'immigrés.

Bref, au cours de la courte période allant de 1879, date de sa première participation à une manifestation extérieure, à 1882, date à laquelle elle reçut son drapeau, la vie du *Kriegerverein* de Saint-Avold s'était trouvée profondément transformée. Elle participait désormais de plain-pied à l'activité et à l'ambiance d'une association de masse. Alors que

---

[1] ADM 3AL410/1. Courrier du directeur de cercle au président de Lorraine du 29 septembre 1885. Avant qu'elle ne finisse par être interdite pour francophilie notoire, l'association *Union*, bien que composée principalement d'autchtones, avait fait preuve d'un certain patriotisme allemand selon les autorités, puisqu'elle avait participé à l'inauguration du drapeau et à l'accueil du Statthalter, en chantant notamment un chant national allemand, le « *Heil dir im Siegenkranz* ».

[2] Pour l'ensemble de ces fêtes, voir AMStA 3AL37. La première *Waldfest* associant plusieurs associations du secteur eut lieu à l'invitation du *Kriegerverein* de Forbach au mois de mai 1886. Néanmoins, le groupe de Saint-Avold n'avait pas attendu cette date pour faire lui-même sa propre *Waldfest*, puisque dès 1882 il en avait déjà organisé une pour ses membres.

jusqu'en 1879 elle était entièrement tournée sur elle-même, à partir des années 1880, elle s'était activement intégrée à la communauté vieille-allemande au niveau local et régional, et ce, en se servant de l'identité nationale allemande comme facteur d'unité.

Bref, à partir de 1879 et au cours des années 1880, les festivités entre associations vieilles-allemandes commençaient à s'organiser tant à l'échelon régional, qui avait généralement pour cadre la Lorraine, mais aussi parfois l'Alsace-Lorraine ou les Etats allemands voisins[1], qu'à l'échelon local, qu'il s'agisse de la commune ou de ses environs plus ou moins proches (le *Kriegerverein* de Saint-Avold était en particulier très lié à celui de Forbach). Cette solidarité qui s'appuyait à la fois sur le réseau très organisé des *Kriegervereine* et sur un certain nombre de fêtes ou de célébrations liées à la présence de l'empereur fut largement encouragée par les personnels administratifs, politiques et militaires allemands, de façon à ce que l'espace social et public des villes ne soit plus désormais le lieu des seules manifestations francophiles des indigènes. Lorsque ces dernières s'étaient apaisées entre 1877 et 1879, les associations vieilles-allemandes qui s'étaient peu à peu constituées avaient pris leurs marques et commençé, à leur tour, à occuper l'espace social des villes. Car parcourir la ville et de manière générale son territoire, c'était aussi pour ces associations et leurs membres, se les approprier et en même temps les germaniser.

[1] AMStA 3AL37. Sur 26 invitations reçues entre 1882 et 1887, le *Kriegerverein* de Saint-Avold fut sollicité 15 fois par des associations lorraines, 7 par des alsaciennes, 4 par des prussiennes toutes proches et une par une bavaroise (du Palatinat). Lorsqu'il a été possible de savoir si oui ou non le *Kriegerverein* y avait participé ou pas, il s'avère que les invitations alsaciennes étaient moins souvent honorées que les lorraines et que celles qui provenaient des plus anciens groupes lorrains (comme Saint-Avold) ou des plus prestigieux étaient plus souvent honorées que celles des plus récents. Enfin, le facteur de proximité jouait aussi un rôle important, puisqu'à partir du moment où une invitation provenait d'un groupe qui n'appartenait pas au district, ce critère jouait un rôle essentiel.

c) Un réseau à caratère intégrateur.

Car, et il s'agit là du dernier aspect qui reste encore à éclairer, en se manifestant ainsi dans l'espace public, les communautés immigrées ne faisaient pas que s'approprier leur nouvelle identité nationale. Dans le même temps, elles revendiquaient l'accès à une place dans leur région d'accueil. Symboliquement par exemple, lorsque le *Kriegerverein* de Saint-Avold entra dans la communauté de ceux qui avaient le droit de porter le drapeau orné de l'aigle impériale, il n'oublia pas de faire aussi figurer l'écusson de la ville. Ce souci du local, jusque dans le dessin du drapeau s'exprima d'ailleurs de manière croissante parmi les Vieux-Allemands, non seulement parce que nombre d'entre eux étaient venus s'installer en Terre d'Empire pour y faire souche, mais aussi parce que, par ce biais, ils proposaient aux indigènes, qui souhaitaient les rejoindre, un véritable signe de ralliement. L'argument concernant la force de ce symbole n'échappa jamais aux dirigeants locaux des *Kriegervereine* et ce, tout au long de l'annexion. Ceux de Longeville-Moulins estimaient, encore en 1899, que leur « devoir » était de « gagner les cœurs [« de la population d'ici qui se tient encore à l'écart »] à la chère patrie allemande et à son aimé et très estimé souverain ». Or, écrivaient-ils, « pour ce travail de pionnier, nous avons cependant encore besoin d'un moyen, un signe extérieur, autour duquel l'ancien soldat aime à se réunir », c'est-à-dire un drapeau[1]. Plus explicite quant au double sens identitaire, à la fois local et national, que devaient nécessairement comporter leur drapeau, les membres du comité du *Kriegerverein* du Ban-Saint-Martin demandèrent eux aussi à avoir un drapeau aux couleurs du *Reich*, mais ils exprimèrent aussi le souhait de pouvoir y faire figurer « aussi bien le fondateur du lieu et de l'abbaye Saint-Martin - le roi Sigisbert d'Austrasie – que celui qui avait donné son nom au lieu et à l'abbaye - Saint Martin – et qui était alors évêque de

[1] ADM 3AL441. Lettre du bureau du *Kriegerverein* de Longeville-Moulins, le 28 février 1899, au président de Lorraine, dans le but d'obtenir un drapeau.

Tours, de façon à ce que l'âme de la « petite patrie » [« *Heimat* »] soit toujours tenue en éveil parmi ses membres », quelle que soit leur origine[1].

De la même manière, si c'étaient les autorités impériales, par le biais du directeur de cercle (et à Saint-Avold, sous l'œil du buste de l'empereur), qui remettaient ce drapeau, les autorités municipales et certains des habitants de la ville participaient aussi à cette cérémonie. Enfin, de façon plus générale encore, en arpentant les rues de la ville et le territoire lorrain, lors de toutes ces fêtes associatives, les membres de ces associations s'inscrivaient aussi indubitablement dans le cadre de l'espace local et régional en se l'appropriant. Pour le *Kriegerverein* de Saint-Avold, la mutation remarquable qui avait eu lieu de la fin de l'année 1879 à 1882 était aussi bien sûr liée au fait qu'il avait finalement réussi à s'inscrire dans le paysage communal. Effectivement, à partir du moment où ses activités prirent une nouvelle dimension, son attractivité au sein de la petite communauté urbaine augmenta aussi fortement. Si, jusqu'en septembre 1880, l'association regroupait seulement une trentaine d'adhérents et accueillait péniblement environ cinq nouveaux membres chaque année[2], à partir de la fin de l'année 1880, puis en 1881 et en 1882, la société recruta à chaque fois une trentaine de nouvelles personnes. Parmi ces nouveaux, les commerçants de la localité firent une entrée particulièrement remarquée[3] et finalement avec la cérémonie de l'inauguration du drapeau, l'ancrage dans la cité fut définitivement sanctionné par l'adhésion du maire, représentant de l'autorité civile locale et du *Garnisondirektor*, représentant des autorités militaires.

Plus significatif encore, les premiers indigènes commencèrent, au même moment, à faire leur entrée dans l'association. Toutefois, comme il n'a pas été possible de reconstituer

[1] ADM 3AL418-419. Lettre du comité du *Kriegerverein* du Ban-Saint-Martin au président de Lorraine, du 11 juin 1913.
[2] Si les comptes-rendus associatifs faisaient un relevé systématique de tous les nouveaux adhérents, ils ne faisaient par contre malheureusement que très rarement état de ceux qui quittaient le groupe.
[3] Ils avaient été une première fois approchés pour l'organisation de la première tombola de l'association pour Noël 1879.

la totalité des informations touchant à la nationalité des membres qui s'inscrivaient, il n'est pas impossible qu'un indigène isolé ait pu auparavant adhérer à l'association avant cette date. Car, en réalité, aucune information concernant la nationalité des adhérents ne figurait dans les comptes-rendus associatifs consécutifs aux inscriptions[1]. Pour accéder à cette information, il a fallu procéder à des recoupements en s'aidant notamment de listes nominatives d'associations de Saint-Avold conservées dans les papiers de la Présidence de Lorraine[2]. Ainsi, il a été possible de relever que, dès 1876, le bureau de l'association avait attribué le titre de membre extraordinaire (pour quelle raison, cela n'était pas précisé dans les procès-verbaux) à trois personnes qui étaient, selon toute vraisemblance, des indigènes[3]. Mais dans au moins deux cas sur trois, moins de six mois plus tard ils furent rayés de la liste, car ils ne s'étaient pas acquitté de leur cotisation. En fait, il fallut attendre le mois d'août 1879 pour que le premier Lorrain, recensé avec certitude, fasse son entrée dans l'association et ce, comme membre ordinaire. A partir du mois d'octobre 1880, le mouvement s'accéléra très nettement, or ce fut précisément à ce moment que les effectifs de l'association commencèrent à croître de façon remarquable, comme cela a déjà été démontré. En tout, entre 1879 et 1882, sur les 104 nouveaux membres qui entrèrent dans l'association, il n'a été possible de retrouver que la nationalité de 36 d'entre eux. Parmi celles-ci, un tiers exactement était des indigènes[4]. Plus intéressant encore, le recrutement

---

[1] Encore faut-il noter que certains Vieux-Allemands possédaient aussi la nationalité de la Terre d'Empire, qu'ils aient demandé à l'obtenir, qu'ils l'aient conservée parce qu'arrivés avant l'annexion, ou qu'ils l'aient reçue de droit dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions (auquel cas ils conservaient leur nationalité d'origine, mais pouvaient se déclarer Alsaciens-Lorrains de droit)

[2] AMStA 3AL37 (registre de délibérations du *Kriegerverein*) et ADM 3AL468. Le relevé systématique des noms de tout nouvel adhérent au *Kriegerverein* de Saint-Avold a été réalisé à partir des comptes-rendus et comparé à celui des personnes, avec leurs prénoms, professions et âges figurant sur les listes de membres de toutes les associations de Saint-Avold conservées dans les papiers de la Présidence. Ce travail particulièrement laborieux, bien qu'ayant donné certains résultats, n'a pas permis de lever le voile sur l'ensemble des adhérents, d'autant que dans la plupart des cas, la seule information qui ait été mentionnée dans les procès-verbaux du *Protokollbuch* du *Kriegerverein* était le nom de famille de celui qui s'inscrivait.

[3] Les dénommés Walter (l'aubergiste ?), Notton et Mercier (vendeur de son état).

[4] Sur l'établissement de ces relevés, voir la note 2. En 1891, après quelques années difficiles, les activités du *Kriegerverein* de Saint-Avold reprirent de plus belle. A l'époque, il y avait 15 Alsaciens-Lorrains pour 61 membres ordinaires (ADM 3AL468, liste du 21 janvier 1891). A la fin de l'année, il y en avait 22 sur 63

de ces derniers s'effectuait dans les mêmes milieux socio-professionnels que pour les Vieux-Allemands, c'est-à-dire auprès des commerçants, des artisans et des employés[1]. Enfin, si l'entrée d'indigènes dans l'association ne faisait généralement pas l'objet d'une mention particulière, laissant à penser que cela n'apparaissait pas comme exceptionnel, par contre l'adhésion à forte charge symbolique, en 1881, de quatre d'entre eux qui avaient été d'anciens soldats français, fut saluée par le secrétaire de l'association comme étant une grande première et un véritable tournant dans la vie de l'association.

Ce fut donc au cours de ces trois années que le *Kriegerverein* s'inséra dans un réseau associatif plus large, d'envergure régionale et nationale, et qu'il s'intégra en même temps dans la cité, tant par son action que par son recrutement au moins partiellement indigène. Enfin, signe des temps et de l'engouement, ainsi que de l'importance de ce *Kriegerverein* dans la vie de la commune, comment ne pas relever la double adhésion, là aussi très symbolique, de deux hommes politiques emblématiques de la vie municipale à Saint-Avold. Ces deux indigènes, aux destins politiques opposés, entrèrent en mai et juin de l'année 1883, au moment où le maire en place venait de décéder et que se posait la question immédiate de sa succession et, à plus long terme, la préparation des prochaines élections. La première adhésion eut lieu juste avant que ne soit résorbée la crise de la succession. Elle avait de quoi surprendre, puisqu'il s'agissait de celle du notaire François Dufresne, l'un des deux chefs de file du parti dit français[2]. Mais, vu l'importance du rôle social de l'association, et vu les ambitions politiques municipales du personnage, il était bon, pour lui, de s'afficher dans certains lieux, au moins sur le papier[3]. Sur le papier, car en

---

(AMStA 3AL37 : dépouillement des arrivées pour cette année). Ces informations corroborent en tout cas le fait que des indigènes entraient désormais dans cette forme de sociabilité.

[1] Un épicier, un marchand de bois, un « commerçant », un sellier, un maître maçon et deux bouchers, ainsi qu'un cocher, un secrétaire, un clerc de notaire, un employé des chemins de fer et trois postiers.

[2] Pour la vie municipale à Saint-Avold, voir Pascal FLAUS, « Quelques aspects de la vie municipale à Saint-Avold de 1870 à 1918 », *Les Cahiers Lorrains*, juin 1993, pp. 121-139.

[3] François Dufresne était entré dans l'association au moment du décès du maire de Saint-Avold et préparait déjà son combat électoral de 1886. D'ailleurs, il sortit de l'association dès le lendemain du scrutin municipal, en septembre 1886 et juste après avoir vendu son étude de notaire, afin de pouvoir se consacrer pleinement à

fait, malgré l'afflux remarquable de nouveaux membres qui eut lieu à partir des années 1880, la fréquentation du local associatif n'avait pas connu d'embellie, bien au contraire même, les réunions avaient eu tendance à regrouper, en moyenne, moins de membres que par le passé. Nombre de personnalités s'y étaient inscrites, mais sans pour autant y militer activement. D'ailleurs, l'entrée massive de nouveaux membres et le rôle social du *Kriegerverein* de Saint-Avold avait finalement poussé celui-ci à s'adapter à la situation en cessant de pénaliser par une amende toutes les personnes absentes au cours des deux réunions mensuelles ordinaires de l'association[1]. Dufresne semble bien avoir fait partie de ce type de membre. Bien que payant régulièrement sa cotisation jusqu'en 1886, il n'apparut jamais dans les procès-verbaux de l'association et ce qui est certain, c'est qu'il ne participa à aucune des sorties et des commissions qui étaient régulièrement chargées d'organiser les déplacements ou les fêtes du groupe. La seconde adhésion remarquable, mais plus prévisible celle-là, eut lieu un mois plus tard, au moment de la réunion suivante de l'association. Il s'agissait de celle de son opposant politique, l'entrepreneur indigène, mais très germanophile, Gottlieb Hertz, qui venait d'être élu au poste de premier magistrat de la commune[2]. L'ancien premier adjoint, qui prenait la succession de l'ancien maire de la ville, était venu, tout naturellement, prendre la place de son prédecesseur dans les rangs de cette association qui comptait, surtout pour quelqu'un de sa tendance politique. Au final, et jusqu'aux élections municipales de 1886, la situation était tout à fait remarquable, puisque deux grandes figures indigènes, de tendance nationale opposée, se retouvaient inscrits dans

---

la vie politique de sa commune. C'est à ce moment qu'il s'engagea de façon déterminée, comme beaucoup d'hommes de sa génération, dans une voie politique plus protestataire. A partir de cette date, au sein de l'opposition qui était entrée en force au conseil municipal (11 sièges sur 23), il pratiqua une politique d'obstruction systématique, ce qui le désigna rapidement comme l'homme à abattre. Finalement, le 17 août 1888, prétextant que ses absences étaient devenues trop nombreuses, le président de Lorraine en profita pour l'exclure de l'assemblée municipale. La crise protestataire était en voie d'être jugulée par l'administration.

[1] Cette évolution donna lieu à une modification des statuts en 1885, après que le bureau ait vainement tenté de faire appliquer le règlement. Les menaces d'amendes ne furent d'aucune utilité et la peur de voir l'association être désertée l'emporta finalement.

[2] L'homme était un des notables indigènes les plus en vue de la ville. Il possédait depuis 1861 une petite usine de confection de gélatine, à l'entrée de la ville, qui employait 80 personnes. Il était marié à une immigrée.

les rangs d'une association patriotique allemande qui avait été créée par des immigrés à peine huit ans plus tôt. Comment ne pas y voir le signe d'une greffe associative finalement relativement bien réussie ? Néanmoins, le fait même que des personnalités notoirement francophiles aient pu s'y inscrire montre aussi qu'il serait délicat de faire de tous les indigènes, qui y avaient adhéré, d'ardents patriotes allemands. D'ailleurs, au mois de novembre de l'année 1881, juste avant que l'association n'obtienne le droit de recevoir un drapeau de l'empereur et pour que cela puisse se faire, le directeur de cercle notait aussi, avec soulagement, que le *Kriegerverein* de Saint-Avold venait de procéder à l'expulsion de l'un de ses nouveaux membres, jugé particulièrement indésirable. Et pour cause, celui-ci, un employé d'étude notariale[1], était particulièrement connu « à cause de ses manifestations ouvertes de haine à l'égard des Allemands »[2]. En acceptant de s'intégrer davantage à la vie locale, les associations vieilles-allemandes n'échappaient donc pas non plus à une certaine contradiction ou à une certaine tension qui pouvait exister avec leurs revendications identitaires nationales.

Plus significatifs encore de cette tension, furent les événements qui ébranlèrent l'association et qui se déroulèrent au moment de la crise protestataire de 1886-1887. Au moment même où la vie politique municipale devint très houleuse en raison de l'opposition systématique des protestataires[3], un conflit interne déchira les membres du *Kriegerverein*. « Les menées subversives de quelques membres »[4] provoquèrent même la remise en cause des élections au renouvellement du comité et l'affaire se solda au final par l'exclusion d'un certain nombre d'adhérents et par la condamnation de l'un d'entre eux à trois semaines de

[1] Peut-être l'un des deux notaires de la ville qui étaient connus pour être les deux chefs de file des francophiles à Saint-Avold, dans la première partie des années 1880, à savoir Dufresne (celui qui avait adhéré au *Kriegerverein* en 1883) et son collègue Corhumel. Voir Pascal FLAUS, *op. cit.*

[2] ADM 3AL468/3299.

[3] Le président de Lorraine finit même par intervenir pour y remettre bon ordre, excluant François Dufresne du conseil municipal, le 17 août 1888 (ADM 10AL136, lettre du président au directeur de cercle). Ce dernier avait jusque-là pratiqué une politique d'obstruction systématique au sein du conseil municipal et avait même refusé une tentative de médiation, le 5 juillet 1887. Voir Pascal FLAUS, *op. cit.*

[4] AMStA 3AL37. 4 septembre 1886.

prison, pour « offense » au garde forestier Napp, alors trésorier de l'association[1]. Rendant compte de cette ambiance particulièrement tendue, le secrétaire de l'association devait remarquer à plusieurs reprises que l'attitude des uns et des autres n'était pas toujours suffisamment patriotique à son goût. Dès le 6 avril 1886, alors que seuls 12 membres assistaient à la réunion, il notait que Weber, l'un des anciens soldats français qui étaient entrés dans l'association, avait été choqué par le manque de « patriotisme et d'amour pour l'empereur et l'Empire» qui s'était manifesté lors de la dernière cérémonie de défilé au flambeau, à l'occasion de l'anniversaire de l'empereur, fustigeant notamment l'absence de nombreux adhérents lors de cette fête. De la même manière, le 18 octobre 1887, au moment de la fête en l'honneur du *Kronprinz* Frédéric Guillaume, le *Kriegerverein* avait tenu à inviter une députation des officiers de la garnison, les membres de l'association Casino et de celle de chant, ainsi que les « diverses personnes de bonne orientation patriotique ». Or lors de ces festivités, patriotiques à plus d'un titre, puisqu'il s'agissait aussi de marquer le souvenir de la bataille des nations de Leipzig, le secrétaire devait noter avec aigreur que « la soirée peut être qualifiée de réussie, malgré l'absence de nombreux [membres] Vieux-Allemands qui fut remarquée avec embarras ». En d'autres termes, au moment où la crise protestataire battait son plein, non seulement un certain nombre d'indigènes notoirement francophiles, comme Dufresne, se retirèrent de l'association, mais en plus, un certain nombre d'immigrés fit montre de beaucoup de réserve et préféra s'abstenir de manifester trop bruyamment son attachement à l'Empire, à l'instar de ce que firent de nombreux Lorrains de l'association. En ce sens, si le *Kriegerverein* fut bien un outil qui travailla à favoriser l'intégration identitaire des indigènes dans le *Reich*, il fut aussi un instrument d'intégration des immigrés dans les communautés locales. Or, au moment où les tensions nationales se réveillaient, ces deux dimensions entraient en conflit,

[1] Sur la saisie du regitre de délibérations du *Kriegerverein* et la condamnation de Zimmermann, voir AMStA 3AL37, annotations diverses entre le 3 mai et le 7 juin 1887 (la condamnation eut lieu le 18 novembre de la même année).

réactivant la faille identitaire nationale existant entre indigènes et immigrés, provoquant la démission des uns et l'exaltation patriotique des autres. Mais, cette réactivation laissa aussi la place à l'expression de choix plus modérés, soucieux de préserver un minimum de vivre-ensemble. Comme dans les parties polonophones de la Prusse, un certain nombre d'immigrés refusa de manifester sa solidarité manifeste et donc son intégration au groupe identitaire national des Vieux-Allemands, donnant la préférence à d'autres formes de solidarités identitaires et privilégiant du même coup leur inscription dans les réseaux de solidarités locales avec des indigènes, ce qui était facilité, dans la zone germanophone, par l'usage en grande partie partagée, d'idiomes voire d'une langue commune.

Ce comportement qui visait à favoriser d'autres formes de solidarités identitaires se retrouvait par exemple à l'époque pour les populations catholiques[1]. Celles-ci avaient eu d'autant plus tendance à développer leur intégration qu'elles avaient eu à subir la loi du *Kulturkampf* dans l'ensemble de l'Allemagne et particulièrement dans les régions prussiennes. C'est ainsi que, dans le *Katholischer Bürgerverein* de Saint-Avold fondé en 1884 par l'archiprêtre Lemire, l'un des membres les plus influents des réseaux francophiles de la région et reconnu comme tel par les autorités allemandes[2], cinq membres sur les 32 dont il a été possible de retrouver la nationalité (l'association était alors composée de 42 adhérents en tout) étaient des Vieux-Allemands. Les tendances bien connues de son fondateur provoquèrent donc, au moment de sa création, et bien que l'administration n'y trouva finalement rien à redire, une enquête particulièrement fouillée[3]. A cette occasion, la

[1] Sur la force de l'expression de ce sentiment identitaire, voir notamment Alfred WAHL, *Confession et comportement dans les campagnes d'Alsace et de Bade 1871-1939. Catholiques, protestants et juifs, dynamisme économique et social, vie de relation et attitude politique*, Strasbourg, éd. Coprur, 1980, 1269 p.

[2] ADM 3AL468/3287. Ce qu'indique clairement le rapport du directeur de cercle au président de Lorraine, le 12 mai 1884, ainsi que l'enquête du commissaire de police Weirich, adressée peu de temps auparavant au directeur de cercle, le 7 mai 1884.

[3] ADM 3AL468/3287. Voir en particulier la demande de rapport de la part du président de Lorraine (Lettre du 27 mars 1884) au directeur de cercle et la réponse de celui-ci le 12 mai 1884. Deux pièces particulièrement intéressantes furent notamment versées à ce dossier. La première faisait état de l'enquête de police à laquelle furent soumis les membres les plus en vue de l'association, la seconde était un rapport réalisé à l'occasion d'une des fêtes caractéristiques qu'organisait le *Katholischer Bürgerverein*.

dernière manifestation musicale et théâtrale que l'association avait organisée, le 28 avril 1884, avait été l'objet, après coup, d'une enquête des autorités policières[1]. Le programme, rédigé en français et comprenant de nombreux morceaux de musique et de nombreuses pièces de théâtre français, faisait notamment mention de pièces qui pouvaient prêter à manifestation comme « La fille du régiment » et « Les douleurs d'un Annexé » (devenue dans le programme « Les douleurs d'un Exilé »). Néanmoins, aucun mouvement hostile à l'Allemagne ou favorable à la France ne fut signalé, au cours de ce spectacle. Pourtant, le commissaire de police, très tâtillon, remarquait que sur la page de garde de la partition du dernier morceau de musique signalé, aurait figuré « une Alsacienne-Lorraine en pleurs »[2] et que celle qui avait interprété cette pièce au piano n'était autre que la sœur d'un élève au séminaire de Metz, qui lui-même avait fait ses études au pensionnat à Nancy. Voilà pourquoi, bien qu'aucun incident n'ait été constaté lors de l'exécution de ce morceau, le commissaire se lança dans une enquête qui consita à rassembler des témoignages pour savoir d'où provenait ladite partition et si celle-ci était ou non illustrée du dessin sus-indiqué. Or, s'il fut dans la capacité de réaliser son enquête, ce fut justement parce que deux Vieux-Allemands catholiques « de tendance patriotique »[3] avaient assisté à cette fête. Il s'agissait d'un dénommé Ottow, lieutenant en garnison à Saint-Avold, et de Hiller, directeur de l'école normale d'instituteur. Or, ces deux personnes, au dessus de tout soupçon, n'avaient rien trouvé à redire au sujet de cette manifestation qui avait été, à leurs yeux, particulièrement réussie. De plus, notons également que le buffet qui fut organisé au cours de cette journée avait été pris en charge par l'aubergiste Hartmann, lui-même membre du *Kriegerverein* et dont l'établissement servait de local à cette association. Plus

[1] ADM 3AL468/3287. *Id.* Selon le rapport, le groupe qui venait de se former en association existait déjà depuis un moment et oganisait presque chaque semaine des après-midi ou des soirées culturelles destinées aux fidèles de la paroisse. S'il faut en croire l'insigne que cette association se donna (et envoyé par le directeur de cercle au président de district, le 22 juillet 1895. ADM 3AL468/3287), ses activités commencèrent en fait en 1882.

[2] ADM 3AL468/3287. Rapport du commissaire de police au directeur de cercle, le 5 mai 1884.

[3] ADM 3AL468/3287. Rapport du directeur de cercle au président de district, le 9 mai 1884.

intéressant encore, parmi les cinq Vieux-Allemands membres du *Katholischer Bürgerverein*, trois, dont un instituteur, étaient également adhérents du *Kriegerverein* (à noter que ces trois immigrés catholiques étaient tous prussiens d'origine et que deux d'entre eux étaient originaires des provinces rhénanes, donc particulièrement marqués par le *Kulturkampf*). D'ailleurs, cette double appartenance à deux associations de tendance nationale a priori opposées était également partagée, à cette même date, par six indigènes, ce qui signifiait que près du quart des membres de l'association catholique appartenait aussi au *Kriegerverein*. Et pourtant, un mois plus tard, au terme de son enquête, le commissaire de police, Weirich, avait fini par retrouver la trace de la partition « Douleurs d'un Annexé », dédicacée « Aux habitants d'Alsace-Lorraine » et sur laquelle figurait bien une Alsacienne éplorée. Bien mieux même, ce morceau de piano était accompagné d'un chant destiné à « être chanté et joué dans les cercles indigènes » et les paroles étaient censées « remplir la jeunesse de l'espoir que les Allemands seraient chassés de l'autre côté du Rhin »[1]...et pourtant, la fête avait été suivie et en partie mise au point par des immigrés catholiques qui n'avaient rien trouvé à y redire, ainsi que par des indigènes qui, comme trois de leurs camarades vieils-allemands, militaient au sein du *Kriegerverein*. Weirich en resta là de son enquête. Il avança une explication permettant de dédouaner la cécité du lieutenant Ottow et expliqua que le directeur de l'école normale s'était retiré avant que « Les douleurs d'un Annexé » ne soit jouée. Il n'en restait pas moins vrai qu'en dehors de ces deux témoins bien d'autres Vieux-Allemands avaient eux aussi participé à ce spectacle. Au final, la surveillance étroite du *Katholischer Bürgerverein* prit fin. L'association avait entre-temps été autorisée par le président de Lorraine, le 17 juin 1884. Le commissaire de police fut muté moins de quatre mois plus tard, peut-être en raison de ses démêlés avec

[1] ADM 3AL468/3287. Lettre du commissaire de police au directeur de cercle, le 21 juin 1884.

l'archiprêtre Lemire, qui remontaient à 1882[1]. Son successeur,Goldammer, chargé de refaire une enquête sur l'association répondit par un très lapidaire « insoupçonnable sous tous rapports »[2]. Il rejoignait, mais en des termes bien différents, l'avis qu'avait rendu le directeur de cercle au mois de mai précédent: « tant que les citoyens de Saint-Avold veulent se laisser diriger par l'archiprêtre Lemire, et tant que cela se déroule dans le cadre de la loi, il faut à mon avis laisser ces citoyens faire ce que bon leur semble.(...) Au contraire, au vu des circonstances, chaque attaque du gouvernement constituerait un renforcement de l'abbé Lemire ».

Finalement, au-delà des clivages nationaux, l'association de l'archiprêtre Lemire avait réussi à intégrer des Vieux-Allemands autour de la défense de l'identité religieuse catholique et ce bien que celle-ci ait eu des tendances pro-françaises parfois manifestes. Ceci étant, il ne faut pas non plus oublier que cette intégration était rendue d'autant plus facile qu'en secteur germanophone, la majeure partie des adhérents catholiques de l'association, voire la totalité, était capable de s'exprimer en allemand et de le comprendre, ne serait-ce que, parce que sous le Second Empire, le clergé s'était battu pour sauvegarder l'allemand à l'église et dans l'enseignement du catéchisme[3]. D'ailleurs, le journal *Le Lorrain*, qui couvrit le spectacle du 28 avril 1884, tout en indiquant, comme d'habitude, par petites touches, quelle était sa préférence nationale, précisait aussi que « toute la salle » s'était bien amusée lorsqu'avait été joué « *Le gros lot*, comédie en deux actes (en allemand) ». La même connivence ne pouvait exister dans le secteur francophone et en particulier sur la ville de Metz, où les communautés restaient bien plus divisées, du fait que les populations indigènes n'étaient pas capables, à de rares exceptions près, de s'exprimer en allemand.

---

[1] ADM 3AL468/3287. directeur de cercle à président de Lorraine, le 9 mai 1884. Ce « grand conflit » entre les deux hommes avait même fait l'objet d'un rapport à la Présidence.
[2] ADM 3AL468/3287. Lettre du commissaire au directeur de cercle, le 27 novembre 1884.
[3] Stephen HARP, *op. cit.*, pp. 40-46.

D'autre part, comment ne pas relever aussi l'analyse politique du directeur de cercle de Metz-campagne Viktor Sittel, qui après avoir vécu la montée de la seconde vague de protestation, proposait à Bismarck un projet de refonte administrative profonde des circonscriptions du district de Lorraine et l'application d'une nouvelle loi électorale municipale plus proche de celle de la Prusse, de façon à limiter les effets, selon lui néfastes, du vote au suffrage universel[1]. Dans ce rapport long et circonstancié, envoyé sous forme de brochure, Sittel faisait notamment part de son analyse des données chiffrées qu'il avait à sa disposition pour son cercle et des remarques et enquêtes qui étaient remontées à son bureau après ce séisme électoral. L'une des conclusions à laquelle il aboutissait, était que dans de nombreux bureaux de vote, des Vieux-Allemands avaient voté pour les candidats de la protestation. Pour lui, la raison de ce vote particulièrement choquant était simple. Il l'expliquait en utilisant des arguments politiques typiques de l'époque et du camp conservateur : les « classes non possédantes » de la population voulaient de plus en plus priver de mandat politique leurs « concitoyens ayant une situation » et avaient la « prétention » de gouverner par elles-mêmes. Pour lui, la circonscription électorale de Metz avait été particulièrement encline à exprimer cette tendance. Ainsi, à la question de savoir si les populations voulaient la paix ou la guerre[2], le « prolétariat » avait en partie tranché en faveur de la seconde solution, de façon, toujours selon Sittel, à ce que « les choses changent dans leurs tristes conditions ». « C'est ainsi que la population des travailleurs urbains et ruraux se positionna en faveur du mouvement électoral germanophobe, et que le nombre des travailleurs vieils-allemands qui ne redouta pas d'aider à la victoire de l'ennemi déclaré de la chose allemande et de l'apôtre de la Revanche, ne fut pas minime, et cela parce que ce dernier soutenait des tentatives de subversion ». Les résultats électoraux dans les secteurs industriels autour de Rombas et

[1] Barch R43/147. Courrier du 22 janvier 1889 de Sittel à Bismarck, dans lequel le directeur de cercle faisait parvenir sa brochure intitulée *Vorschläge zur Abänderung der elsass-lothringischen Gemeindeverfassung.*
[2] C'était l'enjeu sous lequel Bismarck avait fait passer les élections.

d'Ars-sur-Moselle étaient en partie emblématiques de ce type de situation. De fait, l'intégration des populations immigrés pouvait donc aussi représenter un risque pour le gouvernement allemand, parce qu'en s'identifiant au destin des indigènes qui les entouraient, les immigrés pouvaient aller jusqu'à défendre des objectifs politiques communs qui pouvaient parfois se trouver en contradiction avec leur orientation nationale. En d'autres termes, et Sittel n'était pas le seul à craindre cette « francisation » des immigrés[1], l'intégration réussie de certains Vieux-Allemands dans leur nouvelle terre d'adoption pouvait parfois amener ceux-ci à faire passer des objectifs politiques au-dessus de certaines considérations nationales. Ainsi, bien avant que ne commence à s'organiser une vie politique construite autour de partis politiques de type allemand[2], indigènes et immigrés pouvaient à certaines occasions, au moins, s'identifier davantage à la défense d'intérêts politiques communs qu'au cadre national auquel ils étaient censés être voués.

La vie des immigrés comme des indigènes commençait ainsi à ne plus se focaliser exclusivement sur leur appartenance nationale d'origine, même si cette donnée restait un fait majeur. Même pour Metz, où la vie séparée des deux communautés restait à l'époque très marquée, les signes de détente tangibles qui devaient apparaître après la crise protestataire, à partir de 1890[3], plongeaient en fait leurs racines dans les années 1880. Effectivement, alors qu'auparavant les mariages intercommunautaires étaient restés plutôt

---

[1] Les hauts fonctionnaires de la Terre d'Empire furent très souvent inquiets de cette possibilité. Les discours justifiant l'introduction de la langue allemande à l'école et dans l'administration reprenaient l'expression de ces peurs. Le cas de la politique de germanisation linguistique de la ville de Metz fut particulièrement emblématique à ce sujet. Mais, dès 1871, les fonctionnaires s'étaient aussi inquiété du sort des indigènes qui vivaient dans les secteurs germanophones et qui s'étaient francisés et demandaient à continuer à pouvoir apprendre le français (ADBR AL34 1513. Cas de la lettre du président supérieur en réponse à celle du maire de Kédange, 13 décembre 1871, qui notait qu'il fallait mettre fin à la « francisation » des germanophones). De plus, faut-il le rappeler, de nombreux responsables de l'administration provenaient des parties est de la Prusse, là où l'administration se rendait compte que des Allemands se « polonisaient » à force de vivre en contact avec les populations polonaises. La naissance de la Ligue pangermaniste en 1890 se nourrissait fortement de cette peur. Voir Michel KORINMAN, *Deutschland über alles. Le pangermanisme 1890-1945*, Paris, Fayard, 701 p.

[2] Hermann HIÉRY, *Reichstagswahlen im Reichsland. Ein Beitrag zur Landesgeschichte von Elsass-Lothringen und zur Wahlgeschichte des Deutschen Reiches1871-1918*, Düsseldorf, Droste Verlag, 1986, 520p.

[3] Sur le descriptif des relations très tendues des deux communautés jusqu'à cette date, puis la détente progressive qui s'engagea, voir François ROTH, *La Lorraine annexée*, *op. cit.*, pp. 422-428.

rares, à partir de cette décennie, près du quart et certaines années près du tiers des mariages de la ville étaient devenus nationalement mixtes, ce qui se confirma pour la décennie suivante[1]. Mais, et cela reprend en quelque sorte le constat de Sittel sur la proximité possible des façons de voter dans les milieux ouvriers, ces mariages étaient d'autant plus fréquents que les gens appartenaient à des milieux plus populaires. Les milieux des notables qui animaient la vie politique, publique et bien souvent associative de la cité et du district restèrent plus soucieux de préserver leur différence.

D'ailleurs, si la décennie des années 1880 confirma le dynamisme de la vie associative vieille-allemande et qu'elle fut caractérisée par son émergence plus systématique et ses manifestations publiques plus marquées dans l'espace social du district de Lorraine, son intégration progressive et en partie contradictoire, dans la vie locale, s'accompagna aussi partiellement d'un processus inverse de dissimilation très prononcé. En fait, sous l'impulsion de notables francophiles décidés, la vie associative indigène devait reprendre des couleurs et tenta de donner naissance à une sorte de contre-société institutionnalisée qui serait à la fois capable de se couler dans le moule de la réglementation très restrictive qu'avait imposée l'administration allemande et d'utiliser tous les espaces libres possibles pour exprimer ce qui leur était désormais interdit de clamer ouvertement, à savoir, leur attachement à leur ancienne patrie. Bref, ces notables décidèrent de quitter la position stérile de la protestation telle qu'elle avait jusque-là existé en acceptant d'utiliser les nouvelles règles qui délimitaient l'espace public. Cependant, en les détournant au profit d'une autre cause nationale, ils les subvertissaient en démontrant à l'administration que s'ils acceptaient de se placer sur le terrain légal, cela ne signifiait pas pour autant que la cause de l'annexion était entendue. Ce faisant, à partir de 1879 et surtout, à partir de 1882, les tensions entre Vieux-Allemands et indigènes, entre notables lorrains et représentants des pouvoirs publics recommencèrent à s'intensifier. L'objectif à

[1] *Ibid.*, p.425 et 445.

atteindre était de réussir à faire émerger deux entités identitaires clairement séparées et de tout faire pour que ce mouvement de dissimilation gagne la société entière[1]. Si la version politique de cette attitude prit en grande partie le visage du particularisme lorrain[2], son expression institutionnalisée dans l'espace social prit la forme d'associations.

2) L'émergence d'un réseau associatif lorrain, signe d'une dissimilation communautaire consommée?

a) Affirmer sa différence.

En se plaçant sur le même terrain de droit que les Vieux-Allemands et en acceptant d'utiliser l'arme des associations, les anciens protestataires tentaient de préserver ou de renouer le fil national qui s'était peu à peu tissé avec l'ancienne mère-patrie. Quittant la posture du refus de participer à toute forme de vie publique institutionnalisée et/ou encadrée par le nouvel Etat allemand, ils optèrent pour une nouvelle forme d'action, en mobilisant les indigènes par le biais de l'outil associatif. Ce faisant, ils pensaient renouveler et/ou faire perdurer l'enthousiasme national français des annexés qui s'était manifesté à travers le vote protestataire, en l'institutionnalisant, de façon à ce qu'il perdure, se reproduise et se cristallise, sous peine de disparaître. Ce faisant, ils adoptaient la même stratégie que celle employée, ailleurs dans l'Empire, par ceux que le gouvernement

[1] Pour la définition de ce processus identitaire, voir la définition préalable dans la partie problématique, pp. 24-25, tirée de Thomas SERRIER, *op. cit.*, p.24.

[2] Néanmoins, derrière ce positionnement politique se cachaient bien des expressions politiques différentes. Sur l'analyse de l'imbrication des milieux protestataires et de ceux du particularisme, dans les années 1880, voir François ROTH, *op. cit.*, pp. 195-212.

qualifiait d'« ennemis du *Reich* ». Comme cette mutation s'opéra à l'extrême fin des années 1870, au moment même où Bismarck se brouillait avec ses alliés du camp libéral et où les lois anti-socialistes étaient promulguées, on pourrait comparer cette poussée du mouvement associatif lorrain à celui des socialistes. Effectivement, à partir de 1878, afin de résister aux attaques gouvernementales et de pouvoir continuer à exister et à promouvoir leurs idées, les partisans socialistes choisirent de se défendre en s'organisant, avec succès, à travers un réseau d'associations.

Néanmoins, la situation des Lorrains était bien plus à rapprocher de celle d'autres « ennemis du *Reich* » et en particulier de celle de la minorité polonaise de Prusse[1]. Celle-ci était d'ailleurs souvent citée dans la presse lorraine comme étant une population ayant à souffrir d'une situation similaire à celle des indigènes et les députés des uns et des autres se fréquentaient assidûment dans l'enceinte du *Reichstag*. Enfin, comme en Lorraine, le problème national polonais se doublait d'une question religieuse, le catholicisme y jouant un rôle important[2].

Or, à partir des années 1840, et surtout après l'écrasement du début d'insurrection polonaise de mai 1848, par les troupes prussiennes, le mouvement national polonais avait commencé à s'engager dans une nouvelle voie, rompant avec la tradition insurectionnelle encadrée par la haute noblesse[3]. Ce renouveau donna notamment naissance à la *Liga Polska*, composée de 37 000 adhérents, société dissoute dès 1850 et qui n'était pas sans

---

[1] Mais cette problématique recoupe celle plus générale du développement et de l'organisation des mouvements nationaux, en particulier ceux des minorités et des « petits peuples » d'Europe Centrale et Balkanique, dont Miroslaw HROCH a fait le portrait dans *Die Vorkämpfer der nationalen Bewegung bei den kleinen Völkern Europas*, Prague, Acta Universitatis, Carolinae Philosophica et Historica, 1969.

[2] Sur la question de l'intérêt des Lorrains pour les questions polonaises et sur l'imbrication du mouvement national polonais et de la cause religieuse catholique, très largement lié au *Kulturkampf*, voir par exemple l'émotion suscitée, chez les Polonais et les Lorrains, par l'affaire de l'emprisonnement de Ledochowski, archevêque de Posnan, entre 1874 et 1876, ainsi que son remplacement par l'allemand Julius DINDER. Cette opération, considérée comme l'un des temps les plus forts de l'épisode du *Kulturkampf* dans les provinces orientales de la Prusse, fut très largement relayée dans la presse lorraine. La peur de voir les prélats catholiques alsaciens-lorrains être remplacés de la sorte par des Vieux-Allemands était à l'époque réelle. Le cas de l'évêque Dupont-des-Loges, qui avait été un fidèle allié de la cause protestaire, ne manquait pas de susciter les comparaisons avec ce qui se déroulait en Posnanie.

[3] Sur ces questions, voir Thomas SERRIER, *op. cit.*, pp. 62-63.

rappeler la *Ligue d'Alsace-Lorraine* qui fut fondée au lendemain de l'annexion, avant d'être à son tour interdite. Cette orientation nouvelle du mouvement national polonais se trouva définitivement validée par le nouvel échec du soulèvement de 1863, dans la partie russe de l'ancienne Pologne. A l'origne, elle avait été essentiellement suscitée par une nouvelle génération d'hommes issue des milieux de la bourgeoisie urbaine. Elle visait à remplacer l'action armée sporadique du passé, par une politique dite de « travail organique » ou « *praca organiczna* ». Il s'agissait, par le biais d'un travail militant, construit autour d'associations institutionnalisées, d'ériger une véritable contre-société nationale polonaise unifiant tous ses membres en un seul tout, une unité organique, dont les membres étaient considérés comme indissociables, quelle que soit leur condition sociale[1]. Leur objectif était donc d'unir l'ensemble de la population derrière ses notables autour d'une « conscience » nationale polonaise, en se servant du levier culturel, qu'il s'agisse de la langue, des traditions ou de la religion. Or, cette action visant à sensibiliser les petites gens à la thématique de l'identité nationale et à la rendre légitime à leurs yeux, commença à porter ses fruits dans les années 1860-1870. Elle avait été une alternative à l'échec de la protestation violente et sporadique des décennies précédentes et tout en restant dans le cadre légal, elle s'était avérée être une réponse plus efficace à la politique de germanisation engagée par la Prusse. D'ailleurs, ce « travail organique » fut avant tout une réplique à (et de) la germanisation, dans le sens où elle poursuivait le même objectif que celle-ci, celui de réussir l'intégration interne, au sein d'une même communauté nationale, de ceux qu'elle considérait comme étant « ses » nationaux. Mais, elle fut aussi bien sûr une réponse à l'objectif d'acculturation des « Polonais » que visait cette même politique, proposant à ceux-ci une autre possibilité d'identification nationale que celle proposée par l'Etat,

[1] Jusque dans les années 1840, la nation polonaise se confondait avec la haute noblesse du pays, la *szlachta*. Le « travail organique » se proposait de réduire les clivages sociaux de la société polonaise afin de faire communier l'ensemble de la population dans un tout qui serait la nation. Ce processus d'identification nationale, progressivement étendu à l'ensemble de la société, a été nommé la « *szlachtisation* » par les historiens polonais (voir Thomas SERRIER, *ibid.*).

alternative diffusée par un réseau associatif institutionnalisé et légitimée par des autorités non gouvernementales, concurrentes de celles de Berlin. Ainsi, si la politique de germanisation consista bien à réussir l'intégration des populations germanophones et allophones, en leur proposant une identification nationale étatique *reichdeutsch*, son résultat fut somme toute paradoxal, puisqu'elle tendit à fragiliser, voire à détruire, les solidarités locales, parfois séculaires, qui s'étaient peu à peu établies entre « Allemands » et « Polonais », au nom de la prééminence de la communauté nationale[1]. Ainsi, si le processus d'intégration nationale allemande interne gagna du terrain, grâce à la germanisation, celle-ci provoqua aussi une dissimilation progressive des communautés locales, dissimilation qui s'accentua plus fortement encore avec la mise sur pied du « travail organique », soutenu par l'activité associative.

A partir de la fin des années 1870 et surtout du début des années 1880, une partie des notables lorrains tenta d'emprunter une voie proche de celle de la minorité nationale polonaise. Même si des manifestations francophiles continuèrent à secouer l'espace social jusqu'en 1887 et ce, de façon renouvelée à partir de 1882, le fait que la situation d'annexion ait été amenée à perdurer poussa les dirigeants indigènes à quitter l'attitude protestataire la plus radicale et à réfléchir à de nouvelles voies plus fécondes, qui leur permettraient de continuer à affirmer leur altérité. D'ailleurs, signe de la différence avec ce qui se passait dans les années 1870, le renouvellement de manifestations francophiles qui s'afficha alors devait se dérouler essentiellement dans le cadre d'une vie associative indigène en plein essor[2].

---

[1] Voir notamment Thomas SERRIER, *op. cit.*, pp. 22-23.

[2] Sur ce renouvellement des manifestations francophiles et leur lien étroit avec les milieux associatifs, voir par exemple ADM 2AL102. Par ailleurs, et de façon parallèle, un certain nombre d'indigènes continuaient à participer de manière individuelle à des manifestations patriotiques, mais organisées en France, parfois très proche de la frontière. Ce fut aussi à partir de 1882 que les forces de police frontalières commencèrent à s'inquiéter de cet autre type de manifestation. Une de ces fêtes typiques fut celle d'Igney-Avricourt (dans le village qui faisait face à le grande gare frontalière de « Deutsch-Avricourt »), pour laquelle une soixantaine

Au même moment, de façon à conforter les notables indigènes dans l'abandon de leurs tendances les plus protestataires, le maréchal Manteuffel, nouveau Statthalter nommé en 1879, engagea une politique de conciliation à leur égard et en direction des autorités religieuses indigènes, visant à davantage les associer aux décisions à prendre pour le *Reichsland*[1]. Cette reconnaissance même partielle de l'autorité des élites et des forces d'encadrement de la société lorraine ne provoqua cependant pas l'effet immédiat qui était escompté, c'est-à-dire un ralliement ouvert de ces dernières au *Reich*. Mais elle participa sans conteste à l'apaisement de la situation politique du début des années 1880. Tout en favorisant la fin de la protestation, telle qu'elle avait existé au début de l'annexion[2], elle encouragea également le développement du particularisme lorrain[3]. Cette mutation politique connut d'ailleurs sa transcription dans le domaine de la presse, avec l'apparition de deux titres lorrains. Le premier fut *Le Messin*, journal qui naquit le 15 avril 1883, sous le titre de *Petit Messin* et qui était à ses débuts hostile aux protestataires et soutint même des candidats autonomistes[4]. Le second se substitua le 1er juillet 1883 au *Vœu National*, journal catholique et légitimiste qui avait subsisté après l'annexion et dont l'orientation nationale était manifeste. Il prit un nouveau titre, *Le Lorrain*, et bien que tout aussi

---

de jeunes gens de la *Compagnie du petit sport nancéien* rendirent visite à la jeune société de sport scolaire de la commune (les fameux bataillons scolaires encouragés par les autorités). A cette occasion, nombre de discours patriotiques furent prononcés (dont un de l'inspecteur de Lunéville) dans un cadre très patriotique, avec buste de la République et tricolore de rigueur. Au cours de ce type de manifestation, la vente de cocardes connaissait aussi un certain succès (sur cette affaire en particulier, voir ADM 2AL89, dossier comprenant des rapports de police concernant Avricourt, de 1882 à 1885. Pour le détail du déroulement de la fête, voir le *Courrier de la Moselle* du 17 août 1882). D'autres fêtes orgaisées plus loin en territoire français attiraient également certains indigènes, comme la fête nationale à Paris, fête qui fit aussi l'objet d'un petit rapport, notamment parce que l'implication d'Antoine avait été remarquée. Sur ce dernier point, voir ADM 2AL102.

[1] Ce fut aussi vraisemblablement une des raisons qui poussa l'administration à ne soutenir aucun candidat lors des élections législatives de 1881 et à décourager les immigrés qui auraient souhaité se présenter, comme dans la circonscription de Sarrebourg ou dans celle de Forbach-Sarreguemines. Dans le second cas, les efforts de l'administration furent toutefois vains. Sur cet aspect particulier, voir François ROTH, *La Lorraine annexée*, *op. cit.*, p.181.

[2] Sur ce point, voir François ROTH, *La Lorraine annexée*, *op. cit*, pp. 199-201. Les élections locales étaient les plus caractéristiques de ce changement, notamment celles concernant le conseil général, le *Landesausschuss* et certaines municipalités, comme celle de Metz.

[3] Sur cette mutation dans le domaine politique, voir la démonstration de François ROTH, *op. cit.*, pp. 195-201.

[4] ADM 1AL43/1-63. Voir François ROTH, *Le temps desjournaux*, *op. cit.*, pp. 118-129.

catholique que son prédecesseur, son style et ses préoccupations épousèrent plus étroitement celles des Lorrains qui vivaient désormais dans un nouvau cadre national[1]. L'ancien rédacteur en chef et gérant du *Vœu National* confiait d'ailleurs à Théodore de Puymaigre, le 19 novembre 1883: « Je suis maintenant plus content du *Lorrain*, non pas peut-être par son style, mais sur le rapport des informations. Mon successeur a pris le contre-pied de ce qu'était le *Vœu National*. J'en faisais intentionnellement un journal presqu'exclusivement français, il fait du *Lorrain* une feuille surtout allemande, mais ses renseignements sur l'Allemagne sont abondants et utiles »[2].

Cette période de détente relative encouragea, du reste, indigènes et Vieux-Allemands à cohabiter plus étroitement, comme cela a déjà pu être démontré. Néanmoins, ce renforcement de la légitimité des notables lorrains coïncida aussi avec une poussée des tensions nationales en Europe, tensions qui prirent d'ailleurs un tour nettement plus tumultueux dans la seconde moitié des années 1880, entre la France et l'Allemagne, et dont les deux épisodes politiques les plus connus furent la crise boulangiste et les turbulences électorales allemande liées au vote de la loi militaire proposée par Bismarck. Or, ce fut dans la première moitié de cette décennie que des notables lorrains, par ailleurs en partie légitimés par la politique de Manteuffel, décidèrent de lancer une offensive destinée à regrouper les indigènes derrière eux, au sein d'une première ébauche de ce qui était pensé comme une contre-société lorraine à venir. Celle-ci, organisée sur le modèle de mouvements nationaux européens, devait faire pièce à celle que les Allemands avaient commencé à susciter dans le cadre de la Présidence. En fait, ces notables tentaient de faire passer le mouvement de la protestation initiale, qui était un mouvement de refus des faits accomplis et de la nouvelle identification nationale imposée, à celui de l'affirmation d'une différence, de façon à définir les contours de deux communautés aux identités séparées. En

[1] ADM 1AL47/1-15. Voir François ROTH, *op. cit.*, pp. 23-24 et pp. 95-117.
[2] ADM 12J98. Lettre de Vaillant à Puymaigre, écrite à Metz, le 19 novembre 1883.

ce sens, comme dans le cas des parties polonaises de la Prusse, la politique de défrancisation et/ou de germanisation, qu'elle ait eu pour visée l'intégration interne des populations se sentant « *reichdeutsch* » ou l'acculturation et/ou l'assignation identitaire nationale nouvelle des autres, provoqua une réaction plus structurée qui, au-delà de la simple affirmation d'une différence, devait provoquer l'émergence d'une dissimilation plus profonde entre un « eux » et un « nous ». Face à l'« être » allemand se développa donc un « être » lorrain, sorte d'identité de repli dont l'ambigüité perdura tout au long de l'annexion, puisqu'elle pouvait tout autant être perçue comme l'expression première de ce « sain particularisme » tant vanté par Bismarck, que comme le bastion ultime de l'identité française, que devaient désormais taire les populations. Afin d'affirmer cet « être » lorrain et dans le but de répondre à la création d'un réseau associatif « allemand », dont la force intégratrice avait déjà pu être éprouvée, les notables lorrains, animateurs du particularisme lorrain, réagirent donc en mettant progressivement sur pied un équivalent lorrain, censé rallier à sa cause l'ensemble des indigènes, qu'ils soient germanophones ou francophones.

Dans les années 1870, le nombre d' « associations de tendance française »[1] était finalement resté relativement limité. Si l'on ne retient que les associations de musique, de chant, de gymnastique et celles à caractère festif ou patriotique, elles étaient en tout au nombre de neuf. Sept étaient domiciliées à Metz et dans son agglomération (Le Sablon et Montigny-lès-Metz), une à Thionville et la dernière à Sarreguemines. Toutefois, si l'on ne retient que les créations nouvelles, cela ne faisait plus que cinq, soit quatre à Metz et dans son agglomération et une à Sarreguemines. Parmi celles-ci, quatre étaient des associations de musique instrumentale, désignées, pour trois d'entre elles, par le nom de philharmonie,

[1] ADM 3AL410/1. Il s'agit de l'expression consacrée par l'administration allemande, notamment lors de ses deux grandes enquêtes sur les milieux associatifs en Lorraine, en 1885 et 1887. Voir en particulier le courrier initiant la première, rédigé par le secrétaire d'Etat Hoffmann, à Strasbourg, le 3 août 1885.

quant à la cinquième, le *Cercle choral des Amis*, il s'agissait d'une société du même type dont la particularité par rapport aux autres, était de disposer, en plus, d'un groupe choral.

En fait, pour voir les Lorrains fonder des associations en grand nombre, il fallut attendre la première moitié de la décennie des années 1880, puisqu'après la naissance de la société musicale *Orphéon*, en 1879, à Montigny-lès-Metz, dirigée par Houpert, il y eut, de 1880 à 1887, 17 sociétés nouvelles. Toutes sans exception étaient des sociétés musicales. En tout, parmi les 26 sociétés d'« orientation française », qui existaient au début de 1887 et qui rassemblaient génaralement 20 à 45 membres actifs[1], 21 étaient composées d'instrumentistes. Seules trois se donnaient pour objectif d'entretenir le chant choral et deux autres, déjà évoquées et dont la création remontait à avant l'annexion, étaient des sociétés sportives. Si le mouvement orphéonique du Second Empire avait bel et bien disparu de Lorraine après la guerre de 1870, il est remarquable de constater que les populations indigènes et ceux qui furent à l'initiative de ces sociétés, tentèrent en quelque sorte de refonder ce mouvement qui avait tant marqué l'espace lorrain par sa dynamique et ses accents patriotiques. De plus, à de rares exceptions près et comme dans la tradition orphéonique française qui s'était développée sous le Second Empire, ce fut la musique instrumentale qui caractérisa très majoritairement ce renouveau et non pas le chant, qui avait, quant à lui, la préférence des Allemands. Ce faisant, les Lorrains et notamment les germanophones, montraient leur refus de s'inscrire dans le mouvement national allemand, qui avait été porté par le chant. Par ailleurs, cela leur permettait aussi l'éventuel écueil du choix de la langue à employer, puisque dans le secteur germanophone, nombreux étaient ceux qui ne maîtrisaient pas, plus ou que peu le français. De plus, le choix de cette tradition

[1] *Id.* Voir les rapports des différents directeurs de cercle et de police, ou la synthèse qu'en réalisa le président de Lorraine, à la fin de l'année 1885, vraisemblablement le 16 décembre. Ce n'est qu'à cette date que nous disposons de chiffres exacts concernant les effectifs de ces sociétés. A l'époque, sur les 16 sociétés musicales existantes, une seule comptait plus de 45 membres actifs (ils étaient 56 à Saint-Louis-lè-Bitche) et deux en possédaient moins de 20 (soit 13 et 16 membres), mais ces derniers chiffres n'étaient pas étonnants, puisque les deux associations en question étaient de création toute récente.

instrumentale évitait aussi de prêter le flan à la critique, voire à l'interdiction de l'administration. Celle-ci aurait effectivement eu tôt fait de proscrire les chants en français, entonnés par des germanophones, dans le cadre de manifestations publiques organisées dans une zone pour laquelle l'usage du français dans l'espace public officiel avait été supprimé ou était en voie de l'être.

Afin de montrer leur préférence nationale, ces associations utilisaient un certain nombre de signes ou de symboles qui, sans être formellement interdits par les lois du *Reichsland*, n'en constituaient pas moins, pour tous les Lorrains participant à la vie ou aux festivités de ces sociétés, des manifestations ostentatoires de leur préférence nationale. Ces éléments particuliers étaient de trois ordres. Il s'agissait tout d'abord des uniformes, souvent sommaires, que portaient les membres de ces associations. En général, en plus d'un insigne et d'un éventuel « sac de musique », ces derniers étaient coiffés d'une casquette « à la française »[1]. Cette simple différence, pourtant très révélatrice à l'époque, faisait les délices de la presse francophile qui n'hésitait jamais à relever discrètement ce détail. De plus, au cours de fêtes organisées dans l'espace public, les spectateurs, les membres de l'administration et les journalistes, qui relataient, les jours suivants, la tenue de ces manifestations, ne manquaient jamais de remarquer deux séries de détails qui peuvent aussi paraître insignifiants aujourd'hui, mais qui, à l'époque, faisaient la joie des uns et nourrissait l'agacement, voire la fureur des autres. Il s'agissait des deux manières dont étaient donnés les ordres, dans une formation musicale. Ces derniers pouvaient, bien sûr, être donnés verbalement. Or dans ce cas, les formations indigènes étaient reconnaissables, puisque l'usage du français y avait été préservé, même en secteur germanophone. Dans certaines sociétés, en tout cas celles pour lequelles nous possédons quelques détails, notamment pour la philharmonie de Thionville ou la *Musikverein*

[1] ADM 3AL410/1. Voir par exemple le descriptif des uniformes de toutes les associations francophiles de la vallée de l'Orne et de la Fensch, dans le rapport détaillé du directeur de cercle de Thionville du 16 avil 1887 adressé au président de Lorraine.

Lothringen des frères de Wendel, à Hayange, il était même précisé que la langue d'usage exclusive entre les membres était le français et que « cet état de fait doit être imputé moins aux personnalités qui dirigent ou influencent l'association qu'à la mentalité commune à tous les membres » [1]. Le directeur de cercle de Forbach remarquait même, effaré, que pour la *Concordia* de Sarralbe (nom officiel de la société musicale qui se faisait en fait appeler *Fanfare de Sarralbe*, par ses membres et sur les programmes qui étaient publiquement diffusés), « on ne parle que français, bien que presque tous les membres maîtrisent l'allemand et seulement quelques-uns [correctement ?] le français »[2]. D'autre part, dans la transmission des ordres, il existait également un second usage, typiquement français, lui aussi, et qui contrastait fort avec la tradition allemande en général et prussienne en particulier. Il s'agissait de l'emploi de sonneries de clairon qui scandaient les manifestations publiques de ces formations. Cette tradition était particulièrement ancrée parmi les fanfares de pompiers. Jusqu'en 1887, cette pratique, ainsi que celle de donner des ordres en français, furent tolérées et préservées parce qu'il s'agissait là aussi de traditions et surtout parce que les pompiers invoquaient la perturbation que tout changement de ces habitudes risquait d'engendrer, pour eux, dans le cadre de leurs interventions au service des populations, car ces façons de donner des ordres s'utilisaient aussi dans ces cas-là. Or, ces deux manières de commander, à la fois verbale et musicale, ne manquaient jamais de réjouir les indigènes francophiles et notamment les organes de presse qui se faisaient l'écho de ces manières de faire. Elles ne manquaient du coup jamais non plus d'irriter les Vieux-Allemands, comme le montre l'ensemble des enquêtes des directeurs de cercle. Pour ces derniers, ces deux usages étaient en fait des signes manifestes d'une affirmation identitaire française. Le directeur de cercle de Sarreguemines se prononçait pour la fin de

[1] ADM 3AL410/1. Rapport du directeur de cercle de Thionville au président de district, le 20 novembre 1885. Cette société musicale était essentiellement composée d'ouvriers de la maison de Wendel. Parmi les membres inactifs de la société figuraient le maire d'Hayange et les deux frères de Wendel.
[2] ADM 3AL410/1. Rapport du directeur de cecle de Forbach au secrétaired'Etat, le 24 octobre 1885.

ce qu'il considérait comme étant de véritables manifestations patriotiques françaises: « il faudrait prendre des dispositions qui soient strictement contrôlées (...), pour que les commandements soient donnés en langue allemande ; de même, on devrait attacher de l'importance à ce que les sonneries françaises soient remplacées par des ordres »[1]. Pour l'ensemble des observateurs de l'espace public, cet univers verbal et sonore n'avait donc rien d'anodin et la perception qu'ils en avaient, était sans ambigüité[2].

Ce qui rendait ces manifestations encore plus insupportables à l'administration allemande, c'est qu'elles étaient fortement médiatisées, comme on l'a déjà vu, par les journaux francophiles. En relatant ces petits riens, tels que la forme de la casquette et l'usage du clairon, nul ne pouvait les accuser de mettre en danger la souveraineté allemande sur la région, et pourtant, ces petits signes, qui avaient remplacé ceux qui étaient désormais interdits dans l'espace public, comme le drapeau français, jouaient pleinement leur rôle, tant pour l'auditeur de ces manifestations musicales, que pour le lecteur de la presse. Le rôle essentiel des journaux dans la diffusion de ces événements joua, on l'a vu, un grand rôle dans la persistance de la perception que l'administration avait des Lorrains et dans la perception que ces derniers pouvaient avoir d'eux-mêmes. Rappelons à quel point le baron von Kramer, directeur de cercle de Sarreguemines, s'inquiéta de la chose et la mit clairement en évidence, dans son rapport du 22 septembre 1885[3]. Pour lui, les manifestations publiques d'attachement des Lorrains à la France qui avaient eu lieu depuis le début de l'annexion, notamment par l'usage récurrent du tricolore bleu-blanc-rouge, ne pouvaient « s'apparenter sérieusement au service de l'ennemi, et en ce sens, je les tiens pour non dangereuses ». Par contre, le fait que des associations et les événements qu'elles

[1] ADM 3AL410/1. Rapport du directeur de cercle de Sarreguemines au secrétaire d'Etat, le 22 septembre 1885.
[2] Sur ces questions d'univers sonore et leur importance, voir par exemple l'approche d'Alain CORBIN, *Les cloches de la terre: paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1994, 359p.
[3] ADM 3AL410/1.

aient initiés deviennent les supports d'une sorte de nouvelle tradition, c'est-à-dire, des « lieux d'entretiens des souvenirs, de la langue, des coutumes, des façons de voir et des habitudes françaises (...) [qui] doivent en plus être destinés à ce que la presse française puisse à chaque fois montrer ces mêmes éléments comme étant des signes tangibles de l'appartenance à l'ancienne patrie », tout cela fait qu' « elles entravent un attachement sans retenue [des Lorrains] aux aspirations allemandes et conservent le sentiment d'appartenance à la France »[1]. Pour lui, la disparition de tous ces petits signes, autant de « traditions » au rôle intégrateur pour la formation et la persistance d'une communauté indigène, mettrait rapidement fin aux articles de la presse autochtone. « Si aucun autre but n'est atteint, la joie du rassemblement de telles fêtes va s'amoindrir et le moindre nombre de telles fêtes va par ailleurs limiter significativement la vie associative »[2].

b) L' « orientation française » des associations, vue par l'administration de la Présidence.

Ce faisant, le directeur de cercle de Sarreguemines définissait également de manière assez précise le ressenti et/ou le risque de dissimilation croissante que rendaient perceptibles les manifestations publiques répétées de ces associations. Il fut l'un de ceux qui exprima le mieux le sens des deux qualificatifs attribués par le secrétaire d'Etat aux associations du *Reichsland*, qui étaient considérées soit comme d'« orientation allemande », soit comme d'« orientation française ». Car quoi de moins claires que ces deux expressions utilisées finalement très couramment par l'administration allemande pour caractériser les formes de sociabilité existantes dans la seconde moitié des années 1880, au moment des deux grandes enquêtes diligentées par le secrétaire d'Etat ? Pour les autorités

[1] ADM 3AL410/1.
[2] ADM 3AL410/1.

strasbourgeoises et pour le directeur de cercle de Sarreguemines, ce mode de classification binaire servait en fait à qualifier deux réseaux dont la cohésion n'était pas liée de manière systématique à la nationalité de leurs membres (il y avait par exemple, on l'a vu, quelques cas d'associations nationalement « mixtes »), à leur langue, ou à leur degré plus ou moins important d'attitude protestataire. Ce qui faisait leur appartenance à l'une ou l'autre des orientations, c'était leur participation aux manifestations de l'un ou de l'autre de deux réseaux associatifs, étant entendu que chacun d'entre eux était porteur d'un certain nombre de traditions les rattachant à la célébration d'une nation et d'un Etat différents. En entretenant ces symboles intégrateurs différents, ces deux réseaux étaient bien évidemment susceptibles de favoriser et/ou de renforcer la dissimilation de la population en deux communautés d'appartenance nationale distinctes. Dans ce type de classement, une association qui participait par exemple à des fêtes patriotiques allemandes ou à des manifestations organisées par des sociétés réputées comme telles, était donc considérée comme d'« orientation allemande », quelle que soit la composition liguistique ou nationale de ses membres. Selon ce principe, toutes les autres, c'est-à-dire celles qui n'avaient pas publiquement participé à de telles démonstrations, étaient considérées comme ne participant pas de la « chose allemande » et étaient donc qualifiées, par défaut, de société d'« orientation française ». C'est en tout cas la définition qui a été ici retenue pour classer l'ensemble des associations recensées par les directeurs de cercle[1].

Ce faisant, des associations lorraines de tendance parfois très différentes se trouvaient regroupées sous une même désignation, qu'il s'agisse des membres du *Cercle choral des Amis* au « caractère totalement français », issus des « cercles libéraux pro-français » et « mals vus du clergé », qui avaient plusieurs fois participé à des fêtes

[1] Alors que ceux-ci n'ont pas toujours eux-même opté pour ce classement, comme nous le démontrerons plus loin.

nationales en France[1], ou qu'il soit question de la *Musikverein* indigène de Bouzonville, pour laquelle le directeur de cercle, le comte de Villers, indiquait qu'elle n'avait « pas de tendance douteuse » et dont le président n'était autre que le notaire et conseiller général Christiany[2]. On voit donc combien ce classement pouvait être réducteur. Mais, il n'en restait pas moins caractéristique, puisque l'on y retrouvait le pendant de ce que l'on appellait en politique « le » particularisme lorrain, avec toutes les tensions qui le parcourait, puisque celui-ci regroupait, parfois non sans mal, des libéraux et des catholiques, ainsi que des tenants plus ou moins favorables ou plus ou moins opposés aux positions très protestataires du député Antoine.

En fait, ce glissement progressif, dans le langage administratif, de la distinction encore très nette, en 1876, entre associations « françaises » et « allemandes »[3], à celui d'associations d'« orientation allemande » et d'« orientation française », employées lors des enquêtes de 1885 et 1887[4], n'était pas anodin et si son emploi pouvait paraître évident pour von Hoffman, qui avait commandé les rapports, il devait quelque peu perturber les directeurs de cercle. Depuis 1876, il n'avait effectivement pas échappé aux autorités qu'un certain nombre de sociétés n'étaient plus forcément entièrement constitué soit de membres immigrés soit d'indigènes, comme nous avons pu le montrer, par exemple, pour les *Kriegervereine* de Château-Salins (1879), de Saint-Avold (à partir de 1882), ou de Louvigny (1884). Tenant donc compte de ces évolutions, les autorités de Strasbourg firent évoluer la terminologie permettant de classer les associations, en omettant toutefois de

[1] ADM 3AL429. 12 des membres de cette association avaient déjà fait l'objet d'un interrogatoire serré, en raison de leur participation active à la fête nationale française, le 14 juillet 1883, à Pont-à-Mousson (il semble qu'ils y aient joué la Marseillaise; à leur retour, ils furent arrêtés un court moment, car ils arboraient des cocardes tricolores). Il faut dire que l'association n'en était pas à son premier coup, puisque dès 1876, elle avait déjà été menacée de dissolution par le président de Lorraine, qui avait appris que certains de ses membres avaient prévu de participer *in corpore*, le 18 juin, à une grande fête patriotique qui devait avoir lieu à la pépinière à Nancy.

[2] ADM 3AL410/1. Ces deux portraits rapides sont tirés du tableau récapitulatif établi par le président de Lorraine, à la fin de l'année 1885.

[3] ADM 3AL410/1. Le rapport du directeur de police de Metz au président de Lorraine, le 4 mars 1876, emploie encore ces qualificatifs. Sur cette distinction, voir la partie sur les associations messines durant les années 1870.

[4] ADM 3AL410/1. Lettre du secrétaire d'Etat Hoffmann au président de Lorraine, du 3 août 1885.

préciser la définition à donner à ces deux catégories. Or, les réponses des directeurs de cercle furent parfois très différentes les unes des autres, montrant à quel point la notion d'« orientation allemande », et donc la définition de « la » « germanité » des groupes en question, ou de celle de « la » « germanisation » n'allaient pas de soi, même parmi les fonctionnaires de l'administration allemande.

Ainsi, un certain nombre de directeurs de cercle avaient commencé à classer des associations indigènes, plus nombreuses, hors de la catégorie des associations d'« orientation française », en choisissant une autre façon de classer ces formes de sociabilité. Rejoignant la manière de faire du directeur de Sarreguemines, celui de Sarrebourg avait, par exemple, inversé son mode de classement, en estimant que ne devaient figurer dans la catégorie des associations d'« orientation française », que celles qui faisaient montre d'un attachement particulier et démonstratif à des traditions françaises, encore qu'il ne s'agissait pas, selon lui, et dans son cercle en tout cas, d'associations appartenant politiquement à la protestation[1]. Toutes les autres, même celles ne militant pas pour la cause allemande, étaient considérées comme d'« orientation allemande ». Ce point de vue trop ouvert ne convenait d'ailleurs pas au président de Lorraine, puisque celui-ci indiquait, dans son rapport terminal à adresser au Ministère à Strasbourg, que la société de chant choral de Phalsbourg devait aussi figurer parmi celles qui étaient d'« orientation française »[2].

D'autres responsables administratifs étaient aussi d'avis de faire glisser un certain nombre d'associations indigènes dans le groupe des associations d'« orientation allemande », mais de manière plus nuancée et tout en remettant en cause le classement

[1] ADM 3AL410/1. Lettre du directeur de cercle de Sarrebourg, du 4 octobre 1887, en complément à son rapport du 20 avril de la même année. Il expliquait que s'il avait classé des associations dans celles qui étaient considérées comme étant d'« orientation française », « cela était plus dû à leur aspect extérieur, comme leur langue, leur préférence pour l'exécution de morceaux de musique français, etc, que pour leur orientation politique ».

[2] ADM 3AL410/1. Tableau récapitulatif du président de Lorraine, à la fin de l'année 1885.

binaire qui était proposé par Strasbourg. Le directeur de la police de Metz estimait que certaines associations étaient de « caractère français » ou « mixte », ce qui signifiait pour lui qu'elles relevaient du courant de la protestation le plus manifeste[1]. Du coup, leur nombre était des plus restreints, puisqu'il n'en comptait que deux, celles que le président de Lorraine considérait d'ailleurs lui-même comme étant de « caractère entièrement français »[2], à savoir, le *Cercle choral des amis*, dont il a déjà été question, et le *Cercle musical messin*[3]. En bref, l'« orientation française » était ici caractérisée lorsqu'un groupe était composé d'activistes protestataires ou lorsqu'il était en partie composé et dirigé par des Français. Toutes les autres associations de Metz, classées en deux sous-groupes, l'un essentiellement composé de sociétés musicales et l'autres d'associations sportives[4], étaient considérées comme étant « tout comme les allemandes » (c'est-à-dire du même type que celles existant en Vieille-Allemagne). Toutefois, dans le sous-groupe des associations sportives, le directeur de police précisait qu'il fallait distinguer les trois associations composées de Vieux-Allemands[5], considérées comme « politiquement inoffensives », des deux autres, c'est-à-dire, la *Société de Tir* et la *Société des Régates messines*, qui rassemblaient des indigènes. Et pour cause, ces deux sociétés étaient notoirement composées de francophiles[6]. Cependant, comparativement aux deux premières associations citées, leur potentiel de nuisance politique était jugé comme bien plus limité et leurs actions nettement moins provocatrices. Pour le directeur de police de Metz, il existait donc clairement deux formes distinctes de sociabilités indigènes, celles qui appartenaient

[1] ADM 3AL410/1. Rapport du directeur de police Halm, du 23 septembre 1885.
[2] ADM 3AL410/1. Tableau récapitulatif du président de Lorraine, à la fin de l'année 1885.
[3] ADM 3AL410/1. *Id.*Le président de Lorraine notait, au sujet du *Cercle musical messin*, que si aucun de ses 43 membres n'appartenait au groupe des « personnalités marquantes » de la « protestation la plus abrupte », le danger provenait plutôt du fait que sept d'entre eux étaient de nationalité française et que deux parmi ceux-ci participaient même aux instances directives de l'association.
[4] ADM 3AL410/1. Le directeur de police de Metz avait distingué un premier sous-groupe constitué essentiellement (au moins six sur huit) d'associations typiques des formes de sociabilité patriotiques musicales allemandes et un second qui regroupait cinq associations sportives.
[5] ADM 3AL410/1. Rapport du directeur de police, *op. cit.* La *Schützen-Verein*, le *Velocipeden-Club* et le *Ruder- und Eisklub*.
[6] Sur ces deux associations, voir partie précédente, ainsi que le rapport du même directeur de police du 23 avril 1887 (ADM 3AL410/1).

clairement à l'opposition politique et nationale la plus « abrupte », c'est-à-dire au mouvement de la protestation la plus active de l'époque, regroupée derrière Antoine, et les autres, dont le positionnement vis-à-vis des autorités semblait moins tranché, à défaut d'être conciliant. A travers ce classement, le directeur de police tentait de mettre en mots les évolutions qui travaillaient la société lorraine et la vie politique de la région, en essayant de distinguer le mouvement de la protestation de celui du particularisme lorrain. Dans cette vision plus subtile, le directeur de police semblait voir dans le particularisme lorain, non plus systématiquement un danger pour l'avenir de la « chose allemande », mais un potentiel intéressant, en vue de la réussite de l'intégration de la Présidence de Lorraine au *Reich*. Cette façon de voir les choses tendait à battre en brèche le postulat qui avait longtemps considéré, et qui continuait encore à le faire, que l'expression d'une identité lorraine particulière était un danger à juguler, puisqu'elle avait été perçue par la plupart des acteurs de la vie politique et administrative allemande, comme étant a priori tournée vers la France. Néanmoins, cette tentative de différenciation entre deux types de sociétés indigènes disparut dans le second rapport du directeur de police, le 23 avril 1887. La Lorraine était alors en pleine crise politique, crise dont l'expression avait abouti, à peine deux mois auparavant, à une victoire éclatante du parti de la protestation aux élections législatives. Cette déferlante protestataire, comparable à celle de 1871 et plus puissante que celle de 1874, avait radicalisé les positions et le directeur de police avait abandonné son premier classement pour faire figurer la *Société de Tir* et la *Société des Régates messine* dans les associations d'« orientation française ».

A la direction de cercle de Thionville, pour Spiecker et son successeur Killinger, la façon de voir les choses avait été identique, qu'il s'agisse du classement en trois types de société, en 1885, puis de l'évolution de leur jugement, consécutive à la crise protestataire[1]. Là aussi, 1887 semble avoir été la victoire du renforcement de la dissimilation entre deux

[1] ADM 3AL410/1. Rapports du 20 novembre 1885 et du es L

communautés. La réactivation des tensions entre France et Allemagne avait fait rejouer la faille identitaire nationale et avait montré combien fragiles avaient été les évolutions des années 1880.

Le même souci de classification semble avoir par ailleurs animé Sittel, directeur de cercle de Metz-campagne, pour qui, en 1885, six associations sur les sept qu'il avait relevées, appartenaient au groupe des associations d'« orientation allemande ». Même l'association *Orphéon* de Montigny, qui participa à de nombreuses reprises à des manifestations regroupant exclusivement des sociétés musicales lorraines, ne semble pas avoir fait changer Sittel d'avis, que ce soit dans son rapport de 1885, ou dans celui de 1887[1]. Par contre, Sittel se positionnait de façon tout à fait particulière par rapport à une autre association, pourtant très proche de celle de Montigny, par sa participation à ce réseau de sociétés indigènes en formation[2]. Il s'agissait de l'*Union* d'Ars-sur-Moselle, association composée de 44 indigènes et de quatre Vieux-Allemands. Cette dernière était considérée comme d'« orientation française », « dans la mesure où elle compte pratiquemment exclusivement des membres autochtones et où elle est perçue par les Vieux-Allemands comme une association d'obédience française », et ce bien qu'elle ait été par ailleurs considérée comme politiquement peu dangereuse, puisqu'elle participait également à des manifestations « allemandes », n'hésitant pas à chanter le « Heil dir im Siegerkranz », lors de l'inauguration du drapeau du *Kriegerverein* d'Ars et défilant dans les rues de la ville avec d'autres associations, pour accueillir le maréchal Manteuffel lors de sa venue[3]. Dans ce cas de figure bien particulier, l'élément déterminant de cette mise au ban semble avoir été la formation d'une association vieille-allemande concurrente qui se

[1] ADBR 27AL159. Voir par exemple sa participation aux manifestations de la fête organisée par le comice agricole de Sarrebourg, les 26 et 27 septembre 1886, fête qui regroupa cinq des associations musicales qui souhaitaient former une confédération musicale et qui provoqua une très vive réaction de la part des autorités strabourgeoises, tant elle avait été perçue comme outrancièrement francophile. Sur le détail de cette affaire, voir partie suivante.

[2] Elle participa par exemple à la fête citée dans la note précédente.

[3] ADM 3AL 410/1. Rapport du 29 septembre 1885 adressé au président de Lorraine.

sépara de la première en 1882, parce qu'un certain nombre d'immigrés ne savaient pas ou peu parler le français. Alors que jusqu'au mois de septembre 1882, Vieux-Allemands et indigènes avaient fait cause commune, à partir de cette date la séparation était devenue la règle, renforçant peu à peu le clivage communautaire et « national » entre les deux groupes. Cette concurrence, au sein d'une même commune, mettait donc en danger les progrès de l'intégration de ses habitants à une même communauté de destin d'ordre national.

Pour le directeur de cercle de Boulay, von Bibra, au contraire, l'« orientation française » était caractérisée, dès 1885, par le simple fait que les membres actifs de la *Musikverein*, seule association déclarée pour la circonscription[1], étaient tous des indigènes, excepté le dernier inscrit, qui était Prussien. Mais, le rapporteur s'empressait aussitôt d'ajouter que cette association, présidée par le notaire et conseiller général Christiany, n'avait pas manifesté, politiquement parlant, de « tendance douteuse, jusque-là ». Ici, le terme d'« orientation française » n'était donc pas pris au sens politique militant du terme. Le simple fait d'être lorrain, même germanophone, suffisait pour être, en quelque sorte par essence, considéré comme n'ayant pas une « orientation » allemande mais française. Ce faisant, le directeur de cercle semble avoir retranscrit son ressenti quant au sentiment général des habitants de sa circonscription. Cette société figura donc sur le rapport de synthèse du président de Lorraine, aux côtés du *Cercle choral des Amis*. Le successeur de von Bibra, le comte de Villers, garda ce classement, mais il explicitait davantage sa façon de penser et modula son jugement, d'autant qu'entretemps, quatre nouvelles associations avaient vu le jour[2]: « Il n'y a pas dans mon cercle d'associations politiquement déclarées comme étant d'orientation française, celles mentionnées sous la catégorie B [la catégorie

[1] Outre le *Kriegerverein* de Boulay, mais dans la plupart des listes établies par les directeurs de cercle, ce type d'association n'était pas signalé. Sur le rapport daté du 24 octobre 1885, voir ADM 3AL410/1.
[2] ADM 3AL 410/1. Lettre du directeur de cercle au président de Lorraine, du 6 mai 1887. Il s'agissait de trois associations de chant et d'un cercle pour les fonctionnaires et les personnels administratifs, principalement vieils-allemands.

« orientation française » précisément] sont bien plus seulement celles pour lesquelles l'élément indigène constitue le facteur prévalent, sans que je puisse dire que celles-ci se soient faites politiquement remarquer. ». Pour autant, Villers nuançait son propos, en signalant que « L'association de chant de Merten est également constituée en majorité d'éléments indigènes », mais étant située à la frontière prussienne, il ne faisait « aucun doute » qu'elle n'était pas d'orientation française, voilà pourquoi le directeur de cercle la classa dans les associations d' « orientation allemande ». Il faut dire que le dirigeant de cette association, contrairement aux deux autres, était un « instituteur vieil-Allemand », ce qui avait peut-être suffi à convaincre le directeur de classer cette société comme il l'avait fait. La qualité « nationale » et professionnelle de cet homme en faisant a priori un propagandiste de la chose allemande et non pas de la française et les membres de cette association ne pouvaient donc pas être de sentiment français.

Enfin, il existait aussi une quatrième interprétation possible pour ces termes d'« orientation française » et d' « orientation allemande », celle qui figurait dans le classement de Killinger, le directeur de cercle de Château-Salins[1]. Pour lui, aucun doute possible, comme les quatre associations enregistrées étaient uniquement composées de francophones[2], toutes furent inscrites comme étant d'« orientation française ». Pourtant, il était aussi précisé que tous les membres de ces associations se tenaient loin de toute action politique et qu'« elles ne blessent aucunement les intérêts allemands », le président de Lorraine ajoutant même, au tableau de synthèse qu'il avait réalisé, que rien ne laissait penser qu'elles aient eu la « volonté de se rendre étrangères ». Ici, le terme d'orientation française était clairement utilisé, et sans aucune hésitation, ni pour le directeur de cercle, ni pour le président, pour qualifier une situation linguistique de fait, ce qui rattachait l'« orientation française », non plus au sentiment de se revendiquer comme « français »,

[1] ADM 3AL410/1. Rapport du directeur de cercle, du 19 septembre 1885.
[2] Tous étaient Alsaciens-Lorrains de nationalité, sauf dans le cas de la *Sainte-Cécile* de Dieuze, qui était composée aux deux tiers de membres de nationalité française

mais bien plus à un déterminisme de type national culturel, les francophones étant considérés comme étant naturellement, c'est-à-dire par essence, d'« orientation française ». Cette vision des choses était du reste renforcée par le fait que dans ce cercle très rural, la présence d'immigrés était alors quasiment nulle. La force de ce déterminisme allait avoir, à terme, des conséquences non négligeables sur la perception que les francophones pouvaient avoir d'eux-mêmes par rapport aux germanophones, qu'ils soient indigènes ou immigrés. Il portait en lui les germes d'un risque de dissimilation rampante entre les Lorrains eux-mêmes. A l'époque toutefois, ce risque ne semblait pas menacer la communauté identificatoire que formaient les indigènes entre eux. En tout cas, à travers le réseau associatif qui était en passe de se structurer, toutes les sociétés musicales entretenaient l'usage du français et se reconnaissaient par un ensemble de signes et de pratiques dont il a déjà été question.

On le voit donc bien, en fonction des personnalités des uns et des autres, mais aussi en fonction des caractéristiques des territoires dirigés, que ces spécificités soient d'ordre linguistiques ou liées à l'importance de l'urbanisation et de l'industrialisation, le regard porté sur la société indigène par les directeurs de cercle n'était pas uniforme, pas plus que la situation effective de chacun de ces territoires par rapport à l'émergence des formes de sociabilité dont il a été question. Cette diversité rendait inévitable la vision très contrastée que l'administration pouvait se faire des indigènes, de leur degré de « germanité » et des possibilités éventuelles qui laisseraient éventuellement prise, dans l'avenir, à une possible germanisation. Mais force était aussi de constater, qu'en 1887, la plupart d'entre eux se retrouvaient pour confirmer, qu'au final, les indigènes semblaient plus que jamais former une entité distincte de celle des immigrés et que le risque de dissimilation, loin de s'affaiblir, semblait même s'être renforcé. Certains d'entre eux avaient toutefois reconnu que s'était dessinée, dans le monde associatif comme dans la société lorraine, une attitude

politique moins protestataire sur laquelle il pouvait être possible d'entrevoir une solution à l'intégration des indigènes dans la communauté allemande.

Bien sûr, l'administration allemande n'avait pas attendu 1885 pour s'inquiéter de la résurgence de l'activité francophile liée à l'existence d'associations nouvelles. Le président de Lorraine, ayant pris conscience de l'ampleur grandissante de ce mouvement, demanda, à partir du 27 août 1883, que s'accroisse la vigilance à ce sujet. Dans une circulaire qu'il avait adressée à tous ses directeurs de cercles et de police, il disait vouloir être désormais informé de manière systématique de tout ce qui se passait dans leurs circonscriptions respectives, mettant ainsi fin à la pratique qui avait eu cours jusque-là, pratique qui avait laissé une grande partie de ces questions à l'appréciation des directeurs. Il exigea notamment qu'un exemplaire des statuts des sociétés à naître, accompagné de la liste de leurs membres soit désormais systématiquement déposé dans ses bureaux et qu'on lui envoie des rapports réguliers sur les manifestations ayant cours sur le sol de la Présidence, précisant, à toutes fins utiles, que la surveillance de l'activité des associations étaient de son ressort[1].

Il faut dire qu'au cours du même mois d'août 1883, à Metz, le Statthalter était en train d'essayer d'organiser l'éviction de Jules Dominique Antoine, dernier des députés lorrains qui se présentait encore ouvertement sous la bannière protestataire[2]. Depuis 1882, date à laquelle il avait succédé à Paul Bezanson au *Reichstag*, par ses discours virulents, son programme « protestation et action » et ses amitiés affichées avec les milieux

[1] ADM 3AL410/1. Lettre du président aux directeurs de cercle et de police de la ville de Metz.

[2] Sur Antoine, voir en particulier L. KLIPPFEL, « Notice sur M. Antoine », *Mémoire de l'Académie Nationale de Metz*, 1928, pp. 651-658 et surtout François ROTH, « Antoine, député protestataire de Metz », *Annales de l'Est*, 1966, pp. 361-397, ainsi que, du même auteur, *La Lorraine annexée*, *op. cit.*, pp. 195-199. L'homme n'était pas un nouveau venu en politique puisqu'il occupa une place de conseiller municipal à Metz de 1872 à 1879 et qu'il fut aussi conseiller général de 1879 à 1889, ainsi que délégué au *Landesausschuss* pour le cercle de Metz-campagne.

républicains gambettistes[1], il essayait de faire émerger un grand parti politique protestataire. Son action risquait de ranimer des tensions qui s'étaient à peine apaisées et surtout, elle risquait de nuire à la politique d'ouverture que le vieux maréchal avait amorcé en direction des notables. Elle pouvait réduire à néant les quelques succès qu'avaient engrangé le pouvoir contre les milieux protestataires et notamment la toute récente extinction du *Le Voeu National*, l'un des organes de presse qui venait de l'époque française et qui s'était sabordé le 29 juin 1883. Or, comme l'attitude provocatrice et imprudente d'Antoine semblait, par ailleurs aussi, incommoder nombre d'indigènes[2], le Statthalter se décida à intervenir rapidement. Le 9 août 1883, en vertu du paragraphe de la dictature, il interdisait la publication de *Metz*, le nouveau journal protestataire qu'Antoine demandait à pouvoir fonder et qui aurait dû devenir la voix de son futur parti. Le 22, il faisait perquisitionner le domicile de l'intéressé, dans le but de lui intenter un procès, en l'accusant d'atteinte à la sécurité de l'Etat[3]. Enfin, le 26, par l'intermédiaire du secrétaire d'Etat Hoffmann, il faisait fermer le *Cercle littéraire et de Commerce*, lieu dans lequel se retrouvait la petite et la moyenne bourgeoisie messine qui soutenait son action et qui formait, en fait, l'embryon du parti politique qu'il aurait tant souhaité mettre sur pied. Rien d'étonnant donc à ce que le 27 du même mois, le président de Lorraine ait demandé à ses subalternes, de lui communiquer de plus amples informations sur l'ensemble de ces sociétés qui commençaient à fleurir un peu partout en Lorraine et dont l'action avait réveillé des manifestations à tendance francophile. Il s'agissait ni plus ni moins de voir dans quelle mesure ces associations pouvaient être l'expression de l'implantation régionale et du déploiement de l'expression protestataire messine portée par Antoine. Mais au-delà

[1] Voir par exemple ses déclarations, parus dans la *Gazette de Lorraine* du 15 janvier 1883.
[2] Le risque de voir l'administration allemande durcir sa politique, en particulier à l'encontre des optants, était réel et alimentait en tout cas la rumeur. Des personnalités lorraines, comme Henri Jeandelize, connues pour leurs positions très francophiles, condamnaient aussi son action imprudente. Sur ce point, voir François ROTH, *La Lorraine annexée*, *op. cit.*, p.198.
[3] Procès qui finit par tourner court au mois d'octobre de la même année.

de ces considérations contextuelles particulières, l'intérêt subit pour ces formes de sociabilité semble aussi devoir s'expliquer, en partie, par le changement de personne à la tête de la Présidence, puisque ce fut au cours de ce même mois d'août que le baron Hans von Hammerstein entra en fonction à ce poste.

Si à partir de l'automne, la tension politique sembla retomber peu à peu, Antoine apparaissant finalement comme peu représentatf de l'évolution des scrutins locaux qui se succédaient et de l'attitude des notables lorrains, dans le domaine associatif, l'inquiétude provoquée par le développement des sociétés musicales indigènes resta palpable au sein de l'administration. Le 2 février 1884, le secrétaire d'Etat Hoffmann remettait au Statthalter un rapport, où il donnait son avis sur les évolutions de ce tissu associatif, au niveau du *Reichsland.* Dans ce courrier, il analysait plus particulièrement la situation alsacienne, puisque pour cette partie du *Reichsland,* deux organisations indigènes structurées en fédération avaient subsisté après 1870 et continuaient à manifester régulièrement leur attachement à la France, lors de rencontres régionales[1]. Le secrétaire d'Etat faisait notamment part de ses inquiétudes quant à savoir s'il devait autoriser l'organisation d'une nouvelle grande fête regroupant plusieurs de ces assocations indigènes de chant choral, à Mulhouse. Il y exprimait ses doutes et l'alternative délicate à laquelle il se trouvait confronté, estimant que « ces fêtes de taille plus importante [regroupant] des associations de chant et de gymnastique indigènes ont toujours un côté fâcheux », et qu'en même temps « on ne peut s'opposer à ces fêtes par principe et de manière générale »[2]. Cette hésitation, exprimée par Hoffmann, montre à quel point le développement et l'installation dans la durée d'un réseau indigène spécifique et différent de celui des Vieux-Allemands commençaient à inquiéter le gouvernement. Avec l'émergence de sociétés musicales

[1] Dans ces rencontres régionales organisées par les fédérations de chant et de gymnastique, des manifestations de francophilie avaient eu lieu tout au long de cette première période de l'annexion, comme par exemple, lors des fêtes de gymnastique de Colmar, le 27 août 1876, ou de celles de Mulhouse, le 31 juillet 1881.

[2] ADBR 27AL151. Lettre du secrétaire d'état au Statthalter, du 2 février 1884.

lorraines de plus en plus nombreuses, cette tendance au repli, que l'on appelerait aujourd'hui « communautaire », des indigènes, semblait prendre de l'ampleur, mettant à mal l'espérance que de nombreux Allemands avait placée dans une intégration rapide des populations du *Reichsland* et voyant au contraire s'accentuer des signes tangibles de dissimilation entre les deux communautés. Cette inquiétude s'avéra d'ailleurs d'autant plus fondée que dans la partie lorraine de la Terre d'Empire, les associations précitées commençaient à vouloir s'organiser à leur tour en une fédération indigène.

3) Contrer l'émergence d'un réseau associatif structuré spécifiquement indigène, ou faire face au risque de dissimilation (1885 et 1887).

a) Le tournant de 1885.

Ce fut finalement en 1885, dans un contexte politique intérieur et international particulièrement tendu, que naquit l'idée, en Lorraine, de fonder une fédération structurée d'associations musicales, conçue comme un véritable contre-réseau associatif indigène et en partie articulé avec le renouveau du mouvement de la protestation politique. L'émergence progressive de ce réseau spécifiquement lorrain, concurrent de celui qui s'était organisé autour des associations vieilles-allemandes, provoqua finalement la réaction de l'administration. Face à ce qui était devenu un danger pour la réussite de l'intégration des populations, les autorités prirent les premières mesures susceptibles de l'endiguer, mettant peu à peu en place les éléments d'une riposte plus générale qui s'appliqua à partir de 1887.

L'affaire qui déclencha la réaction des autorités ne vint pourtant pas de Lorraine. Elle eut lieu à Ribeauvillé, en Alsace, le 28 juin 1885, au cours de l'une de ces manifestations regroupant de nombreuses associations alsaciennes (à cette occasion, elles furent au nombre de 27)[1]. Dans la nuit de dimanche à lundi, après les festivités, le drapeau allemand, qui avait été hissé en haut d'un grand arbre, dans le jardin du cantonnier de la commune, en l'honneur de l'événement, fut dérobé. Retiré de sa hampe, il fut ensuite déchiré, avant d'être brûlé quelques jours plus tard à Mulhouse. L'affaire, qui ne fut pas même relatée dans la presse lorraine, devait causer l'émoi de l'administration allemande. Dans l'immédiat, elle provoqua une enquête, suivie d'un procès qui fut mené tambour battant, puisque dès le 24 juillet, soit moins d'un mois plus tard, l'affaire était jugée. Les trois jeunes accusés[2], membres de la société de Gymnastique *Olympia* de Muhouse (société qui avait remporté le concours qui s'était déroulé à Ribeauvillé), furent condamnés, l'un à 9 mois de prison et les deux autres à 6 mois. Selon la défense, cet acte aurait mérité moins encore, les jeunes gens ayant agi, à ses dires, sans réfléchir et sous l'emprise de l'alcool. Entretemps, la fermeté de l'administration s'était déjà exercée à l'encontre de l'association de Mulhouse, ainsi que de celle de Ribeauvillé, qui avait été en charge de l'organisation des festivités: les autorisations de police leur avaient été retirées, à l'instigation du sous-secrétaire d'Etat von Puttkamer.

Enfin, après avoir pris un bref congé dans la seconde quinzaine du mois de juillet, le secrétaire d'Etat, manifestement poussé par le même von Puttkamer, entreprit de lancer, le 3 août 1885, une grande enquête sur l'ensemble du territoire du *Reichsland*, afin de faire le point sur les milieux associatifs, jugés nationalement sensibles, qui s'était développés

[1] Soit 22 de gymnastique et cinq de chant. Pour les détails concernant cette affaire, voir le déroulement de la fête décrit dans le *Landeszeitung für Elsass-Lothringen* du 30 juin 1885, ainsi que le compte rendu du procès dans le même journal, le 25 juillet 1885. Pour des précisions supplémentaires, voir également la relation des faits par le directeur de cercle de Ribeauvillé, dans son rapport au président de Haute-Alsace, le 30 juin 1885 (ADBR 14AL108).

[2] Un « écolier en chimie », un « dessinateur » (industriel ?) et un « sous-directeur de fabrique », âgés de 19 ans pour les deux premiers et de 25 pour le troisième. Voir le *Landeszeitung für Elsass-Lothringen* du 25 juillet 1885.

depuis le début de l'annexion en Alsace-Lorraine. Les investigations à mener concernaient en fait explicitement les sociétés de musique, de chant, de gymnastique et celles qui avaient pour but d'organiser des fêtes, autant d'associations susceptibles de jouer un rôle, par leur action dans l'espace public et social, sur le processus d'identification des populations vivant en Alsace-Lorraine.

La vivacité de la réaction de l'administration, apparemment liée à l'action du très déterminé von Puttkamer, ne doit pourtant pas étonner outre mesure. En réalité, d'autres événements jouèrent un rôle dans cet emballement subit. Au premier chef, il s'agit de rappeler que ces événements, c'est-à-dire l'affaire de Ribeauvillé et ses suites, furent consécutifs à la mort inopinée du Statthalter Manteuffel, le 17 juin 1885[1] et qu'ils se déroulèrent alors que le siège du Statthaltérat à Strasbourg était vacant. Effectivement, le remplaçant du maréchal, le prince Chodwig von Hohenhole-Schillingsfürst, bien qu'ayant été désigné comme successeur, dès le 23 juillet, n'entra officiellement en fonction qu'au mois d'octobre de la même année. Jusqu'à ce moment, la réalité du pouvoir échut donc à l'administration, dirigée par Hoffmann et en réalité surtout par son second, von Puttkamer qui, au contraire de Manteuffel, avait toujours plaidé pour une action plus ferme à l'encontre des annexés et notamment de leurs notables et de son clergé[2]. De plus, faut-il le rappeler, les relations entre la France et l'Allemagne étaient alors en voie de dégradation. Après le départ de Ferry, au mois de mars, les tentatives de rapprochement entre le gouvernement français et Bismarck avaient pris fin. D'ailleurs, en France, à la veille des élections qui devaient avoir lieu au mois d'octobre, la thématique de la Revanche était revenue au premier plan des préoccupations de l'opinion publique, et dans les mois qui suivirent, la montée en puissance du général Boulanger et l'accroissement de l'action des ligues devaient refléter cette agitation nationaliste grandissante. Afin de comprendre à quel

[1] Alors qu'il prenait les eaux à Karlsbad depuis une quinzaine de jours.
[2] Ce cousin de Bismarck devint du reste secrétaire d'Etat entre 1887 et 1901. Il fut l'un des plus énergiques à avoir occuper ce poste. Voir François ROTH, *La Lorraine annexée*, *op. cit.*, p. 66.

point les relations s'étaient alors détériorées entre France et Allemagne, on peut rappeler que le 20 mai 1885, Sarah Bernhardt, qui devait se produire au théâtre de Metz et de Strasbourg, fut interdite de scène (et de séjour) pour avoir tenu des propos germanophobes. Les autorités n'avaient pas voulu prendre le risque de voir s'enflammer le public des deux villes en question[1].

Jouant la carte d'un retour possible de la menace française et de la défense de la nation, le chancelier tentait, de son côté, de renforcer l'alliance des forces politiques avec lesquelles il avait emporté les élections de l'automne précédent. Ce fut d'ailleurs dans le même objectif[2], et avec moins de retenue, que le chancelier engagea aussi, à partir de la même période, sa politique de germanisation plus radicale des régions prussiennes à peuplement polonais[3]. Dans ces conditions, avec la montée des tensions internationales et la vacance du poste de Statthalter, le Ministère d'Alsace-Lorraine se décida à frapper rapidement pour éviter tout débordement éventuel du côté des annexés. Il le fit avec d'autant plus de force que ces derniers paraissaient plus décidés que jamais, à travers la floraison d'associations nouvelles qui se répandait en Lorraine, à affirmer leur différence par rapport aux Vieux-Allemands. Or, si ces démonstrations avaient pu paraître, jusque-là, comme acceptables aux yeux des responsables politiques et administratifs, puisqu'elles étaient censées être transitoires, avec le retour des tensions entre France et Allemagne,

---

[1] *Landeszeitung fürElsass-Lothringen*, le 21 mai 1885.

[2] Sur cette question de l'utilisation à des fins politiques, par Bismarck, de la menace pour la nation allemande, de dangers intérieurs et extérieurs, dans la seconde moitié des années 1880 et notamment entre la deuxième moitié de l'année 1885 et le début de 1886, voir Lothar GALL, *Bismarck*, *op. cit.*, p.709. Les jugements du ministre de la Guerre et surtout celui de Waldersee, commandant du quartier général de l'armée allemande, étaient particulièrement intéressants. Au mois de mars 1886, le second indiquait par exemple, sans ambage, que ces menaces étaient en fait une « comédie intégrale » et qu'il s'agissait de faux périls destinés à réaliser des objectifs de politique intérieure.

[3] Politique engagée dans le cadre de la fin du *Kultukampf*, Bismarck justifiant rétrospectivement l'action anticatholique qu'il avait menée jusqu'alors, en déclarant: « Je n'ai été entraîné dans tout ce combat que par l'aspect polonais de la chose ». Les actes suivirent les paroles un peu plus tard, puisque Bismarck n'engagea sa politique de germanisation accrue des régions polonaises qu'à partir de l'automne 1885, en commençant par expulser tous les Polonais qui n'étaient pas de nationalité prussienne. Sur l'ensemble de ces considérations et les évolutions politiques de Bismarck sur ces questions, voir Lothar GALL, *Bismarck*, *op. cit.*, pp. 696-709. Sur les détails de l' « offensive anti-polonaise de 1886 » et sa phase préparatoire, voir le chapitre consacré à ce sujet dans Richard BLANKE, *Prussian Polan in the German Empire*, *op. cit.*, pp. 39-91.

elles le devenaient beaucoup moins. Leur recrudescence, à travers le canal associatif, devenait même inquiétant. Elle consistait désormais officiellement une menace, puisque l'éventualité d'une guerre était évoquée à Berlin. Enfin, elle était aussi le constat d'un échec, dans le sens où elle ne correspondait pas au résultat auquel s'attendaient ceux qui pensaient que l'intégration de la Terre d'Empire au *Reich* se ferait plus aisément. En ce sens, 1885 peut être considéré comme le point de départ d'une réorientation de la politique de germanisation dans le *Reichsland*, au point que le président de Lorraine envisagea même, pendant un temps, de mettre sur pied une politique de colonisation des terres semblable à celle qui se mettait en place à l'encontre des populations polonaises de la Prusse[1]. Et si les faits locaux n'y furent pas étrangers, la détérioration des relations avec la France et l'orientation plus nationale du gouvernement de Bismarck n'y furent pas non plus étrangères, comme le démontrèrent par ailleurs la détermination particulièrement forte avec laquelle fut justement engagé le durcissement de la politique de germanisation à l'encontre des Polonais de Prusse[2].

En ce sens, pour l'Alsace-Lorraine, 1885 peut être considéré à la fois comme une véritable préfiguration et /ou une préparation à la crise intérieure et internationale qui allait se déclencher quelques mois plus tard, en 1886-1887, et en même temps comme le moment à partir duquel s'enclencha un processus de vigilance et d'action de plus en plus coercitive à l'encontre du milieu associatif francophile d'Alsace-Lorraine. Le réseau associatif lorrain, qui s'était principalement constitué entre 1879 et 1885, devait être particulièrement touché par ce durcissement politique progressif.

---

[1] Sur ce point, voir l'introduction.

[2] Richard BLANKE, *Prussian Poland in the German Empire*, *op. cit.*, pp. 39-53. Sur cette question de la montée des tensions nationales, voir par exemple l'article tout à fait caractéristique d'Eduard von HARTMANN, « Der Rückgang des Deutschtums », *Die Gegenwart*, 27, 1885, pp. 1-3 et pp. 19-22, qui popularisa l'idée que les Allemands en tant que nation étaient en déclin et que les frontières ethniques avaient tendance à se contracter en leur défaveur, au sud et à l'est du Reich. Sur l'analyse de cet article, voir Helmuth NEUBACH, « Eduard von Hartmanns Bedeutung für die Entwicklung des deutsch-polnischen Verhältnisses », *Zeitschrift für die Ostforschung*, 13, 1964, pp. 106-159.

La grande enquête qui fut lancée sur l'ensemble du territoire du *Reichsland* visait donc surtout à recenser avec précision l'ensemble des associations considérées comme ayant une visée identitaire potentielle, qu'elles soient d'« orientation française » ou d'« orientation allemande » et ce, à l'exception des *Kriegervereine* qui étaient déjà surveillés de très près par ailleurs[1]. Néanmoins, cette enquête qui était à réaliser « urgemment » et « dans la plus grande discrétion », s'intéressait essentiellement aux sociétés dont l'orientation nationale n'était pas conforme aux exigences de l'aministration. Pour les autres, il n'était question que d'en relever le nom et d'en établir une liste. Par contre pour les secondes, il convenait de relever toute une série d'informations très diverses concernant les limites d'âge, le fait que certaines associations aient pu être, dans les faits ou dans les statuts, réservées à certaines catégories socio-professionnelles ou fermées aux Vieux-Allemands. D'autre part, toute une batterie de questions visait aussi à connaître le nombre, le rôle ou l'impact d'éventuels « non-Allemands » sur telle ou telle association, et une série d'autres demandait que soient précisés les éléments de la vie associative « propres à aliéner les membres de la chose allemande ». Enfin, il était aussi demandé de vérifier les comptes de ces associations de façon à détecter une éventuelle faiblesse de celles-ci et surtout d'apprendre par ce biais, si des subventions étrangères pouvaient être à l'origine de leur fonctionnement.

b) Le projet de création d'une *Association lorraine des Sociétés vocales et instrumentales.*

Au final, outre les ressorts utilisés par la plupart de ces associations pour entretenir, en toute légalité, une forme de patriotisme français, ce que mit aussi en évidence cette enquête, ce fut l'ampleur relative qu'avait pris le phénomène et sa propension à s'unifier

[1] ADM 3AL410/1. Pour l'ensemble de ces questions, voir la circulaire demandant aux présidents de district de faire procéder à la recension de toutes les associations de ce type, le 3 août 1885.

dans le cadre d'une organisation à l'échelle de la Présidence. En réalité et à plusieurs reprises déjà, nombre de ces associations s'étaient déjà invitées mutuellement pour organiser des festivités en commun, comme le faisaient par ailleurs les sociétés allemandes, et ce depuis près de trois ans seulement. Au cours de l'année 1885, cela s'était par exemple déroulé lors de quatre grandes rencontres, à Dieuze, le 12 juillet, à Château-Salins, le 13 septembre[1], le 12 juillet et l'autre à Sarralbe, le 18 novembre. Ce fut au cours de ces trois manifestations que prit corps le projet de créer une association lorraine des sociétés vocales et instrumentales qui serait capable de faire pièce au réseau de sociétés d'« orientation allemande » qui s'était constitué autour des *Kriegervereine*. Ce fut la *Fanfare de Sarralbe*, ou selon l'administration allemande, la *Concordia*, qui fit cette proposition et qui reprenait ainsi le projet d'une organisation départementale orphéonique qui avait échoué, juste avant l'annexion. L'objectif était bien entendu de dynamiser le mouvement qui prenait forme et surtout de porter sur les fonts baptismaux une organisation capable de contrer, de manière plus systématique, la propagation des modèles d'identification nationaux portés par le réseau associatif vieil-allemand[2].

D'ailleurs, à y regarder de plus près, la plupart de ces associations étaient nées dans les villes de Lorraine pour lesquelles les communautés immigrées étaient les plus importantes. Elles furent bien, en ce sens, des réactions à l'occupation grandissante de l'espace social par les formes de sociabilité vieilles-allemandes, c'est-à-dire des réactions visant à revendiquer et à affirmer l'existence d'une contre-identité qui serait propre aux

[1] ADM 2AL102. Voir le dossier consacré à ces deux manifestations, comportant notamment le rapport de police et des articles de presse. Pour la première, 8 associations furent présentes, pour la seconde, parmi les 16 invitées, 12 purent se présenter (ce qui pouvait représenter près de 400 musiciens selon le *Moniteur de la Moselle* du 8 septembre 1885.

[2] ADM 3AL472/3359. La liste des 19 sociétés invitées à la grande fête de Sarreguemines (autorisée le 25 mai 1886 par le président de Lorraine) rend compte de l'ampleur de ce mouvement indigène, à la veille de la répression de 1887. Si on y ajoute les trois associations sarregueminoises, elles étaient en tout 22. Les seules à manquer dans cette liste étaient les deux associations messines (le *Cercle choral des Amis* avait pourtant fait partie du groupe jusqu'au mois de septembre 1885, comme le montre le nom des associations invitées à Château-Salins), la Philharmonie de Thionville et la société chorale de Vitry-sur-Orne, pourtant elles aussi étiquetées comme étant d'orientation française par les autorités allemandes. A noter aussi que l'association de Puttelange, invitée à la fête, ne figurait pas dans les rapports du directeur de cercle de Forbach, que ce soit comme association d'orientaton française ou allemande.

indigènes. En d'autres termes, la forte présence de groupes d'immigrés et leur affirmation identitaire marquée dans l'espace public eut bien pour effet de créer une réaction de dissimilation organisée de la part des populations autochtones. D'autre part, un des points communs à un grand nombre de ces sociétés est d'avoir été initiées ou amplement soutenues par des notables indigènes influents et en particulier par des chefs d'entreprises, faisant des cités industrielles, des lieux privilégiés de ce type de sociabilité. Dans le sillon mosellan et les vallées sidérurgiques afférentes, il faudrait par exemple citer les deux sociétés musicales d'Hayange et celles de Moyeuvre-Grande, Rombas, Rosselange et Vitry-sur-Orne, pour la vallée de l'Orne, toutes situées dans le périmètre d'action de la famille de Wendel. Plus au sud, aux alentours de la ville de Metz, il y avait aussi celles d'Ars-sur-Moselle et de Montigny (qui semble avoir repris le flambeau de l'ancienne *Société philarmonique des ateliers de Montigny* d'avant l'annexion[1]), ainsi que celle du Sablon, dont le profil différait des autres, puisqu'elle dépendait, quant à elle, des milieux du commerce, de l'artisanat et plus généralement de la petite bourgeoisie de la périphérie messine. Dans la partie orientale de la Lorraine, les sociétés implantées en milieu industriel étaient elles aussi très largement majoritaires. Il en existait deux à Forbach (la chorale de la grande tuilerie de Louis Couturier et la fanfare municipale, sous l'influence de milieux francophiles similaires[2]), trois à Sarreguemines (l'une, sous la houlette de Paul de Geiger et qui dépendait de la faïencerie, une autre, la fanfare municipale, aquise à la même famille par le truchement de Jaunez, maire de la ville, et une dernière dirigée par le clergé catholique), deux dans l'industrie verrière, qui étaient sous la direction de leur chef d'entreprise, Didierjean et Thouvenin, respectivement à Saint-Louis-lès-Bitche et à Vallérysthal, et enfin une dernière, déjà citée, à Sarralbe, elle aussi conduite par son chef d'entreprise, le baron de Schmid.

---

[1] Voir Jean-Daniel BOUTON, *L'orphéonisme en Moselle au XIX^e siècle*, *op. cit.*, en particulier T. II, p.74.
[2] Sur cette question, voir Henri WILMIN, « les maires de Forbach de 1789 à 1945 », *Les Cahiers Lorrains*, juin 1992, pp. 107-134.

Rien d'étonnant donc à ce que ce soit dans ce milieu industriel que prit corps l'idée de former une *Association lorraine des Sociétés vocales et instrumentales*[1]. Le fait que ce soit l'association de Sarralbe qui ait pris cette initiative n'était pas non plus anodin. A priori, il n'était pas forcément évident que cette petite ville industrielle du secteur germanophone, située aux confins du territoire lorrain ait pu être à l'origine d'un tel mouvement. Ce serait faire peu de cas de la personnalité de celui qui fut à l'origine de la *Fanfare de Sarralbe*, à savoir le baron Charles de Schmid. Chef d'entreprise et notable local fort influent, cet homme avait été un des soutiens les plus fermes de la protestation. Il suffit de se rappeler la place qu'il occupa dans le financement et l'inauguration du monument de Forbach, en souvenir des morts français, au lendemain de la guerre de 1870-1871, pour s'en convaincre. Du reste, comme cela se faisait dans les milieux des notables indigènes les plus en vue, ses deux fils avaient fait leur service en France et étaient devenus, à l'époque des faits, officiers de réserve dans l'armée française. Ceci étant, outre la personnalité de Charles de Schmid, le fait que cette initiative ait été prise en secteur germanophone était aussi caractéristique, puisque, faut-il le rappeler, ce fut dans cette zone linguistique que le mouvement de la protestation s'était jusque-là manifesté avec le plus de force[2].

En fait, il existait aussi en secteur francophone, quelques sociétés musicales. Les alentours de Metz, précédemment cités n'étaient pas les seuls à posséder de telles formes de sociabilité, il en existait aussi, dans la partie francophone de l'ancien département de la Meurthe. Néanmoins, ces sociétés, bien que participant activement aux manifestations organisées par le réseau associatif lorrain, occupaient une place particulière et en fait plutôt en marge du gros du reste des associations. Rappelons effectivement que les sociétés musicales de Château-Salins, Vic-sur-Seille, Delme, Dieuze et Liacourt, en plus d'être en

[1] C'est ainsi que la férération en gestation était dénommée dans un article du *Moniteur de la Moselle* du 8 septembre 1885.
[2] Voir les remarques de la première partie sur les aspects politiques du développement de la protestation.

secteur francophone, n'avaient pas non plus appartenu au département de la Moselle jusqu'à l'annexion, qu'elles se situaient au cœur d'un espace rural[1] et que celui-ci ne comptait quasiment pas d'immigrés en provenance de Vieille-Allemagne. Seule l'association de Dieuze, implantée dans une ville de tradition industrielle liée à l'exploitation du sel et dirigée par le chef d'entreprise Charles Riess, ressemblait davantage au profil de la majeure partie des sociétés de l'ancien département de la Moselle.

Enfin, pour en finir avec Sarralbe, il n'est pas inintéressant de relever encore deux points qui plaçaient cette commune dans une situation à la fois originale et caractéristique par rapport aux autres villes indutrielles possédant des sociétés musicales. D'une part, cette petite bourgade industrielle n'hébergeait à l'époque quasiment pas d'immigrés, au contraire des autres, et d'autre part, von Zerzog, le maire de la ville, qui était en même temps directeur de la saline et partie prenante de la *Fanfare* était, bien qu'immigré, considéré par l'administration comme un francophile notoire. Mais, à y regarder de plus prêt, cette double particularité ne faisait pas de Sarralbe une ville aussi à part qu'il pourrait y paraître, au contraire. D'une part, d'autres notables, comme von Zerzog, dont les familles ou eux-mêmes, avaient immigré avant l'annexion, n'avaient pas hésité à épouser l'opinion de leurs concitoyens indigènes, leur conférant ainsi une légitimité incontestable et égale à celle des autres notabilités locales, plus anciennement implantées. D'autre part, et surtout, le fait qu'il n'y ait quasiment pas d'immigrés à Sarralbe ne faisait pas de sa société musicale une association différente de celles des autres communes indusrielles de la région. Au contraire, comme toute ses semblables, sa caractéristique essentielle était de tendre à regrouper sous sa bannière, la population d'une entreprise, voire d'une ville toute entière, derrière ses notables. Or, dans ce sens, et dans la logique de la forme associative en question, comme il n'y avait quasiment pas d'immigrés, cet idéal de la société indigène

[1] Leurs présidents étaient par ailleurs, soit des maires, soit des notables ruraux influents possessionnés dans les environs proches.

regroupée derrière ses notables, pouvait être considérée comme plus aboutie que pour les autres villes industrielles précitées. Et si la francophilie affichée de ces groupes n'était pas qu'une simple façade[1], il était également indéniable qu'elle servait aussi à grouper la population derrière ses notables, dans un souci de type paternaliste, visant à asseoir leur légitimité en faisant primer le sentiment de communauté et d'identification à un « nous » lorrain, face à un « eux », regroupant à la fois les Vieux-Allemands et les organisations politiques et syndicales naissantes de tendance socialiste, que les immigrés apportaient avec eux et qui menaçaient de se développer[2].

Toute la difficulté de l'administration allemande consistait donc à faire cesser la francophilie, sans perdre l'espoir d'obtenir le soutien des notables locaux, véritable clé, selon l'administration allemande de l'intégration des Lorrains dans le *Reich*. Le directeur de cercle de Forbach, parlant de la manière dont se manifestait l'association de Sarralbe, exprimait les termes de l'alternative en ces mots: « Bien qu'à mon avis une telle apparence ne soit pas tolérable en Terre d'Empire, il nous faudra quand même renoncer à des mesures plus sévères contre ladite société, au cas où les notables lanceraient une nouvelle manifestation [musicale], car maintenant, au cas où les associations lorraines se grouperaient autour de celle de Sarralbe et en cas de mesure à l'encontre de cette dernière, on reprocherait au gouvernement d'avoir tué cette belle fleur dans l'œuf »[3]. Ce point de vue n'empêcha toutefois pas les directeurs de cercle et de police de proposer des solutions à ces questions et de commencer à les mettre en oeuvre. Ainsi, plutôt que d'interdire

---

[1] Les rapports de directeur de cercle s'en faisaient régulièrement l'écho. Voir par exemple les rapports du directeur de cercle de Sarreguemines (ADM 2AL106).

[2] Sur cette question de la francophilie et de son utisation à des fins paternalistes, voir les travaux de Philippe HAMMAN sur la faïencerie de Sarreguemines et en particulier son article: « Une entreprise de mobilisation patriotique: la production de la faïencerie de Sarreguemines », dans *Genèses*, 47, juin 2002, pp. 140-161. Cette démonstration recoupe celle de Benedict ANDERSON, qui voit dans le développement ou l'entretien d'une identité nationale de type minoritaire, comme celle de la francophilie, une « stratégie d'anticipation qu'adoptent les groupes dominants menacés d'être marginalisés ou exclus d'une communauté nationalement imaginée en train de naître » (Benedict ANDERSON, *L'imaginaire national. Rélexions sur l'origine et l'essor du natinalisme*, Paris, La Découverte, 2002, 212 p., p.109).

[3] ADM 3AL410/1. Lettre du 24 novembre 1885, du directeur de cercle au président de Lorraine.

l'existence de la société de Sarralbe, Albrecht, le directeur de cercle de Forbach exigea de celle-ci qu'elle expulse tous ses membres de nationalité étrangère, soit un Belge et cinq Français (dont les deux fils de Charles de Schmid). De plus, il fit savoir aux représentants de cette association que, désormais, tout faux-pas qui serait constaté par rapport aux règles en vigueur, lui serait fatale. Or, l'association avait, par exemple, jusque-là persisté à s'afficher, dans l'espace public, sous le nom de « *Fanfare de Sarralbe* », au lieu de « *Concordia* », qui était son nom déclaré et sous lequel elle avait été autorisée. D'autre part, si elle acceptait désormais de publier les programmes de ses manifestations en deux langues, elle se refusait par contre obstinément à mettre l'allemand en seconde place. Enfin, de manière à déstabiliser davantage encore l'association, le directeur n'hésita pas à faire pression sur le chef d'orchestre, le docteur Feltz, « qui, selon ce que j'en sais, est un médecin cantonal vraiment médiocre et qui, au lieu de se former scientifiquement, joue le chef d'orchestre ». Albrecht demandait à son supérieur hiérarchique si « ce monsieur ne serait pas à placer devant l'alternative de quitter soit sa baguette de dirigeant, soit le poste qu'il tient du président de district »[1].

c) Le renouveau des tensions.

Cette détermination à agir, de la part des autorités, était du reste liée à un contexte général de crispation des relations entre les populations indigènes et immigrées. A partir du milieu des années 1880, la perception du risque de dissimilation croissante entre Lorrains et Allemands, ou plutôt la perception de la persistance de l'hostilité des indigènes face à l'assignation identitaire qui leur avait été imposée par le conflit de 1870 et l'émergence d'un « être » Lorrain qui s'affirmait face à un « être » Allemand, semblent avoir été partagées par les représentants des deux communautés en présence. Les témoignages des

[1] *Ibid.*

indigènes contemporains de cette époque attestent de l'existence d'une perception d'un « nous » et d'un « eux » très marquée, tout du moins dans les villes pour lesquelles la présence immigrée était très forte. Le récit de Victor Heckmann, élève au *Progymnasium* de Thionville, témoignait, par exemple, des rivalités qui existaient alors entre fils de Vieux-Allemands et fils de Lorrains[1]. Il permet aussi de voir que certaines des problématiques relatives aux associations étaient des questions qui se posaient plus largement pour l'ensemble de la société. Dans ses mémoires, il contait notamment une anecdote tout à fait révélatrice de l'exacerbation des tensions identitaires, à travers l'exemple de la suspicion régnant alors sur la signification nationale des tenues vestimentaires des écoliers: « les fils des immigrés portaient de petites bottes qui allaient jusqu'à mi-jambe. On leur glissait des cailloux à l'intérieur des tiges. Les Lorrains étaient vêtus en hiver de la pèlerine à capuchon que les Allemands nommaient par dérision « *Revanchemantel* » [« le manteau de la revanche »] parce que Déroulède la portait. Notre professeur nous somma de ne plus la porter en classe. Mais en vain. Alors les élèves immigrés les mirent en pièces, en les découpant aux ciseaux. De nombreuses plaintes de parents parvinrent au directeur qui prit fait et cause pour ses professeurs. Il prétendit que ces pèlerines étaient une provocation contre l'autorité allemande ». Certes, le port de bottes n'était pas le fait de tous les jeunes Vieux-Allemands de Thionville, néanmoins il correspondait à l'image stéréotypée du Prussien qui s'était alors imposée dans l'opinion française et de Lorraine mosellane[2] et surtout, il faut rappeler que les jeunes gens que fréquentait Victor Heckmann au *Progymnasium* étaient issus, pour la plupart, de la bonne société allemande et notamment de familles d'officiers prussiens. Si des rivalités d'ordre

[1] Le témoignage de ce prêtre mosellan sur la période de l'annexion est abondamment cité dans Fernand BAUÉ, Serge BODO, Michel DANDA, Gabriel STILLER *et alii*, *Carolus. 300 ans d'enseignement à Thionville. Lycée Charlemagne*, Thionville, Gérard Klopp, 1994, 315 p., p.135.

[2] C'est au plus tard après la guerre de 1870 que les bottes et le casque à pointe devinrent les deux attributs caractérisant « le » Prussien dans les caricatures et les médias populaires français. Sur la fixation de ce stéréotype, Michaele SIEBE, « Zivilisation und Barbarei. Zur Nationalisierung eines Abgrenzungsdiskurses zwischen Revolution und Krieg in der politischen Karikatur », *Frankreich Jahrbuch*, Opladen, Deutsch-französisches Institut, 1993, pp. 201-225.

social ont pu jouer un rôle dans ce net clivage entre élèves, la part de la rivalité nationale était, en tout état de cause, prédominante, ce que confirment par ailleurs d'autres récits relatifs aux contacts existants entre indigènes et militaires immigrés dans d'autres parties du *Reichsland*[1].

Tout aussi caractéristique de cette tension accrue entre communautés et de cette perception du risque de dissimilation grandissante, fut la question linguistique. Tout comme la tenue vestimentaire, cette question ne se cantonnait pas non plus à certaines pratiques associatives, mais correspondait aussi à des problèmes touchant l'ensemble de la société. Effectivement, avec l'expansion du mouvement associatif lorrain, le français avait eu tendance à s'affirmer, plus de dix ans après l'annexion, comme un des symboles du refus de la germanité, notamment dans les zones germanophones. Cette volonté de préserver l'emploi de cette langue ne s'atténuait donc pas au fil des ans, comme l'avaient escompté les autorités. Au début de l'annexion, s'il avait été évacué plus ou moins progressivement de la vie scolaire et de l'administration, dans les zones germanophones, nul ne s'offusquait alors de l'entendre parlé dans les lieux publics. Or, à partir des années 1880 et surtout après 1882, au moment où le réseau associatif lorrain prenait de l'ampleur, la peur de le voir persister et de le voir devenir un point de cristallisation essentiel de l'identification des Lorrains à une autre identité que l'allemande, devint prégnante. Témoin de ce durcissement de l'attitude des Allemands, le récit de Victor Heckmann était à nouveau révélateur de cette évolution. Il citait notamment le souvenir qu'il avait du directeur du *Progymnasium*, le Dr Greve, qui, le jour de la rentrée scolaire, réunissait à part les élèves lorrains, dès leur arrivée, en leur intimant, au cours d'un discours tenu dans un

[1] Cette hostilité à l'encontre des militaires venus de Vieille-Allemagne a aussi été relevée pour l'Alsace. Voir Alfred WAHL, « L'immigration allemande en Alsace-Lorraine entre 1871 et 1918 », *Recherches Germaniques*, Strasbourg, 1973, pp. 202-217, p.216. Cette hostilité dura jusqu'à la fin de la présence allemande comme le rappelle l'affaire de Saverne ou encore le petit opuscule d'un Vieil Allemand M. MITTELSTAEDT (« Die deutsche Offiziersfrau im Elsass », *Daheim*, 14.02.1914) qui précisait par exemple que les femmes d'officiers ne devaient pas se laisser démoraliser par le mauvais accueil des indigènes et garder une certaine distance, montrant bien que la difficulté des relations entre communautés n'était pas relevée que par les autochtones.

parfait français[1], de ne plus employer cette langue dans le cadre de l'établissement, sous peine de sanctions[2]. L'auteur de ces lignes notait d'ailleurs qu'en réaction à ces propos, les élèves indigènes choisirent alors de s'exprimer entre eux, non pas en allemand, mais dans le dialecte germanique de la région thionvilloise, dialecte que l'on appelle aujourd'hui le francique luxembourgeois[3]. Mais là encore, le corps enseignant réagit vivement en interdisant également cette forme d'expression, qui, comme l'emploi de la langue française, était une façon d'afficher sa différence, c'est-à-dire d'affirmer l'existence d'un « nous » opposée à celle d'un « eux ». Les récits de ce type sont très nombreux et entrent en résonance avec des mesures que prit l'administration à la même époque, en particulier à Thionville, pour mettre fin le plus vite possible à l'entretien et à la diffusion de toute autre langue que l'allemand. Ce fut par exemple, en 1884, la fermeture du cours « privé » semi-clandestin de Mlle Agnès Mathieu, installé dans un local du conseil de fabrique de l'église St Maximin et qui fonctionnait après les heures de classe habituelles[4]. Ce cours réputé, qui accueillait au moment de sa fermeture, une trentaine de garçons et de filles âgés de 8 à 10 ans, donnait aux enfants des familles aisées de la ville, des bases suffisamment solides en français pour qu'ils puissent, par la suite, poursuivre leurs études au pensionnat ou au collège, en France.

Mais cette crispation autour de la question linguistique, comme enjeu de la définition possible de deux nationalités opposées, se manifesta aussi en secteur francophone. On retrouve trace du malaise que provoquait désormais le fait que des Lorrains puissent encore parler français, plus d'une dizaine d'années après l'annexion, ou en tout cas, certains Vieux-Allemands commençaient à s'insurger contre le fait qu'ils

[1] Descendant de huguenot français, le Dr Greve avait entretenu sa connaissance du français dans le cadre familial et avait été précepteur à Paris pendant plusieurs années.
[2] Notons que ce détail permet de penser qu'au début des années 1880, les fils de « bonnes familles » indigènes de Thionville fréquentant l'établissement devaient tous (ou presque) encore être francophones.
[3] Ce qui tendrait à prouver que la plupart des enfants fréquentant le *Progymnasium* étaient non seulement francophones, mais également encore dialectophones pour la plupart d'entre eux.
[4] Ce cours, signalé par la direction de cercle, fut supprimé suite à une visite d'inspection. Voir Fernand BAUÉ, ... *op. cit.*, p.136.

puissent encore se trouver confrontés à des difficultés pour se faire comprendre dans leur langue, à l'intérieur même du *Reich*. On peut d'ailleurs mesurer la différence de ton des autorités allemandes face à cette question, en moins de dix ans d'intervalle, lorsque l'on compare le traitement de l'affaire de l'hôpital Saint-Nicolas de Metz, à celle de la poste de Gravelotte. Dans le premier cas, de 1873 à 1875, des patients vieux-allemands s'étaient plaints de l'incapacité du personnel hospitalier à s'exprimer en langue allemande. Or, si le *National Zeitung* de Berlin fit grand cas de cette affaire, le président de Lorraine, appuyé par les autorités de Strasbourg et de Berlin n'avait pas jugé utile d'intervenir en la matière, ni d'ailleurs de suivre l'affaire[1]. Si des journaux nationaux pouvaient se trouver offusqués de cet état de fait, les autorités en charge du dossier trouvaient alors légitime que la zone francophone puisse user du français au quotidien, même dans le cadre d'un service rendu aux populations. En tout cas, la tolérance semblait devoir être de mise, au moins pendant les temps difficiles des débuts de l'annexion.

Par contre, la seconde affaire eu une toute autre résonance. Si elle commença comme la première dans un journal allemand, le 24 octobre 1882, sous le titre « On ne parle pas allemand », à la poste de Gravelotte, elle prit une toute autre ampleur, puisque l'affaire déclencha l'intervention de Bismarck, ainsi qu'une enquête administrative poussée et une campagne de presse qui demandait clairement au gouvernement allemand d'accentuer la politique de germanisation de la Lorraine[2]. Au final, ce fut au secrétaire d'Etat aux postes du *Reich* que revint le dernier mot sur cette affaire. Il réussit, non sans mal, à apaiser et à clore le débat, en insistant sur le caractère exceptionnel de l'affaire et sur le professionalisme de ceux qui avaient été mis en cause par la presse[3]. Tout d'abord, il notait que le plaignant s'était présenté un dimanche à l'agence postale de Gravelotte, entre

[1] ADM 2AL102.
[2] Barch R43/146b Voir notamment l'article en question, du 24 octobre 1882, la lettre du secrétaire d'Etat au service de la poste impériale, du 11 novembre 1882, adressée à Bismarck et une réaction de la presse à cette affaire du 17 novembre1882.
[3] Barch R43/146b. Lettre du secrétaire d'Etat à la Poste impériale à Bimarck, du 11 novembre 1882.

13 et 14 heures, heure à laquelle celle-ci n'était pas ouverte. De plus, il relevait que la femme du chef de l'agence l'avait tout de même réceptionné, alors que rien ne l'y obligeait, de façon à lui expliquer qu'il était « momentanément » impossible d'envoyer un télégramme. On ne pouvait donc lui reprocher d'avoir essayé de rendre service au plaignant, parce qu'elle l'avait fait en français. Enfin, dans un troisième point, le secrétaire d'Etat répondait aussi et surtout à l'accusation qui lui était faite de ne pas avoir nommé à la tête de l'agence postale un homme sachant parler l'allemand. Il arguait du fait que dans cette commune, comme dans bien d'autres en Lorraine, il avait été tout simplement impossible de trouver quelqu'un sachant parler l'allemand et souhaitant, ou tout simplement étant capable de faire fonction de responsable du bureau de poste. En l'occurrence, à Gravelotte, ce fut le maire qui endossa cette charge. Et puis, de toute façon, pour pallier sa défaillance linguistique, il était épaulé par deux autres employés qui eux maîtrisaient l'allemand, à savoir son fils et le postier. Enfin, le secrétaire d'Etat remarquait que sa méconnaisance de l'allemand ne faisait pas pour autant de ce maire lorrain un incapable ou un opposant à l'Allemagne, notant que celui-ci était toujours bien noté par la direction de la poste de Metz, qu'il avait été reçu par le couple impérial à Baden-Baden et qu'il avait été décoré de la *Kronenorden* de 4^{e} classe. Ce n'est qu'après ce courrier que la campagne de presse cessa, mais il avait fallu l'intervention des plus hautes autorités à Berlin et la promesse du secrétaire d'Etat de veiller désormais à ne plus recruter que des « personnes qui sachent non seulement parler français, mais aussi la langue allemande », même si jusque-là « ce fait n'a jamais été insupportable »[1].

[1] Barch R43/146b. Le contenu de ce courrier fut mis à disposition de la presse et diffusé. Le dossier comprenait notamment l'article du *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* du 17 novembre 1882, qui mettait fin à cette campagne.

d) Le temps de la réaction.

Cette ambiance de tension renouvelée, la persistance d'un réseau associatif indigène séparé de celui des Vieux-Allemands en Alsace et sa mise sur pied rapide en Lorraine, au cours de la première moitié des années 1880, inquiéta l'administration, qui y voyait un réel danger pour la progression de la « chose allemande ». Suite à l'affaire de Ribeauvillé, les autorités engagèrent donc une politique concertée d'endiguement de ces formes de sociabilité. Dès le 28 juillet, soit près d'une semaine avant le déclenchement de la grande enquête, une circulaire émanant du secrétariat d'Etat à Strasbourg et destinée aux présidents de districts[1], rappelait les règles générales auxquelles se conformer dans l'attitude à adopter vis-vis des sociétés indigènes et de leurs manifestations. Il y était notamment souligné que, et nous avons vu combien cette règle n'était pas partout respectée, sur les programmes et affiches des manifestations desdites sociétés, la langue allemande devait figurer en première place et qu'en zone germanophone, les inscriptions en français sur les médailles, les diplômes, les affiches et toute autre décoration amenée à agrémenter la place publique (lors d'une manifestation) étaient interdites. De plus, il était également rappelé que « les combinaisons des couleurs françaises dans les décorations et les drapeaux sont toujours à proscrire » et que, par ailleurs, les étrangers ne pouvaient adhérer à des associations ayant leur siège en Allemagne. Enfin, au cas où des sociétés commettraient quelques excès, comme à Ribeauvillé, le principe de responsabilité de la société organisatrice de la manifestation serait désormais appliquée de manière systématique, en cas de non-respect des directives énoncées par les autorités.

S'appuyant sur ces mesures déjà anciennes, les directeurs de cercle furent donc amenés à être plus fermes que par le passé et à agir de manière concertée, sous la conduite du président de Lorraine. Celui-ci avait désormais une vue d'ensemble sur la situation et

[1] ADM 3AL410/1. Dispositions envoyées par courrier le 28 juillet 1885 et destinées à être ventilées auprès des directions de cercle et de police.

dirigeait les opérations en fonction des rapports que lui fournissaient ses subalternes. La politique d'intimidation concertée sur l'ensemble du territoire lorrain n'empêcha pas la création de nouvelles associations entre 1885 et 1887. Néanmoins, elle eut pour effet d'ajourner (et au final d'empêcher) la création de la confédération musicale lorraine. Le fait que la *Concordia* ait subi quelques pressions et ait pu être inquiétée, comme on l'a vu, paraît avoir eu un impact certain. Peut-être existait-il également des tensions internes au sein de cette confédération naissante, notamment sur la question de savoir quelle attitude devait être adoptée par rapport à la protestation, voire à la religion. Plus certainement encore, la politique d'intimidation entamée avec Sarralbe se poursuivit de manière plus brutale à l'encontre de deux associations de la périphérie industrielle de la région messine, puisque les sociétés musicales de Rombas[1] et d'Ars-sur-Moselle[2] furent tout bonnement supprimées. L'avertissement était sévère et ne favorisa pas cette prise de risque qu'avaient encore été prêtes à prendre certaines associations en émettant le souhait de créer une fédération musicale et chorale de Lorraine.

Mais, au-delà de ces rappels à la règle et ces intimidations, les directeurs de cercle, les directeurs de police et les présidents de districts renvoyèrent aussi à leurs autorités de tutelles, quelques idées nouvelles permettant de mettre fin à la francophilie trop voyante et trop médiatique des associations indigènes. Tous préconisaient des mesures de « défrancisation » complémentaires de celles qui avaient déjà été édictées. La plupart d'entre elles ne concernaient pas les zones linguistiques dites mixtes, ainsi que les zones francophones, ce qui ne fut pas sans créer un fossé encore plus grand entre Lorrains germanophones et francophones, fossé qui allait surtout se rencorcer dans les décennies à

[1] Où l'installation prochaine de la *Rombacher Hüttenwerk*, fondée à Coblence par Karl Spaeter, et l'ouverture de mines environnantes, commençaient à faire naître une certaine agitation parmi les indigènes. Voir Jean-Jacques SITEK, « Rombas et le développement industriel de la valée de l'Orne », *in Lorraine du feu, Lorraine du fer. Révolutions industrielles et transformations de l'espace mosellan (XVII^e^-XIX^e^ siècles)*, Saint-Julien-lès-Metz, Archives départementales de la Moselle, 1996, 275p., pp. 85-92.

[2] Dont les usines en crise et très affaiblies tendaient à disparaître, comme cela a déjà été dit.

venir. Le président de Lorraine faisait un bref récapitulatif de ce qui lui semblait essentiel à appliquer de manière la plus stricte, en secteur germanophone. Il s'agissait d'abord d'interdire toute utilisation du français, que ce soit dans le nom des associations, dans les conversations (en public) de leurs membres, dans les affiches et programmes annonçant les festivités ou dans les commandements donnés au formations musicales. La langue française était donc bien devenue un emblème national à part entière qu'il fallait entièrement proscrire, puisque son seul usage était désormais considéré comme étant anti-allemand. De manière générale, l'auteur de ces lignes précisait que, de la même manière, les « manifestations, insignes, emblèmes, etc, anti-allemands » devaient être interdits, précisant que, pour ce faire, des procédures administratives plus strictes ou appliquées de manière plus rigoureuse, devaient être mises en place, exigeant notamment que pour chaque festivité, une demande d'autorisation précisant les conditions, le programme complet et détaillé, ainsi que le lieu soit obligatoirement déposée auprès de l'administration. De cette façon, les autorités seraient amenées à pouvoir agir en amont, ainsi que pendant la manifestation en question, au lieu de ne pouvoir bien souvent le faire qu'en aval. Or, si ces mesures légales existaient déjà dans le droit de la Terre d'Empire, l'insistance du président sur ce point tend à montrer qu'elles n'étaient souvent pas appliquées et que, comme dans le cas des manifestations sporadiques des début de l'annexion, les autorités n'étaient pas tenues au courant de nombreuses manifestations associatives « lorraines ». Les directeurs confirmaient d'ailleurs cette impression, apprenant bien souvent ce qui s'était passé dans leur circonscription par la voie de la presse et se plaignant encore à cette époque de « la tendance [des Lorrains] à tenir les éléments immigrés allemands aussi loin que possible [et] de ne convier ces derniers qu'à certaines occasions comme invités »[1].

[1] ADM 3AL410/1. Lettre du directeur de cercle de Sarreguemines au président de Lorraine, le 22 septembre 1885.

Au final, le président de Lorraine ne renouvelait pas profondément les éléments de législations en cours, restant comme ses prédécesseurs attaché au combat de la « défrancisation » qu'il fallait selon lui renforcer en zone germanophone. Par ailleurs, sensible au discours de certains de ses subordonnés et vraisemblablement aussi convaincu de la chose, Hammerstein sembla aussi distinguer, tout le profit que l'Allemagne pourrait peut-être tiré, à terme, du particularisme lorrain, puisque celui-ci n'épousait pas les contours du mouvement de la protestation. En repérant, puis en isolant les éléments francophiles les plus radicaux, avant de les supprimer, le cas échéant, le président de Lorraine emboîtait en quelque sorte aussi le pas à Manteuffel, dans son combat contre Antoine et son entourage. Pour s'en convaincre, il n'est qu'à voir l'énergie qu'il déploya entre mai et octobre 1885, pour obtenir la disparition du comice agricole de Metz, bastion jusque-là inexpugnable des partisans d'Antoine[1], ainsi que l'interdiction de la diffusion du très républicain et gambettiste *Courrier de la Moselle*, l'un des meilleurs soutiens de la cause du même député protestataire[2]. Pour autant, le président de Lorraine ne souhaitait pas fermer totalement l'espace public à l'expression indigène. De la même manière que Bismarck et ses représentants à Strasbourg avaient souhaité voir se développer un particularisme propre à la Terre d'Empire qui s'appuierait sur celui de l'Alsace,

[1] Ce comice agricole était en fait essentiellement composé d'une centaine de citadins proches des idées d'Antoine. Au début de l'annexion, ce comice comptait 400 membres et couvrait un espace territorial s'étendant aussi au cercle de Metz-campagne. De façon à contourner son influence notoirement francophile, Sittel, le directeur de cercle de Metz-campagne, avait créé un nouveau comice pour sa circonscription. La position politiquement moins avancée de cette nouvelle organisation et sa volonté affichée de s'ouvrir davantage aux milieux ruraux (en dénonçant la mainmise des milieux urbains sur le comice de Metz) avaient concouru à son succès. En 1885, il regroupait près de 1800 membres. Hammerstein qui savait l'autre comice en perte de vitesse proposa et obtint le 11 juillet 1885, au terme de négociations très heurtées, que les deux organisations fusionnent. Ce périgrénations sont notamment relatées dans le *Landezzeitung für Elsass-Lothringen* et dans *Le Lorrain* (voir les numéros du 30 mai, du 8 et du 9 juin 1885, ainsi que ceux du 9 au 11 juillet 1885). Henri Jeandelize témoigne aussi, dans ses notes, de cette opposition et de la façon dont Sittel fit la promotion de son organisation, à partir de 1883 (au moment où Manteuffel porta les premiers coups à Antoine). ADM 27J123, note de Jeandelize, le 28 novembre 1884.

[2] Ce journal, dont il a déjà été question, était encore à cette époque le premier journal de Lorraine annexée par le nombre de ses abonnés. En 1885, ils étaient encore 817, mais ce chiffre était nettement à la baisse par rapport aux années passées (autour de 1200 de 1875 à 1883). Politiquement parlant, Moeller et Manteuffel avaient répugné à empêcher totalement la parution de ce journal replié sur Nancy, préférant le voir disparaître petit à petit, sous le coup des tracasseries administratives que supposaient le passage à la frontière et la censure. Hammerstein profita de la nommination d'un nouveau Statthalter pour réussir une opération à laquelle il tenait depuis longtemps. Le journal fut interdit en octobre 1885.

Hammerstein encouragea, en plus et dès cette époque, le développement d'un particularisme qui serait propre à la Lorraine. Germaniser, ce n'était pas imposer le port des drapeaux allemands dans toutes les associations indigènes, c'était les empêcher de porter celui de la France et les encourager à en adopter un lorrain. Voilà en d'autres termes ce qui ressortait du brouillon du rapport que le baron de Hammerstein envoya au secrétaire d'Etat à Strasbourg, à la fin de l'année 1885. Dans ce document, trois ratures étaient particulièrement significatives de sa position. La première, purement symbolique, avait eu pour effet de remplacer la proposition d'obliger toutes les associations du secteur germanophone à porter un nom allemand par l'interdiction qui leur était faite de porter un nom français. Quant à la seconde et à la troisième, elles avaient transformé la proposition de contraindre toutes les associations de faire usage de « drapeaux allemands » et d'« insignes allemands », en une obligation qui leur était faite de porter des drapeaux et des insignes « locaux » (de façon à remplacer ceux qui étaient d'inspiration française) [1].

L'ensemble de ces réflexions et de ces propositions consécutives à l'enquête de l'été n'aboutit pas immédiatement à la transformation ou au durcissement de la réglementation en vigueur. Ce fut seulement à partir du mois d'août 1886, que des mesures générales, anticipant les décisions plus radicales encore qui furent prises après février 1887, commencèrent à être édictées par le secrétaire d'Etat von Hoffman. A l'approche des élections qui allaient provoquer le dernier sursaut protestataire en Lorraine, le climat s'était plus que jamais dégradé et l'administration s'était décidée à agir.

La première de ces mesures rappelait qu'il était strictement interdit, pour une association, de se déplacer officiellement à l'étranger (et en l'occurrence en France) et que désormais, toute initiative de ce genre signifierait la dissolution immédiate[2]. La pression s'accentua encore après l'affaire de l'exposition agricole de Sarrebourg, qui se déroula du

[1] ADM 3AL410/1. Lettre du président de Lorraine au Ministère d'Alsace-Lorraine, le 16 décembre 1885.
[2] ADM 3AL410/1. Courrier du Ministère de Strasbourg aux présidents de district, le 3 août 1886, suite à un voyage en France d'une société alsacienne.

26 au 27 septembre 1886. Au cours de cette fête, à laquelle devaient participer quelques-unes des sociétés musicales indigènes francophiles les plus en vue[1], la ville entière fut pavoisée, par les organisateurs de la manifestation et par les particuliers, avec une combinaison de drapeaux rouge et blanc et d'autres qui étaient blanc et bleu. Mais, l'organisation de la fête elle-même avait déjà généré des discussions houleuses entre l'administration et les membres du comice agricole. Le directeur de cercle s'était effectivement opposé à ce que les portes de la ville soient pavoisées avec deux drapeaux aux couleurs précitées. Il avait même exigé qu'ils soient remplacés par trois autres drapeaux, celui de l'Empire au centre, et deux autres aux couleurs blanches et rouge, couleurs censées symboliser l'Alsace et la Terre d'Empire dans son ensemble. Le baron de Hammerstein fut lui-même avisé de cette affaire et lorsqu'il apprit que les rues de la ville avaient été finalement décorées par une combinaison de couleurs qui rappelait le drapeau français, il ne jugea pas nécessaire d'en faire rapport au Ministère, estimant qu'il ne fallait pas exagérer la portée de l'événement[2]. Le problème est que le *Schwäbischer Merkur* ne l'entendit pas de cette oreille et médiatisa cette affaire, ce qui déclencha, bien évident, une enquête de la part du Ministère[3].

Comme à l'accoutumée, dans ce type d'affaires, les organisateurs de cette grande fête agricole eurent à répondre de leur choix. Ils arguèrent du fait que les couleurs « traditionnelles » de l'Alsace étaient le blanc et le rouge et que celles de Lorraine et de la ville de Sarrebourg étaient le bleu et le blanc. Le choix de ces couleurs n'avait donc pas, selon eux, de rapport avec la France et il était du coup normal d'avoir ainsi pavoisé les rues de la ville[4]. Mais, cette justification du choix des couleurs par une supposée « tradition » ne devait cette fois-ci plus suffire, même si les autorités allemandes semblent s'être vraiment

[1] Les sociétés musicales de Sarralbe, Ars-sur-Moselle, Montigny, Château-Salins et Vallérysthal.
[2] C'est en tout ce qu'il dira dans son rapport au Ministère, le 17 octobre 1886 (ADBR 27AL159).
[3] ADBR 87 AL120 (article de journal du 3 octobre 1886) et 27 AL159 (dossier du Ministère à ce sujet).
[4] Sur cette interprétation du sens donné aux couleurs par les habitants de la ville au directeur de cercle, voir ADBR 27AL159. Copie du rapport du directeur de cercle au président de Lorraine, le 15 octobre 1886.

posée la question de savoir si le blanc et le bleu avaient été ou non réellement des couleurs représentant la Lorraine[1]. Désormais, tradition ou pas, l'exhibition des trois couleurs françaises sous quelque forme que ce soit ne devaient plus être autorisée et les drapeaux bleu et blanc ne devaient plus être combinés avec les rouge et blanc. Seule l'utilisation des couleurs bleu ciel et blanc pouvaient être autorisées dans le cas où il s'agissait de faire une référence explicite à la Bavière. Et pourtant, un peu moins de 10 années auparavant, en 1877 encore, lors de la première visite de l'Empereur en Terre d'Empire, à Haguenau, la combinaison de drapeaux blanc et rouge et d'autres blanc et bleu n'avaient pas soulevé de protestation particulière de la part des autorités, qui y avaient seulement vu l'exhibition des couleurs de l'Alsace au côté de celles de la ville[2].

Outre cette décision ministérielle du 2 novembre 1886[3], le secrétaire d'Etat finit également par interdire dans les manifestations publiques tous les « morceaux de musique connus pour être démonstrativement français ». Il le fit le 12 décembre de la même année, complétant ainsi les mesures visant à défranciser les indigènes, jusque dans la musique, qui comme nous l'avons déjà démontré, était jugée comme étant porteuse de valeurs nationales plus ou moins conscientes[4]. Cette politique n'était du reste pas propre à la Terre d'Empire, puisqu'à peu près au même moment, les chants et musiques polonais ne devaient plus être entonnés et jouées par les musiques militaires prussiennes. Dans cette circulaire, quelques noms de morceaux étaient explicitement cités, comme la Marseillaise, la Retraite, le Chant du départ ou encore Les pompiers de Nanterre. Mais la liste ne se voulait pas exhaustive et il suffisait qu'un chant ou un morceau de musique paraissent trop démonstrativement

[1] La question s'était déjà posée à plusieurs reprises dans les années 1880 et certains Vieux-Allemands semblent même avoir accrédité l'idée que le bleu et le blanc étaient les couleurs traditionnelles des Lorrains. Sur cette question des couleurs régionales et de leur symbolique, voir Günter RIEDERER, *op. cit.*, p.294 et p.299.

[2] Rappel de cet événement dans Günter RIEDERER, *op. cit.*, p.265.

[3] ADBR 27AL159. Lettre envoyée aux présidents de district.

[4] Voir la partie sur les manifestations sporadiques d'attachement à la France dans les années 1870. Sur le lien existant entre musique, chant et cultures nationales en général, voir Didier FRANCFORT, *Le chant des nations*, *op. cit.*

français pour que des festivités puissent être désormais interdites. Chanter en français pouvait donc désormais être officiellement considéré comme un acte politique mettant en cause la sécurité de l'Etat. Toutefois, ce point de vue sur le chant en général n'avait rien d'étonnant en soi, pour l'époque. Même en France, en 1881, au moment où la législation sur les libertés triomphaient, le législateur préserva la loi du 15 novembre 1815 qui réglementait strictement l'usage des emblèmes sur la voie publique (au nombre desquels figuraient les drapeaux), en y ajoutant les cris sédititeux et les chants, car, comme le disait le rapporteur au moment des débats préparatoires à l'adoption de cette loi: « proférer des cris ou chants séditieux, c'est faire un acte, c'est agir, c'est inférer dommage à la sécurité publique »[1].

Les mesures prises au lendemain de la vague protestataire ne firent au final que parachever les premiers éléments de ce dispositif répressif qui avait été peu à peu pensé, puis en partie mis en place dans les deux années qui avaient précédé la crise politique aigüe qui secoua la Terre d'Empire à partir de février 1887.

[1] Cité dans Dominique REYNIÉ, *Le triomphe de l'opinion publique. L'espace public français du XVI^e au XX^e siècle*, Paris, Odile Jacob, 1998, 357 p., p.312.

B) Les mesures d'exception des années 1887-1892.

L'année 1887 et les cinq années qui suivirent marquèrent sans conteste une rupture dans la politique de germanisation des autorités, tant sur un plan général que dans l'attitude que l'administration entreprit d'avoir avec les associations existantes dans le *Reichsland* et plus particulièrement dans sa partie lorraine.

1) Les premières mesures: l'aboutissement d'une politique ?

Le coup de tonnerre des élections du 20 février 1887 et la réaction qui s'ensuivit furent étroitement liés à la dégradation progressive des relations entre la France et l'Allemagne. Tout au long de l'année 1886, l'agitation croissante des Ligues et le prestige grandissant du général Boulanger auprès des Français, ainsi que ses discours très revanchards, finirent par inquiéter l'opinion et le gouvernement allemand. A partir de l'automne, s'appuyant sur cette peur et brandissant le risque de guerre, Bismarck essaya de renforcer sa position politique; il tenta notamment de faire voter la loi dite du septennat, loi qui devait attribuer plus de moyens en hommes et en argent à l'armée. Dans le même temps, en Lorraine annexée, les bruits d'une guerre imminente avaient encore enflé. Le journal du Messin Henri Jeandelize témoigne de la façon dont une grande partie de l'opinion pouvait percevoir cette tension grandissante, au début de l'année 1887: « Des bruits de guerre circulent et inquiètent vivement la population. Il en résulte un arrêt des affaires et tout le monde se plaint avec raison. La presse officieuse allemande (...) affecte de signaler la France comme se préparant à la guerre (...). Ces bruits ne sont que des

prétextes que l'Allemagne recherche pour justifier ses préparatifs. On sait du reste qu'il en est fortement question dans les cercles militaires et au nouvel an, le maire de Metz, recevant ses employés, faisait allusion à ces bruits, leur fait part que de graves événements pourront se produire dans le courant de l'année. Il espère que la ville ne sera pas atteinte (...). Les préparatifs qui se font à Metz ne sont pour personne un mystère. Les familles de militaires ont reçu l'ordre de se tenir prêtes à retourner en Allemagne au premier avertissement et les chemins de fer font des transports considérables »[1].

Le refus du vote de la loi du septennat provoqua la dissolution du *Reichstag*, le 14 janvier 1887. La préparation des élections se déroula dans une ambiance de guerre quasi-imminente. Jeandelize, poursuivant son récit, indiquait désormais: « Les familles allemandes font des provisions en vue d'un blocus et les malles des ménages militaires sont faites. La nuit, comme le jour, des voitures transportent dans les forts et les arsenaux du matériel de guerre et des approvisionnements. (...) 1 000 voitures sont occupées à transporter les matériaux et plus de 5 000 ouvriers arrivent de tous côtés pour travailler dans les forts. La presse allemande de la localité affecte d'alarmer la population en prévenant les étrangers qu'en cas de guerre ils seraient expulsés sans délais (...) et que le gouvernement militaire, en vertu de l'état de siège, prendrait contre les indigènes toutes les mesures qu'il jugerait nécessaire dans l'intérêt de la place. Chacun fait des approvisionnements (...). Chaque jour la caisse d'épargne rembourse 8 000 Marks. Les réservistes sont rappelés sous les drapeaux pour le 30 janvier (...). 8 000 réservistes arrivent à Metz le 3 février pour s'exercer au maniement du nouveau fusil et sont logés chez les habitants (...). Les élections pour le parlement sont fixées au 20 février »[2].

L'enjeu politique était d'autant plus fort en Alsace-Lorraine que les autorités craignaient une vague protestataire de forte amplitude. Devant la Délégation, le 28 janvier

[1] ADM 27J123. Témoignage d'Henri Jeandelize sur le déroulement des élections de 1887 et l'ambiance qui régnait à Metz depuis la fin de l'année 1886.
[2] *Ibid.*

1887, le sous-secrétaire d'Etat Hoffmann s'était engagé personnellement dans la campagne, en adjurant la population de ne pas voter pour la protestation. La campagne d'intimidation menée par les autorités et évoquée par Jeandelize battit alors son plein. D'ailleurs, si les autorités menacèrent la population et ses représentants de mesures de rétorsions, en cas de victoire trop massive des protestataires, elles n'attendirent parfois pas les résultats pour les mettre en application. Dès avant les élections, l'administration avait effectivement commencé à prendre des mesures visant à éradiquer les derniers soutiens d'une francophilie trop affirmée à son goût. Dans cette ambiance très électrique, le baron de Hammerstein obtint notamment, après s'en être entretenu avec le Statthalter, que le *Moniteur de la Moselle*, dernier des organes de presse issus de la période française, soit supprimé, en vertu du paragraphe de la dictature. Le journal avait appuyé la candidature d'Antoine. Le 4 février, soit le lendemain de l'arrivée des 8 000 réservistes à Metz, plus aucun organe de presse datant d'avant l'annexion n'existait en Lorraine.

Néanmoins, rien ne réussit à endiguer la déferlante protestataire, ni les menaces de révocation des maires et des instituteurs, ni l'empêchement de la distribution des tracts, des bulletins et des affiches d'Antoine dans le milieu rural (par l'intermédiaire de pressions sur les gardes champêtres), ni les perquisitions domiciliaires chez les partisans du chef de file des protestataires, notamment chez son second, Ernest Winsback, ou encore chez Pierre Humbert, Eugène Fietta ou son frère Charles, tous accusés d'être des membres de la *Ligue des Patriotes*[1]. Au final, les résultats du scrutin furent sans appel et dépassèrent même toutes les prévisions, renouant avec la vague protestataire de 1871[2].

[1] *Ibid.* Jeandelize décrit l'ensemble de ces mesures. Pour avoir quelques informations concernant les milieux protestataires qui furent inquiétés à la veille et plus encore au lendemain des élections, voir par exemple les rapports de police faisant la liste, commentée, des plus dangereux d'entre eux (ADM 2AL96).
[2] François ROTH, *La Lorraine annexée...*, *op. cit.*, pp. 202-204.

a) Les mesures d'exception: un durcissement sans précédent de la politique allemande en Terre d'Empire.

Au lendemain des élections, qui, dans le reste de l'Allemagne, avaient été gagnées par Bismarck et ses alliés, la reprise en main de la Terre d'Empire fut menée tambour battant. La politique répressive promise par le gouvernement et déjà en partie engagée, s'abattit sur la région. Son principal objectif consista essentiellement à parachever le processus de défrancisation, en procédant notamment à l'élimination totale des derniers éléments protestataires. En ce sens, et même si les mesures appliquées furent particulièrement brutales, 1887 ne fut pas une rupture par rapport à la politique gouvernementale suivie jusqu'alors. Cette année ne faisait que poursuivre la politique qui avait été initiée par Bismarck, près de 20 ans plus tôt, à savoir, « séparer » les Lorrains de la France, avant qu'ils ne nouent des liens nouveaux avec le *Reich*. D'ailleurs, et cela n'avait rien d'anodin, le train des mesures d'exception, qui devaient s'appliquer pour 1887 et 1888, fut supervisé puis avalisé par le chancelier lui-même, sur proposition du Statthalter, le 20 mars 1887[1]. Ce faisant, Bismarck entendait bien réaffirmer la présence et la prééminence du pouvoir du *Reich* dans la région.

Dans le même temps, le secrétaire d'Etat Hoffmann fut démis de ses fonctions. Il avait servi de fusible politique à Hohenlohe et fut remplacé, sans surprise, par le fidèle von Puttkamer, l'ancien sous-secrétaire d'Etat qui avait toujours été, comme on l'a déjà vu, partisan d'une politique de germanisation plus radicale. C'est lui qui fut chargé concrètement de la mise en pratique des mesures d'exception.

Parmi les dispositions qui furent prises par les services gouvernementaux de Strasbourg[2], l'une des plus marquantes fut sans doute celle qui visa à expulser des

[1] Barch R43/157a.

[2] Pour une vision d'ensemble, voir le témoignage d'Henri Jeandelize (ADM 27J123) qui a fait un véritable catalogue de ces mesures et a découpé les articles de presse en faisant mention. Voir aussi la synthèse réalisée par Françaois ROTH, *La Lorraine annexée*, *op. cit.*, pp. 204-211.

indigènes et des Français, optants ou non, qui avaient participé activement au maintien de la francophilie et à la victoire du camp protestataire. Le premier à avoir été officiellement expatrié, le 31 mars 1887, fut évidemment le député Antoine. Mais d'autres allaient rapidement suivre, car dès le 15 mars, le Ministère d'Alsace-Lorraine avait ordonné aux présidents de district de la Terre d'Empire de recenser pour le 1er avril, tous les étrangers qui par « leur comportement et leur influence politiques (...) nuisent aux intérêts allemands »[1]. De la même manière, après la réunion du 20 mars, à la chancellerie, le Ministère ordonna aussi aux présidents et directeurs de cercle de faire des listes similaires concernant les dirigeants indigènes du parti protestataire.

Ce fut suite à ces enquêtes que certaines personnalités influentes furent donc effectivement expulsées d'Alsace-Lorraine, sans obtenir l'autorisation d'y revenir. Tel fut, par exemple, le sort réservé au directeur des usines Karcher, à Ars-sur-Moselle. Et pour cause, il avait été l'un des piliers de l'association musicale francophile de la ville, association qui avait été supprimée pour menées hostiles à l'Allemagne, comme on l'a vu précédemment. Le même sort fut réservé à Thouvenin, directeur de la verrerie de Vallérysthal et cheville ouvrière de la francophilie de l'entreprise, ainsi que de son association musicale d' « orientation française ». Mais, des personnes plus modestes furent également expulsées, comme l'optant Louis Muny, fils d'un cafetier de la petite ville de Sierck, qui avait fait de son établissement le lieu de « réunion des éléments français » de la ville. La volonté de couper tout lien avec la France ne pouvait être plus clairement marquée[2].

[1] ADM 2AL96. Lettre du Ministère aux présidents, le 15 mars 1887.

[2] Sur l'ensemble de ces questions touchant à l'introduction des passeports obligatoires et aux listes d'expulsions (prévues et/ou finalement réalisées) d'indigènes ou d'« étrangers » (la plupart du temps des Français), qui furent établies par l'administration, voir ADM 2AL96. Pour la citation concernant Louis Muny, voir le rapport du directeur de cercle de Thionville, le 30 mars 1887, dans la pochette « Expulsion d'étrangers. 1887 ».

Si cette vague d'expulsion ne concerna qu'un nombre relativement restreint d'indigènes, soit 10 sur la liste des 47 qui avaient été susceptibles d'être expatriés[1], le nombre de Français, qui furent condamnés à l'exil, fut par contre plus important, même si au regard des chiffres des résidents, il demeurait finalement relativement faible. Par rapport aux 9 627 Français encore recensés par les services de la Présidence de Lorraine, en novembre 1887 (c'est-à-dire la moitié de ceux qui résidaient alors sur l'ensemble de la Terre d'Empire)[2], 283 avaient été retenus par les directeurs de cercle pour être expulsés[3]. Mais, s'il est certain que 33 d'entre eux furent effectivement sommés de quitter le sol de la Terre d'Empire, dès le mois d'avril 1887, le sort des autres est plus difficile à connaître avec précision. Une certitude cependant, au mois de novembre 1887, 582 Français en tout avaient été officiellement contraints à l'exil, pour l'ensemble du *Reichsland*[4]. Tout porte donc à croire qu'une grande partie des personnes relevées sur les listes furent effectivement sommées de partir, même s'il est clair que certaines d'entre elles, comme l'auteur Emile Erckmann, furent finalement autorisées à résider en Alsace-Lorraine, tant que l'état de guerre n'était pas déclaré[5].

Quoi qu'il en soit, le statut de tous ces Français résidant en Alsace-Lorraine était des plus précaires, d'autant qu'aucun d'entre eux ne savait s'il figurait ou non sur les listes des expulsables ou si sa présence serait encore longtemps tolérée sur le sol de la Terre d'Empire. Voilà pourquoi nombre d'entre eux (souvent des optants en fait), et parmi eux des gens pressentis pour être expulsés, prirent les devants et partirent s'installer en France,

---

[1] ADM 2AL96. Lettre du président de Lorraine au Ministère d'Alsace-Lorraine, le 26 avril 1887.
[2] BArch R43/191. Rapport confidentiel du 8 mars 1888, envoyé par le Statthalter à Bismarck. Ce rapport faisait le point sur l'évolution du nombre de Français présents en Terre d'Empire, avant et après 1887, de façon à voir si l'introduction du régime des passeports se justifiait ou non.
[3] ADM 2AL96. Ensemble des rapports des directeurs de cercle et de police, ainsi que listes complémentaires du président de Lorraine, des mois d'avril et mai 1887.
[4] BArch R43/191. Rapport confidentiel du 8 mars 1888, *op. cit.*
[5] ADM 2AL96. Lettre du président de Lorraine au Ministère, le 2 avril 1887 et rapport du directeur de cercle de Sarrebourg au président de Lorraine, s.d. (vraisemblablement fin mars 1887, comme le rapport de ses autres collègues), annoté par les bureaux de la Présidence. Erckmann qui avait d'abord été prévu, par le président, pour être parmi les expulsés, fut finalement classé parmi les potentiellement expulsables.

comme Paul Jung, le fils du brasseur de Metz qui avait, semble-t-il, émigré à Paris, avant qu'il n'ait reçu son ordre d'expulsion[1]. Par la suite, afin de fermer la frontière à tout éventuel retour de ceux qui étaient partis et pour limiter les allers et venues des Français et de tous les jeunes du pays qui avaient fait le choix de faire leur service militaire en France, Bismarck se décida également à mettre sur pied, pour la première fois et en accord avec les militaires, un système de passeports à la frontière, de manière à contrôler et à limiter de la manière la plus stricte, tous les mouvements de populations entre la France et la Terre d'Empire. Le 22 mai 1888, le régime des passeports entrait finalement en vigueur, confirmant cette volonté de couper, plus encore que par le passé, les liens qui unissaient encore la Terre d'Empire à la France[2].

Par contre, si le président de Lorraine insista pour faire également figurer sur les listes d'expulsables, les notables les plus influents, ceux qu'il appelait les personnalités « de haut rang ainsi que les membres de la famille de Wendel »[3], les de l'Espée, de Curel, de Coëtlosquet et de Gargan, le Statthalter et son gouvernement les épargnèrent tous, dans un souci de temporisation, tout en sachant qu'ils avaient parfois soutenu plus ou moins ostensiblement les menées francophiles qui secouaient la région. Hammerstein avait eu beau rassembler quelques éléments permettant de justifier l'expulsion de la baronne de l'Espée, ou celle du fils (français de nationalité) du très influent baron de Coëtlosquet[4],

---

[1] ADM 2AL96. Liste établie par le directeur de cercle de Metz-campagne, s.d. (vraisemblablement établie à la fin du mois de mars 1887; annotée par la suite par les bureaux de la Présidence).

[2] Sur les tenants et aboutissants de cette politique des passeports, appliquée à partir du 22 mai 1888, voir les échanges de courrier de la chancellerie. BArch R43/191-192.

[3] ADM 2AL96. Courrier du président de Lorraine au Ministère, le 2 avril 1887. Hammerstein dit avoir rajouté une liste de ces personnages de « haut rang », se plaignant du fait que ses directeurs de cercle ne les avaient pas fait figurer sur la liste et n'avaient fait que signaler les personnes des « classes les plus basses et [des] échelons inférieurs des classes moyennes ».

[4] ADM 2AL96. Courrier du président de Lorraine au Ministère, le 2 mai 1887. Dans cette lettre, qui était une liste complémentaire à celles qui avaient déjà été envoyées, le baron de Hammerstein avait rassemblé une vingtaine de notables potentiellement expulsables. Le président y indiquait notamment que le fils du baron de Coëtlosquet avait « apparemment » financé une partie de la dernière campagne d'Antoine. Quant à la baronne de l'Espée, elle était accusée d'avoir réglé les 1 000 Marks d'amende auxquels le chanoine Collin, rédacteur du *Lorrain*, avait été condamné, pour avoir défendu l'abbé Sabouret de Vionville. Ce dernier avait lui-même été condamné à deux mois de prison, pour avoir fait paraître (à Paris) et entonner dans son église, des cantiques patriotiques français. Cette affaire très sensible et très médiatisée, en 1886-1887, avait failli

Hohenlohe ne l'entendit pas de cette oreille, préférant pouvoir se faire, à terme, des alliés de ces familles influentes. Cette attitude de relative bienveillance à l'égard des notables devait rester, jusqu'au bout, l'une des lignes directrices de sa politique en Terre d'Empire. En 1899, encore, alors que ses positions se trouvaient de plus en plus menacées à la chancellerie, il continua à défendre cette ligne politique avec la plus grande énergie, contre l'avis de l'entourage militaire très influent de Guillaume II, qui estimait que le gouvernement avait trop longtemps tergiversé à l'égard de ces notables[1].

Parmi les autres mesures s'inscrivant dans la continuité de la défrancisation du territoire lorrain, le combat contre l'usage et l'influence de la langue française en zone germanophone fut poussé encore plus loin que ce qui avait pu être fait par le passé, tant il est vrai que politique linguistique et politique (tout court) avaient alors partie liée et s'enchevêtraient inextricablement[2]. Soucieux de défranciser totalement l'espace public de la zone germanophone, les bureaux du Ministère à Strasbourg, qui avaient déclenché une grande enquête sur les enseignes (de commerces pour l'essentiel) à partir du printemps, publièrent finalement un décret, le 10 novembre 1887, par lequel il était rendu impossible de donner à voir des enseignes, des écriteaux, des affiches ou encore des étiquettes en langue française, sans qu'une autorisation préalable ait été donnée par les autorités de police[3]. La circulaire qui avait été envoyée quelques jours auparavant par le même

---

provoquer la fermeture du *Lorrain* (sur l'affaire Sabouret et l'implication du *Lorrain*, voir François ROTH, *Le temps des journaux*, *op. cit.*, p. 109).

[1] BArch R43/168c. Echange de courriers entre le chancelier, Gossler, le ministre de la Guerre, Bülow, le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et le Statthalter, de mars 1898 à mai 1899. Voir en particulier la lettre du chancelier du 26 avril 1899, qui se refusait à pénaliser les grandes familles de la Terre d'Empire et en particulier celles de Lorraine (accusées par les militaires de soutenir la cause de la France), en interdisant à toutes les personnes de nationalité française de venir chasser en Alsace-Lorraine et notamment dans les secteurs militairement sensibles. Le chancelier disait que s'attaquer à ces personnes, c'était s'attaquer à « des familles très influentes dans le *Reichsland*, dont certaines siègent au *Landesausschuss* et travaillent main dans la main avec le gouvernement »; c'était, selon lui, risquer de s'aliéner « les meilleurs amis de la chose allemande », parce que certains membres de leurs familles étaient français.

[2] Paul LÉVY, *Histoire linguistique d'Alsace et de Lorraine*, Tome II: *De la Révolution française à 1918*, Paris, éd. des Belles Lettres, 1929 (rééd., Paris, éd. Manucius, 2004), 563 p., p. 417.

[3] *Central- und Bezirks-Amtsblatt*, 48, 26 novembre 1887.

Ministère, indiquait plus sobrement l'esprit dans lequel devait être appliquée cette loi: « Les inscriptions ou annonces en langue française (...), à l'intérieur de la région germanophone (...), ne sont en général pas à autoriser »[1]. Les autorités allèrent jusqu'à poursuivre un boucher messin qui avait étiqueté sa viande avec la mention « 8 à 10 sous »[2]. Même les cimetières ne furent pas épargnés par certains fonctionnaires tatillons, qui firent, pendant un temps, la chasse aux épitaphes en français, sur les recommandations du sous-secrétariat d'Etat à la justice. Cette mesure ne fut pourtant que peu appliquée et finit même, le 12 avril 1890, par être finalement abandonnée[3].

Tout aussi vexatoire, mais aussi peu durable, fut la mesure qui fut prise par les autorités allemandes pour interdire les représentations de théâtre en français dans la zone germanophone. Le cas du théâtre de Thionville fut particulièrement emblématique de cette volonté politique de voir disparaître la langue française; il l'était d'ailleurs d'autant plus que cette commune officiellement « germanophone », située au nord de la frontière linguistique, avait été classée en zone dite linguistiquement « mixte », jusqu'en 1883, tant le nombre de locuteurs indigènes francophones y était resté important. Au début de l'année 1893, suite à la demande du maire de Thionville, qui souhaitait reprendre le cours des représentations en langue française, pour la saison à venir, Hammerstein lui fit répondre sèchement, par l'intermédiaire du directeur de cercle, qu'« en considération de la situation linguistique locale » (le fait que Thionville appartenait officiellement à la zone germanophone), il n'était pas en mesure de l'autoriser à faire de telles représentations[4]. Crauser, le maire de la ville ne désarma pas pour autant et fit appel au sous-secrétariat

[1] Circulaire ministérielle adressée aux présidents le 31 octobre 1887.

[2] L'anecdote a été rapportée par Paul LÉVY, *Histoire linguistique*, *op. cit.*, note 5, p. 371-372. Le boucher, fut acquitté par le tribunal de bailliage. Néanmoins, suite à cette affaire, la circulaire du Ministère du 23 mai 1889 demanda à ce que ce type de cas soit désormais poursuivi systématiquement, de façon à obtenir un jugement différent qui pourrait faire jurisprudence dans l'avenir.

[3] Pour plus de détails sur cette question, voir Paul LÉVY, *Histoire linguistique*, *op. cit.*, p. 372-373. Par ailleurs, le même auteur a fait le tour de ces questions d'ordre linguistique, dans le même ouvrage, pp. 321-416.

[4] AMTh 3R2/D. Pochette « représentations françaises 1872-1914 ». Lettre du 24 janvier 1893 du président de Lorraine au directeur de cercle, lui-même chargé d'apporter la réponse au maire de Thionville.

d'Etat à l'Intérieur à Strasbourg, qui lui apporta la même réponse[1]. Il fallut en faire appel à l'empereur lui-même, pour finalement obtenir cette autorisation. Il faut dire que dans cette affaire, même les Vieux-Allemands de la Thionville, et notamment ceux du conseil municipal, s'était engagés aux côtés du maire, tant il leur était paru absurde de vouloir expulser le français d'un lieu comme le théâtre et tant il est vrai que cette langue était alors encore considérée comme langue de culture par les élites de la société allemandes[2].

Au-delà de ces mesures de défrancisation d'ordre linguistique qui s'abattirent sur les communes de la zone germanophone, d'autres mesures générales devaient aussi donner lieu à la révocation d'une centaine de maires et leurs adjoints, comme ceux de Plesnoy, Chailly ou Ennery. Aucun d'entre eux n'avait la stature d'opposants forcenés à la politique de l'administration, mais le gouvernement profita de l'occasion qui lui était donnée pour nommer à leur place des maires et des adjoints de carrière qui seraient capables d'abonder dans leur sens. Pour ce faire, le Statthalter fit modifier la loi municipale française au *Reichstag*, le 4 juillet 1887[3]. Les révocations les plus spectaculaires furent celles de notables influents comme les maires de Sarreguemines et de Vic-sur-Seille, Jaunez et Lamy. Là encore, rappelons pour mémoire que ces deux hommes avaient couvert les manifestations d'associations musicales indigènes qui avaient participé activement à la mise sur pied du réseau associatif indigène.

L'ensemble de ces mesures, bien que très coercitives et particulièrement brutales, restait cependant dans la ligne politique que Bismarck s'était fixé, à savoir, réaliser la défrancisation de la Terre d'Empire. Parmi toutes ces dispositions qui furent prises au lendemain des élections de février 1887, il en est une qui, plus que les autres encore,

---

[1] AMTh 3R2/D. *id.* Lettre de von Köller au maire de Thionville, le 25 mars 1893.
[2] AMTh 3R2/D. Lettre du 13 juin 1894 du président de Lorraine, faisant part de la décision de l'empereur, ainsi que des modalités auxquelles était assujettie cette autorisation (à ce dernier sujet, voir aussi les lettres suivantes). Sur la question de la langue française, langue de culture, voir par exemple Daniel BAGGIONI, *Langues et nations en Europe*, Paris, Payot, 1997, 378 p, pp.185-199.
[3] *Gesetzblatt für Elsass-Lothringen*, 1887, p.67.

montra combien cette politique très répressive s'inscrivait en fait dans la continuité de la politique de germanisation engagée par le gouvernement allemand. Il s'agit de la politique suivie par l'administration à l'égard des milieux associatifs, milieux sensibles qui furent en fait les premiers à subir la reprise en main initiée par les autorités allemandes.

b) Les mesures d'exception dans le domaine associatif.

En fait, dès avant la crise politique ouverte par le résultat des élections, Bismarck et le gouvernement de Strasbourg avaient déjà arrêté leur volonté d'agir pour mettre un terme à l'agitation protestataire, sans cesse renouvelée, en Terre d'Empire. Ce faisant, ils montraient bien que la vague protestataire ne fut pas à l'origine des mesures d'exception, mais qu'elle fut plutôt utilisée pour les justifier. D'ailleurs, dans cette affaire, le chancelier avait, semble-t-il, plus craint un conflit avec la France que le résultat des élections en lui-même, restant là aussi fidèle à sa conception initiale de l'annexion et de la nécessité d'une politique de germanisation: la préoccupation principale de Bismarck, en Alsace-Lorraine, était bien d'assurer la protection du *Reich* contre une éventuelle agression de la France et la politique de germanisation de l'Alsace-Lorraine se devait avant tout de servir ce but politico-militaire.

Voilà pourquoi, dès le mois de janvier 1887, le chancelier s'était fortement impliqué dans les décisions à prendre au sujet de l'Alsace-Lorraine, une fois que les élections seraient terminées, souhaitant notamment que la protestation soit définitivement décapitée. A la veille du scrutin, le 11 février, il écrivait à Schelling, secrétaire d'Etat à la justice impériale (et à Hohenlohe, de façon à ce que celui-ci soit tenu au courant), pour lui demander que les autorités judiciaires entament une procédure, « pour des raisons

politiques », contre des « personnalités suspectes » de promouvoir l'idée de « détachement [« *Losreissung* »] de l'Alsace-Lorraine du *Reich* ». Restant, comme on l'a dit, fidèle à sa conception de l'annexion et de la politique de germanisation, il écrivait: « Les fils entre la France et l'Alsace-Lorraine doivent être mis à jour ou, mieux encore, tranchés, car ils peuvent devenir dangereux, si la guerre vient à éclater dans les temps prochains. Voilà pourquoi il est de la plus haute importance que ce réseau [de protestataires, appartenant pour l'essentiel à la Ligue des patriotes] soit détruit ». Pour Bismarck, la destruction de ce réseau était fondamentale, car il le jugeait éminemment dangereux: en temps de guerre, il était susceptible d'organiser des « soulèvements partiels » et de provoquer la « destruction de voies de chemin de fer » qui pourraient « gêner la marche de nos armées à la frontière, voire l'empêcher »[1]. Voilà pourquoi, dès le lendemain des élections, sans que l'administration de la Terre d'Empire n'ait eu besoin de prendre ses ordres de Berlin, de nombreux partisans d'Antoine firent à nouveau l'objet de perquisitions, comme à la veille des élections. Certains d'entre eux furent cette fois-ci arrêtés, mais seul Humbert, l'un des proches du chef de la protestation, fut au final vraiment inquiété. Il fut jugé à Leipzig, pour atteinte à la sécurité de l'Etat, mais fut finalement relâché, faute de preuves convaincantes.

D'autre part, dès le 22 février 1887, soit au lendemain de la tenue des élections, il est aussi tout à fait significatif de noter que la première mesure prise par le gouvernement de Strasbourg, fut de frapper les milieux associatifs indigènes[2]. Or, là encore, il ne s'agissait pas d'improvisation. L'ordonnance indiquait même que ces mesures faisaient suite aux résultats de l'enquête de 1885. Concrètement, le texte énumérait, en quatre points, un ensemble de dispositions très précises que les responsable administratifs devaient mettre en œuvre dans les plus brefs délais. Il s'agissait, premièrement, de préciser les cas dans lesquels il était prescrit de dissoudre une association; deuxièmement, de faire

[1] BArch R43/190. Lettre de Bismarck au secrétaire d'Etat à la justice impériale, le 11 février 1887.
[2] ADM 3AL410/1. Ordonnance du 22 février 1887, concernant les mesures à prendre contre les « associations de chant, de musique, de gymnastique, à but festif, de tir et de sport » d'orientation française.

disparaître les fédérations associatives alsaciennes qui avaient subsisté jusque-là; troisièmement, de soumettre les demandes d'autorisation d'existence des associations à de nouvelles exigences; quatrièmement, d'appliquer avec la plus grande fermeté les dispositions existantes concernant la tenue des fêtes associatives.

Le premier point de cette circulaire consistait donc à demander au président de district de bien vouloir dissoudre toute association dès que des signes de « manifestations anti-allemandes » seraient relevés. Afin de pouvoir procéder à cette suppression, il fallait toutefois en demander l'autorisation préalable au secrétaire d'Etat. Pour ce faire, Hoffman demandait que soit établi un rapport justifiant la procédure. Il relevait les cinq cas « les plus fréquents pour lesquels une dissolution peut être prononcée », indiquant toutefois que cette énumération n'était pas exhaustive.

Le premier motif, pour lequel le président était en droit demander la dissolution d'une association, était celui de la discrimination envers « des immigrés ou des personnes des services publics, ou des personnes ayant satisfait au service militaire dans l'armée allemande », c'est-à-dire au cas où ceux-ci n'auraient pas été autorisés à adhérer à ladite société ou au cas où ils auraient été empêchés d'y rester, à quelque poste que ce soit, alors qu'ils en avaient les compétences. Le zélé Puttkamer proposa même, le 15 mars 1887, de supprimer toutes les associations dans lesquelles il n'y avait pas de Vieux-Allemands. La mesure ne fut toutefois pas retenue. Outre son caractère excessivement répressif à l'encontre des indigènes, elle ne prenait pas non plus en compte la possibilité de voir se développer les associations favorables au *Reich*, dans des milieux dans lesquels il n'y avait pas ou que peu d'immigrés, comme par exemple les milieux ruraux[1].

A l'inverse (second motif indiqué), toute association n'excluant pas immédiatement de ses membres « quelqu'un qui a été puni pour son passé politique, qui se serait rendu coupable d'insultes à l'égard d'institutions allemandes, qui aurait résisté à des ordres

[1] *Stenographische Berichte des Landesausschusses*, 1887.

émanant des autorités ou qui aurait un comportement provocant contre des Allemands » pouvait aussi être dissoute. Cette disposition revenait en fait à compléter les mesures prises dès le début de l'annexion pour essayer de contrôler l'espace social et d'en faire disparaître toutes les personnes et manifestations publiques risquant de remettre en cause l'ordre établi. Effectivement, avec la disparition progressive des manifestations sporadiques qui avaient longtemps agité la vie de la Présidence, le cadre associatif était devenu un véritable sésame pour toute personne qui souhaitait pouvoir s'exprimer publiquement dans cet espace. Cette mesure, qui s'inscrivait dans la droite ligne de celles qui avaient été prises par le secrétaire d'Etat depuis 1885, complétait donc le dispositif existant, l'objectif étant toujours d'empêcher les associations de devenir des lieux de l'expression d'opinions politiques et identitaires publiques contraires à celles du gouvernement.

D'ailleurs, le troisième motif pour lequel un président pouvait demander la dissolution d'une association, relevait explicitement de ce cas de figure, dans lequel une association aurait cherché « à exercer une influence dans les affaires publiques, dans un sens germanophobe ». On appréciera au passage l'emploi du verbe « chercher » qui laissait en fait toute latitude au président pour pouvoir supprimer rapidement une association qui lui aurait paru gênante. Toutefois, il était précisé que les associations politiques qui se constituaient au moment des élections n'étaient pas astreintes à ce régime, ce qui laissait entendre que si les opinions politiques et identitaires contraires à celle du gouvernement n'avaient pas le droit d'occuper l'espace social, elles pouvaient parfaitement s'exprimer dans le cadre de l'espace public des opinions et notamment dans le cadre des élections. Néanmoins, la façon dont le gouvernement réagissait après la tenue du dernier scrutin montrait combien cette possibilité pouvait comprendre des risques.

Le quatrième cas de figure, pour lequel il était prévu que soit prononcée une dissolution, était lié à la possibilité qu'une société refuse d'appliquer les nouvelles

réglementations préalables à l'autorisation d'une société, qui étaient définies dans la troisième partie de la même circulaire. Il en sera question un peu plus loin.

Enfin, le cinquième motif pour lequel pouvait être prononcé une dissolution intéressait particulièrement le tissu associatif lorrain, puisqu'il était précisé qu'il suffisait pour cela qu'« une association laisse entendre clairement par son comportement, qu'elle suit, dans un sens germanophobe, la direction d'une fédération qui n'est pas autorisée par la police ». L'allusion ne pouvait être plus claire. Il s'agissait d'éviter que ne se (re)constitue un réseau structuré et non déclaré de type indigène. Le danger représenté par les rencontres des associations avait suffisamment été mis en évidence au cours des années précédentes. Il fallait supprimer toute émulation et toute possibilité de créer des troubles éventuels dans l'espace social.

Du reste, ce cinquième motif du premier point de la circulaire, rejoignait le contenu du second point, celui qui exigeait qu'il soit mis fin aux deux fédérations alsaciennes de gymnastique et de chant, ainsi qu'à tous les groupes qui les composaient. Il était par ailleurs convenu que, désormais, toute constitution d'une nouvelle fédération devait être soumise au secrétaire d'Etat avant qu'elle ne puisse obtenir une autorisation de police, et on verra combien, par la suite, ce point allait être crucial dans le développement d'un nouveau cadre pour la vie associative du *Reichsland.*

Le troisième point de l'ordonnance ministérielle listait les nouvelles règles que devaient désormais remplir toutes les associations demandant à être autorisées. Ces dispositions rappellent elles aussi, comme celles des autres points, combien les rapports rendus au cours de l'année 1885 furent, là aussi, décisifs. Il s'agissait d'abord d'interdire toute nomination d'étrangers à un poste dans le bureau d'une association ou à une fonction particulière en son sein, à moins que le président de district n'ait accordé son autorisation, suite à une demande. Enfin et surtout, deux autres règles visaient à réglementer tous les

signes visibles ou audibles par lesquels les associations se faisaient reconnaître dans l'espace social. Désormais, il serait donc tout d'abord impossible à une association d'arborer des insignes, des vêtements ou des drapeaux, sans que ceux-ci aient été soumis à une autorisation préalable du président[1]. Il était donc prévu de régulariser, au plus vite, la situation de toutes les associations existantes et d'appliquer les mêmes dispositions à toutes celles qui seraient nouvellement créées.

De plus, « la direction des marches [musique] avec tambours et clairons, et le « souffler » ainsi que le « jouer » des signaux militaires de tout type et particulièrement les signaux français ne sont pas autorisés », dans le cadre associatif. Le problème des signaux utilisés par les pompiers n'était lui non plus pas oublié par la circulaire, puisque le secrétaire d'Etat spécifiait qu'une nouvelle réglementation devait être adoptée sous peu et que, dans l'attente de cette décision, les signaux français ne pouvaient plus être utilisés qu'au moment des interventions et des exercices. Il était donc désormais totalement interdit d'en faire usage lors des sorties officielles et des festivités publiques. Les revendications des directeurs de cercle, et en particulier celles de celui de Sarreguemines, avaient été entendues. Il ne serait désormais plus possible pour des associations indigènes de manifester ostensiblement et publiquement leur francophilie, par tous ces petits signes qui se donnaient à voir et à entendre.

Enfin, la quatrième disposition de cette circulaire concluait sur ce point en insistant sur la nécessité d'appliquer également, de façon la plus stricte, les dispositions réglementaires qui avaient déjà été prises au cours des deux années précédentes, qu'il s'agisse de celle concernant l'interdiction de combiner les couleurs françaises de quelque manière que ce soit ou encore de celle qui interdisait que soient joués des morceaux de musique réputés français.

---

[1] D'où les dossiers associatifs conservés aux ADM (3AL421-480), comportant des dessins et des descriptifs d'insignes, de drapeaux et de costumes. Dans certains cas, les insignes eux-mêmes ont été conservés. Voir l'illustration page suivante.

Le cadre dans lequel pouvait désormais se dérouler l'expression publique des associations était désormais bien en place. Les pouvoirs publics avaient dorénavant toute latitude pour interdire les associations et les manifestations publiques ayant pour fonction de raviver et d'entretenir les signes d'identification nationale français. Le cadre dans lequel pouvait s'exprimer les opinions dans l'espace social avait été verrouillé par l'Etat.

Dans les semaines qui suivirent, les directeurs de cercle furent chargés par le président de Lorraine de faire de nouveaux rapports établissant la liste précise de toutes les associations existantes et de vérifier que toutes les nouvelles dispositions étaient effectivement appliquées. De plus, le président exigeait aussi que soient portées, par écrit, à la connaissance des associations d'orientation française, les trois nouvelles dispositions réglementaires concernant les étrangers, les insignes et les signaux musicaux. En retour, les directeurs devaient recevoir une déclaration écrite du bureau de ces sociétés attestant qu'ils avaient bien pris connaissance de ces nouvelles dispositions et qu'elles s'engageaient à les respecter sous peine de dissolution. La remise de ces déclarations devait être réalisée dans les trois semaines et les directeurs de cercle avaient trois semaines de plus, pour envoyer leurs rapports à la Présidence. Pour le passage en revue et la vérification de l'ensemble des insignes, costumes et drapeaux associatifs, les fonctionnaires ne disposaient en outre que de sept semaines supplémentaires[1].

En fait, la mise en conformité du réseau associatif, bien avancée au mois de mai 1887, s'acheva, pour l'essentiel, dans le courant de l'été 1887. Le directeur de cercle de Sarreguemines avait été celui qui avait eu le plus de mal à rassembler les déclarations, puisqu'il lui avait fallu attendre le 23 juillet pour toutes les obtenir[2]. Ces rapports rendus par les directeurs de cercle fourmillent de petits détails indiquant, par le menu, l'ensemble

[1] ADM 3AL410/1. Lettre du président de Lorraine du 8 mars 1887. Les rapports des directeurs de cercle et de police furent rendus entre avril et mai.
[2] *Id.* Lettre du 23 juillet, du directeur de cercle de Sarreguemines au président de Lorraine.

des démarches qu'ils avaient entreprises. Celui de Thionville, par exemple, indiquait que le Belge Poucques, employé des établissements de Wendel, s'était retiré de la direction de la *Philharmonie* de Moyeuvre-Grande ou encore que le drapeau des sociétés musicales *Lothringen* d'Hayange et *Gesellschaft Philharmonie der Berg- und Eisenwerck* de Moyeuvre-Grande n'étaient plus autorisés, en raison de leurs inscriptions en français[1].

De son côté, et dans la foulée, le président de Lorraine en profita pour demander au Ministère, le droit de dissoudre la *Concordia* de Sarralbe, qui avait été à l'origine du projet, non abouti, de création de fédération des associations de musique indigène. Il l'obtint le 1er avril 1887[2]. Complétant les dispositions réglementaires nouvelles concernant les groupements de sociétés, nul doute que cette mesure devait, pour longtemps mettre un terme aux velléités des associations indigènes de se réunir, même de manière informelle, pour former un réseau structuré. Un peu plus tard, il demanda et obtint également que soit interdit le *Cercle choral des Amis*, l'un des groupes manifestant le plus ouvertement sa francophilie depuis des années[3]. Le rapport, très laconique, indiquait que le 16 août de l'année précédente, le procureur général avait été témoin du fait que les membres de cette association avaient traversé la frontière à Vionville, pour participer aux fêtes du souvenir de la guerre de 1870 à Mars-la-Tour et qu'ils avaient crié à plusieurs reprises « Vive la France ! », « Vive la Russie! » et qu'ils avaient entonné la Marseillaise[4].

Un an plus tard, le Ministère d'Alsace-Lorraine demandait que la vigilance dans la surveillance des manifestations associatives reste plus que jamais de mise[5]. A ce sujet, il édicta même deux nouvelles mesures réglementaires renforçant la rapidité d'action des autorités locales et du président de district. La première d'entre elles permettait aux forces de l'ordre d'interrompre immédiatement toute manifestation associative pour laquelle les

[1] *Id.* Lettre du 9 août 1888, du directeur de cercle de Thionville au président de Lorraine.
[2] ADM 3AL469.
[3] Voir les développements précédents sur les activités de cette association.
[4] ADM 3AL429.
[5] ADM 3AL410/1. Courrier envoyé aux présidents de district, le 6 février 1888.

organisateurs seraient incapables de présenter l'autorisation écrite, délivrée par les autorités administratives. Ce faisant, Puttkamer palliait les éventuels manques de communications entre forces de l'ordre et responsables administratifs, ainsi que l'usage que pouvait être tenté d'en faire des associations désireuses de contourner la réglementation. La police n'avait plus désormais à s'interroger sur la bonne foi ou non des organisateurs d'une manifestation. La réactivité et la rapidité de l'action des autorités locales étaient ainsi renforcées. De plus, une seconde mesure permettait aussi de conforter le pouvoir du président. A compter de la diffusion de cette nouvelle circulaire, celui-ci pouvait dissoudre immédiatement et sans en demander au préalable l'autorisation au Ministère, toute association n'ayant pas respecté les procédures et la réglementation à appliquer lors de la tenue d'une manifestation.

Après cette date, Puttkamer demanda encore au président de Lorraine de bien vouloir établir la liste des associations autorisées possédant encore un nom français, que ce soit en zone germanophone ou en zone francophone et de vérifier une dernière fois, par le menu, qu'elles ne contrevenaient pas aux réglementations établies. Excepté le drapeau de la *Sainte Cécile* de Bouzonville, qui comprenait encore une inscription en français, rien d'inquiétant ne fut relevé. Toutes les associations persistantes étaient considérées comme ayant, depuis 1887, un « comportement objectif vis-à-vis de l'administration allemande »[1]. Cette demande d'information fut la dernière qui fut envoyée pour faire le point sur les milieux associatifs indigènes. Désormais, le cadre dans lequel allaient pouvoir se développer les futures associations était fixé. Le risque de voir le mouvement indigène prendre de l'ampleur était jugulé et la diffusion des symboles propres à entretenir l'identification des indigènes à la France était sous contrôle. L'espace social était maîtrisé.

[1] *Id.* Lettre du secrétaire d'Etat, à Strasbourg, au président de Lorraine. Puttkamer demandait à ce que cette « objectivité » soit appréciée pour chacune des associations portant encore un nom français.

La reprise en main avait donc été, on ne peut plus brutale. Mais, une fois le risque de guerre passé, allait se poser inévitablement la question de savoir ce qui devait être envisagé, à plus long terme, pour empêcher qu'un nouvel épisode politique de ce type ne se reproduise. Autrement dit, ces mesures d'exception devaient-elles préfigurer l'amorce d'une nouvelle politique de germanisation, ou n'être qu'une parenthèse d'une ligne politique qui devait reprendre son cours, une fois la crise passée, parce qu'elle était considérée, à long terme, comme la seule véritablement envisageable?

2) Des mesures d'un type nouveau ?

a) Une réorientation de la politique de Bismarck ?

Si les mesures prises en 1887 s'inscrivirent indubitablement dans la logique de la politique qui avait été suivie jusqu'alors, la crise qu'avait provoquée le sursaut protestataire devait amener le gouvernement allemand à repenser en partie sa politique en Terre d'Empire. En cela, l'année 1887 fut plus que la simple continuité d'une politique, elle fut aussi à l'origine d'une rupture. En plus des mesures visant à en finir avec les milieux protestataires, le gouvernement allemand se décida à étendre le champ d'intervention qu'il s'était réservé jusque-là, pour essayer de stimuler davantage l'adhésion de la population à la « chose allemande ». Au-delà de la politique institutionnelle concernant l'école, l'armée et l'émergence d'une presse de type gouvernementale, l'Etat avait, jusque-là, surtout cherché à contenir et à combattre toutes les formes d'expressions de l'attachement des populations à leur ancienne patrie. Désormais, les autorités allaient

davantage intervenir pour favoriser l'émergence d'un « *Reichpatriotismus* » parmi les indigènes, en stimulant plus activement la naissance d'un « vivre-ensemble » commun avec leurs autres concitoyens et notamment avec ceux qu'ils pouvaient côtoyer au quotidien, c'est-à-dire les immigrés. Si cette phase plus active de germanisation eut les faveurs de Guillaume II, une fois qu'il accéda au trône, ce fut en fait dès le mois de mars 1887 que Bismarck s'engagea sur cette voie. Mais, les mobiles qui poussèrent alors le chancelier à agir en ce sens n'étaient pas forcément les mêmes que ceux qui animèrent plus tard le jeune souverain.

Au lendemain comme à la veille de la crise déclenchée par le scrutin de 1887, la question posée par le vote protestataire ne préoccupait pas Bismarck parce que les populations avaient ainsi manifesté leur aversion à se conformer à l'assignation identitaire qu'on tentait de leur imposer. En ce sens, ce n'était donc pas les annexés pour eux-mêmes qui intéressaient le chancelier, mais bien, comme il l'écrivait déjà à Schelling, le 11 février 1887, le problème que soulevait leur attitude frondeuse au regard de la question de la sécurité du *Reich*, en cas de guerre avec la France. En d'autres termes, on l'a vu, la question de la politique de germanisation à suivre en Alsace-Lorraine ne l'intéressait que dans la mesure où elle pouvait avoir un impact sur la sécurité du *Reich*. Cet argumentaire n'avait d'ailleurs rien de surprenant, quand on sait l'obsession qui fut toujours la sienne de se couvrir contre un éventuel danger français et quand on relit avec attention la manière dont il n'avait cessé de légitimer l'annexion.

D'ailleurs, les questions d'ordre militaire et sécuritaire jouèrent un rôle déterminant dans la décision qu'il prit, le 20 mars 1887, au moment d'appliquer des mesures d'exception en Alsace-Lorraine. Effectivement, à la veille d'arrêter la politique de répression à appliquer en Alsace-Lorraine, politique qu'il élabora de concert avec Hohenlohe et Puttkamer, Bismarck s'était auparavant entretenu de la question avec le chef

d'état-major, Moltke. Ce dernier lui avait d'ailleurs fait parvenir, ainsi qu'au ministre de la Guerre, von Schellendorff, un rapport détaillé sur les aspects militaires et sécuritaires (pour le *Reich*) de la crise politique ouverte par la victoire de la protestation en Alsace-Lorraine[1].

Ce rapport, daté du 12 mars, montrait combien le point de vue et les inquiétudes de Bismarck étaient partagés par le haut commandement militaire de l'époque. Moltke, très alarmiste, y passait en revue l'ensemble des aspects qui, en cas de guerre avec la France, risquait de mettre en danger la situation militaire du *Reich*. Il n'excluait pas non plus que le comportement des indigènes pourrait même être à l'origine d'une défaite militaire de l'Allemagne, si une guerre venait à éclater dans les jours ou les semaines à venir[2]. Depuis les élections, il considérait que désormais, plus aucun doute ne subsistait quant au fait qu'« une part exceptionnelle de la population de cet endroit [le *Reichsland*] ne se considère pas comme appartenant au *Reich* », et qu'en cas de guerre elle prendrait secrètement ou ouvertement le parti des Français. Du coup, Moltke indiquait qu'en cas de conflit, l'armée opérerait « en Alsace-Lorraine comme en pays ennemi [l'expression était soulignée quatre fois par Bismarck et dans la marge, il indiquait « naturellement »] ».

Moltke poussait même plus avant son raisonnement, estimant que, si en temps de paix, finalement, « cette situation [le fait que les Alsaciens et les Lorrains ne se s'identifient pas à la communauté étatique formée par le *Reich*] ne dérange pas ou peu les troupes », en temps de guerre cela devenait inacceptable. Et du coup, il en venait à deux conclusions. La première consistait à affirmer qu'il fallait procéder le plus rapidement possible à la « germanisation » des populations indigènes et ce, toujours au nom de la sécurité du *Reich* et non pas pour une quelconque autre raison de type nationaliste. Quant à

---

[1] BArch R43/190. Le rapport conservé dans les bureaux de la chancellerie est daté du 12 mars 1887. Il s'agit d'une copie de celui qui avait été adressé à von Schellendorff.

[2] *Ibid.* Il passait notamment en revue toutes les actions que des groupes d'indigènes décidés pouvaient entreprendre et qui seraient susceptibles de retarder la progression de l'armée en Alsace-Lorraine ou de favoriser la victoire de la France. Ces actions pouvaient aller, selon lui, d'insurrections plus ou moins cantonnées à certaines partie du territoire, à des sabotages de trains ou de tunnels dans les Vosges.

la seconde conclusion, elle découlait de la première, à savoir que la politique jusque-là suivie par l'administration civile avait été, pour lui, un échec total, puisqu'au vu des résultats électoraux, alors que la menace de guerre était imminente, les populations indigènes s'étaient, par leur vote, désolidarisées de leurs concitoyens, montrant du coup qu'elles n'étaient pas du tout politiquement « germanisées ». Plus grave encore, non seulement la politique d'assignation identitaire avait, selon lui, échoué, mais en plus, il relevait que de très nombreux Vieux-Allemands avaient eux-mêmes voté pour le courant protestataire[1]. Le spectre du repli et du déclin de la nation allemande, typique de ces années, inquiétait donc aussi le chef d'état-major. En ce sens, et même si ce discours était assez éloigné de celui des tenants de la cause nationale, voire du nationalisme intégral, les objectifs à atteindre semblaient pouvoir se rejoindre. Il n'est pas même jusqu'au « danger » que représentait l'existence de populations allophones pour l'Etat allemand, que Moltke ne reprit à son compte, même si pour lui, le problème qu'elles posaient étaient avant tout d'ordre militaire. Pour lui, les « Lorrains francophones » étaient ainsi signalés comme faisant partie des milieux les plus dangereux et les plus sensibles au mouvement de la Revanche, au même titre que « les directeurs d'usine de Haute-Alsace » et « la bourgeoisie de Strasbourg », le tout bien entendu, sous les auspices du « clergé catholique ». Moltke précisait plus avant ce qu'il entendait par cette dangerosité de la population lorraine francophone: en fait, ce n'était pas leur langue ou leur culture allophone qui le dérangeaient de manière intrinsèque, mais bien le fait que cette situation préservait, selon lui, l'empathie de ces populations à l'égard de la France, ne serait-ce que parce qu'elles étaient capables de lire les journaux français et qu'elles se mouvaient du coup dans la sphère culturelle et identitaire d'un Etat ennemi. Pour lui, le risque de guerre nécessitait donc que la germanisation linguistique totale des populations soit entreprise, afin que la

[1] Rejoignant ici l'analyse de Sittel, le directeur de cercle de Metz-campagne, et avançant l'explication que ce comportement était dû au fait que ces Vieux-Allemands avaient vraisemblablement voulu montrer leur opposition à la politique gouvernementale.

sécurité de l'Etat soit assurée. Bien que les motifs consistant à germaniser plus avant les populations n'aient pas été les mêmes que ceux avancés par les milieux nationaux, voire nationalistes, Moltke était toutefois d'accord sur l'objectif à atteindre, à savoir, la nécessité de faire coïncider les frontières de l'Etat avec celles de la langue allemande. Après l'affaire de la poste de Gravelotte, le débat sur la question linguistique du secteur francophone avait franchi un nouveau cap. De manière générale, la politique de germanisation préconisée par Moltke se déclarait ouvertement bien plus radicale et interventionniste que celle poursuivie par le passé.

Cette analyse de la situation était partagée jusqu'à un certain point par Bismarck, comme en témoigne sa lettre du 29 mars 1887, à Schellendorff, le ministre de la Guerre, ministre auquel Moltke avait envoyé le rapport précédemment cité[1]. Dans ce courrier, le chancelier affirmait être tout à fait d'accord avec le maréchal Moltke, sur les dangers encourus, en cas de conflit: « Je tiens aussi pour exact, le pronostic selon lequel, en cas de guerre contre la France, une grande partie de la population du *Reichsland* prendra ouvertement ou secrètement parti pour l'ennemi ». Il était aussi convaincu du fait qu'en cas de conflit, les positions de l'armée allemande seraient à concevoir « comme si nous nous trouvions en pays ennemi », précisant qu'il faudrait procéder comme pendant la guerre de 1870-1871, « dans les régions françaises que nous occupions alors (...). Il n'y a pas autre chose à faire avec une population qui s'est positionnée contre le *Reich*, avec une hostilité sans cesse croissante ».

Par contre, s'il en appelait à une attitude plus ferme à l'encontre des populations, il se retenait bien d'indiquer avec plus de précisions la politique qu'il fallait désormais mener dans la région. Tout au plus reformulait-il la position qui avait toujours été la sienne, par rapport à la Terre d'Empire, en rappelant les raisons qui avaient justifié et justifiaient encore à ses yeux l'annexion: « Nous avons pris possession de l'Alsace-Lorraine en son

[1] BArch R43/190.

temps, non pas pour gagner en terres ou en habitants, par assimilation de la population, mais dans l'optique purement politico-militaire de donner une barrière protectrice à nos frontières (...)[1]. Par l'annexion [Bismarck employait le terme « *die Annexion* »], il ne s'agissait pas de gagner l'amour des Alsaciens [on notera encore une fois la propension de Bismarck, tout comme d'autres personnalités politiques et militaires, à réduire l'Alsace-Lorraine à l'Alsace], mais une frontière militaire qui serait défensivement tenable ». En se positionnant de la sorte, le chancelier ne fermait donc pas la porte à une éventuelle politique d'« assimilation », bien que cela n'ait pas été dans ses intentions, au moins au début; il préférait toutefois s'en tenir à une conception moins théorique, en se laissant plus de latitude, pour pouvoir agir en fonction des événements à venir, estimant simplement que: « l'attitude complaisante des populations allemandes de l'Alsace [pour Bismarck, il n'y avait toujours pas de confusion entre être Allemand par sa culture ou sa nationalité et se sentir Allemand par son appartenance étatique au *Reich*] à notre endroit, nous aurait imposé un devoir à honorer: celui de les couvrir, eux aussi, dans la mesure du possible, contre le mal d'une invasion ennemie. Le comportement hostile des habitants de l'Alsace et le reniement de leur nationalité originelle nous délie de ce devoir et nous autorise à organiser la défense des Terres d'Empire, dans le temps et dans l'espace, uniquement de manière à ce que soit préservée la sécurité militaire de l'Allemagne ». En d'autres termes, il se refusait à prendre une position trop dogmatique dans cette affaire et s'autorisait à gérer la situation comme bon lui semblait.

En tout cas, au mois de mars, alors que le risque de guerre avec la France continuait à alimenter les discussions de l'état-major, Bismarck ne toucha pas à l'édifice institutionnel qu'il avait constitué pour l'Alsace-Lorraine. Il écrivait aussi à Schellendorff qu'il ne prévoyait pas de nouvelles dispositions législatives particulières à appliquer en

[1] *Ibid.* La suite de son argumentation ne faisait que reprendre les réflexions les plus classiques sur la justification de l'annexion, concernant les forteresses de Strasbourg et Metz, ainsi que sur la nécessité de la disparition du « saillant » de Wissembourg qui faisait pression sur le Sud de l'Allemagne.

Alsace-Lorraine, estimant que, par le paragraphe de la dictature, le Statthalter disposait de pouvoirs suffisants pour gérer la situation sur place. Mais, en rédigeant ces lignes, il ne faisait que s'appuyer sur la proposition qu'Hohenlohe lui avait faite: « le Statthalter Hohenlohe pense pouvoir s'en sortir par une application plus sévère des dispositions administratives, sans mesures législatives [autres] »[1]. Car, en ce qui le concernait, Bismarck avait envisagé une toute autre solution. Il l'avait d'ailleurs écrit à Moltke, au même moment, regrettant « qu'une nouvelle organisation des Terres d'Empire, qui conduirait à un changement de fond de la situation du droit public dans cette région, ne soit pour l'instant pas réalisable, parce que l'empereur n'approuverait pas une mesure de ce type »[2]. Effectivement, lors de la réunion du Ministère d'Etat de Prusse, du 27 mars 1887, le compte rendu de séance indiquait clairement que « Bismarck voudrait administrer le *Reichsland* [...], depuis Berlin, comme une province prussienne », alors que l'empereur s'opposait à « une "Annexion" [en français dans le texte] comme province prussienne, à un "*Anschluss*" aux Etats fédéraux voisins ou à toute démonstration spectaculaire de défiance à l'encontre des populations »[3]. La solution du Statthalter et de l'empereur fut donc retenue.

Le *statu quo* institutionnel n'empêcha pourtant pas Bismarck d'encourager Hohenlohe à pratiquer une politique plus autoritaire et plus interventionniste, visant à renforcer le sentiment de communauté entre Vieux-Allemands et Alsaciens-Lorrains. Voilà pourquoi les autorités du Ministère développèrent à la fois une politique d'extension de

---

[1] KOCKA Jürgen et NEUGEBAUER Wolfgang (dir.), *Die Protokolle des Preussischen Staatsministeriums*, Hildesheim, Zürich, New-York, éd. Olms Weidemann, , coll. *Acta Borussica. Neue Folge*, t. VII: 1879-1890, 1999, 528 p., acte n° 283, délibération du Ministère d'Etat prussien, du 27 mars 1887, pp. 213-214.

[2] *Id.* Brouillon de lettre du mois de mars, adressée à Moltke. Le projet qu'évoquait ici Bismarck était une évocation à peine voilée à de nouveaux projets de rattachement de l'Alsace et de la Lorraine à un ou plusieurs Etats allemands. La plaquette que l'Alsacien Reichard envoyait encore à Bismarck, le 2 juillet 1889 (BArch R43/147), faisait par exemple état d'un projet des nationaux-libéraux (porté notamment par Miquel), qui proposait de rattacher les Terres d'Empire à la Prusse, en intégrant la partie lorraine du *Reichsland* à la Rhénanie et en faisant de l'Alsace une nouvelle province prussienne.

[3] Jürgen KOCKA et Wolfgang NEUGEBAUER (dir.), *op. cit.*, délibération du Ministère d'Etat prussien, du 27 mars 1887, pp. 213-214.

l'usage de la langue allemande en secteur francophone et intervinrent aussi plus directement dans l'organisation de la vie associative ainsi que dans le soutien à l'émergence d'une identité spécifiquement lorraine.

b) Un changement de cap dans la politique de germanisation linguistique.

Afin de renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté étatique allemande commune, les autorités civiles, soutenues par la chancellerie, s'étaient donc décidées à faire progresser, de manière significative, l'usage de la langue allemande en Lorraine et surtout dans les secteurs francophones de la Présidence. L'intention n'était certes pas nouvelle, puisque l'extension des usages officiels de la langue allemande avait régulièrement progressé depuis les débuts de l'annexion, malgré les protestations des populations et de leurs représentants. De la même manière, certaines communes qui appartenaient à la zone francophone ou à la zone dite mixte, avaient déjà, elles aussi été basculées dans la zone germanophone, au cours de révisions de frontière qui avaient lieu tous les cinq ans. Néanmoins, l'ampleur des mesures prises au lendemain de la crise de 1887 et les nouveaux critères qui furent pris en compte pour faire progresser plus rapidement la frontière linguistique au profit de l'allemand semblait augurer d'une nouvelle ligne dans la politique linguistique.

Dans le droit fil de la politique culturelle de combat contre la langue française appliquée en zone germanophone, le chancelier et le Ministère d'Alsace-Lorraine prirent donc d'abord toute une série de mesures destinées à l'ensemble du territoire du *Reichsland* et qui devaient s'appliquer également dans la zone francophone; ils rendirent ainsi obligatoire l'emploi unique de l'allemand dans l'administration et les instances

délibératives de cercle et de district, ainsi que dans la justice, partout où elle n'avait pas encore été imposée au cours des années 1870.

Un « projet de loi concernant la langue officielle des autorités judiciaires en Alsace-Lorraine », véritable refonte de la législation linguistique, en la matière, fut proposé au chancelier et défendu par le Statthalter, le 17 novembre 1888[1]. Bismarck l'approuva immédiatement[2] et le fit déposer au *Bundesrat*, après quoi il fut voté par le *Reichstag*, le 12 juin 1889[3]. Là encore, le chancelier n'avait pas hésiter à soutenir ce projet, dont la raison d'être officielle s'affichait comme étant avant tout explicitement « politique », les rapporteurs du projet à l'assemblée indiquant que « la langue nationale, dans laquelle s'exprime la particularité morale et spirituelle d'un peuple, est par sa nature toute désignée pour constituer un emblème de l'unité étatique »[4]. Le texte de présentation de la loi poursuivait en cherchant aussi à justifier ce choix, aux yeux des annexés, en affirmant que la France n'avait pas fait autrement avec la langue française. En invoquant l'unité de l'Etat et du peuple, le discours justificatif servait à montrer la détermination de l'Allemagne à garder la Terre d'Empire, mais il servait aussi à donner des gages aux tenants de l'« assimilation ». En tout état de cause, il montra à quel point le statut de la langue française s'était fortement dégradé, en devenant, même aux yeux des conservateurs, la marque de l'appartenance à un autre Etat national.

Complétant ce dispositif, l'ordonnance ministérielle du 19 octobre suivant excluait également l'usage du français dans toutes les assemblées de cercle des secteurs francophones, ainsi que dans celle du district de Lorraine (le conseil général).

---

[1] BArch R43/146g.
[2] BArch R43/146g. L'approbation de Bismarck, ainsi que celle de l'Office impérial de la justice datent respectivement des 22 et 30 du même mois.
[3] *Reichsgesetzblatt*, 1889, p.95. Toutefois, de façon à ce que les justiciables ne soient pas pénalisés, le système des traducteurs fut officiellement pérennisé.
[4] *Deutscher Reichstag*, T.121, p. 540.

Par ailleurs, toujours dans le domaine des langues, le président de Lorraine fit procéder, à partir du 13 janvier 1888, comme il le faisait du reste tous les cinq ans depuis le début de l'annexion, à une grande enquête statistique sur les progrès de l'allemand dans sa circonscription[1]. Au terme de celle-ci, il fit basculer 23 communes dans la zone de langue allemande[2]. Pour ce faire, il lui avait suffi, comme à l'accoutumée, de prendre acte du fait que dans ces communes, il y avait désormais plus de locuteurs germanophones que de francophones. De manière générale, ce furent souvent des communes situées dans le secteur industriel de la vallée de l'Orne et de la Fensch, ainsi que d'autres qui étaient situées en périphérie messine. L'afflux massif d'immigrés allemands dans ces secteurs fut généralement la cause de ces basculements.

Par contre, on est plus étonné de constater que seulement deux ans plus tard, 55 nouvelles communes lorraines du secteur francophone entrèrent à leur tour dans la zone germanophone. En fait, le 20 février 1889, en même temps que le sous-secrétaire d'Etat remettait aux présidents de district la liste officielle des nouvelles communes qui devaient entrer, au 1er janvier 1890, dans la zone germanophone, il indiquait que désormais, le passage dans la zone linguistique de langue allemande ne se ferait plus sur les mêmes critères que par le passé. Inquiet du peu de progrès de l'extension de la zone germanophone, hors du sillon mosellan, il souhaitait en accélérer le processus, à l'instar de ce qu'avait pu préconiser Moltke, dans son projet d'assimilation, mais de manière plus progressive. Pour ce faire, il indiquait que le rapport numérique, existant entre les germanophones et les francophones d'une commune, ne devait plus être le critère principal sur lequel les présidents de district devaient dorénavant s'appuyer pour faire basculer des communes dans la zone germanophone. A compter de ce jour, il demandait que soit désormais pris avant tout en considération la capacité des équipes municipales à se servir

[1] ADM 2AL89.
[2] ADM 2AL89. Le 20 février 1889, la liste des communes était arrêtée. Le 1er janvier 1890, elles passaient officiellement dans la zone germanophone.

de la langue allemande et à faire passer cette mesure auprès des populations. Afin que cette poussée soit rendue possible, il demandait donc aux présidents de veiller qu'au moment des élections municipales de 1891, soient favorisées, autant que faire se pouvait, les candidatures de personnes maîtrisant l'allemand écrit et parler et que, dans la mesure du possible, les maires et les adjoints nommés par l'administration aient désormais le plus possible cette qualité. Bref, les autorités de Strasbourg comptaient bien tirer avantage de la nouvelle réglementation municipale qu'ils avaient mise en place au lendemain de la crise protestataire. Le Ministère réitéra ces indications dans la circulaire du 29 août 1890 et au lendemain des élections municipales, le 20 octobre 1891, les directeurs de cercle furent immédiatement chargés de procéder à la rectification de la liste des communes censées pouvoir passer en zone germanophone[1]. Voilà donc comment et pourquoi 55 communes de Lorraine passèrent en zone linguistique allemande, en 1892. Cette poussée germanisatrice de grande ampleur, occasionnée par la crise de 1887, préparée depuis 1889 et soutenue par Bismarck, fut néanmoins la dernière que connut la Lorraine avant celle de 1910. L'apaisement de la situation en Lorraine avait mis momentanément fin à une politique qui était jugée plus néfaste qu'utile à la préservation de la paix publique et de la sécurité du *Reich*.

c) Favoriser un développement sous tutelle d'organisations associatives de masse: une politique à visée identitaire plus conquérante.

En dehors de ce domaine institutionnel qui relevait directement de l'Etat, le Ministère d'Alsace-Lorraine tira aussi quelques enseignements du développement et de la force du tissu associatif qui s'était développé dans le *Reichsland*, tant du côté des indigènes

[1] ADM 2AL89.

que de celui des immigrés. Son impact sur les représentations identitaires de la population avait été particulièrement important, et il ne s'agissait plus désormais, pour le gouvernement du *Reichsland* de se contenter de comptabiliser les initiatives des uns et des autres. Afin de maîtriser plus avant le mouvement associatif, l'administration ne fit pas que fixer le cadre légal dans lequel les sociétés pouvaient se mouvoir dans l'espace social. Pour stimuler le mouvement d'intégration qui semblait se faire jour entre Vieux-Allemands et indigènes, dans le creuset associatif local, et pour que ce mouvement s'opère au profit du développement de l'identité nationale allemande, le Ministère suscita, à partir de 1889, la création de grandes fédérations à l'échelle du *Reichsland.*

L'idée de former de telles structures fut évoquée pour la première fois lors de la fête de l'inauguration du drapeau de la société chorale *Liedertafel* de Haguenau, le 11 août 1889. A cette occasion, les sociétés musicales participantes indiquèrent leur souhait de se regrouper au sein d'une organisation qui prendrait le nom d'*Elsass-lothringische Sängerbund*[1]. Au final, ce fut autour du *Männergesangverein* de Strasbourg que se constitua cette fédération et ce, avec le concours et l'aide (notamment financière) de l'administration allemande. Deux mois après l'évocation de ce projet, près de 50 associations composées d'environ 1500 adhérents avaient déjà donné leur aval à cette création et au final, le 8 juin 1890, lorsque fut définitivement constituée cette fédération, ce ne furent pas moins de 68 sociétés qui devaient s'y retrouver.

Rien dans les modalités de constitution de cette fédération n'était anodin. La cheville ouvrière de cette création n'était autre qu'une association formée après l'annexion, qui était d'orientation allemande et qui s'occupait de chant choral. D'ailleurs, si cette fédération avait pour vocation de regrouper les sociétés musicales de la Terre d'Empire et qu'elle possédait une revue intitulée *Elsass-lothringische Gesang- und Musikzeitung*,

[1] Sur les modalités de cette création, voir *Festschrift für das 2 .Unter-Elsässische Gausängerfest*, Haguenau, Gilardone, 1898, 47 p., p. 14-17. Voir aussi le point sur cette question dans Günter RIEDERER, *Feiern im Reichsland, op. cit.*, p. 130.

s'adressant donc à la fois aux sociétés chorales et instrumentales, son nom, par contre, la plaçait sous les auspices du chant choral allemand. Comme le mouvement associatif vieil-allemand s'était suffisamment implanté en Alsace et en Lorraine, ce fut donc lui qui prit les rênes de l'organisation, offrant ainsi à l'administration un organe de régulation indépendant du pouvoir politique mais qui en était suffisamment proche pour pouvoir être contrôlé. Certaines associations indigènes restèrent à l'écart de cette organisation, au moins au début, comme par exemple l'association musicale de la faïencerie de Sarreguemines[1]. Mais, si ce type d'association continua à exercer son influence au niveau local, notamment dans le cadre des fêtes de l'entreprise, son influence se restreignit considérablement, d'autant que la nouvelle législation ne lui permettait plus d'être aussi ouvertement que par le passé un médiateur de l'identité française.

De plus, les discours et les décorations des premières grandes fêtes de la fédération, à Strasbourg et à Colmar, en 1891 et en 1894, ne furent pas d'un nationalisme échevelé. Plus tard encore, comme en 1900, la fédération en vint même à faire ouvertement les louanges de certaines des traditions de l'ancienne fédération alsacienne francophile, qui avait été dissoute au lendemain des élections de février 1887[2]. En bref, l'objectif ne pouvait être plus clair. Il s'agissait de regrouper toutes les associations, de quelque orientation qu'elles aient pu être, mais sous direction allemande, afin de conjurer la fracture qui avait jusque-là existé entre indigènes et immigrés, mais aussi entre Alsaciens et Lorrains, de façon à créer toutes les conditions favorables à la promotion d'une identité alsacienne-lorraine liée à celle du *Reich*. En d'autres termes, il s'agissait de faire vivre le particularisme de la Terre d'Empire que Bismarck avait appelé de ses vœux. D'ailleurs, au-delà de l'entretien de la musique, la fédération ne se donnait-elle pas pour but « l'amour de

[1] ADM 2AL109. Voir en particulier le dossier sur les manifestations germanophobes qui eurent encore lieu lors d'une réception au Casino de la faïencerie de Sarreguemines en 1891.
[2] *Strassburger Post*, 8 juin 1900. Cité dans Günter RIEDERER, *op. cit.*, p. 132.

la petite patrie [« *Heimat* »] et de la patrie [« *Vaterland* »] »[1]? Enfin, pour effacer tout doute sur la connivence existant entre les dirigeants de la fédération et le pouvoir en place, comment ne pas rappeler que les premiers n'hésitaient pas à rappeler haut et fort que si le *Sängerbund* se tenait « loin de toute préoccupation politique, confessionnelle et économique », il n'en combattait pas moins « le chant politique - répugnant -, qui sert à l'excitation et à la haine contre ses semblables, et qui a commencé à être cultivé, dans notre pays, par la social-démocratie »[2]. Le patronage du gouvernemental se fit même plus ouvertement encore lors de la seconde rencontre de la fédération à Colmar, puisque la fête se déroula sous la direction du Statthalter lui-même[3].

De la même manière, après la dissolution de l'*Association des gymnastes alsaciens*, en 1887, le Ministère soutint également activement la constitution du *Landesverband der Turnvereine Elsass-Lothringens*, en 1891. L'opération fut menée dans le même esprit que pour les sociétés musicales. Le gouvernement réussit même à débaucher Jean Schlumberger, un influent notable alsacien, afin que celui-ci participe à la création de cette organisation qui devait rassembler les gymnastes indigènes et vieux-allemands[4]. Rien ne fut négligé pour essayer de rapprocher Vieux-Allemands et indigènes dans cette fédération, pas même le drapeau rouge et blanc que se donna finalement le *Landesverband* en 1898. Il faut dire que depuis 1897, c'était Henri Abt (directeur d'usine à Mulhouse), un Alsacien, qui présidait aux destinées de ladite fédération. Et si l'administration s'inquiéta de sa nomination, elle fut vite rassurée par ses positions nationales sans ambiguïté[5]. Du reste, de

---

[1] *Elsass-lothringische Gesang- und Musikverein*, n°1, p.6
[2] *Ibid.*
[3] Günter RIEDERER, *op. cit.*, p. 132.
[4] Léon STRAUSS, « Les organisations sportives ouvrières en Alsace et en Lorraine (1899-1935) », *in* Alfred WAHL (dir.), *Des jeux et des sports*, actes du colloque de Metz (26-28 septembre 1985), Metz, Université de Metz, 1986, pp. 175-181, p.175.
[5] ADBR 27AL206a. Notice du 1er mars 1897 et lettre de Abt au Statthalter, le 26 juin 1900, dans laquelle il affirmait qu'il comptait beaucoup sur l'aide, notamment financière, du Statthalter et de son gouvernement parce que son organisation n'avait pas pour seul but le développement corporel, mais qu'elle visait également à « développer et faire surgir l'esprit de la juste et véritable gymnastique allemande et le *Volkstum* allemand ». Cité dans Günter RIEDERER, *op. cit.*, p. 116-117.

la même manière que pour le *Sängerbund*, cette fédération organisa de grandes fêtes qui furent très souvent patronnées par le Statthalter en personne, véritable personnification du pouvoir régional et représentant du pouvoir impérial[1].

Enfin, un dernier réseau associatif, dont le rôle de médiation identitaire était d'importance, fut également touché par cette vague de structuration régionale. Il s'agissait des *Kriegervereine*. Là, plus nettement que dans les deux autres cas, il fallut l'intervention des responsables politiques et en particulier du Statthalter pour que la fédération voie le jour. En fait, si le gros des *Kriegervereine* d'Alsace-Lorraine avait adhéré au *Deutscher Kriegerbund* prussien[2], et si une partie importante des *Kriegervereine* de Lorraine s'y étaient regroupés, à partir de 1877, dans le cadre d'une circonscription dite « de Lorraine », il n'y avait pas alors d'unité propre à la Terre d'Empire. En réalité, il existait également deux autres circonscriptions pour l'Alsace et un certain nombre de *Kriegervereine* lorrains, autour de celui de Sarreguemines, s'étaient même affiliés à l'organisation rhénane. Pour vaincre les réticences de tous ces groupes infra-régionaux et les faire entrer dans une organisation commune, il avait fallu l'intervention directe et conjointe du Statthalter et des dirigeants du *Deutscher Kriegerbund.* Si depuis 1884, pour certaines affaires particulières, les *Kriegervereine* d'Alsace-Lorraine se faisaient représenter par un seul délégué, les pourparlers pour former une véritable organisation commune à la Terre d'Empire ne s'accélérèrent qu'à partir de 1890, lorsque le chancelier Caprivi arriva à la chancellerie[3]. Cependant, comme dans les deux cas précédents, le Ministère avait déjà commencé à préparer le terrain dès 1889. Néanmoins, à la différence de ce qui s'était passé pour l'organisation des deux autres fédérations, le gouvernement commandita une enquête,

[1] Il fut notamment présent lors des fêtes régionales de 1903 et de 1914, à Colmar et Guebviller.
[2] Qui, comme on l'a vu précédemment, avait eu la prétention de regrouper la totalité des *Kriegervereine* d'Allemagne. Sur les questions touchant à l'organisation des *Kriegervereine* en Lorraine et dans le *Reichsland* de manière générale, voir Lionel METZLER, « Les Kriegervereine en Lorraine annexée de 1874 à 1914 », *op. cit.*
[3] ADM 3AL453/1. Sur l'ensemble de ces tractations, voir en particulier la relation qu'en fit Muths, président de la 36[e] circonscription (Basse-Alsace), puis du *Landesverband Elsass-Lothringen.*

auprès des présidents, le 5 septembre 1889[1]. Il s'agissait alors de prendre connaissance de l'organisation des circonscriptions existantes et de repérer les types de *Kriegervereine* existants sur le territoire du *Reichsland.* Comme d'habitude, dans le cas de cette forme de sociabilité particulièrement sensible, le gouvernement souhaitait prendre en main les choses.

En fait cette envie et cette nécessité de mieux organiser le réseau associatif au niveau régional rencontrèrent les préoccupations des dirigeants du *Deutscher Kriegerbund.* Effectivement, au moment où le Statthalter stimulait la formation de fédérations associatives pour l'Alsace-Lorraine, l'organisation fédérale des *Kriegervereine* s'employait précisément à rationaliser son organisation en stimulant la création de sous-directions régionales, ce à quoi elle parvint précisément entre 1890 et 1892. Or, cette volonté n'était pas dénuée de fondement politique, puisque le nouveau chancelier, le général Leo von Caprivi, avait commencé à voir tout le bénéfice politique qu'il pourrait tirer de ces associations si elles étaient organisées plus solidement et mieux encadrées[2]. De plus, rencontrant là aussi les préoccupations du Statthalter d'Alsace-Lorraine, il cherchait en même temps à juguler la montée en puissance de la social-démocratie, sans pour autant promulguer une nouvelle loi anti-socialiste[3]. Comme dans le cas de la formation de la fédération musicale d'Alsace-Lorraine, il s'agissait donc aussi d'encadrer ces réseaux associatifs de plus en plus puissants, afin d'en contrôler l'orientation politique. Il faut dire que, pour la Lorraine notamment, les associations musicales et, dans une moindre mesure, les *Kriegervereine* étaient particulièrement bien implantés en milieu ouvrier et que dans

---

[1] ADM 3AL410/1. Demande d'enquête et réponses des directeurs de cercle et de police.

[2] Jakob VOGEL, « Military, folklore, Eigensinn: Folkloric Militarism in Germany and France 1871-1914 », *Central European History*, 33, 2000, pp. 487-504, p. 498.

[3] Dans la même optique et au même moment, le chancelier travaillait à une loi de protection des ouvriers, qu'il fit voter en juin 1891. Cet aspect de la politique de Caprivi n'était pas anodin: l'éviction de Bismarck de son poste de chancelier avait été en grande partie conditionnée par l'opposition de celui-ci à Guillaume II, sur la question ouvrière. Pour contrer la montée en puissance de la social-démocratie, le chancelier souhaitait alors renforcer la législation anti-socialiste de 1878, alors que le souverain, lui, préférait combattre son influence en légiférant pour améliorer le sort des ouvriers (sur cette question, voir par exemple Christian BAECHLER, *Guillaume II d'Allemagne*, Paris, Fayard, 2003, 534 p, pp. 107-116).

certaines régions du *Reich*, où la social-démocratie était particulièrement puissante, il n'était pas rare de voir les membres de ces sociétés avoir des sympathies très prononcées pour cette formation politique. Néanmoins, au début des années 1890, ce parti n'avait que très peu d'appui dans la Présidence et il convenait, pour les autorités allemandes, de préserver autant que faire se pouvait cet état des choses[1]. Il y eut bien une association musicale socialiste à Metz, dans les années 1870[2], mais elle resta isolée. Pour voir ce risque prendre corps de manière plus inquiétante, il fallut attendre le 16 février 1910, avec l'émergence dans la Présidence de Lorraine d'un groupe de cinq *Kriegervereine*, exclusivement composés d'ouvriers, le *Lothringer Militärverband.* Cette fédération nouvelle, qui s'était formée sur les marges ouest de la Présidence de Lorraine et qui regroupait mineurs de fer et sidérurgistes de Knuttange, Algrange, Audun-le-Tiche, Beauregard (Thionville) et Rombas, fut étroitement surveillée par l'administration, qui s'inquiéta de cette sécession, à base sociologique, du mouvement des *Kriegervereine*[3]. Il faut dire qu'à l'époque, dans ce secteur et notamment à Algrange, Audun-le-Tiche et Rombas, les « syndicats libres » d'obédience socialiste essayaient de consolider leurs positions, après les grèves d'avril à juin 1907.

Dans ce cas, plus que pour les deux autres fédérations, les motifs politiques qui oeuvrèrent à la création d'un *Krieger-Landesverband Elsass-Lothringen* ne pouvaient être plus clairement établis. Ici, plus explicitement encore que dans les deux autres cas, le Statthalter gardait la haute main sur l'organisation ainsi créée, puisqu'il était désigné comme son protecteur et qu'il obtenait le droit d'en nommer le président. Les transactions pour aboutir à ce résultat furent longues et difficiles, notamment parce que les *Kriegervereine* avaient peur de perdre de leur autonomie, à l'intérieur de ce nouveau cadre.

---

[1] Surtout que du côté alsacien, la sensibilité social-démocrate commençait à susciter un certain intérêt.
[2] L'association *Typographia*, déjà évoquée.
[3] ADM 3AL410/2. L'affaire, relatée dans le journal *Algringer Zeitung* du 16 février 1910, fut suivie dès l'origine par la Présidence de Lorraine.

Voilà pourquoi, pour parvenir à la création de cette fédération régionale, le 14 décembre 1890, le gouvernement et le *Deutscher Kriegerbund* accédèrent à deux revendications majeures des *Kriegervereine* participant à ces débats. La première fut de conditionner leur adhésion à ce contrôle politique, en leur accordant une très grande autonomie décisionnelle dans le domaine financier[1]; la seconde fut de leur accorder la possibilité d'adhérer à la circonscription de leur choix, à l'intérieur du *Landesverband* et d'autoriser, en plus, l'association de Sarreguemines, qui s'était jusqu'alors refusé à adhérer à la circonscription de Lorraine, à former une quatrième circonscription en plus des trois autres existantes, celle qui porta désormais le nom de *Saar-Wasgau* (Sarre-Vosges).

Pour compléter ce tableau de mesures concernant le monde associatif, il ne faudrait toutefois pas oublier un dernier ressort qui fut aussi utilisé par le gouvernement allemand pour favoriser le vivre ensemble des indigènes et des immigrés et favoriser leur intégration dans le cadre de réseaux associatif d'« orientation allemande ». Ce ressort était celui de l'argent, car au-delà du financement des grandes institutions culturelles comme les théâtres, le gouvernement développa aussi une politique culturelle de financement des associations. Cherchant, à encourager officiellement les associations qui favorisaient, en leur sein, le regroupement d'immigrés et d'indigènes, le gouvernement avait effectivement

[1] ADM 3AL410/1. Articles du *Strassburger Post* et du *Lothringer Zeitung*, du 21 octobre 1890, faisant état des conditions auxquelles la 34e circonscription acceptait la création du *Landesverband*. ADM 3AL453/1. Compte rendu de la réunion du 24 août 1890, organisée par la circonscription de Basse-Alsace. Conformément aux souhaits des différentes circonscriptions, chacune d'entre elle pouvait parfaitement se tenir en dehors de toutes les initiatives nécessitant une cotisation supplémentaire en vue de financer les caisses nationales de soutien qui avaient été créées ou qui pourraient l'être, que ces caisses soutiennent par exemple les anciens combattants, les adhérents dans le besoin ou encore les veuves et les orphelins des adhérents. Sur ces questions, voir Lionel METZLER, *op. cit.*, ainsi que Thomas ROHKRÄMER, *Der Militarismus der « kleinen Leute ». Die Kriegervereineim Deutschen Kaiserreich 1871-1914*, München, éditions R. Oldenbourg, *Beiträge zur Militärgeschichte* publié par le *Militärgeschichtlichen Forschungsamt*, t. 29, 1990, 301 p.

décidé, de financer toutes celles qui y réussissaient. Si la mesure s'appliqua dès 1886[1], elle porta ses fruits surtout après la crise protestaire.

Bien sûr, les grandes fédérations régionales qui venaient d'être créées recevaient des fonds annuels de la part du Ministère. Le *Club Vosgien*, véritable préfiguration des fédérations qui avaient pris corps à partir de 1889, reçut, à partir de 1891, 300 Marks de subvention annuelle pour la publication de son *Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Literatur Elsass-Lothringens*[2], puisque, comme l'indiquait le rapport qui avait été remis au Statthalter: « Il n'est (...) pas de moindre signification politique de constater qu'avec cet annuaire a été créé un organe qui - à côté de revues francophiles similaires – publie des recherches sur le passé allemand du pays et qui, à cette fin, réussit aussi à recruter des collaborateurs parmi les Alsaciens »[3].

Mais, ces financements pouvaient aussi être attribués directement à des associations particulières et se faire sous des formes très variées. Les directeurs de cercles faisaient systématiquement remonter au président de Lorraine de nombreuses demandes de subvention qui pouvaient par exemple servir à payer tout ou partie du drapeau d'un *Kriegerverein* ou de l'équipement des clubs de gymnastique, pourvu, bien entendu, qu'ils aient été membres d'une des fédérations officielles[4]. Pour les sociétés de gymnastiques, par exemple, un courrier de la direction du *Landesverband der Turnvereine Elsass-Lothringen* au Statthalter confirmait que, pour l'achat de matériel, l'administration accordait systématiquement et « sans conditions », des subventions aux *Turnvereine* de la fédération,

---

[1] Jean-Pierre HIRSCH, *Les débits de boisson...*, *op. cit.*, p. 870.

[2] Sur ce sujet, voir Lionel METZLER, « Le *Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Literatur Elsass-Lothringens* et le problème d'Alsace-Lorraine de 1884 à 1914 », *in* Michel GRUNEWALD (études réunies par), *Le problème de l'Alsace-Lorraine vu par les périodiques (1871-1914). Die elsass-lothringische Frage im Spiegel der Zeitschriften (1871-1914)*, Bern, Berlin, Frankfurt/Main, New-york, Paris, Wien, Peter Lang, 1998, pp. 395-412

[3] ADBR 27AL211.

[4] D'où les multiples demandes de subventions, que l'on peut consulter dans les dossiers de la Présidence (ADM 3AL421-480).

pour l'achat de matériel[1]. Cet avantage financier non négligeable permit en fait de multiplier les créations associatives dans les milieux sociaux les plus divers, tout en les fidélisant à la fédération officielle. Toutefois, l'envoi de la copie de ce courrier aux présidents de district, le 30 août 1898, était également accompagné d'une lettre qui précisait qu'au cas où une association, jusque-là subventionnée par l'administration, quittait le *Landesverband*, tout le matériel devait être retourné à l'administration[2]. Ainsi, si l'adhésion à une fédération était un moyen très efficace de se pourvoir en matériel, tout était également fait pour que les associations qui avaient bénéficié des financements officiels soient retenues à l'intérieur de ce cadre.

Dans d'autres cas, des fonds pouvaient aussi être alloués de manière plus ou moins exceptionnelle, pour régler les frais engagés au cours de manifestations culturelles. La *Société de chant pour chœur mixte* ou *Gesangverein für gemischten Chor* de Sarreguemines, dont le but était de pratiquer la musique classique et de proposer des spectacles de haute tenue à ses concitoyens, avait par exemple déposé une demande de subvention, de façon à pouvoir éponger un déficit de 520 Marks, consécutif à l'organisation de plusieurs grands concerts. A cette requête, était jointe une feuille faisant état des comptes de la société, ainsi qu'un commentaire sur la nécessité de faire appel à un dirigeant, des solistes et même un orchestre venus de l'extérieur (il s'agissait ici de Sarrebruck), afin de pouvoir proposer, entre autres, l'*Odysseus* de Max Bruch, l' *Orphée* de Gluck ou encore le 42^{e} psaume de Mendelsohn. Le président de l'association, le conseiller au tribunal Taron, ne manquait pas bien sûr, c'était un élément crucial, d'insister fortement sur le fait que « l'association exerce une influence bienfaisante. Elle réunit des éléments, indigènes et immigrés, qui sinon, dans la vie, seraient restés étrangers les uns aux autres, [elle] règle bon nombre de tensions et exerce au plus haut point un effet

[1] ADM 3AL410/1. Copie de ce courrier daté du 13 mai 1897 et envoyé de Mulhouse.
[2] ADM 3AL410/1.

réconciliant ». Il faut dire que parmi les 134 membres de cette société, figuraient toutes les notabilités et/ou leurs femmes, de la ville et des environs, qu'elles soient effectivement d'origine vieille-allemande ou indigène. S'y côtoyaient par exemple, le maire de la ville von Loeper, les officiers de la garnison, des membres du tribunal de la ville et des enseignants, notamment ceux du lycée, tout comme les représentants les plus en vue des familles de notables indigènes, parmi lesquelles les Jaunez, Utzschneider et de Geiger. D'ailleurs, le directeur de cercle qui avait transmis la demande de l'association au président de Lorraine, ne manquait pas de noter que cette société constituait « le point de rencontre pour la société cultivée de notre ville ». Hammerstein lui-même, ne manquait pas de faire remarquer, enthousiaste, au Ministère, que cette association « déploie une grande activité pour les intérêts allemands ». Il alla même jusqu'à demander que ce ne soit pas 520, mais 1 000 Marks de subvention qui soient attribués au *Gesangverein für gemischten Chor*[1] !

Par son action, l'Etat favorisa donc sans conteste les associations qu'il souhaitait voir se multiplier. Le système des fédérations régionales, contrôlé par les autorités et regroupant les associations composées d'indigènes ou d'immigrés, lui permit de verrouiller à son profit, plus encore que par le passé, la médiation des symboles identitaires. La diffusion des modèles identitaires régionaux et nationaux, étroitement associés, était sous contrôle. Après en avoir évalué la force, le gouvernement se donna donc les moyens de maîtriser ces réseaux associatifs de masse qui étaient en train de naître. Il accentuait ainsi sa politique de contrôle de l'espace social et commençait à éprouver l'efficacité de ces

[1] ADM 3AL472/3362. Voir les courriers de Taron au directeur de cercle, le 3 janvier 1898; du directeur de cercle au président, le 8 du même mois et de Hammerstein au Ministère, le 18 suivant. Ce type de courrier arrivait régulièrement dans les bureaux de la Présidence. La plupart d'entre eux ont été conservés dans les dossiers des associations, classés par commune (ADM 3AL421-480).

formes de sociabilités qui pouvaient avantageusement compléter et poursuivre la diffusion des représentations identitaires nationales enseignées à l'école et au service militaire.

De manière plus générale, d'ailleurs, les associations se voyaient octroyer, comme ailleurs à l'époque[1], un rôle important dans la poursuite de l'éducation du « peuple » et surtout dans son « ennoblissement » ou son « relèvement » (en allemand, « *Veredelung* »). Que de discours sur la noblesse de la gymnastique et sa participation au développement du corps et de « l'esprit (...) du *Volkstum* allemand [le mot « *Volkstum* » est difficilement traduisible, il s'agit du caractère national qui réside dans un peuple, terme que l'on pourrait identifier à celui d'« ethnicité »] »[2]. Que de proclamations sur le rôle avant tout pédagogique de l'exercice du chant national allemand, censé participer au relèvement moral du peuple et à son apprentissage de la nation. Que d'exhortations aux *Kriegervereine* qui « ne doivent pas être des associations de distraction, ni des clubs de débats [toujours cet interdit de la politique qui rimait en fait avec position gouvernementale] (...). Les efforts [à faire] doivent culminer dans la vénération de Dieu, dans l'amour de la patrie, dans la fidélité à toute épreuve envers la maison du souverain, envers l'Etat, la commune et la famille, dans l'amour du camarade auquel on doit porter secours quand il est dans la misère et l'embarras et ce, avec un dévouement authentiquement fraternel »[3]. Comment ne pas faire le rapprochement aussi avec cet âge d'or de la croyance aux vertus de la « *Volksfest* », si souvent vantée pour ses vertus pédagogiques morales et nationales; non pas la fête populaire telle qu'on l'entend aujourd'hui, mais la fête qui devait être

[1] Jean-Claude FARCY, « Le temps libre au village (1830-1930) », *in* Alain CORBIN (dir.), *L'avènement des loisirs 1850-1960*, Paris, Flammarion, 2001 (1re éd. 1995), 467 p., pp. 230-274, p. 258. Au sujet du développement des associations dans le monde rural français, l'auteur montre bien comment l'un de leurs buts était de contrôler les loisirs de la jeunesse entre la sortie de l'école et le service militaire et combien cet encadrement d'inspiration républicaine participait à propager les thèmes patriotiques parmi la population.
[2] ADBR 27AL206a. Lettre d'Henri Abt, président de la fédération de gymnastique d'Alsace-Lorraine, au Statthalter, le 3 avril 1897.
[3] Premier rapport annuel du *Landessverband*, da 1891. Cité dans Lionel METZLER, *op. cit.*, p. 25.

l'expression culturelle et nationale du peuple, au sens ethnique du terme et qui devait, en se répétant, faire prendre conscience à ce peuple de ses spécificités et de son unité[1].

Comment ne pas s'étonner alors également de voir les tenants d'une certaine francophilie battre en retraite et condamner désormais régulièrement et à mots plus ou moins couverts, le développement d'un monde associatif qui leur devenait de plus en plus étranger. L'un des premiers articles de ce genre, et en tout cas le premier à figurer dans les papiers de la Présidence de Lorraine, fut celui de Nicolas Houppert, paru dans *Le Lorrain* et daté du 10 novembre 1890 qui, tout en dénonçant l'inutilité, voire la potentielle nuisance des associations et de leurs festivités permanentes, moquait aussi les « immigrés » en ces termes: « on crée des Sociétés à propos de tout et à propos de rien: il y en a une pour l'élevage du canari et des souris blanches. L'Allemand est un être éminemment sociable (...). Il est d'ordinaire membre de plusieurs Sociétés. J'en ai connu un qui faisait partie de six comités et siégeait régulièrement trois fois par semaine. Il serait difficile d'en trouver un qui ne fût pas affilié à une association quelconque »[2].

Au final, ces mesures fixant le cadre dans lequel devait se développer le milieu associatif furent les dernières qui furent prises jusqu'en 1903, date à laquelle il parut opportun de rouvrir le dossier. A cette date, comme les manifestations francophiles des débuts de l'annexion n'avaient pas connu de renouveau, même après l'introduction de la loi libéralisant l'expression des organes de presse, en 1898, et l'abolition du paragraphe de

---

[1] Sur cet « âge d'or » de la *Volksfest* qui est atteint vers 1895, ainsi que sur le sens à lui donner, voir le développement détaillé dans le travail de jean-Pierre HIRSCH, *Les débits de boissons dans les petites villes d'Alsace de 1844 à 1914*, thèse de doctorat, Alfred WAHL (dir.), Université de Metz, 2003, 1161 p., pp. 798-823. Dans cette même partie, voir aussi le concept d'« ennoblissement ».

[2] ADM 3AL410/1. L'article se poursuit par ailleurs sur le même ton. Il est d'autre part intéressant de noter qu'en 1887 encore, alors qu'il était déjà rédacteur au *Lorrain*, Nicolas Houppert était aussi le président de la *Société philarmonique* du Sablon, association qui, on l'a vu, participa activement à l'animation du courant des sociétés musicales d'«orientation française ». Pour d'autres considérations sur cette question, mais du côté alsacien, voir Jean-Pierre HIRSCH, « Les associations, une affaire d'Allemands? », *in* Bernard DESMARS et Alfred WAHL (présentation par), *Les associations en Lorraine (de 1871 à nos jours)*, Actes d'une table ronde à l'Université de Metz (décembre 1998), Metz, Centre de recherche Histoire et Civilisation de l'Université de Metz, 2000, 195 p., pp. 9-18.

la dictature, en 1902, il parut souhaitable à l'administration de libérer le monde associatif de son carcan.

d) Le pari du particularisme lorrain: pallier les faiblesses d'une politique identitaire régionale englobant toute la Terre d'Empire.

Au lendemain des élections de 1887, outre les aspects linguistiques et ceux touchant à l'encadrement des réseaux associatifs, les autorités allemandes intervinrent encore d'une troisième manière sur le cours des représentations identitaires des populations, en favorisant l'émergence de ce particularisme dont il a déjà été tant question. Sans revenir sur le soutien que les autorités devaient apporter à la promotion de l'identité régionale de la nouvelle Terre d'Empire, tant par le biais de la politique scolaire, que par celle, plus récente, de la mise en place de fédérations associatives capables de se faire les relais de cette idée, il convient de remarquer que la Présidence de Lorraine prit l'initiative d'œuvrer de son côté au développement du particularisme de son district. Ayant perçu tout l'intérêt qu'avait, par exemple, pu représenter l'émergence d'un rival lorrain catholique (l'abbé Jacques) au député libéral et protestataire Antoine, dans les années 1880, et comprenant que le particularisme lorrain qui se mettait peu à peu en place ne pouvait être totalement confondu avec le mouvement de la Revanche, le président de Lorraine décida, avec l'aide du tout nouvel archiviste de la Présidence, Georg Wolfram, de tenter une opération du même type que celle qui avait été mise sur pied par le *Zweigverein* du *Club Vosgien*, c'est-à-dire réussir à créer une société savante de même importance et faire publier un annuaire du même type que le *Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Literatur Elsass-Lothringens*, mais pour le seul district de Lorraine.

Le choix de lancer une opération d'envergure regroupant indigènes et immigrés, au cours de l'année 1888, pouvait sembler *a priori* très risqué. Les mesures d'exception qui s'abattaient alors sur la Terre d'Empire n'étaient pas particulièrement favorables à une politique de la main tendue. Néanmoins, Hammerstein avait pris acte de l'échec de l'autonomisme alsacien-lorrain dans sa circonscription, de la faillite des tentatives de création d'une presse commune à la Terre d'Empire[1], ou encore de la volonté des associations musicales indigènes lorraines de former une union régionale qui leur était propre et de ne pas s'agréger à la très francophile *Association musicale* d'Alsace[2]. Il en était arrivé à la conclusion que, s'appuyer sur une construction identitaire alsacienne-lorraine centrée sur l'Alsace, qui n'éveillait que si peu d'écho parmi les populations et les élites lorraines, risquait de freiner l'intégration des indigènes au *Reich*. Ces réticences étaient d'ailleurs d'autant plus fortes que la construction territoriale et identitaire de la Terre d'Empire, avait précisément été élaborée, par les autorités gouvernementales allemandes, dans le but de réussir à gagner les populations à la cause étatique allemande. Hammerstein avait donc saisi que, malgré la réserve, voire la défiance que certains hommes politiques allemands avaient toujours entretenue à l'encontre des Lorrains (pour lesquels aucun projet les concernant n'avait d'ailleurs été conçu hors d'un ensemble plus vaste, censé être capable de les amarrer à la germanité[3]), il se devait non pas de combattre le particularisme identitaire lorrain naissant, mais au contraire s'appuyer sur ce mouvement émanant des notables et des populations, afin de pouvoir l'utiliser pour servir la cause

---

[1] François ROTH, *Le temps de journaux*, *op. cit.*, p.50. *L'Union d'Alsace-Lorraine* (1880-1882) catholique, puis plus tard l'*Elsass-Lothringische Volkszeitung* (1890-1894) socialiste, tout comme la libérale *Freie Presse*, autant de journaux alsaciens qui avaient la prétention de rayonner sur l'ensemble de la Terre d'Empire et dont la diffusion fut en fait presqu'exclusivement alsacienne. Au début du XX[e] siècle, trois autres tentatives furent, elles aussi, des échecs.

[2] Et ce, même si le groupe des sociétés musicales lorrain entretint toujours des rapports cordiaux avec l'*Association*. Les sociétés de musique et de chant, les plus proches de l'Alsace, n'hésitaient d'ailleurs jamais à inviter leurs voisines, lors de grandes manifestations. Par exemple, le festival de musique qui eut lieu les 28 et 29 juin 1884 dans la ville de Sarreguemines, comprenait, outre des associations de la ville et des environs proches, des formations alsaciennes, comme les chorales de Pfaffenhofen et Zornhoff. ADM 3AL472/3359.

[3] Même l'Alsace semblait jouer, dans une certaine mesure, ce rôle de garant.

nationale allemande. Cette vision pragmatique prenait donc acte des limites du développement d'un projet identitaire émanant uniquement des sphères politiques et ne s'appuyant pas, à la base, sur une certaine réalité de terrain.

De plus, au moment où Hammerstein et Wolfram prenaient cette initiative, le *Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Literatur Elsass-Lothringens*, s'avérait la plupart du temps incapable d'aborder des sujets concernant la Lorraine. Les collaborateurs de cette revue étaient tous des Vieux-Allemands ou des Alsaciens qui étaient assez peu au fait des réalités culturelles de la région voisine et qui ne s'y aventuraient donc que très rarement et avec une certaine maladresse[1]. D'un autre côté, la *Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle* qui avait été jusque-là la seule société savante à prétendre occuper le terrain de l'histoire, était alors, comme on l'a vu, moribonde[2].

Voilà pourquoi, les deux hommes se décidèrent à prendre une initiative se plaçant volontairement dans le prolongement des travaux de la société savante qui l'avait précédée, mais en ouvrant de nouvelles perspectives, tant sur la tonalité des articles que sur la composition des collaborateurs de la société. L'appel à la fondation de la nouvelle *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine – Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Altertumskunde* était tout à fait caractéristique de cette volonté des autorités[3]. En geste d'apaisement en direction des élites culturelles indigènes, cet appel était écrit dans les deux langues (et si l'*Annuaire* était principalement en langue allemande, il y eut toujours,

---

[1] Sur cet aspect des choses, outre les aspects déjà évoqués par ailleurs, voir également Lionel METZLER, « Le *Jahrbuch...* », *op. cit.*

[2] Sur cette société savante, Jeanne-Marie DEMAROLLE, « Patrimoine et société savante. L'exemple de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle, 1858-1870 », *in* François-Yves LE MOIGNE (dir.), *Patrimoine et culture en Lorraine*, Metz, Serpenoise/Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine, 1980, pp. 15-29.

[3] Sur la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, voir François-Yves LE MOIGNE, « La fondation de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine », *Les Cahiers Lorrains*, 1990, p. 203-228, Lionel METZLER, « Les membres de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine de 1888 à 1970 », *Les Cahiers Lorrains*, juin 2000, pp. 184-205, ainsi que les mémoires de maîtrise de Béatrice SCHNEIDER, *Die Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde 1888-1917*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jeanne-Marie DEMAROLLE et François-Yves LE MOIGNE, Université de Metz, 1982, 217 p. et Lionel METZLER, *La Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine 1918-1970*, mémoire de maîtrise sous la direction de François-Yves LE MOIGNE, Université de Metz, 1991, 243 p.

jusqu'en 1914, une place réservée aux articles en français) et comprenait une entrée en matière dont chaque mot avait dû être pesé: « Le sol lorrain est un témoin classique de la grandeur romaine passée. Lorsque des hordes germaniques, dans la fraîcheur de leur jeunesse, eurent, avec une impétuosité vigoureuse, brisé la dernière résistance de l'Empire romain, et inondé en masses puissantes le vieux monde civilisé, la Lorraine devint le territoire limitrophe dans lequel désormais intérêts germains et romains entrèrent dans une action réciproque des plus vives, se combattant, se fécondant. Le pays devint le théâtre d'un développement intense et vivace auquel, ce qui ne se reproduit nulle part sur territoire limitrophe franco-allemand (*sic*), deux peuples civilisés imprimèrent leur cachet, successivement et à côté l'un de l'autre ». Ménageant les susceptibilités des indigènes et de leur attachement à la « romanité », ce discours donnait aussi toute leur place aux immigrés et légitimait leur présence dans la région. De plus, pour le public averti auquel il s'adressait, ce discours sonnait également comme un rappel du conflit franco-allemand de 1870-1871. Comment alors ne pas voir dans l'évocation du « développement intense et vivace », un jugement qui pouvait tout aussi bien se rapporter aux suites de la fin de l'Empire romain, qu'aux lendemains présents ou à venir de la guerre de 1870-1871? Enfin, ce véritable discours programmatique était aussi complété par un inévitable appel aux « immigrés et indigènes, sans distinction de politique et de religion [qui] peuvent et doivent se tendre la main dans un travail commun pour le bien du pays »[1].

Si le président de Lorraine reprenait un modèle de société historique qui était depuis longtemps solidement éprouvé dans le reste de l'Allemagne[2], il l'appliquait aussi

[1] Cet appel, lancé le 20 septembre 1888, est reproduit en allemand et en français dans le premier annuaire de l'association. *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, 1, Metz, 1889, pp. 4-7.

[2] Sur ces questions, voir Luise SCHORN-SCHÜTTE, « Territorialgeschichte – Provinzialgeschichte – Landesgeschichte: ein Beitrag zur Wissenschaftsgeschichte der Landesgeschichtsschreibung », *in* Helmut JÄGER (dir.), *Civitatum communitas: Studien zum europaïschen Städtewesen*, Cologne, Vienne, Böhlau, 1984, pp. 390-416, Helmut BERDING, « Staatliche Identität, nationale Integration und politischer Regionalismus », *in* Helmut BERDING, *Aufklären durch Geschichte*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht,

dans un contexte très particulier, très proche de celui qui avait donné naissance à l'*Historische Gesellschaft für die Provinz Posen*, fondée en 1885, en Posnanie[1]. Dans ce cas, comme dans celui de la Lorraine, il s'agissait pour les autorités allemandes de susciter ou de soutenir l'invention d'une tradition régionale tournée vers l'Allemagne, dans des zones où elle avait été absente jusque-là et pour laquelle aucune université ne s'était saisie de cette mission. Dans ces deux cas également, ce furent des archivistes qui furent les chevilles ouvrières de ces projets, qui plus est, des archivistes qui avaient été nommés à ces postes frontières parce qu'ils étaient bilingues et donc capables de maîtriser des archives qui n'étaient pas écrites dans leur langue d'origine, mais aussi capables de soutenir des controverses face aux indigènes allophones de leurs circonscription. Dans les deux cas enfin, ces sociétés étaient des émanations d'un pouvoir qui était encore largement considéré comme étranger et qui avait pour but de solliciter l'invention d'une tradition historique régionale tournée vers l'Allemagne. Comment d'ailleurs ne pas relever avec intérêt le fait que dès 1889, la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine* (ainsi que *Zweigverein* du *Club Vosgien* qui publiait le *Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Literatur Elsass-Lothringens*), rejoignait la *Gesamt-Vereine der Deutschen Gescichts- und Altertums-Vereine*, c'est-à-dire la fédération allemande des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Allemagne et que celle-ci, avait précisément fait le choix d'organiser la réunion annuelle de ses membres à Metz, du 8 au 12 septembre 1889, c'est-à-dire un an à peine après la création de la nouvelle société savante lorraine.

Ce faisant, en rattachant l'histoire régionale à une tradition allemande ou en l'analysant selon des grilles de lecture des historiens allemands, la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, tout comme l'*Historische Gesellschaft für die Provinz*

1990, 352 p., pp. 284-310, ou encore l'ouvrage plus général de Celia APPLEGATE, *A Nation of Provincials. The German Idea of Heimat, op. cit.*

[1] Sur cette société savante et son environnement, voir le travail très fouillé de Thomas SERRIER, *Entre Allemagne et Pologne, Nations et identités frontalières, 1848-1914*, *op. cit.*, pp. 170-212.

Posen, étaient censées travailler à l'intégration, ou à la « germanisation » de deux populations, les indigènes et les immigrés. Car, en « germanisant » un territoire et son histoire, ces sociétés savantes et les autorités qui avaient porté ces projets ne visaient pas qu'à l'intégration des indigènes dans le *Reich*, elles permettaient aussi aux Vieux-Allemands qui s'étaient installés de pouvoir s'approprier la région dans laquelle ils avaient élu domicile, de s'y sentir légitimement chez eux et donc de développer, à terme et s'ils le souhaitaient, comme tous les autres Allemands du *Reich*, un sentiment identitaire régional lié à celui de la nation.

La force de l'enjeu identitaire dans ces régions frontières suscita l'intérêt, parmi les notables indigènes et les Vieux-Allemands, un intérêt qui faisait de ces sociétés des espaces de sociabilité particulièrement courus, ou en tous les cas dans lesquels il était de bon ton de paraître[1]. Rien d'étonnant donc à ce que les deux *Gesellschaften*, celle de Lorraine et celle de Posnanie, aient fait partie des sociétés historiques allemandes les plus puissantes, en nombre d'adhérents, à la veille de la guerre: celle de Posnanie, qui avait la réputation d'être la plus grande du *Reich*, en comptait 1545 (en 1911), et celle de Lorraine, 1358 (en 1913).

Néanmoins, si cet engouement pour les études historiques était pareillement partagé par ces deux associations, il convient toutefois de relever quelques différences notoires. En Posnanie, si l'intérêt pour la région et ses habitants polonais était bien réel, l'attitude des Vieux-Allemands n'était pas comparable à celui qui avait cours en Lorraine. Dans le premier cas, effectivement, la langue polonaise n'avait pas sa place dans les publications de *l'Historische Gesellschaft* et l'essentiel de la recherche historique visait à retrouver les traces de la présence allemande et illustrer la légitimité de la présence germanique dans les marches de l'Est. A l'égard des Lorrains par contre, l'attitude était différente. Non

[1] Sur cette question, voir Lionel METZLER, « Les membres de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine de 1888 à 1970 », *Les Cahiers Lorrains*, juin 2000, pp. 184-205.

seulement une grande partie des Lorrains étaient des germanophones, mais en plus, les francophones parlaient une langue que de très nombreux notables immigrés maîtrisaient et qui était considérée à l'époque comme une langue de culture, porteuse d'une civilisation prestigieuse (comme le remarquaient du reste Hammerstein et Wolfram, dans leur appel à former la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*). Cette reconnaissance de la culture française pouvait certes parfois entrer en conflit avec l'idée que se faisaient les autorités de la nécessaire défrancisation de la population mais, excepté lors de la période qui succéda à la crise de 1887 et celle qui précéda immédiatement le premier conflit mondial, le français eut toujours droit de cité dans les productions culturelles qui s'adressaient à un public averti. Cette position très particulière du français avait notamment permis, on l'a vu, que de Vieux-Allemands s'insurgent, en 1894, contre l'interdiction de faire jouer des pièces en français, à Thionville, en secteur germanophone. Il n'est pas même jusqu'aux plus hautes autorités de la Présidence qui n'hésitaient pas à s'exprimer couramment en français avec leurs administrés. Autant d'attitudes qui n'étaient pas pensables avec le polonais en Posnanie.

Néanmoins, si la recherche historique n'épousait pas toujours le point de vue allemand et si le directeur des archives s'évertua toujours à faire de la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, un espace ouvert aux érudits indigènes germanophones et francophones[1], il ne faut toutefois pas oublier que sa direction était exercée de droit par le président de Lorraine et que jusqu'en 1900, plus de 63% des adhérents étaient des fonctionnaires. Néanmoins, à leur côté, les notables lorrains et le clergé catholique, véritables piliers du particularisme lorrain, étaient aussi entrés dans la société. Le succès de l'opération d'ouverture fut donc au rendez-vous, puisque dès le début, parmi les 58 membres fondateurs, 23 furent des Lorrains. Six d'entre eux étaient même des membres de

[1] Pour son attitude, Wolfram fut d'ailleurs le premier Allemand à être admis dans la très francophile *Académie de Metz*.

l'*Académie*, véritable société gardienne de la francophonie et de la francophilie, qui aurait même pu apparaître comme une concurrente sérieuse aux ambitions de la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*[1]. Parmi ces six personnalités, quatre étaient en fait aussi d'anciens membres de la presque défunte *Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle*. De plus, en 1891, avec l'entrée de Nicolas Dorvaux, le directeur du grand séminaire de Metz, le clergé indigène renforça fortement sa présence au sein de la nouvelle société, confirmant, s'il en était besoin, le succès de l'ouverture aux indigènes et l'intérêt qu'elle suscita[2]. Cet intérêt n'était d'ailleurs pas que de façade, puisque dès les premières visites et les premières conférences, les Lorrains prirent activement part à la vie de la société. Il n'est qu'à rappeler, par exemple, la réunion du comité de la *Société* qui se tint à Sarreguemines, le 18 juillet 1890. A cette occasion, si le Vieil-Allemand Heinrich Lempfrid, archiviste et professeur du lycée de la ville[3], organisa pour l'assistance une visite de l'église de Zetting, ce fut Box, un indigène ayant opté en 1872, qui leur présenta les vestiges de l'ancien Sarreguemines[4]. Les Lorrains semblaient donc vouloir entrer dans le jeu et ne pas laisser aux seuls Vieux-Allemands le soin d'écrire et d'explorer l'histoire de leur région.

Au final, cette initiative suscita un véritable intérêt de la part des notables indigènes et immigrés pour leur « petite patrie ». Cette dernière devint ainsi désormais l'objet d'études de plus en plus nombreuses. Car, ce fut surtout dans les années 1890, sous les auspices de la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine* que commencèrent à

[1] On pourrait ici aussi pousser la comparaison jusqu'à un certain point avec la situation qui existait en Posnanie, puisque dans cette province prussienne, il existait une société savante plus ancienne, du même type que celle de l'*Académie*, la société des *Amis des sciences*. Composée de Polonais, celle-ci avait une orientation nationale très polonaise et s'intéressait aussi, à l'instar de l'*Académie*, et comme toutes les sociétés académiques issues de la tradition des Lumières, à toutes les branches du savoir, histoire y compris. Sur cette question, voir Thomas SERRIER, *op. cit.*, pp. 215-245.

[2] SCHNEIDER René, « Le clergé mosellan et la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine », *Les Cahiers Lorrains*, 1990, pp. 229-236.

[3] Infatigable animateur de la vie culturelle de Sarreguemines et fondateur de la première section de la *S.H.A..L.*, à Sarreguemines, dès 1892. Voir Henri HIEGEL, « Heinrich Lempfrid », *Saarbrücker Hefte*, 2, 1955, pp. 77-86, et Henri HIEGEL, « Le groupe de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine à Sarreguemines de 1892 à 1968 », *Les Cahiers Lorrains*, juillet 1975, pp. 74-84.

[4] *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, 1890, p. 423.

proliférer les études en tout genre qui devaient s'intéresser au passé, à la langue et au folklore de la région. Mais cette véritable révolution savante eut aussi des répercussions non négligeables sur la perception que les indigènes devaient avoir d'eux-mêmes, puisque loin de rester une préoccupation purement érudite, ce mouvement de recherche historique profita aussi aux programmes scolaires, qui se firent l'écho de cet intérêt et du développement d'une identité lorraine à différencier de celle de l'Alsace.

Ces années de crise constituèrent donc bien une période charnière pour la politique de germanisation engagée dans la Présidence de Lorraine. Si elles avaient inauguré une inflexion notoire, mais sans lendemain immédiat, dans la politique concernant la langue française, notamment dans les secteurs francophones de la Lorraine, elles fut surtout le moment où le gouvernement décida de s'appuyer fortement sur les mouvement associatifs de masse pour médiatiser auprès des populations une nouvelle façon d'articuler identité régionale et identité nationale. Enfin, prenant en compte les résistances des Lorrains et de leurs notables à s'identifier à une identité régionale englobante tournée vers l'Alsace, les autorités allemandes n'hésitèrent pas à se saisir de ce particularisme lorrain émergent, pour le promouvoir de la même manière qu'ils avaient essayé de le faire pour l'Alsace ou d'autres provinces du *Reich*, de façon à en faire une porte d'entrée possible à l'intégration des indigènes dans le *Reich* et de permettre aux Vieux-Allemands qui faisaient souche en Lorraine de pouvoir, à terme, s'intégrer à leur nouvelle région tout en préservant leur identité allemande.

LA POLITIQUE DE GERMANISATION EN LORRAINE ANNEXÉE (1870-1914).

CULTURE ET ENJEUX IDENTITAIRES.

TOME II

EXCLU DU PRÊT

UNIVERSITE Paul Verlaine - METZ
S.C.D.
N° Inv.
Cote
Loc.

Thèse de doctorat
Soutenue par

Lionel METZLER

Sous la direction de

M. Alfred WAHL

Université de Metz
U.F.R. des Sciences Humaines et des Arts
2007

BU METZ : Saulcy
0400085251

3e PARTIE:

DE L'APAISEMENT AU RENOUVELLEMENT DES TENSIONS IDENTITAIRES (1891-1914)

ou

LIBÉRALISATION DE L'ESPACE PUBLIC, CHANGEMENTS DE PERSPECTIVE ET CONTRADICTIONS D'UNE POLITIQUE Á VISÉE IDENTITAIRE.

Dans les années 1890, les tensions identitaires s'apaisèrent dans les territoires annexés. Le reflux très rapide de l'épisode de la protestation, en partie lié à la force de la réaction du gouvernement allemand, mais aussi l'éloignement des perspectives de guerre avec la France ainsi que la période d'embellie économique, participèrent à la mise en place de ce nouveau climat. Ces années qui furent celles des progrès de la culture de masse et de l'affirmation progressive de choix plus individuels, face aux choix plus communautaires du passé, furent notamment marquées par les progrès d'une expression politique plus diversifiée, ainsi que par le développement de l'engagement associatif (sur la base d'un choix personnel, même si celui-ci pouvait être subordonné à des stratégies d'ordre plus collectives ou communautaires, notamment dans les comunes rurales). Cette politisation et cette plus grande individualisation des choix, rendue en partie possible par les transformations économiques, les mouvements accrus de populations et le renforcement de l'idée de communauté nationale, devait amener au décloisonnement progressif des anciennes communautés identitaires, construites autour de la religion et des formes de solidarité traditionnelles qu'étaient notamment la famille ou la communauté villageoise.

Ces transformations culturelles et politiques profondes ne furent pas sans effets sur la perception que les populations pouvaient avoir d'elles-mêmes. Ce foisonnement des possibilités offertes à chacun, dans une société lorraine ayant fini par se résigner à la réalité des faits accomplis, relativisa les tensions nationales qui avaient existé entre indigènes et immigrés et favorisa leurs rencontres autour de pratiques culturelles ou d'idées (notamment politiques) communes, créant les conditions d'une meilleure intégration des immigrés dans les communautés indigènes locales et favorisant du même coup le sentiment d'un vivre-ensemble commun, prélude, selon les autorités ministérielles et gouvernementales, au développement d'un sentiment identitaire allemand. Voilà pourquoi, en guise de politique de germanisation, l'administration civile encouragea l'essor des

expressions politiques et des pratiques associatives, tout en favorisant l'expression des sentiments identitaires locaux, sentiments capables de dépasser le clivage des origines et de faciliter *in fine* l'intégration au *Reich*, pour peu que les autorités aient été capables, au préalable, de parer l'identité régionale des attributs de la germanité.

La fermeté des années consécutives à la crise protestatire semblait donc avoir payé. La pacification des relations entre Vieux-Allemands et Lorrains, ainsi que la disparition de la Revanche encouragea les autorités civiles à libéraliser progressivement l'expression des opinions dans l'espace public et dans l'espace social, jusqu'en 1908. Mais, avec le retour des tensions franco-allemandes et, avec lui, le retour à la nécessité de se déterminer à nouveau et de plus en plus par rapport à son identité nationale, plus que par rapport à d'autres formes de communautés d'intérêts, les craintes d'une dissimilation identitaire refirent surface. Et si en 1887, Bismarck avait su tempérer les prises de position plus radicales des militaires dans la gestion politique des affaires civiles d'Alsace-Lorraine, Guillaume II fut de plus en plus enclin à les laisser faire et à sucomber aux sirènes d'une politique de germanisation en partie au moins inspirée par un nationalisme de type intégral. Cette radicalisation du pouvoir impérial devait mettre à mal les progrès du vivre-ensemble qui s'était peu à peu construit en Terre d'Empire, en rejetant progressivement l'ensemble des indigènes dans une altérité identitaire qui eut de plus en plus tendance à être perçue comme étant intrinsèquement différente de l'identité allemande. Ces fortes tensions firent réapparaître le spectre de la dissimilation et provoquèrent la fin de l'ère de libéralisation et l'entrée dans une ère de durcissement politique et de montée en puissance de l'influence des militaires sur le gouvernement de la Terre d'Empire, ère qui préfigura celle de la germanisation plus radicale qui s'abattit sur la région au cours de la guerre.

A) L'entrée dans la phase de détente.

Au début des années 1890, la situation en Alsace-Lorraine avait profondément changé. La situation internationale, nationale et régionale avait profondément évolué. Les relations entre France et Allemagne s'étaient à nouveau pacifiées, à défaut de se détendre véritablement. Dans le *Reich* également, le départ de Bismarck et l'arrivée du chancelier Caprivi avaient ouvert la voie au « nouveau cours » et à l'affirmation de la volonté politique personnelle du nouvel empereur, Guillaume II[1]. Quant aux tensions liées à la vague protestataire de 1887, elles paraissaient s'être apaisées.

De fait, la situation politique locale avait changé très rapidement. Dès les élections partielles qui eurent lieu à Metz, au cours de l'été 1889, dans le but de remplacer Antoine, la volonté affichée des notables locaux et de l'administration était à la détente[2]. La recherche d'un candidat consensuel prima sur toutes les autres solutions, ce qui était déjà, *de facto*, le signe d'un changement important par rapport aux élections précédentes. Si la candidature du Vieil-Allemand catholique, l'abbé Niegetit, directeur de l'école normale de garçons, fut un moment évoquée, ce fut finalement sur le marchand de vin indigène Henri Lanique, conseiller municipal, conseiller général, membre du Landesausschuss et administrateur du *Messin*, qui fut considérée comme acceptable par l'administration et les milieux lorrains, notamment les libéraux. Ses positions très modérées et consensuelles ne réussirent pourtant pas à soulever l'enthousiasme, notamment celui des catholiques et des francophiles les plus convaincus, ce qui explique l'abstention record qui marqua le scrutin (64%). Cette maigre participation poussa d'ailleurs Lanique à démissionner et à laisser la place à l'abbé Dellès, un candidat indigène catholique, apprécié à la fois des immigrés, notamment pour avoir dirigé l'*Oeuvre des catholiques allemands*, et des indigènes, par le

---

[1] Entre autres John C.G. RÖHL, *Der Aufbau der persönlichen Monarchie 1888-1900*,München, C.H. Beck, 2001, 1437 p., pp. 381-463, 492-534, 650-692.

[2] Sur cet apaisement politique, voir François ROTH, *La Lorraine annexée*, *op. cit.*, pp. 206-212.

rapport de proximité qu'il entretenait avec l'abbé Collin du journal *Le Lorrain*. Il fut élu, lui aussi sans enthousiasme, mais avec un peu plus de voix, notamment celles des milieux ruraux. Cette élection signifia la fin de la protestation et la victoire du particularisme lorrain, soutenu par les notables, mais elle fut aussi la victoire des catholiques sur les libéraux, libéraux qui avaient pendant si longtemps animé la vie politique messine. Ce scénario de l'apaisement se répéta aux élections pour le renouvellement des députés, en 1890. Les quatre circonscriptions électorales lorraines, connurent à la fois des taux d'abstention extrêmement élevés (autour de 60% et surtout, près de 72% à Metz-ville), ainsi que l'élection de candidats ecclésiastiques, tenants d'un particularisme lorrain conservateur, sur la défensive, mais sachant tous parler l'allemand. Le reflux de la protestation se confirmait, mais il ne signifiait pas encore pour autant l'alignement sur la vie politique allemande.

1) L'impact de la disparition de Bismarck: vers l'apaisement.

Dans les deux années qui suivirent, les responsables administratifs et politiques de la Terre d'Empire et le nouveau chancelier craignirent un retour en force de la protestation et décidèrent de maintenir les mesures d'exception bismarckiennes en place. Le Statthalter fit même procéder, on l'a vu, à une dernière mesure de germanisation linguistique au cours de l'année 1892, après les élections municipales, afin de consolider les positions allemandes dans la région. Pour Hohenlohe, qui avait lancé cette idée dès 1889, il s'agissait de profiter de la situation exceptionnelle consécutive à 1887, pour renforcer la « germanité » (le « *Deutschtum* ») de la région, là où les populations semblaient les plus enclines à entrer dans le giron allemand, c'est-à-dire dans les zones rurales

essentiellement[1]. Car, il ne lui avait pas échappé qu'en 1887 encore, lors des élections protestataires, ce furent les zones rurales et surtout celles de la partie francophone, qui s'étaient avérées moins enclines que les autres à exprimer leur hostilité à l'Allemagne, et que ce furent toujours ces mêmes zones qui s'abstinrent le moins, lors de élections de 1890, et qui votèrent en faveur des ecclésiastiques particularistes. D'ailleurs, en 1895 encore, parmi les huit *Kriegervereine* du cercle de Château-Salins et de Sarrebourg qui appartenaient à la zone francophone, cinq étaient composés d'une très large majorité d'indigènes et trois voyaient les Vieux-Allemands côtoyer les Lorrains à part égale. Dans ces milieux, certes limités au regard de l'ensemble de la population, les témoignages de fidélité à l'empereur n'étaient pas rares et les discours prononcés à sa gloire se faisaient en français. Celui des responsables du *Kriegerverein* de Lucy, daté du 28 janvier 1890, était un modèle du genre. Il affirmait, entre autres, que « les garanties de paix que nous possédons, nous les devons uniquement à la politique pacifique de notre Empereur actuel, qui, dans ses voyages, a visité toutes les cours européennes, pour mettre en évidence qu'il cherche la gloire, non pas dans les guerres de conquêtes, mais dans la paix avec le monde entier et dans la protection des arts et des sciences, dans le développement de l'industrie, du commerce et de l'agriculture. (...) Soyons fiers d'être Allemands et d'appartenir à la nation allemande (...). Vive l'Empereur! »[2].

Afin d'appuyer cette politique de conquête au bénéfice du « *Deutschtum* », le Statthalter demandait même au chancelier de pouvoir pratiquer une refonte totale des cercles de la Terre d'Empire, afin de les rendre beaucoup plus petits, car selon Hohenlohe, « la situation politique du *Reichsland* exige l'exercice d'une influence immédiate et

[1] BArch R43/148. Lettre du Statthalter au chancelier Caprivi, le 14 janvier 1891: « In dem Landvolke, dessen Beziehungen zu Frankreich von Jahr zu Jahr geringer werden und dessen Söhne in deutschen Heere dienen, steckt ein guter der günstigen Entwicklung fähiger Kern. Hier muss eingesetzt werden, um das **Deutschthum** [en caractères gras dans le texte] zu fördern ».

[2] ADM 3AL410/1. Discours prononcé pour le jour de l'anniversaire de l'empereur, extrait de la *Gazette de Lorraine*, du 31 janvier 1890.

permanente sur la population », estimant que les directeurs de cercle devaient également gagner en autorité pour contrer « l'influence les couches les plus hautes et aisées de la population [qui sont] majoritairement francophiles ». En passant de 22 à 34 cercles pour l'ensemble de la Terre d'Empire, le Statthalter estimait que les directeurs éviteraient de tomber dans une routine de plus en plus bureaucratique « qui rend le peuple étranger à l'administration ». Cette réforme à accomplir, véritable « exigence d'une politique nationale (...) pour triompher des courants contraires [c'est-à-dire francophiles] », devait s'accompagner également d'une plus grande autonomie de gestion laissée aux cercles (sur le modèle des *Kreisverbände* prussien) et aux communes, de façon à amener plus d'indigènes, « même les opposants », à participer aux affaires de la cité. « C'est ainsi seulement que dans les cercles des indigènes, la méfiance (...) qui règne contre le fonctionnariat allemand professionnel disparaîtra »[1].

Néanmoins, cette réforme administrative souhaitée par Hohenlohe ne trouva pas d'écho en haut lieu. Le chancelier sembla se désintéresser de la question, déléguant ses pouvoirs sur la question au ministre de l'Intérieur. Ce dernier émit quelques réserves sur le projet et estima surtout que le moment n'était pas opportun, puisque dans le même temps, se discutait, au *Landtag* de Prusse, un projet de loi relatif aux communes dans les sept « provinces de l'Est ». Le chancelier se refusa donc à toute réforme en la matière, ce qu'il indiquait très brièvement au Statthalter[2]. De toute façon, le « nouveau cours » souhaité par Caprivi était inspiré par une volonté de conciliation à l'égard des populations qui avaient été jusque-là combattues plus ou moins vigoureusement par Bismarck à cause de leurs options nationales divergentes. Bien qu'il nous reste très peu de documentation sur les

[1] BArch R43/148. Lettre du Statthalter au chancelier Caprivi, le 14 janvier 1891. Dans ce courrier figurait également le nouveau découpage à prévoir pour les cercles.
[2] BArch R43/148. Le chancelier au ministère de l'Intérieur, le 17 janvier 1891 et la réponse, le 24 janvier 1891.

motivations personnelles de Caprivi[1], son action montra clairement que, pour lui, l'essentiel était de réussir à trouver un terrain d'entente avec ces populations, pour peu que celles-ci se définissent comme loyales à l'Empire. Son attitude dans les affaires polonaises et la politique de « réconciliation », qu'il engagea dans les provinces orientales prussiennes dans les années 1890-1892, montre combien sa position s'était assouplie par rapport à celle de Bimarck[2]. Plus que ce dernier encore, il semble bien qu'il ait été tenant d'une nation-Etat très différente de conceptions plus nationalistes, qui étaient alors prônée par certains membres de son gouvernement, comme le très influent Gossler, ministre de la Culture, ou portées par des groupes aux idées plus radicales, comme celui de la toute jeune *Ligue pangermaniste*, créée en 1891[3]. Néanmoins, la marge de Caprivi était fort étroite, étant donné le fait que certains membres de son gouvernement ne le suivirent pas toujours sur ses positions et le fait qu'il perdit, à partir de 1892, la présidence du conseil de Prusse au profit de Botho Eulenburg, un fidèle de l'empereur, qui était lui aussi, comme Gossler, hostile à toute forme de conciliation avec les Polonais[4].

En tout état de cause, dès son arrivée à la chancellerie, Caprivi se proposa d'adoucir l'application du régime des passeports en Alsace-Lorraine, tant il était devenu impopulaire,

---

[1] Une fois que le chancelier quitta son office, il ne rédigea pas de mémoires, décida de détruire la quasi-totalité de ses papiers privés ayant trait à la politique et s'abstint de tout commentaire politique sur les affaires en cours. Le point sur cette question, dans Heinrich Otto MEISNER, « Der Reichskanzler Caprivi », *Zeitschrift für die Gesamte Staatswissenschaft*, 111, Tübingen, 1955, pp. 669-740.

[2] Sur le rapport de Caprivi avec les populations se réclamant d'une minorité nationale, voir Richard BLANKE, *op. cit.*, pp. 123-124. Sur la politique bismarckienne de combat contre les « ennemis du *Reich* », qu'il s'agisse des minorités nationales, des catholiques ou des sociaux-démocrates, dans le but de réussir la « fondation intérieure du *Reich* » (« *die innere Reichsgründung* »), ainsi que sur la conception qu'en avaient les autres chanceliers et Guillaume II, voir l'article de Hagen SCHULZE, « Das Deutsche Reich 1871-1914. Auf dem Weg zur inneren Reichsgründung? », *in* Gilbert KREBS et Gérard SCHNEILIN (dir.), *La naissance du Reich*, actes du colloque franco-allemand des 12, 13 et 14 janvier 1995 organisé par les Universités de Paris III et de Paris IV avec le concours de l'Institut Historique allemand, en Sorbonne, Asnières, Publications de l'Institut d'Allemand, 1995, 239 p., pp. 217-237.

[3] Pour une vision synthétique des différents courants du nationalisme allemand, Thomas NIPPERDEY, *Deutsche Geschichte 1800-1918*, T. II : *1866-1918. Machtstaat vor der Demokratie*, *op. cit.*, pp. 250-266. Sur la *Ligue pangermaniste* en particulier, Michel KORINMAN, *Deutschland über alles. Le pangermanisme 1890-1945*, Paris, Fayard, 1999, 701 p.

[4] Ce cas de figure dans lequel la présidence prussienne échappait au chancelier ne s'était jusque-là produit qu'une seule fois, pendant quelques mois en 1873. Cette situation était consécutive à un revers politique important qu'avait subi le chancelier dans la gestion des affaires scolaires du Reich, suivi d'un désaveu de l'empereur.

parmi les indigènes et les immigrés de la Terre d'Empire. En cela, il était d'ailleurs en phase avec le Statthalter, qui s'était opposé à Bismarck, au moment de la mise en place du régime des passeports[1]. Très rapidement, à partir de juillet 1891, il fut même question d'engager une nouvelle opération d'assouplissement du même type, tant les oppositions n'avaient pas désarmé dans le *Reichsland*, et tant cette mesure semblait nuire à l'image du gouvernement allemand, en Alsace-Lorraine, mais aussi dans le reste de l'Allemagne et à l'étranger.

D'autre part, et cela préoccupait particulièrement le chancelier, si une guerre contre la France devait être déclarée, il valait mieux ne pas se trouver en position de faiblesse sur la scène internationale, car pour Caprivi, la question des passeports était avant tout un problème d'ordre politique et militaire, relevant du domaine de la politique étrangère du *Reich* et de sa sécurité. Il s'en expliquait d'ailleurs dans un courrier au Statthalter [2]. Pour lui, la hantise principale était en fait celle de l'éventualité d'une déclaration de guerre contre la France. Et, dans le cas où il lui faudrait trouver un *casus belli* qui soit crédible et acceptable pour « l'opinion publique en Allemagne et auprès de nos alliés », il fallait que le crédit international de l'Allemagne ne soit alors, si possible, pas entamé. Or, pour Caprivi, l'existence des passeports, très « impopulaire chez une grande partie des Allemands et encore plus en Angleterre », avait déjà fragilisé la position de son gouvernement et son pays, tant à l'intérieur que sur la scène internationale.

Cette position était partagée par le Statthalter et elle l'était d'autant plus, qu'à son avis, l'amertume grandissante de ses administrés commençait à provoquer des dégâts pour

---

[1] KOCKA Jürgen et NEUGEBAUER Wolfgang (dir.), *Die Protokolle des Preussischen Staatsministeriums*, Hildesheim, Zürich, New-York, éd. Olms Weidemann, coll. *Acta Borussica. Neue Folge*, t. VII: 1879-1890, 1999, 528 p., acte n°318, réunion du Ministère d'Etat prussien, le 13 mai 1888, p. 232. Au sujet de l'instauration des contrôles de passeport à la frontière, il était indiqué que les Etats allemands avaient acquiescé à la mesure et que « *den Widerspruch des Statthalters Ch. Fürst zu Hohenlohe wird Bismarck übergehen* ».

[2] BArch R43/191. Lettre de Caprivi à Hohenlohe, le 22 juillet 1891.

la « chose allemande », même parmi les plus loyalistes des indigènes[1]. Or, Hohenlohe savait combien la préoccupation du calme des populations pesait dans la politique sécuritaire du *Reich* du gouvernement allemand. Pour autant, les deux hommes ne voulaient pas complètement se dédire, sous peine d'être accusés de faiblesse.

Ce fut finalement le sous-secrétaire von Köller, en poste au Ministère à Strasbourg, qui proposa une issue, qui fut finalement jugée comme acceptable par Hohenlohe et Caprivi. Le fonctionnaire proposait en fait d'abroger l'essentiel du régime des passeports et de ne le garder que pour les militaires et les émigrés hommes, devenus français et ayant moins de 45 ans, c'est-à-dire ceux qui étaient encore en âge d'être des militaires de réserve. En satisfaisant aux exigences et aux inquiétudes des militaires, il réussissait donc à rendre la suppression du régime des passeports comme acceptable. De façon à ce que la surveillance ne retombe pas complètement, il proposait également de garder en vigueur l'obligation, pour tout étranger, de s'inscrire au bureau de police pour tout arrêt de plus de 24 heures en Terre d'Empire[2]. Le Statthalter et le chancelier se rangèrent finalement à cet avis et décidèrent donc de mettre fin au régime des passeports. Le « nouveau cours » fut donc bien un temps d'apaisement, même si la raison d'Etat et la hantise d'une guerre à mener sur deux fronts, contre la France et la Russie, ne fut pas étrangère à cette décisions[3].

Outre cette question de passeport et contrairement à son prédécesseur, les affaires d'Alsace-Lorraine semblent par ailleurs avoir été peu suivies par le nouveau chancelier, celui-ci paraissant manquer d'informateurs sûrs qui puissent le renseigner sur ce qui se

---

[1] BArch R43/191. Lettre du Statthalter à Caprivi. ADM 2AL96. De nombreux rapports plus ou moins alarmistes, de directeurs de cercle en Lorraine, datant de septembre 1890, avaient déjà fait part de ce sentiment à Hammerstein.

[2] BArch R43/191. Lettre du Statthalter à Caprivi, le 4 septembre 1891. Dans ce courrier, il était aussi précisé que le système des *Meldekarten*, introduit le 5 février 1891, devait être également préservé.

[3] L'attitude de Caprivi à l'égard des Polonais comportait également une dimension correspondant à la raison d'Etat. L'assouplissement de ses positions pour les provinces de l'Est avait aussi à voir avec la politique internationale. Effectivement, avec le départ de Bismarck, les relations avec la Russie s'étaient fortement distendues et comme Caprivi était persuadé qu'une guerre sur deux fronts, contre la France et la Russie, était inévitable, dans un délai plus ou moins bref , il fallait s'y préparer en ménageant les populations polonaises (sur cette question, voir Richard BLANKE, *op. cit.*, p. 121).

passait en Terre d'Empire. Cette relative méconnaissance des affaires de la région ne le poussa pas à agir directement en Alsace-Lorraine. D'ailleurs, les seules fois où il semble avoir eu quelque intérêt pour la région, ce fut après avoir pris connaissance d'articles de journaux ou de rumeurs alarmistes, indiquant que la situation s'y dégradait et qu'elle pouvait avoir un impact sur la politique étrangère de l'Allemagne. A chaque fois, la chancellerie exigea du Statthalter la production d'un rapport circonstancié sur le problème en question, mais à chaque fois, la rumeur s'avéra sinon infondée, du moins très exagérée. Ce mode de fonctionnement commença dès le 21 mai 1890, quelques semaines après son accès au poste de chancelier. A cette date, les bureaux de la chancellerie écrivaient à von Köller, pour savoir si un bruit (sans qu'il en soit précisé la source), dont avait eu vent Caprivi, s'avérait exact ou non. En l'occurrence, il s'agissait de savoir si le nombre de Français qui séjournaient en Terre d'Empire s'était fortement accru dans les mois précédents, alors que les mesures concernant les passeports étaient encore appliquées, au moins sur le papier, avec la plus grande fermeté[1]. Par la suite, ce type de demande se répéta assez régulièrement[2]. Le 20 juillet 1891, le chancelier s'inquiéta même fortement de ce qu'il avait appris par les « feuilles allemandes », concernant une interpellation à la frontière qui avait fait grand bruit, parce qu'elle avait été l'occasion de révélations, plus ou moins fondées, sur la participation de très nombreuses personnalités lorraines, à la fête du 14 juillet de Nancy. Là encore, il exigea du Statthalter un rapport circonstancié sur ce qui s'était réellement passé, accusant Hohenlohe de na pas le tenir au courant des événements qui avaient lieu dans le *Reichsland*[3]. Le Statthalter s'exécuta, légitimant sa position en

---

[1] BArch R43/191.

[2] ADM 2AL96, demande d'enquête du Statthalter au président de Lorraine, le 10 septembre 1890, sur les propos tenus par le *Hamburgischer Correspondant* du 1er septembre 1890. BArch R43/149. Demande de rapport du chancelier au Statthalter, le 16 septembre 1892, au sujet d'un article du *Kölnische Zeitung*, au sujet d'une prédication en français dans la cathédrale de Strasbourg, Caprivi souhaitant savoir ce qu'il en était dans l'ensemble du *Reichsland*. Le Stattahalter le rassura, lui disant que la délimitation linguistique s'appliquait aussi dans les églises. Il indiquait toutefois, qu'en Lorraine, dans les zones mixtes, le clergé était encore trop souvent uniquement francophone et bien souvent francophile, mais que le problème allait en s'estompant.

[3] BArch R43/192.

arguant du fait que, d'habitude, il ne donnait des informations au chancelier sur la situation en Alsace-Lorraine que dans le cas d'événements importants touchant aux affaires étrangères[1]. Or dans le cas précis de l'affaire précitée, il disait ne pas avoir été en possession d'éléments suffisamment certains pour pouvoir en faire part à la chancellerie.

En d'autres termes, le rôle prééminent que le chancelier avait joué, du temps de Bismarck, dans la gestion des affaires en Alsace-Lorraine, avait pris fin. Seules les questions liées à la politique étrangère du *Reich* continuaient à intéresser le chancelier. La gestion des intérêts de la Terre d'Empire était confiée au représentant de l'empereur sur place, le Statthalter. A partir de 1892, avec l'apaisement des tensions franco-allemande, la politique du *Reich* vis-à-vis de l'Alsace-Lorraine ne connut plus de nouvelles poussées germanisatrices, jusqu'à la veille de la guerre. Ce statu quo en la matière fut notoirement encouragé par la relative stabilité des équipes dirigeantes. Effectivement, si le Statthalter Hohenlohe-Schillingsfürst, quitta son poste en 1894, il continua à s'occuper de la Terre d'Empire, puisqu'il était devenu chancelier et qu'il le resta, jusqu'en 1900. De plus, pour le remplacer dans ses fonctions, à Strasbourg, on fit appel à l'un de ses cousins, le prince de Hohenlohe-Langenburg, dont l'action, en la matière, fut très conforme à celle de son prédécesseur et perdura jusqu'en 1907.

[1] BArch R43/192. Réponse du Statthalter au chancelier, le 20 juillet 1891.

2) La perception de la situation, sur le terrain, par les directeurs de cercle.

Toutefois, cette situation nouvelle ne signifia pas pour autant l'apaisement des passions autour de la question relative à l'Alsace-Lorraine et à sa germanisation. Dès 1890, au sein même de l'administration de la terre d'Empire existaient, à ce sujet, des dissensions profondes entre un certain nombre de personnalités. Les rapports que fournirent les directeurs de cercle à l'occasion d'une enquête visant à déterminer si l'assouplissement du régime des passeports avait porté atteinte à la « *Germanisierung* » de la Terre d'Empire, sont là pour le montrer[1]. Cette enquête, déjà évoquée, demandait que soit éclaircie la prise de position d'un journal, qui affirmait que depuis que les mesures concernant les passeports étaient appliquées moins fermement, non seulement de très nombreux Français sillonnaient la région dans le but de répandre la « haine des Allemands », mais qu'en plus leur présence avait un effet néfaste sur le comportement des indigènes vis-à-vis des Allemands[2]. Or, dans les réponses des personnels administratifs en poste en Lorraine, comme dans les plus hautes instances à Berlin, il était possible de dégager deux tendances plus ou moins affirmées, qui proposaient finalement une définition très différente de ce que devait être la germanisation.

Il y avait tout d'abord ceux pour qui défendre la « chose allemande », c'était avant tout rester fidèle aux positions premières de l'annexion, à savoir celles qui disaient faire prévaloir les questions sécuritaires du *Reich*. Pour ceux-là, comme Sengerwald, directeur de cercle de Château-Salins, « l'article ne peut provenir que de la plume d'un Vieil-Allemand très chauvin et insultant »[3], puisque la population indigène avait, selon lui, un

[1] ADM 2AL96. Rapports des 11, 12 et 13 septembre, rédigés par les directeurs de police et de cercle, sur demande du Ministère, le 10 septembre 1890.
[2] ADM 2AL96. Lettre du Ministère au président, du 10 septembre 1890, rappelant le contenu de l'article du journal, le *Hamburgischer Correspondant*, du 1er du même mois.
[3] ADM 2AL96. Rapport de Sengerwald, directeur de cercle de Château-Salins, le 12 septembre 1890.

comportement politique exemplaire, qui ne posait aucun problème particulier. Il estimait même que l'assouplissement des règles concernant les passeports avaient eu tendance à faciliter la vie des frontaliers et ne pouvait donc qu'améliorer le sentiment des indigènes vis-à-vis de l'administration allemande et donc favoriser la « chose allemande », c'est-à-dire la germanisation. De la même manière, le comte von Villers estimait que l'instauration des passeports avait été néfaste à la « chose allemande » puisque, contrairement à ce que disait le journaliste, il avait pu constater que, dans son cercle, elle avait plutôt provoqué un refroidissement des relations des indigènes avec les immigrés et notamment avec l'administration. De ce fait, le directeur de cercle de Boulay estimait que si pour des raisons de politique extérieure, l'introduction de ces dispositions réglementaires s'était avérée nécessaire, « à l'intérieur, elle a porté préjudice, pour des années, à la germanisation [« *die Germanisation* », dans le texte]». En ce sens, von Villers saluait la présence d'esprit qu'avait eu le gouvernement d'en appeler à un assouplissement des mesures[1]. Pour ces deux directeurs de cercle, l'objectif poursuivi par la germanisation était de réussir à attacher politiquement les Lorrains au *Reich*, c'est-à-dire d'en faire, à terme, des citoyens se ressentant comme appartenant à la communauté étatique allemande. A ce sujet, d'ailleurs, Villers relevait, en passant, une des contradictions majeures de la politique entreprise dans la région depuis Bismarck, contradiction entre le fait de vouloir assurer la sécurité du *Reich* en germanisant la population indigène et le fait de « porter préjudice » à cette même germanisation en appliquant un régime dont l'objectif était précisément censé assurer cette même sécurité de l'Empire.

Par contre, plus isolé dans ses positions nationalistes, Dickmann, le directeur de Forbach, estimait, au contraire, que les mesures d'assouplissement concernant le régime des passeports avaient été particulièrement néfastes. A l'inverse de ses deux précédents collègues, il estimait que l'instauration et la stricte application de ces mesures, qui avait été

[1] ADM 2AL96.Rapport du 12 septembre 1890.

pratiquée au début, avait été un progrès réel pour la « germanisation » [« *die Germanisierung* », dans le texte]. De façon à ce qu'il n'y ait pas de doute possible sur sa façon d'interpréter les choses, il s'empressait de préciser que « l'obligation des passeports ne doit pas seulement être une mesure de sécurisation militaire du pays, mais aussi un moyen qui doit servir à la germanisation [« *die Deutschmachung* », dans le texte; littéralement « fabrication d'Allemand », c'est-à-dire le fait de transformer les gens en Allemands] des habitants »[1]. Pour lui, germaniser la population, c'était plus que sécuriser la frontière en réussissant à faire de la population, des citoyens politiquement fidèles au *Reich*, c'était littéralement, les « faire Allemands » au sens où l'entendaient les tenants d'un nationalisme à base culturelle et/ou ethnique[2]. Or pour cela, il fallait les couper de tout contact avec ceux qui étaient partis en France et revenaient, chaque été, dans les villes et villages. Pour illustrer et éclairer le sens de son propos, il n'hésitait pas à utiliser des images tirées du langage de la physiologie, procédé très courant à l'époque, pour parler de la situation en Terre d'Empire et particulièrement de celle de la Lorraine, estimant que « la communauté d'Alsace-Lorraine est une partie du corps du *Reich* allemand qui est malade, parce que, par la connexion de ses vaisseaux sanguins avec les vaisseaux sanguins d'un citoyen étranger fiévreux et gangréneux, il est continuellement envahi par des fluides empoisonnés et donnant la fièvre. ». Toutefois, il concluait en disant : « Il est vrai que le citoyen allemand est tellement vigoureux et a tant de fluides sains, que son influence saine sur la partie du corps alsacienne-lorraine prédominera puis l'emportera, peu à peu et avec le temps, sur les effets nuisibles des fluides étrangers ».

Les autres directeurs de cercle étaient par contre plus prudents dans leurs remarques ou en tout cas moins diserts sur les raisons idéologiques qui les poussaient à vouloir durcir,

---

[1] ADM 2AL96.Rapport du 13 septembre 1890.

[2] ADM 2AL96. *Id.* Pour éviter la confusion avec le terme générique de germanisation, le directeur de cercle employait plus loin une expression reprenant l'idée de « *Deutschmachung* »: « *Sollen die Bewohner des Landes durch den Passzwang deutsch gemacht* (...) ».

préserver ou supprimer le régime des passeports. La plupart du temps, ils argumentaient sur la question en remarquant que la présence des Français avait effectivement de l'influence sur les populations, surtout au cours de l'été, quand de très nombreux émigrés se retrouvaient ensembles dans la même commune, provoquant autour d'eux de petits attroupements et des discussions sur leur réussite (réelle ou supposée). Mais si cette fascination pour ces indigènes partis au loin faire fortune en France était relevée par tous les directeurs de cercle des zones germanophones et des environs de Metz, ils n'en tiraient pas pour autant les mêmes conclusions, les uns estimant que s'il était souhaitable de garder des contrôles frontaliers plus ou moins stricts, on ne pouvait éviter les relations entre indigènes et émigrés, alors que les autres penchaient plutôt, comme le directeur de Forbach, pour un renforcement des mesures d'interdiction de circulation des Français en Terre d'Empire.

De plus, outre ces prises de position parfois contradictoires des fonctionnaires, qui rendaient difficilement lisible le projet de politique allemande de germanisation en Terre d'Empire, le comportement à venir de la population indigène demeurait lui aussi incertain. S'il est incontestable que les autorités du pays avaient pu constater que le calme était revenu depuis 1887, ils n'en restaient pas moins vigilants. Les rapports de septembre 1890 étaient caractéristiques de cet état de fait, les uns et les autres s'inquiétant moins des dires apparemment exagérés du journaliste du *Hamburger Correspondant* que de ce qu'il pouvait advenir par la suite. Si dans les secteurs à forte majorité rurale des cercles de Boulay et Château-Salins, le comportement de la population ne semble pas avoir inquiété du tout les directeurs de cercle[1], dans les circonscriptions plus urbaines et industrielles, les représentants du pouvoir étaient plus attentifs à une situation qui s'était apaisée, mais qui pouvait, selon eux s'embraser à tout instant.

[1] Ce qui est à relier avec leur prise de position sur l'assouplissement du régime des passeports.

Une autre différence d'approche existait aussi en fonction de la zone linguistique dans laquelle se trouvaient les fonctionnaires précités. Ainsi, si pour le cercle de Boulay, le comte de Villers notait bien que, comme dans les autres secteurs germanophones, mais de façon moindre, le retour des enfants du pays, pendant les vacances, était considéré comme problématique, en revanche, dans le secteur francophone, il n'était quasiment pas question d'émigrés de retour au pays: l'essentiel des mouvements de population avec la France toute proche était plus dû à des déplacements réguliers de gens ayant de la famille et des intérêts économiques (notamment des propriétés) des deux côtés de la frontière[1]. De fait, pour le directeur de cercle de Château-Salins, l'assouplissement des mesures concernant les passeports ne pouvait qu'être bénéfique sur le comportement politique de la population, même si, à plus long terme, pouvait se poser la question plus problématique de la persistance de fortes solidarités avec des francophones situés de l'autre côté de la frontière, solidarités qui pouvaient se nouer au détriment de celles qui s'établissaient avec le reste du district de Lorraine qui état germanophone.

De la même manière, dans les secteurs urbains et industriels de la vallée de la Moselle, qui étaient francophones ou qui étaient longtemps restés officiellement linguistiquement mixtes, la situation était aussi différente de ce qui se passait dans les secteurs germanophones de la zone orientale de la Lorraine. Si dans les deux cas, les directeurs de cercle notaient avec inquiétude la forte persistance de sentiments profrançais, ceux du premier secteur notaient que les tendances francophiles étaient d'autant plus marquées que la population indigène s'exprimait encore bien souvent majoritairement dans la langue nationale du pays voisin et que la proximité de la frontière favorisait à la fois la

[1] La présence française dans le cercle de Boulay était la plus réduite de celle que connaissait toute la Présidence. A la fin de l'année 1887, au plus fort des mesures concernant les expulsions, ils étaient 535 en tout. Avec le relâchement de la pression administrative, à partir de 1892, ils étaient généralement autour de 1 000 personnes, dont 508 étaient des gens de passage. Par contre, pour Château-Salins, à la fin de 1887, ils étaient encore 1379 et en décembre 1892, plus de 3 000, dont 1771 personnes de passage (BArch R43/191. Rapport du Ministère adressé à la chancellerie et envoyé au conseiller supérieur particulier von Rothenburg, le 3 juin 1890; ADM 3AL235. Etat semestriel réalisé systématiquement à partir du 13 juin 1892, sur demande du sous-secrétaire d'Etat von Köller).

circulation des informations en provenance de France et en même temps un afflux incessant de Français, qui s'installaient plus ou moins durablement en Terre d'Empire[1]. Le directeur de Metz-campagne notait d'ailleurs qu'il avait « l'impression que la situation n'était pas vraiment très claire et que le fossé de la frontière n'était pas encore suffisamment assuré, pour éviter qu'une assez forte vague française » ne viennent mettre à bas les quelques môles sur lesquels s'appuyaient les « intérêts allemands »[2]. Dans ce cas de figure, les questions linguistiques semblaient devoir jouer un rôle de plus en plus important. Par contre, dans le deuxième cas, celui des secteurs urbanisés des parties les plus éloignées de la frontière linguistique, si le retour saisonnier des émigrés au pays avaient les mêmes effets que dans le secteur précédent, l'installation durable de personnes de nationalité française dans la région s'était raréfiée[3], ce qui faisait dire aux directeurs de cercles de ces région que, si la situation pouvait encore être jugée comme sensible, les populations indigènes semblaient toutefois devoir irrémédiablement se tourner vers l'Allemagne, estimant là encore que le facteur linguistique leur paraissait déterminant. Même le directeur de cercle le plus pessimiste, celui de Forbach, était de cet avis, comptant sur l'éloignement des Français et le renforcement des liaisons économiques avec l'« Allemagne de l'intérieur » [« *Innen Deutschland* »], ainsi que sur l'école et l'armée, pour réussir à convaincre les « Lorrains allemands [« *die Deutschlothringer* »] [qu'ils] sont trop germaniques », pour être « vraiment français »! Encore une preuve que, pour lui,

[1] BArch R43/191. Rapport du Ministère adressé à la chancellerie, le 3 juin 1890, *op. cit.*; ADM 3AL235. Etat semestriel de la présence des Français établis en Lorraine, *op. cit.* Il y avait à la fin de l'année 1887, près de 2000 Français pour chacun des cercles frontaliers de Thionville et Metz-ville, ainsi que près de 1500 pour Metz-campagne. Le Statthalter avait pu compter, qu'à cette époque, près de la moitié des ouvriers d'usine et des domestiques de nationalité française, de toute la Lorraine, travaillaient dans ces cercles. D'autre part, une fois le régime des passeports assoupli, en décembre 1892, le seul cercle de Thionville accueillait 9305 Français (dont 7761 étaient considérés comme étant de passage), celui de Metz-campagne, 5674 (3962 de passage) et celui de Metz-ville, 4771 (3678 de passage).

[2] ADM 2AL96. Rapport du directeur de cercle de Metz-campagne, le 13 septembre 1890.

[3] ADM 3AL235. Etat semestriel de la présence des Français établis en Lorraine, *op. cit.* Il y avait encore respectivement 552 et 785 Français qui résidaient respectivement dans les cercles de Forbach et Sarreguemines, à la fin de l'année 1892. Néanmoins, les chiffres de la population française flottante étaient encore importants, puisqu'ils s'élevaient respectivement à 2184 et 1155.

l'essentiel dans la détermination identitaire nationale se faisait principalement et irrémédiablement sur une base culturelle.

Ainsi, plus que par le passé, si la plupart des directeurs de cercle estimaient encore que l'objectif à atteindre était bien celui de faire adhérer la population indigène à la cause allemande, la plupart d'entre eux s'accordait aussi à dire que le facteur linguistique n'était pas étranger à ce processus, sans que cela soit pour autant encore perçu comme un point essentiel dans la manière dont les populations étaient amenées à se déterminer dans leurs choix identitaires nationaux.

3) Une situation encore incertaine.

En tout état de cause, le calme semblait être revenu dans la Présidence, comme dans le reste de la Terre d'Empire. Le Statthalter remarquait même, avec une satisfaction non dissimulée, que la fin du régime des passeports décidée au mois d'octobre 1891, n'avait pas remis en cause l'apaisement et que « dans le pays, l'opinion publique est calme et satisfaite ». Hohenlohe notait même, dans son rapport annuel du 21 janvier 1893, que l'année écoulée semblait annoncer un tournant prometteur pour l'avenir, dans le domaine de l'opinion publique[1]. Pour la première fois, il constatait que de nombreuses initiatives étaient prises pour « mettre la population alsacienne (sic) en contact direct avec les partis politiques du *Reich* », c'est-à-dire d'éveiller l'intérêt des indigènes pour les grandes questions de politique nationale. Comme dans les premiers temps de l'annexion, l'espoir de rallier les indigènes au *Reich* par le biais du politique reprenait corps. Avec la

[1] BArch R43/150. Rapport pour l'année 1892, du Statthalter au chancelier, le 21 janvier 1893.

politisation des masses, cette entreprise laissait entrevoir de nouvelles perspectives[1]. Sans revenir sur l'ensemble des évolutions de ce mouvement, l'intéressant est de noter qu'à partir de ce moment, Hohenlohe, aussi bien en tant que Statthalter puis que chancelier, estima que le progrès de l'adhésion au *Reich* était possible par ce biais et qu'il fallait, si possible, en favoriser l'avènement. D'ailleurs, la création de grandes fédérations associatives régionales (très rapidement rattachées à des fédérations nationales), qui avaient été souhaitées par le pouvoir à partir de 1889, rejoignaient cette même préoccupation de voir se développer une communauté de destin de masse entre les populations du *Reich* et celles de l'Alsace-Lorraine.

Si dans son rapport, Hohenlohe citait surtout l'exemple alsacien, n'omettant pas même de signaler le renforcement de la social-démocratie à Mulhouse, comme une preuve de germanisation, au sens d'intégration à la communauté de destin politique que constituait le *Reich*, il s'attardait beaucoup plus longuement sur le cas de la « récente et intense activité du *Volksverein für Deutschland* », sur l'ensemble du territoire du *Reichsland.* Ce nouveau réseau associatif catholique allemand qui était né en 1890[2], était en fait une émanation du parti du Centre et connaissait effectivement un succès certain auprès des populations catholiques de la Terre d'Empire. Le Statthalter ne manquait d'ailleurs pas de souligner que, partout où l'association avait pris contact avec les catholiques indigènes, l'implantation du *Volksverein* avait été un succès. Pour la Présidence de Lorraine, une fois l'implantation réussie à Metz, le 22 septembre 1891, la diffusion du mouvement se

[1] Cette thématique de la politisation des masses n'était pas propre à l'Alsace-Lorraine. Voir par exemple la synthèse de Thomas NIPPERDEY, *Deutsche Geschichte*, *op. cit.*, pp. 514-576, ainsi qu'Alfred WAHL, *Les forces politiques en Allemagne. XIX^e^-XX^e^ siècles*, Paris, A. Colin, 1999, 368 p. Sur les questions politiques en Terre d'Empire et l'intégration progressive de la vie politique de la Terre d'Empire à celle du Reich, voir Français ROTH, *La Lorraine annexée*, *op. cit.*, pp. 499-528, et Hermann HIÉRY, *Reichstagswahlen im Reichsland. Ein Beitrag zur Landesgeschichte von Elsass-Lothringen und zur Wahlgeschichte des Deutschen Reiches1871-1918*, Düsseldorf, Droste Verlag, 1986, 520 p.

[2] Sur le *Volksverein* en général, Gotthard KLEIN, *Der Volksverein für das kathloische Deutschland 1890-1933. Geschichte, Bedeutung, Untergang*, Paderborn, München, Wien, Zürich, Schöningh, 1996, 597 p. On put aussi se référer à quelques synthèses plus anciennes comme Emil RITTER, *Die Katholisch-soziale Bewegung Deutschlands im neuzehnten Jahrhundert und der Volksverein*, Köln, Bachem, 1954, 525 p. et Wilhelm SPAEL, *Das katholische Deutschland im 20. Jahrhundert. Seine Pionier- und Krisenzeiten, 1890-1945*, Würzburg, Echter Verlag, 1964, 376 p.

poursuivit effectivement sans entrave[1]. Néanmoins, Hohenlohe ne criait pas victoire pour autant, estimant qu'il était encore bien trop tôt pour savoir « si et dans quelle mesure, par le rapprochement plus étroit des catholiques indigènes avec leurs coreligionnaires de Vieille-Allemagne, la chose allemande en Alsace-Lorraine progressera »[2].

L'attitude très pro-allemande d'un Auguste Jacot[3], curé de Fèves, dans le cercle de Metz-campagne, restait très marginale, mais prouvait au moins que la réussite de l'intégration au *Reich* pouvait prendre et qu'elle ne dépendait pas forcément de la langue parlée par les indigènes, donnant ainsi des arguments à Caprivi et aux tenants d'une politique de la main tendue en direction des catholiques et de ceux qui, parmi les minorités nationales, étaient considérés comme des « loyalistes »[4]. En fait, ce curé avait publié une plaquette (en deux versions, l'une en français et l'autre en allemand), très polémique, intitulée *Im annektierten Lande. Protestler* (ou *En pays annexé. Protestataire*), qu'il avait fait parvenir au chancelier lui-même[5]. Sous ce titre volontairement provocateur, il relatait sa « conversion » nationale: « si on m'avait demandé mon avis sur la cession [« *die Abtretung* »] de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne, en 1871, j'aurai dit non, cent fois non, mille fois non! », alors qu'aujourd'hui « [je dis] oui, cent fois oui, mille fois oui! Je ne suis pas protestataire, mais un fidèle sujet de l'Allemagne ». De plus, et c'était là surtout l'objet principal de la plaquette et la raison pour laquelle elle fut si polémique, il expliquait à tous les autres catholiques indigènes, pourquoi ce changement avait eu lieu et pourquoi tous,

---

[1] ADM 3AL414/2.

[2] BArch R43/150. Rapport du Statthalter au chancelier, du 21 janvier 1893, *op. cit.*

[3] Sur le personnage, outre ses écrits, comme son éloge en chanson de Guillaume II, dans *A sa majesté l'empereur Guillaume II. En pays Annexé*, Auguste Jacot, 1891, 23 p., qui lui valurent d'être décoré par Guillaume II lui-même (ordre de l'aigle rouge, avec couronne), voir Edmond JOBERT, *Auguste Jacot (1845-1919): curé de Fèves, en Moselle (1887-1898) et laudateur de l'Allemagne prussienne*, Edmond Jobert, 2002, 269 p.

[4] Selon les termes de la démonstration de Richard BLANKE, *Prussian Polish in the German Empire*, *op. cit*, pp. 121-144.

[5] Augustin JACOT, *Im annektierten Land. Protestler*, Metz, G. Lang, 1892, 64 p. BArch R43/150. Lettre du 28 novembre 1892. La réponse du chancelier est datée du jour suivant. Il y félicitait le prêtre pour ce manifeste, qui lui apparaissait « comme une des premières manifestations publiques qui cherche à réconcilier les habitants des Terres d'Empire avec les faits accomplis [...]. J'ai suivi avec grand intérêt, comment vos efforts ont gagné de plus en plus de terrain ».

tout comme lui, devraient en faire autant. Pour résumer, il disait d'abord qu'avant d'être français ou allemand, il était catholique « au-dessus de tout » et que si l'empereur ne s'opposait pas à la volonté divine ou à celle de l'Eglise, il n'avait aucune raison de ne pas lui obéir. Il l'affirmait avec d'autant moins de difficulté que, pour lui, cette annexion était une émanation de la même volonté divine et que de toute façon, dans le même temps, en France, étaient votées les « lois scélérates ». Utilisant la métaphore d'un homme (personnification de l'Alsace-Lorraine) qui s'était remarié, après la mort de sa première femme (la France), il invitait le lecteur à reconnaître les faits accomplis en faisant appel à son bon sens, lui disant que, si « tu penses à ta femme morte, ce sentiment t'honore », mais « si tu lui [la seconde femme, c'est-à-dire l'Allemagne] dis souvent que ce qu'elle cuisine n'est pas aussi bon que la première (...), tu te crées un enfer ». La suite de l'argumentation cherchait à démontrer combien l'attitude de la protestation était stérile et contradictoire avec les intérêts du pays, reprenant à son compte l'argumentation des tenants du particularisme et celle du gouvernement allemand : être protestataire c'était, selon lui, ne pas pouvoir défendre les intérêts de la population au *Reichstag*, voire pire, selon le prêtre catholique qu'était Jacot, laisser les agriculteurs lorrains être représentés par un député alsacien et protestant; mais, être protestataire c'était aussi, toujours selon lui, refuser les nouvelles lois de protection sociale, les progrès économiques et la paix, et ne pas voir que cela ne ferait pas « tomber les murs des fortifications » et ne provoquerait pas de « Vêpres Siciliennes [...] au son des cloches et de la Marseillaise ». Au final, il concluait en évoquant avec enthousiasme, combien le parti du Centre lui semblait être à la hauteur de ces enjeux, invitant, à mots à peine voilés, les anciens protestataires catholiques à quitter leur attitude jugée stérile pour le rejoindre sur cette ligne politique. Ce faisant, il montrait combien les espérances du prince de Hohenlohe, par rapport à l'émergence du *Volksverein*, pouvaient s'avérer légitimes[1].

[1] L'abbé JACOT avait aussi par ailleurs rédigé un bref plaidoyer en faveur du Centre, *Au Centre: pour Dieu*

Toutefois, ce ralliement était encore très isolé et l'apaisement était encore précaire. A peine quatre mois après son rapport, le 13 mai 1893, le Statthalter indiquait que la région était à nouveau en pleine effervescence, à cause d'un nouveau projet de loi militaire[1]. Au mois de janvier pourtant, cette annonce n'avait pas encore déclenché d'agitation politique en Terre d'Empire. Le Statthalter avait même alors relevé, avec satisfaction, que les communes de Marsal et de Château-Salins, en Lorraine francophone, s'étaient immédiatement portées volontaires pour accueillir les casernes des nouvelles garnisons qu'il avait été question d'implanter. Au mois de mai, par contre, l'annonce de la dissolution du *Reichstag*, qui avait été finalement prononcée pour faire passer cette nouvelle loi, avait provoqué un véritable émoi parmi les fonctionnaires du *Reichsland*, tant le souvenir de 1887 hantait encore leurs esprits. Le Statthalter s'adressa d'ailleurs directement et immédiatement à l'empereur, pour lui faire part de la situation extrêmement périlleuse que cette dissolution faisait courir à la situation politique en Alsace-Lorraine. Pour ce faire, il lui remettait en mémoire le fait que la dissolution précédente avait provoqué « un mouvement électoral qui avait eu pour résultat la défaite totale de tous les éléments qui s'étaient peu ou prou attachés à la chose allemande, et qui avait, en même temps, par son déroulement général, comme par son taux de participation exceptionnel, prit un caractère totalement plébiscitaire »[2]. Or, selon Hohenlohe, « la capacité du parti de la Revanche français est toujours aussi forte aujourd'hui » et le risque de voir une nouvelle vague protestataire déferler sur la Terre d'Empire n'était, selon lui, pas à écarter. D'ailleurs, toujours d'après Hohenlohe, même les habitants les mieux disposés vis-à-vis de l'Allemagne et singulièrement les populations des campagnes, étaient très majoritairement hostiles à toute nouvelle charge militaire pour la région, ce qui faisait que, si les tenants de

---

et la Lorraine. Par un Lorrain, Metz, s.n., 1890, 11 p.

[1] BArch R43/150. Copie du rapport de Hohenlohe, remis à l'empereur, sur la situation politique en Alsace-Lorraine, suite à la dissolution du Reichstag.

[2] BArch R43/150. *Ibid.*

la Revanche savaient bien manoeuvrer, ils étaient susceptibles de réitérer le « coup » de 1887. En conséquence, le Statthalter proposait, en utilisant le paragraphe de la dictature, de ne pas autoriser, momentanément, la tenue des élections dans le *Reichsland* et d'attendre la fin du vote de la loi pour les organiser! Il fallait à tout prix éviter que « le développement tranquille et profitable du pays [le *Reichsland*] soit mis en danger, et qu'en plus, la sécurité publique à l'intérieur de ce même pays et à la frontière, puisse être menacée ».

Cette adresse directe à l'empereur, qui montrait par ailleurs combien la situation du chancelier Caprivi s'était alors précarisée et combien la prééminence grandissante de l'empereur, dans les questions politiques sensibles ayant trait à l'Alsace-Lorraine, avait grandi, ne devait pourtant pas recevoir de réponse positive. Le chancelier, après avoir été mis de côté dans la chaîne décisionnelle, avait entre-temps repris l'initiative et avait demandé au souverain de se prononcer contre cette mesure. Effectivement, après avoir été tenté de conseiller à Guillaume II de la faire appliquer, il lui était apparu que cette proposition posait un problème de légalité important au regard du droit du *Reich*[1]. En outre, et c'était là son point de vue personnel qui s'exprimait, son conseil avait également été motivé pour d'autres raisons de politique générale. En effet, à son avis, cette mesure aurait eu pour effet de provoquer une « agitation démagogique » inutile et aurait été perçue, en France, comme en Alsace-Lorraine, comme un aveu d'échec de l'Allemagne, dans sa politique vis-à-vis de la Terre d'Empire, comme si « nous ne nous sentions pas sûr en Alsace-Lorraine, encore aujourd'hui »[2].

Le pari qu'avait pris le chancelier était risqué, mais les élections de 1893 ne furent pas la redite de celles de 1887. Le particularisme lorrain des notables et des catholiques

[1] BArch R43/192. Si le chancelier fut dans un premier temps tout disposé à suivre les propositions du Statthalter (courrier du 15 mars 1893, à l'Office de Justice impériale), les services ministériels de la Justice l'informèrent (courrier du 17 du même mois), qu'en tant que fonctionnaire, si le Statthalter était en droit de prendre des mesures de police concernant la sécurité, en aucun cas, il ne pouvait modifier les fondements du droit du *Reich* tout entier, rappelant que les élections au *Reichstag* dépendaient d'une loi d'Empire.
[2] BArch R43/192. Lettre du chancelier à l'empereur, le 20 mai 1893.

n'avait pas succombé aux sirènes de la Revanche et avait reconduit la même majorité qu'aux élections de 1890. Mieux même, entre le 3 et le 9 septembre 1893, le voyage de Guillaume II en Lorraine, accompagné de sa prise de possession du château d'Urville[1], à Courcelles-Chaussy, dans la zone francophone, à une quinzaine de kilomètres de Metz, fut l'occasion de réjouissances et de manifestations d'allégresse, qui ne furent pas le seul fait des immigrés. Certes, les Lorrains furent loin de tous s'afficher dans ces festivités, mais il est certain que le jeune empereur jouissait d'une certaine popularité. De fait, depuis qu'il avait évincé Bismarck de la chancellerie, il était apparu, aux yeux de nombreux indigènes, comme étant le personnage clef qui avait concouru à la détente politique et auquel il fallait s'adresser pour obtenir une évolution de la situation plus favorable à la Terre d'Empire. Lors de sa première visite, déjà, en 1889, le chanoine Collin l'avait interpellé dans *Le Lorrain*, afin de lui demander de mettre fin au régime des passeports[2]. De la même manière, en mars 1891, les députés alsaciens-lorrains avaient demandé à être reçus par Guillaume II, à Berlin, et non pas par le chancelier, pour lui faire la même demande[3]. D'ailleurs, cet engouement pour l'empereur et l'espérance qu'il suscita n'étaient pas le fait des seuls Alsaciens-Lorrains, il fut par exemple aussi partagé par les Polonais[4]. Cet enthousiasme grandit encore quelques mois plus tard, lorsque la suppression du régime des passeports fut décrétée et fut attribuée à Guillaume II. Cet espoir suscité par le nouveau souverain fut certainement aussi alimenté par les rumeurs publiques, dont l'abbé Jacot se fit, par exemple, l'écho. Ce dernier avait effectivement été reçu en audience personnelle

[1] Achetée le 15 juillet 1890. Après le palais du Rhin, en Alsace, il s'agissait de la seconde résidence impériale officielle en Terre d'Empire.
[2] *Le Lorrain,* 24 août 1889.
[3] BArch R43/192. Lettre du chancelier du 7 mars 1891 indiquant la venue de la délégation du *Landesausschuss*, courrier du même à Eulenburg, transmettant un rapport précis sur les députés se rendant à l'audience, le 13 mars et annonce officielle de l'empereur, faite au lendemain de la réception des Alsaciens-Lorrains, le 14 mars.
[4] Le même phénomène d'enthousiasme des Polonais se manifesta pour la personne de l'empereur. L'espérance de voir s'améliorer leur sort, dans les provinces prussiennes, les inclina également à faire directement appel à l'empereur, notamment de 1890 à 1894. A partir de 1892, cette tendance se renforça même, lorsqu'il apparut clairement qu'il existait au sein du gouvernement allemand deux factions opposées, l'une très hostile aux Polonais et l'autre, dirigée par Caprivi, qui ne l'était pas. Voir Richard BLANKE, *op. cit.*, pp. 126-127 et p. 151.

par Guillaume II, au château d'Urville et, dans la plaquette qu'il n'avait pas manqué de faire paraître, quelques mois après, sur le voyage du souverain, il n'hésitait pas à émettre l'hypothèse que l'empereur pourrait, dans un avenir plus ou moins proche, accorder de nouvelles libertés à la Lorraine: « Le moment est solennel pour la Lorraine. Elle n'est plus protestataire; elle est gagnée à la personne de l'Empereur. Si celui-ci accorde quelques libertés, la langue française surtout, la germanisation sera chose faite » [1].

Toujours est-il que la tonalité des festivités qui eurent lieu en faveur de l'empereur, en 1893, ne passa pas inaperçue. Les journaux de France, d'Allemagne et de la Terre d'Empire s'étaient en fait intéressés de très près à ce séjour très emblématique et s'étaient déchirés sur l'interprétation à en donner, les premiers voulant souvent encore y voir un leurre et les seconds, le début d'une intégration au *Reich*[2]. Néanmoins, pour les journaux de Lorraine, ainsi que pour quelques journalistes français, la visite impériale et surtout l'entrée du souverain, à Metz, le 3 septembre 1893, furent bien perçues comme une réussite pour l'empereur. Au lendemain de cette dernière journée, la *Gazette de France*, organe des légitimistes français, s'exprimait en ces termes: « Il ne faut pas se faire illusion sur la réalité des choses. Qu'on cherche la petite bête tant qu'on veut, le fait brutal est celui-ci: l'empereur Guillaume a été bien reçu à Metz. Naturellement, il faut faire la part de l'élément immigré, dont l'appoint est considérable dans la vieille cité lorraine. Il faut tenir compte de la pression officielle, du zèle administratif, et enfin des exagérations de la presse allemande (...). Mais, le fait est indéniable: Metz se germanise, la Lorraine est entamée. Cette ville où Guillaume I[er] ne fit que passer et fut toujours reçu avec une froideur

[1] Augustin JACOT, *En pays annexé. Le 3 septembre 1893*, Metz, G. Lang, 1893, 53 p.

[2] ADM 1AL77/2, dossier de presse rassemblant une collection d'articles sur les *Kaisertage im Metz* (1-14 septembre 1893). Sa seule existence, montre le côté exceptionnel que revêtit l'événement, puisqu'il n'y a que trois gros dossiers de presse de ce genre, consacrés à des événements de grande importance, dans les archives du bureau de presse de la Présidence, celui-ci, celui du 6 mars au 30 juin 1888 (sur la mort des deux empereurs et l'accès au trône de Guillaume II) et enfin celui sur le congrès des catholiques allemands qui se tint à Metz en 1913. Au sujet de ce séjour de l'empereur à Metz, voir aussi le travail de Daniel SCHNEIDER, *Les visites impériales à Metz sous le deuxième Reich*, mémoire de master, sous la direction de Laurent COMMAILLE, Université de Metz, 2006, 112 p., pp. 21-24 et 94-95.

significative, a fait à Guillaume II un accueil enthousiaste. (...). Certainement et grâce à Dieu, l'œuvre est loin d'être complète. Malgré les efforts du curé de Fèves, le célèbre Jacquot [sic], la Lorraine est encore loin d'être germanisée (...), mais elle se germanise: la réception de Metz en est une preuve ».

Cette consolidation relative des positions de l'Allemagne marqua le début d'une certaine détente dans la politique suivie par les autorités. Le « nouveau cours » initié par Caprivi et personnifié par l'empereur, qui avait eu pour projet de faire cesser le combat systématique contre ceux que Bismarck considérait comme les « ennemis du *Reich* », avait effectivement eu pour effet de faire retomber la tension et de permettre de trouver un *modus vivendi* avec les tenants du particularisme politique. Contrairement à ce qui avait pu se passer en Prusse, à partir de 1892, en Alsace-Lorraine, ce furent donc les tenants d'une ligne ferme, mais non nationaliste qui devaient s'imposer. L'espoir de voir les Alsaciens-Lorrains être gagnés à l'Allemagne, par le truchement des partis politiques et de la politisation grandissante de la population semblait permis. La germanisation, définie comme le processus d'intériorisation par les indigènes de l'idée qu'ils appartenaient désormais irrémédiablement à la communauté de destin (politique) de l'Etat allemand, relevait du domaine du possible. En ce sens, l'objectif initial de Bismarck semblait pouvoir être atteint, sans pour autant continuer à emprunter une politique de plus en plus coercitive et sans même passer par une « assimilation » totale, de type linguistique, des populations francophones[1]. Du même coup, pour les défenseurs de cette ligne, et en

[1] Ce qui ne signifiait pas que les francophones ne devaient pas apprendre la langue nationale à l'école primaire, en plus de leur langue maternelle, de façon à maîtriser la langue officielle de leur pays et de pouvoir, s'ils le souhaitaient, poursuivre des études en allemand. A la même époque, on retrouve d'ailleurs cette ambition de germaniser « politiquement », sans forcer officiellement les populations à changer de langue maternelle, dans le cas de la politique prussienne à l'égard des Polonais, même si pour Robert Bosse, le ministre en charge de la politique scolaire, connu, à l'époque, pour incarner la ligne la plus dure à l'encontre des Polonais, il fallait quand même imposer l'allemand à l'école. Toutefois, pour ce ministre aussi, l'objectif à atteindre n'était pas de faire disparaître la langue maternelle des Polonais, mais de leur permettre d'être des citoyens allemands comme les autres (discours de Robert Bosse à la chambre des députés de

particulier pour les deux Statthalter qui se succédèrent à Strasbourg, les deux cousins Hohenlohe, la politique engagée depuis le début de l'annexion s'en trouvait validée. Plus que jamais, il fallait poursuivre dans la ligne de la « défrancisation » et de la politique d'acculturation des masses encadrée par l'Etat, soit de manière directe, dans le cadre de l'école et de l'armée, soit de manière indirecte, dans un cadre qui était prometteur et qu'il fallait encourager, c'est-à-dire celui des associations et de la vie politique « allemande ». Plus que jamais donc, l'encadrement du « peuple », que le gouvernement opposait aux élites indigènes, qu'il considérait comme restées majoritairement fidèles à la France, devait se poursuivre. Voilà pourquoi, dans les années qui suivirent, le gouvernement chercha à favoriser le développement de la vie associative et la politisation de la société, par la mise en place très progressive, d'une libéralisation de l'expression des opinions. Pour autant, il n'en resta pas moins persuadé de la nécessité d'intervenir en cas de débordements jugés illégitimes et dangereux pour l'ordre public, et d'encadrer parfois plus directement le camp de ceux qui étaient susceptibles de développer le sentiment identitaire allemand parmi la population.

Prusse, le 28 avril 1897). Concernant toutes ces informations sur le cas polonais: Richard BLANKE, *op. cit.*, pp. 178-179.

B) Libéralisation, diversification de l'expression politique en Lorraine et progrès des partis venus de Vieille-Allemagne.

1) L'ère Hohenlohe-Schillingsfürst: une politique de libéralisation très progressive.

La détente, qui s'était amorcée depuis 1892 et qui avait été confortée en 1893, se matérialisa par de nombreux petits signes concrets. Ce fut, par exemple, au mois de juin 1894, le droit accordé aux Thionvillois par l'empereur de pouvoir bénéficier à nouveau de représentations théâtrales en français[1]. Dans un tout autre registre, le Ministère autorisa également, la même année, le retour de certaines personnes qui avaient été expulsées de Terre d'Empire, après la crise de 1887, comme dans le cas très médiatisé et emblématique de Didierjean, directeur de la cristallerie de Saint-Louis-lès-Bitche et soutien indéfectible de l'association musicale indigène d'« orientation française » de sa commune, avant 1887[2]. En d'autres termes, l'administration, le chancelier et l'empereur lui-même indiquaient que l'heure n'était plus aux mesures d'exception. Certes, dans le même temps, le gouvernement de Berlin et le *Reichstag* s'étaient opposés à l'abolition du paragraphe de la dictature et à toute autre modification de la constitution de l'Alsace-Lorraine, entre 1893 et

[1] AMTh 3R2/D. Lettre du président de Lorraine au maire de la ville de Thionville, indiquant la décision de l'empereur.

[2] ADM 2AL95. Cette mansuétude, qui avait été voulue pour montrer la bonne volonté de l'administration, depuis le retour au calme de la situation en Lorraine, avait en fait surtout été motivée par une autre raison, mentionnée dans le rapport du président de district: à l'époque, des investisseurs français menaçaient de racheter la cristallerie, ce que l'administration cherchait à éviter à tout prix. Thouvenin, l'un des directeurs de Vallérysthal, qui avait aussi été expulsé, ne connut pas la même clémence: ses actions, au sein de l'entreprise, avaient été entre-temps rachetées par Röchling (François-Yves LE MOIGNE(dir.), *Histoire de Sarrebourg*, *op. cit.*, p. 268).

1895[1], mais Hohenlohe-Schillingsfürst était par ailleurs personnellement persuadé que, de manière générale et en parlant du *Reich* en particulier, la répression ou un régime d'exception ne pouvaient tenir lieu de politique et risquaient même de remettre en cause l'existence de l'Etat (l'Empire en l'occurrence) qui les pratiquerait; pour lui, seule la préservation, voire l'octroi de libertés, ainsi que le maintien de l'Etat de droit, étaient susceptibles de faire progresser la cause gouvernementale et conservatrice auprès des populations[2]. Ce fut sur ce principe qu'il ne cessa de s'appuyer pour favoriser l'intégration des Alsaciens-Lorrains au *Reich* et pour faire valoir ses vues sur la politique de germanisation que poursuivait son cousin, Hohenlohe-Langenburg, alors Statthalter en Alsace-Lorraine. Voilà pourquoi, au-delà des mesures très emblématiques précédemment citées, le gouvernement d'Alsace-Lorraine commença à assouplir sa ligne politique en Alsace-Lorraine.

Un des premiers signes tangibles de cette volonté de libéralisation s'appliqua à la vie associative. Il consista à desserrer très progressivement l'étreinte réglementaire et

---

[1] Les députés alsaciens-lorrains proposèrent notamment, le 16 novembre 1893 et le 1er janvier 1895, que soit discutée l'abolition du paragraphe de la dictature, devant le *Reichstag* (*St. Ber. Rt.*, t.156, n°45, p. 268 et t.162, n°50, p. 232). Le 5 décembre 1894, les députés socialistes de l'assemblée avaient fait la même proposition et le même jour, ils avaient demandé que les lois du Reich, concernant la presse, le droit de réunion et d'association et la réglementation professionnelle, soient introduites dans le *Reichsland* et que la constitution de l'Empire soit aménagée de façon à reconnaître le droit, pour l'Alsace-Lorraine, de se faire représenter au *Bundesrat* comme tout autre Etat, ce qui aurait eu pour conséquence de faire du *Reichsland* un Etat de la fédération, comme un autre. Cette dernière question fut même évoquée au Ministère d'Etat prussien, le 1er juin 1895 et fut repoussé à l'unanimité des présents, chancelier y compris (KOCKA Jürgen et NEUGEBAUER Wolfgang (dir.), *Die Protokolle des Preussischen Staatsministeriums*, *op. cit.*, t. VIII: 1890-1900, 2003, 384 p., acte n°198, p. 192).

[2] Christian BAECHLER, *Guillaume II d'Allemagne*, *op. cit.*, pp. 206-207. Hohenlohe devait s'exprimer à ce sujet, alors que l'entourage de l'empereur envisageait un coup de force contre le *Reichstag*, *Reichstag* qui s'opposait alors à une nouvelle législation anti-socialiste, le 11 mai 1895. Pour lui, un coup d'Etat remettrait en cause l'existence même de l'Empire. De la même manière, le 15 septembre de la même année, lorsque Köller (ancien sous-secrétaire d'Etat au Ministère en Alsace-Lorraine, du temps de Hohenlohe-Schillingsfürst), alors ministre de l'intérieur de Prusse, essaya de faire passer une loi restreignant la liberté de réunion et d'association, conforme aux souhaits de l'empereur, Hohenlohe remarqua: « Le peuple ne se décidera à voter conservateur, que si comme en Angleterre, il est convaincu qu'on ne touchera pas aux libertés conquises. La crainte de la social-démocratie doit être plus grande et peser plus lourd que celle d'un coup d'Etat » (note du 19 septembre 1895). Ces prises de position n'avaient du reste rien d'étonnant, pour un homme qui avait été, de 1871 à 1874, le chef de file de l'éphémère mais influent *Liberale Reichspartei* au Reichstag.

législative qui encadrait très fortement ce domaine très sensible de l'espace public, mais uniquement de manière à favoriser les sociétés qui étaient favorables au gouvernement, ou en tout cas, qui ne manifestaient pas de tendances germanophobes. Le signe de cette première amorce de libéralisation, ou plutôt de libéralisation très partielle et partisane, fut donné par la circulaire du Ministère du 26 octobre 1896, qui enjoignait aux présidents de ne plus appliquer systématiquement et à la lettre les dispositions légales et réglementaires (notamment celles de 1885, 1887 et 1888, qui étaient nommément citées par la note ministérielle), concernant les associations et leurs manifestations[1]. Il exigeait que l'application de ces dispositions soit dorénavant « individualisée », insistant sur le fait que les textes en vigueur laissaient beaucoup de latitude aux fonctionnaires et notamment aux directeurs de cercle et de police.

Au nom de cette individualisation, ou plutôt de cette pratique administrative délibérément discriminatoire, il condamnait par exemple l'attitude du directeur de cercle de Mulhouse, qui avait apparemment, pendant un temps, refusé d'accorder des autorisations de défilés à toutes les associations de la ville, sous prétexte qu'il n'autorisait pas ceux des sociaux-démocrates et devait traiter l'ensemble des mouvements associatifs de manière similaire. Enfin et surtout, le Ministère estimait que l'ensemble des dispositions coercitives qui avaient été prises à l'encontre des associations d'« orientation française » et plus généralement, à l'encontre de toutes celles qui étaient réputées être ennemies du *Reich*, ne devait pas s'appliquer aux formes de sociabilités ayant un « comportement germanophile ou au moins qui ne faisait pas montre de tendances germanophobes. Cela vaut notamment pour la grande majorité de ces associations, qui ont rejoint les grandes fédérations associatives allemandes, le *Verband der Deutschen Männergesangvereine*, la *Deutsche Turnschaft*, etc ». Par ailleurs, le Ministère recommandait également de ne pas être trop tatillon avec des associations indigènes n'affichant pas de sympathie française ou de

[1] ADM 3AL410/1.

tendance germanophobe, de façon à ne pas décourager leur « comportement loyal ». Pour les autres, il visait notamment les « encore nombreuses » associations sportives alsaciennes, qui avaient manifesté récemment leur « esprit français », il demandait au contraire que soit appliquée, avec la plus grande fermeté, les dispositions de 1887 et 1888, comme il avait déjà recommandé de le faire, cinq mois plus tôt, dans une circulaire qu'il avait alors adressée aux présidents au sujet de l'attitude à adopter, en cas de création d'associations à but politique[1].

D'ailleurs, de la même manière que pour les associations de divertissement, le gouvernement prit aussi des mesures similaires d'accompagnement, visant à encourager l'éclosion de syndicats (qui s'organisèrent en Lorraine à partir de 1895[2]) et de partis politiques de type allemand. Dans les deux cas, l'expression sociale-démocrate, toujours considérée comme ennemie du *Reich*, devait être fermement contenue[3]. De façon identique, au cours de la campagne politique récente, qui avait réclamé la fin du paragraphe de la dictature, en 1893-1896, de nombreuses et nouvelles associations avaient vu le jour et le Ministère tenait pour avéré le fait qu'un certain nombre d'entre elles avaient pu plus ou moins ouvertement remettre en cause l'annexion de la Terre d'Empire au *Reich*. De façon à pouvoir mettre fin à ces associations, le Ministère exigeait des présidents qu'ils n'autorisent plus que les associations qui inscriraient désormais clairement dans leurs statuts, qu'elles reconnaissaient la situation de droit consécutive au traité de Francfort, qu'elles ne feraient jamais de projet de constitution du pays qui soit en contradiction avec ledit traité et qu'elles ne remettraient pas en cause l'incorporation de l'Alsace-Lorraine au *Reich*[4]. Ce faisant, les autorités donnaient clairement à voir les limites qu'elles fixaient au débat public et elles rendaient, par ailleurs, plus facile la dissolution des associations qui ne

[1] ADM 3AL410/1. Circulaire du 23 mai 1896.
[2] François ROTH, *La Lorraine annexée*, *op. cit.*, pp. 395-409.
[3] ADM 3AL410/1. Circulaire du 30 décembre 1895, adressée aux présidents de district.
[4] ADM 3AL410/1. Circulaire du 23 mai 1896, adressée aux présidents de district.

respectaient pas ces limites, puisque ces dernières étaient désormais officiellement inscrites dans leurs statuts.

Toutefois, à partir de la *lex Hohenlohe* du 11 décembre 1899, qui fut introduite simultanément dans le *Reich* et le *Reichsland*, toutes les associations de la Terre d'Empire, qu'elles soient de type politique, syndicale ou de divertissement, eurent le droit, officiellement, de s'affilier, seules ou en bloc, à n'importe quelle autre association ou fédération d'associations du *Reich* ou d'un autre de ses Etats, sans en demander l'autorisation préalable à l'administration[1]. Cette loi mettait fin à celle du 13 juillet 1854, qui était une loi de combat contre toutes les associations d'obédience socialiste et qui ne permettait pas que des fédérations associatives, politiques ou non, puissent se former en dehors du cadre de chacun des Etats constitutifs du *Bund*, puis du *Reich*, sans un accord des autorités. Signe d'une libéralisation pour la vie associative et surtout politique, elle fut également introduite en Alsace-Lorraine, de manière à favoriser l'intégration des associations, avant tout politiques et syndicales, dans le cadre de grandes associations établies à l'échelle du *Reich*. Cette loi favorisa notamment l'implantation et le développement de syndicats venus de la Sarre, toute proche[2]. D'ailleurs, la première association à bénéficier de cette nouvelle loi fut un syndicat de Forbach, qui voulut s'affilier au *Gewerkverein christlicher Bergarbeiter Deutschlands* de Prusse (très puissant en Rhénanie) et notamment à sa fédération de Sarrebruck, responsable des sections syndicales du « bassin houiller » (le « *Kohlrevier* »)[3].

---

[1] *Reichsgesetzblatt*, 1899, p. 699. La loi tenait en un article; elle est considérée par les spécialistes du droit constitutionnel allemand, comme la loi qui paracheva le droit concernant les partis politiques allemands (*cf.* Ernst Rudolf HUBER (dir.), *Dokumente zur deutschen Verfassungsgeschichte 1851-1900*, Stuttgart, Berlin, Köln, Kolhhammer, 1986 (3e éd. revue et corrigée), 560 p., p. 348; Pour son application en Alsace-Lorraine, voir la circulaire du président de Lorraine à ses directeurs de cercle, dès le 19 octobre 1899 (ADM 3AL410/1).

[2] François ROTH, *La Lorraine annexée*, *op. cit.*, pp. 395-409.

[3] ADM 3AL410/1. Echange de courriers entre le directeur de cercle de Forbach et le président de Lorraine, le 23 septembre et le 19 octobre 1899.

De façon beaucoup plus significative encore, la loi d'Empire de 1874, sur le régime et la liberté de la presse, était introduite en Alsace-Lorraine, après un vote du *Reichstag* du 8 août 1898. Le projet, déjà défendu par le Statthalter Hohenlohe-Langenburg, dès le mois de février 1896, fut d'abord refusé par le gouvernement[1]. Cette proposition de libéralisation était pourtant la promesse, selon le Statthalter et les « milieux fidèles à l'Empire », d'une « germanisation plus avancée ». Mais le gouvernement fit la sourde oreille, arguant du fait qu'elle risquait de « profiter aux forces profrançaises » et que le moment n'était pas forcément bien choisi, puisqu'il y avait, à ce moment, des projets de révision concernant cette loi[2]. Mais, le Statthalter revint à la charge au mois de décembre 1897, en proposant d'aménager la loi en lui apportant quelques restrictions[3]. Il s'agissait en fait de laisser tout pouvoir au Ministère d'interdire une publication en provenance de l'étranger, ou d'une autre partie du *Reich* (§2) et de ne pas autoriser la diffusion de tous les imprimés, gratuits ou payants, qui remettaient en cause les « fondements de l'Etat », en mettant en danger la « sécurité publique » (§3). Cette seconde proposition fut agréée par le chancelier et le gouvernement, sous réserve que soit bien gardé un troisième garde-fou, c'est-à-dire le paragraphe de la dictature. Le *Reichstag* vota la loi et le *Landesauschuss* l'adopta à son tour, de façon à ce qu'elle devienne loi du pays, le 8 août 1898[4].

Cette introduction de la loi d'Empire sur la presse avait été demandée par les députés alsaciens-lorrains depuis que cette loi avait été votée par le *Reichstag* pour le reste du *Reich*. Le dépôt régulier de propositions de loi dans ce sens en attestait, notamment dans la première moitié des années 1890[5]. Cette libéralisation du régime de la presse fut

---

[1] BArch R43/150a, lettre du Statthalter au chancelier, avec proposition de loi, le 11 février 1896 et réponse du chancelier le 5 mars, après la tenue de la réunion du Ministère d'Etat prussien, le 24 février 1896 (KOCKA Jürgen et NEUGEBAUER Wolfgang (dir.), *Die Protokolle des Preussischen Staatsministeriums*, *op. cit.*, t. VIII: 1890-1900, 2003, 384 p., acte n°224, p. 216.
[2] KOCKA Jürgen et NEUGEBAUER Wolfgang (dir.), *Ibid.*
[3] *Id.*, acte n°310, p. 291.
[4] *Gesetzblatt für Elsass-Lothringen*, 1898, pp. 73-74.
[5] *St. Ber. Rt.*, t.140, acte n°551, 24 novembre 1891, p. 2903; t.156, acte n°45, 16 novembre 1893, p.50; t.162, acte n°50, 5 décembre 1894, p.232.

donc accueillie avec satisfaction. Elle confirmait la volonté du chancelier et du Statthalter de faire sortir l'Alsace-Lorraine de son statut d'exception, qui avait été le sien jusqu'alors, pour tout ce qui concernait la circonscription de l'espace public des opinions. En ce sens, cette libéralisation était aussi, pour le *Reichsland*, une normalisation et un pas supplémentaire dans son intégration au *Reich*.

En Lorraine, ces nouvelles dispositions furent l'occasion, pour la presse, d'adopter progressivement une plus grande liberté d'expression[1]. Elle fut aussi l'occasion pour quelques journaux de cercle de s'affranchir de la tutelle administrative et de devenir des organes de presse au ton plus indépendant, ce qui permit, plus que par le passé, d'animer la vie politique locale, mais toujours dans l'optique de la réalisation d'un espace politique allemand. Le *Diedenhofer Zeitung - Gazette de Thionville*, devenue depuis 1879 la *Mosel und Nied Zeitung - Gazette de la Moselle et de la Nied*, profita de cette loi pour disparaître et pour laisser place au *Lothringer Bügerzeitung*, à partir du 2 décembre 1898. Le fils du fondateur de la *Gazette de la Moselle et de la Nied*, Gustav Hollinger, était entré en conflit avec l'administration et critiqua les projets d'urbanisme d'envergure qui étaient prévus pour Thionville, après l'arasement des remparts. Le président décida donc de lui retirer son label de « feuille de cercle » et le journal devint l'organe des libéraux immigrés de la circonscription. Son succès ne devait pas se démentir, puisqu'il tirait en 1914 à près de 3000 exemplaires, malgré la concurrence du *Lothringer Nachrichten* de même tendance[2].

De la même manière, à la fin du siècle, le *Saarburger Zeitung*, journal des immigrés des cercles de Sarrebourg et Château-Salins, passa à un rythme quotidien et cessa d'être un organe officiel. Si jusqu'en 1908 il resta malgré tout très proche des positions gouvernementales, après cette date, au moment de son rachat par un nouvel entrepreneur, il

[1] François ROTH, *Le temps des journaux*, *op. cit.*, pp. 25-26.
[2] *Ibid.*, pp. 84-85.

se rapprocha des milieux catholiques[1]. D'autre part, cette introduction facilita également la parution de journaux locaux, comme le *Sankt-Avolder Zeitung*, à partir de 1899 ou encore, pour la vallée de l'Orne, du *Ornetaler Volksblatt* (puis *Ornetaler Bote*, et enfin *Ornetaler General Anzeiger*), à partir de 1904[2].

Avec la libéralisation du régime de la presse, la Lorraine vit donc à son tour s'épanouir la diversification des journaux et des expressions politiques, au moment où, la culture de masse connaissait les premières phases de son essor, dans les pays industrialisés, entre 1880 et 1914. Hohenlohe avait compris qu'il valait mieux accompagner cette véritable « révolution culturelle »[3] et en tirer profit plutôt que d'essayer de la combattre, tant dans le Reich qu'en Alsace-Lorraine. Voilà pourquoi il n'avait pas hésité à s'appuyer sur elle pour réussir son entreprise d'intégration des populations indigènes au Reich. Guillaume II avait du reste parfaitement compris le sens et l'intérêt de cette évolution et fut même l'un des premiers souverains à avoir accordé autant d'importance à son image médiatique et à l'opinion des masses[4]. En Lorraine et en Terre d'Empire, il joua d'ailleurs souvent de ces armes pour favoriser la cause impériale et on a vu combien il avait su en tirer profit au cours de ses fréquentes visites et notamment au moment de sa venue dans la Présidence, en 1893, juste après avoir fait abroger le régime des passeports. Or, comme la politique concomitante de libéralisation progressive du cadre de l'espace public des opinions en Alsace-Lorraine semblait avoir été une réussite pour les progrès de la cause

[1] *Ibid.*, pp. 86-87.
[2] ADM 1AL 64/1-5.
[3] Le terme de « révolution culturelle », pour la période allant de 1880 à 1914, est utilisé dans le chapitre II de Jean-Yves MOLLIER, *La lecture et ses publics à l'époque contemporaine. Essais d'histoire culturelle*, Paris, P.U.F., 2001, 186 p. Plus généralement, sur cette période de transformation de la vie culturelle et le phénomène de la massification de la culture et de la politisation concomitante des populations, voir l'article consacré à la presse, de Christian DELPORTE, « Presse et culture de masse en France, des années 1880 à 1914 », *Revue Historique,* 605, 1998, pp. 93-121. Sur les aspects plus généraux concernant la thématique de la culture de masse de la Belle Epoque, voir en particulier la synthèse de Jean-Yves MOLLIER, « Le parfum de la belle époque », *in* Jean-Pierre RIOUX et Jean-François SIRINELLI, *La culture de masse en France de la Belle Epoque à aujourd'hui*, Paris, Fayard, 2002, 461 p., pp. 72-115.
[4] Christian BAECHLER, *Guillaume II d'Allemagne*, *op. cit.*, pp. 140-141. Voir aussi Franziska WINDT, Jürgen LUH et Carsten DILBA, *Die Kaiser und die Macht der Medien*, Berlin, Jaron Verlag, 2005, 136 p.

nationale, l'accession du dévoué Bülow à la chancellerie, en 1900, ne modifia pas le cours de la politique suivie jusque-là par Hohenlohe-Schillingsfürst et son cousin. Elle ne fit que l'amplifier.

2) Une libéralisation qui s'accélère.

Avec le départ de Hohenlohe-Schillingsfürst de la chancellerie et l'arrivée de Bülow aux affaires, à partir du 17 octobre 1900, le cours de la libéralisation s'accentua donc, avec l'aval du Statthalter Hohenlohe-Langenburg et surtout l'appui du successeur de von Puttkamer, l'expérimenté secrétaire d'Etat Ernst von Köller. A ce titre, il faut à nouveau souligner la relative continuité de la ligne politique tracée à partir de Hohenlohe-Schillingsfürst en Alsace-Lorraine, relative continuité que l'on retrouve dans le personnel administratif qui prit en charge les destins de la Terre d'Empire. Effectivement, le nouveau secrétaire d'Etat qui avait pris la succession de Puttkamer (secrétaire d'Etat de 1889-1901), n'était pas un novice puisqu'il avait déjà exercé, sous la direction de son prédécesseur, les fonctions de sous-secrétaire, de 1889 à 1894 (c'était lui notamment qui avait mis fin au régime des passeports, comme on l'a vu), puis il avait quitté l'Alsace-Lorraine, mais pour suivre Hohenlohe-Schillingsfürst à Berlin, en 1894, en devenant, pendant un an, ministre de l'Intérieur de Prusse[1]. Cette continuité et cette grande stabilité des personnes dans les deux plus hauts postes à responsabilité de la Terre d'Empire ne devait prendre fin qu'en 1907-1908, avec le départ du Statthalter Hohenlohe-Langenburg et de Köller.

[1] Entre-temps, Köller avait été démis de ses fonctions de ministre de l'Intérieur, au moment de la « crise Köller », en 1895, lorsqu'il perdit la confiance du chancelier et de l'équipe du Ministère de Prusse, pour avoir divulgué la teneur de leurs discussions confidentielles à la presse. La disgrâce de ce fidèle de l'empereur ne l'empêcha pas de continuer à servir la cause impériale, puisqu'il devint président supérieur de la province du Schleswig-Holstein, de 1897 à 1900, avant de revenir en Alsace-Lorraine.

La mesure la plus spectaculaire et la plus emblématique qui donna le ton à cet approfondissement de la libéralisation de l'espace public des opinions en Alsace-Lorraine, fut sans aucun doute l'abolition du paragraphe de la dictature, qui fut prononcée par l'empereur lui-même, sous forme d'un rescrit impérial, promulgué le 9 mai 1902, à partir de la résidence impériale du Haut-Koenigsbourg, en Alsace[1]. Sans revenir en détail sur cet évènement, qui fut à l'époque très diversement apprécié dans les sphères gouvernementales, il convient de relever les motifs qui furent invoqués pour justifier le vote d'une telle mesure au *Reichstag*[2]. En fait, ce qui fut mis en avant, ce fut avant tout le fait qu'« aujourd'hui, la population ne se montre plus défavorable au *Deutschthum*, comme maintes fois dans les premières années (...); elle se sent dans sa plus grande majorité comme un membre à part entière des tribus [« *Stämme* »] allemandes, qui forment la grande communauté nationale allemande ». L'objectif de la germanisation qui était ici affiché, et revendiqué par l'empereur lui-même, était du coup bien plus dans la ligne d'une conception nationale de type ethnique, que de l'ordre d'une conception stato-nationale de type bismarckienne. A l'inverse de ce qui s'était passé jusqu'à cette époque, la question de la sécurité du *Reich*, qui avait toujours justifié la préservation de la législation d'exception, ne figurait plus dans l'argumentaire mis en avant par le chancelier. Le problème de la sécurité semblait être considéré comme résorbé. D'ailleurs, dès 1892, l'introduction d'une loi permettant à l'empereur, aux membres de l'état-major, ou aux gouverneurs militaires de déclarer l'état de guerre dans la Terre d'Empire, avait été votée au *Reichstag* et donnait apparemment toute satisfaction au chancelier et aux autorités militaires, comme on le verra un peu plus loin[3].

---

[1] Rescrit impérial approuvé par le *Reichstag* et le *Bundesrat* en juin de la même année. Pour le détail de cet « ordre » et les justifications de celui-ci, voir notamment BArch R43/168c, courrier de la chancellerie au *Statthalter*, daté du 21 mai 1902. Le texte se trouve aussi dans le *Reichsgesetzblatt* de 1902, p. 51.

[2] BArch R43/168c. Dossier concernant le rescrit impérial et les justifications à donner pour le vote de la loi au Reichstag, de mai à juin 1902, ainsi qu'un mémoire conçu pour aider à la rédaction de ce justificatif.

[3] *Reichsgesetzblatt*, 1892, pp. 667-668.

Par conséquent, à partir de 1902, la question de l'interprétation du plus ou moins grand degré de germanité de la population devait se poser avec une acuité grandissante, parce c'était d'elle que semblait devoir dépendre désormais en grande partie, la politique qui allait être suivie dans le *Reichsland.* Ce glissement progressif de l'objectif à atteindre par la politique de germanisation bousculait aussi en partie le discours de légitimation de l'annexion qui avait été jusqu'alors celui des autorités et remettait en cause un équilibre politique et institutionnel qui avait été fondé sur la nécessité de la sécurité du *Reich*, dans lequel la germanisation des indigènes avait toujours été présentée comme un moyen et non comme un but en soi. La contradiction entre ces déclarations et le fait que le statut de l'Alsace-Lorraine soit resté celui d'un *Reichsland*, voué à la défense de l'Empire, ne pouvait que grandir avec le temps. D'ailleurs, dès le début de l'année 1903, les discussions qui devaient amener à une nouvelle constitution pour l'Alsace-Lorraine étaient engagées. Les échanges très houleux que provoqua la réouverture des débats politique sur le statut de la Terre d'Empire, devaient montrer à quel point la libéralisation de l'espace public avait été une réussite. Mais les questions qu'ils soulevèrent ranimèrent aussi les passions identitaires et ils le firent d'autant plus fortement que le débat se déroula dans une période de tensions internationales accrues et que, après avoir duré très longtemps, ils se soldèrent au final, en 1911, par une constitution qui était fort en deçà des espérances de la plupart des députés indigènes.

Pour en revenir aux motifs avancés par Bülow, pour justifier l'abrogation du paragraphe de la dictature et mieux comprendre le changement de perspective que ses déclarations impliquaient, il n'est d'ailleurs qu'à comparer ses propos à ceux que prononça encore Hohenlohe-Schillingsfürst, devant le *Reichstag*, le 22 février 1900, quelques mois avant de quitter la chancellerie. Pour lui, le fait que la grande majorité de la population était « d'orientation allemande et loyale » ne faisait aucun doute et était un motif de

satisfaction évident, puisque l'objectif de sécurisation de la frontière, qui avait servi de justification à l'annexion, s'en trouvait sinon totalement réalisé, au moins véritablement conforté. En ce sens, la politique engagée par Bismarck était une réussite et la libéralisation progressive du cadre dans lequel pouvait s'exprimer l'opinion publique, politique engagée par le chancelier, alors qu'il était encore aux commandes de la Terre d'Empire, avait permis de réaliser ce dessein. Pour autant, cet argument de la « germanisation » ou de la « défrancisation » des indigènes ne devait pas servir à l'abolition du paragraphe de la dictature, parce qu'il en allait, selon Hohenlohe, de la sécurité du *Reich*, face à la menace persistante de la France et que le *Reichsland* ne pouvait prétendre à être un Etat comme un autre, parce qu'il avait été conquis par les armes par l'ensemble des Etats allemands, pour devenir, comme disait Hohenlohe « notre possession », possession qui devait rester vouée à la seule défense du territoire nationale[1].

Néanmoins, si l'enjeu affiché de la politique de germanisation relevait désormais plus de la question nationale que de la question de la défense de l'Etat, le cours de la libéralisation et ses effets attendus ne devaient pas en être remis en cause. Dans le « mémoire sur l'abrogation du §10 de la loi du 30 décembre 1871 (pouvoirs exceptionnels du Statthalter) », qui servit au bureau de la chancellerie pour rédiger le texte qui accompagnait la proposition de loi, les intérêts que pensait retirer le gouvernement de cette nouvelle libéralisation, en terme de germanisation, étaient clairement soulignés: « dans l'intérêt de l'amélioration de la situation politique locale, il serait [...] souhaitable, que les députés d'Alsace-Lorraine qui siègent au *Reichstag*, se joignent aux groupes politiques, auxquels ils appartiennent, en fonction de leurs points de vue, au lieu de se regrouper encore, comme aujourd'hui [...], dans un "groupe [parlementaire] de pays", tout comme si les affaires générales du *Reich* leur restaient étrangères »[2]. Ce rapport indiquait aussi tout

[1] BArch R43/168c. Discours du chancelier Hohenlohe devant le Reichstag.
[2] BArch R43/168c. Mémoire rédigé par le *Reichsjustizamt* (mai 1901 ?).

le bénéfice qui serait tiré de cette mesure, tant dans le *Reichsland*, qu'à l'étranger (en France surtout), en faisant « la preuve que la souveraineté allemande est suffisamment assurée, pour se permettre de mettre fin aux mesures d'exception ». De plus, aux dires du rapporteur, cela pouvait se faire à moindre frais, puisqu'au final, ce paragraphe n'avait en tout servi que 12 fois, pour justifier des expulsions et interdire des journaux, et qu'en 1902, les progrès du *Deutschtum* étaient, toujours selon le rapporteur (argumentation reprise par le chancelier), suffisamment importants pour que soit assurée la sécurité intérieure du *Reichsland.* Le mémoire ajoutait d'ailleurs, que s'il existait bien encore de « nombreuses personnes germanophobes », il n'était en aucun cas envisageable que celles-ci soient suffisamment fortes pour former un parti politique du type de celui de la protestation. En ce sens donc, l'objectif poursuivi par cette politique de libéralisation de l'espace public, restait le même. Il était destiné à amener les Alsaciens-Lorrains à se reconnaître comme membre d'une même communauté de destin, celle du *Reich* et de la nation allemande, sauf que désormais cette politique ne semblait plus devoir être un moyen au service d'un objectif sécuritaire d'Etat, mais bien un but à atteindre en soi.

Or, cette intégration à la vie politique allemande que l'administration appelait de ses vœux, paraissait effectivement se dessiner peu à peu à l'intérieur du *Reichsland* et en particulier en Lorraine. Certes, le particularisme des notables restait très puissant, mais, les partis politiques nationaux allemands progressaient à chaque nouvelle élection et la tentation, pour les indigènes, de s'allier aux Vieux-Allemands ou de les rejoindre au sein de partis communs progressa alors, sans conteste, fortement[1].

La social-démocratie, après avoir timidement émergé en Lorraine, aux élections législatives de 1890, n'eut qu'une influence médiocre sur la vie politique locale. Néanmoins, la loi de 1902 lui permit de créer des comités électoraux, à Metz et à

[1] Pour le développement de l'implantation politique des partis allemands, voir François ROTH, *La Lorraine annexée*, *op. cit.*, pp. 510-542. Pour des considérations plus générales, à l'échelle régionale, voir également Hermann HIÉRY, *op. cit.*

Thionville, en 1903, avant d'en faire autant à Sarreguemines en 1907. Entre-temps, en 1905, ces premières sections locales s'étaient réunies à celles de l'Alsace, dans une structure à base régionale, le *parti social-démocrate d'Alsace-Lorraine*. Mais, si les 117 membres de la section de Lorraine, qui siégeaient à Metz, étaient presqu'autant Alsaciens-Lorrains qu'immigrés[1], leur influence sur l'échiquier politique resta médiocre, même s'ils gagnèrent en adhérents et en voix, notamment à partir de 1912 dans les parties industrielles du cercle de Metz-campagne.

De la même manière, si des immigrés s'étaient parfois présentés sous l'étiquette libérale, avant 1902, les premiers groupements politiques de cette tendance naquirent également au moment des élections de 1903, à Metz et à Thionville et demandèrent eux aussi à rejoindre les groupes de même tendance qui s'étaient déjà organisés en Alsace, au sein du *Liberale Landespartei*. Puis, de la même manière que dans la social-démocratie, les associations libérales s'étaient alors multipliées à partir de 1905, d'abord, à Sarreguemines, puis en 1907, à Moyeuvre-Grande, Algrange, Sarralbe et Château-Salins. Néanmoins, malgré l'ouverture de ces associations aux indigènes[2], le libéralisme resta profondément divisé sur la question nationale et son influence parmi les indigènes resta limitée, d'autant que la presse catholique le présentait aussi comme le parti du protestantisme[3]. Mais, cela n'empêcha pas indigènes et immigrés de cette tendance, de passer des alliances lors de certaines confrontations électorales, pour tenter de faire barrage à des candidats catholiques, comme au cours des élections législatives de 1907.

En fait, comme l'avait pressenti l'ancien Statthalter Hohenlohe-Schillingsfürst, la véritable percée d'une organisation politique vieille-allemande, dans les milieux indigènes,

---

[1] ADM 3AL411. 54 Alsaciens-Lorrains pour 63 immigrés.

[2] En 1903, les *Associations libérales* de Metz et Thionville comptaient presqu'autant d'indigènes que d'immigrés. La première en comptait 43 pour 90 membres en tout et la seconde 20 pour 46.

[3] De fait, ce double handicap était d'autant plus difficile à surmonter que, contrairement à ce qui se passait en Alsace, le parti libéral ne pouvait pas s'appuyer, en Lorraine, sur une assise protestante autochtone importante. François ROTH, *La Lorraine annexée*, *op. cit.*, pp. 526-527.

provint du camp catholique. Si en 1894, le chanoine Henri-Dominique Collin, directeur du très influent quotidien indigène catholique *Le Lorrain*, refusa dans un premier temps d'adhérer au *Katholische Volkspartei* (devenu, à partir de 1897, l'*Elsass-Lothringische Landespartei*), qui venait de se fonder en Alsace, c'était notamment parce qu'il avait craint que l'influence grandissante des partisans du Centre, en son sein, ne fasse passer cette nouvelle formation politique régionale dans le giron du parti allemand[1]. Collin, préféra donc s'en tenir à l'alliance traditionnelle avec les notables, dans le cadre du particularisme lorrain. Toutefois, l'apparition en 1902, de la *Lothringer Volksstimme*, un nouveau quotidien catholique de langue allemande, d'orientation démocratique et sociale, qui ne ménageait pas ses attaques contre les notables, devait changer considérablement la donne.

Ce nouveau journal, qui fut dirigé par l'abbé Jean-Pierre Ismert[2], ne se cachait pas des faveurs qu'il accordait au *Centre* et devint, dès le début, un adversaire politique du *Lorrain*. Or, cet organe de presse avait le soutien d'une partie importante du clergé local et notamment de la nouvelle génération qui avait été formée à l'école allemande. De plus, il avait aussi été très fortement encouragé par Benzler, le tout nouvel évêque de Metz, qui par sa formation et son origine vieille-allemande, fut très enclin à favoriser ce type d'initiative dans son diocèse[3]. Fort de ces soutiens de l'institution catholique, ce fut finalement avec l'aide de la souscription de près de 150 ecclésiastiques lorrains, que ce journal vit le jour. En outre, ce journal put aussi compter sur les indigènes et immigrés nombreux qui avaient commencé à adhérer en masse aux associations du *Volksverein*, depuis que Mgr Benzler en

[1] Sur ces questions politiques, voir François ROTH, *La Lorraine annexée*, *op. cit.*, pp. 517-524.
[2] Curé à la paroisse Notre Dame de Metz, mais originaire de Differten, dans le cercle de Sarrelouis.
[3] Benzler fut le premier Vieil-Allemand à monter sur le siège épiscopal de Metz, en 1901. Il ne quitta la région qu'en 1918. S'il encouragea la pénétration du modèle catholique allemand, il sut se faire apprécier des catholiques indigènes et ne s'avéra pas très sensible aux velléités germanisatrices de Guillaume II ou de celles de l'administration militaire, pendant la guerre, défendant notamment le droit de ses fidèles francophones à pouvoir continuer à suivre les offices en français. Sur cet évêque et le rôle qu'il joua dans l'épanouissement d'un catholicisme militant sur le modèle de celui qui existait en Vieille-Allemagne, Brigitte FAVROT, *Le gouvernement allemand et le clergé catholique lorrain de 1890 à 1914*, thèse de doctorat, Raymond POIDEVIN (dir.), Université de Metz, 1979, éd. Centre de Recherches de l'Université de Metz, 1980, 284 p., pp. 119-154, ainsi que François ROTH, *La Lorraine annexée*, *op. cit.*, pp. 461-466.

avait fortement stimulé la création[1]. Effectivement, si le mouvement avait connu un certain élan au début des années 1890, son dynamisme s'était ensuite émoussé. Il fallut attendre la formation, à partir de 1902, d'un comité diocésain dirigé par le très charismatique abbé Georges Tilly[2] pour que soit relancé vigoureusement ce mouvement associatif. Si en 1902, il n'y avait encore que 5108 membres dans cette organisation militante catholique, en 1903, il y en avait déjà plus de 15 830[3]. Ce dynamisme se confirma d'ailleurs dans les années suivantes, notamment par la création, en 1904, d'une branche associative spécifique aux francophones de même tendance, *l'Union Populaire*[4].

Au final, après des négociations serrées entre catholiques, les tenants de la ligne du *Lorrain* et de la *Volksstimme* finirent par trouver un accord en acceptant de fonder un *Parti Lorrain du Centre*, en décembre 1903, avec une section francophone et une autre germanophone, mais sans qu'il soit question d'adhérer au *Centre* allemand. Ce compromis était fragile, car si pour les uns il représentait la concession maximum à laquelle ils étaient prêts, pour les autres, au contraire, il s'agissait du premier pas en direction de l'intégration au parti catholique allemand. Toujours est-il que cette alliance fut suivie d'un engouement pour la nouvelle formation politique. Celle-ci s'implanta rapidement dans tous les cercles de Lorraine, entre 1904 et 1907. Elle mobilisa, dès ses origines, bien au-delà de la petite et de la moyenne bourgeoisie, qui formait les cadres de ce parti. En effet, grâce à l'appui de nombreux prêtres et instituteurs catholiques, le recrutement se faisait aussi largement dans les milieux populaires des villes et des campagnes, notamment par le biais des associations catholiques et en particulier des *Volksvereine*, des *Katholische Arbeitervereine* ou du mouvement syndical des *Christlische Gewerkschaften*. Pour finir, en 1906, le vieux parti

---

[1] Brigitte FAVROT, *Le gouvernement allemand et le clergé catholique lorrain...*, *op. cit.*, pp. 142-145.
[2] Curé de Langatte, dans le cercle de Sarrebourg, à partir de 1894, il fut un chaud partisan du catholicisme social et acclimata, puis propagea, en Lorraine, le système des caisses Raiffeisen, qui provenait des provinces rhénanes.
[3] ADM 3AL414/2
[4] Sur ces questions, ADM 19J 673.L'épanouissement du *Volksverein*, au début du XXe siècle, fut également fortement lié à l'arrivée de Benzler, à la tête du diocèse de Metz.

particulariste de l'*Elsass-Lothringische Landespartei*, auquel s'était affilié le *Parti Lorrain du Centre*, se transforma en *Elsass-Lothringische Zentrumspartei*. Les contacts avec le *Centre* s'accentuèrent alors, entraînant immédiatement la rupture du *Lorrain* avec ses anciens alliés catholiques de la *Volksstimme*. Les élections de 1907 furent d'ailleurs significatives du fossé qui pouvait exister entre ces deux tendances du catholicisme, le chanoine Collin ayant défendu les listes de notables du *Bloc Lorrain* contre celles du *Centre Alsacien-Lorrain*. La tension fut d'ailleurs si forte que les dirigeants de la *Lothringer Volksstimme* cherchèrent même à obtenir de l'évêque, mais sans succès, l'éviction de Collin de la direction du *Lorrain*, afin d'unifier la presse catholique. Si la percée des partisans du *Centre* à l'allemande avait été un réel succès, elle n'avait pas réussi à emmener dans son sillage l'ensemble des catholiques lorrains, notamment ceux du secteur francophone, qui étaient restés fidèles à la ligne conservatrice et strictement lorraine, pour ne pas dire pro-française, du *Lorrain*.

Dans le même temps, ce parti de masse, soutenu par un réseau associatif catholique puissant, se dota également d'organes de presse locaux qui faisaient de la concurrence aux anciens journaux de cercle qui étaient restés de tendance gouvernementale ou qui étaient devenu des organes du libéralisme, comme à Thionville. En fait, la *Lothringer Volksstimme*, qui était rapidement devenue le premier titre de Lorraine, par son tirage[1], constitua un véritable groupe de presse couvrant l'ensemble du territoire de la Présidence. C'est ainsi que fut fondé le *Diedenhofer Zeitung*, pour les cercles de Thionville et Boulay, en 1907, véritable organe de presse au service du *Kreisverein* du *parti alsacien-lorrain du Centre* pour Thionville-Boulay[2]. A Sarreguemines, le *Saargemünder Bürgerzeitung*, lui aussi appartenant au groupe de presse de la *Lothringer Volksstimme*, donnait la réplique au

[1] Avec notamment 7000 abonnés pour 1905 (François ROTH, *Le temps des journaux*, *op. cit.*, pp. 153). De manière générale, pour toutes les informations concernant le groupe de presse constitué par la *Lothringer Volksstimme*, *ibid.*, pp. 152-161.

[2] Le parti était subdivisé en *Kreisvereine* (« associations de cercle »), eux-mêmes constitués de *Ortsvereine* (« associations locales »).

journal gouvernemental *Saargemünder Zeitung*. De la même manière, à partir de 1907, à Forbach, le *Forbacher Zeitung*, journal de cercle qui était passé, en 1907, entre les mains du libéral Rühl, s'affronta au *Forbacher Bürgerzeitung*. Pour les cercles de Sarrebourg et Château-Salins, la situation était un peu différente, puisque le *Saarburger Zeitung*, un journal d'orientation gouvernementale, avait été racheté par un entrepreneur indépendant, en 1908, et avait dès lors pris position en faveur des catholiques. Enfin, pour compléter son offre régionale, à partir du 1er janvier 1908, pour toute la zone francophone, la *Volksstimme* lançait également *L'Avenir Lorrain*, un hebdomadaire en langue française qui fut dirigé par un chaud partisan du *Centre*, l'abbé Victor Heymès, curé de Walscheid et ancien collaborateur de Collin au *Lorrain*. L'objectif avoué était bien sûr de convaincre les Lorrains francophones catholiques, de la nécessité de rejoindre les germanophones dans leur combat pour le *Centre*.

L'accentuation de la libéralisation de l'espace public des opinions, touchant à la presse d'opinion et aux formations politiques avait donc bien provoqué un mouvement en faveur de l'intégration au Reich. De plus en plus, indigènes et immigrés étaient amenés à passer des alliances ou à se côtoyer dans des partis politiques, de manière à défendre les idées qu'ils avaient en commun. En s'inscrivant plus avant dans la vie politique du Reich et en s'intéressant à d'autres horizons que celui de leur seule petite patrie, un certain nombre de Lorrains acceptaient donc de se reconnaître comme étant les membres d'une communauté politique plus large que celle de la Lorraine ou du *Reichsland*. En ce sens, la politisation de la société avait bien favorisé le rapprochement entre indigènes et immigrés. En refondant et en libéralisant le droit associatif, sur le modèle allemand, le gouvernement pensait réussir à accentuer ce mouvement d'intégration. Ce faisant, il achevait de former un nouveau cadre institutionnel et réglementaire pour l'espace public des opinions, espace qui se voulait désormais commun à la Terre d'Empire et au reste du Reich.

3) La libéralisation du droit associatif, ou l'achèvement de la refondation d'un nouvel espace public des opinions.

Au vu des progrès de la cause allemande qui semblaient s'amorcer et de la démobilisation ou de l'incapacité, au moins apparente, des francophiles à remobiliser les populations indigènes, malgré les premières mesures de libéralisation, le gouvernement engagea donc finalement une réforme du droit de réunion et d'association, afin de parachever la construction du nouvel espace public des opinions qu'il avait engagée. Toutefois, cette dernière réforme était particulièrement sensible, car les associations se situaient à l'interface du domaine de l'espace public des opinions et de celui de l'espace social ; et dans le cadre des pratiques associatives, les manifestations publiques avaient ou pouvaient avoir un fort impact politique ou culturel sur une population assemblée, en lui faisant prendre conscience de la force de son identité commune, quelle qu'en soit la nature. Or, ce processus d'identification, fondée sur une expérience collective simultanée, était potentiellement bien plus dangereux que celui éprouvé par un individu seul face à son journal ou devant l'urne dans laquelle il pouvait exprimer son opinion. Néanmoins, après avoir longuement évalué l'évolution de la situation, le gouvernement, relativement confiant en sa capacité à faire vivre et à imposer sa vision de l'identité nationale aux populations indigènes, se lança donc dans cette entreprise de libéralisation de la réglementation associative. Il le fit avec d'autant plus de facilités que le chancelier s'était allié aux libéraux et que dans le cadre du « Bloc de Bülow », consécutif aux élections de 1907, la réforme et la libéralisation du droit associatif pour l'ensemble du *Reich* avait été l'une des mesures phares qu'avaient réclamées ses partenaires politiques.

La réalisation de cette réforme législative et réglementaire étant particulièrement sensible, elle fut menée avec prudence et s'échelonna de 1903 à 1908. Elle commença, comme à l'accoutumée, par une enquête et une demande d'information auprès des présidents de district, le 14 avril 1903[1]. Le Ministère cherchait à savoir s'il était encore utile d'appliquer les dispositions réglementaires concernant l'organisation des manifestations associatives, dispositions qui avaient été reprises dans le « point 4 » de la circulaire du 22 février 1887[2]. Le remplaçant du baron de Hammerstein à la tête de la Présidence de Lorraine, le comte de Zeppelin-Aschhausen (1901-1912), un aristocrate libéral, très affable et apprécié de ses nouveaux administrés[3], estima d'emblée, que les dispositions précitées n'étaient « certainement plus d'actualité » et qu'elles nécessitaient une transformation. S'il pensait que le devoir de surveillance des directeurs de cercle devait être préservé, de manière à « prévenir les manifestations de personnes germanophobes et le "manque de tact"[4] » de certaines autres, il affirmait également que « de manière générale, le temps est venu où l'on peut, aussi dans ce domaine, faire confiance [souligné dans le texte] aux indigènes ». Pour lui, la situation était telle, que même la Marseillaise et les trois couleurs françaises ne possédaient plus ce côté subversif qu'elles avaient eu par la passé, allant même jusqu'à estimer que ces symboles pouvaient à

[1] ADM 3AL410/1.

[2] Ensemble des textes réglementaires du 4 août 1885, du 3 août 1886, du 2 novembre 1886 et du 12 décembre 1886, repris et rassemblées dans le « point 4 » de la circulaire envoyée le 22 février 1887, au lendemain des élections protestataires.

[3] Ce dandy, toujours habillé à la dernière mode de Paris, avait en outre une excellente maîtrise du français et savait traiter les affaires avec tact et efficacité. Respectueux de la langue française et du particularisme, il était à l'écoute du clergé et des notables et s'était attiré la sympathie des populations. La ligne qu'il incarna coïncida avec la période la plus libérale de la gestion de la Lorraine. Le comte de Villers-Grignancourt, qui eut en charge les cercles de Boulay puis de Metz-campagne et dont il a déjà été question, ainsi que le baron von Turck de Château-Salins, furent, parmi les directeurs de cercle, ceux qui partagèrent le plus sa vision des choses. Pour un portrait plus complet du personnage, François ROTH, *La Lorraine annexée*, *op. cit.*, pp. 509-510.

[4] Il s'agissait par exemple de faire respecter les heures de fermeture des débits de boisson qui accueillaient des festivités associatives qui se multipliaient à cette époque, en particulier dans les secteurs industriels, et qui donnaient souvent lieu à de nombreux excès et à des troubles de l'ordre public, voire à des échauffourées. Le cas du secteur sidérurgique et minier de Metz-campagne avait notamment fortement préoccupé le directeur de cercle von Villers (ADM 8AL407, voir en particulier le courrier du maire de Maizières, au directeurs de cercle, du 10 juillet 1902). Pour une mise en perspective sur ces questions, voir le chapitre consacré aux « fêtes et violence » dans Alain GATTI, *De la vigne à la mine: la mine et les mineurs de Marange 1859-1931*, Metz, Serpenoise, 2000, 630 p., pp. 123-152

l'avenir être tolérés lors de congrès internationaux, qui viendraient à se tenir en Terre d'Empire.

Par ailleurs, dans cette même réponse, le président de Lorraine se permettait d'ores et déjà, et avant même que ne soient rendus les rapports des directeurs de cercle et de police, d'exprimer son opinion personnelle sur d'autres dispositions du droit associatif qu'il ne jugeait plus opportun d'appliquer. Il estimait notamment qu'il était temps de pouvoir déroger à la stricte interdiction qui était faite aux associations de jouer des marches militaires ou des sonneries au clairon et qu'il n'était plus nécessaire de signaler cette disposition réglementaire, par écrit, et sans exceptions, à toutes les nouvelles sociétés qui se créaient sur le territoire de la Terre d'Empire. Enfin, de façon à pouvoir intégrer plus facilement les étrangers dans les réseaux associatifs, il demandait aussi que soit abandonnée la procédure de demande d'autorisation obligatoire préalable, que devaient remplir les associations pour chacun de leurs membres qui n'était pas de nationalité allemande[1].

En fait, l'enquête qui fut réalisée, auprès des directeurs de police et de cercle, après ce premier rapport du président au Ministère, devait montrer que, dans la plupart des circonscriptions administratives, les recommandations du « point 4 », du 22 février 1887 n'étaient souvent et généralement plus appliquées depuis déjà quelques années[2]. D'ailleurs, le directeur de police de la ville de Metz n'hésitait pas à considérer ces recommandations de 1887, comme étant totalement « obsolètes » (« *antiquiert* »)[3]. Mieux même, le directeur de cercle de Château-Salins demandait, au président de Lorraine, que lui soit envoyée une copie de l'un des textes réglementaires de ce « point 4 », de façon à ce qu'il puisse savoir

[1] ADM 3AL410/1. Lettre du président de Lorraine au sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, Mandel, le 21 avril 1903.
[2] Mais les directeurs restaient toujours très évasifs sur cette question du nombre des années.
[3] ADM 3AL410/1. Lettre du directeur de police de Metz au président, le 8 juillet 1903.

ce dont il s'agissait, pour pouvoir répondre à l'enquête[1]! La pratique administrative avait donc déjà précédé (et était aussi en partie la cause de la préparation de) l'aggiornamento des textes législatifs et réglementaires que préparait le Ministère. En fait, les pratiques différaient d'un endroit à un autre. Le directeur de police de la ville de Metz, par exemple, recevait toujours dans ses bureaux, la plupart des programmes des festivités associatives de la ville, mais il ne demandait généralement plus aucune garantie pour la tenue de ces manifestations et si l'un ou l'autre programme ne lui parvenait pas, il ne l'exigeait que dans le cas où l'association pouvait avoir « d'une manière ou d'une autre, une tendance suspecte »[2]. Par contre, pour le cercle de Sarrebourg, la pratique s'était tellement assouplie, que les projets de programme festifs n'étaient plus du tout exigés et que la tenue de manifestations associatives se faisait, la plupart du temps, sans que le directeur en soit avisé[3].

De l'avis général des directeurs de cercle, il n'y avait plus de manifestations de tendance germanophobe sur l'ensemble du territoire de la Présidence, depuis de nombreuses années déjà. L'espace social s'était donc pacifié, ce que ne manquaient pas de signaler avec insistance les fonctionnaires en parlant du « calme » de leurs administrés et en indiquant que les manifestations associatives n'étaient plus « dévoyées » à des « fins de politique nationale »[4]. Ils confirmaient également ce que la président de Lorraine avait pu dire au Ministère, à savoir que la symbolique du tricolore français ne faisait plus d'apparition dans l'espace public, sauf à quelques très rares occasions, et que de toute façon, d'après le directeur de cercle de Château-Salins, sa « vue (...) ne provoque plus d'impression exceptionnelle, parmi la population, depuis bien longtemps »[5]. En outre, le

[1] ADM 3AL410/1. Lettre du directeur de cercle au président de Lorraine, le 9 juillet 1903. Le directeur disait que les dispositions du 12 décembre 1886 n'étaient pas recensées dans ses bureaux.
[2] ADM 3AL410/1. Lettre du directeur de police de Metz au président, le 8 juillet 1903.
[3] ADM 3AL410/1. Lettre du directeur de Sarrebourg au président, le 11 juillet 1903.
[4] ADM 3AL410/1. Lettre du directeur de Metz-campagne au président, le 4 juillet 1903.
[5] ADM 3AL410/1. Lettre du directeur de cercle de Château-Salins au président, le 18 juillet 1903.

même directeur de cercle avouait aussi que, dans sa circonscription, « des marches françaises sont encore jouées, et toujours avec prédilection », sans que cela fasse l'objet de manifestations particulières, ce qu'il expliquait par le fait que la plus grande partie de la population de son cercle était francophone et que les rares Vieux-Allemands qui pouvaient assister à ces fêtes indigènes locales ne se plaignaient apparemment jamais de ce type de pratique.

De plus, au fil du temps, l'usage du français n'était plus tenu comme ayant la même valeur subversive que « par le passé ». Les seuls directeurs de cercle à signaler une association en secteur indigène germanophone, qui chantait encore occasionnellement « quelques inoffensifs couplets en français », au cours de manifestations publiques, était celui de Boulay. Mais comme cette association de jeunesse catholique était « absolument au-dessus de tout soupçon, de manière politique », l'administration n'estimait pas nécessaire d'intervenir[1]. De la même façon, dans les secteurs où la langue usuelle des indigènes était majoritairement restée le français, c'est-à-dire dans les cercles de Metz et de Château-Salins, les directeurs de cercle appliquaient la règle de l'obligation du bilinguisme avec une très grande souplesse, le directeur de police de Metz autorisant même « certaines » associations[2] à ne pas se conformer à la règle du bilinguisme obligatoire, pour leurs manifestations, et le directeur de cercle de Château-Salins n'exigeait ce bilinguisme que sur les insignes et les diplômes officiels.

Tous les directeurs de cercle s'accordaient donc pour reconnaître que la circonscription de l'espace public des opinions et de l'espace social était une réussite et que leur pratique libérale ne la remettait absolument pas en cause. Ce faisant, ils étaient aussi tous d'accord pour affirmer que cette réussite n'était donc pas liée à une pratique très rigide de la réglementation. Pour certains, le bénéfice de ce résultat favorable était plus à

[1] ADM 3AL410/1. Lettre du directeur de cercle de Boulay au président, le 29 avril 1903.
[2] En fonction de leur composition linguistique apparemment, mais le directeur de police de Metz restait très évasif à ce sujet. ADM 3AL410/1. Lettre du 8 juillet 1903.

imputer aux maires, qui avaient vu s'accroître leur responsabilisation en matière de police, depuis qu'avait été votée la nouvelle loi sur les communes[1]. Par contre, d'un avis plus général (qui était aussi celui du président de Lorraine), les directeurs de cercle qui cherchaient à comprendre le pourquoi de cette réussite l'attribuaient généralement à deux facteurs principaux. Ces deux aspects étaient en fait étroitement liés à la politique associative qui avait été menée jusqu'alors. Le premier de ces facteurs était que l'essentiel des grandes manifestations des mouvements associatifs qui se tenaient en place publique, dans les villes et les bourgades de la Présidence, se déroulaient, en Lorraine, sous la houlette des grandes fédérations associatives, qui avaient été instaurées à partir de 1889. S'exprimant à ce sujet, le directeur de police de Metz remarquait que « les plus grandes fêtes, comme les fêtes gymniques et les concours de tir, sont presque toutes, sans exception, organisées par des Vieux-Allemands et sont des fêtes dans lesquelles l'élément vieil-allemand prédomine »[2]. Les fédérations associatives régionales, subdivisées en *Bezirke* ou *Gaue*, qui furent fondées à partir de 1889, avaient bien joué le rôle d'encadrement qu'en avait escompté l'administration. D'ailleurs, le président de Lorraine, reprenant les rapports de ses subordonnés, concluait que « les grandes festivités émanent régulièrement et uniquement d'associations dont les dirigeants et la plus grande partie des membres appartiennent à la population vieille-allemande »[3].

Le second facteur qui avait été à l'origine de cette pacification de l'espace social, ou en tout cas de sa désertion par les manifestations « nationales politiques » francophiles d'autrefois, consistait à l'inverse dans le fait que les associations presqu'exclusivement indigènes qui étaient encore signalées pour les secteurs francophones et qui formaient aux yeux des autorités allemandes, une société à part, ne se manifestaient plus que très

[1] § 16 de la loi du 18 mai 1895, sur les responsabilités du maire, en matière de police, en cas d'absence de fonctionnaires de police, dans la commune. C'était l'avis du directeur de cercle de Metz-campagne (ADM 3AL410/1. Lettre du 4 juillet 1903.
[2] ADM 3AL410/1. Lettre du directeur au président de Lorraine, le 8 ujillet 1903.
[3] ADM 3AL410/1. Rapport de synthèse du président de Lorraine au Ministère, le 5 octobre 1903.

discrètement dans l'espace public. Le directeur de cercle de Château-Salins décrivait la population de sa circonscription comme étant « très calme et peu portée, lors de manifestations à s'exprimer de façon démonstrative. Les quelques très petites festivités associatives, comme les déplacements, concerts, etc, se déroulent (...) calmement et sans incident »[1]. Le directeur de cercle de Metz-campagne relevait la même tendance, notant qu'il y avait beaucoup de fêtes internes aux associations, dans sa circonscription, mais que celles-ci ne faisaient jamais l'objet de demande d'autorisation. Pour lui, ces « usages » qui restaient confinés à un espace quasi privatif devaient être tolérés puisqu'il n'en était pas fait une « utilisation politique malveillante »[2]. Enfin, concernant les associations indigènes de Metz, le directeur de police de la ville estimait de manière très pragmatique qu'il ne pouvait avoir la garantie que, dans telle ou telle de ces sociétés, des « attaques anti-allemandes » n'aient pas eu lieu et que « cela aura lieu de toute façon, que tel ou tel ordonnance soit appliquée strictement ou non. ». Par contre, « que la chose reste à l'intérieur de l'association, et elle ne causera dans ce cas que peu de tort, que la chose soit publique et soit particulièrement accablante, dans ce cas il reste toujours la possibilité de la dissolution de l'association »[3].

Au final, l'espace social était donc pacifié et était monopolisé par les fédérations associatives qui étaient vecteurs de la « chose allemande », ce qui signifiait que l'espace social et l'espace qui était donné à voir était germanisé et devenait ainsi un vecteur identitaire susceptible de favoriser l'adhésion des populations au *Reich*. La politique initiée par Hohenlohe-Schillingsfürst avait atteint son objectif, les derniers tenants de la francophilie devaient se cantonner à un espace non médiatisé, confiné hors de la place publique. Mais si l'espace lorrain avait été germanisé, il n'en demeurait pas moins vrai, comme l'indiquait clairement le directeur de police de Metz, qu'il existait encore des

[1] ADM 3AL410/1. Rapport du 18 juillet 1903.
[2] ADM 3AL410/1. Rapport du 4 juillet 1903.
[3] ADM 3AL410/1. Rapport du 8 juillet 1903.

indigènes qui affichaient, en dehors de la place publique, leurs tendances francophiles. D'ailleurs, concernant la « germanisation » de la population, les responsables administratifs étaient on ne peut plus prudents. Un des nombreux rapports du Statthalter au chancelier parlait avec circonspection, le 22 octobre 1902, de « l'évolution paisible de la situation politique, depuis huit ans » et de la nécessité de donner, à l'attention de l'étranger et des indigènes « des preuves de la confiance et de la certitude que le gouvernement a, concernant le développement constant et à venir de la germanité en Alsace-Lorraine »[1].

Au terme de cette enquête, l'avis du président de Lorraine était finalement très mitigé. S'il voyait d'un très bon œil l'évolution de la pratique qui avait été celle de ses directeurs de cercle et de police, il n'en était pas moins conscient que la persistance de l'équilibre qui avait été atteint était aussi liée à certaines des dispositions qui avaient été introduites et que leur suppression pure et simple pouvait remettre à tout moment cet équilibre en question.

Au final, cette enquête donna lieu à la promulgation de deux lois successives, qui libéralisaient finalement considérablement la législation associative. La première était votée le 5 juillet 1905, pour la seule Terre d'Empire. La seconde, adoptée par le *Reichstag*, le 19 avril 1908, était en fait une loi qui s'appliquait au *Reich* tout entier et qui unifiait, pour la première fois, le droit associatif de tous les Etats.

Très proches l'une de l'autre, ces deux lois différaient en fait essentiellement sur deux points. Le premier avait trait à la procédure de déclaration des associations. Pour en comprendre l'objet, il faut rappeler qu'à partir de 1899, au moment où le code civil allemand avait été introduit en Alsace-Lorraine, le gouvernement avait réalisé un véritable

[1] BArch R43/168c. Lettre de Hohenlohe-Langenburg à Bülow, au sujet de l'introduction de la possibilité pour les Alsaciens-Lorrains d'effectuer leur service militaire en Terre d'Empire.

toilettage de l'ensemble des dispositions législatives applicables en Terre d'Empire[1]; à cette occasion, le droit associatif avait été enrichi d'une disposition supplémentaire, celle de l'obligation de l'inscription des associations sur un registre, au tribunal d'instance, qui s'ajoutait à la demande d'autorisation à faire auprès du directeur de cercle[2]. En 1905, si l'autorisation de police avait été remplacée par une simple déclaration à faire à la direction de cercle (ou de police, pour Metz), l'association devait encore être déclarée une seconde fois devant le le tribunal. La loi de 1908, valable pour l'ensemble de l'Empire, allégeait considérablement la procédure, puisque la seule inscription au tribunal était désormais exigée.

Le second point sur lequel la législation était modifiée était relativement sensible, puisqu'il permettait désormais aux associations de ne plus demander d'autorisation particulière pour pouvoir porter des uniformes et des insignes. Elles devaient, certes, respecter des consignes d'ordre plus général, concernant la langue des inscriptions, le port d'uniforme de type militaire (dans ce cas, il fallait toujours une autorisation), ou l'interdiction de porter les trois couleurs françaises, mais le changement de politique était manifeste. D'ailleurs, on verra que cette disposition plus libérale eut des conséquences sur la réactivation, dans l'espace social, de signes et symboles rappelant la France.

Enfin, da manière plus générale, si la liberté d'association était promulguée, le gouvernement avait conservé un certain nombre de garde-fous, en amont comme en aval. En amont tout d'abord, si une association n'avait plus besoin de demander d'autorisation administrative pour pouvoir exister, une fois qu'elle avait déposé ses statuts au tribunal, la liste des membres de son bureau et l'adresse de son local[3], le directeur de cercle ou de police (à Metz) en était averti et avait la possibilité de refuser son enregistrement, au nom

[1] ADM 1AL15/29. *Gesetz betreffend die Aufhebung von Landesgesetzen*, du 29 novembre 1899.
[2] Ordonnance du 6 décembre 1899 (*Gesetzblatt für Elsass-Lothringen*, 1899, n°950, pp. 245-246) et circulaire envoyée aux présidents de district, pour application, le 18 décembre 1899.
[3] En cas de changement concernant l'un de ces trois éléments, il fallait faire une nouvelle déclaration au tribunal.

de la sécurité publique. Si les autorités n'avaient pas réagi, une fois passé un délai de six semaines, l'association était considérée comme définitivement « inscrite ». De plus, en aval, le président ou les autorités supérieures se réservaient également le droit de dissoudre tout groupe qui était considéré comme menaçant pour la sécurité publique. De manière plus significative encore, le gouvernement répétait l'obligation d'employer l'allemand dans toutes les manifestations publiques, ainsi que sur les insignes et les programmes, même si dans la zone francophone, l'usage du français était « également permis »[1]. Enfin, deux domaines particuliers restaient encore soumis à des demandes d'autorisation spéciales. Effectivement, seul le président était habilité à autoriser le port d'insignes, de costumes et de drapeaux, tout comme il était seul à pouvoir octroyer le droit de créer des associations à but « social-politique » ou religieux, encadrant des jeunes n'ayant pas encore atteint la majorité. Par cette dernière disposition il ne s'agissait pas d'interdire les associations de jeunesse confessionnelles[2], mais bien de combattre les progrès de la sociale-démocratie, en évitant à tout prix que la jeunesse ne puisse être « pervertie » par ses idées, entre sa sortie de l'école et son passage au service militaire. C'était en tout cas la position qui était défendue par les cercles gouvernementaux à Berlin[3]. D'ailleurs, en même temps qu'était votée cette loi, les *Kriegervereine* de l'ensemble de la Terre d'Empire étaient pressés

---

[1] §5 de la loi de 1905. Le caractère obligatoire de l'allemand était préservé dans la loi d'Empire et s'appliquait aussi aux parties polonaises de la Prusse. Sur la nécessité de garder, dans la loi d'Empire, un article sur l'usage de la langue allemande, en raison de la question polonaise et des régions situées « à l'ouest du *Reich* », voir la résolution du Ministère d'Etat prussien du 5 octobre 1907 (KOCKA Jürgen et NEUGEBAUER Wolfgang (dir.), *Die Protokolle des Preussischen Staatsministeriums*, Hildesheim, Zürich, New-York, éd. Olms Weidemann, , coll. *Acta Borussica. Neue Folge*, t. IX: 1900-1909, 2001, 504 p., n°168, pp. 198-199), ainsi que les débats houleux au Reichstag, au mois d'avril 1908. Sur l'application différenciée de cette disposition dans les régions polonophones et en Alsace-Lorraine, ainsi que sur les réactions de l'opinion publique, voir Eva RIMMELE, *Sprachenpolitik im Deutschen Kaiserreich vor 1914. Regierungspolitik und veröffentlichte Meinung in Elsass-Lothringen und in den östlichen Provinzen Preussens*, Frankfurt am Main, Berlin, Bern, New-York, Paris, Wien, Peter Lang, 1996, 190 p.

[2] ADM 3AL410/1. La circulaire d'application de la nouvelle loi associative, du 7 juillet 1905, adressée aux présidents ainsi qu'aux directeurs de cercle et de police, le précisait de manière explicite.

[3] La question d'un âge minimum à instaurer pour pouvoir adhérer à une association, afin que soit assurée « la protection de la jeunesse contre les influences pernicieuses de la social-démocratie et des Polonais » avait été largement débattue avec le chancelier, au sein du gouvernement prussien (KOCKA Jürgen et NEUGEBAUER Wolfgang (dir.), *Die Protokolle des Preussischen Staatsministeriums*, *op. cit.*, t. IX: 1900-1909, 2001, 504 p., n°168, pp. 198-199)

d'instaurer, en leur sein, le plus possible de *Jugendabteilungen*, c'est-à-dire de sections destinées à la jeunesse du pays: « étant donné le grand danger qui menace notre jeunesse qui vient de quitter l'école, de se voir empoisonner par l'activité de la social-démocratie, nous adjurons [...] les directions d'association de considérer avec plus d'attention [la nécessité de créer] des sections pour les jeunes » car, selon les dirigeants de l'*elsass-lothringischer Krieger-Landesverband*, « celui qui tient la jeunesse détient l'avenir »[1].

Par ailleurs, il convient encore de noter que les autorités du *Reichsland* avaient également profité de la promulgation de la loi sur les associations, le 5 juillet 1905, pour libéraliser également le droit de réunion, à l'égal de ce qui s'était passé quelques mois auparavant dans le reste du *Reich*, le 24 mars. Désormais, pour qu'une manifestation publique puisse avoir lieu, il suffisait, qu'au moins 24 heures avant, son organisateur viennent déclarer à la police, le but dans lequel elle était organisée, ainsi que la date, l'heure et l'endroit précis, auxquels elle aurait lieu. Il n'y avait donc plus besoin d'autorisation de police, mais d'un simple récépissé que le fonctionnaire remettait au déclarant. Par contre, les rassemblements publics dits « de plein air » étaient encore soumis à autorisation de police, de même que les défilés. Enfin, les forces de police pouvaient bien sûr, à tout moment intervenir pour disperser un rassemblement public qui menaçait la sécurité publique ou qui ne respectait pas les termes de la déclaration qui avaient été inscrits auprès des autorités de police.

---

[1] *Jahresbericht des elsass-lothringischen Krieger-Landesverbandes*, 1910. Dans cette publication annuelle du *Landesverband*, il était rappelé que cet appel urgent avait déjà été lancé à plusieurs reprises, depuis 1907 au moins et qu'il n'avait pas eu l'écho escompté. Sur cette préoccupation du sort de la jeunesse et sa prise en charge par les mouvements associatifs, voir Ulrich HERMANN, Luth ROTH, GILLIS John R., *Geschichte der Jugend. Tradition und Wandel im Verhältnis der Altersgruppen und Generationen in Europa von der 2. Hälfte des 18. Jahrhunderts bis zur Gegenwart*, Weinheim/Basel, Beltz, 1890, 248 p. et Ulrich HERMANN, « Erziehungsstaat - Staatserziehung - Nationalbildung. Staatliche und gesellschaftliche Funktionen und Leistungen von Erziehung und Unterricht im Übergang vom Untertanen Verbandsstaat zur modernen Staatsbürger-Gesellschaft », *Zeitschrift für Pädagogik*, 39, 1993, pp. 567-582.

Au terme de ce processus, l'ensemble des dispositions réglementaires et législatives régulant le fonctionnement de l'espace public des opinions avait été refondé et libéralisé, à l'exemple de ce qui se passait dans le reste du *Reich*. L'abandon progressif des mesures coercitives qui avaient jusqu'alors encadré le développement de la vie politique et associative devait permettre de faciliter davantage l'adhésion des indigènes à la communauté de destin de l'Etat allemand, comme cela se faisait ailleurs dans le reste de l'Empire et dans les autres Etats européens qui avaient développé, accompagné et utilisé la massification de la culture et la politisation progressive de la société, pour réaliser l'intégration et l'identification de leurs citoyens à la nation[1].

[1] En plus des ouvrages déjà cités sur la question nationale, comme Anne-Marie THIESSE, *La création des identités nationales. Europe XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, éditions du Seuil, 1999, 307 p., voir aussi, par exemple, les écrits de Dominique SCHNAPPER, comme *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard 1994, 228 p.

C) Une libéralisation sous contrôle ? Réaffirmation et renforcement de l'emprise gouvernementale sur deux entreprises très sensibles pour leur rôle de médiateur identitaire.

Parallèlement à leur action de régulation et de libéralisation progressive et très contrôlée de l'espace public des opinions, et en plus de l'influence directe qu'ils exerçaient sur le cours des représentations identitaires des indigènes par le biais de l'école et de l'armée, les autorités allemandes favorisèrent donc, grâce aux immigrés, l'encadrement de la population par des associations et des groupes à vocations politiques qui étaient, pour la plupart, rassemblés dans le cadre de fédérations régionales rattachées à celles de Vieille-Allemagne, et généralement dirigées par des immigrés. Mais, au moment même où se libéralisaient les cadres de cet espace, l'administration n'hésita pas aussi à intervenir plus que par le passé sur deux formes de sociabilité qu'elle jugeât comme étant particulièrement sensibles pour la diffusion de l'identité nationale auprès des populations. L'une jouait un rôle essentiel dans l'interprétation à donner à l'histoire et plus généralement à l'ensemble des éléments du patrimoine lorrain, qu'il s'agisse de monuments ou d'éléments du folklore, il s'agissait de la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*. L'autre, le mouvement des *Kriegervereine*, touchait à un domaine auquel l'empereur fut toujours particulièrement sensible, à savoir le souvenir de la guerre de 1870 et l'entretien des valeurs militaires parmi la population, tant il est vrai que le couple armée-nation ne faisait qu'un aux yeux de l'empereur.

1) L'interprétation identitaire nationale d'un patrimoine « identitaire » régional.

On a déjà vu comment et dans quelles conditions la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine* avait été créée et pensée. Sans entrer dans le détail de l'histoire de cette société savante, ni en faire une analyse sociologique[1], il convient toutefois de relever quelques éléments qui permettent de comprendre comment et dans quelles conditions cette initiative, dirigée par les présidents de Lorraine successifs et le très actif Georg Wolfram, fédéra l'essentiel des travaux de recherches historiques, linguistiques et patrimoniaux, et comment et dans quelles conditions elle oeuvra à la transformation et à la germanisation des représentations de la Lorraine.

Comme nous l'avons déjà montré, à partir du moment où l'expression politique du particularisme lorrain commença à se désolidariser des formes les plus virulentes de la Revanche, les Vieux-Allemands tentèrent d'exploiter ce sentiment, afin de faire émerger une conscience identitaire régionale (ou plutôt infra-régionale, si l'on considère que l'Alsace-Lorraine était l'échelon régional) qui reposerait sur la mise en valeur du patrimoine de la Présidence de Lorraine, tout en mettant en évidence les aspects qui le rattachaient à l'Allemagne. Cette appropriation nationale de l'image et de la représentation identitaire de la Lorraine, autre forme de la germanisation, devait à la fois favoriser l'intégration des Lorrains dans la sphère identitaire germanique et l'intégration des Vieux-Allemands dans la région dans laquelle ils avaient fait souche. Une fois passé le temps des pionniers de cette histoire allemande de la Lorraine, ce discours d'abord savant devait se répandre au-delà du cercle des érudits et participer plus largement à la germanisation des représentations et des symboles régionaux.

---

[1] Ces questions ont déjà été, on l'a vu, largement étudiées: Béatrice SCHNEIDER, *Die Gesellschaft...*, *op. cit.*, Lionel METZLER, *La Société...*, *op.cit.*, François-Yves LE MOIGNE, « La fondation de la Société..., *op. cit.*, Lionel METZLER, « Les membres de la Société..., *op.cit.*, René SCHNEIDER, « Le clergé mosellan et la Société..., *op.cit.*

L'idée de connoter chaque élément du patrimoine ou de la symbolique lorraine d'un point de vue national n'était certes pas nouvelle. Dès le début de l'annexion, nous l'avons vu, des intellectuels et des hommes politiques tentèrent de justifier l'annexion de la Lorraine pour des raisons autres que celles avancées par Bismarck, cherchant à trouver tous les fils qui pouvaient rattacher la région annexée au destin du *Reich*[1]. Ces considérations historiques générales très nombreuses, sur le « vol » et le « retour » de l'Alsace et de la Lorraine au *Reich* s'estompèrent cependant rapidement, une fois l'annexion réalisée. En Alsace-Lorraine, elles furent remplacées, à partir de 1872, par des manuels généraux sur la Terre d'Empire, essentiellement destinés à l'usage des enseignants, comme le grand classique de l'inspecteur de cercle Slawyk, *Heimathkunde von Elsass-Lothringen*[2], dont la réédition de 1873 portait la mention « pour l'école et la maison », et était étoffée de 30 pages[3]. Cet ouvrage, très centré sur l'Alsace, reprenait les grandes lignes des programmes scolaires déjà évoqués et fut réédité constamment jusqu'au début du XX^{e} siècle.

Par contre, à quelques exceptions près, notamment celle de la première grande somme réalisée par Eugen Huhn en 1875[4] et quelques articles très isolés d'histoire locale[5], il fallut en fait attendre le milieu des années 1880 pour voir paraître des productions érudites allemandes (ou en langue allemande) plus nombreuses sur la Lorraine. Ce furent

---

[1] En plus des interventions des politiques au Reichstag, et des historiens célèbres qui se prêtèrent aux controverses sur la question de l'annexion, il exista aussi une littérature foisonnante, aujourd'hui oubliée, typique des trois premières années de l'annexion et au titre souvent évocateur, comme Wolfgang MENZEL, *Elsass-Lothringen sind und bleiben unser*, Stuttgart, Kroener, 1870, 95 p., Friedrich STEGER, *Das Elsass mit Deutsch-Lothringen*, Leipzig, Quandi-Haendel, 1871, 95 p., Adolf SCHMIDT, *Elsass und Lothringen: Nachweis, wie diese Provinzen dem deutschen Reich verloren gingen*, Leipzig, Veit & Cie, 1870, 84 p. ou encore E. NOLKE, *DerRaub von Elsass und Lothringen im 16. und 17. Jahrhundert*, Berlin, Liebheit u. Thiessen, 1871, 29 p. Tout cela sans compter les articles de presse et les opuscules patriotiques réalisés localement.

[2] J. SLAWYK, *Heimathkunde von Elsass-Lothringen*, Guebwiller, Boltze, 1872, 16 p.

[3] Le succès de cet ouvrage ne se démentit pas et fut régulièrement rééditéé jusqu'en 1897 au moins.

[4] Eugen Hugo Theodor HUHN, *Deutsch-Lothringen, Landes-, Volks- und Orts-kunde*, Stuttgart, Cotta, 1875, 566 p.

[5] Comme celui de Dagobert FISCHER, *Die ehemalige Bergveste Turkstein in Lothringen*, Saverne, 1879.

bien souvent des enseignants en poste dans les écoles réales et les lycées qui s'investirent les premiers en la matière, comme Johannes Hermann Atorf, qui dirigea l'école réale de Forbach de 1881 jusqu'à sa mort en 1893[1], Max Besler, son successeur à la direction, de 1893 à 1903, ou encore Heinrich Lempfrid, professeur au lycée de Sarreguemines et archiviste de la ville. Cette génération d'enseignants fut celle des pionniers d'une histoire érudite locale et régionale écrite en langue allemande, par de Vieux-allemands et qui s'intéressa, dès l'origine, aux liens qui pouvaient exister entre l'histoire de leur région d'adoption et le reste du *Reich* ou les régions allemandes avoisinantes[2]. L'intérêt que porta Lempfrid à la présence de l'ordre des chevaliers teutoniques en Lorraine et en particulier à Metz n'était, en ce sens, pas anodin[3]. Par ailleurs, ce fut aussi dès cette époque que commencèrent à œuvrer les frères Lerond, Théodore et Henri, deux Lorrains épris de culture allemande, connus pour leurs poésies et leurs études de folklore, mais qui s'exercèrent aussi à la rédaction de quelques études historiques locales[4]. Henri publia même, plus tard, en 1908, un essai qui tentait de reconstituer les éléments d'une « mythologie lorraine » d'essence germanique[5].

---

[1] Atorf rédigea lui-même un premier opuscule sur la seigneurerie de Forbach dès 1877 (*Die Geschichte der früheren Herrschaft Forbach*, Saarbrücken, Hofer, 1877, 31 p.), ainsi qu'un autre sur la Guerre des paysans, *Der Bauernkrieg des Herzogs Anton von Lothringen*, Forbach, Hupfer, 1886, 32 p.

[2] Max Besler s'intéressa à la toponymie de la région de Forbach (faisant paraître les premiers résultats de ses études en 1888 et 1891 dans le *Jahresbericht über das Progymnasium zu Forbach*) et s'attela à la rédaction d'une histoire de Forbach, *Geschichte des Schlosses, derHerrschaft und der Stadt Forbach*, Forbach, Hupfer, 1895, 144 p. Lempfrid fut, quant à lui, on l'a vu, l'une des plumes des annuaires de la *Gesellschaft.*

[3] LEMPFRID Heinrich, *Die Comtureien der Deutschordenballei Lothringen,* T.I, *Die Comturei Metz*, Sarreguemines, Maurer, 1888, 48 p.

[4] Le plus prolixe des deux fut Henry, il publia entre autres, *Herapel und Rosselthal, Skizzen aus der Rosselgegend*, Forbach, Hupfer, 1885, 115 p., ou encore *Aus Farschweiler's Vergangenheit und Jetztzeit. Beitrag zur lothringischen Ortskunde*, Forbach, Hupfer, 1891, 13 p. Néanmoins les deux frères restent plus connus pour leurs poésies qu'ils publièrent dans de très nombreuses revues régionales alsaciennes et lorraines (voir aussi le recueil de poésie de Théodore LEROND, *Lieder eines Lothringers*, Metz, Lang, 1900, 126 p.), ainsi que pour la publication intermittente d'Henry LEROND, les *Lothringische Sammelmappe*, sur l'histoire, la poésie, la langue et les coutumes lorraines, publiées de 1890 à 1901. Sur leur activité, voir Henri HIEGEL, « Deux folkloristes lorrains: Henri Lerond et Angelika Merkelbach », *Les Cahiers Lorrains*, octobre 1975, pp. 108-114 et Marcel CARRIERES, « Deux prêtres et folkloristes lorrains: les frères Lerond de Cocheren, Henri, 1861-1927, Théodore, 1865-1952 », *Panorama Schlossberg*, décembre 1965, pp. 2-4.

[5] Henri LEROND, *Wasser- und Gestirnkult im Kinderreigen Lothringens. Eine mythologische Studie*, Metz, Even, 1908, 95 p.

Dans les années 1880, ce même frémissement en faveur de la recherche régionale fut par ailleurs perceptible dans les demandes de communications de documents qui étaient faites aux archives de la Présidence de Lorraine. Si dès le début des années 1880, les consultations dans le but de rédiger des travaux historiques commencèrent à quitter le domaine de l'exception et à devenir plus régulières, ce fut surtout à partir de l'arrivée de Georg Wolfram et de la création de la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine* que ce type de recherche augmenta de manière significative[1]. La venue de ce nouvel archiviste marqua ainsi une véritable rupture. On peut, par exemple, la mesurer au nombre de communications qui furent faites dans un but scientifique, à partir de sa prise de fonction: Il y en eut trois fois plus entre 1888 et 1894 qu'entre 1871 et 1888[2]. Néanmoins, la seule arrivée de Wolfram n'explique pas tout. Si la recherche dans les archives fut aussi peu développée au début de l'annexion, ce fut aussi parce qu'Edouard Sauer, son prédécesseur indigène, un des rares fonctionnaires français à avoir voulu garder ses fonctions au lendemain de l'annexion, avait été chargé de réorganiser le service des archives, dont les bâtiments avaient été agrandis. Par ailleurs, lui incomba aussi la lourde tâche de réceptionner et de classer l'ensemble des papiers de l'administration française de la période précédente, ainsi que de se préoccuper d'échanger avec son collègue de Nancy, tous les papiers relatifs aux anciens territoires mosellans restés français et aux communes autrefois meurthoises qui avaient été rattachées à la Présidence de Lorraine[3].

En tout état de cause, à partir des années 1880, la production érudite en langue allemande commença à se développer. La création de la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine* fédéra les premières bonnes volontés et suscita de nouvelles vocations parmi les immigrés. Le très prolixe professeur à l'école réale supérieure de Metz,

---

[1] ADM 19AL50. Avant cette date, les consultations étaient essentiellement de type administratif. Il s'agissait de demandes de particuliers concernant des papiers militaires ou des « papiers de famille ».
[2] ADM 19AL43 et 19AL50.
[3] Line SKORKA, « Les archives départementales de la Moselle et la mise en place de l'administration allemande 1870-1874 », *Les Cahiers Lorrains*, 1-2, 2006, pp. 71-77.

Johann Heinrich Albers, fut l'un d'entre eux. Avec lui, la partie francophone de la Lorraine s'était trouvée l'un de ses premiers historiens vieil-allemand. Cet auteur s'intéressa particulièrement à l'histoire de Metz, du pays messin et de celui de la Nied, oeuvrant notamment à la vulgarisation de l'histoire locale en participant à la rédaction de guides touristiques sur la région et en particulier sur les champs de bataille de la guerre de 1870-1871[1]. Parmi ces érudits qui s'intéressèrent à la partie francophone de la Présidence et qui firent partie de la deuxième vague de ces chercheurs locaux, il faut aussi citer le folkloriste Emil Erbrich, qui publia et traduisit en allemand, la célèbre épopée messine de *Chan Heurlin*, mais qui s'intéressa aussi de manière plus générale (en les traduisant là aussi en allemand) aux chants et à la poésie du pays messin[2].

Dans les années 1890, toujours, il n'est pas non plus inintéressant de relever l'apparition des premières études allemandes sur l'évolution de la frontière linguistique et de la frontière « ethnique », sous la plume de Hans Witte, publications qui étaient dans le droit fil de celles de l'école allemande de la linguistique historico-comparative[3]. Dans ces écrits, qui furent édités par la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine* ou qui donnèrent lieu à des communications dans ses annuaires, l'auteur démontrait notamment que la frontière linguistique franco-allemande s'était fortement déplacée, depuis le Moyen-Age, en défaveur des parlers germaniques, confirmant ainsi la thèse officielle de la « francisation » progressive de la population lorraine, qui avait eu lieu avant l'annexion, en lui donnant une profondeur historique. Or, toute historiquement fondée qu'elle ait pu être,

---

[1] Johann Heinrich ALBERS, *Die Belagerung von Metz. Ereignisse und Zustände innerhalb der Festung vom 19. August bis 28. Oktober 1870, nach französischen Quellen und mündlichen Mittheilungen*, Metz, Scriba, 1896, 53 p., *Geschichte der Stadt Metz. Nach den zuverlässigen Chroniken und auf Grund von Einzedarstellungen bis auf die Gegenwart bearbeitet*, Metz, Scriba, 1902, 187 p., ou encore *Metz und Umgebung*, Zürich, Städtebilder, 1891, 104 p. et les deux petits guides, l'un en allemand, l'autre en français, sur Metz et les champs de bataille de la guerre de 1870, *Guide de Metz avec ses environs et les champs de bataille*, Metz, Lang, 1895, 69 p.

[2] Emil ERBRICH, *Chan Heurlin, oder Fanchons Verlobung: Epos in sieben Gesängen*, Metz, Scriba, 1907, 161 p., ainsi que *Lieder aus dem Metzer Lande, Französische Volkslieder*, Metz, Even, 1893, 90 p. (traduction allemande de chansons du pays messin) et « Über Volks- und Dialektdichtung im Metzer Lande », *Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Altertumskunde*, 1902, pp. 301-318.

[3] Sur ces questions, voir Daniel BAGGIONI, *Langues et nations en Europe*, Paris, Payot, 1997, 378 p, voir notamment p. 12 et pp. 225-231.

il n'est pas anodin de relever que la publication de ces premiers textes eurent précisément lieu au moment même où, en 1892, le Statthalter décidait de faire progresser, de façon significative, l'usage officiel de la langue allemande au détriment de la zone francophone. Si la première étude de Witte, publiée en 1890 ne fut pas commandée par l'administration, il est en tout cas certain qu'elle apparut comme un argument qui pouvait permettre de justifier historiquement les choix de l'administration, ce qui ne fut pas sans provoquer, de fait, une certaine polémique[1]. Witte ne resta pas seul à s'intéresser aux questions linguistiques et à ses correspondances « ethniques », puisqu'il fut rejoint sur ce terrain, à partir de 1894, par Adolf Schiber[2].

Ainsi, si la naissance de la *Société d'histoire et d'Archéologie de la Lorraine* fut bien l'œuvre de Wolfram et Hammerstein, pour exister, elle avait aussi attendu l'émergence d'un groupe d'érudits locaux et de professionnels plus ou moins confirmés des études historiques, d'origine immigrée, capables de proposer une autre vision de l'histoire, du folklore ou du patrimoine de Lorraine, que celle des érudits francophones qui avaient jusqu'alors écrit sur la Lorraine et l'ancien département de la Moselle, notamment dans les annuaires de l'ancienne *Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle* ou dans les *Mémoires* de *l'Académie de Metz.* Les deux instigateurs de cette création furent

[1] Parmi les écrits de Witte concernant la Lorraine, voir notamment: « Zur Geschichte des Deutschums in Lothringen. Die Ausdehnung des deutschen Sprachgebiets im Metzer Bistum im ausgehenden Mittelalter bis zum Beginn des 17. Jahrhunderts », *Jahrbuch Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Altertumskunde*, 1890, pp. 231-299; *Deutsche und Keltoromanen in Lothringen*, coll. *Beiträge für Landes- und Volkskunde in Elsass-Lothringen*, 15, Strasbourg, Heitz u. Mündel, 1891, 99 p.; *Das deutsche Sprachgebiet Lothringens und seine Wandlungen, von der Feststellung der Sprachgrenze bis zum Ausgng des 16. Jahrhunderts*, Stuttgart, Engelhorn, 1894, 129 p.

[2] Entre autres, SCHIBER Adolf, *Die fränkischen und alemannischen Siedlungen in Gallien besonders in Elsass-Lothringen*, Strasbourg, Trübner, 1894, SCHIBER Adolf, *Die Ortsnamen des Metzerlandes und ihre Geschichtliche und ethnographische Bedeutung*, 1897, 87 p., SCHIBER Adolf, « Germanische Siedlungen in Lothringen und in England », *Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Altertumskunde*, 1900, p. 148; SCHIBER Adolf, « Zur deutschen Siedlungsgeschichte und zur Entwicklung ihrer Kritik in den letzten Jahren », *Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Altertumskunde*, 1902, p. 449.

d'ailleurs parmi les premiers à alimenter de leurs chroniques et de leurs conférences, la vie de la *Société* et les pages de ses annuaires[1].

La dynamique ainsi créée eut tendance à s'accentuer et se concrétisa d'abord, à partir de 1896-1897, par le fait que la production historique, folklorique et archéologique locale rédigée en allemand, dépassa en quantité, celle qui provenait de France ou qui était écrite par des francophones[2]. Par ailleurs, cette profusion nouvelle s'accompagna aussi, à partir de cette époque, de grandes enquêtes qui furent lancées par la *Société* pour collecter des informations sur les chants, les traditions et les « patois » de Lorraine. Ces recherches donnèrent bien évidemment lieu à des articles de fond ou à des publications tirées à part, éditées par la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine* et largement financées par des subsides officiels[3]. Afin de remplir cet objectif, la *Société* édita d'ailleurs, à partir de 1901, une collection spécialement destinée à cet effet, les *Quellen zur lothringischen Geschichte – Documents de l'histoire de la Lorraine*. Le 12^{e} tome de cette série, publié en 1909, fut ainsi consacré au résultat d'une longue collecte sur « le » dialecte germanique de la Présidence, collecte qui avait commencé près de dix ans auparavant, en 1898, sous l'impulsion de la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine* et d'un professeur à l'école réale de Metz, Michael Ferdinand Follmann. Cette étude fut en fait le premier dictionnaire de « dialecte lorrain allemand » (*Wörterbuch des deutschlothringischen Mundarten*) à avoir été réalisé.

---

[1] Par exemple, Hans HAMMERSTEIN (von), *Das Stadtrecht von St-Avold. Abdruck einer Handschrift des Bezirks-Archiv*, Metz, 1891?, 104 p. et pour l'archiviste, dont il n'est pas possible de reprendre ici l'ensemble des publications, Georg WOLFRAM, « Kritische Bemerkungen zu den Urkunden des Arnulfsklosters », *Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Altertumskunde*, 1889, pp. 40-80.

[2] Si dès 1896 le mouvement était perceptible, à partir de 1897, il devint nettement plus important. Voir dans les annuaires de la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, les recensions annuelles de Wolfram, sur les ouvrages parus sur la Lorraine.

[3] Sur la hauteur et le détail de ces sources de financements, voir Béatrice SCHNEIDER, *Die Gesellschaft...*, *op. cit.*, pp. 160-164. Si la hauteur des subventions officielles annuelles de la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, varia de 2 000 à 4 500 Marks (subventions cumulées du Ministère, de la Présidence et de la ville de Metz), la société obtint aussi toujours de quoi financer toutes ses publications exceptionnelles.

Néanmoins, si ce type de recherches d'envergure sur la partie germanophone de la Lorraine fut privilégié, l'intérêt pour la zone francophone continua à donner lieu à des recherches. Encore en 1914, à la veille de la guerre, la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine* lança un « *Aufruf zur Sammlung französischen und Patois-Volkslieder* - Appel aux folkloristes lorrains. Recueils de chansons populaires »[1]. Il faut dire que jusqu'au bout, comme cela a déjà été indiqué par ailleurs, au contraire de la société d'histoire de Posnanie, il fut toujours fait une place aux érudits indigènes, qu'ils soient germanophones ou francophones, érudits souvent issus des rangs des ecclésiastiques, comme Emile Morhain, Eugène Paulus ou Louis Pinck[2], et qui, à la fin de l'annexion, provenaient de moins en moins nombreux d'autres milieux, comme le très prolixe professeur au lycée de Metz, Léon Zéliqzon, qui fut un infatigable défenseur du « patois » roman[3].

Mais, ce mouvement d'intérêt pour les études historiques et folkloriques, qui furent dirigées sous les auspices de la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, n'était pas propre à la seule Lorraine annexée, puisqu'à la même époque, ce type de recherches régionales avait cours en Alsace et ailleurs en Europe[4]. D'ailleurs et de manière similaire à

---

[1] Voir le dossier réservé au patois roman dans les archives de la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, ADM 12 AL12.

[2] René SCNEIDER, « Le clergé mosellan et la Société..., *op.cit.* On pourra aussi se référer aux nombreux papiers personnels de prêtres conservés aux archives et qui gardent la trace de cette activité érudite particulièrement importante, comme ceux d'Emile Morhain (ADM 18J37), directeur du petit séminaire, qui se passionna pour l'histoire religieuse de son diocèse, d'Eugène Paulus (ADM 19J248), directeur de la bibliothèque municipale de Metz, qui s'intéressa au mobilier lorrain et fut l'un des promoteurs du site archéologique du Hérapel près de Cocheren, ou encore de Louis Pinck, connut pour sa plume acérée, dans les colonnes de la *Volksstimme* et encore aujourd'hui pour ses activités de folkloriste et notamment pour avoir rassemblé les chants de l'Est mosellan (ADM 42J1-29; MAYER Laurent, *Culture populaire en Lorraine francique. Coutumes, croyances et traditions*, Strasbourg, Salde, 2000, 354 p.).

[3] Outre son dictionnaire des dialectes romans, publié en 1924 (*Dictionnaire des patois romans de la Moselle*, Strasbourg, Istra, 1924, 718 p.), il publia aussi de nombreux articles, faisant la part belle aux dictons et aux histoires en dialecte roman, comme « Zur lothringischen Volkskunde », *Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Altertumskunde*, 1913, pp. 67-129. Pour sa biographie, voir René CLEMENT, « Léon Zéliqson », *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, 1947, pp. 12-18.

[4] Voir par exemple Catherine BERTHO, « L'invention de la Bretagne. Genèse sociale d'un stéréotype », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1980, 35, pp. 45-62, la synthèse de Anne-Marie THIESSE, *Ecrire la France : le mouvement littéraire régionaliste de langue française entre la Belle-Epoque et la Libération*, Paris, PUF, 1991, 314 p. ou encore, pour l'Europe centrale, le travail de Bernard MICHEL, *Nations et nationalismes en Europe Centrale. XIX^e^ –XX^e^ siècle*, Paris, Aubier, 1995, 321 p.

ce qui se passait ailleurs en Europe, ce fut en 1899 que les collections muséographiques variées existant pour la ville de Metz furent regroupées sous la direction d'un seul homme, Johann Baptist Keune, qui fut aussi, aux côtés de Wolfram, l'un des grands animateurs de la recherche historique et surtout archéologiques de la Présidence[1]. Cette impulsion décisive fut là encore soutenue par les autorités allemandes et notamment par le financement de la ville de Metz, qui consentit à investir massivement dans cette opération, tant en terme de subventions, qu'en terme de construction, puisqu'à partir de 1900, la municipalité se décida à doter, de nouveaux locaux, la nouvelle institution culturelle qu'elle venait de créer. Désormais, les collections jusque-là éparses qui s'étaient peu à peu constituées sur Metz, grâce aux dons de particuliers et des sociétés savantes de la ville, furent donc rassemblées sous l'égide d'une seule institution dirigée par un seul homme.

De la même manière que les collections patrimoniales existantes furent peu à peu regroupées, et toujours à partir de la fin des années 1890, un certain nombre d'auteurs commençèrent également à publier les premiers ouvrages allemands, qui tentaient de faire la synthèse de ce foisonnement d'études nouvelles, de façon à les rendre abordables ou diffusables auprès d'un public moins averti. Ces publications, largement financées ou soutenues officiellement par les autorité allemandes du *Reichsland*, ou par des institutions culturelles subventionnées par elles, comme la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine* pour la Lorraine annexée, s'essayèrent, bien entendu, à relier l'histoire ou le patrimoine de la région à celui de sa nouvelle grande patrie, procédant ainsi à une germanisation du discours tenu sur la Lorraine. Parmi ces ouvrages, la publication la plus aboutie de ce type de *vulgate*, qui tendait à montrer que l'entité lorraine du *Reichsland* était finalement tournée par la plupart des fibres de son « être » vers le monde germanique,

[1] Jean-Christophe DIEDRICH, « Les musées de Metz au XIXe siècle », in *Les chroniques du Graoully*, publication de la Société d'histoire de Woippy, n°7, 1997, p. 42-48Jeanne-Marie DEMAROLLE, « Des vestiges et des hommes: un siècle d'archéologie mosellane au sein de la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine* », *Les Cahiers Lorrains*, 1990, pp. 237-245 et H. BAULIG, « Bibliographie Johann Baptiste KEUNE », *Trierer Zeitschrift*, 1977-1978, pp. 308-345.

parut en 1898. Il s'agissait de l'*Allgemeine Landesbeschreibung*, premier tome d'une somme sur l'Alsace-Lorraine, intitulée *Das Reichsland Elsass-Lothringen*, réalisée et coordonnée par le *Statistisches Bureau des Ministeriums für Elsass-Lothringen*, à la demande du Statthalter Hohenlohe-Schillingsfürst, le 26 mai 1893[1]. La rédaction de cette somme, véritable vision officielle de la terre d'Empire, fut confiée à une commission dirigée par Maximilien du Prel, président du Bureau statistique et homme de confiance du gouvernement, qui avait aussi été jusqu'en 1891 le président du Bureau littéraire, c'est à dire chargé de la propagande officielle allemande pour l'Alsace-Lorraine[2].

Dans cette vision officielle sur la Terre d'Empire, du Prel, dans la partie qu'il avait rédigée sur l'histoire de la Terre d'Empire, s'empressait bien évidemment de noter que le « passé allemand » et la « langue allemande » du pays ne pouvaient que faciliter son assimilation future à l'Allemagne[3]. D'autre part, l'universitaire strasbourgeois Georg Gerland, chargé de la rédaction de la partie sur la géographie de la Terre d'Empire, faisait par exemple de la plaine d'Alsace, des Vosges et du plateau lorrain un ensemble orographique et géologique « naturellement » rattaché au reste de l'Allemagne[4]. Gustav Schwalbe, lui aussi professeur à l'Université de Strasbourg, tentait même, en s'appuyant sur des études statistiques concernant la taille des populations, la couleur de leurs yeux ou la forme de leurs crânes, d'avancer quelques hypothèses de type ethnographique et

---

[1] Statistisches Bureau des Ministeriums für Elsass-Lothringen (éd.), *Das Reichsland Elsass-Lothringen: Landes und Ortsbeschreibung*, Strasbourg, J.H. Ed. Heitz, 1898-1903; T.I, *Allgemeine Landesbeschreibung*, 1898, 335p.; T.II, *Statistische Angaben*, 1901, 175 p., T.III, *Ortsbeschreibung*, 1901-1903, 1258 p. La « description générale du pays » de 335 pages était composée de 14 parties et de 25 articles rédigés par 22 auteurs différents. Elle abordait des sujets aussi divers que la géographie, les moyens de transport, les langues, la faune, la flore, l'économie ou l'histoire. La seconde et la troisième de cette somme étaient l'une, un ensemble de données statistiques sur l'Alsace-Lorraine, l'autre un répertoire descriptif des communes et plus généralement des lieux de la Terre d'Empire.

[2] Sur l'ensemble de ces considérations concernant cet ouvrage, voir Lionel METZLER, « La légitimation de la frontière franco-allemande : le discours officiel allemand de 1870 à 1918 », *in* Jeanne-Marie DEMAROLLE (dir.), *Frontières (?) en Europe occidentale et médiane de l'Antiquité à l'an 2000*, Actes du Colloque de l'Association Interuniversitaire de l'Est (décembre 1999), Metz, Centre de Recherche Histoire et Civilisation de l'Université de Metz, 2001, 617 p., pp. 283-305.

[3] Bien qu'étant situé à la fin de la *Landesbeschreibung*, l'article de du Prel, sur l'histoire de la région, en est le plus important, tant par sa taille (83 pages alors que le second article le plus important n'en contient que 25) que par le fait qu'il en représente à lui seul le quart.

[4] Partie « Geographische Schilderung des Reichslandes Elsass-Lothringen », pp. 1-17.

anthropologique, très à la mode à l'époque, sur les « races » d'hommes peuplant et ayant peuplé la région. Et si les conclusions de ce dernier l'amenait à dire que la Terre d'Empire était une terre de transition, conclusion que tirait par ailleurs les deux linguistes, Ernst Martin et Constant This, chargés d'évoquer la partie francophone de la Lorraine, il ne faisait aucun doute à leurs yeux à tous, que cette situation « raciale » et linguistique ne saurait être que transitoire, étant donné la force des éléments germaniques de la région. Toutefois, si l'ensemble de ces arguments ne pouvaient que plaider, à l'évidence, selon du Prel, pour l'appartenance de la Terre d'Empire au *Reich*, le chef du bureau de la statistique n'en continuait pas moins à faire prévaloir la conception bismarckienne de l'annexion, considérant que « Les frontières du *Reichsland* ont été déterminées, en 1871, **sans égard pour des considérations historiques** [souligné dans le texte originel], uniquement dans l'optique d'assurer la protection de l'Allemagne au sud-ouest, contre les harcèlements en provenance du côté français »[1].

Cette réaffirmation du caractère essentiellement « allemand » de la Lorraine et surtout l'approfondissement de ce discours, rendu possible par les premières publications d'érudits de langue allemande, participa au renforcement du sentiment que les autorités allemandes avaient d'être dans leur bon droit, en ayant annexé la région. Elle rendit aussi très sensible, ces mêmes autorités, au rôle majeur qu'une société savante telle que la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine* pouvait jouer dans la germanisation des représentations de la région et combien il était nécessaire, au moment où l'attitude du *Reich* se libéralisait, de confirmer la volonté de l'Etat de garder la haute main sur cette institution. Voilà sans doute une des raisons qui poussa le président de Lorraine à demander et à obtenir, de la part de l'empereur, un peu plus d'une semaine après qu'ait été

[1] *Landesbeschreibung*, p. 253. Un peu plus loin il réaffirmait même que le tracé de la frontière avait un « caractère purement militaire » (p. 255).

proclamée la fin du paragraphe de la dictature, la mise sous « protectorat » impérial de la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*. Cette décision exceptionnelle, qui donnait à la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, une connotation très officielle, fit l'objet d'un décret impérial du 26 mai 1902, signé au château d'Urville[1].

De plus, au cours de la même année, au moment où finalement le lien à l'Empire avait été réaffirmé et resserré, les statuts de la société furent modifiés, de façon à ce que soit encouragée et facilitée la création de groupes locaux de la société, à l'image de celui qui avait été fondé à Sarreguemines quelques années auparavant[2]. Mais, il ne s'agissait pas de laisser des groupes de notables se constituer par eux-mêmes et librement en sections associatives. Dans le meilleur des cas, comme à Forbach, le directeur de cercle accompagna et valida une volonté préexistante, mais en général, ce fut sous la direction et sous le contrôle de ce représentant local du pouvoir que furent constitués ces groupes. De plus, une fois leur existence assurée, si les directeurs de cercle n'étaient pas désignés comme étant statutairement les présidents de ces comités locaux, le bureau messin de la société, dirigée par le président de Lorraine et dont le secrétaire était l'archiviste, restait en fait le seul à pouvoir autoriser officiellement chacune des activités que ces groupes proposaient et devaient au préalable déclarer. Ainsi, au moment même où le service rendu à la nation par la Société était officiellement reconnu par l'empereur, celle-ci décidait d'étendre son influence et la diffusion de son message auprès d'un nouveau public. D'ailleurs, si en 1901 la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine* comptait quelques 415 adhérents, en 1914, elle en regroupait 1 358[3].

Ce furent au final les chefs-lieux des directions de cercles, situés en secteur germanophone et qui étaient les plus urbanisés, qui devinrent rapidement les points

[1] Sur cette question, Béatrice SCHNEIDER, *Die Gesllschaft...*, *op. cit.*, pp. 59-65.
[2] HIEGEL Henri, « Le groupe de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine à Sarreguemines de 1892 à 1968 », *Les Cahiers Lorrains*, juillet 1975, pp. 74-84.
[3] Lionel METZLER, « Les membres de la Société..., *op.cit.*

centraux de l'animation de ces groupes locaux. En plus de celui qui existait déjà à Sarreguemines (et qui devint le groupe local du cercle et non plus de la ville, à partir de 1907), un groupe local fut créé à Thionville en 1905, un autre à Sarrebourg, en 1906 et un dernier à Forbach en 1911[1]. De plus, outre les activités culturelles traditionnelles que proposait habituellement la société, à savoir essentiellement des conférences et des visites destinées à faire connaître l'histoire et le patrimoine lorrain, la plupart de ces sections furent aussi à l'initiative de créations de musées, destinés à médiatiser la connaissance du passé et du patrimoine local auprès d'un plus large public. Si ceux de Thionville et de Sarrebourg virent bien le jour, le projet sarregueminois, quant à lui, ne fut jamais réalisé.

En plus de cette diffusion en direction des cercles de notables ou d'érudits qui résidaient hors du chef-lieu de la Présidence, le gouvernement d'Alsace-Lorraine commença aussi à s'intéresser à la diffusion de ces éléments d'une identité lorraine germanisée auprès d'un public plus large, et notamment des écoliers. Effectivement, ce fut également au début du XX^{e} siècle que les premiers manuels scolaires « lorrains » et que les programmes scolaires des sections moyennes et supérieures de l'école primaire s'ouvrirent davantage à l'expression d'un particularisme à visé identitaire lorraine, alors que jusque-là, l'enseignement était, on l'a vu, resté très centré sur l'Alsace[2]. Car, si en 1880, un premier manuel scolaire portant le titre de *Geschichte Lothringens* avait été rédigé par Hermann Atorf, professeur à l'école réale de Forbach et l'un des premiers érudits vieux-allemands de Lorraine, celui-ci notait, en introduction, qu'en fait, l'histoire de Lorraine n'était pas encore écrite et que pour rédiger son ouvrage, « sa toile de fond serait l'histoire

[1] Sur les groupes locaux de manière générale, Béatrice SCHNEIDER, *op. cit.*, pp. 82-147.

[2] On a déjà cité les manuels scolaires de WILMOUTH, SCHMITT, CHARLOT et KELLER (pour ce dernier, uniquement pour le premier des deux manuels), *Lesebuch für Mittelklassen* et *Lesebuch für Oberklassen*, pour lesquels il était précisé sur la page de garde « élaboré par des hommes de l'institution scolaire lorrains » et dont MOUTIER, directeur d'école au Sablon, pouvait dire dans son compte rendu de lecture adressé au conseil de l'enseignement de Strasbourg, le 27 février 1901, que ce manuel faisait la connection entre le « *Heimat* et la Lorraine en particulier, avec l'Empire allemand et les différentes périodes de son histoire ». ADBR AL105 2128 (cité dans Stephen HARP, *op.cit.*, p.127).

allemande » [1]. De plus, la demande qu'il déposa auprès des autorités du Ministère, pour faire valider son manuel et l'introduire dans les écoles lui fut refusée par le sous-secrétaire d'Etat chargé des affaires scolaires, tant l'ouvrage avait été jugé peu concluant par la petite commission qui avait été chargée de l'évaluer[2].

En réalité, la décision d'introduire l'enseignement de l'histoire de la Lorraine à l'école à partir du début du XX[e] siècle, fut au moins en partie, sinon totalement liée à l'action de Georg Wolfram. Dans un courrier qu'il adressait au Ministère, le 19 septembre 1896, le secrétaire de la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine* faisait part aux autorités de son sentiment sur cette question[3]. Dans cette lettre, qui relatait le déroulement d'une réunion de travail qui venait de réunir les archivistes des Etats allemands et des provinces prussiennes, Wolfram faisait part d'une discussion très animée qui avait eu lieu sur la nécessité ou le danger qu'il pouvait y avoir à enseigner l'histoire du *Heimat* dans les écoles. La question avait été posée par le « conseiller aux archives » de Posnanie, qui était par ailleurs et comme Wolfram, la cheville ouvrière de l'*Historische Gesellschaft für die Provinz Posen*, dont le destin était, on l'a vu, comparable sur bien des points à celui de la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*. Or, comme Wolfram, celui-ci soutenait, contre l'avis d'autres de ses collègues, qu'enseigner l'histoire de la « petite patrie » était nécessaire pour deux raisons: la première était que, contrairement à l'avis de certains de ses homologues, elle ne nuisait pas à l'instruction de l'« histoire générale », mais qu'elle permettait, au contraire, de l'approfondir; la seconde tenait au fait que, dans des régions comme la sienne ou celle de Wolfram, « il tenait pour hautement souhaitable, d'un point de vue politique, que les populations indigènes soient instruites sur ces

[1] Hermann ATORF, *Die Geschichte Lothringens. Ein Leitfaden für die lothringische Schule*, Metz, 1880, 93 p.; cité dans ROTH François, « L'enseignement de l'histoire en Lorraine annexée et en Lorraine française. Etude comparée 1871-1918 », *in* DOSTERT Paul, MICHAUX Gérard et WITTENBROCK Rolf (dir.), *Schule und Identitätsbiludng in der Region Saar-Lor-Lux – Enseignement scolaire et formation d'identités collectives dans l'espace Sar-Lor-Lux*, Saarbrücken, Ottweiler Druckerei und Verlag, 1994, 208 p., pp. 7-24.
[2] ADBR AL34/763. Les deux personnes qui furent chargées de cette évaluation étaient Lambertz, professeur à l'école normale de Metz et *l'Oberschulrat* Berlage.
[3] ADBR AL105/1614.

questions de manière objective ». Dans son courrier au Ministère, Wolfram relevait la justesse que cette argumentation avait à ses yeux, estimant que l'« histoire du pays » devait servir à combattre, tout particulièrement en Lorraine (et Wolfram insistait sur le fait que par « histoire du pays », il entendait bien « histoire lorraine et non « histoire d'Alsace-Lorraine »), « les fausses idées sur l'histoire du pays qui dominent parmi la population indigène (...) [parce qu'] en guise d'histoires du pays, il n'y a ici de répandues que des œuvres françaises de seconde main et parce que jusqu'à aujourd'hui [l'auteur de ces lignes écrit en 1896, alors qu'aucune grande synthèse régionale allemande n'existait encore sur la région, comme on l'a vu précédemment] il n'y en a pas d'allemande, ni même un court précis d'histoire, rédigé objectivement par un Allemand ». Or ce manque d'« objectivité » nationale qui continuait à avoir cours, selon Wolfram, même parmi les « gens cultivés » était jugé comme étant « politiquement » préjudiciable. Enfin, il terminait en insistant sur le fait que l'apprentissage de l'histoire du pays devait également se faire auprès des jeunes immigrés, auxquels il fallait, toujours selon lui, « inculquer un certain *Heimatgefühl* [sentiment d'appartenance à la petite patrie] de façon à apaiser les oppositions » avec les indigènes. Bref, à la sortie de cette réunion, les archiviste de Posnanie, mais aussi de Hambourg et de Nuremberg, s'étaient mis d'accord pour œuvrer désormais au développement de l'enseignement de l'histoire du *Heimat* dans les écoles et de demander aux sociétés d'histoire de leurs régions de s'atteler le plus vite possible à rendre réalisable ce souhait, en favorisant la parution d'un abrégé d'histoire susceptible d'être utilisé dans le milieu scolaire[1]. Bref, la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine* fut bien, par

[1] Ce souhait n'était pas sans rappeler celui que lança, de l'autre côté de la frontière, l'inspecteur d'académie de Nancy aux normaliens: « Enseignez la Lorraine! » (cité dans Jean-Pierre CHANET, *L'école républicaine et les petites patries*, *op. cit.*, p. 158).

l'intermédiaire de son secrétaire, un des artisans et peut-être l'artisan de la promotion de cette histoire lorraine qui allait bientôt faire son apparition dans les salles de classe[1].

Ainsi, jusqu'aux confins de son rayon d'action, la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine* contribua activement à diffuser un discours sur l'articulation entre région et nation, ainsi que sur la construction d'une identité régionale, constitutive d'une identité nationale plus vaste. D'ailleurs ce travail sur les représentations décomplexa au moins partiellement les autorités allemandes, par rapport à un particularisme identitaire lorrain dont il avait fallu, par le passé, avant tout se méfier. C'est ainsi que, s'enhardissant peu à peu, les responsables politiques et administratifs de la Présidence n'hésitèrent plus à récupérer, à leur compte, des symboles lorrains qui avaient toujours eu, jusqu'en ce début de XX^{e} siècle, une connotation nationale plus française qu'allemande[2]. Le cas de la représentation de la jeune fille en costume lorrain en est un bon exemple. Bien que cette personnification de la Lorraine ait déjà pu être utilisée ici ou là par des Vieux-Allemands, il semble que la « germanisation » de ce symbole eut lieu lors d'une fête en l'honneur de la venue tout à fait exceptionnelle de l'empereur dans la petite ville de garnison de Bitche du cercle de Sarreguemines, le 14 mai 1903[3]. A cette occasion, le directeur de cercle, Paul Böhmer, avait organisé, en collaboration avec les édiles de la ville, la réception qui devait être faite au souverain. Le même jour où il participa de manière exceptionnelle, au conseil municipal de la ville, le 26 avril, afin de mettre sur pied les modalités de cette fête, il envoya à toutes les communes de son cercle une circulaire leur demandant de bien vouloir

---

[1] Il n'a malheureusement pas été possible de savoir plus directement si c'était la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine* qui fut à l'origine du groupe de travail qui donna naissance au premier manuel d'histoire lorraine, ou si cette initiative fut prise par le Ministère lui-même. Ce qui est certain, c'est que l'un des auteurs qui participa à la rédaction de cette histoire, était adhérent à la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine* (il s'agissait de Keller).

[2] Dans le cadre de l'iconographie populaire française, les « provinces perdues » étaient personnifiées sous la forme de deux jeunes filles (souvent éplorées), l'une en costume alsacien, l'autre en costume lorrain. Sur cette question, voir par exemple Laurence TURETTI, *Les Français et le territoire national 1870-1914. Place et importance des provinces perdues dans ces représentations*, thèse de doctorat, dir. Alfred WAHL, Université de Metz, 2003, 456 p.

[3] Voir à ce sujet l'article de Bruno MARION, « La visite de Guillaume II à Bitche 14 mai 1903», *Revue du pays de Bitche*, 7, avril 2006, pp.24-31.

dépêcher des jeunes filles pour accueillir l'empereur à Bitche. Or, dans cette circulaire, il était également précisé que toutes devaient ce jour-là se présenter en costume traditionnel régional et que, si ces vêtements faisaient défaut, il fallait le prévenir rapidement, de façon à ce qu'il puisse s'en procurer par ailleurs. Au jour dit, l'empereur fut accueilli sur la *Kaiserplatz*[1], par une ovation de près de 600 jeunes « Lorraines » en costume régional (certains journaux ont même avancé le chiffre de 1 500)[2]. Tous les journaux de l'époque qui relatèrent l'événement furent frappés de cette innovation. Le *Lorrain* notait même que cette cérémonie avait un caractère d'autant plus remarquable, qu'à l'époque déjà, le costume traditionnel lorrain avait pratiquement disparu « même dans les hameaux les plus reculés » (ce que le journaliste regrettait par ailleurs). L'empereur lui-même fut très surpris de cet accueil, émettant du coup publiquement le souhait que la « jolie coiffe lorraine » revienne à l'honneur. D'ailleurs, dans ses remerciements écrits à la population et transmis par l'intermédiaire de Böhmer à la presse locale, l'empereur évoqua à nouveau ce fait qui l'avait, semble-t-il tellement marqué.

Désormais, les jeunes filles en costume lorrain eurent tendance à personnifier de plus en plus la Lorraine, aux yeux des autorités allemandes, ce qu'illustrent parfaitement les affiches ou les cartes postales qui furent éditées, à Thionville pour la grande exposition commerciale industrielle et artisanale d'envergure qui fut organisée du 21 mai au 28 juin 1914[3]. Au cours de cette manifestation de promotion de la Terre d'Empire, qui cherchait avant tout à consacrer une nouvelle image pour la Présidence de Lorraine, celle d'une région en pleine expansion industrielle, artisanale et commerciale, sous les auspices du

---

[1] Ce qui est certain, c'est que la ville de Bitche à elle seule fit participer 63 jeunes filles à cette manifestation.
[2] Annexe 4.
[3] qui regroupait en fait deux manifestations, l'une régulière, la *XVI. Elsass-lothringische Lehrlingsarbeiten, Gesellenstück und Gewerbeausstellung*, l'autre à caractère exceptionnel et qui cherchait à faire la promotion du dynamisme économique de la Lorraine. La première était organisée par les Chambres des Artisans d'Alsace-Lorraine sous les auspices des autorités du *Reichsland* et la seconde par la *Société des artisans de Thionville* et les autorités municipales, sous le « protectorat » du président de Lorraine. Sur cette manifestation, voir: Archives municipales de la ville de Thionville, *La foire de Thionville à travers les siècles*, coll. *Documents thionvillois*, n°1, Thionville, 1987, 32 p.

Reich, capable de rivaliser par son savoir-faire et son dynamisme, avec la Lorraine restée française[1], l'emploi de la représentation d'une jeune fille en costume régional, avec une croix de Lorraine au cou, n'avait rien d'anodin[2]. Plus que jamais, ce personnage était revendiqué par les autorités, comme appartenant aux symboles de la Lorraine allemande. D'ailleurs, cette personnification de la Présidence se tenait debout entre les hauts-fournaux, symbole de la modernité et des progrès industriels de la ville (la *Karlshütte* des frères Röchling, installée depuis 1898) et une représentation du vieux centre historique de la ville de Thionville, avec son beffroi, l'église Saint-Maximin et son pont sur la Moselle, faisant de ce personnage le trait d'union entre le passé et la modernité de la région. Voilà en tout cas l'une des images fortes que les 145 000 visiteurs de la Terre d'Empire et des régions françaises et allemandes limitrophes avaient pu s'approprier comme étant l'une des représentations de la Lorraine « allemande ».

Au moment où les autorités manifestaient de plus en plus leurs bonnes intentions en faveur d'un développement moins encadré de la vie associative locale et de l'expression des opinions, les autorités allemandes avaient donc également signifié toute l'importance qu'ils continuaient à accorder à la maîtrise d'une institution aussi sensible que celle de la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, véritable lieu d'élaboration d'un corpus patrimonial et historique proprement lorrain, destiné à faire vivre ou à faire émerger une identité régionale qui soit capable de se fondre dans le moule de la nation allemande. Véritable entreprise identitaire, la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine* occupait un espace très particulier, véritable articulation entre identité régionale et nationale, entre élites indigènes et immigrées, mais aussi entre une culture savante (qu'elle

[1] Sur cette rivalité et son expression au travers de ce type d'expositions, voir par exemple *Metz...Nancy/Nancy...Metz, une histoire de frontière 1861/1909*, catalogue de l'exposition tenue aux musées de Metz et Nancy, Metz, éd. Serpenoise, 1999, 208 p.

[2] Annexe 5. Carte postale conservée aux A.M.T. (Archives municipales de la ville de Thionville, *La foire de Thionville...*, *op. cit.*, document N°7).

se faisait fort de promouvoir) et une culture de masse qui lui échappait, mais qui était précisément nourrie à la source de son travail lent et patient. Voilà pourquoi, en 1902, l'empereur lui accorda son protectorat et voilà pourquoi le président de Lorraine et les directeurs de cercle gardèrent plus que jamais le contrôle de cette institution jusqu'à la fin de l'annexion.

2) Les *Kriegervereine*, un mouvement associatif patriotique de masse en plein essor et de plus en plus contrôlé par l'Etat.

De la même manière que l'Etat réaffirmait son cinfluence sur une entreprise aussi sensible que celle de la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, il s'évertua également à accentuer son contrôle sur le plus grand mouvement associatif de masse de la Terre d'Empire, mouvement qui était par ailleurs, on l'a vu, vecteur de la diffusion de l'expression d'un patriotisme populaire, lié à l'entretien de valeurs militaires au sein de la société civile. Cette dimension très militarisée de la défense de l'identité nationale et le rôle que les militaires jouèrent dans le processus de l'intégration nationale n'étaient certes pas propres à l'Allemagne, mais avec Guillaume II, elle eut tendance à se renforcer de plus en plus, faisant de l'armée l'un des soutiens les plus fermes de l'empire et plus qu'ailleurs, l'un des éléments constitutifs du sentiment national[1]. Or, comment mieux illustrer le lien existant entre nation et armée qu'en entretenant et en médiatisant le souvenir des batailles qui furent à l'origine de la construction de la nation et cela, en suivant précisément la voie

[1] Sur cette question, voir les ouvrages sur la France et l'Allemagne de Karl-Volker NEUGEBAUER (dir.), *Grundkurs deutsche Militärgeschichte*, T.I, *Die Zeit bis 1914. Vom Kriegshaufen zum Massenheer*, München, R. Oldenbourg Verlag, 2006, 511 p., Ralf PRÖVE, *Militär, Staat und Gesellschaft im 19. Jahrhundert*, München, R. Oldenbourg Verlag, 2006, 136 p. et Annie CREPIN , *La conscription en débat ou le triple apprentissage de la nation, de la citoyenneté, de la République (1789-1889)*, Arras, Artois Presses Université, 1998, 257p., ainsi que l'ouvrage de Jakob VOGEL, qui compare ces situations: Jakob VOGEL, *Nationen im Gleichschritt : der Kult der « Nation in Waffen » in Deutschland und Frankreich, 1871-1914*, Kritische Studien zur Geschichtswissenschaft, 118, Göttingen, 1997, 404 p.

que Guillaume II avait lui-même tracé en 1889-1890, lorsqu'il était intervenu de manière fracassante, sur la place de l'histoire de la patrie et sur l'importance qu'il y avait à enseigner une histoire des batailles, au moment de l'élaboration des programmes d'histoire de l'enseignement secondaire et des débats dans les « conférences scolaires » de 1889 et 1890[1].

La Lorraine, terre relevant directement de l'empereur, ne resta pas à l'écart de ces préoccupations impériales. Au contraire, la région devint l'objet d'une véritable sanctuarisation nationale, du fait de la présence sur son sol des anciens champs de bataille qui entouraient la ville de Metz et qui étaient l'un des symboles de la victoire allemande et de l'unité nationale, forgée grâce à l'armée. Or, ce processus de sanctuarisation nationale de la place de Metz et de la Lorraine, n'était pas autre chose qu'une autre façon d'incorporer le territoire lorrain à la geste nationale allemande. Voilà pourquoi, plus que dans le reste de l'Empire, les *Kriegervereine* de Lorraine, avaient une fonction particulièrement importante à jouer. Cette forme de germanisation, autre façon de médiatiser l'idée de la germanité intrinsèque de la Lorraine et d'en faire une part inaliénable de l'histoire nationale allemande, fut donc l'objet des attentions toutes particulières de l'administration du *Reichsland.* C'est ce qui poussa les autorités, ici encore plus qu'ailleurs, à prendre progressivement le contrôle de ce formidable outil de médiation identitaire, en le transformant en un mouvement associatif de type para-gouvernemental.

En fait l'intérêt grandissant de l'administration pour ce mouvement associatif était étroitement lié à l'attention que lui portèrent les chanceliers, qui voyaient en lui, au

[1] Cette volonté impériale fut d'ailleurs prise en compte dans le contenu des programmes scolaires et fut par exemple perceptible dans les atlas historiques destinés à l'enseignement, comme ceux de la collection F. W. Putzger, publiés à Leipzig, et qui servirent souvent de manuels en Alsace-Lorraine. Sur cete conférence scolaire, voir par exemple Theo NESSER, « „Die Schule – eine Dressuranstalt für Reichsfreunde"? Der Geschichsunterricht im preussischen Saarrevier im Kaiserreich », *in* DOSTERT Paul, MICHAUX Gérard et WITTENBROCK Rolf (dir.), *Schule und Identitätsbiludng in der Region Saar-Lor-Lux – Enseignement scolaire et formation d'identités collectives dans l'espace Sar-Lor-Lux*, Saarbrücken, Ottweiler Druckerei und Verlag, 1994, 208 p., pp. 45-60.

moment où se politisait la société, des groupes facilement mobilisables pour servir la cause gouvernementale, comme les *Volksvereine* pouvaient servir la cause des catholiques[1]. En Alsace-Lorraine, les responsables administratifs locaux avaient du reste pu apprécier la forte mobilisation des *Kriegervereine*, qui contribua à faire du 25e anniversaire des combats de 1870, voulu par Guillaume II, un succès remarquable pour l'époque, puisqu'il réussit à attirer, selon certaines sources, jusqu'à 40 000 personnes[2]. Cette commémoration allait du reste marquer un tournant dans le culte des morts de la guerre et fut consécutive à un changement voulu en haut lieu et préparé longuement à l'avance[3]. En fait, Bismarck s'était toujours refusé à faire du pays messin et de la capitale de la Présidence de Lorrain, un haut lieu de la mémoire de la guerre et de la naissance de l'Allemagne. Il avait ainsi rejeté avec force la demande de construction d'un complexe monumental composé d'une unique et grande nécropole ainsi que d'un « monument monumental », qui lui avait été faite en 1884, alors même que ce projet avait reçu l'appui et l'accord de l'empereur[4]. Encore en 1889, il s'opposa avec la plus grande énergie, à ce type de projet, préférant laisser, selon ses propres mots, reposer les morts en paix et continuer à faire des anciens champs de bataille des lieux de recueillement pour les familles. D'autre part, s'il refusait de s'associer à un tel projet de sanctuarisation nationale, avec grandes manifestations

---

[1] Sur cette ambition du gouvernement, dès l'époque du chancelier Caprivi, voir Thomas ROHKRÄMER, *op. cit.*, ainsi que Jakob VOGEL, « Military, folklore, Eigensinn: Folkloric Militarism in Germany and France 1871-1914 », *Central European History*, 33, 2000, pp. 487-504, p. 498.

[2] Toute cette question a été largement étudiée par Annette MAAS, notamment dans: *Kriegerdenkmäler um Metz (1870/71-1918). Mentalitätsgeschichtliche Untersuchungen im deutsch-französischen Spannungsfeld*, mémoire de maîtrise sous la direction de Pierre BARRAL et Etienne FRANÇOIS, Université de Nancy II, 1988, 126 p.; « Kriegerdenkmäler und Gedenkfeier um Metz. Formen und Funktionen kollectiver Erinnerung in einer Grenzregion (1870/71-1918) », *in* HUDEMANN Rainer, WITTENBROCK Rolf (dir.), *Stadtentwicklung im deutsch-französisch-luxemburgischen Grenzraum (XIX. und XX.* Jahrhundert), Saarbrücken, 1991, pp. 98-118; « Politische Ikonographie im deutschen-französischen Spannungsfeld. Die Kriegerdenkmäler von 1870-1871 auf den Schlachtfeldern um Metz », *in* KOSELLECK Reinhart et JEISMAN Michael (dir.), *Der politische Totenkult, München, Wilhelm Finck Verlag, 1994, 444 p., pp. 195-222.*

[3] L'administration allemande avait diligenté, dès 1892, un « Etat des tombes et monuments » par commune et avait attribué à chacune des constructions un numéro de référence officiel (A.D.M.12AL280, 12AL281, pour l'état général des tombes et monuments de 1892. A.D.M.12AL284, pour les cartes référençant chaque tombe des champs de bataille).

[4] BArch R43/147. Lettre de Burckhard à Bismarck et sa réponse, le 23 septembre 1884. C'était Manteuffel qui avait été à l'origine de ce projet qui avait été soutenu par le ministre de la Guerre et officiellement approuvé par l'empereur, dès le 22 février 1883.

annuelles, c'était aussi parce qu'il pensait qu'il était tout à fait inutile de provoquer des tensions avec les populations annexées, pour qui la guerre de 1870 avait une toute autre signification nationale: « il n'est pas profitable, si près de la frontière de rappeler sans cesse le souvenir de la guerre et d'exacerber ainsi les passions »[1]. En disant cela, Bismarck devait aussi certainement avoir à l'esprit les grandes manifestations de Lorrains qui s'étaient déroulées autour des monuments aux morts français et qui avaient soutenu régulièrement la réactivation d'une mémoire collective nationale française, pendant les premières années de l'annexion. L'arrêt progressif de ces mouvements de foule dans l'espace social, comme toutes les autres manifestations de francophilie, avait peu à peu laissé place à une forme de mémoire privée, ou au mieux, à une forme de mémoire collective fondée sur la douleur de la mort, forme de mémoire que pouvaient partager les familles d'indigènes et d'immigrés[2]. C'était cet apaisement des tensions autour de la mémoire de la guerre que Bismarck voulait préserver, afin de ne pas remettre inutilement en cause la paix publique.

Par contre, Guillaume II ne l'entendait pas de cette oreille. Voilà pourquoi, à partir de 1895, le souvenir des morts, devint finalement un enjeu de mémoire collective nationale, dans laquelle l'armée et la nation étaient associées. A partir de cette date, la Présidence devint plus que jamais, pour les livres d'histoire allemands et les guides touristiques, le haut lieu des combats de la guerre de 1870, attirant désormais bien plus de curieux que de familles en quête de recueillement[3]. Ainsi, rien que pour la journée

---

[1] BArch R43/147. Lettre de Bismarck à Rothenburg, le 21 octobre 1889.

[2] Sur le problème posé par le processus identificatoire, que les monuments et les fêtes qui les entouraient, étaient censés provoquer, voir par exemple William KIDD, *Les monuments aux morts mosellan de 1870 à nos jours*, Metz, Serpenoise, 1999, 172 p., p.11, ou encore Antoine PROST, *Les Anciens Combattants et la société française, 1914-1939*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1977, notamment T. III, 268 p., p.51.

[3] Voir par exemple la profusion de guides qui fut éditée en 1895 et dans les années suivantes, comme celui de A. GEIBEL, *Führer über die Schlachtfelder um Metz* Metz, Scriba, 1903 (2e éd. revue et corrigée de celle de 1898), 392 p. [ouvrage réédité en français, à partir de la version de 1903, avec une introduction de Bernard POLLINO, sous le titre *Lieux de mémoire d'une guerre oubliée. Guide des champs de bataille autour de Metz*, Marange-Silvange, Club marangeois d'histoire locale, 2004, 170 p.], celui de Wilhelm BUSSLER, *Die*

commémorative du 15 août 1902[1], le bureau de poste de Gravelotte, avait par exemple expédié près de 20 000 cartes postales[2]. Cette mutation provoqua, à partir du milieu des années 1890, l'érection de nouveaux monuments commémoratifs[3], puis un peu plus tardivement, celle de la « halle au souvenir » de Gravelotte, en 1905[4], qui devint le véritable centre de ce culte du souvenir national[5]. A partir de 1899 se constituèrent aussi trois petits musées privés, à Gorze, Saint-Privat et Gravelotte, sous la direction des gardiens des tombes des champs de bataille. En 1911, celui de Gravelotte fut racheté et fortement agrandi par le *Kyffhäuserbund*, c'est-à-dire...la fédération nationale des *Kriegervereine*, renforçant ainsi la place de ce village dans le culte à la mémoire nationale allemande. Guilaume II finit même par interdire la construction de puits de mine et des bâtiments industriels à proximité des champs de bataille, au nom de la préservation de ce site désormais sacralisé. C'est ainsi qu'il s'opposa à un projet de carreau de mine avec

---

Kriegerdenkmäler um Metz, Metz, Müller, 1895, 79 p. ou encore Max DITTRICH (von), *Deutsche Heldengräber im Reichslande. Wanderstudien über die Schlachtfelden von 1870 in Elsass-Lothringen*, Rathenow, Babenzien, 1895, 74 p. D'autre part, une partie des guides touristiques généraux était aussi toujours consacrée à cet aspect. Dans un des classiques de ce genre, W. KOTHE, *Wanderbuch für Lothringen*, Metz, Gustav Scriba, 1913 (3e éd., 1re éd. 1907), 245 p., les champs de bataille sont traités de manière spécifique, dans un chapitre particulier de 10 pages, mais dans les parties consacrées aux « balades » à faire dans les environs de Metz, le thème est récurrent.

[1] La date du 15 août qui avait été retenue en Alsace-Lorraine, pour commémorer la guerre de 1870, avait été souhaitée par les autorités, de façon à ne pas heurter trop fortement la sensibilité des indigènes. Peut-être aussi y a-t-il eu une volonté délibérée de choisir le 15 août, de façon à récupérer cet ancien symbole des fêtes impériales françaises et catholiques, ou en tout cas de décourager les francophiles de continuer à faire de cette date, une fête célébrant la nation française. Notons que l'Alsace-Lorraine se démarquait par cette commémoration du reste de l'Allemagne, puisqu'en Prusse par exemple, c'était le 2 septembre, c'est-à-dire le *Sedantag* qui avait été choisi pour fêter, non pas une bataille au cours de la guerre, mais la victoire des armées allemandes sur Napoléon. La commémoration officielle de cette bataille de Sedan ne fut introduite en Alsace-Lorraine, qu'en 1915. Le point sur les fêtes officielles allemandes en Terre d'Empire et dans le Reich, dans Günther RIEDERER, *Feiern im Reichsland*, *op. cit.*, pp. 53-80, mais aussi dans Fritz SCHELLACK, *Nationalfeiertage in Deutschland 1871 bis 1945*, Frankfurt am Main, Bern, New-York, Paris, Peter Lang, 1990, 424 p.

[2] Bernard POLLINO, *op. cit.*

[3] Voir les ouvrages déjà cités d'Annette MAAS, ainsi que l'introduction de Bernard POLLINO, dans sa réédition de A. GEIBEL, *Lieux de mémoire d'une guerre oubliée*, *op.cit.*

[4] Voir notamment ADM 12AL198, ADM 12AL287 et ADM 12AL1662.

[5] En parallèle à cette mémorialisation locale, qui s'inscrivait dans la halle du souvenir et les musées, d'autres indices permettent de faire prendre conscience de la transformation de la guerre de 1870-1871 en général et de ses champs de bataille en lieux de mémoire, pour l'Allemagne, comme la publication aux « *Vaterländischer Verlag* », de l'imposant ouvrage du major J. SCHEIBERT, *Der Krieg 1870-1871*, publié à Berlin en 1903. Cet ouvrage, véritable « lieu de mémoire », lui aussi, était composé de 635 pages, illustrées de nombreuses cartes, mais aussi de photos des principaux chefs de l'armée allemande, de gravures ainsi que de reproductions de tableaux de peintres officiels qui ont immortalisé ces combats.

chevalement, que l'entreprise Thyssen souhaitait établir à proximité de la ferme Mogador, près de Gravelotte, tout comme il s'était déjà opposé à des installations de ce type sur les champs de bataille de Saint-Privat, arguant du fait que cela « pouvait troubler l'image du champ de bataille » [1].

Or, si la volonté de Guillaume II fut toujours d'associer étroitement les indigènes et notamment les anciens combattants français de cette guerre, à la patrimonialisation de ce site[2], travaillant par là à forger une mémoire collective fondée sur la célébration des « valeurs » militaires, que pouvaient partager les membres des deux communautés en présence, la sanctuarisation nationale progressive de Metz et de la Lorraine alla de pair avec cette évolution, participant elle aussi à la germanisation de la représentation de la Lorraine en tant que territoire. Or, qui mieux que les *Kriegervereine* pouvaient représenter cette synthèse à laquelle le pouvoir impérial souhaitait aboutir?

Etant donnée la place importante et grandissante que ces associations tenaient dans ce processus de germanisation et de rapprochement entre immigrés et indigènes, étant donnée la portée de leur action, dans l'érection et l'entretien de monuments funéraires ou commémoratifs et surtout dans l'animation des manifestations publiques régulières qui étaient organisées autour d'eux, les autorités commencèrent donc, dès 1896, à s'intéresser à elles, de plus près que par le passé, pour finir par en faire de véritables organismes para-officiels. En fait, l'année qui suivit la tenue des grandes festivités du 15 août 1895, les autorités favorisèrent l'émergence d'une nouvelle publication destinée aux membres de ces

[1] ADM 21AL51. Copie de la lettre de Valentini (chef du cabinet civil de l'empereur) au Statthalter, le 5 novembre 1913 et courrier du directeur de cercle de Metz-campagne au président, le 27 juin 1913.

[2] On a déjà vu combien les *Kriegervereine* étaient encouragés à recruter les anciens soldats français. Cet encouragement fut d'ailleurs explicitement renouvelé, au moment où ces associations se fermèrent à tous les hommes qui n'avaient pas effectué leur service militaire (ADM 3AL410/2. Lettre du *Landesverband* à la Présidence de Lorraine, le 20 juin 1901). Le père de Jean-Pierre Jean, fondateur du Souvenir Français en Alsace-Lorraine, qui était un ancien combattant des armées françaises, fut un des membres les plus actifs du *Kriegerverein* de son village. Sur cette question des commémorations communes, voir aussi, de manière plus générale, la démonstration de Annette MAAS, dans *Kriegerdenkmäler un Gedekfeiern um Metz*, *op. cit.*

associations[1]. Or, il ne s'agissait pas d'une revue associative classique, de type informel, qui faisait le lien entre toutes les associations, puisque cette forme de publication annuelle officielle existait déjà pour le *Krieger-Landesverband Elsass-Lothringen*, depuis 1891[2]. La nouvelle revue, appelée *Mittheilungen aus dem Elsass-lothringischen Krieger-Landesverbande*, qui était à l'origine mensuelle (avant de devenir bimensuelle), relatait des faits marquants et des anecdotes de la vie des associations locales et avait donc un statut moins officiel et plus convivial, puisqu'il s'adressait potentiellement à tous les adhérents de l'association. Mais surtout, en dehors de cette partie de la revue qui restait malgré tout conforme à ce que l'on pouvait attendre d'une revue de fédération associative, elle comprenait aussi quelques courtes rubriques politiques, qui allèrent en s'étoffant et en se multipliant au fil des années, notamment à partir de l'extrême fin du XIX^{e} siècle, c'est-à-dire au moment où le statut de la presse se libéralisait. Par ce biais, le gouvernement montra qu'il n'avait nullement l'intention de se désengager de l'espace public des opinions et qu'il comptait bien continuer à faire porter sa voix. Combattant à maintes reprises les socialistes et parfois aussi les catholiques, en fonction des alliances du moment, au niveau national, ce journal n'hésitait plus à défendre très ouvertement et avec beaucoup d'ardeur les positions du gouvernement, notamment celles qui touchaient à la politique internationale de l'Allemagne, à la colonisation et aux questions touchant à l'armée, autant de sujets chers à l'empereur et qui firent l'objet de controverses parfois virulentes, comme lors de la crise politique qui s'ouvrit sur la question de la politique à suivre dans le Sud-Ouest africain allemand face à la révolte des Hottentots, en 1907. Du reste, les relations de

[1] A l'instar de ce qui se passait en Prusse. Rappelons pour mémoire que jusqu'en 1899, il n'existait pas de fédération nationale des *Kriegervereine* et que celle qui prétendait exercer ce rôle était en fait une fédération quasi-exclusivement prussienne, regroupant les organisations régionales de *Kriegervereine* des Etats pour lesquels l'armée prussienne assurait la sécurité, ainsi que l'Alsace-Lorraine.

[2] Il s'agissait du *Jahresbericht des elsass-lothringischen Krieger-Landesverbandes*, qui rendait compte de l'activité de l'association.

plus en plus étroites que les *Kriegervereine* entretenaient officiellement avec la *Flottenverein* ne faisaient que confirmer cette orientation[1].

De façon concomitante, les revues de la fédération régionale, ainsi que celle de la fédération nationale, s'engagèrent plus clairement et avec force au moment des confrontations électorales. C'est ainsi qu'au moment des élections municipales de 1908, par exemple, les consignes publiées dans le rapport annuel du *Landesverband* indiquaient, on ne peut plus clairement, et malgré les précautions toutes formelles du discours, les candidats pour lesquels un bon *Krieger* devaient voter: « Sans vouloir influencer quiconque, chaque camarade peut élire qui il veut, excepté un social-démocrate; au demeurant, il faut choisir des hommes qui placent l'intérêt général et l'intérêt particulier de la commune au dessus des intérêts de parti et de confession ». Toutefois, malgré ses positions très marquées, la fédération lorraine restait plus prudente dans ses consignes que la revue de la fédération nationale, *Parole*. Ainsi, si le vote contre le parti catholique du Centre y était suggéré, la grande influence du clergé en Lorraine ne permettait pas de durcir trop ouvertement le ton à son encontre. Le risque eut été grand de s'aliéner une partie importante des membres des *Kriegervereine*. Du reste, cela n'empêcha pas l'accroissement des tensions entre l'Eglise et certains groupes locaux, puisque les archives de la Présidence relevaient qu'à partir de 1910, les affaires faisant état de l'hostilité de curés à l'encontre de manifestations de *Kriegervereine* devenaient de plus en plus importantes[2]. Si ce type de tension avec le clergé n'était pas propre à l'Alsace-Lorraine ou

[1] Les *Mittheilugen* des *Kriegervereine*, du 1er septembre 1900, faisaient ainsi part de leur collaboration étroite avec la *Flottenverein* au sein de l'*Hilfskomitee für Ostasien*, qui avait été créé en Allemagne et dont un groupe avait été mis sur pied par les deux associations à Strasbourg, au mois d'août 1900 (ADM 3AL410/2). Pour ces questions voir également d'autres informations dans Lionel METZLER, « Les Kriegervereineen Lorraine annexée..., *op. cit.* Cette orientation gouvernementale des *Kriegervereine* était par ailleurs parfaitement perceptible au niveau national.

[2] A.D.M.3AL410/2. Pour plus d'information, voir aussi Lionel METZLER, « Les Kriegervereine en Lorraine annexée... », *op. cit.*

dû au seul clergé catholique[1], puisque ces sociétés étaient par ailleurs très souvent condamnées pour leur « immoralité » par les ecclésiastiques, les tensions entre immigrés et indigènes existant dans le *Reichsland* à la veille de la guerre avaient manifestement accentué ce problème[2].

Par ailleurs, suite à l'enquête générale qui avait été lancée par le *Kyffhäuserbund*, au lendemain de sa fondation, en 1899 et qui fut publiée en 1901, le *Landesverband* lançait un appel au président de Lorraine. Effectivement, malgré le fait qu'il existait alors 87 groupes lorrains composés de 7 900 adhérents, à la vue des chiffres qui avaient été publiés en 1901, la Terre d'Empire apparaissait, avec la ville de Hambourg, comme étant la moins bien pourvue du *Reich*, en *Kriegervereine*[3]: L'organisation régionale déplorait que seuls 6,1% des électeurs étaient inscrits comme adhérents à l'association, alors qu'ailleurs en Allemagne, ce chiffre variait de 11, 8% à 27% (il y avait en tout, 22 000 associations et environ 1,8 millions de membres dans tout le pays). Aussi le bureau du *Landesverband* écrivit au président de Lorraine, le 27 août 1902, en lui joignant une liste de 300 communes, dans lesquelles il pensait qu'il était souhaitable que soit créé le plus rapidement possible un *Kriegerverein*[4]. Cette demande, qui avait été dûment avalisée par le Statthalter lui-même, le 9 septembre précédent, proposait en outre que pour ce faire, il suffisait d'utiliser les gendarmes et les commissaires de police. Si le président de Lorraine fit suivre ces instructions aux directeurs de cercle, ils leur recommanda toutefois la plus grande prudence dans cette affaire, relativisant ainsi beaucoup la volonté clairement affichée du gouvernement et du *Landesverband*, en demandant à ses subalternes de faire le maximum pour que soient fondées le plus de *Kriegervereine* possible, mais sans que l'action gouvernementale ne soit perceptible, de façon à ne pas nuire à l'image des *Kriegervereine*,

---

[1] Thomas ROHKRAMER, *op. cit.* Dans le pays de Bade par exemple, on retrouve les mêmes tensions, tant du côté catholique que du côté protestant.
[2] Lionel METZLER, « Les Kriegervereine en Lorraine annexée..., *op. cit.*
[3] *Ibid.*
[4] ADM 3AL410/2.

notamment auprès des indigènes qui s'étaient, dans certaines circonscriptions, inscrits en masse dans ce type d'organisation.

Rien d'étonnant non plus donc, à ce que, au lendemain du vote de la nouvelle loi libéralisant la vie associative, le *Landesverband*, en lien avec le gouvernement décida que désormais, toutes les associations de la fédération porteraient le même type d'insignes, agrées par les autorités de la Terre d'Empire[1]. Enfin, parachevant cette évolution, à partir de 1907-1908, les associations de la fédération furent chargées de renouveler leurs activités et furent particulièrement invitées, comme on l'a vu, à créer des groupes de jeunes, de manière à faire de la libéralisation de la vie associative, une victoire pour les forces politiques gouvernementales. D'ailleurs, si dans la loi sur la libéralisation, la partie concernant l'interdiction pour des mineurs à participer à la vie associative avait été retirée du projet, c'était précisément parce que Bülow et ses alliées politiques libéraux et du Centre (dans son qu'on appelle communément le « Bloc de Bülow ») estimaient que cela ne pourrait avoir qu'un effet positif sur la jeunesse, tant ils étaient persuadés de leur capacité à mobiliser victorieusement « leurs » organisations dans leur combat contre les effets de la social-démocratie, « dans l'intérêt de la politique de Bloc [le « Bloc de Bülow »][2]. Or parmi « ses » organisations, le gouvernement comptait les *Kriegervereine*.

La véritable explosion des effectifs de ce mouvement associatif dans les années qui précédèrent la guerre sembla donner en partie raison aux autorités allemandes, puisqu'en 1912, la fédération comptait quelques 188 *Kriegervereine*, composés de 18 674 membres. De plus, encore en 1903, le mouvement était composé à 44% d'indigènes, ce qui indiquait une relative réussite de son implantation auprès des populations de Lorraine. Néanmoins, après cette date, les données statistiques éditées par le *Landesverband* ne faisaient plus

[1] ADM 3AL410/2. Circulaire du 15 juin 1905.
[2] Sur ces considérations, voir le compte rendu des discussions du gouvernement prussien, du 5 octobre 1907, dans Jürgen KOCKA et NEUGEBAUER Wolfgang (dir.), *Die Protokolle des Preussischen Staatsministeriums*, *op. cit.*, t. IX, n°168, pp. 198-199.

mention de la répartition entre Alsaciens-Lorrains et Vieux-Allemands. Il est donc impossible de savoir si les indigènes continuèrent à prendre une part plus importante dans cette association ou s'ils furent plus réticents à le faire, au moment où les tensions internationales commençaient à ressurgir entre la France et l'Allemagne et où la création du *Souvenir Français*, allait lui apporter de la concurrence.

En tout état de cause, au moment où se libéralisaient les cadres dans lesquels l'opinion publique pouvait s'exprimer, les autorités restèrent plus que jamais vigilantes et confirmèrent ou accentuèrent fortement leur emprise sur les secteurs associatifs et culturels qui étaient, à leurs yeux, des outils majeurs dans la diffusion d'un sentiment identitaire national allemand parmi les populations, une fois que celles-ci avaient quitté l'école et le service militaire[1]. En d'autres termes, les autorités de Berlin, de Strasbourg et de Metz avaient pris le pari de gagner la bataille de la libéralisation des expressions en s'assurant d'aussi fortes positions que possibles, confiant qu'ils étaient en leur capacité à mobiliser les masses en leur faveur et en faveur de la nation. Aucun n'avait prévu le retournement de situation qui s'opéra clairement au cours des années 1908-1912, au moment où la situation politique internationale et intérieure de l'Allemagne se dégradait de plus en plus fortement.

[1] Thomas ROHKRÄMER, *Der Militarismus der « kleinen Leute ». Die Kriegervereine im Deutschen Kaiserreich*, *op. cit.*

D) Le regain des tensions: réactivation de la dissimilation et remise en cause de la politique de germanisation de l'administration civile (1908-1914).

Avec la loi de 1908 qui libéralisait le domaine sensible de la vie associative et l'arrivée d'un nouveau Statthalter, en 1907, qui ne se cachait pas de vouloir donner aux Alsaciens-Lorrains une nouvelle constitution, susceptible de les faire accéder, à plus ou moins brève échéance, à un statut analogue à celui des autres Allemands, le cours de la normalisation de la situation semblait s'accélérer. En ce sens, 1908 semblait devoir marquer une étape supplémentaire dans le processus qui visait à faciliter et à renforcer l'identification des Alsaciens-Lorrains à une communauté politique nationale plus large, en l'inscrivant de plus en plus, par le biais du droit, dans un espace public des opinions qui dépassait le simple cadre de la Terre d'Empire[1]. Néanmoins, 1908 montra aussi combien cette voie suivie par l'administration civile restait étroite et fragile, contestée qu'elle pouvait être par les milieux les moins enclins à souhaiter que cette réforme puisse aboutir, soit parce qu'ils en discutaient la finalité, c'est-à-dire la germanisation, soit parce qu'ils en contestaient les modalités trop libérales à leur goût et trop permissives à l'encontre de ceux qui étaient, plus que jamais perçus comme des ennemis du *Reich* et surtout de l'intégrité de la nation.

---

[1] Sophie-Charlotte PREIBUSCH, *Verfassungsentwicklung im Reichsland Elsass-Lothringen 1871-1918. Integration durch Verfassungsrecht?*, Berlin, Berliner Wissenschaftsverlag, 2006, 624 p.

1) Le creuset associatif, entre intégration et différenciation des communautés[1].

En 1908 encore, l'administration allemande avait de quoi envisager l'avenir avec un certain optimisme. La libéralisation de l'espace public des opinions n'avait pas provoqué, dans l'immédiat, de résurgences inquiétantes d'un mouvement qui pouvait s'apparenter à la protestation. De plus, s'appuyant sur la politisation progressive de la société lorraine, elle avait pu tirer quelques satisfactions des rapprochements entre immigrés et indigènes. De la même manière, la multiplication des associations s'était faite sous le signe d'un rapprochement entre les populations. L'apparition et le foisonnement des sociétés sportives et de loisirs nouvelles, comme les associations de football, montraient combien, dans bien des cas, les anciennes distinctions « nationales » entre « Alsaciens-Lorrains » et les ressortissants d'autres nationalités vieilles-allemandes avaient cessé d'être déterminantes[2]. De plus, cette mixité communautaire était perceptible dans les formes de sociabilités qui avaient été placées progressivement sous la coupe plus ou moins directe de l'administration. Mieux même, leur caractère de plus en plus officiel avait semblé favoriser leur expansion. Enfin, même le tout nouveau *Souvenir Français*, qui avait été créé en 1906, une fois advenue la libéralisation de la vie associative, par Jean-Pierre

---

[1] Voir en particulier Gérard NOIRIEL, *Le creuset français. Histoire de l'immigration (XIXe –XXe siècles)*, Paris, Seuil, 1998, pp. 323-330 et sur la région, Bernard DESMARS, Alfred WAHL (présentation par), *Les associations en Lorraine (de 1871 à nos jours)*, Actes d'une table ronde à l'Université de Metz (décembre 1998), Metz, Centre de recherche Histoire et Civilisation, 2000, 195 p. Sur cette question, voir aussi l'article de Jacqueline COSTA-LASCOUX, « L'ethnicisation du lien social dans les banlieues françaises », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 17, 2, 2001, pp. 123-135, dans lequel l'auteur montre comment ce qu'elle nomme l'« ethnicisation du lien social » peut s'avérer être un puissant facteur de différenciation sociale, soulignant notamment que si la reconnaissance ou l'affirmation d'une identité propre à un groupe peut avoir une fonction intégratrice, elle peut aussi, en particulier si cette « ethnicisation » est systématique et s'applique à un groupe « dominé », avoir une fonction discriminante et s'avérer être un facteur puissant de dissimilation.

[2] Par exemple dans le cas de l'association de Sarreguemines, fondée au mois d'avril 1903, qui comprenait 10 Alsaciens-Lorrains et 12 Vieux-Allemands (ADM 3AL472/3370). De manière générale, pour l'ensemble des associations de football de Lorraine annexée, et sur cette « mixité » des origines, voir les travaux de Pierre PIROT qui mettent particulièrement bien en évidence ce phénomène: Pierre PIROT, *Les débuts du football en Lorraine allemande*, 1897-1914, mémoire de D.E.A., sous la direction d'Alfred WAHL, Université de Metz, 1994, 203 p.; *id.*, « Football et identité en Alsace et en Lorraine, 1890-1939 », *in* GEHRMANN Siegfried (dir.), *Football and regional identity in Europe*, Münster, Lit Verlag, coll. „Sport, Kultur, Veränderung", n°26, 1997, 300 p.; *id.*, « Esquisse d'une histoire sociale du sport à Saint-Avold: implantation et diffusion des pratiques (1870-1939) », *Les Cahiers Lorrains*, septembre 2004, pp. 250-259.

Jean, ne sembla pas échapper à ce mouvement de rapprochement entre communautés[1]. Certes, ses membres étaient quasi-exclusivement indigènes, mais à l'époque, et jusqu'en 1910, il travailla main dans la main avec l'association pour l'entretien des tombes des champs de bataille de Metz, le *Vereinigung zur Schmückung und fortdauernde Erhaltung der Kriegergräber und Denkmäler bei Metz*, qui avait été créé en 1890, à l'initiative de nombreuses associations messines vieilles-allemandes[2]. De concert avec elle, il avait participé à l'entretien et même à l'inauguration de certains monuments, comme celui de Vallières, le 1er avril 1907, où, rappelons-le, le père de Jean-Pierre Jean était à l'époque à la fois membre du *Kriegerverein*, depuis de nombreuses années, mais également adhérent à la toute nouvelle association de son fils. D'ailleurs, l'appartenance de certains membres du *Souvenir Français* au *Kriegerverein*, comme à Bouzonville[3], dénoncée et interdite plus tard, sur l'ensemble du territoire de la Terre d'Empire, sur l'injonction du pouvoir militaire[4], montra à quel point des solidarités intercommunautaires s'étaient tissées sur l'ensemble du territoire de la Présidence

Dans un tout autre registre, le journal de François Weyland (1901-1914), prêtre dans la paroisse francophone de Vernéville, située en pays messin, à la frontière franco-allemande, confirme combien, au début de ce siècle, les tensions nationales semblaient parfois loin des préoccupations quotidiennes des petites gens. Ce curé de campagne, lecteur du *Lorrain*, francophile avéré, mais pourfendeur de la République parce qu'assimilée à un « gouvernement de francs-maçons, de juifs, de viveurs et d'escrocs »,

---

[1] Sur l'histoire du *Souvenir Français* en Lorraine annexée, voir François ROTH, « Le Souvenir Français en Lorraine annexée (1907-1914) », *Mémoire de l'Académie Nationale de Metz*, 1973, pp. 53-69, mais aussi Jean-Pierre JEAN, *Le livre d'or du Souvenir Français, Lorraine-Alsace-Luxembourg-Lorraine Sarroise*, Nancy, impr. des Arts graphiques modernes, 1929, 577 p. et du même auteur, *Le Souvenir alsacien-lorrain, son origine, son activité, sa mort (?)*, Metz, impr. Lorraine, 1913, 176 p.

[2] Sur cette histoire, voir par exemple, Annette MAAS, *Kriegerdenkmäler um Metz (1870/71-1918)*, *op. cit.*

[3] ADM 3AL410/2. Lettre du président de Basse-Alsace au président de Lorraine, le 12 octobre 1911.

[4] AMSg, fonds des associations (non classé), dossier *Souvenir Français*, lettre du commandant du XVIe corps d'armée à Strasbourg, du 28 février 1911, estimant que la constitution des groupes du *Souvenir Français* faisait une concurrence aux *Kriegerverein* et « terrorise les populations germanophiles et les amène à être dépendantes des associations francophiles ».

n'arrêtait pas de se désespérer de l'attitude de ses paroissiens[1]. L'homme, particulièrement sourcilleux sur les questions morales soutenues par l'Eglise, ne cessait de vitupérer avec véhémence contre toutes les fêtes qui avaient lieu dans la commune, qu'il s'agisse du Carnaval, de la St-Valentin, de la St-Jean, ou de la fête de l'empereur, dénonçant, scandalisé, la tenue de bals, à ces occasions, et l'immoralité de la danse, que personne ne se souciait d'interdire à la jeunesse du village. Condamnant par ailleurs les représentations théâtrales et cinématographiques qui avaient occasionnellement lieu et auxquelles nombre de ses paroissiens participaient avec bonheur, il concluait l'une des pages de son manuscrit en s'exclamant: « quelle paroisse de débauchés! ». Mais il y avait à ses yeux plus grave encore, c'est-à-dire l'installation d'un *Kriegerverein* dans la commune, véritable « œuvre du diable »[2], ou encore et surtout le comportement des jeunes filles de sa paroisse à l'égard de jeunes ouvriers allemands, qui passèrent quelques jours dans la commune. Le descriptif de ces rencontres entre jeunes gens, immigrés et indigènes, montraient combien les clivages de type communautaire ne gouvernaient pas le quotidien des petites gens. Le curé s'en scandalisait pourtant à plusieurs reprises, condamnant les rencontres régulières, qui se faisaient le soir jusqu'à dix heures, autour de ces Allemands qui avaient apporté avec eux leurs instruments de musique[3], notant même avec horreur, le 24 août 1904: « hier soir, les ouvriers du 3^{e} sondage [il s'agissait d'une campagne de sondage minier] ont fait leurs adieux très touchants aux filles de Vernéville, particulièrement à Julienne L., une coureuse de 17 ans. Les filles de la sage-femme ont servi de souteneuses, ce soir-là, en faisant entrer

[1] ADM 29J924. Journal de François Weyland. Toutes les citations qui suivent sont tirées de ce journal.
[2] Sur le combat de l'Eglise contre cette forme de sociabilité jugée immorale, pour les fêtes et les soirées qu'elle organisait, voir Lionel METZLER, « Les Kriegervereine en Lorraine annexée... », *op. cit.*, ainsi que Thomas ROHKRÄMER, *op. cit.*, pp.203-213, ou encore Jean-Pierre HIRSCH, « Les associations, une affaire d'Allemands ? », in DESMARS Bernard, WAHL Alfred (présentation par), *Les associations en Lorraine (de 1871 à nos jours)*, Actes d'une table ronde à l'Université de Metz (décembre 1998), Metz, Centre de recherche Histoire et Civilisation de l'Université de Metz, 2000, 195 p., pp. 9-18 On peut aussi se reporter à l'affaire de Walschbronn qui occupa la Présidence de Lorraine en 1911 et qui montrait combien le succès des *Kriegervereine* dans les zones rurales était aussi lié à une forme d'opposition plus ou moins déclarée à l'Eglise catholique et à sa volonté d'emprise morale (ADM 3AL410/2, en particulier lettre du directeur de cercle de Sarreguemines au président de Lorraine, le 5 août 1911).
[3] ADM 29J924. Voir page 24.

chez leurs parents les amoureux! Quelles créatures! Et ces boulevardières veulent faire de la piété. Vieilles catachrèses va (sic)! ».

Pour autant, cela ne signifiait pas la fin des tensions entre indigènes et immigrés. Wolfram s'en faisait d'ailleurs l'écho, dans une lettre au Ministère, en 1896[1] et le Statthalter confirmait ses vues encore en 1909, indiquant dans un rapport confidentiel à destination de la chancellerie et des présidents de district, que « si l'on veut vraiment gagner l'Alsace-Lorraine, nous devons renoncer à la considérer plus longtemps (...) comme un pays conquis » et que pour ce faire, « les Vieux-Allemands ne devraient pas constituer un Etat dans l'Etat »[2]. Cette fracture continuait donc encore parfois à sous-tendre les relations du quotidien, même dans les associations patriotiques. Ainsi, lors de la fête de l'anniversaire de l'empereur du *Kriegerverein* de Fontoy, en 1898, une altercation éclata entre en Vieil-Allemand (qui, au dire du journal qui révélait l'affaire, habitait en Moselle dès avant l'annexion et qui jusqu'en 1870 se disait lorrain et parlait français) et ses camarades, dont une partie importante étaient indigènes[3]. Le motif de leur querelle provint du fait que les Lorrains présents s'exprimaient ou s'exprimèrent, à un moment donné, en français. Or l'usage de cette langue irrita le Vieil-Allemand en question, qui semble avoir alors déclaré: « On doit parler allemand et non en français ». Interloqués, les indigènes répondirent vivement à cette agression. Les membres immigrés rétorquèrent alors de concert « en insultant les Lorrains de souche » et en les expulsant tous de la salle, dans laquelle se déroulait la fête, en les menaçant d'un sabre[4].

---

[1] ADBR AL105/1614. Lettre du 19 septembre 1896, déjà citée sur le problèmes de l'introduction de l'histoire lorraine dans les écoles, qui devait avoir pour fonction de rapprocher les Vieux-Allemands des indigènes.
[2] ADM 2AL108. Courrier écrit le 14 octobre 1909.
[3] Les *Jahresberichte* du *Landesverband* de 1897 et de 1903, montrent que les indigènes étaient même majoritaires dans cette association (autour de 60% des membres).
[4] ADAM 2AL102. Dossier 6; affaire concernant les événements qui eurent lieu le jour de l'anniversaire de l'empereur, à Fontoy, en 1898.

De la même manière, en 1911, des événements montrant le même type de clivage se déroulèrent dans le *Kriegerverein* de Bouzonville, dont l'exemple a déjà été cité, pour montrer, *a contrario*, combien indigènes et immigrés pouvaient se côtoyer, dans ce type d'associations. Ici, comme à Fontoy, indigènes et immigrés se déchirèrent donc, mais pour d'autres raisons: les uns et les autres voulaient, en fait, imposer « leur » candidat à la présidence de l'association. L'« architecte du gouvernement », le Vieil-Allemand Hey, tenait absolument à se faire réélire face à son concurrent, un notable catholique indigène, Joseph Bourger, qui était alors maire de la ville et député lorrain au *Landesausschuss* (puis plus tard au *Landtag*, dans le *Parti Lorrain*, représentant les intérêts du particularisme). L'affaire éclata au grand jour, le 27 janvier 1911, là aussi au cours d'un banquet en l'honneur de l'empereur. Au début de cette fête, Hey refusa que Bourger puisse présider l'assemblée, s'attaquant à lui ainsi qu'à quelques-uns des Lorrains présents lors de cette fête, en les sommant de quitter le *Kriegerverein*, à moins qu'ils ne démissionnent du *Souvenir Français* (association qui était alors menacée de dissolution par le Ministère, pour cause de propagande francophile)[1]. Au final, cette campagne de dénigrement sembla porter ses fruits, puisque le 8 octobre, au cours d'une réunion fort orageuse, en s'appuyant sur les Vieux-Allemands et le vote d'un indigène, Hey fut reconduit à son poste de président, contre l'avis de tous les autres Lorrains de l'association[2].

D'autre part, si dans de nombreuses associations, Alsaciens-Lorrains et immigrés se mêlaient parfois facilement, dans d'autres cas, et en particulier dans les villes ayant de fortes communautés d'immigrés, il arrivait fréquemment qu'il existe des associations de tradition nettement vieille-allemande et d'autres qui étaient au contraire majoritairement

[1] ADM 3AL410/2. C'est l'article du journal le *Nouvelliste*, du 12 octobre 1911, qui révélait l'affaire (article envoyé de Colmar, par le président de district, à son homologue de Lorraine). Les termes en sont en partie repris, dans Jean-Pierre JEAN, *Le livre d'or du Souvenir Français, Lorraine-Alsace-Luxembourg-Lorraine Sarroise*. Nancy, impr. des Arts graphiques modernes, 1929, 577 p., p. 310. Néanmoins, si l'anecdote du banquet en l'honneur de l'empereur est reprise, JEAN omettait de dire que ce président du *Souvenir Français* avait également été membre du *Kriegerverein* et candidat à sa présidence.

[2] Qui d'après les dires du journaliste (ADM 3AL410/2) et les effectifs affichés, dans le *Jahresbericht* de 1903, semblaient composer en gros la moitié des adhérents.

composées d'indigènes. Ainsi, à Sarrebourg, dans les premières années du XX^{e} siècle, il existait deux sociétés de gymnastique distinctes, le *Turnverein* et la *Vogesia*[1]. On retrouvait aussi cette séparation dans les villes importantes de la Présidence: à Sarreguemines, à côté de la musique de la faïencerie, majoritairement indigène, existaient d'autres associations de chant, même fondées au début du XX^{e} siècle, comme le *Männergesangverein*, qui regroupait encore essentiellement des immigrés (74), contre seulement 17 Lorrains (qui étaient dans ce cas précis, presque tous des fonctionnaires)[2].

Néanmoins, avec ces deux exemples, comme dans de très nombreux autres cas, il semble que ces regroupements dans les villes aient parfois aussi plus eu à voir avec une distinction entre associations composées, d'une part d'indigènes de souche et d'autre part de Vieux-Allemands et d'indigènes souvent non originaires de la commune, ou en déplacement plus ou moins chronique (fonctionnaires ou ouvriers par exemple), pour qui le monde associatif était une façon d'intégrer une forme de sociabilité, qui leur permettait d'accéder à la fois à un réseau de solidarités très large, qu'ils pouvaient retrouver dans d'autres communes, au gré de leur déplacement, et en même temps à un réseau de solidarité plus étroit, celui du lieu dans lequel ils s'implantaient plus ou moins durablement. Cette forme d'adhésion et d'intégration même momentanée, à un groupe local d'un réseau associatif de type régional ou national, semble avoir joué un rôle non négligeable dans certaines fédérations d'associations, comme le *Kriegerverein*. Les exemples de Saint-Avold ou de Longeville-Moulins, en périphérie messine, semblent en tout cas confirmer cette hypothèse. Dans le premier cas, il a par exemple été possible de faire le lien entre l'arrivée de nouvelles personnes dans la ville et leur inscription, quelques mois après, au *Kriegerverein*, en comparant les registres d'entrée de la ville à ceux de

[1] François-Yves LE MOIGNE (dir.), *Histoire de Sarrebourg*, *op. cit.*, p. 275.
[2] ADM 3AL472/3366. Liste des membres de l'association à sa création, le 18 juin 1903.

l'association[1]. Quant au groupe de Longeville-Moulins, dont les listes de membres de 1891, 1899 et 1910 nous renseignent sur la nationalité, le lieu d'origine et les métiers des adhérents, le fait caractéristique était que pour les trois-quarts des indigènes de l'association, aucun ne provenait des environs immédiats de la ville de Metz et qu'un seul d'entre eux provenait d'un village avoisinant[2]. Ainsi, cette forme de sociabilité, comportant en tout 80 membres, était-elle en réalité composée majoritairement de gens qui n'étaient pas originaire des environs et qui, pour certains d'entre eux, avaient fait souche dans la bourgade et s'étaient intégrés à des formes de sociabilités d'« immigrés » (au sens « vieil-allemand », mais aussi au sens générique du terme), alors que dans le même temps, un petit groupe de 25 personnes, principalement voire entièrement composé d'indigènes originaires de la commune ou des environs proches, formaient en 1910, une section du *Souvenir Français*[3]. Du reste, à l'inverse, des familles de Vieux-Allemands qui s'étaient implantées depuis longtemps dans certaines communes, même francophones, pouvaient parfaitement se sentir très à leur aise, dans des sociétés très majoritairement composées d'indigènes, comme ce fut le cas par exemple pour la société musicale *La Lyre*, de Scy-Chazelles, fondée le 26 juin 1913, dans laquelle le maire et un « dégustateur de vin officiel » d'origine vieille-allemande, prenaient activement part aux réunions de cette société d'indigènes de souche[4].

D'ailleurs, cette distinction entre les associations d'« originaires » et d'« immigrés », traversait aussi les fédérations associatives, comme le *Kriegerverein*. L'apparente unité du mouvement et la participation indigène relativement forte, de l'ordre de 44%, sur l'ensemble de la Présidence, masquaient en fait un contraste de situation

[1] AMStA 3AL30-31 (registres d'entrée de la ville de Saint-Avold, de 1885 à 1918) et AMStA 3AL37 (registre des délibérations du *Kriegerverein*). Pour une mise en perspective : Lionel METZLER, « Les *Kriegervereine* en Lorraine annexée et à Saint-Avold de 1874 à 1914 », *Les Cahiers Lorrains*, 2004, pp. 235-249.
[2] ADM 3AL441.
[3] Jean-Pierre JEAN, *op. cit.*, p. 313-314.
[4] ADM 3AL416. Voir également Lionel METZLER « L'annexion à l'Allemagne (1870-1918) », *in* Claude BIANQUIS (dir.), *Le Mont Saint-Quentin*, Metz, Klopp, 295 p., pp. 81-96.

particulièrement important. Si par exemple, dans les secteurs ruraux des cantons de Sarreguemines, Bitche, Sarralbe, Albestroff, Sarrebourg ou Sarralbe, c'est-à-dire dans la partie germanophone située à l'Est de la Présidence, les *Kriegervereine* étaient, en 1903, composés de 80 à 100% d'indigènes, à Metz, ces derniers étaient à peine 12%. A Thionville, Forbach ou Sarreguemines, ils n'atteignaient pas non plus les 50% (à savoir respectivement, 25%, 35% et 47%), et étaient très souvent composés de personnes qui n'étaient pas originaires de la commune. De la même manière, ces contrastes existaient également dans le pays messin. Le *Kriegerverein* de Vallières-Vantoux, dans lequel se trouvait le père de Jean-Pierre Jean, était constitué à 92% d'indigènes, dont la plupart des membres étaient issus de vieilles familles francophones du village, alors qu'au même moment, l'association de Longeville-Moulins (située dans la banlieue de Metz en voie d'urbanisation), certes composée de 40% d'Alsaciens-Lorrains, était en fait une forme de sociabilité que l'on pourrait appelé d'« accueil », au même titre que celle du Sablon, mais qui elle ne comptait que 1,4% d'indigènes[1].

En d'autres termes, derrière l'unicité du discours officiel tenu par les revues associatives et les grandes festivités auxquelles beaucoup participaient, la réalité de ce tissu associatif, tout comme celui de la société lorraine était multiple. La vision qu'un Joseph Bourger ou un Jean-Pierre Jean père avaient du *Kriegerverein*, ne recouvrait pas forcément celle que lui donnait un Hey. D'ailleurs les injonctions de plus en plus insistantes de la revue associative du *Landesverband*, invitant ses groupes à se mobiliser davantage pour promouvoir de nouvelles activités de type paramilitaire, comme le tir, en vue de la préparation à une guerre, ne connurent qu'un succès limité dans la Présidence, par rapport à ce qui se passait ailleurs dans le Reich, montrant bien qu'il y avait loin de l'appartenance

[1] Tous ces chiffres sont tirés des listes de *Kriegervereine* établies par le *Landesverband* et publiées dans le *Jahresbericht* de 1903.

au *Kriegerverein* à la défense d'un nationalisme ombrageux[1]. Même dans une association comme celle de Saint-Avold, où les Vieux-Allemands constituaient près de 60% des effectifs, les dissensions s'accentuèrent au fur et à mesure que les demandes du *Landesverband* se firent plus pressantes, puisque le secrétaire et le président se plaignirent à plusieurs reprises, entre 1907 et 1912, du désintérêt de leurs adhérents, et même des immigrés (comme ils le précisaient explicitement), pour les manifestations patriotiques, grandes ou petites, qui se déroulaient dans les environs de la ville ou ailleurs dans la Présidence[2]. Tout à fait symptomatique de cette attitude fut, par exemple, le refus des membres de l'association de participer à la *Kaiserparade*, spécialement organisée à Metz, à l'occasion d'une remise de drapeaux par l'empereur, à des *Kriegervereine*, ou encore le refus de la part de nombreux adhérents de répondre, à l'invitation qui leur fut faite, en mars 1910, de participer financièrement au jubilé de l'empereur de 1913. Tout aussi caractéristique de l'esprit de cette époque de renouvellement des tensions nationales, fut d'ailleurs la réaction des dirigeants du *Landesverband* : en juin 1908, ils imposèrent en fait, au *Kriegerverein* de Saint-Avold, d'envoyer une délégation à ses frais à la *Kaiserparade*, sous peine de lourdes sanctions et réitérèrent des menaces du même ordre au sujet du financement du jubilé de l'empereur, montrant bien encore une fois, qu'en terme de patriotisme, on était loin, même chez les Vieux-Allemands, de la communauté nationale unitaire que les nationalistes les plus convaincus auraient souhaité voir émerger[3]. D'ailleurs, et de manière plus générale, l'Alsace-Lorraine était aussi traversée, on l'a vu,

[1] Lionel METZLER, « Les Kriegervereine en Lorraine annexée (1874-1914) », *op. cit.*
[2] AMStA 3AL37. Registre des délibérations du *Kriegerverein* de Saint-Avold. Voir aussi Lionel METZLER, « Les Kriegervereine en Lorraine annexée et à Saint-Avold (1874-1914) », *op. cit.*
[3] Sur ce sujet, voir par exemple Rogers BRUBAKER, *Staats-Bürger. Deutschland und Frankreich im historischen Vergleich*, Hamburg, Hamburger Institut für Sozialforschung, 1994 (1re éd. en anglais: 1992), 303 p., pp. 45-61.

par des tensions politiques, sociales et religieuses de plus en plus fortes et similaires à celles que connaissaient le reste de l'Allemagne[1].

En tout état de cause, si pendant ces quelques années d'apaisement, la rencontre entre immigrés et indigènes avait été rendue possible, les années aidant et grâce à la libéralisation progressive de l'attitude des autorités allemandes, l'équilibre qui avait été trouvé n'en demeurait pas moins fragile[2]. Avec la réactivation des tensions internationales, l'exacerbation des nationalismes et les possibilités offertes par la nouvelle législation libérale, la fracture identitaire allait se réactiver au grand jour, provoquant la remise en cause de la politique de germanisation telle qu'elle avait été suivie jusque-là.

2) Renouveau des mouvements associatifs francophiles et remise en cause de la politique de germanisation.

Si la politique de libéralisation graduelle de la législation eut pour effet de faire réapparaître progressivement des associations plus ou moins ouvertement francophiles, les autorités ne semblèrent s'en inquiéter réellement qu'après 1908 et le coup de semonce de Noisseville. Pourtant, dès 1902, au moment de la grande enquête réalisée sur l'ensemble du *Reichsland*, pour savoir s'il fallait ou non libéraliser le droit associatif, la direction de la police de Metz relevait bien la persistance, à Metz, de foyers associatifs notoirement francophiles. Les plus remarquables étaient ceux qui avaient réussi à subsister depuis les

[1] Comme le montrent par exemple les polémiques particulièrement virulentes qui opposèrent à nouveau catholiques et protestants en Lorraine, à partir du début du XX[e] siècle. Les affaires concernant les cimetières, les mariages mixtes ou les conversions y prirent une part prépondérante, notamment dans le tout nouvel organe de presse catholique, la *Lothringer Volksstimme*, et sous la plume très agressive de Louis Pinck, de 1903 à 1908 (ADM 42J6-7). De manière générale, sur cette absence de « fondation intérieure du *Reich* », voir Hagen SHULZE, « Das deutsche Reich 1871-1914. Auf dem Weg zur inneren Reichsgründung ? », *op. cit.* ; voir également Christian BAECHLER, *Guillaume II*, *op.cit.*, pp. 335-393, sur l'analyse d' « une société politique bloquée à l'intérieur » (p. 335).

[2] Le livre de Günther RIEDERER, *Feiern im Reichsland*, *op. cit.*, aboutit à la même conclusion, après avoir fait le point sur la question de la culture festive en Alsace-Lorraine (voir en particulier sa conclusion, pp. 403-443), il montre combien la permanence de la fracture immigrés-indigènes avait pu persister.

débuts de l'annexion: il s'agissait de la *Société de Tir de Metz*, de la *Société des régates messines*, du *Cercle musical messin* et du *Casino Messin*[1]; s'y était ajoutée, en 1892, l'association musicale *Metzer Kapelle*. Mais au-delà de ces persistances, il notait surtout l'apparition de nouvelles associations qui s'adressaient à la jeunesse et qui depuis 1901 commençaient à se répandre dans les différentes paroisses de la ville (Saint-Martin, Saint-Vincent, Saint-Eucaire et Saint-Maximin). Il s'agissait des premiers *Katholische Jünglings-Vereine*, qui étaient en fait des groupes de patronage catholique inspirés de ceux venus de France et dont la direction était assurée par des prêtres. Le commissaire de police notait déjà que « dans ces associations, le caractère français est entretenu de manière préférentielle et, dans les festivités associatives, sont exclusivement données des représentations théâtrales françaises ». Mais il ne s'en inquiétait pas, estimant qu'on ne pouvait empêcher de « petites attaques anti-allemandes » et que du moment où elles restaient confinées en dehors de l'espace social et qu'elles n'étaient pas rendues publiques, cela ne contrevenait aucunement au maintien de l'ordre public et n'était pas considéré comme dangereux. Dans les années qui suivirent, cette relative tolérance permit à d'autres associations de ce type de se développer. En 1904, le président de Lorraine en comptait une vingtaine sur l'ensemble de sa circonscription[2].

Puis, avec la fin des entraves administratives qui fut votée en 1905 et surtout en 1908, les associations de ce genre continuèrent à se multiplier, en particulier dans le pays messin. La suite de l'histoire de ce réveil « nationaliste », ainsi que le contexte politique et culturel de l'avant-guerre a déjà été abondamment décrit par ailleurs et il n'en sera donc ici rappelé que les grandes lignes[3]. La naissance et l'activité du *Souvenir Français*, qui devint

---

[1] ADM 3AL410/1(2). Lettre du commissaire de police au président de Lorraine, le 18 juilet 1903. L'auteur de ce rapport ne citait pas l'*Académie de Metz*, société savante qui n'organisait pas, dans l'espace social, de manifestations publiques particulières.

[2] ADM 3AL/410/1(2). Rapport du 3 mars 1904, concernant ce type de patronage.

[3] François ROTH, *La Lorraine annexée*, *op.cit.*, pp. 543-591. Sur cette mise en perspective des derniers temps agités de la vie politique et culturelle, à la veille de la guerre, voir également les ouvrages de Jean-Marie MAYEUR, *Autonomie et politique en Alsace. La constitution de 1911*, Paris, A. Colin, 1970, 209 p.,

par la suite le *Souvenir Alsacien-Lorrain*, en furent l'une des pièces centrales[1]. A l'origine de ce mouvement, un typographe de Vallières, Jean-Pierre Jean, qui après de longues démarches administratives, réussit, à obtenir de Guillaume II, l'autorisation d'ériger un monument à Noisseville, en l'honneur des soldats français morts pendant la guerre de 1870-1871. L'époque était encore à la détente et rien ne laissait présager le coup de tonnerre qu'allait provoquer l'inauguration de ce monument. De plus, faut-il à nouveau le rappeler, Jean était aussi le fils d'un ancien combattant de l'armée française qui était l'un des membres du *Kriegerverein*, ce qui faisait de lui, *a priori*, quelqu'un de tout à fait « honorable ». D'ailleurs, dès 1906 et 1907, les premiers groupes du *Souvenir Français* qui avaient été créés, participèrent, on l'a vu, avec d'autres associations patriotiques allemandes, à l'érection de nouveaux monuments autour de Metz.

Si le président de Lorraine, Zeppelin-Aschhausen, notait bien que les préparatifs de l'inauguration étaient suivis avec un grand intérêt par la population, parce que cette concession impériale était le signe d'une détente allant s'élargissant (il faut rappeler que la loi sur la libéralisation des associations avait été votée le 19 avril 1908), il était, lui aussi, loin d'imaginer que cette inauguration allait finalement provoquer une flambée « nationaliste » dans la Présidence. L'événement se déroula en deux temps. Le premier jour, le 4 octobre 1908, eurent lieu des cérémonies cultuelles officielles, autour d'un catafalque recouvert du drapeau français, en présence du gouverneur militaire de Metz, von Arnim, du président de Lorraine, du président du *Landesausschuss* et de nombreux autres élus. Le second jour, par contre, un immense cortège se forma pour rejoindre le monument.

---

ainsi que celui, plus général, d' Eugen ZMARZLIK, *Bethmann-Hollweg als Reichskanzler 1909-1914*, Düsseldorf, Droste, 1957, 160 p.

[1] François ROTH, « Le Souvenir Français en Lorraine annexée (1907-1914) », *Mémoire de l'Académie Nationale de Metz*, 1973, pp. 53-69. Voir également les ouvrages de Jean-Pierre JEAN: *Le Souvenir alsacien-lorrain, son origine, son activité, sa mort (?)*, Metz, impr. Lorraine, 1913, 176 p. et *Le livre d'or du Souvenir Français*, *op. cit.*

Selon les estimations, il y eut de 25 000 à 120 000 personnes[1], parmi lesquelles se trouvaient les officiels de la veille, des gens venus du pays messin, ainsi que de nombreux Français et parmi eux, en plus des anonymes, des officiers en uniforme et des hommes politiques comme les députés Albert Lebrun et Louis Marin, qui avaient été conviés à se joindre aux festivités.

Or, si le grand calme de la foule qui s'était rassemblée ce jour-là fut relevé par l'ensemble des observateurs, quelques « Vive la France! » fusèrent ici et là et des drapeaux français sortirent également rapidement de dessous les manteaux. Certains fredonnèrent même la Marseillaise et quelques marchands ambulants se risquèrent à vendre des cocardes, aux spectateurs. Bref, au terme de cette manifestation, les officiels avaient tous eu l'impression d'assister à une manifestation française, rappelant peu ou prou, celles qui se déroulaient dans les premiers temps de l'annexion. Pour autant, le calme de la foule faisait aussi dire à Zeppelin et au Statthalter, dans leurs rapports respectifs, que l'événement ne remettait en rien en cause les progrès de la cause allemande et qu'il fallait interpréter ce mouvement de foule comme « un acte de piété et non comme une démonstration »[2].

Pourtant, dans les mois qui suivirent, la Présidence de Lorraine connut une agitation grandissante. Suite à Noisseville, des groupes du *Souvenir Français*, se constituèrent un peu partout en Lorraine et spécialement, dans le pays messin et dans le sillon mosellan, jusqu'à Thionville. Un certain nombre de petits groupes émergèrent également dans certaines villes du secteur germanophone, à Bitche, Sarreguemines, Saint-Avold, Boulay ou Bouzonville, réussissant à rassembler en tout à peu près 2 000 personnes, en 1910[3]. Si ces groupes se gardèrent bien de provoquer les autorités, essayant

---

[1] Pour la discussion sur ces chiffres, voir François ROTH, *La Lorraine annexée*, pp. 546. L'hypothèse la plus basse était avancée par le président de Lorraine, la plus haute par le directeur du *Lorrain*.
[2] François ROTH, *La Lorraine annexée*, *op. cit.*, p. 546.
[3] *Id.*, p.544-551. Voir aussi les autres références, déjà citées, sur le *Souvenir Français*.

de conserver le plus possible de bonnes relations avec les autres associations qui avaient en charge le culte du souvenir de la guerre de 1870-1871[1], d'autres personnes, moins discrètes dans leurs intentions, commencèrent à s'agiter davantage. Ainsi, le théâtre de Thionville et celui de Metz, furent-ils à l'origine d'événements dont il fut fait rapport jusqu'au bureau de la chancellerie à Berlin[2]. Effectivement, à un jour d'intervalle, le spectacle qui fut joué consécutivement dans les deux salles provoqua une certaine « agitation » de la part des indigènes. Au moment où, dans la pièce, les acteurs se félicitaient de la réapparition d'une « première note d'espoir pour la France, depuis Sedan », des tonnerres d'applaudissements saluèrent, à chaque fois, la déclaration. Or si à Metz, ces démonstrations n'eurent pas, de l'avis du Statthalter, de connotation particulière, par rapport à l'accoutumée, à Thionville, par contre, des indigènes avaient laissé libre cours à des « démonstrations d'approbations » tellement fortes, que la totalité des officiers allemands, accompagnés de leurs épouses, décidèrent de sortir immédiatement de la salle. Pour autant, le Statthalter restait serein, concluant que si « une partie de la population indigène, en particulier dans les villes, aiment saisirent des occasions qui leur permettent de montrer leurs sympathies pour la France », il ne fallait pas accorder trop d'importance à l'événement, puisque d'autres parties de la population, au contraire, semblaient avoir de bien meilleures dispositions à l'égard de l'Allemagne.

De la même manière, se développèrent aussi dès lors, dans les secteurs francophones de la Présidence de nouvelles associations sur le modèle de celle des patronages catholiques. Et comme depuis le mois d'avril 1908, les uniformes, insignes et jeux de clairons n'étaient plus soumis à autorisation, de nombreuses associations reprirent des traditions vestimentaires issues du monde associatif français. C'est ainsi que se

---

[1] Annette MAAS, « Kriegerdenkmäler und Gedenkfeiern um Metz », *op.cit.*

[2] BArch R43/168c. Voir notamment le rapport du Statthalter à la chancellerie, le 28 janvier 1909, sur l'affaire qui se déroula à Metz, le 19 décembre et à Thionville, le 20 du même mois, au cours de la représentation d'une pièce intitulée *La fille de Roland.* AMTh 3R/2D. Rapport du maire au directeur de cercle et au président, le 21 décembre 1908.

créèrent des groupes comme la *Sportive delmoise*, la *Sportive thionvilloise* et la *Lorraine Sportive*[1]. La dernière était sans conteste la plus connue et la plus puissante en effectifs. Elle avait été fondée en novembre 1908, au lendemain de Noisseville, par Alexis Samain, le fils d'un conseiller municipal de Metz, et avait réussi à recruter, en l'espace de deux ans, de 320 à 350 membres actifs et près d'un millier de membres honoraires. Avec ce groupe et ceux précédemment cités, le pays messin et de manière moindre, ses prolongements au nord et au sud-est, s'animèrent à nouveau de manifestations où tous les signes étaient français.

Il faut aussi dire que le climat international n'était à l'époque pas des meilleurs et que les relations avec la France étaient allées en se dégradant, en particulier depuis l'affaire de Tanger en 1905. De plus, au moment où les nationalismes s'exacerbaient, en France comme en Allemagne, l'Alsace-Lorraine redevenait le centre de polémiques qui ne faisaient qu'accroître les tensions entre les immigrés et les indigènes. Les « provinces perdues » et la « Terre d'Empire », symbole de l'unité nationale des deux pays, faisaient à nouveau l'objet de publications très polémiques. En France notamment, on ne comptait plus les romans et les ouvrages les plus divers qui étaient publiés et qui avaient pour toile de fond l'Alsace-Lorraine. Nombreux furent les auteurs à mettre en scène, immigrés et annexés, comme René Bazin dans *Les Oberlé* (1901), qui au-delà de la thématique du déchirement des familles d'Alsace-Lorraine, concluait au fait que l'Alsace ne pouvait être assimilée à l'Allemagne. On peut encore citer l'œuvre foisonnante de Maurice Barrès, et en particulier son *Au service de l'Allemagne*, en 1905, qui illustrait la façon dont un Alsacien pouvait, tout en faisant son service militaire en Allemagne, rester fidèle à la France. Comment bien sûr aussi ne pas évoquer *Colette Baudoche*, parue en 1909, qui mettait en scène une jeune Messine qui ne pouvait pas, par devoir, se marier à un jeune

[1] François ROTH, *La Lorraine annexée*, *op. cit.*, pp. 549-556. Sur ces sociétés et les mesures à prendre contre elles, voir BArch R43/168c-d.

Allemand, alors même que celui-ci était devenu, à son contact, très francophile et qu'il luttait contre l'un de ses collègues pangermanistes. Mais ces ouvrages connus ne furent pas les seuls à alimenter ce renouveau de l'intérêt pour les provinces perdues, il y eut bien d'autres écrivains qui s'inspirèrent de cette matière, comme Claude Héring (*Les Exilés*, 1911) ou André Lichtenberger (*Juste Lobel, Alsacien*, 1911)[1].

De la même manière, de nouvelles revues très francophiles firent également leur apparition, comme le *Pays Lorrain*, de Charles Sadoul à Nancy, à partir de 1904, qui était diffusé à Metz, ou encore *l'Austrasie*, revue messine d'avant 1870, qui fut ressuscitée et qui mettait l'accent sur tout ce qui relevait du passé français de la Moselle et de Metz. D'autre part, issu des membres de cette revue, le verrier Michel Thiria fut également l'un des artisans du *Groupe messin des conférences*, dont le but était le même que celui de la revue qu'il animait[2].

Si au mois d'octobre 1909, le Statthalter commença sérieusement à s'inquiéter de la tournure des événements et de la multiplication des petits signes ostentatoires de francophilie de plus en plus nombreux qui se répandaient dans l'espace social du pays, il temporisait cependant encore, comme l'indiquaient ses lettres aux présidents de district et à l'empereur[3]. Son inquiétude provenait plus du fait de l'ampleur qui était donnée à ces petits événements par l'ensemble de la presse francophone et francophile, que du « parti relativement petit, mais puissant de ces éléments »[4]. S'il se devait de réagir, et on verra plus loin les mesures qu'il prit dans cette affaire, il ne voulait pas pour autant gâcher les chances de réussir la mission principale de son gouvernement, qui était de donner une

---

[1] Sur ces questions, voir par exemple, Julia SCHRODA, « Les frontières géographiques et culturelles dans la caricature et la littérature », in *Nouveaux Cahiers d'Allemand,* actes du symposium international « Approche épistémologique des contenus interculturels des enseignements bilingues en Alsace » (31 mars-1er avril 1998, Université de Mulhouse) du Centre d'études et de recherches interdisciplinaires sur le plurilinguisme en Alsace, mars 1999, pp. 257-266.

[2] François ROTH, *La Lorraine annexée*, pp. 543-544.

[3] ADM 2AL108. Copie d'un long rapport sur la situation et les actions à entreprendre, du Statthalter au Ministère (14 octobre 1909), envoyée aux présidents de district de la Terre d'Empire, le 28 octobre 1909. BArch R43/168c. Lettre du Statthalter à l'empereur, le 29 octobre 1909, qui reprenait la précédente.

[4] ADM 2AL108. *Ibid.*

nouvelle constitution à la Terre d'Empire, afin de pouvoir en faire, à terme, un Etat allemand comme un autre et de faire des Alsaciens-Lorrains, des citoyens du *Reich* à part entière[1].

Ce discours, très neuf dans la bouche d'un Statthalter, n'avait cependant rien de fortuit. Depuis juin 1907, l'arrivée de Theobald von Bethmann-Hollweg, nouveau secrétaire d'Etat à l'intérieur du *Reich* qui avait, dans le gouvernement de Bülow, la charge des affaires d'Alsace-Lorraine, avait changé la donne politique, puisqu'il envisageait très sérieusement de faire, à terme, de l'Alsace-Lorraine, un Etat confédéré, à l'égal de ceux qui constituaient le *Reich*. Le départ de Hohenlohe-Langenburg, qui s'était toujours opposé à cette solution et l'arrivée du nouveau Statthalter, Karl von Wedel, qui dirigea les affaires d'Alsace-Lorraine de novembre 1907 à janvier 1914, devait faciliter l'application de ce nouveau cours, qui visait à la normalisation toujours plus accentuée de la situation de l'Alsace-Lorraine, au sein du *Reich*. Köller, le secrétaire d'Etat, qui n'était pas non plus favorable à cette évolution, fut à son tour remplacé, en 1908, par le baron Zorn von Bulach, premier Alsacien à occuper un poste à responsabilité aussi élevé, dans la Terre d'Empire. Wedel faisait, dès l'hiver 1908-1909, ses premières propositions, souhaitant remplacer la *Landesausschuss* par un *Landtag*, donner aux membres de cette assemblée le droit d'interpellation, faire cesser totalement le rôle du *Reichstag* dans les affaires du pays, sauf dans le cas d'une révision de la constitution et attribuer trois voix pleines au *Reichsland*, au *Bundesrat*. Toutefois, le gouvernement berlinois et le chancelier Bülow firent un accueil très réservé à ces propositions (11 février 1909), d'autant que les événements de Noisseville et de Thionville redonnaient de la voix aux nationalistes. Avec l'accession de Bethmann-Hollweg à la chancellerie, en juillet 1909, le processus fut relancé. Voilà

[1] ADM 2AL108. *Ibid.* « Notre premier devoir reste d'apporter au *Reichsland*, ce qui est l'unique objectif final possible à atteindre (...), sa totale autonomie étatique, sous la direction d'une dynastie allemande ». François ROTH, dans *La Lorraine annexée*, *op.cit.*, p. 557, cite également Wedel, dont l'objectif était de « libérer les Alsaciens-Lorrains de leur statut d'Allemands de seconde zone ».

pourquoi, plus que jamais, Wedel continuait de vouloir jouer la carte de la temporisation, au mois d'octobre. Pour lui, il s'agissait d'aller vite: la réforme du statut de l'Alsace-Lorraine était à portée de main et permettrait de faire mentir toutes les voix, notamment celles des militaires, qui s'étaient toujours fait les chantres, dans l'entourage immédiat de l'empereur, d'un durcissement de la politique de germanisation de la Terre d'Empire[1].

Car, comme à chaque renouveau de tensions en Alsace-Lorraine ou sur la scène internationale, les chefs militaires pressaient le chancelier et l'empereur d'avoir recours à une action de ce type, en vue, selon eux, d'assurer plus efficacement la sécurité du *Reich*. Or, si Bismarck avait eu la stature suffisante pour s'opposer à un Moltke, qui aurait souhaité, on l'a vu, une politique de germanisation beaucoup plus radicale que celle suivie par le chancelier, après la crise protestataire de 1887, ses successeurs eurent beaucoup plus de mal à résister aux militaires. Le poids de ces derniers était d'ailleurs d'autant plus grand, que Guillaume II leur avait laissé occuper un espace de plus en plus important dans son entourage proche. L'empereur se déplaçait effectivement rarement sans sa suite militaire, sorte de cercle intime qui avait le privilège de pouvoir s'adresser régulièrement et directement à lui[2]. Or, cette « camarilla » militaire, aristocratique, protestante, prussienne et réactionnaire[3], stigmatisée par les contemporains, dès le milieu des années 1890, et parfois même par certains responsables de l'Armée[4], accrut son influence au fil du temps et

---

[1] Sur l'ensemble des détails de cette évolution politique, François ROTH, *La Lorraine annexée*, *op. cit.*, pp. 556-558. Voir également Jean-Marie MAYEUR, *Autonomie et politique*, *op. cit.*, ou encore la récente thèse de Sophie-Charlotte PREIBUSCH, *Verfassungsentwicklung im Reichsland Elsass-Lothringen 1871-1918. Integration durch Verfassungsrecht?*, Berlin, Berliner Wissenschaftsverlag, 2006, 624 p.

[2] Une partie de cette suite était d'ailleurs chargée, selon le protocole, du service personnel de l'Empereur. Le point sur la question de la suite militaire dans la dernière biographie de Guillaume II de Christian BAECHLER, *op. cit.*, pp.154-163.

[3] Composée de 20 officiers en 1888, de 44 en 1914, cette suite fut de composition relativement stable. Sur les 108 qui la composèrent, 90% étaient nobles de naissance. Il n'y eut en tout que trois catholiques et un juif d'origine et seuls quatre de ces officiers étaient originaires d'Etats du Sud de l'Allemagne. Pour plus de précisions encore sur la composition de la suite de l'Empereur, voir Isabel HULL, « Persönliches Regiment », in John C.G. RÖHL, *Der Ort Kaiser Wilhelms II. in der deutschen Geschichte*, München, Oldenbourg, 1991, pp. 3-23..

[4] Von Wedel lui-même, qui avant d'être diplomate, puis Statthalter, avait brièvement fait partie des proches généraux de l'empereur en 1889, écrivait au sujet des rapports que l'Empereur entretenait avec sa suite : « Il lui faut des créatures qu'il ne respecte pas vraiment mais qu'il trouve plaisantes » (cité par Christian

rendit plus difficile l'exercice de la fonction de chancelier, d'autant que l'empereur entendait de plus en plus exercer un pouvoir personnel[1]. Le chancelier Hohenlohe-Schillingsfürst, avait notamment dû s'opposer avec véhémence, en 1897-1898, avec l'aide du Statthalter, au nouveau ministre de la Guerre, Heinrich von Gossler[2], pour éviter que ses vues très nationalistes, sur la politique à suivre en Alsace-Lorraine, vues très marquées par l'expérience polonaise, ne s'imposent à Guillaume II[3]. En 1908-1909 encore, la situation politique en Alsace-Lorraine était très diversement appréciée et les membres du gouvernement étaient très divisés sur la question. Il y avait effectivement les tenants du *statu quo*, dont avaient fait partie l'ancien Statthalter, l'ancien secrétaire d'Etat Köller et un certain nombre de membres du gouvernement (dont Posadowssky, l'ancien sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, avant l'arrivée de Bethmann-Hollweg), qui pensaient, par ailleurs, que l'abrogation du paragraphe de la dictature avait déjà été une prise de risque considérable et inutile. Il y avait au contraire ceux qui pensaient, à l'instar de nombreux militaires de l'entourage de Guillaume II, qu'il fallait passer à une politique plus ferme, similaire à celle

---

BAECHLER, *op. cit.*, p. 162 ainsi que par Lamar CECIL, *Wilhelm II. Emperor and Exile, 1900-1941*, Chapell Hill et Londres, 1990, p. 126). Christian BAECHLER, *op. cit.*, p. 163, complète cette évocation par le témoignage du chambellan Zedlitz-Trütschler, qui écrivait le 7 mars 1905 : « le désir de l'Empereur n'est pas d'être instruit, mais d'être admiré, loué et affermi dans ses propres résolutions ».

[1] Le chancelier Hohenlohe-Schillingfürst (1894-1900) se plaignait, estimant par exemple que « le gouvernement des aides de camp est une calamité » (cité par Christian BAECHLER, *op. cit.*, p.206 et par KOHUT Thomas A., *Wilhelm II and the Germans. A study in Leadership*, Oxford, 1991, p.162.) et qu'il était souvent tenu à l'écart des décisions. De fait, Guillaume II se passa de plus en plus de son avis dans les trois dernières années qu'il passa à la chancellerie .Bülow sut par contre se concilier, jusqu'en 1905, les grâces de cet entourage, étant lui-même un proche de l'empereur. Puis ses rapports avec eux se dégradèrent à leur tour.

[2] Ministre que John C.G. RÖHL n'hésite pas à décrire comme « *a new type of Minister sworn to obey Willehelm's II commands* ». RÖHL John C.G., *Germany without Bismarck : the crisis of the government in the second Reich, 1890-1900*, London, Batsford, 1967, p.199.

[3] Dans un premier courrier (BArch R43/192). Copie de la lettre du chancelier au *Statthalter* du 8 février 1897), Gossler, qui faisait explicitement le parallèle avec ce qui se passait en Prusse, pour les Polonais, demandait au Statthalter, que soit notamment mis fin à toute l'agitation hostile au Reich, que ses gouverneurs militaires lui avaient signalée et qui avait pu se renouveler lors de la campagne des députés Alsaciens-Lorrains, en faveur de l'abrogation du paragraphe de la dictature, en 1895-1896. N'obtenant pas de réponse de l'intéressé, ce qu'il lui fit d'ailleurs sèchement remarqué, il envoya alors un rapport de huit pages au chancelier (BArch R43/192. 14 septembre 1897), mettant en cause à la fois la « faillite morale » des élites de la Terre d'Empire et ce qu'il estimait être la faillite de la politique de germanisation appliquée par l'administration civile (elle-même accusée de « complaisance coupable »), estimant qu'il ne suffisait pas de promouvoir la culture et la langue allemande auprès des germanophones, ou de faire cesser les signes de revendication d'appartenance à l'ancienne patrie, mais qu'il fallait y promouvoir un engagement démonstratif des populations en faveur de leur nation et du Reich. Partisan d'une forme de nationalisme « intégral », les vues radicales de Gossler furent repoussées au profit de celle des deux cousins qui avaient, entretemps, envoyé à leur tour un bilan de leur action à l'empereur.

pratiquée à l'encontre des Polonais. Enfin, les tenants de la ligne de la normalisation, soutenue par Bethmann-Hollweg et le Statthalter en poste pensaient, quant à eux, que « toute tentative de germanisation par la contrainte est à rejeter comme une erreur » et que, les Alsaciens-Lorrains appartenant à des *Stämme* allemands comme les autres, il fallait désormais « éviter de les regarder et de les traiter comme [on le ferait dans] une terre conquise »[1], ce qui était déjà en soi, une véritable révolution par rapport aux vues des chanceliers Bismarck et Hohenlohe et confirmait l'orientation initiée par Bülow, qui considérait que la question de la germanisation était plus un objectif en soi, intéressant les populations de la région au premier chef, qu'un objectif répondant avant tout à une question de sécurité militaire.

Les discussions sur la réforme constitutionnelle furent donc relancées, dès l'accession de Bethmann-Hollweg à la chancellerie, en juillet 1909 et le rapport du Statthalter à la chancellerie (29 octobre 1909), se plaçait précisément dans ce contexte. La temporisation dont faisait preuve Wedel était donc de mise à ce moment. Cependant, dans ce même rapport, au-delà de l'annonce de ses bonnes intentions, le Statthalter faisait aussi preuve d'une fermeté nouvelle, destinée à endiguer le mouvement de la « *frankophile Agitation* ». Reconnaissant qu'il s'était trompé en pensant que le calme reviendrait de lui-même, parmi la population, et qu'il fallait à nouveau penser à la sécurité de l'Etat (concession aux militaires oblige), il annonçait quelques mesures qui, sans vraiment remettre la législation libérale en cause, constituaient un retour en arrière par rapport à l'évolution qui s'était dessinée jusqu'ici. Tenant le *Souvenir Français*, pour être l'âme de ces attaques à la germanité de la région, il demandait que les associations de ce mouvement soient particulièrement surveillées, de façon à pouvoir éventuellement engager contre elles une procédure de dissolution, mais surtout, il réglementait à nouveau, de manière restrictive, la tenue des fêtes qui pouvaient avoir lieu sur le territoire de la Terre d'Empire,

[1] ADM 2AL108. Courier du Statthalter aux présidents de district, le 28 octobre 1909.

prohibant totalement l'emploi des couleurs tricolores, sous quelque forme que ce soit[1], tout comme la Marseillaise et les musiques militaires françaises, notamment celles jouées au clairon.

Par la suite, à partir du mois de février 1910, il fit aussi placer progressivement sous surveillance active, outre les groupes du *Souvenir Français*, toutes les associations sportives, telles que la *Lorraine Sportive*, parce qu'elles visaient à « rendre la jeunesse étrangère au *Deutschtum* »[2]. Le 21 mars 1910, à l'encontre de l'avis du président de Lorraine, qui estimait que le résultat serait désastreux sur l'état de l'opinion, surtout au moment où les discussions sur la constitution à donner à la Terre d'Empire étaient relancées, le Statthalter procéda à une nouvelle avancée de la frontière linguistique, rattachant 21 communes lorraines à la zone de langue allemande, procédure qui n'avait plus été appliquée depuis 1892 et qui rappelait aux Lorrains le temps des mesures d'exception consécutives à la crise de 1887. D'ailleurs, cette mesure déclencha une tempête de réprobation très virulente au *Landesausschuss*, sans que cela ne remette en cause la décision bien arrêtée du Statthalter[3]. Néanmoins, l'annonce officielle de l'initiative prise par la chancellerie, de déposer une loi pour doter l'Alsace-Lorraine d'une nouvelle constitution, avait contrebalancé cette impression et la presse unanime avait salué l'ouverture de ce chantier, gage de la volonté de l'Etat de faire évoluer favorablement les choses pour la Terre d'Empire.

Cependant, le climat restait particulièrement tendu, la grande mobilisation allemande, suscitée par les fêtes du 40e anniversaire des « batailles autour de Metz », ne fit rien pour calmer le jeu[4]. Elle se devait effectivement d'être exemplaire, de manière à

---

[1] Excepté lors de la cérémonie annuelle de la cathédrale de Metz, dans laquelle la tradition avait été prise, depuis Dupont des Loges, de recouvrir un catafalque d'un drapeau français, au moment des cérémonies de souvenir de la guerre de 1870-1871.
[2] François ROTH, *La Lorraine annexée*, *op. cit.*, p. 550.
[3] Paul LÉVY, *Histoire linguistique d'Alsace et de Lorraine*, *op. cit.*, p. 432 et 470.
[4] ADM 12AL199.

montrer combien la mobilisation populaire pouvait être forte pour la cause allemande: ces festivités furent d'ailleurs l'occasion d'« invitations » plus qu'incitatives lancées aux *Kriegervereine* et qui rappelaient celle qu'avait reçue l'association de Saint-Avold, pour la *Kaiserparade* de 1908. Même les élections partielles, qui eurent lieu à la même époque, commençaient à montrer combien les relations entre indigènes et immigrés s'étaient peu à peu détériorées[1]. Le Statthalter dénonçait même à cette occasion « la presse nationaliste de langue française qui prêchait l'union nécessaire de tous les indigènes pour constituer un front commun contre le *Deutschtum* ». Pour autant, malgré la dangerosité des associations qu'il ne manquait jamais de dénoncer, Wedel ne semblait pas décidé à user de son pouvoir pour les interdire, surtout avant que ne soit procédé à la présentation et à la discussion du texte de la nouvelle constitution. Pourtant, le 8 janvier 1911, à Metz, une manifestation de la *Lorraine Sportive* qui n'avait pas été autorisée à se tenir, du fait des chants français qu'il avait été prévu d'y jouer, força Wedel à agir, alors que le débat sur le texte battait son plein[2]. Il faut dire que l'événement n'avait rien d'anodin. Effectivement, malgré l'interdiction qui avait été prononcée à l'encontre de cette manifestation, des membres honoraires invités se présentèrent quand même devant les portes de la salle qui étaient fermées[3]. La porte fut finalement forcée, la police intervint, faisant évacuer la salle parce que certains membres avaient commencé à jouer des morceaux de musique patriotiques français au clairon. La situation s'envenima alors, puisque des groupes se mirent à parcourir les rues de la ville en criant « Vive la Lorraine! Vive la France! », en jouant de la musique et en chantant la Marseillaise devant les statues de Fabert et de Ney. Près d'un demi-millier de personnes s'étaient ainsi, pour la première fois depuis l'annexion, manifestés à Metz, dans l'espace social, de manière spontanée, s'étant même attaqués à un

[1] François ROTH, *La Lorraine annexée, op. cit.*
[2] *Ibid.*, p. 561. Voir également ADM 2AL109, le dossier sur l'affaire de la *Lorraine Sportive*.
[3] Il faut dire aussi que les autorités avaient prévenu trop tardivement le bureau de l'association pour qu'il puisse prévenir tous ses membres de l'interdiction de la manifestation.

poste de garde, dont le soldat avait été mortellement blessé. La réplique fut immédiate. L'association fut dissoute et Samain placé en détention puis jugé.

L'embellie que le Statthalter avait escompté provoquer par le vote de la nouvelle constitution, n'eut finalement pas lieu. Les débats politiques houleux que cette dernière avait suscités dans les différentes parties de l'opinion publique, avaient montré combien la société était profondément divisée sur cette question. Plus grave, si les milieux vieux-allemands avaient dans l'ensemble fait bon accueil au projet, qui avait été présenté à partir du 16 décembre 1910, la plupart des indigènes, à l'exception de quelques libéraux notament, se retrouva pour en dénoncer les insuffisances[1]. Au final, la constitution qui fut votée par le *Reichstag*, le 26 juin 1911 n'avait fait que rendre la situation encore plus tendue. Pire même, Vieux-Allemands et indigènes s'étaient la plupart du temps retrouvés profondément divisés sur cette question. En Lorraine le vote du *Centre* allemand en faveur de la constitution avait provoqué une crise chez ses partisans indigènes. L'intégration au grand parti allemand s'en trouva reportée. Quant au *Parti Lorrain* (la tendance particulariste), ses relations s'étaient nettement refroidies avec l'administration, sans que l'on sache si ce mouvement n'était que circonstanciel ou plus profond. Le renouveau de la francophilie qui s'était manifestée et qui avait obtenu le soutien des journaux francophones catholiques et libéraux, semblaient avoir déterminé les notables à prendre en considération cette nouvelle donne politique[2].

Le Statthalter avait eu beau justifier sa position et celle du gouvernement, en arguant du fait qu'il lui aurait fallu « des garanties de la population »[3] et qu'il devait tenir compte des impératifs des militaires, pour qui la sécurité du *Reich* devait primer avant tout, la situation ne semblait pas pour autant s'améliorer, donnant du coup et en plus, des

---

[1] Sur ces question, *Ibid*, pp. 558-563, ainsi que Jean-Marie MAYEUR, *op. cit.*, pp. 71-127.
[2] François ROTH, *La Lorraine annexée*, pp. 561-563 et pp. 570-571.
[3] ADM 2AL108. Circulaire aux présidents de district, du 28 octobre 1909 et son discours devant le *Landesauschuss*, en janvier 1910, dans les mêmes termes (François ROTH, *La Lorraine annexée*, *op. cit*, p. 559).

arguments à ceux qui, dans les milieux militaires et nationalistes s'étaient toujours vivement opposés à cette constitution et qui préconisaient une nouvelle politique de germanisation plus ferme et le retour à un statut d'exception. La *Ligue pangermaniste* se fit l'écho de ce point de vue, tout au long de la discussion portant sur l'octroi d'une nouvelle constitution à l'Alsace-Lorraine, réclamant même le départ du Statthalter considéré comme un homme faible et francophile, ainsi que la restauration du paragraphe de la dictature[1]. Mais, elle n'était pas seule, puisqu'à partir de cette époque, des campagnes de presse fréquentes et virulentes, citant des témoignages de Vieux-Allemands anonymes, réclamaient les mêmes mesures et condamnaient de la même manière, qui la faiblesse des fonctionnaires, qui les associations francophiles ou qui encore l'attitude de l'ensemble des indigènes, vis-à-vis du *Reich*[2].

Entre l'absence d'enthousiasme, voire l'hostilité des indigènes et le camp de ceux qui, chez les Vieux-Allemands prônaient un durcissement du cours de la politique de germanisation, le Statthalter n'avait que peu de marge. De plus, la montée des tensions internationales (notamment la crise d'Agadir durant l'été 1911) et la pression grandissante des militaires, pour qui la sécurité du *Reich* était plus que jamais une priorité, obligeaient le Statthalter à montrer plus de fermeté. A partir de décembre 1911, les patronages catholiques furent à leur tour soumis à une surveillance systématique et la *Jeunesse Lorraine* qui avait succédé à la *Lorraine Sportive* fut dissoute[3]. Les pressions à l'encontre du *Souvenir Français* devenaient plus grandes, d'où les frictions dont il a déjà été question à propos du *Kriegerverein* de Bouzonville. Le 14 novembre 1911, l'association de Jean-

[1] La *Ligue pangermaniste* qui s'opposa à l'octroi de cette constitution, jugeant qu'elle était allée bien trop loin dans les concessions, trouva dans l'attitude de rejet massif des partis indigènes, un argument supplémentaire pour montrer combien l'ingratitude des Alsaciens-Lorrains prouvait qu'ils étaient encore moins dignes de cette libéralité impériale, qu'il n'y paraissait au départ et combien dangereuse allait s'avérer cette concession de l'Empire (pour plus de détails, Michel KORINMAN, *Deutschland über alles. Le pangermanisme 1890-1945*, Paris, Fayard, 701 p., 74-75).

[2] Sur ces campagnes de presse, François ROTH, *La Lorraine annexée*, pp. 580-581

[3] ADM 16Z13. Circulaire du Ministère adressée aux présidents de district et aux directeurs de cercle, du 16 décembre 1911, au sujet des patronages catholiques indigènes.

Pierre Jean avait été déclarée comme « politique »[1] et au cours du mois de décembre, les démissions d'adhérents apeurés se multiplièrent, certains jugeant même utile de la signaler à la direction de cercle, avec des lettres du type: « Je ne veux pas appartenir à une société politique et ne me suis jamais occupé de politique [souligné dans le texte original] »[2]. Le directeur de cercle, après enquête, le 31 décembre 1912, pouvait confirmer que la section de Bitche avait disparu[3]. Pour échapper à la dissolution qui le menaçait, à la disparition de nombre de ses sections et à l'attribution de la dénomination de société « politique », le mouvement se refonda en *Souvenir Alsacien-Lorrain*, ce qui lui permit de tenir une année supplémentaire. Entre-temps, afin de contenter l'opinion publique vieille-allemande, des fonctionnaires jugés trop réactifs furent remerciés, au lendemain des élections de janvier 1912. Le président de Lorraine, Zeppelin-Aschausen fut l'un des premiers à souffrir de ces mesures et dut quitter la région en mars 1912, victime des militaires qui en avaient fait le responsable de Noisseville. Le commandant du XVI[e] corps d'armée à Metz, le général Prittwitz, fut d'ailleurs parmi ceux qui se réjouirent le plus du départ de cet homme apprécié des Lorrains, le qualifiant même à l'occasion de « *Französlin* », autrement dit « françillon »[4]. Son remplaçant, le baron von Gemmingen-Hornberg, qui avait fait toute sa carrière administrative en Alsace-Lorraine, se montra beaucoup plus ferme que son prédécesseur, s'abstenant de parler français en public et donnant la chasse à la langue française dans les églises des secteurs germanophones[5].

Lorsqu'après le 23 janvier 1913, il fut mis fin aux activités du *Souvenir Alsacien-Lorrain* et aux activités de toutes les associations sportives francophiles, l'opinion publique devint, selon le Statthalter « tout à fait calme ». Le procès de Jean-Pierre Jean, en

[1] AMSg, « fonds associatifs » (non classé). Voir le dossier sur les groupes du *Souvenir Français* de Bitche et Sarreguemines. Lettre du président au directeur de cercle, le 14 novembre 1911.
[2] Toujours dans le dossier réservé au *Souvenir Français*, aux archives municipales de Sarreguemines, lettre du 12 décembre 1911.
[3] Fonds associatifs des archives municipales de Sarreguemines, lettre de Hausperger au directeur de cercle, le 31 janvier 1912.
[4] François ROTH, *La Lorraine annexée*, *op. cit.*, p. 580.
[5] ADM 7AL79. Voir dossier concernant cette question.

novembre 1903, semblait devoir marquer le retour définitif à la tranquillité. Même les retrouvailles de quelques anciens du *Souvenir Alsacien-Lorrain*, devant le monument de Noisseville, en octobre, avaient été peu suivies[1]. L'espace social semblait retrouver sa quiétude passée et le Ministère s'employait à préparer un nouveau projet de loi sur les associations et la presse, spécifique à l'Alsace-Lorraine, afin de préserver ce calme encore précaire[2]. L'équilibre qui avait été rompu en 1908 semblait se reconstituer.

Néanmoins, les tensions restaient très fortes et si les militaires semblaient jusqu'ici avoir toujours été contenus dans leurs velléités d'action, par les autorités civiles[3], les incidents entre eux et les civils se multipliaient. Certaines affaires furent étouffées, comme celle de Sarrebourg, le 6 décembre 1913, où un vétérinaire fut traité de « *Wackes* » [voyou], au sortir d'un café[4]. Or, la portée de ces affaires dépassait le simple cadre de problèmes de relations entre militaires et civils. Comme l'affaire de Graffenstaden l'avait déjà montré en avril-mai 1912, elles montraient que le nouveau statut n'avait pas mis fin à la sujétion de l'Alsace-Lorraine au pouvoir central de Berlin et aux mesures vexatoires qui pouvaient lui être arbitrairement imposées[5]. L'affaire autour de laquelle se cristallisa cette impression fut en fait surtout celle de Saverne, en novembre 1913, affaire dont les répercussions politiques furent considérables, tant en Allemagne qu'en Alsace-Lorraine.

L'affaire commença par un incident mineur, au cours duquel un sous-lieutenant vieil-allemand traita de jeunes recrues alsaciennes de « *Wackes* », promettant même dix marks de récompenses à celui de ses soldats qui réussissait à abattre l'un de ces indigènes

---

[1] François ROTH, *La Lorraine annexée*, *op. cit.*, pp. 582-583.
[2] Christian BAECHLER, *Guillaume II...*, *op. cit.*, p. 350.
[3] A plusieurs reprises, ils avaient essayé d'imposer leurs vues à l'empereur, contre l'avis des autorités civiles, comme lors des élections de l'indigène Roger Forêt, comme maire de Metz. A cette occasion, les militaires s'étaient opposés farouchement à cette élection, essayant de faire destituer le maire avant son entrée en fonction, par le biais de l'empereur et du bureau de la chancellerie. François ROTH, *La Lorraine annexée*, p. 439.
[4] Sur toutes ces affaires qui ne cessaient de se multiplier pendant cette période qui précéda la guerre, voir par exemple ADBR 29AL5 (13).
[5] L'affaire qui fit grand bruit à l'époque pénalisa une entreprise de fabrication de locomotives alsacienne. Sous prétexte que le directeur de l'usine était francophile, ce qui avait été révélée par la presse nationaliste, le gouvernement prussien suspendit ses commandes à cette entreprise.

d'un coup de baïonnette ou de fusil[1]. L'affaire, révélée par la presse locale et reprise par la presse régionale, provoqua quelques remous, mais elle aurait pu en rester là, si le commandant du régiment, le colonel Reuter n'avait alors procédé à des interpellations et à une perquisition des locaux du journal local, comme si la ville était en état de siège. L'affaire s'envenima plus encore lorsque le 28 novembre, le colonel Reuter fit charger la troupe sur une foule pacifique qui s'était assemblée non loin des casernements et fit procéder à l'arrestation d'une trentaine de civils, dont le procureur et deux juges au tribunal de Saverne. Outré, le conseil municipal envoya un télégramme à l'empereur, mais il n'obtint pas de réponse. Par contre, dans le même temps, le *Kronprintz* félicitait les militaires pour leur fermeté, ainsi que Deimling, le commandant du XV^{e} corps d'armée, dont dépendait le secteur de Saverne. Quant au *Reichstag* s'il se saisit de l'affaire les 3 et 4 décembre et condamna fermement l'attitude des militaires et le chancelier, qui les soutenait, il en resta finalement là. Entre-temps, dès le 30 novembre, Guillaume II s'était clairement placé du côté de l'armée, désavouant le Statthalter, qui avait pris la défense des populations, et refusant même de recevoir celui-ci en audience. Soutenant officiellement les prises de position de Deimling, qui estimait que la sécurité de l'Etat avait exigé une telle intervention, il se rangeait à l'avis de celui-ci qui disait que « toute l'histoire de Saverne est le signe explosif de la manière grandiose dont la propagande française a excité et travaillé sous le nez de notre administration civile, sans être découverte jusqu'à ce que ce résultat soit atteint dans une ville indubitablement allemande »[2].

La population stupéfaite assista alors à l'acquittement du sous-lieutenant et du colonel à l'origine de toute l'affaire. L'armée, couverte par le chancelier et approuvée par

[1] Sur l'affaire, voir par exemple Erwin SCHENK, *Der Fall Zabern*, Stuttgart, W. Kohlhammer, 1927, 137 p., mais aussi la mise en perspective de cette affaire dans Hans-Ulrich WEHLER, *Krisenherde des Kaiserreichs. Studien zur deutschen Sozial- und Verfassungsgeschichte*, Göttingen, 1979, pp. 70-88 (« Der Fall Zabern von 1913/1914 als Verfassungskrise des Wilhelminischen Reiches »), ou Christian BAECHLER, *Guillaume II...*, *op. cit.*, pp. 345-354. Sur les réactions dans la presse locale, voir Nicolas MATWIJIW, *L'affaire de Saverne à travers la presse messine*, mémoire de maîtrise, Metz, Université de Metz, 1973.

[2] Cité dans Christian BAECHLER, *op. cit.*, p. 352.

l'empereur venait de réussir à imposer ses vues. Le Statthalter fut quant à lui blâmé, à l'unanimité, par les membres du *Landtag* d'Alsace-Lorraine, pour avoir été incapable de défendre les droits des indigènes et ne pas avoir réussi à combattre les préjugés des Vieux-Allemands à l'encontre des populations. Le 28 janvier, à l'exception du sous-secrétaire d'Etat aux finances, tout le Ministère d'Alsace-Lorraine démissionnait en bloc et le 29 avril, Wedel, élevé au rang de « prince », était démis de ses fonctions et remplacé par l'ancien ministre de l'intérieur de Prusse (1910-1914), Johannes von Dallwitz, un conservateur hostile à la constitution de 1911.

Le nouveau Statthalter eut à peine le temps de prendre ses fonctions que Guillaume II décrétait, le 31 juillet, l'« état de danger de guerre », plaçant ainsi officiellement, le pouvoir civil sous le contrôle des militaires. L'état de siège était alors immédiatement instauré. Les libertés individuelles étaient suspendues, ainsi que la liberté de la presse, le droit de réunion et celui d'association. Les journaux indépendants de langue française furent tous interdits. Quant aux 200 dirigeants francophiles reconnus, qui n'avaient pas eu le temps ou l'opportunité de quitter le territoire, ils furent tous arrêtés et placés en résidence surveillée dans d'autres Etats allemands[1]. Les militaires allaient enfin pouvoir appliquer leur programme de germanisation intégrale, au nom de la sécurité du *Reich* mais aussi désormais au nom de l'intégrité de la nation.

[1] Pour cette phase de la politique de germanisation, voir les détails dans François ROTH, *La Lorraine annexée*, *op. cit.*, pp. 593-608.

CONCLUSION.

Dans son ensemble, le projet de germanisation de la Présidence de Lorraine, ainsi que celui de la Terre d'Empire, s'exprima donc de manière continue en prônant d'une part un objectif, c'est-à-dire faire des habitants de la région des Allemands, et d'autre part une méthode globale, qui correspond à ce que d'aucuns ont pu appeler, dès 1871, la théorie du palimpseste (la trilogie du « effacer-retrouver-restaurer »). Néanmoins, au-delà de ces considérations générales et de certaines constantes, force est de constater que la politique de mise en œuvre de ce projet donna lieu à de nombreuses discussions et subit des inflexions plus ou moins importantes et durables, tout au long de l'annexion.

L'une des grandes permanences de cette politique fut sans conteste l'obsession avec laquelle les autorités allemandes menèrent, tout au long de la période, une politique de défrancisation. Elle fut toujours considérée, par les responsables politiques aux commandes, tant à la chancellerie, qu'à Strasbourg, comme la condition préalable à la réussite de l'adhésion des populations à leur nouvelle patrie. En d'autres termes, avant que les annexés ne puissent s'identifier au discours identitaire produit par l'Etat, il leur fallait

d'abord « rompre les liens » avec leur ancienne patrie. Si cette politique de défrancisation fut particulièrement vigoureuse, elle se concentra en fait avant tout dans l'espace social. L'administration toléra bien quelques grands rassemblements encadrés par les notables et les autorités indigènes, et ne s'inquiéta pas non plus outre mesure de quelques manifestations cocardières limitées, mais elle fit tout pour que l'espace social ne puisse plus être utilisé comme lieu de cette expression nationale considérée comme préjudiciable à la germanisation des populations, à la paix publique et à la sécurité de l'Etat. Les nouvelles autorités légales du pays comptaient bien pouvoir dominer cet espace à leur avantage, ce qui ne les empêcha pas de donner aux indigènes la possibilité de s'exprimer par ailleurs, mais uniquement dans le cadre d'un espace public des opinions, strictement délimité.

Cette obsession de la défrancisation fut particulièrement vive du temps de Bismarck, tant au cours des années 1870, qu'à partir de 1885, lorsque des associations indigènes tentèrent de se réapproprier en partie l'espace social, par des pratiques organisées dans le cadre d'un réseau de sociétés musicales. Les mesures d'exceptions, consécutives à la crise de 1887, et le combat pour la disparition de tout ce qui pouvait toucher de près ou de loin au mouvement de la protestation furent tout aussi caractéristiques de cette volonté de l'Etat de briser toutes les formes de médiatisation de la francophilie en place publique. Ce combat marqua l'aboutissement d'une première phase de la politique de germanisation, celle au cours de laquelle, l'Etat achevait d'établir la réglementation qui devait lui permettre de contrôler durablement l'espace social et de fixer les cadres de l'espace public dans lequel l'opinion indigène pouvait s'exprimer. Par la suite, d'ailleurs, à la moindre alerte, comme en 1895-1896, lors de la résurgence de manifestations francophiles, consécutive à une campagne d'opinion demandant

l'abrogation du paragraphe de la dictature, les autorités furent toujours promptes à réagir et ne manquèrent pas d'utiliser ces outils réglementaires et législatifs.

Néanmoins, à partir de l'extrême fin du XX^{e} siècle, au moment où la politique de libéralisation de l'espace public, puis de l'espace social, s'affirmait de plus en plus comme le moyen de réussir la germanisation, une certaine tolérance sembla, pour un temps, se dessiner. Wedel, à l'origine partisan d'une intervention aussi limitée que possible de l'Etat, fut pourtant finalement lui aussi obligé de prendre des mesures coercitives contre les associations et les manifestations francophiles qui avaient eu tendance à resurgir, parfois même avec une certaine virulence, comme dans le cas de la *Lorraine Sportive*. La relative popularité et l'ampleur grandissante d'un mouvement dont le message visait à réactiver une identification des populations à l'identité française, le forçèrent à réagir. Après s'être essayées à une libéralisation des règles concernant l'espace social, les autorités avaient été obligées d'en revenir à une réglementation plus coercitive et même de procéder à l'interdiction d'associations sportives et du *Souvenir Français*.

Cette défrancisation de l'espace social, véritable ligne de force de la politique de germanisation, alla également de pair avec celle de la défrancisation linguistique et culturelle des populations des zones germanophones. Par contre, si l'objectif d'assimiler les francophones était bien défini comme une perspective qui devait se réaliser à plus ou moins long terme, en général, cette question ne resurgissait avec acuité, qu'au moment où la paix publique était remise en cause.

Si dans la théorie du palimpseste, il fallait avant tout « effacer », cette politique ne pouvait suffire à faire adhérer les populations à leur nouvelle identité. Il fallait aussi inventer (ou restaurer selon certains) un nouveau lien entre les annexés et les Vieux-Allemands. Là encore, la nécessité de médiatiser la nouvelle identité nationale à laquelle

devaient, à terme, adhérer les annexés était partagée par tous ceux qui eurent à décider de la politique à suivre en Terre d'Empire. Dès le début de l'annexion, les responsables politiques se retrouvèrent d'ailleurs tous pour affirmer également que le moyen le plus sûr d'y réussir serait de s'appuyer sur une identité régionale forte, qu'il faudrait s'employer à développer. Néanmoins, ce ne fut qu'à la fin des années 1880, sous l'impulsion de la Présidence de Lorraine et de son archiviste, que les autorités commencèrent à faire émerger un discours construit sur la nécessité d'une identité infrarégionale propre à leur circonscription, se distinguant de celle de l'Alsace, qui avait été jusqu'alors privilégiée. Pour ce faire, ils fédérèrent toutes les bonnes volontés au sein d'une société savante, la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*.

En prenant cette initiative, Hammerstein et Wolfram visaient en fait trois objectifs. En s'appuyant sur le fort particularisme politique de la population, dont l'expression n'avait cessé de se renouveler depuis le début de l'annexion, ils souhaitaient, en investissant le terrain de l'étude du passé, du folklore et de la langue, réussir à convaincre les Lorrains de leur appartenance légitime au *Reich*. Mais, ce n'était pas le seul objectif poursuivi par les deux hommes, puisqu'il s'agissait également de favoriser la meilleure intégration des immigrés dans leur région d'adoption. Enfin, à terme, ce travail sur la représentation de la Lorraine devait également permettre progressivement de légitimer « objectivement » (selon les propres termes de l'archiviste Wolfram) l'annexion et de le faire autrement que par le biais de l'argument de la force des armes ou de la nécessité de la sécurité du *Reich*. Or, cet aspect de l'émergence d'une identité nationale allemande de la Lorraine, ou plutôt l'émergence d'un discours sur la représentation identitaire allemande de la Lorraine, n'intéressait pas que les populations résidant dans la Présidence. Il permettait également au *Reich* de faire de ce territoire une partie intégrante et légitime de la nation. Mieux même, par la place que ce territoire occupait dans la commémoration de

l'unification du pays, il était devenu un lieu de mémoire de la nation. Voilà pourquoi, à partir du début du XX^{e} siècle, et notamment avec Bülow, au moment où ce discours sur la représentation allemande de la région commençait à se diffuser, le discours sur la nécessité de la germanisation commença à évoluer, celle-ci devenant un objectif en soi et non plus essentiellement une affaire de sécurité pour le *Reich.*

Pour créer un lien entre les annexés et leur nouvelle patrie, mais aussi entre annexés et immigrés, l'Etat essaya aussi de favoriser l'émergence d'un vivre-ensemble et d'empêcher autant que faire se pouvait une dissimilation du type de celle qui minait les provinces orientales de la Prusse. Certes, en favorisant l'émergence de formes de sociabilité vieilles-allemandes et en suscitant, dès le début de l'annexion, des organes de presse gouvernementaux, les autorités avaient couru le risque de voir se renforcer les différences entre immigrés et indigènes. Ce risque se concrétisa même par l'émergence d'une amorce de réseau de sociabilité indigène francophile. Aussi, à partir des années 1889-1890, après avoir mis fin à toute velléité de manifestation francophile de la part des groupes indigènes, le gouvernement décida de forcer tous ceux qui voulaient encore participer à des actions collectives avec d'autres associations à se fédérer au sein d'une structure commune, dirigée par des Vieux-Allemands. Toutes les associations qui avaient peu ou prou participé à la construction de la nation allemande, furent concernées par cette réalisation, qu'il s'agisse des sociétés de gymnastique, de chants ou les *Kriegervereine.* Cette intervention dans le domaine de la vie associative, qui était également accompagnée de moyens financiers, devait encourager immigrés et indigènes à fréquenter, plus que par le passé, les même espaces et à partager du temps et des loisirs communs.

D'autre part, saisissant bien toute l'importance de l'action de ces réseaux, dans la diffusion d'un vivre-ensemble et des représentations identitaires, les autorités n'hésitèrent pas non plus à mettre la main, plus directement, sur des formes de sociabilité qui lui

parurent propres à remplir ces objectifs. A ce titre, elles gardèrent toujours le contrôle sur deux formes de sociabilité qui leur paraissaient jouer un rôle important dans ces domaines, la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine* et le *Kriegerverein.* Elles renforcèrent même fortement leur emprise sur elles, au moment où se dessinait de plus en plus une véritable libéralisation de la vie associative. Il faut dire que toutes les deux jouaient en fait un rôle important dans la diffusion du lien qui existait entre petite et grande patrie et qu'elles favorisaient également un vivre-ensemble entre populations, tant par le rôle qu'elles tenaient dans l'intégration des immigrés dans la société lorraine que par celui qu'elles avaient dans l'intégration des indigènes dans une forme de sociabilité vieille-allemande.

Enfin, et ce fut là une innovation que conçut Hohenlohe-Schillingsfürst, au temps du « nouveau cours » du chancelier Caprivi, toujours pour favoriser ce vivre-ensemble, les chanceliers et les Statthalter engagèrent petit à petit une libéralisation progressive du cadre de l'espace public des opinions, qui avait été conçu par Bismarck. Saisissant tout l'avantage que le gouvernement pouvait tirer de la politisation croissante de la société et de l'apparition d'une culture de masse, Hohenlohe n'hésita pas à favoriser ces dispositions. D'abord modestes, au moment où il exerçait les fonctions de Statthalter, ces réformes devaient ensuite s'accélérer à partir de l'extrême fin du XIX^{e} siècle, avec la loi sur la presse de 1898, l'introduction de la *Lex Hohenlohe* et la fin du paragraphe de la dictature en 1902, accélérant ainsi le processus de normalisation de la situation de la Terre d'Empire par rapport au reste du Reich. La nouvelle législation relative aux associations, plus délicate à mettre en place, du fait de la place de ces formes de sociabilité, à l'interface entre espace social et espace public, devait parachever cette évolution, en 1908.

Entre-temps, comme on l'a dit, les raisons qui fondaient la politique suivie par les autorités, en Alsace-Lorraine, avaient changé. Si pour Hohenlohe-Schillingsfürst, l'objectif

de la germanisation était encore essentiellement sous-tendu par la question de la sécurité du *Reich*, comme au temps de Bismarck, désormais, et depuis Bülow, cet argument était devenu secondaire. Sous Wedel, l'objectif principal était même devenu celui de la normalisation de la situation de l'Alsace-Lorraine, au sein du Reich, par l'octroi d'une nouvelle constitution. Néanmoins, avec la réactivation des tensions internationales et l'exacerbation des nationalismes, la libéralisation des cadres de l'espace public et de l'espace social, favorisa l'émergence de nouvelles formes de sociabilité francophiles qui, par leur action, remirent en cause la politique qui avait été suivie à partir du Statthalter Hohenlohe-Schillingsfürst. Si le domaine de l'espace public resta ouvert, comme par le passé, l'espace social fut à nouveau réglementé, montrant bien les limites de l'action gouvernementale dans le processus d'appropriation d'une identité par des populations.

Au-delà de ces grandes phases qui scandèrent l'évolution de cette politique de germanisation et qui peuvent donner une impression de continuité ou de logique d'ensemble de ces évolutions, il faut aussi conclure en revenant sur l'absence de ligne préconçue à l'avance ou d'unité de vues entre les différents membres de l'administration. Si la relative continuité du personnel politique, notamment sous la houlette des deux cousins Hohenlohe, fut parfois remarquable, il faut toutefois rappeler que les personnalités qui exercèrent leurs fonctions au sein de l'administration ne partageaient pas toutes les mêmes points de vue et qu'en fonction de tel ou tel directeur de cercle, le ressenti de la politique de germanisation pouvait être tout autre d'une circonscription à une autre. De manière plus générale, la politique suivie en Alsace-Lorraine fut également soumise à des contrecoups liés, comme on l'a vu, à des changements de personnes à la tête de ministères berlinois. L'arrivée d'un Bethmann-Hollweg, par exemple, devait changer profondément la donne politique en Alsace-Lorraine.

Mais, il est encore une autre personnalité politique qui joua aussi un rôle majeur dans la politique suivie en Terre d'Empire, il s'agit de l'empereur lui-même. Effectivement, si dans le cadre de l'affirmation d'un lien plus direct avec ses sujets, Guillaume II fut, pendant un temps, plus enclin à favoriser une politique de libéralisation, à l'inverse, à partir du moment où les tensions s'accrurent, dans un contexte international particulièrement lourd, la réaction de l'empereur à l'encontre de ses sujets pouvait être tout aussi brutale, comme le prouva son attitude dans l'affaire de Saverne. Cela nous montre d'ailleurs aussi à quel point la position d'un Statthalter pouvait être fragile et combien, à plusieurs reprises, sa marge de manœuvre fut relativement étroite. Ce dernier point met également en évidence le fait que, malgré les évolutions du discours sur la nécessité de la germanisation, le poids du contexte international et le rôle majeur des militaires devaient peser fortement sur le destin de la Terre d'Empire et la politique qui lui fut appliquée. Si en temps de paix, la clémence gouvernementale avait plus de latitude pour s'exprimer, les exigences des militaires, plus nationalistes que l'administration civile, reprirent à chaque fois le dessus, au moment où les tensions internationales s'accentuèrent ; pour eux, comme pour l'empereur, il en allait toujours de la sécurité du Reich, comme à l'époque de Bismarck.

Ces évolutions, ces atermoiements, ces à-coups et ces divisions au sein même de l'administration ne donnaient donc pas forcément aux premiers concernés par la question de la germanisation, c'est-à-dire les annexés, une vision toujours très claire des objectifs qui étaient poursuivis par le gouvernement. Il est toutefois incontestable que la relative continuité du personnel et des objectifs qui exista pendant presqu'une vingtaine d'année, à partir de 1891-1892, contribua à pacifier la situation dans la Présidence, aidée en cela par le calme relatif des relations internationales et une législation qui ne se libéralisa que

progressivement. La présence de Zeppelin-Aschhausen, dans la deuxième moitié de la période indiquée, devait d'ailleurs favoriser cette relative pacification des relations.

Bien sûr, les relations entre indigènes et immigrés pâtirent ou profitèrent de ces variations du cours de la politique suivie en Alsace-Lorraine. Néanmoins, il est incontestable qu'un certain vivre-ensemble s'était développé entre ces deux populations, non pas que ces deux groupes aient toujours forcément été réceptifs au discours identitaire des autorités, mais tout simplement parce que leur vie sur un territoire commun avait favorisé des rapprochements et des solidarités, autour de loisirs ou d'idées qu'ils pouvaient avoir en commun. D'ailleurs l'acculturation qui avait cours dans ce type de sociabilité n'était pas toujours conforme à ce qu'aurait souhaité l'administration, l'intégration locale des immigrés les rendant parfois plus sensibles aux intérêts locaux qu'aux appels du gouvernement. De manière générale, ces signes de détente et d'intégration progressive des immigrés dans leurs communautés d'accueil devinrent particulièrement nets, à partir des années 1890, dans la zone germanophone, où la langue facilita les rencontres. Ces solidarités furent plus marquées dans les petites bourgades, du fait de l'existence limitée d'associations, que dans les plus grandes villes de la Présidence, dans lesquelles le choix communautaire pouvait prévaloir plus facilement, le côtoiement au sein de mêmes réseaux associatifs était généralement moindre. Par contre, dans la partie pour laquelle la population indigène était restée majoritairement francophone, s'il existait, on l'a vu encore à la veille de la guerre, des solidarités entre indigènes et immigrés, la barrière de la langue avait favorisé la persistance d'une certaine dissimilation. Elle était par exemple perceptible dans le fait que ces régions furent fort peu équipées de *Kriegervereine* par rapport aux autres parties de la Présidence et que, si au début de l'annexion, des indigènes y avaient adhéré massivement, à partir des premières années du XX^{e} siècle, la plupart des groupes qui existaient dans ces secteurs étaient devenus, au contraire de ce qui se passait dans les

zones rurales de l'Est mosellan, quasi-exclusivement des lieux de rencontre pour immigrés. D'autre part, ne faisant que confirmer cette impression, ce furent aussi dans ces régions que se développèrent principalement les nouvelles formes associatives francophiles qui émergèrent à partir de 1902.

Toutefois, au-delà de ces rencontres plus ou moins importantes, la dégradation de la situation politique, au début des années 1910, réactiva les fractures identitaires entre Lorrains et immigrés. L'incapacité dans laquelle se trouva Wedel de satisfaire aux exigences croisées des indigènes et des militaires montra à quel point la marge de manœuvre de ce dernier était étroite. Incapable de pousser plus avant la politique de normalisation de la situation de l'Alsace-Lorraine, en justifiant sa position par l'absence de garanties suffisantes que pouvait lui donner la population, il était même obligé de revenir en partie sur la politique de libéralisation qui avait été entreprise par le passé. Le mécontentement croissant des indigènes, qui voyaient leur situation se dégrader à nouveau, et les reculs de Wedel renforcèrent les positions de ceux qui, dans l'entourage militaire de l'empereur, demandaient que soit appliquée une politique beaucoup plus ferme de germanisation. L'affaire de Saverne porta un dernier coup à l'équipe gouvernementale du Statthalter. En donnant raison aux militaires, Guillaume II préparait la voie de la politique que ces derniers allaient poursuivre pendant la guerre, celle d'une politique d'assimilation par la force, qui devait priver les indigènes de toute expression, tant dans l'espace public que dans l'espace social. La sécurité du *Reich* était selon eux à ce prix, tout comme la réalisation de l'unité de la nation.

SOURCES.

SOURCES MANUSCRITES.

BUNDESARCHIV (BArch), à Berlin.

I. SÉRIE: REICHSKANZLEI (R43), sous-série Elsass-Lothringen.

- R43/146-151a : Angelegenheiten Elsass-Lothringens im allgemeinen (11.1877-10.1899).
- R43/152-155 : Verfassung (08.1901-12.1914).
- R43/157-158 : Verfassung, Organisation und Verwaltung Elsass-Lothringens (02.1879-08.1899).
- R43/158a : Statthalter (01.1900-04.1914).
- R43/159a : Personnalakten des Statthalters Grafen von Wedel (9.10.1907-28.04.1914).
- R43/159b : Statthalter von Dallwitz (25.03.1914-15.10.1918).
- R43/159d : Personnalakten des Statthalters, Frhn von Manteuffel (23.07.1879-30.10.1886).
- R43/159e: Die geschäftliche Behandlung der Entwürfe zu elsass-lothringischen Landesgesetzen. Gesetzgebung. (11.1879-12.1897).
- R43/159f: Die geschäftliche Behandlung der Entwürfe zu elsass-lothringischen Landesgesetzen. Gesetzgebung. (03.1909-02.1910).
- R43/159g-160d: Die geschäftliche Behandlung der Entwürfe zu elsass-lothringischen Landesgesetzen. Gesetzentwürfe (1900-1918).
- R43/162-163-163a: Landesausschuss bis zur Verfassungsänderung 1911 (1900-1918).
- R43/164 : Die Ersetzung des Staatssekretärs in Elsass-Lothringen Herzog durch den Staatssekretär Hofmann (1.07.1880-12.03.1887).
- R43/165 : Landesbehörden (02.1900-11.1913).
- R43/166-167 : Landesbeamte (02.1900-10.11.1918).
- R43/167a-168a : Verwaltungsberichte (1900-1918).
- R43/168b : Die höheren Landesbeamten (07.1879-06.1899)
- R43/168c-169 : Massnahmen betreffend die militärische und politische Sicherheit der Reichslande (1900-1918)
- R43/170-173 : Die Unruhen in Zabern
- R43/177 : Presse (Massnahmen zur militärischen und politischen Sicherheit) (01.1913-05.1914)
- R43/178 : Berichte über die politischen und sozialen Zustände (22.12.1879-29.04.1883).
- R43/179-185 : Wahlprogramme der Reichstagabgeordneten Esass-Lothringens (1883-1899).
- R43/186-187 : Statthalter Hohenlohe-Schillingsfürst (1885-1894).
- R43/190-192 : Militäre und administrative Massnahmen im Interesse der politischen Sicherheit der Reichslande (09.1883-05.1899).
- R43/196 : Das Schulwesen (10.12.1877-9.06.1895).

II. SÉRIE: Reichstag (R101).

1) Sous-série I: Reichsgesetzgebung und Verwaltung.

* *Heerwesen.*

- R101/576(30806) : Umgestaltung der deutschen Festungen (einschl. Elsass-Lothringen) (1873-1916).
- R101/600-607(30818-30820) : Reichsmilitärgesetze und Friedenspräsezestärcke des Heeres.

* *Vereinswesen.*

- R101/2855-2858(31759-31760) : Vereins- und Versammlungsrecht (April 1872-April 1917).
- R101/2865-2872(31762-31764) : Abwehr sozialdemokratischer Auschreitungen (Mai 1878-März 1920).

** Verfassungsgesetze.*

- R101/2902(31776) : Einführung der Verfassung des Deutschen Reiches in Elsass-Lothringen (Juni 1873 – Juli 1887).

** Wahlangelegenheiten.*

-R101/3402-3404(31997-31998) : Stellung der Kriegervereine bei den Reichstagswahlen (März 1880 – Februar 1892 ; März 1880 – Mai 1914).

2) Sous-série Ia: Reichslande Elsass-Lothringen.

** Gesetzgebung und Verwaltung.*

- R101/3556-3559(32056-32058) : Vereinigung mit dem Deutschen Reiche, Verfassung und Verwaltung von Elsass-Lothringen (1871-1922).
- R101/3561(32059) : Petitionen (November 1910-Juli 1919).
- R101/3562(32059) : Literatur : Pressestimmen der konservativen Partei, der Reichspartei und des Zentrums (september 1910-Oktober 1911).
- R101/3563(32059) : Pressestimmen der nationalliberalen, der fortschrittlichen und der sozialdemokratischen Partei (September 1910 – Oktober 1911).
- R101/3564(32060) : Parteilose Pressestimmen (Dezember 1910 – November 1911).
- R101/3565-3568(32060-32061) : Pressestimmen (nicht nach parteipolitischer Richtung getrennt) (Dezember 1911-Februar 1918).
- R101/3592(32064) : Belagerungszustand (Februar 1892 – Juni 1892).
- R101/3595(32064) : Wahlen zur zweiten Kammer des Landtags für Elsass-Lothringen (Dezember 1910 -Juli 1911).

POLITISCHES ARCHIV DES AUSWÄRTIGEN AMT (PAAA), à Berlin.

SÉRIE IA:

1) Sous-série EL1.

- R2914-2915 : Ausweisungen deutsch-feindlicher Elemente und Massregeln gegen Franzosen (3.09.1885-31.10.1891).
- R2916 : Ausweisungen deutsch-feindlicher Elemente und Massregeln gegen Franzosen (1.11.1891-08.1916).
- R2917 : Die im Reichslande lebenden Franzosen (1887-1913).
- R2918 : Gesetz gegen Ausländer in Elsass-Lothringen (1887-1913).
- R2920 : Massnahmen gegen die in den Reichslanden sich aufhaltenden französischen Deserteurs (1898-1918).

2) Sous-série EL2.

- R2921 : Die Statthalter Elsass-Lothringens (11.1885-10.1918).
- R2922 : Beamte (1887-1918)
- R2923 : (secr.) Beamte (1889-1914)

3) Sous-série EL3.

- R2926-R2939 : Schule und Kirche (1886-1919).

4) Sous-série EL5.

- R2950-2973 : Innere Angelegenheiten (1887-1920).
- R2975-2980 : (secr.) Innere Angelegenheiten (1912-1919).
- R2981-2985 : Grenzverletzungen (1887-1913).
- R2987 : (secr.) Angebliche Vorbereitungen zu einer Insurrection in Elsass-Lothringen (16.08.1887-25.04.1888).
- R2988-R2989 : (secr.) Angebliche Vorbereitungen zu einer Insurrection in Elsass-Lothringen (26.04.1888-1918).
- R2990-2994 : Landesverrathsprozesse (1887-1901).

5) Sous-série EL6.

- R2997-2998 : Berichterstattung des K. Statthalters in Srassburg über politische Vorgänge in den Reichslanden (1891-1894).

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA MOSELLE (ADM).

I. SERIE AL: FONDS DE LA PRESIDENCE DE LORRAINE.

A) Sous-série 2 AL: Cabinet du Président.

** Pouvoir souverain.*

1 Voyages de personnalités princières, 1889-1903.

** Dossiers personnels.*

52-65: Fonctionnaires relevant de la Présidence.
68-87: Dossiers des candidats aux emplois relevant de la Présidence.

** Police générale.*

89 Rapports d'indicateurs de police, 1873-1890. Langue officielle, 1873-1918.
90 Affaires de diffamation et plaintes, 1874-1906. Lettres de menaces, 1885-1889. Enquêtes sur des suspects, 1887-1888.
91 Options, 1872-1883. Impressions sur la population du résultat des élections françaises, 1885.
92 Journaux confisqués. Affaire Schnaebelé. Procès de Leipzig, 1887.
93 Journaux et périodiques saisis. Faits divers, 1884-1889.
95 Personnel scolaire, 1872-1908. Fréquentation des écoles françaises par des enfants de l'Alsace-Lorraine, 1888-1889. Pétition en faveur du retour du comte Didierjean, Directeur général de la cristallerie de Saint-Louis-les-Bitche, 1894. Expulsion du directeur de la verrerie de Vallérysthal, 1887. Ecoles, 1872-1908.
102 Fêtes, 1875-1900.
104 Libraires et journaux, 1871-1892.
108 Listes des membres des sociétés patriotiques alsaciennes-lorraines en France, 1889-1890. Sociétés politiques en surveillance, 1873-1912.
109 Sociétés diverses, 1877-1918.
112-158: Police politique, noblesse, étrangers, notables, etc.

* *Cultes.*

161 Sociétés politiques catholiques, 1903-1918.
162 Cultes; Affaires diverses, 1873-1918.
163-182: Clergé des différents cultes, dossiers personnels.

* *Elections.*

212 Parti nationaliste, 1911.

* *Affaires diverses.*

343 Invitations aux autorités à l'occasion des fêtes organisées par des sociétés, 1903-1914.
344 Célébration des fêtes pour la paix, 1871. Inscriptions allemandes sur différents bâtiments, 1871-1872.

* *Presse.*

345 Dépôt légal des livres imprimés, 1870-1879. Registres des périodiques, 1905-1918.

- Correspondance.
349 Enregistrement de la correspondance. Registres journaux, 1870.
350-384 : Registres journaux, 3 août 1872 - 31 décembre 1914.

- Enregistrement de la correspondance secrète.
389 Registres de journaux, 16 juillet 1871-18 décembre 1877.
390-394: Registres journaux, 3 janvier 1878-13 avril 1890.
395 Répertoires des dossiers secrets des différents services de la Présidence de Lorraine, 1871-1918.

B) Sous-série 3 AL: Police générale et administrative.

* *Souveraineté.*

1 Emblème de souveraineté de l'Allemagne, 1872-1913. Introduction des lois allemandes, du code pénal de la Confédération de l'Allemagne du Nord, 1870-1878. Autorisation de port d'ordres, de décorations, de titres, 1873-1914.
2 Couleurs nationales, drapeaux, inscriptions officielles, 1871-1915. Sceaux et cachets, 1871-1912.

* *Polices départementale et municipale.*

336 Conférences et réunions publiques, 1873-1918.

* *Affaires diverses.*

407 Propriété artistique et littéraire, 1873-1906. Théâtre, 1871-1911.

* *Sociétés.*

410-413: Sociétés.
414 *Union populaire des catholiques* (*Volksverein*), 1891-1913.
416 Association du parti du Centre pour Sarrebourg - Château-Salins, 1908-1909. Union agricole lorraine, 1911 Associations politiques, 1913-1914. Sociétés et cercles de jeunes gens, 1913-1916.
417 Sociétés. Affaires diverses. Arrondissements de Boulay, Château-Salins, Forbach, 1876-1914.
418 Sociétés. Affaires diverses. Arrondissement de Metz-Campagne, Ville de Metz, 1871-1918.
419 Sociétés. Affaires diverses. Arrondissements de Sarrebourg et Sarreguemines, 1874-1918.
420 Sociétés. Affaires diverses. Arrondissement de Thionville, 1875-1914.
421-480 Sociétés: classement par communes.

C) Sous-série 6 AL: Comptabilité .

346 Construction du monument aux morts de Gravelotte, 1903-1907.
457 Cérémonies à l'occasion de la présence de l'Empereur, 1877-1898.

D) Sous-série 7 AL: Cultes et monuments historiques.

* *Administration des cultes.*

1 Cultes. Généralités, 1871-1916. Conversions de catholiques au protestantisme, 1904.
11 Processions, réunions religieuses et pèlerinages, 1872-1915.
16 Surveillance du clergé, 1870-1912.
17 Clergé, enquêtes judiciaires et condamnations, 1871-1886.
18 1899-1903. Options et expulsions d'ecclésiastiques. Nationalité du clergé et des sacristains suisses, etc., 1874-1904.
79 Emploi abusif de la langue française par les fabriques d'églises catholiques, 1911-1913.

* *Inhumations et cimetières.*

269 Articles de journaux sur les séparations confessionnelles dans les cimetières, 1905-1910.
270 Présence de drapeaux de Sociétés aux enterrements, 1908-1911.

* *Monuments historiques et fouilles archéologiques.*

319 Monuments artistiques et historiques. Antiquités. Généralités, 1872-1914.
320-325 Monuments artistiques et historiques. Antiquités. Dossiers par arrondissement, 1872-1916.
325 Chapelle des Templiers à la Citadelle de Metz, 1874-1913. Statue équestre de Charlemagne à Metz, 1881-1888.
327 Musée de Metz, 1872-1910. Société d'Histoire et d'Archéologie Lorraine.
328 Répertoire, 1870-1919.

E) Sous-série 8 AL: Commerce et Industrie.

* *Débits de boissons.*

83 Concerts et bals. Arrêtés et autorisations, 1875-1914.

* *Théâtres.*

181 Théâtres, généralités, 1872-1912. Constructions. Salle de réunions. Représentations données par des troupes étrangères au théâtre de Metz, 1889-1917. Représentations en langue française, 1888-1914.
182 Autorisation de pièces allemandes, 1901-1918.
184 Listes des pièces de théâtre autorisées, 1884-1910.
185-189 Représentations théâtrales. Utilisation du théâtre de Metz pour des séances artistiques. Subventions, 1870-1914.
191 Théâtre de Metz, 1876-1918.
192 Théâtre de Thionville, 1871-1914.
193 Représentations théâtrales. Divers, 1903-1918.
194 Metz Etablissements divers, 1903-1918.
195 Metz Etablissements divers, 1896-1918.
196 Cinématographes, réglementation, 1908-1918.
197 Cinématographes, dossiers des établissements (Metz, Montigny, Rombas, Forbach, Sarrebourg, Sarreguemines), 1906-1918.

* *Commerce et industrie.*

272-273 Expositions, 1872-1917.
291 Associations dans l'artisanat et l'industrie, 1897-1905.
295 Industries d'art, 1872-1913.
296 Sociétés et corporations, 1889-1911. Fédération des Sociétés alsaciennes-lorraines des arts et métiers à Strasbourg, 1890-1914.
302 Ville de Metz: Société lorraine des arts.

F) Sous-série 9 AL: Instruction publique.

15 Enseignement de l'allemand dans les écoles de langue française, 1882-1914.
16 Enseignement de l'allemand aux instituteurs de langue française, 1872-1886.
26 Inspecteurs des écoles, 1870-1871. Envoi des rapports d'inspection au Président de la Lorraine. Rapports, 1873-1885. Inspections par les directeurs et professeurs d'écoles normales, 1872-1886.
27-31 Rapports d'inspections des écoles, par arrondissement, 1871-1889.

G) Sous-série 10 AL: Affaires communales.

83 Dénomination des rues, 1876-1918.
84 Dénomination des rues de Metz, 1875-1909.
204 Employés municipaux. Prestation de serment, 1876-1918. Uniformes, 1872-1907.

H) Sous-série 12 AL: Affaires militaires.

* *Armée.*

31 Introduction du service obligatoire, 1871. Service militaire, 1872-1914.
198 Erection de monuments sur les champs de bataille de la guerre de 1870, 1888-1914. Erection d'une tour du souvenir à Gravelotte-Saint-Privat, 1894-1904.
199 Quarantième fête du souvenir des batailles autour de Metz, 1910. Comptes-rendus de l'association pour l'entretien des tombes militaires, 1903-1912.
200 Souvenirs de guerre. Affiches, journaux, etc., 1870-1918.

* *Tombes militaires.*

257 Entretien des tombes militaires. Généralités, 1871-1918.
258 Dégradations aux tombes militaires, 1871-1876. Installations industrielles sur les anciens champs de bataille, 1910-1914.
279 Etats des tombes et monuments militaires d'après le cadastre, 1892-1917. Liste des tombes et monuments autour de Forbach, Gorze, Gravelotte, Maizières-lès-Metz, Queuleu, Rezonville, Saint-Privat, 1881-1907.
280-283 Etats des tombes et monuments, par commune et par ordre alphabétique, 1892.
284 Tombes de 1870. Cartes géographiques, 1890.
286 Tombes et monuments divers à Amanvillers, Ancy-sur-Moselle, Ars-sur-Moselle, Borny, Boulay et Teterchen, Châtel-Saint-Germain et Scy, Courcelles-Chaussy, Coincy, les Etangs, Gorze, 1893-1916.
287 "Halle du souvenir" à Gravelotte, 1902-1917.
288 Musée de guerre de Gravelotte, 1907-1912.
289-293 Tombes et monuments divers, 1970-1918.
294 Tombes militaires en dehors de Metz et des environs, 1871-1883. Entretien des tombes françaises, 1886-1887. Association pour l'entretien des tombes militaires des champs de bataille de Metz, 1906-1911.

I) Sous-série 19 AL: Archives départementales.

41-42 Registres des communications au dehors, 1873-1913.
43-48 Communications dans un but scientifique, 1871-1918.
50-51 Recherches, 1871-1888.
52 Recherches, Aubert-Mathieu, 1897-1911.
53 Recherches, Mengen-Villeroy, 1907-1916.
59 Divers: Monuments historiques. "*Das Reichsland*", 1894-1916.

J) Sous-série 21 AL.

51 Projet de forage minier à Gravelotte.

K) Annexes de la série AL.

* *Cartes et plans.*

- Sous-série 12 AL.
1662 Plan du monument commémoratif de Gravelotte (12 AL 287).

* *Archives de la Société d'Histoire et d'Archéologie (1888-1918).*

1-2 Registre des scéances du comité, 1888-1918.
8 Sources de l'histoire de Lorraine, 1895-1917.
9 Publication des Cahiers de doléances pour les Etats généraux de 1789, 1904-1909.
10 Cartes cadastrales historiques (*Grundkarten*), 1893-1914.
12 Chants populaires. Patois messin. Armorial lorrain, 1908-1918.
13 Musée militaire de la Porte des Allemands, 1902-1914.
14 Monnaie de Vic, 1815-1912.
15 Monnaie de Vic, 1905-1914.
16 Fouilles archéologiques. Généralités, 1898-1913.
17 Fouilles. Amphithéâtre du Sablon, Urville, Sarraltroff, voies romaines, place du Château à Sarreguemines, divers, 1897-1911.
18 Monuments historiques, 1902-1913.
19 Expositions, 1889-1909.
22 Fêtes du 25e anniversaire de la Société, 1913.
23 Groupes locaux, 1905-1917.

II. SERIE J.

A) Sous-série 1 J: pièces isolées et petits fonds; autres fonds et collections.

4253 Relation de l'inauguration du nouveau portail de la cathédrale de Metz, 1903.
6317 Papiers personnels du chanoine Lesprand, professeur au Petit Séminaire de Montigny-lès-Metz, 1840-1943.
6686 Dossier de l'administration allemande en Moselle relatif aux élections françaises de 1871.
6687 Réponses d'instituteurs à une enquête sur le folklore, concernant Grosbliederstroff, Abreschviller et Trois-Fontaines, 1882-1887.
6690 Photocopies du programme de l'inauguration du monument français à Noisseville en 1908.
6782 "La Délivrance" (de l'Alsace-Lorraine). Nouveau jeu géographique, vers 1890.

7157 Traduction française manuscrite (partielle) d'un manuel scolaire allemand *L'arrondissement de Forbach et ses quatres Cantons*: documents rassemblés par les enseignants de l'arrondissement de Forbach sous le contrôle de M. Lockler, *Kaiserlicher Kreisschulinspektor* (Guebwiller, éd. J. Bothener, 1888), 42 pages.
7198 Papiers de Georges Ditsch (1829-1918) notaire à Fénétrange, conseiller général et député au *Landesausschuss*: correspondance et pièces diverses concernant ses fonctions de notaire, les élections au Conseil d'arrondissement, au Conseil général et au *Reichstag*; correspondance reçue de diverses personnes, en particulier de: Zorn von Bulach (1893), Camille Massing, de Puttelange, député au *Landesausschuss* (1905); coupures de presse concernant ses activités et son décès. 1862-1919.

B) Sous-série 12 J: Fonds Puymaigre.

98-101 Correspondants divers. 1835-1890.
102 Manuscrits et notes littéraires.

D) Sous-série 17 J: Archives du Consistoire Israélite de la Moselle.

41 Délibérations du Consistoire, 1868-1894.
46 Affaires diverses, Cabinet du Président.

E) Sous-série 18J: Collection du Petit Séminaire de Montigny-lès-Metz.

* *Papiers de l'abbé Jean-Baptiste Kaiser, professeur au Petit Séminaire (1874-1942).*

37 Divers: correspondance entre Mgr. Dupont des Loges, évêque de Metz et le maréchal Manteuffel (1879-1882, copie).

* *Papiers du chanoine Emile Morhain, directeur du Petit Séminaire (1900-1964).*

166-196 Notes d'histoire paroissiale par archiprêtrés de l'ancien diocèse de Metz: notes sur les paroisses, confréries, cartes postales, photos, coupures de journaux, brochures.
226 KRAUS (F.X.), *Kunst und Altertum in Elsass-Lothringen*, T. III, 1889: exemplaire avec notes manuscrites (Morhain) et additions.
234 Notes d'enquêtes sur les églises du diocèse de Metz, 1893: renseignements sur les églises, chapelles, fêtes patronales, confréries, culte des saints dans les localités des archidiaconés de Sarrebourg et de Château-Salins.

* *Papiers de l'abbé Henri Reumont, professeur au Petit Séminaire (1868-1925).*

306 Correspondance concernant le parti du Centre Lorrain et les élections de 1911 au *Landtag* en Moselle, 1908-1911. Lettres au docteur Ernst, conseiller municipal de Metz.

F) Sous-série 19 J: Fonds du Grand Séminaire de Metz.

* *Papiers de supérieurs et de professeurs du Grand Séminaire et d'autres ecclésiastiques.*

- Divers.
248 Photographies de mobilier lorrain, de faïences. Photographies de Metz (en particulier fouilles à l'amphithéâtre et à la citadelle), Vic et Jérusalem. Albums de dessins et de photographies concernant les fouilles de Hérapel près de Cocheren (abbé Eugène Paulus (1856-1927), curé de Puzieux et de Moulins, directeur de la bibliothèque municipale de Metz).
653 Edition spéciale du *Lorrain* pour le 18e Congrès eucharistique international à Metz (du 7 au 10 août 1907).

660 Journal du 60e Congrès général des catholiques d'Allemagne à Metz (édition en français et en allemand), 1913.
672 Cercle d'études sociales à Metz: procès-verbaux des séances, 1905-1906.
673 Cercle social au Grand Séminaire (*sozialen Studienzirkel*): procès-verbaux des séances, 1906-1911.
674 Cours de pratique sociale (*soziales Prakticum*) au Grand Séminaire: procès-verbaux des séances, 1911-1914.
688 Papiers du chanoine Jean-Jacques Valentiny (1887-1960), directeur de la *Lothringer Volkszeitung*: procès entre l'abbé Hackspill, député de la Moselle, directeur politique de la *Lothringer Volkszeitung* (*La Libre Lorraine*) et la *Lothringer Volkszeitung*, affaires et correspondances diverses, notamment élections législatives en 1924 en Moselle, 1914-1933.

G) Sous-série 27 J: Collection Henri Jeandelize.

123 "Journal d'un Messin: les élections pour le Parlement en Alsace-Lorraine et relation des faits qui ont précédé et suivi celles de 1887".
124 "Idem: les élections municipales de Metz depuis l'annexion jusqu'à l'installation du conseil allemand de 1886 (en réalité, jusqu'en 1891)" (coupures de presse précédées d'une étude manuscrite sur: "les commerces en Alsace-Lorraine après l'annexion").
129 "l'église Sainte-Ségolène de Metz": sa restauration (1894-1898).
141 Biographies, nécrologies (Paul Bezanson etc.), notamment des membres du comité de la *Lorraine sportive*.
143 - 150 "Journal d'un Messin". Chronique autographe, 1870-1909.

H) Sous-série 29 J: Fonds du diocèse de Metz.

* *Sacrements et liturgie.*

- Administration des sacrements.
404 Mariages mixtes: généralités, enquête et statistiques sur les mariages mixtes dans le diocèse (1880-1890), coupures de presse.
406 Mariages. Département de la Moselle: affaires particulières: mariages mixtes (1802-1896).

- Musique et chant religieux.
411 Association des chorales paroissiales (1902-1904); enquête sur les choeurs des cathédrales en Allemagne (1911).

- Reliques, dévotions, processions.
414 Fête de sainte Barbe (1902-1906).
415 Processions: invitations, surveillance, 1807-1904.

- Police du culte, sonneries, cimetières et inhumations, sanctification du dimanche.
438 Police des inhumations et des cimetières, à Metz: bénédiction, séparation confessionnelle (1834-1904).
440-442 Inhumations de protestants et séparation confessionnelle dans les cimetières (1814-1914).
443 Séparation confessionnelle dans les cimetières: cimetières de Languimberg (1888-1905); cimetière de Fameck (1904-1905).
444 Exécution de musique et présence de drapeaux d'associations, en particulier des *Kriegervereine*, lors des funérailles de leurs membres, 1888-1910.

* *Enseignement.*

- Généralités.
476 Organisation de l'enseignement: généralités (1873-1899); conseil départemental de l'instruction publique (1862-1892); commission scolaire de la ville de Metz (1908); mémoire de Mgr. Benzler à l'Empereur d'Allemagne sur l'organisation scolaire et l'enseignement religieux dans les écoles (1903).

477 Question linguistique: propagation du français, opposition de desservants à l'emploi du français, enseignement simultané de l'allemand et du français, difficultés rencontrées par les desservants, rapports de desservants sur la situation linguistique, 1819-1885.

- Enseignement primaire.
487 Enseignement primaire: séparation confessionnelle dans les écoles (surtout cas de Baerenthal: situation scolaire mixte) (1852-1910).

* *Apostolat et oeuvres.*

- Oeuvres de piété, missions, pélerinages.
507 Pélerinages à l'étranger: instructions, correspondance, 1884-1913.

- Action catholique.
513 Associations catholiques de Metz: demande pour une maison des associations (1903); comité central du rassemblement général des catholiques d'Allemagne (1909-1911); congrès des catholiques d'Allemagne à Metz en 1913: coupures de presse, correspondance (1913-1914); syndicats ouvriers chrétiens: correspondance (1910-1913).

- Oeuvres sociales.
521 *Oeuvre des Allemands* en faveur des catholiques allemands de Metz: organisation, correspondance, traitement des prêtres affectés à l'*Oeuvre*, 1872-1884.

- Presse.
524 Affaires concernant divers journaux (*Le Voeu national*, *Le Lorrain*, la *Lothringer Presse*, la *Lothringer Volkstimme*) (1875-1914); procès en diffamation intenté par l'évêque de Metz contre le journal socialiste *Saarwacht* (1907).

* *Temporel.*

- Edifices diocésains.
568 Cathédrale: vitraux (1808-1918) ; construction d'un trône impérial (1912-13).

- Edifices paroissiaux.
574 Conservation des objets d'art dans les églises: inventaire général, mesures contre l'aliénation des objets (1874-1907).
578-581 Enquête sur les objets présentant un intérêt archéologique et artistique dans les paroisses: réponses des curés à un questionnaire imprimé (par archidiaconés et archiprêtrés), en 1907. Archidiaconé de Metz, Thionville, Sarreguemines, Château-Salins - Sarrebourg.

* *Relations avec les autorités civiles et militaires.*

- Relations avec les autorités civiles.
583 Prières publiques et services d'actions de grâces pour les souverains, *Te Deum*, prières publiques pour le succès des armées françaises (an X-1873).
584 Fête anniversaire de la naissance de l'Empereur d'Allemagne et de membres de la famille impériale: instructions, correspondance, plaintes contre des desservants (1873-1911); services d'actions de grâces pour l'Empereur (1878-1901); services funèbres officiels et services anniversaires, en particulier pour les souverains d'Allemagne (1885-1901); services anniversaires pour les soldats français et allemands de la guerre de 1870 (1871-1912); prières publiques pour les troupes allemandes en Afrique du Sud et en Chine (1900-1904).
591 Costume des suisses: interdiction des chapeaux aux couleurs françaises (1887); langue officielle (1886-1915); emploi de la langue française aux offices religieux (1891-1898); plaques commémoratives aux morts à la guerre (Chine et Afrique du Sud) dans les églises (1910); prières pour la France (1889-1894).
592 Séjour de l'Empereur d'Allemagne à Metz (1886-1893); visite de la cathédrale par des personnalités (1889-1895); élections législatives de 1907: coupures de presse, correspondance (1907); attitude à observer par le clergé en période électorale (1907-1912); candidature du chanoine Louis Dellès à l'évêché de Metz en 1900: coupures de presse (1912); relations de Mgr. Benzler avec l'Empereur d'Allemagne: coupures de presse (1913-1914); affaires politiques diverses (1891-1914).

* *Papiers privés d'évêques de Metz.*

- Papiers de Mgr. Dupont des Loges.
867 Papiers de Mgr. Dupont des Loges: correspondance personnelle avec le maréchal von Manteuffel, Statthalter d'Alsace-Lorraine, concernant en particulier les questions scolaires, les congrégations, la désignation de Mgr. Fleck, évêque coadjuteur (1880-1882).

- Papiers de Mgr. François-Louis Fleck.
869 Correspondance personnelle (1883-1888).

- Papiers de Mgr. Willibrod Benzler.
879 Correspondance personnelle reçue.

* *Papiers privés de prêtres.*

- Papiers de l'abbé Victor Chatelain (1852-1909), curé de Vatimont.
915 Papiers personnels: classement des archives communales de Sarreguemines (1897); correspondance et coupures de journaux concernant une réunion du *Volksverein* à Rémilly (1904); correspondance, articles de journaux, la *Revue historique de Metz et de la Lorraine allemande* (1897-1907).

- Papiers du chanoine Louis Willeumier (1844-1915), vicaire général.
918 Correspondance reçue de Mgr. Fleck, évêque de Metz (1881-1896); protestation contre les travaux de restauration à l'intérieur de la cathédrale: correspondance, notes et coupures de presse (1912-1913).

- Papiers de l'abbé François Weyland (1858-1928), curé de Vernéville.
924 Chronique paroissiale de Vernéville en forme de journal personnel, tenue de 1901 à novembre 1914 (vie locale, observations météorologiques, évènements régionaux et internationaux, coupures de presse, etc.).

- Papiers du chanoine Thomas Wagner (1849-1937), directeur de la maîtrise Saint-Arnould (de la cathédrale).
929 Correspondance concernant les travaux à la cathédrale de Metz, en particulier les vitraux et du nouveau portail, 1900-1903.

- Papiers de l'abbé Jacques Touba (1863-1940), curé de Zetting.
931 Chronique de la paroisse de Niedervisse, avec notes chronologiques depuis le XVe siècle, tenue de 1906 à 1912.

- Papiers de l'abbé Joseph Barthelémy, (1907-1974).
936 Biographie de Mgr. Benzler: manuscrit (inachevé), notes et correspondance avec Max Benzler, neveu de Mgr. Benzler (1972-1974); Annexe: correspondance et documentation imprimée adressée à l'évêché par l'abbé de Beuron et Max Benzler concernant Mgr. Benzler (1959-1977).

* *Papiers de laics.*

- Papiers d'Alexis Weber (1862-1942), maire de Boulay député au *Landesausschuss* et au *Landtag*.
952 Election et activité au *Landtag* d'Alsace-Lorraine, 1911-1912.
953 Election et activité au *Landesausschuss*, 1903-1911.
954 Dossier personnel provenant de la direction de cercle de Boulay, 1907-1916.
956 Papiers politiques, 1879-1908.

* *Pièces provenant d'archives paroissiales ou concernant des paroisses.*

979 Paroisse de Liederschiedt: chronique paroissiale rédigée par l'abbé Joseph Koch (mort en 1931), curé de Liederschiedt de 1911 à 1916: notices sur les curés de la paroisse depuis la Révolution, les bâtiments religieux, la fabrique, les employés des douanes, les écoles, les familles, etc., 1911-1916.

I) Sous-série 42 J: Papiers de l'abbé Louis Pinck (1873-1940).

* *Le prêtre.*

1 Affaire de l'hôpital protestant du *Mathildenstift* à Metz: correspondance.

* *Le journaliste et l'homme politique.*

6 Activités comme directeur de la *Lothringer Volkstimme* de 1903 à 1908: correspondance reçue des lecteurs, d'ecclésiastiques et de différentes personnes, notamment problèmes de séparation confessionnelle dans les cimetières (1905), le Centre, et les élections de 1907 (1906-07), imprimés et coupures de presse, 1902-1908.
7 Affaires de presse après 1908. Correspondance et pièces diverses concernant la *Lothringer Volkstimme* (1909-1915); conférence sur la presse et le clergé au Grand Séminaire de Metz.

* *Le folkloriste et le collectionneur de chansons populaires.*

11 Collection de vêtements lorrains et de meubles: correspondance, photos (1905-1927); participation à des expositions, exposition céramique, 1906.
12 Relations avec la *Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*: correspondance, 1903-1939.

* *Affaires personnelles et familiales.*

25-27 Chansons en allemand.
28 Correspondance personnelle avec Mgr. Benzler 1913; Roch-Etienne Bour, professeur au Grand Séminaire (1914-1937); Mathias Erzberger, membre du *Reichstag* (1905-1918).
29 Correspondants divers, 1901-1939.

J) Sous-série 43 J: Archives du Temple neuf de Metz.

* *Consistoire de Metz.*

1 Registre des délibérations, 1883-1901.
2-5 Correspondance reçue, 1873-1892.

* *Paroisse de Metz.*

10-11 Délibérations du conseil presbytéral, 1850-1904.

III. SOUS-SÉRIES 11-18 Z: DIRECTIONS DE CERCLES (1870-1918).

A) Sous-série 11 Z: Direction de cercle de Boulay.

* *Cabinet.*

4 Proportion des langues et langue officielle, 1882-1919.
6 Uniformes des employés de l'Etat, du Département et des communes, 1872-1919.
23 Voyages de l'empereur, 1877-1914. Anniversaires de la naissance de l'empereur, et autres fêtes patriotiques, 1877-1914. Décès de l'empereur Guillaume 1er, 1888.
25 *Société d'Histoire et d'Archéologie Lorraine*, 1913-1915. Monuments publics, 1873-1914. Fouilles. Antiquités romaines à Merten, Téting et Adelange, 1878-1897.

* *Police.*

39 Police des moeurs et des théâtres, 1871-1912.
40 Sociétés et cercles privés, 1876-1918.
44 Police de la presse et colportage, 1892-1912.

* *Instruction publique.*

170 Fréquentation d'écoles étrangères par des élèves soumis à l'obligation scolaire, 1875-1912.
177 Introduction de l'allemand comme langue scolaire obligatoire, 1871-1913. Enseignement de l'allemand, 1872-1915.
179 Célébration des fêtes patriotiques dans les écoles, 1872-1913. Inspections des écoles. Rapports, 1902-1913.

B) Sous-série 12 Z: Direction de cercle de Château-Salins.

* *Cabinet.*

1 Monuments historiques et archéologiques, armoiries des communes, noblesse, 1809-1919.

* *Police.*

116 Liste des employés sûrs, 1887. Affaires confidentielles, 1877-1902. Liste des membres français et alsaciens-lorrains de la *Ligue des patriotes*, 1884-1890.

D) Sous-série 14 Z: Direction de cercle de Metz-Campagne.

* *Cabinet.*

21 Visites de l'Empereur et autres personnalités, 1871-1918.
22 Fêtes patriotiques, 1903-1917.

* *Police.*

25 Surveillance de la presse, 1902-1918.
26 Fêtes publiques, sociétés musicales, 1900-1912. Ordre public, 1903-1917.

E) Sous-série 15 Z: Direction de cercle de Sarrebourg.

* *Cabinet.*

2 Langue officielle, 1871-1918.
4 Fête de l'Empereur, 1876-1918. Décès de Guillaume 1er, de Frédéric III et de l'impératrice Augusta, 1888-1890.

* *Police politique.*

16 Police politique, 1872-1875.

* *Associations.*

62 Sociétés, 1876-1915. Cercles catholiques, 1900-1918.
63 Expositions internationales, 1907-1914. Réunions publiques, 1873-1917.

* *Monuments historiques.*

89 Monuments historiques, 1873-1917.

F) Sous-série 16 Z: Direction de cercle de Sarreguemines.

* *Cabinet.*

2 Fêtes nationales, 1896-1913.

* *Cultes.*

67 Congrégations et associations religieuses, 1872-1915.

* *Police.*

136 Esprit public. Surveillance de l'espionnage, 1890-1918. Sociétés et réunions publiques, 1902-1918.
137 Associations militaires, 1889-1915.
138 Sarreguemines. Sociétés culturelles, religieuses, charitables et patriotiques, 1891-1912.
139 Sarreguemines. Sociétés musicales, 1878-1909. Sociétés touristiques et sportives, 1886-1917.
141-143 Sociétés par communes.
147 Moeurs, bals, théâtres, 1871-1914. Cinématographes, 1910-1918.
151 Salles de réunions, 1892-1918.

G) Sous-série 17 Z: Direction de cercle de Thionville-Est.

* *Cabinet.*

12 Fête de l'Empereur, cérémonies officielles, 1882-1918.
13 Visites de l'Empereur et autres personnalités, 1892-1914.

* *Police.*

20 Réunions publiques, 1873-1914. Police politique, 1877-1907.
21 Individus sous la surveillance de la police, 1872-1918. Fêtes et bals, 1884-1914.
39 Police des bâtiments: théâtres, salles de réunions, cinémas, 1892-1914.

* *Cultes.*

225 Culte catholique. Généralités, 1875-1912. Processions et pèlerinages, 1875-1899. Sonneries de cloches, 1883-1909.
227 Cercles catholiques populaires, 1902-1911.

H) Sous-série 18 Z: Direction de cercle de Thionville-Ouest.

* *Cabinet.*

18 Recherches, archéologie, monuments, 1873-1917.

* *Police.*

25 Syndicat chrétien des mineurs, 1907-1911. Société populaire catholique d'Allemagne, 1905-1911. Grève de la Ruhr, répercussion en Lorraine, 1905.

* *Cultes.*

57 Processions, pèlerinages, 1875-1913.

* *Hygiène.*

73 Cimetières. Séparation confessionnelle, 1904-1912.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU BAS-RHIN (ADBR).

I SÉRIE: FONDS DU STATTHALTER.

I. Politique.

A) Politique générale et esprit public. Frontières.

- Esprit public et oppositions: 87 AL 380 (1), 87 AL 120 (2), 87 AL 156 (3), 87 AL 134 (4), 87 AL 133 (5),87 AL 157 (6), 87 AL 43 (7), 87 AL13 (9),87 AL 297 (10) et 87 AL 2364 (8).

VII. Police.

B) Associations (religieuses 87 AL 2392-2394, sociétés sportives 87 AL 2396-2402).

XI. Affaires militaires.

A) Organisation militaire.

- Généralités.
87 AL 960 (3218) et 87 AL 1071 (3219). Octobre 1871-juin 1913. Législation militaire et introduction des lois allemandes en Alsace-Lorraine.

XV. Culture.

- Monuments historiques ou commémoratifs.
87 AL 1618 (4063) Restauration de la cathédrale de Metz, janvier - février 1908.

- Théâtre.
87 AL 150-149 (4072-4073) Représentations de théâtre en français. Novembre 1885-novembre 1898.

II SÉRIE: FONDS DU STATTHALTER.

I. Politique et élections.

A) Politique générale.

- Esprit public. Suspects.
47 AL 176 (2) avril 1880 - 30 juillet 1914. Comportement des civils lors des voyages de l'empereur.

29 AL 5 (13) 2 mars - 23 avril 1914. Heurts entre civils et militaires.

XII. Culture.

- Théâtre.
71 AL 192 (2332) Théâtre de Metz, 10 décembre 1870 - 2 février 1883.
71 AL 193 (2333) Représentation théâtrale en français, 8 mai 1873 - 31 décembre 1883.

ARCHIVES MUNICIPALES.

I. Archives municipales de Thionville (AMTh)

- 3R1/A-B. Bibliothèque municipale.
- 3R1/C. Sociétés musicales et concerts.
- 3R1/D. Expositions et conférences.
- 3R2/A. Associations culturelles.
- 3R2/D. Théâtre.
- 4R1. Associations sportives (1905-1947).
- 4R2. Visites et fêtes officielles (1877-1935).

II. Archives municipales de Sarreguemines (AMSg)

- Fonds associatifs non classé.

III. Archives municipales de Saint-Avold (AMStA)

- 1AL1. Conseil municipal; fêtes publiques et cérémonies commémoratives (1885-1912).
- 3AL29. Renseignements fournis au sous-préfet: renseignements concernant certains habitants (1888).
- 3AL30-31. Registres de déclarations de la ville (1885-1918).
- 3AL37. Registre de délibérations du *Kriegerverein* (1875-1912).
- 3AL38. Harmonie municipale (1908-1955).
- 3AL40. Ligue des femmes patriotes (1893-1915).

-

SOURCES IMPRIMÉES.

I. PERIODIQUES.

A) Publications administratives et officielles pour le *Reich*, la Terre d'Empire et la Présidence.

* *Délibérations.*

Stenographische Berichte über die Verhandlungen des deutschen Reichstags, 1871-1914.
Sammlung sämtlicher Drucksachen des deutschen Reichstags, 1874-1914.
Verhandlungen des Landesausschusses von Elsass-Lothringen, 1875-1911.
Tables des délibérations du Landesausschuss, 1875-1911.
Verhandlungen der ersten Kammer des Landtags für Elsass-Lothringen, 1912-1914.
Verhandlungen der zweiten Kammer des Landtags für Elsass-Lothringen, 1912-1914.
P.V. des délibérations du Conseil général de Lorraine, 1874-1914.
P.V. imprimés du Conseil Général et des Conseils d'arrondissement, 1873-1914.
Kreistagsverhandlungen - Délibérations des Conseils d'arrondissement, 1874-1918.

* *Bulletins des lois et recueils administratifs.*

Reichsgesetzblatt, 1871-1918.
Tables du *Bundes- und Reichsgesetzblatt*, 1867-1918.
Gesetzblatt für Elsass-Lothringen, 1871-1918.
Tables du *Gesetzblatt für Elsass-Lothringen*, 1871-1904.
Verordnungen und amtliche Nachrichten für Elsass-Lothringen aus der Zeit von Beginn der deutschen Occupation, août 1870 - mars 1872.
Amtliche Nachrichten für Elsass-Lothringen. Verordnungen und Bekanntmachungen des Generalgouverneurs, des Civilcommissars und des Oberpräsidenten, 1870-1879.
Amtsblatt des Ministeriums für Elsass-Lothringen, 1879-1882.
Central-und Bezirksamtsblatt für Elsass-Lothringen, 1883-1918.

* *Journaux officiels pour la Terre d'Empire et la Présidence de Lorraine.*

Moniteur officiel du gouvernement général de Lorraine et du préfet de la Meurthe, Nancy, 8 septembre 1870 - 28 mars 1871.
Moniteur officiel du gouvernement général à Reims, 2 novembre 1870 - 31 mars 1871.
Strassburger Zeitung und amtliche Nachrichten für das Generalgouvernement Elsass (puis Strassburger Zeitung und amtliche Nachrichten für Elsass-Lothringen), 1870-1878.
Elsass-Lothringen Zeitung,1879-1884.
Landeszeitung für Elsass-Lothringen, 1885-1889.
Strassburger Correspondenz, 1889-1914.

B) Journaux.

* *Journaux imprimés à Metz en langue française.*

Gazette de Lorraine, 1871-1908.
La Croix de Lorraine: supplément hebdomadaire du Lorrain, 1892-1914.
la Famille Lorraine (supplément du *Messin*) 1912-1914.
La Moselle, 1911-1912.
L'Avenir Lorrain, 1909-1913.
Le Courrier de la Moselle, 1870-1885.
Le Courrier de Metz, 1872-1914.
Le Lorrain, 1883-1914.
Le Messin, 1870 -1914.
Le Moniteur de la Moselle, 1870-1887.
Le Petit Lorrain, supplément illustré de la Gazette de Lorraine, 1893-1894.
Le Voeu National, 1870-1883.
Supplément illustré du Courrier de Metz, 1894-1914.

* *Journaux imprimés à Metz en langue allemande.*

Der Lothringer, 1908-1910.
Lothringer Presse, 1895-1898.
Lothringer Volkstimme, 1902-1918.
Metzer Anzeiger, 1886-1889.
Metzer Katholisches Volksblatt, 1885-1914.
Metzer Presse, 1887-1902.
Metzer Zeitung, 1872-1914.
Sternen und Blumen: illustriertes Unterhaltungsblatt der Lothringer Volkstimme, 1912.
Zeitung für Lothringen (puis *Lothringer Zeitung*), 1874-1914.

**Journaux imprimés dans les cercles.*

Bitscher Zeitung, 1899-1914.
Bolchener Zeitung, 1899-1914.
Diedenhofer Anzeigeblatt, 1886-1889.
Diedenhofer bote (puis *Diedenhofer Zeitung*), 1872-1914.
Forbacher Bürgerzeitung, 1904-1914.
Forbacher Zeitung 1872-1914.
Kreis-und Anzeigeblatt für Bolchen, 1872-1873.
Le petit Glaneur de Sarreguemines, 1870-1872.
Lothringer Nachrichten, 1904-1914.
Lothringer Post, 1906-1914.
Mörchinger Nachrichten, 1904-1908.
Mosel -und Nied Zeitung (puis *Lothringen Bürgerzeitung*), 1880-1914.
Nouvelles officielles pour l'arrondissement de Château-Salins, 1871-1872.
Ornetaler Volksblatt (puis *Ornetaler Bote* et *Ornetaler General-Anzeiger*, 1904-1908.
Saarburger-Anzeiger, (puis *Saarburger Zeitung*), 1871-1914.
Saargemünder Bürgerzeitung, 1907-1914.
Saargemünder Courrier, 1886.
Saargemünder Tageblatt, 1889.
Saargemünder Zeitung, 1871-1914.
Sankt Avolder Anzeiger, 1899-1914.

Siercker Anzeiger, 1888-1914.
Wochenblatt für Saarburg, 1873-1908.

* *Dossiers de presse de la Présidence de Lorraine.*

1AL77/2 *Kaisertage im Metz*, 1er-14 septembre 1893 (collection factice de journaux sur le séjour de Guillaume II à Metz et à Urville).

/4 *Journal du 60e Congrès général des catholiques d'Allemagne*, Metz, 17-21 août 1913.

C) Publications périodiques des établissements d'enseignement.

Jahres - Bericht Programm über das Schuhljahr... Compte rendu Programme des études de l'année, Metz: Lang; Saarburg: F. Knorr; Strasbourg: R. Schultz, 1872-1899.
Jahres - Bericht über das Collegium -Reaschule zu Forbach (Lothringen), Saarbrücken: Hofer; Forbach: R. Hupfer, W. Albrecht, 1872-1903.
Jahresbericht der Städtischen Höheren Mädchenschule und Lehrerinnenbildungsanstalt zu Metz, Metz, *Le Messin* - P. Even - *Lothringer Zeitung*, 1896-1911.
Jahresbericht der Städtischen Mädchenmittelsschule zu Metz, Metz , *Le Messin*, 1905-1907.
Jahresbericht der Städtischen Mädchenmittelsschule zu Metz, Metz, *Le Messin*, 1905-1907.
Programm Jahresbericht - Programme/ Kaiserliches Lyceum - Lycée Impérial, Metz: *Lothringer Zeitung*, P. Even, Lang, 1871-1914.

D) Périodiques de sociétés.

Bulletin de l'Oeuvre de la Cathédrale de Metz - Metzer Dombaublatt, irrégulier, 1886-1914.
Historische Gesellschaft für die Provinz Posen, 1885-1914.
Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde - Annuaire de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Lorraine, Metz, 1889-1916.
Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur Elsass-Lothrigens, Strasbourg, 1884-1914.
Jahresbericht der Vereinigung zur Schmückung und Fortdauernden Erhaltung der Kriegergräber und Denkmäler bei Metz, 1898-1910.
Jahresbericht des elsass-lothringischen Krieger-Landesverbandes, 1891-1914.
L' Austrasie: revue du pays messin et de Lorraine, 1905-1923.
Le Pays lorrain, Nancy, 1904-1914.
LEROND Henry, *Lothringische Sammelmappe*, Metz, Even, 1890-1900.
Mémoires de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle, 1859-1888.
Mémoires de l'Académie de Metz: lettres, sciences, arts et agriculture, Metz, 1870-1885; *Metzer Akademie: Litteratur, Wissenschaft, Kunst und Landwirthschaft - Mémoires de l'Académie de Metz: lettres, sciences, arts et agriculture*, 1885-1913.
Mittheilungen aus dem Elsass-lothringischen Krieger-Landesverbande, 1896-1914.
Quellen zur lothringischen Geschichte, Metz, Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde, 1901-1913.

E) Divers.

Annales de l'Est, Nancy, 1910-1914.
Revue ecclésiastique de Metz: études de théologie de droit canonique, de liturgie, d'histoire diocésaine et générale, 1890-1914.
Simplicius, Elsass-lothringisches Wochenschrift für politische Satire, Litteratur, Kunst und Theater, 1909.
Jahrbuch für Elsass-Lothringen, 1872-1914.

II. OUVRAGES, BROCHURES ET ARTICLES.

A) Ouvrages généraux et témoignages de contemporains.

ARMIN Friedrich, *40 Jahre Elsass-Lothringen. Betrachtungen und Erinnerungen eines Verwaltungsbeamten*, Berlin, Schwetschke und Sohn, 1912, 298 p., p.199.
BISMARCK Otto (von), *Die gesammelten Werke*, Berlin, Friedrichsruher Ausgabe, 1924-1935, 19 vol.
BÜLOW (von) B., *Mémoires du prince de Bülow*, Paris, 1930-1931, 4 vol.
ERNSTHAUSEN (von) Ernst, *Erinnerungen eines preussischen Beamten*, Bielefeld/Leipzig, 1894, 432 p.
FISCHBACH Otto, *Das öffentliche Recht des Reichlandes Elsass-Lothringen*, Strasbourg, 1914, 435 p.
HOEHENLOHE-SCHILLINGSFÜRST (von) A., *Souvenirs*, Paris, 1928 (1re éd. en allemand:1925), 256 p.
HUBER Ernst Rudolf (dir.), *Dokumente zur deutschen Verfassungsgeschichte 1851-1900*, Stuttgart, Berlin, Köln, Kolhhammer, 1986 (3e éd. revue et corrigée), 560 p.
KOCKA Jürgen et NEUGEBAUER Wolfgang (dir.), *Die Protokolle des Preussischen Staatsministeriums*, Hildesheim, Zürich, New-York, éd. Olms Weidemann, , coll. *Acta Borussica. Neue Folge*, t. VI: 1867-1878, 2004, 504 p;t. VII: 1879-1890, 1999, 528 p.; t. VIII: 1890-1900, 2003, 384 p.; t. IX: 1900-1909, 2001, 504 p.; t. X: 1909-1918, 1999, 510 p.
LABAND Paul, *Le droit public de l'Empire allemand*, Paris, 1901, 714 p.
MICHAELIS Otto *et alii*, *Die evangelische Kirche in Lothringen in Vergangenheit und Gegenwart*, Metz, Scriba, 1917, 161 p.
MOLTKE (von) Helmuth, *Moltkes Militärische Werke,* T.I, *Militärische Korrespondenz*, Berlin, Mittler, 1892.
PUTTKAMER Alberta von, *Die Aera Manteuffel, Federzeichnungen aus Elsass-Lothringen*, Stuttgart und Leipzig, 1903, 188 p.
Statistisches Bureau des kaiserlichen Ministeriums für Elsass-Lothringen, *Die Ergebnisse der Volkserzählung in Elsass-Lothringen vom 1. Dezember 1880*, coll. Statistische Mittheilungen über Elsass-Lothringen, T.XXI, Strasbourg, R. Schultz & Berger-Levrault Nachfolger, 1883, CXXIV et 274 p.

Statistisches Bureau des kaiserlichen Oberpräsidiums in Strassburg, *Die Bevölkerung der Gemeinden in Elsass-Lothringen nach der Zählung vom 1. Dezember 1871,* coll. Statistische Mitteilungen über Elsass-Lothringen, T.I, Strasbourg, 1873, 125 p.
Statistisches Bureau für Elsass-Lothringen, *Die Bevölkerung Elsass-Lothringens nach den Ergebnissen der Volkserzählung vom 1. Dezember 1905 und der früheren Zählungen*, coll. Statistische Mitteilungen über Elsass-Lothringen, T.XXXI, Strasbourg, 1908, 135 p.
TREITSCHKE Heinrich, *Zehn Jahre deutscher Kämpfe: 1865-1874. Schriften zur Tagespolitik*, Berlin, Reimer, 1874, 213 p.
VILDHAULT Heinrich, *Politische Strömungen und Parteien in Elsass-Lothringen von 1871-1911*, Strasbourg, 1911, 42 p.

B) Ouvrages généraux sur la Terre d'Empire et la question d'Alsace-Lorraine.

ARNOLD Ernst, *Im Elsass über dem Rheine... Beobachtungen und Vorschläge eines vorurteilsfreien Altdeutschen für die schiedlich-friedliche Lösung der sogenannten elsass-lothringischen Frage*, Leipzig, Paul Wust, 1912, 64 p.
BALDY Robert, *l'Alsace-Lorraine et l'Empire allemand (1871-1911),* Paris, Nancy, 1912, 265 p.
BOLL Léon, *Par où commencer pour résoudre la question d'Alsace-Lorraine? Amnistie et autonomie*, Paris, 1910, 89 p.
BRAUN Pierre, *L'évolution de l'Alsace-Lorraine, Bulletin de la Société de Géographie de l'Est*, Nancy, 1910, 31 p.
CHARMAY Maurice, *L'Alsace-Lorraine vingt ans après*, Paris, 1892, 58 p.
CLARETIE Jules, *Cinq ans après*, Paris, 1876, 372 p.
CLARETIE Jules, *Quarante ans après*, Paris, 1911, 265 p.
DELAHACHE Georges, *Alsace-Lorraine, la carte au liseré vert*, Paris, 1910, 232p.
DUCROCQ Georges, *La blessure mal fermée. Notes d'un voyage en Alsace-Lorraine*, Paris, 1913, 204 p.
DUCROCQ Georges, *Les provinces inébranlables*, Paris, 1913, 338 p.
ELSTEIN (d') Georges, *L'Alsace-Lorraine sous la domination allemande*, Paris, 1877, 350 p.
GIDE Gustave, *Essais historiques sur l'Alsace-Lorraine*, Rixheim, imprimerie F. Sutter et Cie, 1896, 95 p.
GRAND Charles, *L'Alsace-Lorraine sous le régime allemand*, Strasbourg, 1879, 574 p.
HINZELIN Emile, *En Alsace-Lorraine*, Paris, 1904, 292 p.
HOTTINGER Chr. G., *Elsass-Lothringen*, Strasbourg, Chr. G. Hottinger, 1883, 336 p.
KELLEN Tony, *Das Deutschtum in Elsass-Lothringen, 1870-1895. Rückblicke und Betrachtungen von einem Deutschnationalen*, Leipzig, F.W. Grunow, 1895, 300 p.
KORNER G., *Die norddeutsche Publizistik und die Annexionsfrage im Jahre 1870*, Hannover, 1907, 95 p.
LAUROY Pascal, *Metz et le joug prussien*, Paris, 1890, 335 p.
Le PELLETIER Edmond, *Aux pays conquis. Notes sur l'Alsace-Lorraine*, Paris, 1904, 316 p.
MAHALIN Paul, *Les Allemands chez nous*, Paris, 1885, 367 p.
MATTIER Florent, *L'Alsace-Lorraine de nos jours*, Paris, 1908 (2° éd.), 299 p.
PETERSEN Julius, *Der Kampf um das Deutschtum*, München, 1902, 138 p.; Berlin, 1914, 71 p.
REGAMEY Jeanne et François, *L'Alsace-Lorraine et l'Empire germanique. L'Alsace-Lorraine au lendemain de la conquête*, Paris, 1911, 394 p.

ROBINET de CLERY, *Questions concernant la nationalité des habitants de l'Alsace-Lorraine*, Paris, 1873, 68 p.
RULAND Heinrich, *Elsass-Lothringen und das Deutschtum*, Berlin, 1914, 71 p.
RULAND Heinrich, *Deutschtum und Franzosentum in Elsass-Lothringen. Eine Kulturfrage*, Colmar, Strassburger Druckerei und Verlagsanstalt, 1908, 197 p.
STOLL Anton Théodor, *Denkschrift über die deutschfeindlichen Strömungen im Reichsland und die notwendige Angliederung desselben an Preussen, Bayern, Württemberg oder Baden*, Strasbourg, Leipzig, A.T. Stoll, 1914, 150 p.

C) L'histoire de la Présidence de Lorraine, écrite par les Vieux-Allemands.

ALBERS Johann Heinrich, *Geschichte der Stadt Metz. Nach den zuverlässigen Chroniken und auf Grund von Einzeldarstellungen bis auf die Gegenwart bearbeitet*, Metz, Scriba, 1902, 187 p.
ATORF Johannes Hermann, *Der Bauernkrieg des Herzogs Anton von Lothringen*, Forbach, Hupfer, 1886, 32 p.
ATORF Johannes Hermann, *Die Geschichte der früheren Herrschaft Forbach*, Saarbrücken, Hofer, 1877, 31 p.
BESLER Max, *Geschichte des Schlosses, der Herrschaft und der Stadt Forbach*, Forbach, Hupfer, 1895, 144 p.
DERICHSWEILER Hermann, *Geschichte Lothringens. Der tausendjährige Kampf um die Westmark*, 2 vol., Wiesbaden, C.H. Kunzes Nachfolger (W. Jacoby), 1901, 552 p. et 649 p.
FISCHER Dagobert, *Die ehemalige Bergveste Turkstein in Lothringen*, Saverne, 1879.
HAMMERSTEIN (von) Hans, *Das Stadtrecht von St-Avold. Abdruck einer Handschrift des Bezirks-Archiv*, Metz, 1891?, 104 p.
HEPPE Ed., « Das deutsche Thor in Metz », *Denkmalflege*, 7, 1901, pp. 49-53.
HEPPE Ed., *Der Dom zu Metz, kurze Geschichte und Beschreibung des Denkmals und seines Ausbaues*, Metz, G. Scriba, 1901, 103 p.
HUHN Eugen Hugo Theodor, *Deutsch-Lothringen, Landes-, Volks- und Orts-Kunde*, Stuttgart, Cotta, 1875, 566 p.
KEUNE J-B, *Metz, seine Geschichte, Sammlungen und Sehenswürdigkeiten*, Metz, éd. R. Lupus, 1903, 290 p.
LEMPFRID Heinrich, *Die Comtureien der Deutschordenballei Lothringen*, T.I, *Die Comturei Metz*, Sarreguemines, Maurer, 1888, 48 p.
MÜSEBECK Ernst, *Zur Geschichte der Landesgeschichtlichen Forschung in Lothringen*, *Deutsche Geschichtsblätter*, III, 2, 1902, pp. 121-129.
RUPPEL Aloys, *Lothringen und seine Hauptstadt*, Metz, 1913, 557 p.
Statistisches Bureau in Strassburg, *Die alten Territorien des Bezirkes Lothringen (mit Einschluss der zum oberrheinischen Kreise gehörigen Gebiete im Bezirke Unter Elsass), nach dem Stande vom ersten Januar 1648*, coll. Statistische Mitteilungen über Elsass-Lothringen, T.XXVIII et XXX, Strasbourg, M. Dumont Schauberg; T.1: *Deutsches Reichsgebiet*, 1898, 309 p.; T.2: *Deutsches Reichsgebiet (Fortsetzung) - französisches Gebiet*, 1909, 959 p.
WOLFRAM Georg, « Kritische Bemerkungen zu den Urkunden des Arnulfsklosters », *Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Altertumskunde*, 1889, pp. 40-80.

D) Guides, inventaires et précis sur la Présidence de Lorraine ou la Terre d'Empire.

ALBERS Johann Heinrich, *Guide de Metz avec ses environs et les champs de bataille*, Metz, Lang, 1895, 69 p.
ALBERS Johann Heinrich, *Metz und Umgebung*, Zürich, Städtebilder, 1891, 104 p.
BARBÉ Jean-Julien, *A travers le Vieux Metz. Les maisons historiques*, Metz, 1913, 474 p.
HIMPEL J. St., *Die Flora der Umgebung von Metz*, Metz, P. Even, 1898, 96 p.
KOTHE W., *Wanderbuch für Lothringen*, Metz, G. Scriba, 1913 (3^{e} éd. Revue et corrigée; 1re éd.:1907), 245 p.
KRAUS F. Xaver F., *Kunst und Altertum in Lothringen*, Strasbourg, Schmidts Universitäts-Buchhandlung, 1889, 1049 p.
LANG Georg, *Metz und seine Umgebung*, Metz, Lang, 1875, 122 p.
RUDOLPH E., *Landeskunde des Reichslandes Elsass-Lothringen*, Breslau, F. Hirt, 1912 (4e éd. Revue et corrigée), 68 p.
SCHRICKER August, BARACK Karl August, BINDER Camille, DIENER Julius, MEYER Ernst, SEYBOTH Adolph, *Kunstschätze in Elsass-Lothringen - Trésors d'art en Alsace-Lorraine*, Strasbourg, J.H. Ed. Heitz, 1896, 140 p.
SLAWYK J., *Heimathkunde von Elsass-Lothringen*, Guebwiller, Boltze, 1872, 16 p.
Statistisches Bureau des Ministeriums für Elsass-Lothringen (éd.), *Das Reichsland Elsass-Lothringen: Landes und Ortsbeschreibung*, Strasbourg, J.H. Ed. Heitz, 1898-1903; T.I, *Allgemeine Landesbeschreibung*, 1898, 335p.; T.II, *Statistische Angaben*, 1901, 175 p., T.III, *Ortsbeschreibung*, 1901-1903, 1258 p.
WEICK Georg, *Heimatkunde von Elsass-Lothringen*, Saverne, A. FUCHS, 1913 (5. éd.), 54 p.
WOLFF Félix, *Handbuch der Staatlichen Denkmalpflege in Elsass-Lothringen*, Strasbourg, K.J. Trübner, 1903, 404 p.
WOLFF Félix, *Verzeichnis der Zeichnungen und Abbildungen der geschichtlichen Denkmäler in Elsass-Lothringen*, Strasbourg, K.J. Trübner, 1905, 232 p.
WUENDISCH Friedrich, *Geschichtsübersicht für Elsass-Lothringen*, Strasbourg, Du Mont Schauberg, 1914, 131 p.

E) Questions linguistiques, toponymiques et « ethniques ».

BÖCKH Richard, *Der Deutschen Volkszahl und Sprachgebiet in den europäischen Staaten. Eine statistische Untersuchung,* Berlin, Verlag Guttentag, 1869, 308 p.
FOLLMANN Michael Ferdinand, *Wörterbuch des deutschlothringischen Mundarten*, T. XII des *Quellen zur lothringischen Geschichte – Documents de l'histoire de la Lorraine*, 1909, Leipzig, Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine, 571 p.
HARTMANN (von) Eduard, « Der Rückgang des Deutschtums », *Die Gegenwart*, 27, 1885, pp. 1-3 et pp. 19-22
KIEPERT Heinrich, *Die Sprachgrenze in Elsass-Lothringen, Zeitschrift für Erdkunde*, 1874, pp. 307-316.
MARKGRAF Bruno, *Das Moselländische Volk in seinen Weistümen*, Gotha, F.A. Perthes, 1907, 538 p.
PFISTER Christian, *Les limites de la langue française et de la langue allemande en Alsace-Lorraine*, Paris, 1890, 40 p.
SCHIBER Adolf, *Die fränkischen und alemannischen Siedlungen in Gallien besonders in Elsass-Lothringen*, Strasbourg, Trübner, 1894.
SCHIBER Adolf, *Die Ortsnamen des Metzerlandes und ihre Geschichtliche und ethnographische Bedeutung*, 1897, 87 p.

SCHIBER Adolf, « Germanische Siedlungen in Lothringen und in England », *Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Altertumskunde*, 1900, p. 148.
SCHIBER Adolf, « Zur deutschen Siedlungsgeschichte und zur Entwicklung ihrer Kritik in den letzten Jahren », *Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Altertumskunde*, 1902, p. 449-464.
THIS Constant, *Die deutsch-französische Sprachgrenze Lothringens nebst einer Karte*, Strasbourg, Heitz,1887, 34 p.
WITTE Hans, « Zur Geschichte des Deutschtums in Lothringen. Die Ausdehnung des deutschen Sprachgebiets im Metzer Bistum im ausgehenden Mittelalter bis zum Beginn des 17. Jahrhunderts », *Jahrbuch Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Altertumskunde*, 1890, pp. 231-299.
WITTE Hans, *Das deutsche Sprachgebiet Lothringens und seine Wandlungen, von der Feststellung der Sprachgrenze bis zum Ausgang des 16. Jahrhunderts*, Stuttgart, Engelhorn, 1894, 129 p.
WITTE Hans, *Deutsche und Keltoromanen in Lothringen*, coll. *Beiträge für Landes- und Volkskunde in Elsass-Lothringen*, 15, Strasbourg, Heitz u. Mündel, 1891, 99 p.

F) Poésie, chansons et folklore.

ERBRICH Emil, « Über Volks- und Dialektdichtung im Metzer Lande », *Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Altertumskunde*, 1902, pp. 301-318.
ERBRICH Emil, *Chan Heurlin, oder Fanchons Verlobung: Epos in sieben Gesängen*, Metz, Scriba, 1907, 161 p.
ERBRICH Emil, *Lieder aus dem Metzer Lande. Französische Volkslieder verdeutscht*, Metz, Even, 1893, 90 p.
ERBRICH Emil, *Metzer Bilder und Lieder*, Metz, Scriba, 1899, 96 p.
LEROND Henri, Wasser- und Gestirnkult im Kinderreigen Lothringens. Eine mythologische Studie, Metz, Even, 1908, 95 p.
LEROND Théodore, *Lieder eines Lothringers. Gedichte*, Metz, Lang, 1900, 126 p.
MENGES Heinrich, *Hundert Sagen und Geschichten aus Elsass-Lothringen, zur Heimatkundlichen Belehrung für Schule und Haus*, Strasbourg, Bull F., 1911 (3.Aufl.), 169 p.
SCHWEBEL Oskar, *Sagen und Bilder aus Lothringens Urzeit*, Forbach, 1886, 312 p.
ZÉLIQZON Léon, « Zur lothringischen Volkskunde », *Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Altertumskunde*, 1913, pp. 67-129.

G) Le souvenir des morts de la guerre de 1870-1871.

ALBERS Johann Heinrich, *Die Belagerung von Metz. Ereignisse und Zustände innerhalb der Festung vom 19. August bis 28. Oktober 1870, nach französischen Quellen und mündlichen Mittheilungen*, Metz, Scriba, 1896, 53 p.
Bericht des Kriegervereins Metz über die Schmückung der Kriegergräber in Lothringen durch die Krieger-Vereine im August 1885-1887, *1885-1887, 2 vol., 32-36 p.*
BUSSLER Wilhelm, *Die Kriegerdenkmäler um Metz*, Metz, Müller, 1895, 79 p.
COLLIN Henri-Dominique, *Inauguration du monument de Noisseville*, Metz, 1908, 102 p.
DITTRICH (von) Max, *Deutsche Heldengräber im Reichslande. Wanderstudien über die Schlachtfelder von 1870 in Elsass-Lothringen*, Dresden, Rathenow, Babenzien, 18956, 74 p.

GEIBEL A., *Führer über die Schlachtfelder um Metz* Metz, Scriba, 1903 (2e éd. revue et corrigée de celle de 1898), 392 p. [ouvrage réédité en français, à partir de la version de 1903, avec une introduction de Bernard POLLINO, sous le titre *Lieux de mémoire d'une guerre oubliée. Guide des champs de bataille autour de Metz*, Marange-Silvange, Club marangeois d'histoire locale, 2004, 170 p.].
JEAN Jean-Pierre, *Le Souvenir alsacien-lorrain, son origine, son activité, sa mort (?)*, Metz, impr. Lorraine, 1913, 176 p.
SCHEIBERT J., *Der Krieg 1870-1871*, Berlin, Vaterländischer Verlag, 1903, 635 p.

H) Enseignement.

* *Politique scolaire.*

Allgemeine Vorschriften für die hoeheren Schulen in Elsass-Lothringen vom 20. Juni 1883, Strasbourg, R. Schultz, 1883, 60 p.
Allgemeine Vorschriften für die hoeheren Schulen in Elsass-Lothringen nach dem bis Januar 1895 ergangenen Bestimmungen, Strasbourg, Strassburger Druckerei, 1895, 116 p.
BASSOMPIERRE V., KELLER F., KLEIN A., SCHMITT J., WILMOUTH J., *Theoretisch-praktische Anleitung für den Unterricht in den zweisprachigen Schulen des Reichlandes*, Metz, P. Even, 1898, 485 p.
BLUM Heinrich, *Gesetze, Verordnungen und Verfügungen betreffend das Unterrichtswesen*, Strasbourg, 1° éd. 1893, 2° éd. 1903, 3° éd. 1911, 193 p.
BONGARTZ Léo, *Die Lage des Volksschule im Reichsland Elsass-Lothringen*, Leipzig, 1912, 48 p.
FOERSTER Edouard, *Der Normal-Lehrplan für die Elementarschulen in Elsass-Lothringen. In Dispositionen und Umrissen erläutert*, Strasbourg, F. Bull, 1880, 109 p.
FRIEDEL Victor Henri, *Rapports sur l'enseignement secondaire en Alsace-Lorraine*, Paris, imp. Maréchal, 1918, 15 p.
KLEIN A., *Die zweisprachige Volksschule Lothringens nach ihrer heutigen Aufgabe und bisherigen Dienstsleistung mit Rücksicht auf Kirche, Staat und Volk*, Metz, 1896, 48 p.
MAYAUX Victor, *Les deux langues dans les écoles de Lorraine par un instituteur d'Alsace-Lorraine*, Metz, 1895, 98 p.
NIGETIET Heinrich, *Geschichte des lothringischen Lehrerseminars von 1821-1896*, Festschrift zur Feier des 25 jährigen des deutschen Lehrerseminars zu Metz, Metz, P. Even, 1896, 98 p.

* *Quelques manuels ou opuscules scolaires.*

ALBRECHT P., HÜTT E., MÜLLER R. etc., *Elsass-Lothringischer Liederschatz für Volks- Mittel- und höhere Schulen*, Strasbourg, F. Bull, T.I, 1910 (4e éd.), 92 p.; T.II, 1907, 252 p.
ATORF Hermann, *Die Geschichte Lothringens. Leitfaden für die lothringische Schule*, Metz, 1880, 93 p.
BALDAMUS Alfred et SCHWABE Ernst, *Putzgers F. W. Historischer Schul-Atlas zur alten, mittleren und neuen Geschichte*, Bielefeld, Leipzig, Verlag von Velhagen und Klasing, 1897, XII p., 37 cartes; 1903, XVI p., 40 cartes; 1914, XVI p., 40 cartes.
BRUNO G., *Le tour de la France par deux enfants*, Paris, Belin, 1877, 331 p.
BUHR, L. BUZON, *Geographie für die Elsass-Lothringischen Schulen*, Metz, Even, 1902, 190 p.

CHARLOT Edouard, *Repetitionsbüchlein zum Geschichtsunterricht für die elsass-lothringischen Schulen*, Metz, P. Even, 1908 (13e éd.), 548 p.
CHARLOT Edouard, *Repetitionsbüchlein zum Geschichtsunterricht für die elsass-lothringischen Schulen mit französischer Unterrichtsprache*, Metz, P. Even, 1896, 56 p.
DIERCKE C., *Karten zur Heimatkunde des Reichslandes Elsass-Lothringen, eine Ergänzung zu den Schulatlanten des Verfassers*, Braunschweig, G. Westermann, 1905, 8 p.
FÖRSTER Eduard, *Der Normal-Lehrplan für die Elementar-Schulen in Elsass-Lothringen. In Dispositionen und Umrissen erläutert*, Strasbourg, 1880 et 1888.
GORRÉ Emile, *La Lorraine. Le Milieu. Les ressources. Les habitants. Manuel de géographie et de lectures lorraines*, Nancy, Sidot Frères, 1914 (2e éd.), 112 p.
HOFFMANN O. A., *Gymnasium und Museum, zur Verwertung unserer Landesaltertümer für den Gymnasialunterricht erläutert an den Gallo Römischen und fränkischen Beständen der Metzer städtischen Sammlungen* (extrait du *Jahresbericht des Lyceums zu Metz*),Metz, P. Even, 1899, 40 p.
KLEIN A., *Unsere kleinen Schulpatrioten, Geschichte, Lieder und ein Festspiel zu Kaisergeburtstag*, Boulay, L. Stenger, 1907, 32 p.
KOHLRAUSCH Friedrich, *Die Deutsche Geschichte für Schule und Haus*, T. II, Leipzig, 1851 (13e éd.), 433 p.
LEMOINE, *Gäblers Volksschul-Atlas für Lothringen*, Guebwiller, J. Boltze, 1914 (4e éd.), 16 p.
Recueil de discours, chants et poésies pour la fête de S.M. l' Empereur, Metz, P. Even, 1905, 80 p.
ROTH F. (dir.), *Geschichtsbilder mit besonderer Berücksichtigung der Geschichte von Elsass-Lothringen, mit einer Zeittafel und eine Anhange von 24 vaterländischen Gedichten*, Saverne, A. Fuchs, 1896, 95 p.
SCHARF Th., *Geographie für die Volkschulen von Elsass-Lothringen*, Metz, Alcan's Schulbuchhandlung, 1879, 120 p.
ZIMMER J., *Geschichtsbilder für Elsass-Lothringische Schulen*, Metz, P. Even, 1895, 155 p.

I) Divers.

BARBÉ Jean-Julien, *Le théâtre à Metz. Notes et souvenirs*, Paris, L. Geisler, 1908, 41 p.
BARRES Maurice, *Colette Baudoche. Histoire d'une jeune fille de Metz*, Paris, 1906, 304 p.
BARRES Maurice, *Les bastions de l'Est. Au service de l'Allemagne*, Paris, 1909, 258 p.
BENZLER Willibrod, « Les cercles ouvriers catholiques », *Revue Ecclésiastique de Metz*, 1907, pp. 271-283.
BENZLER Willibrod, « Lettre aux participants des journées sociales du clergé de Metz (23 à 25 août 1912) », *Revue Ecclésiastique de Metz*, 1912, pp. 516-517.
COLLIGNON Albert, « L'exposition universelle de Metz en 1861 », *Le Pays Lorrain et le Pays Messin*, 1909, pp. 143-164.
COLLIN Henri-Dominique, *L'Action sociale, discours de Monseigneur le chanoine Collin au Congrès des catholiques allemands à Strasbourg (août 1905)*, Metz, 1906, 30 p.
Einweihung der Strassburger Universität am 1. Mai 1872. Officieller Festbericht, Strasbourg, 1872, 14 p.
Festschrift für das 2. Unter-Elsässische Gausängerfest, Haguenau, Gilardone, 1898, 47 p.
Festschrift zur 60. Generalversammlung der Katholiken Deutschlands in Metz vom 17. bis 21. August 1913, Metz, 1913, 155 p.

HEIMWEH Jean, *le régime des passeports en Alsace-Lorraine*, Paris, 1890, 76 p.
HENNEN Dr, « Programme de l'Union Populaire », *Revue Ecclésiastique de Metz*, 1912, pp. 683-697.
JACOT August, *En pays annexé. Protestataire*, (version allemande *Im annektierten Land.* Protestler), Metz, G. Lang, 1892, 64 p.
JACOT Auguste, *A sa majesté l'empereur Guillaume II. En pays Annexé*, A. Jacot, 1891, 23 p.
JACOT Auguste, *Au Centre: pour Dieu et la Lorraine. Par un Lorrain*, Metz, s.n., 1890, 11 p.
JACOT Auguste, Vingt ans après, Strasbourg, 1894, 91 p.
KEPPI Jean, *Die Zeitungen Elsass-Lothringens - Eine statistische Studie über ihre geographische und politische Verteilung und ihren Inhalt*, Strasbourg, 1913, 96 p.
L'HUILLIER P., « La presse catholique, moyens de la soutenir », *Revue Ecclésiastique de Metz*, 1909, pp. 304-319.
MITTELSTAEDT M., « Die deutsche Offiziersfrau im Elsass », *Daheim*, 14.02.1914.
PIQUELLE Paul, *La vie à Metz pendant l'annexion. Souvenirs, notes et documents*, Metz, Paul Even, 2 vol., 1935 et 1937, 252 et 286 p.
Protokolle der Generalversammlung des Gesamtvereins der deutschen Geschichts- und Alterthumsvereine zu Metz, (8-12 September 1889), Berlin, Druck von E.S. Mittler und Sohn, s.d.,194 p.
Reden bei der feierlichen Eröffnung des Kaiserlichen Appellations-Gericht in Colmar am 12. Oktober 1871, Colmar, 1871, 12 p.

BIBLIOGRAPHIE

I) Aspects généraux sur la France et l'Allemagne.

1)Histoire générale.

BARJOT Dominique, CHALINE Jean-Pierre, ENCREVÉ André, La France au XIX^e^ *siècle 1814-1914*, Paris, P.U.F., 1998, 685 p.
BÜSCH Otto (dir.), *Handbuch der preussischen Geschichte*, T. II: *Das XIX. Jahrhundert und grosse Themen der Geschichte Preussens*, Berlin, /New-York, Walter de Gruyter, 1992, 868 p.
DREYFUS François Georges, *L'Allemagne contemporaine, 1815-1990*, Paris, P.U.F., Nouvelle Clio, 1991, 551 p.
MAYEUR Jean-Marie, *Les débuts de la Troisième République (1871-1898), La nouvelle histoire de la France contemporaine*, T. X, Paris, éd. du Seuil, 1973, 258 p.
NIPPERDEY Thomas, *Deutsche Geschichte 1800-1918*, T. I : *1800-1866. Bürgerwelt und starcker Staat*, München, Verlag C.H. Beck, 1993 (6^e^ édition revue et corrigée), 838 p.; T. II : *1866-1918. Machtstaat vor der Demokratie*, München, Verlag C.H. Beck, 1993 (2^e^ édition), 948 p.
NIPPERDEY Thomas, *Réflexions sur l'histoire allemande*, Paris, Gallimard, 1992 (1^re^ éd. allemande, 1986; complétée en 1990), 358 p.
POIDEVIN Raymond et Jacques BARIÉTY, *Les relations franco-allemandes 1815-1975*, Paris, A. Colin, 1979, 377 p.
REBERIOUX Madeleine, *La République radicale (1898-1914), La nouvelle histoire de la France contemporaine*, T. XI, Paris, éd. du Seuil, 1975, 259 p.
SOLCHANY Jean, *L'Allemagne au XX^e^ siècle. Entre singularité et normalité*, P.U.F., Nouvelle Clio, 2003, 544 p.
SCHIEDER Theodor, *Das Deutsche Kaiserreich von 1871 als Nationalstaat*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1992, 112 p.

2) Histoire politique.

AFFLERBACH Holger, *Der Dreibund. Europaïsche Grossmahct- und Allianzpolitik vor dem Ersten Weltkrieg*, Wien, Böhlau Verlag, 2002, 984 p.
BAECHLER Christian, *Guillaume II d'Allemagne*, Paris, Fayard, 2003, 534 p.
BUSSMANN Walter (éd.), *Graf Herbert von Bismarck. Aus seiner politischen Privatkorrespondenz*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1964, 598 p.
CECIL Lamar, *Wilhelm II. Emperor and Exile, 1900-1941*, Chapell Hill et Londres, 1990, 503 p.
CLARK M. Christopher, *Wilhelm II*, Harzlow, Longman, 2000, 271 p.

CONSTABEL Adelheid, *Die Vorgeschichte des Kulturkampfes. Quellenveröffentlichung aus dem Deutschen Zentralarchiv*, Berlin, Rütten & Löning, 1957, 368 p.
GALL Lothar, *Bismarck*, Paris, Fayard, 1984, 845 p.
HULL Isabel, « *Persönliches Regiment* », in John C.G. RÖHL, *Der Ort Kaiser Wilhelms II. in der deutschen Geschichte*, München, Oldenbourg, 1991, pp. 3-23.
KOHUT Thomas A., *Wilhelm II and the Germans. A study in Leadership*, Oxford, Oxford University Press, 1991, 331 p.
KROCKOW (Graf von) Christian, *Warnung vor Preussen*, Berlin, Siedler, 1999 (1re édition 1981, revue et corrigée en 1993), 223 p.
MEISNER Heinrich Otto, « Der Reichskanzler Caprivi », *Zeitschrift für die Gesamte Staatswissenschaft*, 111, Tübingen, 1955, pp. 669-740
MOMMSEN Wolfgang J., *Bürgerstolz und Weltmachtstreben: Deutschland unter Wilhelm II. 1890-1918, Propyläen-Geschichte Deutschlands, Propyläen-Geschichte Deutschlands*, 7, T.II, Berlin, Propyläen, 1995, 946 p.
MOMMSEN Wolfgang J., *Das Ringen um den nationalen Staat. Die Gründung und der innere Ausbau des Deutsches Reiches unter Otto vo Bismarck 1850-1890, Propyläen-Geschichte Deutschlands*, 7, T.I, Berlin, Propyläen, 1993, 845 p.
RAPHAEL Lutz, *Recht und Ordnung. Herrschaft durch Verwaltung im 19. Jahrhundert*, Frankfurt am Main, Fischer, 2000, 240 p.
RÖHL John C.G., *Der Aufbau der persönlichen Monarchie 1888-1900*,München, C.H. Beck, 2001, 1437 p.
RÖHL John C.G., *Germany without Bismarck: the crisis of the government in the second Reich, 1890-1900*, London, Batsford, 1967, 304 p.
RÖHL John C.G., *Kaiser, Hof und Staat. Wilhelm II. und die deutsche Politik*, München, C.H. Beck, 2002 (1re éd. 1988), 296 p.
SCHULZE Hagen, « Das deutsche Reich 1871-1914. Auf dem Weg zur inneren Reichsgründung? », *in* KREBS Gilbert et SCHNEILIN Gérard (dir.), La naissance du *Reich*, actes du colloque franco-allemand des 12, 13 et 14 janvier 1995 organisé par les Universités de Paris III et de Paris IV avec le concours de l'Institut Historique allemand, en Sorbonne, Asnières, Publications de l'Institut d'Allemand, 1995, 239 p., pp. 217-237.
WAHL Alfred, *Les forces politiques en Allemagne. XIX^e^-XX^e^ siècles*, Paris, A. Colin, 1999, 368 p.
WEHLER Hans-Ulrich, *Krisenherde des Kaiserreichs. Studien zur deutschen Sozial- und Verfassungsgeschichte*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1979, 559 p.
ZMARZLIK Eugen, *Bethmann-Hollweg als Reichskanzler 1909-1914*, Düsseldorf, Droste,1957, 160 p.

3) Autres aspects généraux.

CHARLE Christophe, *Histoire sociale de la France au XIX^e^ siècle*, Paris, éd. du Seuil, 1991, 392 p.
DEMANDT Alexander (dir.), *Deutschlands Grenzen in der Geschichte*, Munich, Beck, 1993 (3^e^ éd.), 304 p.
ENGISCH Helmuth, *Das Königreich Württemberg*, Stuttgart, Theiss, 2006, 160 p.
GAUCHET Marcel, *La condition politique*, Paris, Gallimard, 2005, 559 p.
GAUCHET Marcel, *Le désenchantement du monde : une histoire politique de la religion*, Paris, Gallimard, 1985, 557 p.

GIRARDET Raoul, *La société militaire de 1815 à nos jours*, Paris, Perrin, 1998 (réédition augmentée ; 1re éd. :1953), 341 p.
KOCKA Jürgen, *Les bourgeoisies européennes au XIXe siècle*, Paris, Belin, coll. Socio-histoires, 1996, 415 p.
MURRAY Williamson, BERNSTEIN Alvin, NOX Mac Gregor, *The making of strategy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, 704 p.
NEUGEBAUER Karl-Volker (dir.), *Grundkurs deutsche Militärgeschichte*, T.I, *Die Zeit bis 1914. Vom Kriegshaufen zum Massenheer*, München, R. Oldenbourg Verlag, 2006, 511 p.
NORDMAN Daniel, *Frontières de France. De l'espace au territoire (XVIe-XIXe siècle)*, Paris, Gallimard, 1998, 644 p.
RITTER Emil, *Die Katholisch-soziale Bewegung Deutschlands im neuzehnten Jahrhundert und der Volksverein*, Köln, Bachem, 1954, 525 p.
RITTER Gerhard, *Der Schlieffenplan : Kritik eines Mythos*, München, Oldenbourg, 1956, 200 p.
ROTH Ralf, *Das Jahrhundert der Eisenbahn. Die Herrschaft über Raum und Zeit 1800-1914*, Stuttgart, Jan Thorbecke Verlag, 2005, 288 p.
ROVAN Joseph, *Le catholicisme politique en Allemagne*, Paris, Seuil, 1986 (1re éd.:1956), 288 p.
SPAEL Wilhelm, *Das katholische Deutschland im 20. Jahrhundert. Seine Pionier- und Krisenzeiten, 1890-1945*, Würzburg, Echter Verlag, 1964, 376 p.
WEHLER Hans-Ulrich, *Essais sur l'histoire de la société allemande 1870-1914*, Paris, éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, 2003, 230 p.

II) Problèmes culturels et identitaires.

1) Aspects culturels généraux.

BAECQUE (de) Antoine et MÈLONIO Françoise, *Lumières et liberté. Les dix-huitième et dix-neuvième siècles*, T.III de RIOUX Jean-Pierre et SIRINELLI Jean-François (dir.), *Histoire culturelle de la France*, Paris, éd. du Seuil, 2005 (1re éd. 1998), 499 p.
CHARTIER Roger, « Le monde comme représentation », *Annales ESC*, novembre-décembre 1989, pp. 1505-1520.
CUCHE Denys, « Nouveaux regards sur la culture : l'évolution d'une notion en anthropologie », *in* Nicolas JOURNET (coordinateur), *La culture. De l'universel au particulier*, Paris, édition Sciences Humaines, 2002, 370 p., pp. 203-212.
CUCHE Denys, *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2001, 122 p.
DUBOIS V. (dir.), *Politiques locales et enjeux culturels. Les clochers d'une querelle, XIXe-XXe siècle*, Paris, La Documentation française, 456 p.
JOURNET Nicolas (coordinateur), *La culture. De l'universel au particulier*, Paris, édition Sciences Humaines, 2002, 370 p.
KALIFA Dominique, *La culture de masse en France, 1860-1930*, Paris, La Découverte, 2001, 122 p.
KESSEL Martina et CONRAD Christoph (dir.), *Kultur und Geschichte: Neue Einblicke in eine alte Beziehung*, Ditzingen, Reclam Verlag, 1998, 392 p.

KRAMER Hans, *Deutsche Kultur zwischen 1871 und 1918*, Frankfurt/M., Akademische Verlagsgesellschaft Athenaion, 1971, 323 p.
MOLLIER Jean-Yves, *La lecture et ses publics à l'époque contemporaine. Essais d'histoire culturelle*, Paris, P.U.F., 2001, 186 p.
ORY Pascal (présenté par), *Pour une histoire culturelle du contemporain*, n° spécial de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars 1992, 160 p.
ORY Pascal, « L'histoire culturelle de la France; questions et questionnements », *XX° siècle*, octobre-décembre 1987, pp. 67-82.
ORY Pascal, *L'histoire culturelle*, Paris, PUF, 2004, 128 p.
POIRRIER Philippe, *Les enjeux de l'histoire culturelle*, Paris, Seuil, 2004, 435 p.
RIOUX Jean-Pierre et SIRINELLI Jean-François (dir.), *Pour une histoire culturelle*, Paris, Seuil, 1997, 456 p.

2) Culture et identités: aspects généraux.

APFELDORFER Gérard, *Les relations durables. Amoureuses, amicales et professionnelles*, Paris, Odile Jacob, 2004, 279 p.
AVANZA Martina et LAFERTÉ Gilles, « Dépasser la « construction des identités » ? Identification, image sociale, appartenance », *Genèses*, 61, décembre 2005, pp. 134-152.
BARTH Frederick, « Les groupes ethniques et leurs frontières » (1re éd. originale en anglais, 1969), *in* Philippe POUTIGNAT et Jocelyne STREIFF-FENART, *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, 1995, 270 p., pp. 205-249.
BAUSINGER Hermann, *Volkskunde ou l'ethnologie allemande*, Paris, édition de la Maison des Sciences de l'Homme, 1993, 343 p.
BEGHAIN Patrice, *Le patrimoine: culture et lien social*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, 116p.
BOURDIEU Pierre, « L'identité et la représentation », *in* BOURDIEU Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, 2001, pp. 282-292 (cet article est la réédition remaniée de « L'identité et la représentation : Eléments pour une réflexion critique sur l'idée de Région », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 35, novembre 1980, pp. 63-72).
CANDAU Joël, *Mémoire et identité*, Paris, PUF, 1998, 225 p.
CHAUCHAT Hélène et DURAND-DELVIGNE Annick (dir.), *De l'identité du sujet au lien social. L'étude des processus identitaires*, Paris, PUF, 1999, 298 p.
CORBIN Alain, *Les cloches de la terre: paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIXe siècle*, Paris, Albin Michel, 1994, 359 p.
DESCHAMPS Jean-Claude, MORALES Juan-Francisco, PAEZ Dario et WORCHEL Stephen, *L'identité sociale. La construction de l'individu dans les relations entre groupes*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1999, 269 p.
DUMONT L., « L'individu et les cultures, ou comment l'idéologie se modifie par sa diffusion même », *Communications*, 43, 1986, pp. 129-140.
ELIAS Norbert, *La société des individus*, Paris, Pocket, coll. Agora, 1997 (1re éd. 1991), 301 p.
KAUFMANN J.-C., *L'invention de soi. Une théorie de l'identité*, Paris, Armand Colin, coll. « Individu et société », 2004, 351 p.
MARTINIELLO Marco, *L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines*, Paris, PUF, 1995, 125 p.
POLENZ Peter von, *Deutsche Sprachgeschichte vom Spätmittelalter bis zur Gegenwart*, T. III, *XIX. und XX. Jahrhundert*, Berlin, New-York, De Gruyter, 1999, 757 p.
POUTIGNAT Philippe et STREIFF-FENART Jocelyne, *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, 1995, 270 p.

3) Le rapport à l'« Autre »: identité et altérité.

AMAR Marianne, MILZA Pierre, *L'immigration en France au XXe siècle*, Paris, Armand Colin, 1990, pp. 60-63.
BARBEY-SAY Hélène, *Le voyage de France en Allemagne de 1871 à 1914. Voyages et voyageurs français dans l'Empire Germanique*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1994, 412 p.
BASTIDE Roger, « L'intégration des « Brésiliens » en Afrique », *Bastidiana*, n°13-14, janvier-juin 1996 (1re éd. 1968), pp. 29-58
BECHTEL Guy, *Délires racistes et savants fous*, Paris, Plon, 2002, 246 p.
BÜCHI Christoph, *« Röstigraben ». Das Verhältnis zwischen deutscher und französischer Schweiz. Geschichte und Perspektiven*, éd. Neue Zürcher Zeitung, Zürich, 2000, 336 p.
COSTA-LASCOUX Jacqueline, « L'ethnicisation du lien social dans les banlieues françaises », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 17, n°2, 2001, pp. 123-138.
DE SINGLY F., *Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien*, Paris, Armand Colin, 2003, 267 p.
DEMORGON Jacques, *Complexité des cultures et de l'interculturel*, Paris, Economica, 2000, 332 p.
DIGEON C., *La crise allemande de la pensée française (1870-1914)*, Paris, P.U.F., 1959, 568 p.
ESPAGNE Michel et WERNER Michael, « Deutsch-französischer Kulturtransfer als Forschungsgegenstand. Eine Problemskizze », *in* ESPAGNE Michel et WERNER Michael (textes réunis et présentés par), *Transferts. Les relations interculturelles dans l'espace franco-allemand (XVIIIe-XIXe siècle)*, Paris, éd. Recherche sur les Civilisations, 1988, pp. 11-34.
GIORDANO Christian, « La pensée ethnologique de Max Weber », *Ethnologie française*, XXVII, 1997, 4, « Allemagne. L'interrogation », pp. 465-478.
GRUZINSKI Serge, *La colonisation de l'imaginaire. Sociétés indigènes et occidentalisation dans le Mexique espagnol*, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque des histoires, 1988, 376 p.
GRUZINSKI Serge, *La pensée métisse*, Paris, Fayard, 1999, 345 p.
JEISMANN Michael, *La patrie de l'ennemi: la notion d'ennemi national et la représentation de la nation en Allemagne et en France de 1792 à 1918*, Paris, éd. C.N.R.S., 1997 (1re éd. en allemand: 1992), 344 p.
KASCHUBA Wolgang, « Identité, altérité et mythe ethnique », *Ethnologie française*, XXVII, 1997, 4, *Allemagne. L'interrogation*, pp. 499-515.
LAPLANTINE François et NOUSS Alexis, *Métissages. De Arcimbolo à Zombi*, Paris, Pauvert, 2001, 640 p.
MAURER-FEDER Marie-Thérèse, « L'interculturalité assumée, ou "l'alsacianité de l'esprit". Les leçons littéraires de la génération de la réconciliation (1871-1914) », *Nouveaux Cahiers d'Allemand*, actes du symposium international « Approche épistémologique des contenus interculturels des enseignements bilingues en Alsace » (31 mars-1er avril 1998, Université de Mulhouse) du Centre d'études et de recherches interdisciplinaires sur le plurilinguisme en Alsace, mars 1999, pp. 223-235.
MILZA Pierre, *Voyage en Ritalie*, Paris, Plon, 1993, 532 p.
NOIRIEL Gérard, *Le creuset français. Histoire de l'immigration (XIXe –XXe siècles)*, Paris, Seuil, 1998, pp. 323-330.
SCHNAPPER Dominique, « Centralisme et fédéralisme culturels : les émigrés italiens en France et aux Etats-Unis », *Annales ESC*, septembre 1974, pp. 1141-1159.

SCHRODA Julia, « Les frontières géographiques et culturelles dans la caricature et la littérature », *Nouveaux Cahiers d'Allemand*, actes du symposium international « Approche épistémologique des contenus interculturels des enseignements bilingues en Alsace » (31 mars-1er avril 1998, Université de Mulhouse) du Centre d'études et de recherches interdisciplinaires sur le plurilinguisme en Alsace, mars 1999, pp. 257-266.
SIEBE Michaele, « Zivilisation und Barbarei. Zur Nationalisierung eines Abgrenzungsdiskurses zwischen Revolution und Krieg in der politischen Karikatur », *Frankreich Jahrbuch*, Opladen, Deutsch-französisches Institut, 1993, pp. 201-225.
SIEBURG Heinz-Otto, « Die Erbfeindlegende. Historische Grundlagen der deutsch-französischen Beziehungen », *in* Gustav Adolf LEHMANN et Ruth STIEHL, *Fontes et Commentationes/Supplementband, I, Antike und Universalgeschichte. Festschrift für Hans Erich Stier zum 70. Geburtstag am 25. Mai 1972*, Münster, Verlag Aschendorff, 1972, 464 p., pp. 323-345.
SPITTLER Gerd, *Herrschaft über Bauern. Die Ausbreitung staatlicher Herrschaft und einer islamisch-urbanen Kultur in Gobir (Niger)*, Frankfurt/Main, 1978, 190 p.
TRAUTMANN-WALLER Céline (dir.), *Quand Berlin pensait les peuples. Anthropologie, ethnologie et psychologie (1850-1890)*, Paris, C.N.R.S. éditions, 2004, 248 p.
VOGEL Jakob, « Lernen vom Feind. Das Militär als Träger des deutsch-französischen Kulturtransfers im 19. Jahrhundert », *in* E. FRANÇOIS, M.C. HOOCK-DEMARLE, R. MEYER-KALKUS et M. WERNER (dir.), *Marianne-Germania. Deutsch-französischer Kulturtransfer im europaïschen Kontext. Les transferts culturels France-Allemagne et leur contexte européen.* 1789-1914, Tome I, Leipzig, Leipziger Universitätsverlag, 1998, pp. 93-110.

4) Etat national, nation, nationalités et nationalismes.

AGULHON Maurice, « Présentation », *La politisation des campagnes au XIX^e siècle, France, Italie, Espagne, Portugal*, Rome, Ecole Française de Rome, 2000, pp. 1-11.
AGULHON Maurice, *La République au village*, Paris, Plon, 1970, 543 p.
ANDERSON Benedict, *L'imaginaire national. Réflexion sur l'origine et l'essor du nationalisme*, La découverte, 2002 (1re éd. en anglais, 1991, sous le titre *Imagined Communities*), 212 p.
BAGGIONI Daniel, *Langues et nations en Europe*, Paris, Payot, 1997, 378 p.
BARIÉTY Jacques, « La France et l'Allemagne : nation et empire », in KREBS Gilbert et SCHNEILIN Gérard (dir.), *La naissance du Reich*, actes du colloque franco-allemand des 12, 13 et 14 janvier 1995 organisé par les Universités de Paris III et de Paris IV avec le concours de l'Institut Historique allemand, en Sorbonne, Asnières, Publications de l'Institut d'Allemand, 1995, 239 p., pp. 25-38.
BARRAL Pierre, « Depuis quand les paysans français se sentent-ils français ? », *Ruralia*, 3, 1998, pp. 7-21.
BAYCROFT T.P., « Peasants into Frenchmen? The case of the Flemish in the North of France, 1860-1914 », *European Revue of History/Revue européenne d'histoire*, 2, 1995, pp. 31-44.
BECKER Jean-Jacques, AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, *La France, la nation, la guerre : 1850-1920*, Paris, SEDES, 1995, 387 p.
BRAUDEL Fernand, *L'identité de la France*, Paris, Arthaud, 1990, T.I, 1990, 241 p., T.II, 1990, 536 p.
BRUBAKER Rogers, *Staats-Bürger. Deutschland und Frankreich im historischen Vergleich*, Hamburg, Hamburger Institut für Sozialforschung, 1994 (1re éd. en anglais: 1992), 303 p., pp. 45-61.

CLAVAL P., *Histoire de la géographie française de 1870 à nos jours*, Paris, Nathan, 543 p.
CREPIN Annie et BOULANGER Philippe, « Le soldat-citoyen. Une histoire de la conscription », *La Documentation française*, février 2001, 64 p.
CREPIN Annie, *La conscription en débat ou le triple apprentissage de la nation, de la citoyenneté, de la République (1789-1889)*, Arras, Artois Presses Université, 1998, 257p.
DANN Otto, « Der revolutionnäre Weg zum Nationalstaat in Deutschland », in KREBS Gilbert et SCHNEILIN Gérard (dir.), *La naissance du Reich*, actes du colloque franco-allemand des 12, 13 et 14 janvier 1995 organisé par les Universités de Paris III et de Paris IV avec le concours de l'Institut Historique allemand, en Sorbonne, Asnières, Publications de l'Institut d'Allemand, 1995, 239 p., pp. 9-24.
DANN Otto, *Nation und Nationalismus in Deutschland (1770-1990)*, Münich, C.H. Beck, 1996 (3e édition revue et corrigée, 1re édition : 1993), 438 p.
FRANÇOIS E., SIEGRIST H., VOGEL J. (dir.), *Nation und Emotion*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, coll. Kritische Studien zur geschichtwissenschaft, 1995, 404 p.
FRANÇOIS Etienne, « Bismarck et la naissance de l'Allemagne », *L'Histoire*, n° spécial « L'explosion des nationalismes », juillet-août 1996, pp. 40-45.
GATZ Erwin, « Kirchliche Personalpolitik und Nationalitätenprobleme im wilhelmischen Deutschland », *Archivum Histoire Pontificale*, 1980, 18, pp. 353-381.
GELLNER Ernest, *Nations et nationalisme*, Paris, Payot, 1989 (1re éd. en anglais, 1983), 208 p.
GENTILE Emilio, *Les religions de la politique entre démocratie et totalitarismes*, Paris, Seuil, 2005, 301 p.
GIRARDET Raoul, *Le nationalisme français - Anthologie, 1871-1914*, Paris, éd. du Seuil, 1983, 275 p.
GUIONNET Christine, *L'apprentissage de la politique moderne. Les élections municipales sous la monarchie de Juillet*, Paris, éd. L'Harmattan, 1997, 328 p.
HERMANN Ulrich, « Erziehungsstaat – Staatserziehung – Nationalbildung. Staatliche und gesellschaftliche Funktionen und Leistungen von Erziehung und Unterricht im Übergang vom Untertanen Verbandsstaat zur modernen Staatsbürger-Gesellschaft », *Zeitschrift für Pädagogik*, 39, 1993, pp. 567-582.
HOBSBAWM Eric John, *Nations et nationalisme depuis 1780. Programme, mythe, réalité*, Paris, Gallimard, 1992 (1re éd. en anglais, 1990), 254 p.
HROCH Miroslaw, « The social interpretation of linguistic demands in european national movements », *in* HAUPT Heinz-Gerhardt, MÜLLER Michael G. et WOOLF Stuart (dir.), *Regional and National Identities in Europe in the XIXth and XXth Centuries,* The Hague, Kluwer Law International, 1998, 528 p., pp. 67-96.
HROCH Miroslaw, *Die Vorkämpferder nationalen Bewegung bei den kleinen Völkern Europas*, Prague, Acta Universitatis, Carolinae Philosophica et Historica, 1969.
JEANNENEY Jean-Noël (dir.), *Une idée fausse est un fait vrai. Les stéréotypes nationaux en Europe*, Paris, Odile Jacob, 2000, 232 p.
KORINMAN Michel, *Deutschland über alles. Le pangermanisme 1890-1945*, Paris, Fayard, 701 p.
KREBS Gilbert et SCHNEILIN Gérard (dir.), *La naissance du Reich*, actes du colloque franco-allemand des 12, 13 et 14 janvier 1995 organisé par les Universités de Paris III et de Paris IV avec le concours de l'Institut Historique allemand, en Sorbonne, Asnières, Publications de l'Institut d'Allemand, 1995, 239 p.

LABBÉ Morgane, « Le projet d'une statistique des nationalités dicuté dans les sessions du Congrès international de Statistique (1853-1876) », in F. RONSIN, H. LE BRAS, E. ZUCKER, *Démographie et politique*, 1997, pp.127-142.
LAMMERS Karl Christian, « Dänemark im XIX/XX. Jahrhundert. Geschichte im Schatten Deutschlands », *Damals*, novembre 1998, pp. 36-42.
LANGEWIESCHE Dieter, « Kulturelle Nationsbildung im Deutschland des 19. Jahrhunderts », *in* Manfred HETTLING et Paul NOLTE (dir.), *Nation und Gesellschaft in Deutschland*, textes rassemblés en l'honneur de Hans-Ulrich WEHLER, München, Beck, 1996, 360 p., pp. 46-64.
LANGEWIESCHE Dieter, *Nation, Nationalismus, Nationalstaat in Deutschland und Europa*, München, 2000, 266 p.
MICHEL Bernard, *Nations et nationalismes en Europe Centrale. XIX^e^ –XX^e^ siècle*, Paris, Aubier, 1995, 321 p.
MORSEY Rudolf, « Die deutschen Katholiken und der Nationalstaat zwischen Kulturkampf und erstem Weltkrieg », *Historisches Jahrbuch*, 1970, 90, pp. 31-64.
NICOLET Claude, *La fabrique d'une nation. La France entre Rome et les Germains*, Paris, Perrin, 2006 (1re éd. 2003), 361 p.
NOIRIEL Gérard, « Surveiller des déplacements ou identifier des personnes ? Contribution à l'histoire du passeport en France de la Première à la Troisième République », *Genèses*, 30, pp.77-100.
NOIRIEL Gérard, *Etat, nation et immigration*, Paris, Gallimard, 2005 (1re éd. : Belin, 2001), 587 p.
NOIRIEL Gérard, *La tyrannie du national*, Paris, Calmann-Lévy, 1991, 355 p.
PRÖVE Ralf, *Militär, Staat und Gesellschaft im 19. Jahrhundert*, München, R. Oldenbourg Verlag, 2006, 136 p.
ROSANVALLON Pierre, *Le sacre du citoyen : histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1992, 490 p.
ROYNETTE Odile, *« Bon pour le service »: l'expérience de la caserne en France à la fin du XIX^e^ siècle*, Paris, Belin, 2000, 458 p.
ROYNETTE Odile, « Les casernes de Boulanger: pédagogie nationale et républicaine dans l'espace public septentrional », *Revue du Nord*, 85, 2003, pp. 379-392.
RUMPEL Helmut, « Die österreichische Sicht auf Bismarck. Eine Frage auf Leben und Tod », Damals, février 2003, pp.24-29.
SCHIEDER Theodor (réédition d'un florilège de publication de cet auteur, par Otto DANN et Hans-Ulrich WEHLER, sous le titre :), *Nationalismus und Nationalstaat. Studien zum nationalen Problem im modernen Europa*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1991, 379 p.
SCHNAPPER Dominique, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard 1994, 228 p.
SCHULZE Hagen, *Etat et nation dans l'histoire de l'Europe*, Paris, éd. du Seuil, 1996 (1re éd. en allemand 1994), 408 p.
SOMBART N., *Les Mâles Vertus des Allemands*, Paris, Le Cerf, 1999, 392 p.
TAGUIEFF Pierre-André, *La force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*, Paris, Galimard, 1990, 644 p.
THIESSE Anne-Marie, *La création des identités nationales. Europe XVIII^e^-XX^e^ siècle*, Paris, éditions du Seuil, 1999, 307 p.
TURETTI Laurence, *Les Français et le territoire national 1870-1914. Place et importance des provinces perdues dans ces représentations*, thèse de doctorat, Alfred WAHL (dir.), Université de Metz, 2003, 456 p.

VOGEL Jakob, « Military, folklore, Eigensinn: Folkloric Militarism in Germany and France 1871-1914 », *Central European History*, 33, 2000, pp. 487-504.
VOGEL Jakob, *Nationen im Gleichschritt : der Kult der « Nation in Waffen » in Deutschland und Frankreich, 1871-1914*, Kritische Studien zur Geschichtswissenschaft, 118, Göttingen, 1997, 404 p.
WEBER Eugen, *La France de nos aïeux. La fin des terroirs. Les imaginaires et la politique au XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 2006 (rééd. de *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale*, Paris, Fayard, 1983 (1^re éd. en anglais, 1976) et de *Les imaginaires et la politique au XIX^e siècle* (extraits de *Ma France*), Paris, Fayard, 1991), 857 p.

5) La Prusse et ses minorités nationales.

BALZER Brigitte, *Die preussische Polen politik 1894-1908 und die Haltung der deutschen konservativen und liberalen Parteien (unter besonderer Berücksichtigung der Provinz Posen)*, Francfort/Main, Berne, New-York, Paris, Peter Lang, 1990, 364 p.
BELZYT Leszet, « Zur Frage des nationalen Bewusstseins der Mazuren im XIX. und XX. Jahrhundert (auf der Basis stattistischen Angaben) », *Zeitschrift für Ostmitteleuropa Forschung*, 1996, 45 (1), pp. 35-71.
BELZYT Leszet, *Sprachliche Minderheiten im preussischen Staat 1815-1914*, Marburg, Verlag Herder-Institut, 1998, 508 p.
BLANKE Richard, Prussian Polish in the German Empire (1871-1900), New-York, Columbia (University Press), coll. « *East european monographs* », n° LXXXVI, 1981, 268 p.
BLECKING Diethelm, *Die Geschichte der nationalpolnischen Turnorganisation « Sokol » im deutschen Reich 1884-1939*, Münster, 1987, 277 p.
HAUSER Oswald, *Staatliche Einheit und regionale Vielfalt in Preussen: der Aufbau der Verwaltung in Schleswig-Holstein nach 1867*, Neumünster, Wachholtz, 1967, 122 p.
LABBE Morgane, « Dénombrer les nationalités en Prusse au XIX^e siècle : entre pratique d'administration locale et connaissance statistique de la population », *Annales de Démographie Historique*, n°1 « Politique des recensements », Paris, 2003, pp. 39-60.
MOLIK Witold, « The Poles in the Grand Duchy of Poznan 1850-1914 », in KAPPELER A. (éd.), *The formation of National Elites (Comparative studies on governments and non dominant ethnic groups in Europe 1850-1940)*, Darmouth, New-York, 1992, pp. 13-39.
MÜLLER Michael G., SCHÖNEMANN Bernd, WAWRYKOWA (dir.), *Die « Polen-Debatte » in der Frankfurter Pauluskirche*, Francfort/Main, Georg Eckert Institut, 1991, 53 p.
NEUBACH Helmut, *Die Ausweisungen von Polen und Juden aus Preussen 1885/1886. Ein Beitrag zu Bismarcks Polenpolitik und zur Geschichte des deutsch-polnischen Verhältnisses*, Wiesbaden, Harrassowitz, 1967, 293 p.
NEUBACH Helmuth, « Eduard von Hartmanns Bedeutung für die Entwicklung des deutsch-polnischen Verhältnisses », *Zeitschrift für die Ostforschung*, 13, 1964, pp. 106-159.
RIMMELE Eva, *Sprachenpolitik im Deutschen Kaiserreich vor 1914. Regierungspolitik und veröffentlichte Meinung in Elsass-Lothringen und in den östlichen Provinzen Preussens*, Frankfurt am Main, Berlin, Bern, New-York, Paris, Wien, Peter Lang, 1996, 190 p.
SANGUIN A., PUK A., « Entre disparition et renaissance : les Kachoubes de la Poméranie polonaise », *Espace, Populations, Sociétés*, Paris, 1994 (3), pp. 331-339.
SERRIER Thomas, *Entre Allemagne et Pologne, Nations et identités frontalières, 1848-1914*, Paris, Belin, 2002, 351 p.

6) Petites patries et régionalisme.

AGULHON Maurice, « Conscience nationale et conscience régionale en France de 1815 à nos jours », *in Histoire vagabonde*, T. II, *Idéologies et politique dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Gallimard, 1988, 306 p. (1^re parution, *in Federalism.* History and current signification of a form of government, La Haye, éditions Martinus Nijhoff, 1981), pp. 144-174

APPLEGATE Celia, *A Nation of Provincials: the German Idea of Heimat*, Berkeley, Los Angeles, Oxford, University of California Press, 1990, 273 p.

BARRAL Pierre, *L'esprit lorrain, cet accent singulier du patriotisme français*, Nancy, P.U.N., 1989, 192 p.

BERDING Helmut, « Staatliche Identität, nationale Integration und politischer Regionalismus », *in* BERDING Helmut, *Aufklären durch Geschichte*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1990, 352 p., pp. 284-310.

BERTHO Catherine, « L'invention de la Bretagne. Genèse sociale d'un stéréotype », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1980, 35, pp. 45-62.

BLETON-RUGET Annie, « "Pays" et nom de pays. L'invention de la Bresse louhannaise (XIX^e-XX^e siècles) », *Ruralia* [en ligne], 2001-08, 18 p.

BRUNEL Christian, « Le clergé et la langue bretonne dans la seconde moitié du XIXe siècle », *in* CHOLVY Gérard (dir.), *L'Eglise, et la culture*, Montpellier, université Paul-Valéry, Centre Régional d'Histoire des Mentalités, 1997, 321 p.

CHANET Jean-François, *L'école républicaine et les petites patries*, Paris, Aubier, 1996, 426 p.

FLORY Th., *Le mouvement régionaliste français. Sources et développements*, Paris, P.U.F., 1966, 131 p.

GASNIER Thierry, « Le local. Une et indivisible », *in* NORA Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1997 (1^res éd. 1984-1992), 4719 p., pp. 3423-3477.

GERSON Stéphane, « L'Etat français et le culte malaisé des souvenirs locaux, 1830-1870 », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 2004, 29, pp. 13-29.

GERSON Stéphane, *The pride of place: local memories and political culture in nineteenth century France*, Ithaca/London, Cornell University Press, 2003, 324 p.

GÖRNER Rüdiger, *Heimat im Wort: die Problematik eines Begriffs im 19. und 20. Jahrhundert*, Acte du symposium d'octobre 1990, Institute of Germanic Studies de l'Université de Londres, München, Judicium, 1992, 154 p.

HOSER Paul, « Das Bayerische Vaterland », *in Historisches Lexikon Bayerns*, URL: http://www.historisches-lexikon-bayerns.de/artikel/artikel_44688 (30.01.2007).

LAGRÉE Michel (dir.), *Les parlers de la foi. Religion et langues régionales*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1995, 161 p.

LE ROY LADURIE Emmanuel, *Histoire de France des régions. La périphérie française, des origines à nos jours*, Paris, éd. du Seuil, 437 p.

SAUNIER Pierre-Yves, « Les entrepreneurs du local. Actions érudites à Lyon sous la III^e République », *in* DUMONS Bruno et POLLET Gilles (dir.), *Elites et pouvoirs locaux. La France du Sud-Est sous la Troisième République*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1999, 530 p., pp. 277-300.

SCHORN-SCHÜTTE Luise, « Territorialgeschichte, Provinzialgeschichte, Landesgeschichte: ein Beitrag zur Wissenschaftsgeschichte der Landesgeschichtsschreibung », *in* Helmut JÄGER (dir.), *Civitatum communitas: Studien zum europäischen Städtewesen*, Cologne, Vienne, Böhlau, 1984, pp. 390-416.

THIESSE Anne-Marie, *Ecrire la France : le mouvement littéraire régionaliste de langue française entre la Belle-Epoque et la Libération*, Paris, PUF, 1991, 314 p.

THIESSE Anne-Marie, *Ils apprenaient la France : l'exaltation de la région dans le discours patriotique*, Paris, édition de la Maison des Sciences de l'Homme, 1997, 130 p.
VIGIER Philippe « Régions et régionalisme en France au XIX[e] siècle », *in* Christian GRAS et Georges LIVET (dir.), *Régions et régionalisme en France du XVIII[e] siècle à nos jours*, Paris, PUF, 1977, 594 p., pp. 161-175.

7) Sociabilités et fêtes.

AGULHON Maurice, BODIGUEL Maryvonne, *Les associations au village*, Le Paradou, Actes Sud, Hubert Nyssen éditeur, 1981, 107 p.
ANDRIEU Claire, LE BÉGUEC Gilles et TARTAKOWSKY Danielle (dir.), *Associations et champ politique. La loi de 1901 à l'épreuve du siècle*, Paris, publication de la Sorbonne, 2001, 723 p.
APPLEGATE Celia (dir.), *Music and German National Identity*, Chicago, University Press of Chicago, 2002, 319 p.
ARNAUD Pierre (dir.), *Les athlètes de la République. Gymnastique, sport et idéologie républicaine, 1870-1914*, Toulouse, Privat, 1987, 423 p.
ARNAUD Pierre, *Le militaire, l'écolier, le gymnaste : naissance de l'éducation physique en France, 1869-1889*, Presses Universitaires de Lyon, 1991, 273 p.
BAUSINGER Hermann, « Anmerkungen zum Verhältnis von öffentlicher und privater Festkultur », *in* DÜDING Dieter, FRIEDMANN Peter, MÜNCH Paul (dir.), *Öffentliche Festkultur. Politische Feste in Deutschland von der Aufklärung bis zum Ersten Weltkrieg*, Reinbeck bei Hamburg, Rowohlts, 1988, 412 p., pp. 390-404.
BERCÉ Françoise, « Arcisse de Caumont et les sociétés savantes », *in* Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1997 (1[re] édition : 1984-1992), 4719 p., pp. 1545-1573.
BRUSNIAK Friedhelm, Dietmar KLENKE (dir.), *« Heil deutschem Wort und Sang! » Nationalidentität und Gesangskultur in der deutschen Geschichte*, coll. Feuchtwanger Beiträge zur Musikforschung, I, Augsburg, Wissner, 1995, 196 p.
CHALINE Jean-Pierre (dir.), *Élites et sociabilité en France*, actes du colloque de Paris, 22 janvier 2003, Paris, Perrin, 2003, 295 p.
CHALINE Jean-Pierre, *Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France XIX[e]-XX[e] siècle*, Paris, éd. du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 1995, 270 p.
CHAMBOREDON Jean-Claude, compte rendu de lecture de l'ouvrage de Maurice AGULHON et Maryvonne BODIGUEL, *Les associations au village*, Le Paradou, Acte Sud, Hubert Nyssen éditeur, 1981, 107 p., *Annales ESC*, janvier-février 1984, pp. 52-58.
CORBIN Alain (dir.), *L'avènement des loisirs 1850-1960*, Paris, Flammarion, 2001 (1[re] éd. 1995), 467 p.
CORBIN Alain, GEROME Noëlle, TARTAKOWSKY Danielle, *L'usage politique des fêtes aux XIX[e] et XX[e] siècles*, Paris, La Sorbonne, 1994, 440 p.
DEWALD Markus (dir.), *Der Festzug der Württemberger von 1841*, Ostfieldern/Stuttgart, Thorbecke, 2005, 135 p.
DÜDING Dieter, *Oganisierter gesellschaftlischer Nationalismus in Deutschland. Bedeutung und Funktion der Turner- und Sängervereine für die deutsche Nationalbewegung*, München, R. Oldenbourg, 1984, 357 p.
FARCY Jean-Claude, « Le temps libre au village (1830-1930) », *in* CORBIN Alain (dir.), *L'avènement des loisirs 1850-1960*, Paris, Flammarion, 2001 (1[re] éd. 1995), 467 p., pp. 230-274.
GEHRMANN Siegfried (dir.), *Football and regional identity in Europe*, Münster, Lit Verlag, coll. „Sport, Kultur, Veränderung", n°26, 1997, 300 p.

GUMPLOWICZ Philippe, *Les travaux d'Orphée : 150 ans de vie musicale amateur en France : harmonies, chorales, fanfares*, Paris, Aubier, 1987, 307 p.
GÜNTHER Dagmar, *Alpine Quergänge. Kulturgeschichte des bürgerlichen Alpinismus (1870-1930)*, Frankfurt am Main/New-York, Campus Verlag, 1998, 368 p.
HAZAREESINGH Sudhir, « L'opposition républicaine aux fêtes civiques du Second Empire : fête, anti-fête et souveraineté », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 2003, 26-27, pp. 149-171.
HAZAREESINGH Sudhir, *The Saint-Napoleon. Celebrations of Sovereignty in Nineteenth-Century France*, Cambridge/London, Harvard University Press, 2004, 307 p.
HERMANN Ulrich, ROTH Luth, John R. GILLIS, *Geschichte der Jugend. Tradition und Wandel im Verhältnis der Altersgruppen und Generationen in Europa von der 2. Hälfte des 18. Jahrhunderts bis zur Gegenwart*, Weinheim/Basel, Beltz, 1890, 248 p.
HETTLING Manfred et NOLTE Paul, *Bürgerliche Feste: Symbolische Formen politischen Handels im 19. Jahrhundert*, Göttingen, Vandehoeck & Ruprecht, 1993, 232 p.
IHL Olivier (préface de Mona OZOUF), *La fête républicaine*, Paris, Gallimard, 1996, 402 p.
KLEIN Gotthard, *Der Volksverein für das katholische Deutschland 1890-1933. Geschichte, Bedeutung, Untergang*, Paderborn, München, Wien, Zürich, Schöningh, 1996, 597 p.
KLENKE Dietmar, « Der Gesangverein », *in* Hagen SCHULZE, Etienne FRANÇOIS (dir.), *Deutsche Errinerungsorte*, T. 3, München, Beck Verlag, 2001, pp. 392-407.
KLENKE Dietmar, « Ein « Schwur für's deutsche Vaterland ». Zum Nationalismus der deutschen Sängerbewegung zwischen Paulskirchenparlament und Reichsgründung », *in* Michael EPKENHANS, Martin KOTTKAMP, Lothar SNYDERS (dir.), *Liberalismus, Parlamentarismus uns Demokratie. Festschrift für Manfred Botzenhart zum 60.* Geburtstag, Göttingen, Cuvillier Verlag, 1994, pp. 67-107.
KLENKE Dietmar, *Der singende « deutsche Mann ». Gesangvereine und deutsches Nationalbewusstsein von Napoleon bis Hitler*, Münster/New-York/München/Berlin, Waxmann, 1998, 250 p.
LUSSIER Hubert, *Les sapeurs-pompiers au XIX^e siècle. Associations volontaires en milieu populaire*, Paris, L'Harmattan, 1987, 173 p.
ROHKRÄMER Thomas, *Der Militarismus der « kleinen Leute ». Die Kriegervereine im Deutschen Kaiserreich 1871-1914*, München, éditions R. Oldenbourg, *Beiträge zur Militärgeschichte* publié par le *Militärgeschichtlichen Forschungsamt*, tome 29, 1990, 301 p.
WEIDENFELLER Gerhard, *VDA. Verein für das Deutschtum im Ausland.* Allgemeiner Schulverein (1881-1918), Frankfurt/Main, Peter Lang, 1976, 507 p.

8) Patrimoine et lieux de mémoire nationaux.

AGULHON Maurice, « Réflexions sur les monuments commémoratifs », *in* DAMOI E. et RIOUX Jean-Pierre (textes présentés par), *La mémoire des Français. Quarante ans de la commémoration de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, éd. C.N.R.S., 1986, pp. 41-46.
AGULHON Maurice, *Marianne au pouvoir. L'imagerie et la symbolique républicaine de 1880 à 1914*, Paris, Flammarion, 1989, 447 p.
ALINGS Reinhard, *Monument und Nation. Das Bild vom Nationalstaat im Medium Denkmal. Zum Verhältnis von Nation und Staat im deutschen Kaiserreich 1871-1918, Berlin,* de Gruyter, 1996, 642 p.
AMALVI Christian, « Le 14 juillet. Du *Dies Irae* à *Jour de fête* », *in* NORA Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1997 (1^re éd. 1984-1992), 4719 p., pp. 383-423.

ANDRIEUX Jean-Yves, *Patrimoine et histoire*, Paris, Belin, coll. Sup Histoire, 1997, 284 p.
ARMANSKI Gerhard, *Und wenn wir sterben müssen. Die politische Aesthetik von Kriegerdekmälern*, Hamburg, VSA Verlag, 1988, 177 p.
CABANEL Patrick, « Le tour de la nation par le livre : *Le Tour de la France par deux enfants, Cuore, Le Merveilleux Voyage de Niels Holgersson à travers la Suède* », *in* Michel BERTRAND, Patrick CABANEL, Bertrand de LAFARGUE (dir.), *La fabrique des nations. Figures de l'Etat-nation dans l'Europe du XIX^e siècle*, Paris, Les éditions de Paris, 2003, 399 p., pp. 323-361
FRANCFORT Didier, *Le chant des nations. Musiques et Cultures en Europe, 1870-1914*, Paris, Hachette, 2004, 462 p.
FRANÇOIS Etienne, SCHULZE Hagen (dir.), *Deutsche Erinnerungsorte*, München, C.H. Beck, 2001, 3 tomes,724 , 738 et 784 p.
GEARY J. Patrick, *Quand les nations refont l'histoire. L'invention des nations européennes*, Paris, Flammarion, 2004, 242 p.
HOBSBAWM Eric John et RANGER Terence Osborn (dir.), *L'invention de la tradition*, Paris, éditions Amsterdam, 2006 (1re éd. en anglais, 1983), 370 p.
KOSELLECK Reinhart et JEISMAN Michael (dir.), *Der politische Totenkult*, München, Wilhelm Finck Verlag, 1994, 444 p.
NORA Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1997 (1res éd.: T.I: *La République*, 1984, 678 p; T.II: *La Nation*, 3 vol., 1986, 610, 662 et 669 p.; T.III: *La France*, 3 vol., 1992, 990, 992, et 1038 p.), 4719 p.
NORA Pierre, « Entre Mémoire et Histoire. La problématique des lieux », *in* Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1997 (1re édition : 1984-1992), 4719 p., pp. 23-43.
NORA Pierre, « La nation mémoire », *in* Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1997 (1res éditions : 1984-1992), 4719 p., pp. 2207-2216.
OZOUF Jacques et Mona, « *Le Tour de la France par deux enfants*. Le petit livre rouge de la République », *in* Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1997 (1re éd. 1984-1992), 4719 p., pp. 277-301.
OZOUF Mona, « Liberté, égalité, fraternité », *in* NORA Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1997 (1re éd. 1984-1992), 4719 p., pp. 4353-4388.
PASTOUREAU Michel, *Les emblèmes de la France*, Paris, Boneton, 1998, 224 p.
PROST Antoine, *Les Anciens Combattants et la société française, 1914-1939*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1977, T.I, 237 p., T.II, 261 p., T.III, 268 p.
SCHAMA Simon, *Le paysage et la mémoire*, Paris, Le Seuil, 1998, 722 p.
SCHELLACK Fritz, *Nationalfeiertage in Deutschland 1871 bis 1945*, Frankfurt am Main, Bern, New-York, Paris, Peter Lang, 1990, 424 p.
SCHOELLER Wilfried F., *Deutschland vor Ort. Geschichten, Mythen, Errinerungen*, München/Wien, Carl Hnaser Verlag, 2005, 414 p.
TACKE C., *Denkmal im sozialen Raum. Nationale Symbole in Deutschland und Frankreich im 19. Jahrhundert*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1995, 408 p.
VIDAL DE LA BLACHE Paul (présentation d'Yves LACOSTE), *La France de l'Est (Lorraine-Alsace) 1917. Un livre de géopolitique passé sous silence depuis soixante ans*, Paris, La Découverte, coll. Livres Hérodote, 1994 (d'après l'édition de 1920), 287 p.
VOVELLE Michel, « La Marseillaise. La guerre ou la paix », *in* NORA Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1997 (1re éd. 1984-1992), 4719 p., pp. 107-152.

9) Presse et opinion publique.

CHARLE Christophe, *Le siècle de la presse 1830-1939,* Paris, Seuil, 2004, 399 p.
DELPORTE Christian, « Presse et culture de masse en France, des années 1880 à 1914 », *Revue Historique,* 605, 1998, pp. 93-121.
FABER K. G., *Die Nationalpolitische Publizistik Deutschlands von 1866 bis 1871*, Köln, 1967, 680 p.
FELDENKIRCHEN Toni, *Die Bonner Deutsche Reichszeitung im Kulturkampf; eine Beitrag zur preussisch-deutschen Geschichte im 19. Jahrhundert*, Köln, Kleikamp, 1960, 173 p.
HOSER Paul, *Die politischen, wirtschaftlichen und sozialen Hintergründe der Münchner Tagespresse. Methoden der Pressebeeinflussung*, Frankfurt/Main, Bern, New-York, Paris, Peter Lang, coll. *Europaïsche Hochschulschriftenreihe*, T. 447, 1990, 1213 p.
LABORIE Pierre, « De l'opinion publique à l'imaginaire social », *Vingtième siècle*, 18, 1988, pp.101-117.
LUHMANN Niklas, « L'opinion publique », *Politix*, 55, 2001, pp. 25-59.
REYNIÉ Dominique, *Le triomphe de l'opinion publique. L'espace public français du XVI^e^ au XX^e^ siècle*, Paris, Odile Jacob, 1998, 357 p.
SNIDERMAN Paul, « Les nouvelles perspectives de la recherche sur l'opinion publique », *Politix*, 41, 1998, pp. 123-175.

III) La Lorraine annexée et la Terre d'Empire.

1) Aspects généraux.

a) Histoire politique et générale.

CABOURDIN Guy, « Schnaebélé et l'Alsace-Lorraine », *Annales de l'Est*, 1963, pp. 189-220.
COMMAILLE Laurent, « Metz, pivot de la défense de l'Allemagne 1870-1918 », *Les Cahiers Lorrains*, septembre-décembre 2003, pp. 6-15.
CONTAMINE Henry, *Metz et la Moselle de 1815 à 1870*, Nancy, 1932, 2 vol., 496 et 426 p.
Das Reichsland Elsass-Lothringen 1871-1918, Frankfurt/Main, éd. Elsass-Lothringen Institut, 1931-1938; T.II, Georg WOLFRAM, *Verfassung und Verwaltung von Elsass-Lothringen, 1871-1918*, 1936, 2 vol., 436 et 528 p.; T.III, *Id.*, *Wissenschaft, Kunst und Literatur in Elsass-Lothringen, 1871-1918*, 1938, 527 p.
DELÉPÉE V. et J., *La Lorraine et la France. Histoire et géographie*, Metz, éd. Paul Even, 1920, 198 p.
DENIS P., *La garnison de Metz (1870-1918)*, Metz, Serpenoise, 1995, 272 p.
DESMARS Bernard, « Les députés mosellans du 8 février 1871 », *in* Jean EL GAMMAL, *Dictionnaire des parlementaires lorrains de la III^e^ République*, Metz, Serpenoise, 2006, 422 p., pp. 17-36.
HIEGEL Charles, « Un aspect de la résistance à l'annexion à l'Empire allemand en Moselle en 1870-1872 », *Les Cahiers Lorrains*, octobre 1971, pp. 113-118.

HIÉRY Hermann, « Zwischen Scylla und Charybdis. Carl Graf von Wedel als Statthalter im Reichsland Elsass-Lothringen (1907-1914) », *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, 134, 1986, pp. 299-328.
HIÉRY Hermann, *Reichstagswahlen im Reichsland. Ein Beitrag zur Landesgeschichte von Elsass-Lothringen und zur Wahlgeschichte des Deutschen Reiches1871-1918*, Düsseldorf, Droste Verlag, 1986, 520 p.
HOCHSCHILD Ernst, « Der Diktaturparagraph in Elsass-Lothringen », *Elsass Lothringisches Jahrbuch*,1925, pp. 149-166.
IGERSHEIM François, *L'Alsace des notables (1871-1914). La bourgeoisie et le peuple alsacien*, Strasbourg, Budderflade, 1980, 318 p.
LE MOIGNE Yves (dir.), *Moselle*, Paris, Bonneton, 1991, 431 p.
LOSSER Alphonse, « Socialistes et démocrates du Reichsland devant la question d'Alsace-Lorraine. (juillet 1911-août 1914) », *Revue d'Alsace*, 108, 1982, pp. 165-191.
MASSON Jean-Louis, *Le département de la Moselle. 200 ans d'histoire*, Metz, Serpenoise, 1990, 520 p.
MATWIJIW Nicolas, *L'affaire de Saverne à travers la presse messine*, mémoire de maîtrise, Metz, Université de Metz, 1973.
MAYEUR Jean-Marie, *Autonomie et politique en Alsace. La Constitution de 1911*, Paris, A. Colin, 1970, 209 p.
Metz en 1870 et les problèmes des territoires annexés, 1871-1873, Actes du colloque de Metz (6-8 novembre 1970), Metz, Centre de recherches relations internationales de l'Université de Metz, 1972, 139 p.
METZLER Lionel, « La légitimation de la frontière franco-allemande : le discours officiel allemand de 1870 à 1918 », *in* Jeanne-Marie DEMAROLLE (dir.), *Frontières (?) en Europe occidentale et médiane de l'Antiquité à l'an 2000*, Actes du Colloque de l'Association Interuniversitaire de l'Est (décembre 1999), Metz, Centre de Recherche Histoire et Civilisation de l'Université de Metz, 2001, 617 p., pp. 283-305.
NAUJOKS Eberhard, « Die Elsass-Lothringer als „preussische Minderheit" (1870-1914) », *in* BAUMGART Peter (dir.), *Expansion und Integration. Zur Eingliederung neugewonnener Gebiet in den preussischen Staat*, Köln, Wien, Böhlau, 1984, 847 p., pp. 449-473.
PARISSE Michel (dir.), *Histoire de la Lorraine*, Toulouse, Privat, 1987 (3°éd.; 1re éd.:1987), 496 p.
PREIBUSCH Sophie-Charlotte, *Verfassungsentwicklung im Reichsland Elsass-Lothringen 1871-1918. Integration durch Verfassungsrecht?*, Berlin, Berliner Wissenschaftsverlag, 2006, 624 p.
REDSLOB R., *Le régime politique de l'Alsace-Lorraine sous la domination allemande*, *Revue de droit public et de sciences politiques*, 1921, pp. 5-63.
ROSSÉ J., STURMEL M., BLEICHER A., DEIBER F., KEPPI J., *Das Elsass von 1870-1932*, Colmar, 1936-1938, T.I, *Politische Geschichte*, 794 p.; T.II, *Geschichte der politischen Parteien und der Wirtschaft*, 387 p.; T.III, *Geschichte der kulturellen und religiösen Entwicklung*, 547 p.; T.IV, *Karten, Graphiken, Tabellen, Dokumente*, 631 p.
ROTH François, « Cent ans d'histoire lorraine: essai d'historiographie », *Annales de l'Est*, 1987, pp. 265-286.
ROTH François, « En marge de l'affaire Schnaebelé », *Les Cahiers Lorrains*, octobre 1966, pp. 109-113.
ROTH François, « Espace sarrois et Lorraine: relations et convergences, 1815-1925 », *in* BRÜCHER Wolfgang, FRANKE Peter Robert, *Probleme von Grenzregionen: das Beispiel Saar-Lor-Lux-Raum*, Saarbrücken, Universität des Saarlandes, 1987, p. 67-84.

ROTH François, « Industrialisation et syndicalisme en Lorraine annexée 1889-1964, L'industrie, facteur de transformations politiques, économiques, sociales et culturelles », *Association interuniversitaire de l'Est*, n°17, 1974, pp. 125-134.
ROTH François, *La guerre de 1870*, Paris, Fayard, 1990, 778 p.
ROTH François, *La Lorraine annexée. Etude sur la Présidence de Lorraine dans l'Empire allemand (1870-1918)*, Sainte-Ruffine, 1976, 765 p.
ROTH François, *L'époque contemporaine, "1. De la Révolution à la Grande guerre"*, Metz/Nancy, Serpenoise/P.U.N., coll. Encyclopédie illustrée de la Lorraine, 1990, 272 p.
SCHENK Erwin, *Der Fall Zabern*, Stuttgart, W. Kohlhammer, 1927, 137 p.
SILVERMAN D.-P., « Political catholicism and social democracy in Alsace-Lorraine 1871-1914 », *Catholic Historical Review*, avril 1966, 52, pp. 39-65.
WEHLER Hans Ulrich, « Elsass-Lothringen von 1870 bis 1918. Das Reichsland als politischstaatsrechtliches Problem des zweiten deutschen Kaiserreichs », *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, 109, 1961, pp. 133-199.
ZIND Pierri, *Elsass-Lothringen : Alsace-Lorraine, une nation interdite 1870-1940*, Paris, Copernic, 1979, 693 p.

b) Populations et économie.

ANTENUCCI Marie-Louise, *L'immigration en Moselle (1870-1940). L'exemple des Italiens*, thèse de doctorat, Alfred WAHL (dir.), Université de Metz, 2000, 576 p.
BONNET Serge (collaboration d'E. KAGAN et M. MAIGRET), *L'homme de fer*, T. I.: 1889-1930, Metz / Nancy, Serpenoise / P.U.N., 1986, 302 p.
BRASME Pierre, *La population de la Moselle 1815-1914*, thèse de doctorat, Alfred WAHL (dir.), Université de Metz, 1997, 679 p.
CONRAD Joseph, SCHNEIDER Norbert, *Les familles de Walschbronn : de 1686 à 1902*, 2 tomes, s.l., Cercle généalogique du pays de Bitche, 2002, 530 p. et 1068 p.
DALBIN Stéphanie, « Les départs des médecins en France », *in* Jean LAZARE (dir.), *Histoire de la médecine en Moselle de 1800 à 1950*, Metz, Société des sciences médicales de la Moselle, 416 p., pp. 180-186.
FONTAINE Martine, *Les élèves du collège catholique de la Malgrange à Jarville 1839-1914*, mémoire de maîtrise, ROTH François (dir.), Nancy, Université de Nancy, 1976, 209 p.
Lorraine du feu, Lorraine du fer. Révolutions industrielles et transformations de l'espace mosellan (XVII^e^-XIX^e^ siècles), Saint-Julien-lès-Metz, Archives départementales de la Moselle, 1996, 275 p.
SICARD LE NATTIER Hélène, *Les Alsaciens-Lorrains à Nancy entre 1871 et 1914. Une intégration réussie*, thèse de doctorat, François ROTH (dir.), Nancy, Université de Nancy 2, 2000, 493 p.
WAHL Alfred, « L'immigration allemande en Alsace-Lorraine entre 1871 et 1918 », *Recherches Germaniques*, Strasbourg, 1973, pp. 202-217.
WAHL Alfred, *Les problèmes de l'option des Alsaciens-Lorrains (1871-1872)*, Paris, Ophrys, 1974, 479 p.

c) Monographies de villes et de petites régions.

ARZ Lucien, REITEL François, *Montigny-lès-Metz*, Metz, Serpenoise, 1988, 463 p.
FLAUS Pascal, « Quelques aspects de la vie municipale à Saint-Avold de 1870 à 1918 », *Les Cahiers Lorrains*, juin 1993, pp. 121-139.

GASPARD Eugène et SIMMER Alain, *Le canton du fer*, coll. « Région de Thionville-Etudes historiques », n°33, patronnée par la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine, Thionville et Metz, 1978, 268 p.
GATTI Alain, *De la vigne à la mine: la mine et les mineurs de Marange 1859-1931*, Metz, Serpenoise, 2000, 630 p., pp. 123-152.
KUCHLY Louis, LALLEMAND Emile, *La garnison et les casernes de Sarrebourg*, Sarrebourg, Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine, 2003, 116 p.
LE MOIGNE François-Yves (dir.), *Histoire de Metz*, Toulouse, Privat, coll. Univers de la France et des pays francophones, 1986, 448 p.
LE MOIGNE François-Yves (dir.), *Histoire de Sarrebourg*, Metz, éd. Serpenoise, 1988 (éd. revue et corrigée ; 1re éd. 1981), 418 p.
METZLER Lionel « L'annexion à l'Allemagne (1870-1918) », *in* BIANQUIS Claude (dir.), *Le Mont Saint-Quentin*, Metz, Klopp, 295 p., pp. 81-96.
ROTH François (dir.), *Histoire de Thionville*, Metz, éd. Gérard Klopp-Serpenoise, 309 p.
VINCENT Georges, *Avricourt, village écartelé*, Avricourt, chez l'auteur, 1989, 265p.
WILMIN Henri, « Forbach sous le deuxième *Reich* (1870-1918) », *Mémoire de l'Académie Nationale de Metz*, 1993, pp. 157-182.

d) Notables, personnalités et personnages publics.

A la mémoire de Monseigneur Paul Georges Marie Du Pont des Loges, évêque de Metz, décédé à Metz le 18 août 1886, Metz 1886, 52 p.
ADT Hans, *Aus meinem leben und aus der Geschichte des Firma Gebr. Adt, autobiographische Aufzeichnungen*, s.l., chez l'auteur, 1978, 219 p.
BENZLER Willibord, *Erinnerungen aus meinem Leben*, Berlin, P. Pius Bihlmeyer, 1922, 240 p.
CHAISE (de la) François, « Un grand Messin, Maurice du Coëtlosquet », *Austrasie*, 1923, pp. 1-25.
COLLIN Henri-Dominique, *Mgr François-Louis Fleck, évêque de Metz, 1824-1899*, Metz, 1899, 80 p.
COLLIN Henri-Dominique, *Monseigneur Willibord Benzler, O.S.B. évêque de Metz, son arrivée, son sacre, son peuple*, Metz, 1901, 92 p.
EISSELE K., *Fürst H. zu Hohenlohe-Langenburg als Statthalter im Reichsland Elsass-Lothringen, 1894-1907*, Tübingen, Diss, 1950, 150 p.
FLEUR Elie, « Charles-Victor Prével », *Mémoire de l'Académie Nationale de Metz*, 1948, pp. 47-62.
Franz Ludwig Fleck, Bischof von Metz. Ein Lebensbild nach dem Französischen, Metz, 1899, 64 p.
JEANDELIZE Paul, « Un vieux Messin, Henri Jeandelize, 1832-1914 », *Mémoire de l'Académie Nationale de Metz*, 1954-1955, pp. 7-11.
JOBERT Edmond, *Auguste Jacot (1845-1919): curé de Fèves, en Moselle (1887-1898) et laudateur de l'Allemagne prussienne*, Edmond Jobert, 2002, 269 p.
KLEIN Abbé Félix, *Vie de Mgr Dupont des Loges*, Paris, 1925 (2° éd.), 368 p.
KLEIN Félix, *Vie de Mgr Dupont des Loges (1804-1886)*, Paris, libr. Ch. Poussielgue, 1899, 500p.
KLIPPFEL L., « Notice sur M. Antoine », *Mémoire de l'Académie Nationale de Metz*, 1928, pp. 651-658.
POIDEVIN Raymond, *Robert Schuman: homme d'Etat, 1886-1963*, Paris, Imprimerie Nationale, 1986, 520 p.
ROBERT (des) Ferdinand, « Maurice du Coëtlosquet », *Austrasie*, 1908, pp. 385-413.

ROTH François, « Antoine, député protestataire de Metz », *Annales de l'Est*, 1966, pp. 361-397.
ROTH François, « Un notable de la belle époque: Alexis Weber (1862-1942) », *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, 1978, pp. 89-147.
ROTH François, « Un notable de la Lorraine germanophone, Georges Ditsch (1829-1918) », *Annales de l'Est*, 1978, pp. 299-325.
ROTH François, *Les Lorrains entre la France et l'Allemagne: itinéraires d'annexés*, Metz/Nancy, Serpenoise/Presses Universitaires, 1981, 216 p.
SCHLOSSER R., « les barons de Schmid, notes et souvenirs », *Le Pays d'Albe*, 1987, pp. 46-64.
SCHNEIDER René, « Il y a cent ans...L'épiscopat de Mgr Dupont des Loges (1842-1886) », *Eglise de Metz*, mars 1987, pp. 82-89.
SEYDLER Wilhelm, *Fürst Chlodwig zu Hohenlohe- Schillingsfürst als Statthalter im Reichslande Elsass-Lothringen*, Frankfurt/M., 1929, 179 p.
STÜBLING Rainer, « Hermann Wendel et la Lorraine», *Revue Lorraine Populaire*, octobre 1984, 60, pp. 284-285.
TRIBOUT de MOREMBERT Henri, « Une famille rhénane implantée en Lorraine, les barons de Westphalen », *Les Cahiers Lorrains*, avril 1969, pp. 47-50.
WILMIN Henri, « Les Adt et leurs industries », *Annales de l'Est*, 1962, pp. 227-263.
WILMIN Henri, « Les maires de Forbach de 1789 à 1945 », *Les Cahiers Lorrains*, juin 1992, pp. 107-134.

2) Aspects culturels et identitaires.

a) La question d'Alsace-Lorraine.

BAECHLER Christian, « Das Verhalten der Elsass-Lothringer im Deutschen Reich (1871-1918) », *in* Franz KIPPING et Ernst WEISENFELD (dir.), *Eine ungewöhnliche Geschichte. Deutschland - Frankreich seit 1870*, Bonn, Europa Union Verlag, 1988, 207 p., pp. 47-57.
BECKER Josef, « Baden, Bismarck und die Annexion von Elsass-Lothringen », *Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins*, 1967, pp. 1-38.
BERGER M., *Die Ursachen des Zusammenbruchs des Deutschtums in Elsass-Lothringen*, Freiburg in B., 1919, 35 p.
FENSKE Hans, *Eine westliche Grenzfrage ? Das Rheinland, Elsass und Lothringen in der deutschen öffentlichen Meinung 1851 bis 1866*, in Raymond POIDEVIN et Heinz-Otto SIEBURG (dir.), *Aspect des relations franco-allemandes à l'époque du Second Empire, 1851-1866*, Actes du colloque d'Otzenhausen, Metz, Centre de recherches de l'Université de Metz, 174 p., pp. 137-160.
GALL Lothar, « Zur Frage der Annexion von Elsass und Lothringen 1870 », *Historische Zeitschrift*, 1968, pp. 265-326.
HAUBRICHS Wolfgang, « Der Krieg und die Professoren. Sprachhistorische und Sprachpolitische Argumentation in der Auseinandersetzung um Elsass-Lothringen zwischen 1870 und 1918 », *in* MARTI Roland (dir.), *Sprachenpolitik in Grenzregionen / Politique linguistique dans les régons frontalières*, Saarbrücken, éd. de la *Kommission für saarländische Landesgeschichte und Volksforschung*, 29, 1996, pp. 213-249.
KOLB Eberhard, « Bismarck und das Aufkommen der Annexionsforderung 1870 », *Historische Zeitschrift*, 1969, pp. 318-356.
KREBS Gilbert, « La question d'Alsace-Lorraine », in KREBS Gilbert et SCHNEILIN Gérard (dir.), *La naissance du Reich*, actes du colloque franco-allemand des 12, 13 et 14

janvier 1995 organisé par les Universités de Paris III et de Paris IV avec le concours de l'Institut Historique allemand, en Sorbonne, Asnières, Publications de l'Institut d'Allemand, 1995, 239 p., pp. 101-120.LIPGENS Walter, « Bismarck und die Frage der Annexion 1870. Eine Erwiderung », *Historische Zeitschrift*, 1968, pp. 586-617.
LIPGENS Walter, « Bismarck, die öffentliche Meinung und die Annexion von Elsass und Lothringen », *Historische Zeitschrift*, 1964, pp. 31-112.
MAYEUR Jean-Marie, « Elsass-Lothringen und die deutsche Frage, 1870-1945 », *in Die deutsche Frage im XIX. und XX. Jahrhundert*, Augsburg, Symposium, 1981, pp. 221-238.
ONCKEN Hermann, *Staatsnation und Kulturnation in Elsass-Lothringen und die deutsche Kultur Gemeinschaft*, Heidelberg, 1922, 22 p.
OZOUF Mona, « L'Alsace-Lorraine mode d'emploi. La question d'Alsace-Lorraine dans le Manuel général, 1871-1918 », *in* Mona OZOUF, *L'école de la France. Essais sur la Révolution, l'utopie et l'enseignement*, Paris, Gallimard, 1984, 415 p., pp. 214-230.
RÖSLER Jörg, « *Die misslungene Integration Elsass-Lothringens in das Deutsche Reich nach 1871 als warmendes Beispiel* », *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde,* 96, 1996, pp. 127-145.
WAHL Alfred et J.-C. RICHEZ, *L'Alsace entre France et Allemagne. 1850-1950*, Paris, Hachette, coll. La vie quotidienne, 1994, 347 p.
WAHL Alfred, « Les courants annexionnistes en Allemagne et "l'Alsace-Lorraine" (1813-déc. 1870) », in L'HUILLIER Fernand (dir.), *L'Alsace en 1870-1871*, Gap, Ophrys, 1971, 381 p., pp. 185-210.
WAHL Alfred, « La *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins* et l'histoire du Reichsland », *in* Michel GRUNEWALD (dir.), *Le problème de l'Alsace-Lorraine vu par les périodiques (1871-1914)/ Die Elsass-lothringische Frage im Spiegel der Zeitschriften (1871-1914)*, Bern, Peter Lang, 1998, pp. 463-472.
WAHL Alfred, « Les historiens allemands et l'Alsace », *Saisons d'Alsace*, 128, 1995, pp. 117-122.
WEHLER Hans-Ulrich, « Das *Reichsland* Elsass-Lothringen 1870-1879 », *in* Helmut BÖHME (dir.), *Probleme der Reichsgründungszeit 1848-1879*, Köln/Berlin, 1968, pp. 431-447.
WENTZCKE P., *Der deutschen Einheit Schicksalsland, Elsass-Lothringen und das Reich im 19. und 20. Jahrhundert*, München, 1921, 228 p.
WOLFRAM Georg, GLEY Werner, *Elsass-Lothringischer Atlas: Landeskunde, Geschichte, Kultur und Wirtschaft Elsass-Lothringens*, Frankfurt/M., Elsass-Lothringisches Institut, 1931, 167 p.
ZELLER Gaston, *L'Atlas Alsace-Lorraine de Francfort devant la critique*, Thann, impr. du journal de Thann, 1936, 16 p.

b) Acteurs et aspects de la vie culturelle.

BAULIG H., « Bibliographie Johann Baptiste KEUNE », *Trierer Zeitschrift*, 1977-1978, pp. 308-345.
CARRIERES Marcel, « Deux prêtres et folkloristes lorrains: les frères Lerond de Cocheren, Henri, 1861-1927, Théodore, 1865-1952 », *Panorama Schlossberg*, décembre 1965, pp. 2-4.
CHAISE Baron François de la, « Notice biographique du chanoine Collin », *Mémoire de l'Académie Nationale de Metz*, 1927, pp. 51-57.
CLEMENT René, « Léon Zéliqzon », *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, 1947, pp. 12-18.

COMMAILLE Laurent, « Ernst-Moritz Mungenast et la Lorraine », *Les Cahiers Lorrains* (n° spécial Yves Le Moigne), Metz, 1992, pp. 545-555.
EICH Jean, *Théodore-Joseph Boudet de Puymaigre, littérateur et folkloriste lorrain*, Metz, 1947, 47 p.
ERMAN Jean-François, *Le Chanoine Henri-Dominique Collin, sénateur de la Moselle. Notes et souvenirs*, Paris, 1924, 134 p.
HAMMAN Philippe, « Une entreprise de mobilisation patriotique : la production de la faïencerie de Sarreguemines », *Genèses*, 47, juin 2002, pp. 140-161.
HIEGEL Henri, « Deux folkloristes lorrains: Henri Lerond et Angelika Merkelbach », *Les Cahiers Lorrains*, octobre 1975, pp. 108-114.
HIEGEL Henri, « Heinrich Lempfrid », *Saarbrücker Hefte*, 2, 1955, pp. 77-86.
HIEGEL Henri, « L'oeuvre du folkloriste lorrain Louis Pinck (1873-1940) », *Les Cahiers Lorrains*, 1981, pp. 199-218 et 249-266.
IMHOFF André, *Vie de M. Louis Risse, prêtre de l'Institut des Frères de St-Vincent de Paul*, Bruges, 1925, 325 p.
KLEM Olivier, *La vie musicale à Metz de 1852 à 1914*, mémoire de maîtrise, Metz, Université de Metz, 1990, 162 p.
KRAUS F. Xaver, *Tagebücher*, Köln, Hrsg. Schiel H, 1957, 820 p.
MAYER Laurent, *Culture populaire en Lorraine francique. Coutumes, croyances et traditions*, Strasbourg, Salde, 2000, 354 p.
Metz...Nancy/Nancy...Metz, une histoire de frontière 1861/1909, catalogue de l'exposition tenue aux musées de Metz et Nancy, Metz, éd. Serpenoise, 1999, 208 p.
MORHAIN Emile, « Le Chanoine Roch-Etienne Bour », *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, 1947, pp. 15-25.
MUTELET Marius, *Metz annexée (1870-1918) ou un demi-siècle d'histoire messine par la gravure, l'affiche, l'imagerie*, Metz, Mutelet, 1962, 149 p.
PELTRE Christine, *L'Ecole de Metz, 1834-1870*, Nancy, P.U.N., 1988, 128 p.
ROTH François, « Auguste Prost (1817-1896), académicien et antiquaire français », *Mémoire de l'Académie Nationale de Metz*, 1997, p. 147-157.
ROTH François, « Henri-Dominique Collin. Catholicisme messin et vie politique durant l'annexion allemande », *Annales de l'Est*, 1979, 3, pp.271-284.
SCHNEIDER Jean, « L'oeuvre d'un érudit lorrain. Jean-Baptiste Kayser (1874-1952) », *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, 1956, pp. 2-6.
SKORKA Line, « Les archives départementales de la Moselle et la mise en place de l'administration allemande 1870-1874 », *Les Cahiers Lorrains*, 1-2, 2006, pp. 71-77.
THOMA Hubert, *Georg Friedrich Dasbach, Priester, Publizist, Politiker*, Trier, Paulinus-Verlag, 1975, 342 p.
WITT Marie-Louise et ERNY Pierre, *Les Stöber: poètes et premiers folkloristes de l'Alsace*, Colmar, J. Do Bentzinger, 2002, 239 p.

c) Sociabilités et fêtes.

Archives municipales de la ville de Thionville, *La foire de Thionville à travers les siècles*, coll. « Documents thionvillois » n°1, Thionville, 1987, 32 p.
BACHER Georg, « La Grande Loge mère "Zu den drei Weltkugel" et les loges d'Alsace-Lorraine, en 1871 et 1872 », *Humanisme*, 1981, 140, p. 56-61.
BARRAL Pierre, « La fin de la loge française de Metz », *in Metz en 1870 et les problèmes des territoires annexés, 1871-1873*, Actes du colloque de Metz (6-8 novembre 1970), Metz, Centre de recherches relations internationales de l'Université de Metz, 1972, 139 p., pp. 43-49.

BARRAL Pierre, « La Franc-Maçonnerie en Lorraine au XIX° et au XX° siècle », *Annales de l'Est*, 1970, pp. 1-22.
BOUTON Jean-Daniel, *L'orphéonisme en Moselle au XIX^e siècle (1854-1870)*, mémoire de maîtrise, dir. Bernard DESMARS, Metz, 2000, 2 tomes, 148 p. et 107 p.
CHARPIER William, *La Société des gymnastes alsaciens et ses transformations 1860-1996*, thèse de doctorat, Bernard MICHON (dir.), Université de Strasbourg II, 1997, 925 p.
DEMAROLLE Jeanne-Marie, « Des vestiges et des hommes: un siècle d'archéologie mosellane au sein de la S.H.A.L. », *Les Cahiers Lorrains*, 1990, pp. 237-245.
DEMAROLLE Jeanne-Marie, « Patrimoine et société savante. L'exemple de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle, 1858-1870 », *in* François-Yves LE MOIGNE (dir.), *Patrimoine et culture en Lorraine*, Metz, Serpenoise/Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine, 1980, pp. 15-29.
HIEGEL Henri et WEYLAND A., « Historique de la section du Club Vosgien de Sarreguemines », *in Centenaire du Club Vosgien, 1872-1972*, Sarreguemines, 1972, 56 p., pp. 8-11 et pp. 34-38.
HIEGEL Henri, « le Groupe de la S.H.A.L. de Sarreguemines de 1892 à 1968 », *Les Cahiers Lorrains*, 1975, pp. 74-84.
HIEGEL Henri, « Le groupe de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine à Sarreguemines de 1892 à 1968 », *Les Cahiers Lorrains*, juillet 1975, pp. 74-84.
HIRSCH Jean-Pierre, « Les associations, une affaire d'Allemands ? », in DESMARS Bernard, WAHL Alfred (présentation par), *Les associations en Lorraine (de 1871 à nos jours)*, Actes d'une table ronde à l'Université de Metz (décembre 1998), Metz, Centre de recherche Histoire et Civilisation de l'Université de Metz, 2000, 195 p., pp. 9-18.
HIRSCH Jean-Pierre, *Les débits de boissons dans les petites villes d'Alsace de 1844 à 1914*, thèse de doctorat, Alfred WAHL (dir.), Université de Metz, 2003, 1161 p.
HUCK Joseph Louis, *Les Vosges et le Club Vosgien. Autour d'un centenaire. 1872-1972*, Strasbourg, Club Vosgien, 1972, 336p.
JEAN Jean-Pierre, *Le livre d'or du Souvenir Français, Lorraine-Alsace-Luxembourg-Lorraine Sarroise*, Nancy, impr. des Arts graphiques modernes, 1929, 577 p.
KUCHLY Louis, « La section de Sarrebourg de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine fête le centenaire de sa création », *Les Cahiers Lorrains*, 2004, pp. 311-339.
LE MOIGNE François-Yves, « "L'Austrasie" ou les avatars d'une revue régionale, 1837-1923 », *in* François-Yves LE MOIGNE (dir.), *Patrimoine et culture en Lorraine*, Metz, Serpenoise/Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine, 1980, pp. 483-503.
LE MOIGNE François-Yves, « Les francs-tireurs de Metz et la *Société des vétérans* de 1870 », *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, 1974, pp. 57-87.
LE MOIGNE François-Yves, « La fondation de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine », *Les Cahiers Lorrains*, 1990, p. 203-228.
MARION Bruno, « La visite de Guillaume II à Bitche 14 mai 1903», *Revue du pays de Bitche*, 7, avril 2006, pp.24-31.
METZLER Lionel, « Le *Jahrbuch für Geschichte, Sprache, und Literatur Elsass-Lothringens* et le problème d'Alsace-Lorraine de 1884 à 1914 », *in* GRUNEWALD Michel (études réunies par), *Le problème de l'Alsace-Lorraine vu par les périodiques (1871-1914). Die elsass-lothringische Frage im Spiegel der Zeitschriften (1871-1914)*, Bern, Berlin, Frankfurt/Main, New-york, Paris, Wien, Peter Lang, 1998, pp. 395-412.
METZLER Lionel, « Les *Kriegervereine* en Lorraine annexée de 1874 à 1914 », *in* DESMARS Bernard, WAHL Alfred (présentation par), *Les associations en Lorraine (de 1871 à nos jours)*, Actes d'une table ronde à l'Université de Metz (décembre 1998), Metz, Centre de recherche Histoire et Civilisation, 2000, 195 p., pp. 19-37.

METZLER Lionel, « Les *Kriegervereine* en Lorraine annexée et à saint-Avold de 1874 à 1914 », *Les Cahiers Lorrains*, septembre 2004, pp. 234-249.
METZLER Lionel, « Les membres de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine de 1888 à 1970 », *Les Cahiers Lorrains*, juin 2000, pp. 184-205.
METZLER Lionel, *La Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine 1918-1970*, mémoire de maîtrise sous la direction de François-Yves LE MOIGNE, Université de Metz, 1991, 243 p.
MEYER André, *Histoire du Club Vosgien de Sarreguemines 1872-2000*, Sarreguemines, Imprimerie Sarregueminoise, 1999, 207 p.
PIGNON-FELLER Christiane, « Les fêtes de l'art et de l'industrie…lieux d'échanges entre Metz et Nancy », in *Metz...Nancy/Nancy...Metz, une histoire de frontière 1861/1909*, catalogue de l'exposition tenue aux musées de Metz et Nancy, Metz, éd. Serpenoise, 1999, 208 p., pp. 55-76.
PIROT Pierre, « Esquisse d'une histoire sociale du sport à Saint-Avold: implantation et diffusion des pratiques (1870-1939) », *Les Cahiers Lorrains*, septembre 2004, pp. 250-259.
PIROT Pierre, « Football et identité en Alsace et en Lorraine, 1890-1939 », *in* GEHRMANN Siegfried (dir.), *Football and regional identity in Europe*, Münster, Lit Verlag, coll. „Sport, Kultur, Veränderung", n°26, 1997, 300 p.
PIROT Pierre, *Les débuts du football en Lorraine allemande, 1897-1914, mémoire de D.E.A., Alfred WAHL (dir.), Université de Metz, 1994, 203 p.*
RIEDERER Günter, « Staatliche Macht und ihre symbolische Repräsentationen in einer umstrittenen Region: die Besuche von Kaisern und Staatsoberhaupten in „Elsass-Lothringen" 1870-1918 », *in* SCHNABEL-SCHÜLE Helga (dir.), *Vergleichende Perspektiven – Perspektiven des Vergleichs, Trierer* Historische Forschungen, 39, Mainz, von Zabern, 1998, 474 p., pp. 383-417.
RIEDERER Günter, *Feiern im Reichsland*, Trier, Kliomedia, coll. « Trierer Historische Forschungen », T.57, 2004, 529 p.
ROTH François, « Le Souvenir Français en Lorraine annexée (1907-1914) », *Mémoire de l'Académie Nationale de Metz*, 1973, pp. 53-69.
SCHNEIDER Béatrice, *Die Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde 1888-1917*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jeanne-Marie DEMAROLLE et François-Yves LE MOIGNE, Université de Metz, 1982, 217 p.
SCHNEIDER René, « Le clergé mosellan et la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine », *Les Cahiers Lorrains*, 1990, pp. 229-236.
STILLER Gabriel, « Les activités de la section de Thionville de la S.H.A.L. de 1905 à 1939 », *Cahiers du Pays Thionvillois*, 1984, 1, pp. 3-10.
TRICHIES Laurent, *L'Académie de Metz et ses Mémoires pendant l'annexion (1871-1918)*, mémoire de maîtrise, LE MOIGNE François-Yves (dir.), Université de Metz, 1988, 122 p.
WAHL Alfred, « Introduction », in DESMARS Bernard, WAHL Alfred (présentation par), *Les associations en Lorraine (de 1871 à nos jours)*, Actes d'une table ronde à l'Université de Metz (décembre 1998), Metz, Centre de recherche Histoire et Civilisation de l'Université de Metz, 2000, 195 p., pp. 5-8.

d) Monuments, patrimoine et lieux de mémoire.

BAUÉ Fernand, BODO Serge, DANDA Michel, STILLER Gabriel *et alii*, *Carolus. 300 ans d'enseignement à Thionville. Lycée Charlemagne*, Thionville, Gérard Klopp, 1994, 315 p.

DESCOMPS Claire, *Thionville (Moselle)/Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, région Lorraine*, Metz, éditions Serpenoise, coll. Images du patrimoine, 1998, 96 p.
DESCOMPS *Claire, Thionville. Urbanisme et architecture 1900-1939 (Moselle), coll. Itinéraires du patrimoine*, Metz, éditions Serpenoise, 26 p.
DESMARS Bernard, « Metz à travers les guides de la monarchie de Juillet à 1870 », in *Cahiers Elie Fleur*, n°15, 1997, p. 47-85.
DIEDRICH Jean-Christophe, « Les musées de Metz au XIXe siècle », *Les chroniques du Graoully*, publication de la Société d'histoire de Woippy, n, 1997, p. 42-48.
HENRY André, HOUSSEMAND Bernard et NAUROY Jean, « Les lieux de mémoire de la guerre de 1870 en Pays messin », *Les Cahiers Lorrains* (n° spécial Yves Le Moigne), 1992, pp. 333-342.
JONAS Stéphane, *Strasbourg, capitale du Reichsland Alsace-Lorraine et sa nouvelle Université*, Strasbourg, Oberlin, 1995, 280 p.
KIDD William, *Les monuments aux morts mosellans de 1870 à nos jours*, Metz, Serpenoise, 1999, 172 p.
MAAS Annette, « Kriegerdenkmäler und Erinnerungsfeiern in Elsass und in Lothringen (1870-1914). Von nationaler Konfrontation zu regionaler Versöhnung in einer Grenzregion », *in* BEHRENBECK Sabine *et alii*, *Historische Denkmäler im Dienste der Gegenwart*, Bergisch-Gladbach, Thomas-Morus-Akad., 1994, 190 p., pp. 55-68.
MAAS Annette, « Kriegerdenkmäler und Gedenkfeier um Metz. Formen und Funktionen kollectiver Erinnerung in einer Grenzregion (1870/71-1918) », *in* HUDEMANN Rainer, WITTENBROCK Rolf (dir.), *Stadtentwicklung im deutsch-französisch-luxemburgischen Grenzraum (XIX. und XX.* Jahrhundert), Saarbrücken, 1991, pp. 98-118.
MAAS Annette, « Politische Ikonographie im deutschen-französischen Spannungsfeld. Die Kriegerdenkmäler von 1870-1871 auf den Schlachtfeldern um Metz », *in* KOSELLECK Reinhart et JEISMAN Michael (dir.), *Der politische Totenkult*, München, Wilhelm Finck Verlag, 1994, 444 p., pp. 195-222.
MAAS Annette, *Kriegerdenkmäler um Metz (1870/71-1918). Mentalitätsgeschichtliche Untersuchungen im deutsch-französischen Spannungsfeld*, mémoire de maîtrise sous la direction de Pierre BARRAL et Etienne FRANÇOIS, Université de Nancy II, 1988, 126 p.
MALINVERNO Bruno, *Cantons de Metzervisse et Yutz (Moselle)*, Metz, Serpenoise, 1991, 112 p.
MARTIN Philippe et ROTH François (dir.), *Mémoire et lieux de mémoire en Lorraine*, Sarreguemines, éditions Pierron, 2003, 357 p.
MAZAURIC Roger, *Une église huguenote lorraine, Courcelles-Chaussy*, Metz, 1933, 47 p.
PIGNON-FELLER Christiane, *Metz 1848-1918. Les métamorphoses d'une ville*, Metz, Serpenoise, 2005, 631 p.
ROTH François, « Metz et Nancy : le rôle des facteurs nationaux de 1870 à 1930 », *in* François-Yves LE MOIGNE (dir.), *Urbanisme et architecture en Lorraine 1830-1930*, Metz/Paris, Serpenoise/Denoël, 1982, pp. 173-195.
WILCKEN Niels, *Architektur im Grenzraum. Das öffentliche Bauwesen in Elsass-Lothringen 1871-1918*, Saarbrücken, Institut für Landeskunde im Saarland, 2000, 384 p.
WITTENBROCK Rolf, *Bauordnungen als Instrumente der Stadtplanung im Reichsland Elsass-Lothringen (1871-1918). Aspekte der Urbanisierung im deutsch-französischen Grenzraum*, Saint-Ingbert, Röhrig Verlag, 1989, 336 p.

e) Langue et littérature.

CONRAD Alphonse, *Lothringen und die Lothringer im Werk E.M. Mungenasts*, mémoire de maîtrise, Nancy, Université de Nancy, 1970, 139 p.
FOUSSE Bertrand, *La Lorraine dans l'oeuvre d'Alfred Pellon*, mémoire de maîtrise, Université de Nancy, 1970, 62 p.
HAMMACHER Klaus, « Strassburg oder Strasbourg. Die Ortsnamen des ehemaligen Elsass-Lothringen im Spiegel des wechselnden Zugehörigheit zu Deutschland oder Frankreich », *Beiträge zur Namenforschung*, 16, 1981, pp. 204-212.
KIEFFER J.-L., « Histoire d'une langue: le francique », *Cahiers des Pays de la Nied*, juin 1957, pp. 39-45.
LÉVY Paul, *Histoire linguistique d'Alsace et de Lorraine*, Tome II: *De la Révolution française à 1918*, Paris, éd. des Belles Lettres, 1929 (rééd., Paris, éd. Manucius, 2004), 563 p.
MÉCHIN Colette, *Frontière linguistique et frontière des usages en Lorraine*, Nancy, P.U.N., 1999, 102 p.
MELLINGER Paule, *L'Etat français et la germanophonie lorraine: la francisation en Lorraine germanophone 1800-1870*, Metz, mémoire de D.E.A., 1987, 62 p.
PHILIPP Marthe, « L'atlas linguistique et ethnologique de la Lorraine germanophone », *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, 1978, pp. 73-87.
SCHMIDT G., HENCKEL, « Die deutschsprachige Litteratur in Lothringen seit 1871 in historischen Prozess », *Zeitschrift für die Geschichte der Saargegend*, 1990-1991, pp. 105-117.
SCHRODA Julia, « Les frontières géographiques et culturelles dans la caricature et la littérature », in *Nouveaux Cahiers d'Allemand,* actes du symposium international « Approche épistémologique des contenus interculturels des enseignements bilingues en Alsace » (31 mars-1er avril 1998, Université de Mulhouse) du Centre d'études et de recherches interdisciplinaires sur le plurilinguisme en Alsace, mars 1999, pp. 257-266.
TOUSSAINT Maurice, *La frontière linguistique en Lorraine. La fluctuation et la délimitation actuelle des langues française et germanique dans la Moselle*, Paris, Picard, 1955, 238 p.

f) Presse et opinion publique.

CAYRE N., *L'image de la France dans la presse messine de langue française, 1900-1914*, mémoire de maîtrise, Université de Metz, 1977, 141 p.
OSWALD Matern, « Die Entwicklung der elsass-lothringischen Presse von 1870-1918 », *in* WOLFRAM Georg, *Wissenschaft, Kunst und Literatur in Elsass-Lothringen, 1871-1918*, T.III de *Das Reichsland Elsass-Lothringen*, Frankfurt/Main, 1938, 527 p., pp. 227-240.
RITTER G. Erwin, *Die Elsass-Lothringische Presse im letzen Drittel des 19. Jahrhunderts*, Strasbourg, Selbstverlag, 1934, 379 p.
ROTH François, « La presse messine et le septennat militaire de 1887 », *Les Cahiers Lorrains*, 1967, pp. 35-50.
ROTH François, « L'interdiction du journal "Metz" », *Les Cahiers Lorrains*, 1981, pp. 123-128.
ROTH François, *Le Temps des journaux, presse et culture nationales en Lorraine mosellane, 1860-1940*, Metz/Nancy, Serpenoise/P.U.N., 1983, 275 p.

g) Les questions scolaires.

ALISÉ Noémie, *L'éducation des adultes en Moselle sous le Second Empire*, mémoire de maîtrise sous la direction de Bernard DESMARS, Université de Metz, 2002, 214 p.
ARETIN (von) Felicitas, Erziehung zum Hurrapatriten? *Überlegungen zur Schulpolitik des Oberschulrates im Reichsland Elsass-Lothringen 1871-1914,* in ARA Angelo et KOLB Eberhard (dir.), *Grenzregionen im Zeitalter der Nationalismen: Elsass-Lothringen* / Triente- Triest 1870-1914, Bologna, Berlin, Italienisch-Deutsches Historisches Institut, pp. 91-113.
BARTHEL Georges, « Théorie et pratique du français en Alsace-Lorraine de 1870 à 1918. Quelques jalons », *in Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, actes du colloque de Genève du 26 au 28 septembre 1991 (Universités européennes, sciences du langage, et enseignement des langues. Mouvements d'innovation de 1880 à 1914), Genève, Société Internationale pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde, 10 décembre 1992, pp. 17-33.
BODE Gérard, « Bilinguisme et formation des maîtres: les Ecoles normales d'Alsace-Lorraine entre 1870 et 1945 », *in Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, actes du colloque de Genève du 26 au 28 septembre 1991 (Universités européennes, sciences du langage, et enseignement des langues. Mouvements d'innovation de 1880 à 1914), Genève, Société Internationale pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde, 10 décembre 1992, pp. 9-16.
FRANKE Albrecht, *Die Geschichte des Kaiserlichen Lyceums zu Metz zur Deutschen Zeit von 1871 bis Herbst 1918*, Hameln, A. Franke, 1973, 32 p.
GRUBER Marie-José, *La congrégation des Soeurs de la Divine Providence de St-Jean de Bassel (1827-1918). Ses problèmes scolaires*, Metz, thèse, 1976, 400 p.
HARP Stephen L., *Learning to be loyal. Primary schooling as Nation building in Alsace and Lorraine (1850-1940)*, De Kalb, Northern Illinoy University Press, 1998, 292 p.
IGERSHEIM François, « La politique scolaire allemande en Alsace-Lorraine (1870-1871). De la confessionalisation à la loi Falloux », *Recherches germaniques*, 5, 1975, pp. 241-287.
LE LEANNEC Bernard, *Cultes et enseignement en Alsace et en Moselle: bibliographie, législation et documentation (1801-1977)*, Strasbourg, Cerdic, 1977, 148 p.
NESSER Theo, « „Die Schule – eine Dressuranstalt für Reichsfreunde"? Der Geschichsunterricht im preussischen Saarrevier im Kaiserreich », *in* DOSTERT Paul, MICHAUX Gérard et WITTENBROCK Rolf (dir.), *Schule und Identitätsbiludng in der Region Saar-Lor-Lux – Enseignement scolaire et formation d'identités collectives dans l'espace Sar-Lor-Lux*, Saarbrücken, Ottweiler Druckerei und Verlag, 1994, 208 p., pp. 45-60.
ROTH François, « L'enseignement de l'histoire en Lorraine annexée et en Lorraine française. Etude comparée 1871-1918 », *in* DOSTERT Paul, MICHAUX Gérard et WITTENBROCK Rolf (dir.), *Schule und Identitätsbiludng in der Region Saar-Lor-Lux – Enseignement scolaire et formation d'identités collectives dans l'espace Sar-Lor-Lux*, Saarbrücken, Ottweiler Druckerei und Verlag, 1994, 208 p., pp. 7-24.
SACHSE A., « Erinnerungen aus der elsass-lothringischen Schulverwaltung », *Elsass Lothringisches Jahrbuch*, 1927, pp. 207-240.
SACHSE Arnold, « Die Schulpolitik des Statthalters Freiherr von Manteuffel », *Zeitschrift für die geschichte des Oberrheins*, 1926, pp. 555-577.

h) Les religions.

BAECHLER Christian, « Les catholiques alsaciens et le Zentrum allemand, 1871-1914 », *Revue d'Allemagne*, 1985, 17, pp. 418-436.
BARRAL Pierre, « L'épreuve nationale vers 1870-1925 », *in* TAVENEAUX René (dir.), *La vie religieuse*, Metz/Nancy, Serpenoise/P.U.N., coll. Encyclopédie illustrée de la Lorraine, 1988, pp. 197-206.
BOPP Marie-Joseph, *Die evangelischen Geistlichen und Theologen in Elsass und Lothringen von der Reformation bis zur Gegenwart*, Neustadt a.d. Aisch, Degener & Co, 1959, 709 p.
CARON Vicki, « The social and religious transformation of Alsace-Lorraine Jewry, 1871-1914 », *Leo Baeck Institute Year Book*, 1985, 30, pp. 319-356.
CARON Vicki, *Between France and Germany: Jews and national identity in Alsace-Lorraine, 1871-1918*, New-York Colombia University, 1983, 405 p.
CARON Vicki, HYMAN Paula, « The Failed Alliance: jewich - catholic relations in Alsace-Lorraine, 1871-1914 », *Leo Baeck Institute Year Book*, 26, 1981, pp. 3-21.
Cinquante ans de syndicalisme chrétien en Alsace et en Lorraine, Strasbourg, 1952, 54 p.
DEMAROLLE Jeanne-Marie et WAHL Alfred (actes présentés par), *Centenaire des paroisses protestantes messines*, Actes de la journée d'étude du 4 juin 1994, *Les Cahiers Lorrains*, Metz, Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine et Centre de Recherche Histoire et Civilisation de l'Université de Metz, juin 1995, 120 p.
FAVROT Brigitte, *Le gouvernement allemand et le clergé catholique lorrain de 1890 à 1914*, thèse de doctorat, Raymond POIDEVIN (dir.), Université de Metz, 1979, éd. Centre de Recherches de l'Université de Metz, 1980, 284 p.
HEINEN Ernst, « Der Metzer Katholikentag von 1913. Eine geschichtliche Würdigung », *in* STEGMANN Franz-Joseph, *Soziale Frage und Kirche in Saarrevier. Breiträge zu Sozialpolitik und Katholizismus im späten 19. und frühen 20. Jahrhundert*, Saarbrücken, Saarbrücker Druckerei und Verlag, 1984, 359 p., pp. 303-357.
HIEGEL Henri, « Le catholicisme social en Moselle (1815-1918) », *Les Cahiers Lorrains*, 1953, pp. 36-40; 1954, pp.40-44; 1955, pp. 46-55; 1968, pp. 1-23, 33-44.
KIRCHMANN-POGORZELSKI Bernardine, « La montée du protestantisme en Lorraine annexée (1870-1914) », *in* DEMAROLLE Jeanne-Marie et WAHL Alfred (actes présentés par), *Centenaire des paroisses protestantes messines*, Actes de la journée d'étude du 4 juin 1994, *Les Cahiers Lorrains*, Metz, Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine et Centre de Recherche Histoire et Civilisation de l'Université de Metz, juin 1995, 120 p., pp. 91-100.
La formation du clergé dans les diocèses de Strasbourg et de Metz de 1871 à 1918, Actes de la journée d'études de Strasbourg, 13 mars 1985, organisée par l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg. E.R.C.A.L., Strasbourg, E.R.C.A.L., 1987, 169 p.
LE MOIGNE François-Yves et MICHAUX Gérard (actes réunis par), *Protestants messins et mosellans. XVI^e^-XX^e^ siècles*, Actes du colloque de Metz (15-16 novembre 1985), Metz, éd. Serpenoise et Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine, 1988, 277 p., pp. 245-263.
MICHAELIS Otto, *Grenzlandkirche. Eine evangelische Kirchengeschichte Elsass-Lothringen, 1870-1918*, Essen, Lichtweg-Verlag, 1934, 192 p.
ROTH François, « La renaissance du protestantisme durant l'annexion à l'Empire allemand », *in* LE MOIGNE François-Yves et MICHAUX Gérard (actes réunis par), *Protestants messins et mosellans. XVI^e^-XX^e^ siècles*, Actes du colloque de Metz (15-16 novembre 1985), Metz, éd. Serpenoise et Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine, 1988, 277 p., pp. 245-263.

ROTH François, « Les églises protestantes et les pouvoirs publics (1871-1918),*in* DEMAROLLE Jeanne-Marie et WAHL Alfred (actes présentés par), *Centenaire des paroisses protestantes messines*, Actes de la journée d'étude du 4 juin 1994, *in Les Cahiers Lorrains*, Metz, Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine et Centre de Recherche Histoire et Civilisation de l'Université de Metz, juin 1995, 120 p., pp. 131-144.

WAHL Alfred, *Confession et comportement dans les campagnes d'Alsace et de Bade 1871-1939. Catholiques, protestants et juifs, dynamisme économique et social, vie de relation et attitude politique*, Strasbourg, éd. Coprur, 1980, 1269 p.

WAHL Alfred, *Petites haines ordinaires, histoire des conflits entre catholiques et protestants en Alsace, 1860-1940*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2004, 283 p.

WOLFF Christian, « Les protestants des départements annexés ayant opté pour la France », *in* ENCREVÉ André et RICHARD Michel (actes réunis par), *Les protestants dans les début de la Troisième République (1871-1885)*, Actes du colloque de la Société d'Histoire du Protestantisme Français (3-6 octobre 1978), Paris, éd. S.H.P.F., 1979, 751 p., pp.545-566.

ANNEXES

et

Table des annexes.

- Annexe 1 : Carte des cercles de la Présidence.....499
- Annexe 2 : Carte de l'évolution de l'allemand comme langue officielle, dans la Présidence.....499
- Annexe 3 : Cérémonie du drapeau du *Kriegerverein* de Saint-Avold (1882).....500
- Annexe 4 : Accueil de l'empereur à Bitche par des jeunes filles en costume régional (1904).....501
- Annexe 5 : Une jeune fille en costume régional sur une carte postale de la foire de Thionville (1914).....501
- Annexe 6 : Tableau des associations d' « orientation » allemande et française, en 1887.....502
- Annexe 7 : Cartes de répartition des *Kriegervereine*, par commune, dans la Présidence de Lorraine, en 1895, 1903 et 1913.....504

Annexe 1 : Carte des cercles de la Présidence de Lorraine, en 1879 (dans Pierre BRASME, *La population de la Moselle 1815-1914*, , thèse de doctorat, Alfred WAHL (dir.), Université de Metz, 1997, 679 p., p.26).

Annexe 2 : Carte de l'évolution de l'usage exclusif de l'allemand comme langue officielle (François ROTH, *La Lorraine annexée*, ROTH, *La Lorraine annexée. Etude sur la Présidence de Lorraine dans l'Empire allemand (1870-1918)*, Sainte-Ruffine, 1976, 765 p., p.84).

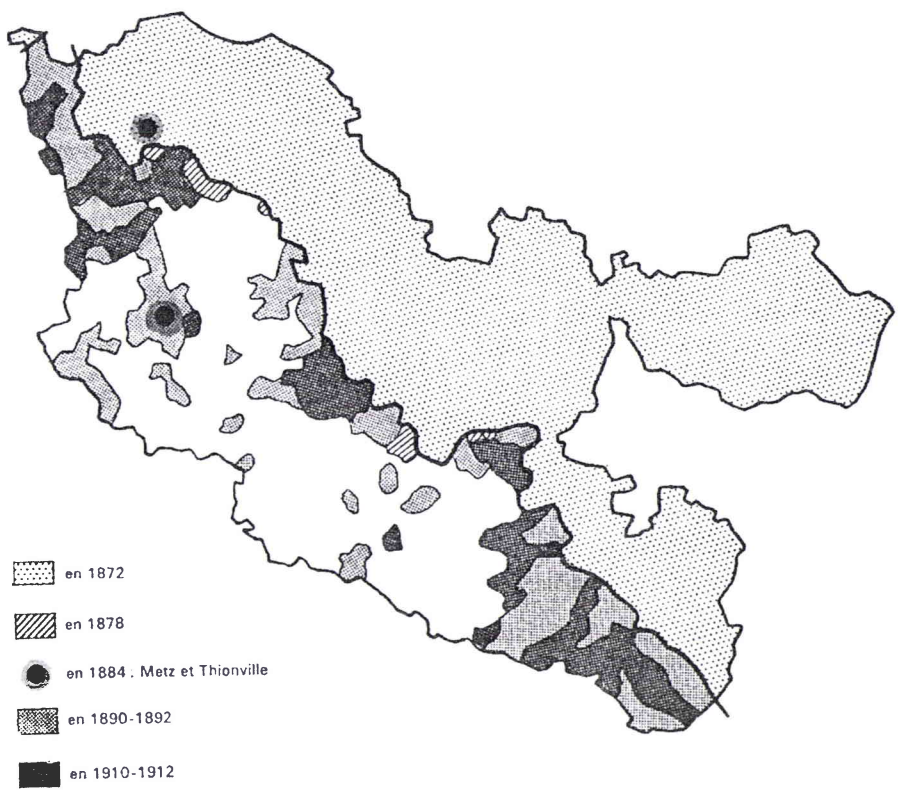

Annexe 3 : Photo de la cérémonie de la remise du drapeau du *Kriegerverein* de Saint-Avold, le dimanche 21 mai 1882, sur la place du marché. Onze autres associations du *Kriegerlandesverband* y assistaient, ainsi qu'une partie de la garnison et des Naboriens. Sur la tribune, au centre, le directeur de cercle de Forbach, Albrecht, et le maire, Wolhütter, le représentant de la circonscription de Lorraine du *Kriegerverein* et le président de l'association locale ; sur les côtés, le corps des officiers de la garnison de la commune. A l'arrière-plan, un buste de l'empereur (dans Lionel METZLER, « Les *Kriegervereine* en Lorraine annexée et à Saint-Avold de 1874 à 1914 », *Les Cahiers Lorrains*, 2004, pp. 234-249).

Annexe 4 : La réception de l'empereur, à Bitche, le 14 mai 1903, par les jeunes filles en costume régional (*in* Bruno MARION, « La visite de Guillaume II à Bitche, le 14 mai 1903 », *Revue du Pays de Bitche*, 7, avril 2006, pp. 17-31).

Annexe 5 : Carte postale éditée à l'occasion de la foire de Thionville, en 1914 (*in* Archives municipales de la ville de Thionville, *La foire de Thionville à travers les siècles*, Thionville, coll « Documents thionvillois », n°1, 1987, 32 p.).

Annexe 6 : Tableau des associations d'« orientation » française ou allemande, en 1887.

Recencement des associations en Lorraine annexée, selon leur « orientation », d'après l'enquête menée à la demande du Ministère d'Alsace-Lorraine en 1887.

Type d'association / *Cercle de:*	*Associations d'« orientation allemande »* (1)														*Associations d'« orientation française »* (1)				*Totaux*				*Proportion des associations allemandes* (par rapport au nombre total d'associations en 1887)
	Associations composées de Vieux- Allemands					Krieger-vereine (4)	Associations nationalement mixtes (3)			Associations composées d'indigènes			**Total**		Associations composées d'indigènes ou mixtes			**Total**	Nombre d'associations par cercle		Nombre d'associations par cercle en 1887 selon leur « orientation »		
	Musique		Sport	Autre	Total		Musique instrumentale	Sport	Total	Musique		Total	Sans les Kriegervereine	Avec les Kriegervereine	Musique		Sport		En 1879	En 1887	« allemandes »	« françaises »	
	chorale (2)	instrumentale								chorale	instrumentale				chorale	instrumentale							
Metz-ville	8	2	5	0	15	1	0	0	0	0	0	0	15	16	0	2	2	4	12	20	16	4	80
Boulay	0	0	0	2	2	2	0	0	0	0	1	1	3	5	1	1	0	2	1	7	5	2	71,4
Château-Salins	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2	0	5	0	5	2	7	2	5	28,6
Forbach	4	0	2	0	6	5	1	0	1	0	0	0	7	12	0	3	0	3	5	15	12	3	80
Metz-campagne	4	0	0	4	8	7	0	0	0	0	0	0	8	15	0	2	0	2	3	17	15	2	88,2
Sarrebourg	1	0	1	1	3	3	0	0	0	1	0	1	4	7	1	1	0	2	2	9	7	2	77,8
Sarreguemines	3	1	2	0	6	2	0	1	1	1	0	1	8	10	0	4	0	4	6	14	10	4	71,4
Thionville	7	2	2	0	11	5	0	0	0	0	0	0	11	16	1	4	0	5	5	21	16	5	76,2
Total	27	5	12	7	51	27	1	1	2	2	1	3	56	83	3	22	2	27	36	110	83	27	75,45

(1) Pour les notes voir page suivante.

1) Les termes d'« association allemande » et d'« association française » sont ceux utilisés dans la demande de rapport du secrétaire d'Etat Hoffman, du 3 août 1885 (ADM 3AL410/1). Les directeurs de cercle n'ayant pas toujours retenu les mêmes critères pour classer les associations en fonction de leur « orientation », le classement ici réalisé a tenu compte du choix de la majorité d'entre eux : il consistait à octroyer une « orientation allemande » aux sociétés composées exclusivement (ou quasi exclusivement) de Vieux-Allemands et à celles qui, composées d'indigènes, s'inscrivaient dans la même dynamique, en participant aux festivités organisées par les précédentes ou aux manifestations officielles. Toutes les autres étaient généralement considérées, par les directeurs de cercle, et c'est ici le classement qui a été retenu, comme associations d'« orientation française ».
2) Le cercle choral a été comptabilisé parmi les sociétés musicales instrumentales, puisqu'il s'agissait d'une société mixte à la fois chorale et instrumentale.
3) Ce type d'association regroupe celles qui sont composées indifféremment de Vieux-Allemands et d'Alsaciens-Lorrains.
4) Les *Kriegervereine* ont été classés à part du fait de l'impossibilité de savoir, en 1887, pour l'ensemble des associations, la part exacte des immigrés et des indigènes qui les composaient. Les estimations réalisées à partir des listes d'adhérents établies au moment de la fondation de chaque groupe, ainsi que les premières évaluations chiffrées de la fédération régionale, à partir de 1892, montrent que les Vieux-Allemands étaient nettement majoritaires dans l'ensemble.
5) Les données affichées pour 1879 sont nécessairement incomplètes. Si elles prennent en compte les 12 Kriegervereine existant effectivement cette année là, pour les autres associations, il s'agit d'une estimation réalisée à partir des données fournies par l'enquête du Ministère d'Alsace-Lorraine en 1885, enquête qui ne comptabilise que les associations qui existaient encore à cette date.

Annexe 7 : La répartition des *Kriegervereine*, par commune, dans la Présidence de Lorraine, en 1895, 1903 et 1913.

1895

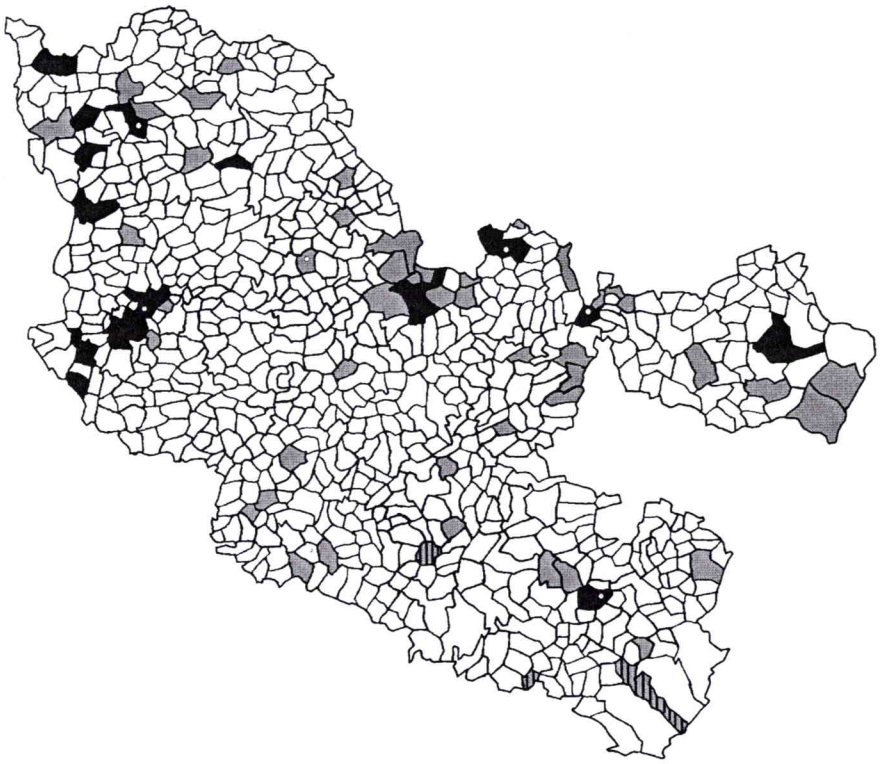

Groupe majoritairement composé d'immigrés (plus de 55%).

Groupe majoritairement composé d'indigènes (plus de 55%).

Groupe mixte (de 45% à 55% d'indigènes et/ou d'immigrés).

1903

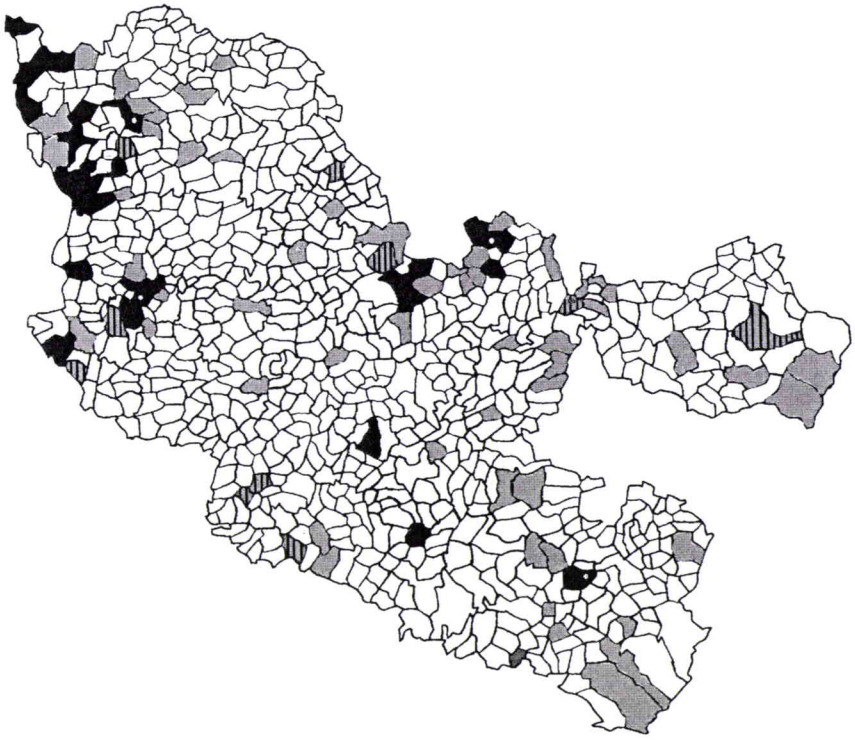

1913

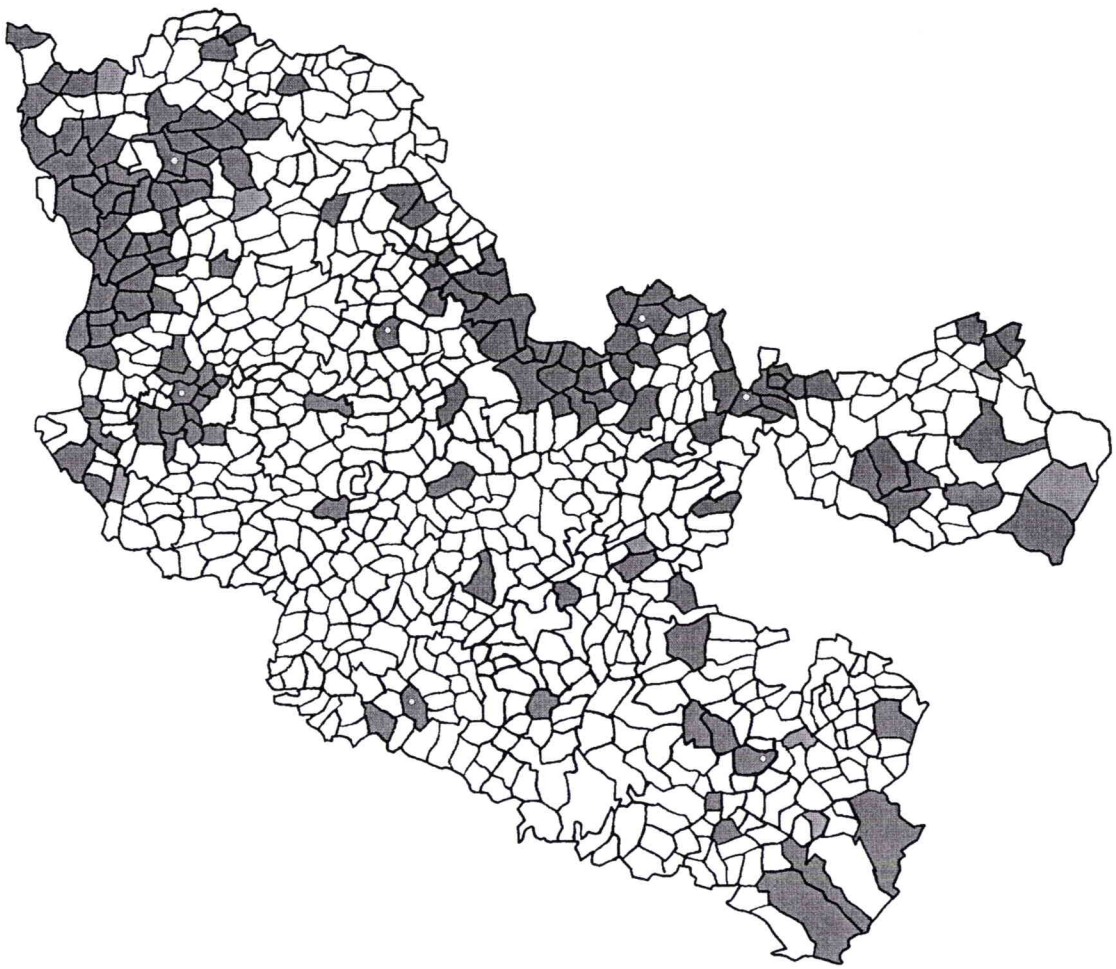

Commune possédant au moins un Kriegerverein sur son territoire.

(En 1913, il n'existe plus de données chiffrées indiquant la part des immigrés par rapport à celle des indigènes)

TABLE DES MATIÈRES

Liste des abréviations. 4

INTRODUCTION. 5
Germanisation. 7
Populations, « petites patries » et identités. 18
Activités culturelles, représentations identitaires et sociabilités. 30

1re PARTIE: LE TEMPS DE BISMARCK : DES CHOIX DÉCISIFS QUI ENGAGERENT L'AVENIR (1870-1879) 38

A) La légitimation de l'annexion : le choix décisif de Bismarck. 41
1) La gestation de l'annexion. 43
2) L'annexion, une question de sécurité. 47
3) Des arguments confortant ce choix avant tout militaire. 50
4) Une première politique de germanisation : la théorie du palimpseste. 57

B) « Das Trennen muss vohergehen…» (« La séparation [de l'Alsace-Lorraine et de la France] doit d'abord avoir lieu… »). 63
1) Le problème des manifestations d'attachement à la France. 66
2) La mise en place progressive d'un nouveau cadre légal et administratif capable de répondre aux impératifs du maintien de l'ordre public. 81
3) Le temps de la dictature: rétablissement de l'ordre public et défrancisation de l'espace social (1870-1874). 91
4) Sortir de la dictature en préservant l'ordre public dans l'espace social: une politique visant à définir un nouvel espace public des opinions. 105

C) « …Dann wächst das Binden von selbst » (« …alors le lien [avec l'Allemagne] grandira de lui-même. ») ? 130
1) Le chancelier, le particularisme alsacien, la Lorraine et le Reich. 131
2) Le choix de la promotion d'un particularisme alsacien-lorrain centré sur l'Alsace. 138
3) Favoriser l'émergence de groupes médiateurs de l'expression culturelle allemande : la germanisation identitaire par l'exemple au temps de l'« Affirmativer Reichpatriotismus ». 154
a) Les domaines d'intervention de l'Etat. 157
b) Le développement de la vie associative allemande. 166
c) «*Affirmativer Reichspatriotismus* » et *Kriegervereine.* 173

2e PARTIE: INTÉGRATION, DISSIMILATION ET RENOUVELLEMENT DE LA PROTESTATION DANS LE PARTICULARISME LORRAIN (1879-1891).....186

A) Des réseaux associatifs concurrents qui s'affirment : entre intégration et dissimilation. 188
1) Les associations vieilles-allemandes: une vitalité qui se confirme et une intégration qui se dessine (1879-1887).....188
a) La confirmation du dynamisme de la vie associative vieille-allemande.....188
b) Un fonctionnement en réseau : l'exemple du *Kriegerverein* de Saint-Avold. 191
c) Un réseau à caratère intégrateur.....202
2) L'émergence d'un réseau associatif lorrain, signe d'une dissimilation communautaire consommée?.....216
a) Affirmer sa différence.....216
b) L'« orientation française » des associations, vue par l'administration de la Présidence.....227
3) Contrer l'émergence d'un réseau associatif structuré spécifiquement indigène, ou faire face au risque de dissimilation (1885 et 1887).....240
a) Le tournant de 1885.....240
b) Le projet de création d'une *Association lorraine des Sociétés vocales et instrumentales.* 245
c) Le renouveau des tensions.....251
d) Le temps de la réaction.....257

B) Les mesures d'exception des années 1887-1892. 265
1) Les premières mesures: l'aboutissement d'une politique ? 265
a) Les mesures d'exception: un durcissement sans précédent de la politique allemande en Terre d'Empire. 268
b) Les mesures d'exception dans le domaine associatif. 275
2) Des mesures d'un type nouveau ? 284
a) Une réorientation de la politique de Bismarck ? 284
b) Un changement de cap dans la politique de germanisation linguistique. 291
c) Favoriser un développement sous tutelle d'organisations associatives de masse: une politique à visée identitaire plus conquérante. 294
d) Le pari du particularisme lorrain: pallier les faiblesses d'une politique identitaire régionale englobant toute la Terre d'Empire. 307

3e PARTIE: DE L'APAISEMENT AU RENOUVELLEMENT DES TENSIONS IDENTITAIRES (1891-1914) 316

A) L'entrée dans la phase de détente. 319
1) L'impact de la disparition de Bismarck: vers l'apaisement. 320
2) La perception de la situation, sur le terrain, par les directeurs de cercle. 328
3) Une situation encore incertaine. 334

B) Libéralisation, diversification de l'expression politique en Lorraine et progrès des partis venus de Vieille-Allemagne. 344
1) L'ère Hohenlohe-Schillingsfürst: une politique de libéralisation très progressive. 344
2) Une libéralisation qui s'accélère. 352

3) La libéralisation du droit associatif, ou l'achèvement de la refondation d'un nouvel espace public des opinions. 362

C) Une libéralisation sous contrôle ? Réaffirmation et renforcement de l'emprise gouvernementale sur deux entreprises très sensibles pour leur rôle de médiateur identitaire. 374
1) L'interprétation identitaire nationale d'un patrimoine « identitaire » régional....375
2) Les *Kriegervereine*, un mouvement associatif patriotique de masse en plein essor et de plus en plus contrôlé par l'Etat. 393

D) Le regain des tensions: réactivation de la dissimilation et remise en cause de la politique de germanisation de l'administration civile (1908-1914)....404
1) Le creuset associatif, entre intégration et différenciation des communautés....405
2) Renouveau des mouvements associatifs francophiles et remise en cause de la politique de germanisation. 414

CONCLUSION. 433

SOURCES....443
SOURCES MANUSCRITES. 444
SOURCES IMPRIMÉES. 460

BIBLIOGRAPHIE 471

ANNEXES et Table des annexes. 498

TABLE DES MATIÈRES 506